



28 décembre 1955

P-17 Lacerte
\$0.21 plus 6.88
Lumière 0.034

P-29 0.20 1/2
P-35 1.18
Lumière 0.029

P-36 0.74 1/4

SUBDIVISION LOT 17 -Blvd Lacerte-entretien chemin, vingt et un cents par cent dollars d'évaluation (\$0.21) plus une charge de six dollars et quatre-vingt-huit (\$6.88) par terrain pour réfection de chemin, plus trois cents et quarante-cinq centième (\$0.0345) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 29 3/4 Matthon- entretien chemin, vingt cents et demi (\$0.20 1/2) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT 35 -Bellemare- entretien chemin- un dollar et dix-huit cents (\$1.18) par cent dollars d'évaluation, plus pour la première avenue, deux cents et neuf dixième (\$0.029) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT 36 -Bourassa- entretien chemin hiver- soixante quatorze cents et un quart (\$0.74 1/4) du cent dollars d'évaluation pour les subdivisions devant lesquelles le chemin est entretenu pour l'hiver."

ADOPTE

La session est levée.

G. Massicotte
.....Maire
H. Isabel
.....sec.-trés.

-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives - VTR

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

spéciale
12 janvier 1956

avis convocation
et certificat

ordre du jour

octroi chemins
hiver \$100.00
du mille
1955-56

Demande octroi
gouvernement
provincial
chemins hiver
1955-56

Subdivision P-37

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 12 janvier 1956, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers: Eddy Normandin, J.P. Rogerge, Henri Guilbert, Conrad Dugré, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-Octroi chemins d'hiver;
- 2o-Projet subdivision P-37;
- 3o-Projet pont sur le St-Laurent.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'UN octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque secteur, pour chaque mille linéaire de chemins entretenus à la charge des contribuables de ces secteurs et de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles au cours de l'hiver 1955-56."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à l'honorable ministre de la Voirie, de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1955-56, de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles dans routes et rangs suivants: Route du Calvaire, route et chemin du Petit Village, Blvd St-Jean (route Denoon), Rang Ste-Marguerite, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot trente-sept (P-37) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, et comprenant les subdivisions cinquante-huit à cent quarante-huit inclusivement du susdit lot trente-sept (P37 -58 à 148 inc.) le tout tel que préparé par M. Ernest Duplessis, a.g., en date du 5 janvier 1956."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

12 janvier 1956
6 février 1956



Comme suite à une lettre en date du 4 janvier 1956 du comité du pont sur le St-Laurent de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, il est décidé comme suit:

Projet pont sur
St-Laurent

CONSIDERANT les démarches faites à date par la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, relativement à la construction d'un pont reliant les rives nord et sud du St-Laurent à proximité de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que d'après les informations obtenues à date, ce pont serait construit dans la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le projet précité servirait avantageusement les intérêts de notre municipalité et ceux des municipalités environnantes;

CONSIDERANT que ce conseil a pris connaissance du projet de loi No. 134, actuellement soumis à la Législature provinciale, et que ce projet, tel qu'amendé, sauvegarde les intérêts de cette municipalité;

CONSIDERANT que ce projet semble rencontrer l'approbation générale des contribuables, en conséquence, il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge, conseiller,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

"QUE ce conseil, après avoir pris connaissance du susdit projet de loi No 134, tel qu'amendé, appuie fortement la demande faite à la Législature provinciale et se prononce favorable au projet de construction d'un pont sur le St-Laurent à proximité de Trois-Rivières, et ne pas avoir objection à l'exemption de taxe demandée dans ledit projet de loi."

ADOPTE

La session est levée.

J. Massicotte
.....Maire

H. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session régulière
6 fév. 1956

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 6 février 1956, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Eddy Normandin, Conrad Dugré, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

minutes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les minutes de la session régulière du 5 décembre 1955 ainsi que celles de la session spéciale du 12 janvier 1956 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

comptes

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

chèque 2377	10-W. Isabel, sal. janvier affichage	✓ 202.00
2378	20-Yvette Godin 4/1 à 4/2/56	✓ 98.80
2379	30-G. Richer, loyer 15/1 à 15/2/56	✓ 36.00
2380	40-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 138.98
2381	50-Corp. Municipale Comté St-Maurice	✓ 835.00
2382	60-The Bell Telephone	✓ 11.89
2383	70-P.V. Ayotte, papeterie	✓ 1.05
2384	80-Bertrand, Abran, Lambert, mutations	✓ 13.00
2385	90-Gerard Carbonneau, entretien chemins hiver	✓ 1458.00

6 février 1956



2386	100-Association Secrétaires municipalité	✓ 4.15
2387	110-David Tessier, sable Blvd Lacerte	✓ 36.00
2388	120-Fiduciaire Aide à Laval, 8ème versement	✓ 200.00
2389	130-The Shawinigan Water & Power, puits	✓ 63.68
2390	140-G.G. Garceau, contrat achat terrain Duguay puits	✓ 20.00
441	2391 150-W. Isabel, timbres ass. chômage	✓ 3.04
442	2392 160-Launier Ltée, matériaux et équipement	✓ 45.18
443	2393 170-J.E. Launier, surveillance 1/1 à 4/2/56	✓ 75.00
444	180-Louis Petroff, " 15/12/55 à 15/2/56	✓ 20.00

ADOPTE

correction subdivision 37-57

Un plan pour corriger la subdivision 37-57 est soumis au conseil; S.H. le Maire est chargé de rencontrer les autorités de Radisson Construction Inc. pour obtenir plus de détails avant qu'une décision soit prise.

REGLEMENT NO 65

règlement No 65 heures de votation

Heures de votation

CONSIDERANT qu'il serait plus facile pour beaucoup d'électeurs municipaux de se présenter aux bureaux de votation si l'heure de leur fermeture était retardée;

CONSIDERANT les pouvoirs accordés au conseil par les dispositions du code municipal;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné par M. J.P. Roberge, conseiller, lors de la session du 5 décembre 1955, de la présentation du présent règlement, en conséquence il est

PROPOSE, RESOLU ET ADOPTE UNANIMEMENT

"QU'UN règlement portant le numéro 65 soit et est adopté, et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 1-La votation, pour l'élection du maire et des conseillers, dure de huit heures du matin à sept heures du soir.

Art. 2-La présent règlement entrera en vigueur selon la loi."

ADOPTE

règlement No 66 bureaux votation

REGLEMENT NO 66

Bureaux de votation

CONSIDERANT QUE, vu le nombre toujours croissant des électeurs municipaux, le nombre de bureaux de votation est devenu insuffisant et qu'il y a lieu d'améliorer cette situation;

CONSIDERANT les pouvoirs accordés au conseil par le code municipal;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné par M. J.P. Roberge, conseiller, lors de la session du 5 décembre 1955, de la présentation du présent règlement, en conséquence, il est

PROPOSE, RESOLU ET ADOPTE UNANIMEMENT,

"QU'UN règlement portant le Numéro 66 soit et est adopté, et il est par ce même règlement statué et décrété comme suit, savoir:

Art. 1-Le règlement portant le No 51, adopté le 7 avril 1952 est abrogé à toutes fins que de droit.

ART 2-Le président de l'élection pourra, lors de l'élection du maire et des conseillers, ouvrir un bureau de votation pour chaque groupe de plus de deux cents électeurs municipaux.

Art. 3-Le président de l'élection déterminera le nombre de bureaux de votation ainsi que les endroits où les dits bureaux seront ouverts. Il en sera de même pour les électeurs pouvant voter à ces bureaux.

Art. 4-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

remerciements Comité Pont

Le Comité du Pont sur le St-Laurent de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières remercie le conseil de sa collaboration à ce sujet.

kiosques

Lue une lettre du Jeune Commerce de Trois-Rivières relative-ment aux kiosques d'objets d'art domestique sur le bord des routes. Le conseil apprécie cette suggestion qui sera prise en considération lors de la préparation du plan directeur d'urbanisme.

fossé ligne P 38

Lue une lettre de M. Eugène Désaulniers se plaignant de l'état du fossé de ligne à la suite des travaux d'égout exécutés pour le

MARGE DE LA REPIURE



compte de Radisson Construction Inc. S. H. le maire est chargé de rencontrer les autorités de cette entreprise en vue de l'amélioration de ce fossé de ligne.

demandes des
pompiers volon-
taires

Le conseil prend connaissance d'une lettre contenant des demandes de la part des pompiers volontaires de la municipalité qui se sont groupés en association. Ces demandes sont les suivantes:

- 1-Assurance;
- 2-Contribution par la corporation d'une somme fixe de \$20.00 pour chaque sortie de la bridage lors d'incendie;
- 3-Remisage de l'équipement à un seul endroit à la Banlieue et à Ste Marguerite;
- 4-Endroit de remisage de l'équipement à la Banlieue;
- 5-Achat d'un camion à incendie.

avis motion règle-
ment brigades
incendie

Comme suite aux demandes précitées, M. Eddy Normandin donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour établir et régir des compagnies de pompiers. Après l'adoption d'un tel règlement, le conseil pourra plus facilement, s'il le juge à propos, donner suite aux demandes des pompiers volontaires.

Octroi chemins
hiver 1955-56

Dans une lettre en date du 16 janvier 1956 le sous-ministre suppléant de la Voirie informe le conseil qu'une subvention de \$100.00 le mille est accordée pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1955-56. Le secrétaire est autorisé à informer le Ministère de la Voirie que le conseil accepte les conditions imposées.

M. Eugène Lambert
Réé aqueduc

Une lettre de M. J. Eugène Lambert demandant au conseil de partager le coût de son installation pour l'aqueduc est remise à une autre session pour étude.

session conseil
Ecole Ste-Cathe-
rine

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE demande soit faite à la Commission Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, concernant la possibilité et les conditions imposées pour l'utilisation de la salle de l'école Ste Catherine pour la tenue des sessions du conseil."

PROPOSE PAR ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

Demande au P.M.
élargissement che-
min rang Ste Marg.

"QUE demande soit faite à l'Honorable Premier Ministre le priant de bien vouloir intervenir auprès de l'honorable ministre de la Voirie pour obtenir l'élargissement du chemin du Rang Ste Marguerite, depuis les limites de la Cité des Trois-Rivières jusqu'aux limites de Pointe-du-Lac, en effectuant une jonction avec la route nationale No 2 à la Pointe-du-Lac.

ADOPTE

Mme M. Normand
service égouts

Lue une lettre de Mme Maurice Normand exposant dans quelle situation la place l'absence d'un service municipal d'égoûts; elle demande au conseil de faire sien ce problème. Le secrétaire est autorisé à répondre que c'est un projet qui se réalisera dès que les circonstances et la situation financière le permettront.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

achat rues de
Radisson Const.
P-37 et P-38

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Radisson Construction Inc, au prix total de un dollar, les subdivisions cinq, quinze, quarante et cinquante-quatre du lot, TRENTE-SEPT du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, (P37-5,15,40,54) ainsi que les subdivisions cent sept, cent vingt-deux, cent trente-sept et cent quarante-sept du lot TRENTE-HUIT du susdit cadastre (P38-107,122,137,147).

abrogée session
13 février 1956

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, devant Mtre G.G. Garceau, notaire, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet."

ADOPTE

vérificateurs-
avis arrérages de
taxes

Lue une lettre de DeCotret, Ferron, Nobert & Cie, informant qu'ils ont envoyé à tous les contribuables devant des taxes, un état de compte en date du 31 décembre 1955, à l'exception



6 février 1956.

de 25 contribuables dont les noms sont mentionnés dans la lettre et pour lesquels l'adresse n'est pas connue.

A la suite de la visite le 1er février 1956 de M. Burroughs Pelletier, Directeur du Service Provincial d'Urbanisme, il est

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

QUE des remerciements soient adressés à l'honorable Maurice Duplessis pour avoir bien voulu donner suite à la demande faite par le conseil d'envoyer un représentant du Service provincial d'urbanisme;

QUE des remerciements soient également envoyés à l'Hon. Yves Prévost, ministre des Affaires municipales pour sa bienveillante collaboration dans le projet d'urbanisme envisagé par le conseil et que les demandes suivantes lui soient transmises pour aider la conseil dans le susdit projet:

1o-Concours du Service provincial d'Urbanisme pour étudier sur place et délimiter sur plan des zones domiciliaires, agricoles, commerciales et industrielles, afin de guider le conseil pour l'avenir;

2o-Concours du service précité dans la préparation d'un projet de règlement de construction;

3o-Collaboration du Ministère des Affaires municipales pour obtenir du service du cadastre, Ministère des Terres & Forêts, un plan général de la municipalité, à l'échelle d'environ 500' au pouce, dans lequel plan seraient incorporés tous les lots sur lesquels des lotissements ont été faits à date.

ADOPTE

Permission est accordée à M. J. Paul Dugré, propriétaire d'une partie du lot 46, d'installer des fosses d'épuration à cet endroit à la condition qu'elles soient conformes aux prescriptions des Règlements du Service provincial d'Hygiène.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE la présente session soit et est ajournée au mardi 7 février 1956, à 12.15 a.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

G. Massicotte
.....Maire

Isabel
.....Sec.-trés

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Séance d'ajournement de la session du 6 février 1956, tenue le mardi 7 février 1956, à 12.15 hrs a.m., conformément à la résolution adoptée le 6 février 1956, à laquelle séance sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers, Henri Guilbert, J.P. Roberge, Auguste Bettez, Ernest Bolduc et Conrad Dugré.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

MARGE DE LA REVUE

7 février 1956
13 février 1956



mutations

No ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau propriétaire
306-307	Lucien Beaudry	J.Marc Veillette
303-305	Lucien Beaudry	Albéric Carbonneau
301-302	Lucien Beaudry	Robert Boucher
326	Lucien Beaudry	Jacques Doucet,
328	Lucien Beaudry	Aimé Dessureault
271	Arsène Bellemare	Corp. Paroisse 3-Rivières
1052-53	Philippe Pratte	Bertrand Beauchesne, Roger Dion, Germain Dion et Laurent Dion
139	Thais Lamy	Raoul Lamy
117	Albert Bellefeuille	William Boucher
807	Ls Joseph Houle	Roland Boudreau
1348	Bettez Fréd. Mme	J.Claude Coté
151A	Marc St-Laurent	Paul Larivière
410	Urgèle Thiffeault	Roméo Bergeron
1318	Jacques Dugré	Léo Paul Ouellette
1319	Jacques Dugré	Marcel Godon
882	Mme Phil.Stevens	Hector Corriveau
36	Yvon St-Pierre	Yvon St-Pierre Ltée
986	Rosaire Poirier	Mde Henry Poirier
278-279-280	Némèse Garceau	Inter-City Transport
281-282	Némèse Garceau	Inter-City Transport
161.	Mde Alfred Bourassa	Marie Marthe Trahan

MARGE DE DA RELIURE

Octroi festival
Banlieue
Chèque 2389

ADOPTE
PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,
"QU'UN octroi de soixante-quinze dollars (\$75.00)✓
soit et est accordé au Comité du Festival de la Banlieue."

Aide à Laval
chèque 2388

ADOPTE
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez;
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,
"QUE le paiement du 8ème versement de l'Aide à
Laval, au montant de \$200.00, soit effectué."

Félicitations
Léon Balcer

ADOPTE
PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE des félicitations soient transmises à M. Léon
Balcer, ancien secrétaire-trésorier de cette municipalité,
pour sa nomination au poste de Président national de l'Association
du parti progressiste-conservateur."

Appointements
sec.-trés.

ADOPTE
PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,
"QUE les appointements du secrétaire-trésorier soient
et sont augmentés de vingt-cinq dollars (\$25.00) par mois à
compter du 1er janvier 1956."

ADOPTE.

La session est levée.

Massicotte
.....Maire

H. Isidore
..... Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

spéciale
13 février 1956

Session spéciale du conseil de la municipalité de la Pa-
roisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 13 février 1956, à
8 hrs p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les forma-
lités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents:
S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers
Henri Guilbert, J.P.Roberge, Auguste Bettez, Ernest Bolduc et
Conrad Dugré...

13 février 1956



Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-Subdivision P37 et Route du Calvaire;
- 2o-Borne-fontaine brisée - route nationale-
- 3o-Rapports financiers 1955;
- 4o-Intérêt sur compensation aqueduc.

ordre du jour

subd. P37-57

Achat rues
Radisson Const.
P-37 et P-38

abrogeant réso-
lution adoptée
le 6 février 1956

borne-fontaine
garage Caron

rapport finan-
cier 1955

intérêt chargé
sur compensation
aqueduc

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE ce conseil accepte la correction apportée à la subdivision cinquante-sept du lot trente-sept (P37-57) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, à l'effet que la sus-dite subdivision cinquante-sept formera deux terrains distincts qui seront connus et désignés comme étant les subdivisions cinquante-sept-un et cinquante-sept-deux du lot trente-sept (P37-57-1 et P37-57-2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières le tout suivant plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J. Paul Roberge,

"QUE la résolution adoptée le 6 février 1956 à l'effet d'acheter certains lots de Radisson Const. Inst. soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Radisson Construction Inc., au prix total de un dollar, les subdivisions cinq, quinze, quarante, cinquante-quatre et cinquante-sept-un du lot TRENTE-SEPT (P37-5, 15, 40, 54, 57-1) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, ainsi que les subdivisions cent sept, cent vingt-deux, cent trente-sept et cent quarante-sept du lot TRENTE-HUIT (P38-107, 122, 137, 147) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières; le cédant pouvant typoser des égoûts. QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre Gilles G. Garceau notaire, un acte notarié à cet effet."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la Corporation procède à la réparation, à son endroit actuel, de la borne-fontaine sise en face du garage Caron à la Banlieue, et que S.H. le Maire est autorisé à négocier avec M. Caron avec l'entente que la borne-fontaine sera déplacée à la condition que M. Caron consente à payer la moitié du coût total de déplacement, l'autre moitié étant à la charge de la corporation."

ADOPTE

LE conseil préfère attendre la session régulière pour l'étude et l'adoption du rapport financier 1955. Cette décision est prise afin de permettre aux contribuables d'entendre la lecture de ce rapport et de ce fait être mieux informés."

PROPOSE, RESOLU ET ADOPTE UNANIMEMENT

"QUE les dispositions de l'article 687 du code municipal qui édicte que les taxes portent intérêt à raison de cinq pour cent par an, à dater de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet, soient appliquées pour la compensation d'aqueduc établie par le règlement No 57."

ADOPTE

La session est levée

G. Massin
.....Maire

Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA REMIURE

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

5 mars 1956



régulière
6 mars 1956

Session régulière du conseil de la Paroisse des tenue, le lundi 6 mars 1956, à 8 hrs p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, J.P.Roberge, Ernest Bolduc, Auguste Bettez et Conrad Dugré.

minutes

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 6 février 1956, comprenant les séances tenues les 6 et 7 février 1956, ainsi que celles de la session spéciale tenue le 13 février 1956, soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

comptes
Ch 2390
2391
2392
2393
2394
2395
2396
2397
2398
2399
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456

pour paiement:

1-W. Isabel, salaire fév. et affichage	✓ 202.00
2-Yvette Godin "	✓ 79.04
3-G. Richer, loyer	✓ 36.00
4-Gérard Carbonneau, entretien chemins hiver	✓ 1458.00
5-Camille Houle, impression	✓ 6.65
6-The Bell Telephone	✓ 11.04
7-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 138.98
8-DeCotret, Ferron, Nibert & Cie, vérification	✓ 313.15
9-P.V. Ayotte Ltée	✓ .90
10-W. Caron & Fils, ass-cautionnement	✓ 10.00
11-Alphonse Roch, 13 et 14/2/56	✓ 12.44
12-Alphonse Roch 24/2/56	✓ 5.32
13-Isidore Gélinas 24/2/56	✓ 5.32
14-Ernest Rouette P.V.	✓ 8.84
15-Leo Paul Rouette P.V.	✓ 8.84
16-Camille Houle comptes aqueduc	✓ 22.53
17-Launier Ltée	✓ 11.79
18-Ricard & Charpentier sable p.v.	✓ 5.00
19-W. Caron & Fils, ass-pompiers	✓ 45.00
20-R.J. Levesque, sondages	✓ 637.00
21-J.E. Launier, 6/2 à 3/3/56	✓ 60.00
22-Louis Petroff 15/2 à 15/3/56	✓ 10.00

ADOPTE

Lecture est faite du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1955. Ce rapport démontre un surplus d'opération pour l'année de \$6,744.97 dont \$2,390.83 pour l'administration générale et \$4,354.14 pour l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les états financiers de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, au 31 décembre 1955, tels que préparés et soumis par DeCotret, Ferron, Nibert & Cie, en date du 2 février 1956, soient et sont adoptés."

ADOPTE

S.H. le Maire félicite les membres du conseil du résultat obtenu en 1955; que c'est grâce à leur dévouement, leur parfaite compréhension, leur intérêt à l'administration et la parfaite harmonie dans le conseil qu'un tel résultat a pu être obtenu.

A la suite d'une lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QU'UNE souscription au montant de dix dollars soit versée à la section de Trois-Rivières de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, comme contribution à la campagne 1956."

ADOPTE

rapports finan-
ciers pour 1955

Croix-Rouge

ch. 2400



5 mars 1956

Par une lettre en date du 2 mars 1956, le Comité des citoyens de Val-Mauricie, demande au conseil de donner des noms aux rues de ce secteur, de même que des numéros pour les portes afin de régler le problème de la distribution du courrier.

M. J.P. Roberge, conseiller, donne avis de motion pour la présentation, à une session subséquente, d'un règlement pour donner des noms aux rues de la municipalité ainsi que pour le numérotage des maisons.

Afin de hâter la solution du problème qui existe à Val Mauricie pour les rues et numéros de portes, il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QU'UN comité provisoire composé de S.H. le Maire et de messieurs les conseillers Auguste Bettez et J.P. Roberge soit et est constitué pour étudier avec les intéressés de Val Mauricie la question du nom à donner aux rues de ce secteur."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Burroughs Pelletier relativement aux demandes faites à l'Honorable ministre des Affaires municipales en rapport avec le projet d'un plan directeur d'urbanisme. Le secrétaire est autorisé à répondre à M. Pelletier que l'intention du conseil est de passer un règlement de construction et d'introduire du zonage

Lue une lettre du notaire G.G. Garceau concernant la servitude du conseil sur l'immeuble du Syndicat Coopératif Agricole Ste_Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières consent par les présentes à résilier la servitude qu'elle détient en vertu d'un contrat passé devant Mtre G.G. Garceau, notaire, le 30 juin 1953, sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot CENT TRENTE ET UN (P-131) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et propriété du Syndicat Coopératif Agricole Ste-Marguerite, la dite servitude comportant particulièrement un droit d'usage gratuit d'une salle et de bureaux pour fins d'y tenir des réunions publiques et autres.

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre G.G. Garceau, notaire, un acte de main-levée en conséquence."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Eugène Lambert demandant une compensation pour sa ligne d'aqueduc vu l'usage que la corporation en fait pour desservir de nouveaux clients.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QU'UN montant de soixante dollars soit accordé à M. Eugène Lambert pour la ligne d'aqueduc depuis l'ancienne route nationale No 2 jusqu'aux limites de sa propriété, à la condition que M. Lambert abandonne, en faveur de la corporation, tous les droits qu'il peut posséder dans ladite ligne."

ADOPTE

Le secrétaire explique qu'il a fait des démarches auprès de l'agent concerné pour obtenir des informations supplémentaires relativement à la police d'assurance-responsabilité patronale de la corporation pour les pompiers-volontaires.

Lue une requête signée par 11 contribuables propriétaires d'immeubles situés dans le secteur du rang Ste Marguerite non desservi par le service municipal d'aqueduc, demandant que le dit service soit prolongé jusqu'aux limites de la municipalité à cet endroit. Cette demande sera étudiée par le conseil pour décision future.

MARGE DE LA RETOURNE

avis motion -règlement noms rues

noms rues Val Mauricie

M. B. Pelletier Plan directeur urbanisme

résiliation servitude immeuble Synd.Coop. SteM.

Ligne aqueduc M. Eug. Lambert ch 457

assurance protection pompiers-volontaires

Requête service aqueduc Rang Ste Marguerite

5 mars 1956
3 avril 1956



borne-fontaine
M.Emile Caron

S.H. le Maire fait rapport de l'entretien qu'il a eu avec M. Caron concernant le déplacement de la borne-fontaine en face de la propriété de ce dernier. Aucune entente n'a pu encore être atteinte. M. Robenge, conseiller, suggère de demander à M. H. Lyonnais, plombier, un estimé mentionnant à quel prix il serait prêt à déplacer cette borne-fontaine et remettre le terrain dans l'état actuel.

PROPOSE, RESOLU ET ADOPTE

"QUE les personnes ci-dessous mentionnées soient et sont nommées pour remplir les charges suivantes:

ESTIMATEURS:

M. Clément Ricard,
M. Bernard Montour
M. Zéphirin Beaulieu

INSPECTEUR AGRAIRE:

Banlieue: M. Emile Bourassa ^{1/10/56}
Ste Marg: M. Hervé Levasseur

nomination des
officiers

GARDIEN D'ENCLOS

Banlieue: M. Honorius Rouette
Ste Marg: M. Paul Charbonneau

INSPECTEUR CONSTRUCTION:

Banlieue: limites 3-Rivières à route du Calvaire M.J.T. Joly
Banlieue: Coté ouest route calvaire à limites paroisse Pointe du Lac M. Maxime Gélinas
Ste Marguerite et Blvd St-Jean M. Jules Dugré

SALUBRITE PUBLIQUE

Banlieue: M. Josaphat Laroche
" M. Bernard Montour
Ste Marg: M. Roland Crête

Cher = Robert Laroche 4/1/57

INSPECTEUR VOIRIE

Lot 2: Bellemare M. Iréné Genrdon
Lot 11: Beaudry M. Hector Pinard
Lot 15: Blvds Dom M.J.T. Joly & Ste Cat. M.J.T. Joly
Lot 17: Lacerte M. Armand Roy
Lot 17: Nicol M.P.E. Proulx
Lot 29: Matthon M.J.P. Doucet
Lot 35: Bellemare M. Eddy Robert

Route Calvaire:
Banlieue: M. Marcel Rivard
Ste Marg: M. Julien Martel
Petit Village: M. Jeffrey Godin,
Route Bureau: M. Art. Rousseau
Chemin Ste Marguerite:
M. Arm. Beaudry
Blvd St-Jean: M. Adolphe Janvier.
Jeune Remplacé par J. Janvier le 21 mars 1957

ADOPTE

avis motion
re: travaux voirie sur rues lot 36, 37, 38 et 42

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une session subséquente, d'un règlement concernant les travaux de voirie à être exécutés sur les rues des lots 36, 37, 38 et 42, ainsi que du mode de répartition du coût des dits travaux à ces endroits.

La session est levée.

Germain MassicotteMaire

Abelsec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

régulière
3 avril 1956

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi 3 avril 1956, la veille étant jour férié, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, J.P. Roberge, Eddy Normandin, Conrad Dugré et Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les minutes de la session régulière du 5 mars 1956 soient et sont adoptées."

minutes

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

3 avril 1956.



PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Ch 2401	1-W. Isabel	salaire mars et timbres	✓238.00
2402	2-Yvette Godin	5/3 à 31/3/56	✓79.04
2403	3-G. Richer	loyer 15/3 à 15/4/56	✓36.00
2404	4-Bertrand, Abran & Lambert,	mutations	✓19.50
2405	5-The Bell Telephone		✓12.94
2406	6-The Shawinigan Water & Power		✓138.98
2408	7-W.A. Lainesse	Timbres article 717	✓103.00
458	8-Alphonse Roch,		✓2.62
459	9-Launier Ltée,	matériel	✓30.18
460	10-The Shawinigan Water & Power,	puits	✓66.90
461	11-Emilien Launier	5/3 à 31/1/56	✓60.00
462	12-Louis Petroff	15/3 à 15/4/56	✓10.00
463	13-R.J. Levesque	(Contrat puits)	✓2000.00
2407	14-Gérard Carbonneau	Ent. chemins hiver 1955-56	✓729.00

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"IL EST RESOLU que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation."

ADOPTE

Lue une lettre du ministère de la Voirie rappelant les dispositions de la loi relativement à l'ouverture des chemins à la circulation d'été.

Comme suite à une lettre en date du 26 mars 1956 de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE, en vertu de l'autorité conférée au conseil par l'article 132 du code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité est nommé pour approuver ou refuser, selon le cas, les travaux de construction des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la compagnie de Téléphone Bell du Canada.

ADOPTE

PROPOSE, APPUYE ET ADOPTE COMME SUIT:

"QUE conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de Fer du Canada (Statuts révisés du Canada, 1952, Chap. 234, Art. 378, Par.2) ce conseil, par les présentes, approuve, suivant les autorisations accordées par le conseil, l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, déjà construites dans les limites de cette Municipalité, et consent à ce que la dite Compagnie construise toutes lignes aériennes ou souterraines dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement et les travaux de construction de ces dernières soient faits sous la surveillance du secrétaire-trésorier de cette Municipalité, dont l'approbation liera la Municipalité.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder tous les arbres croissant ou existant sur les rues routes, Grandes routes, squares et lieux publics de cette municipalité, de façon qu'ils ne gênent en rien les dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie".

ADOPTE

heure avancée

sec.-trés.
approbation
Bell Tel.

lignes
Bell Tel. appr.
sec.trés.

MARGE DE LA REUTURE

3 avril 1956



PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge, "

"QUE la résolution adoptée le 3 octobre 1955 concernant l'achat de certains terrains sur le lot trente-six du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, de Madame Alfred Bourassa et M. Joseph Dontigny est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

achats rues
P-36
Mme Alf. Bourassa
et
M. Jos Dontigny

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète, au prix total de un dollar de Madame Alfred Bourassa, les lots connus et désignés comme étant les subdivisions CINQUANTE-NEUF, CINQUANTE-HUIT-UN et CINQUANTE-HUIT du lot TRENTE SIX (P36-59, 58-1, 58) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, achète, au prix total de un dollar, de M. Joseph Dontigny, les lots connus et désignés comme étant les subdivisions SOIXANTE, SOIXANTE-DIX et SOIXANTE-QUINZE du lot TRENTE-SIX (P36-60, 70, 75) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE, afin de faciliter le prolongement de la rue connue et désignée comme étant la subdivision CINQUANTE-NEUF du lot TRENTE-SIX (P36-59) une clause soit inscrite au contrat, à l'effet que M. Joseph Dontigny avant de vendre en tout ou en partie le terrain compris entre la prolongation en ligne droite en allant vers le fleuve St-Laurent la ligne sud-ouest du lot 36-59 jusqu'à la jonction de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-est du lot 36-70, le susdit terrain étant une partie du lot connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-sept du lot TRENTE-SIX (P36-57) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, devra aviser officiellement la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières de cette vente éventuelle et, à prix égal, donner à ladite corporation la préférence d'achat. Le susdit Joseph Dontigny devra s'engager en plus à ne pas ériger de construction sur le susdit lot TRENTE-SIX, CINQUANTE-SEPT (P36-57) à moins de dix (10') pieds de la prolongation en ligne droite en allant vers le fleuve St-Laurent de la ligne sud-ouest du lot 36-59 de même qu'à pas moins de dix (10') pieds de la prolongation en ligne droite de la ligne sud-est du lot trente-six soixante-dix (P36-70).

ADOpte UNANIMEMENT

urbanisme
zonage et const.

Lue une lettre en date du 13 mars 1956, de M. Burroughs Pelletier, directeur du Service provincial de l'Urbanisme, informant qu'aussitôt qu'il lui sera possible de le faire, il viendra pour s'occuper à confectionner le règlement de construction et de zonage.

Règlement 62
terme 3 ans

A la suite d'une lettre du sous-ministre des Affaires municipales, en date du 15 mars 1956, le conseil décide de ne pas demander pour tout de suite l'approbation par Lieutenant-Gouverneur en son conseil, du règlement No 62.

déplacement
Borne fontaine
M. Caron

L'estimation produite par M. Herran Lyonnais pour le déplacement de la borne-fontaine devant le garage de M. Caron est de \$400.00.

avis motion
transport bâtisses

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subséquente d'un règlement régissant le transport des bâtisses dans la municipalité.

MARGE DE DA RELIURE



vente lots
323, 332, 337

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert

"QUE S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte de vente des lots ou parties des lots appartenant à la municipalité et portant les numéros TROIS CENT VINGT, TROIS, TROIS CENT TRENTE-DEUX et TROIS CENT TRENTE-SEPT (323, 332, 337) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, aux risques et périls de l'acquéreur éventuel, à un prix de cinquante dollars (\$50.00) sans responsabilité de la part de la corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, quant aux titres de propriété, la corporation ne devant vendre que les droits qu'elle peut avoir sur ces dits lots ou parties de lots et qui sont censés lui avoir été vendus à la suite d'une adjudication faite en sa faveur par le conseil de comté de St-Maurice, l'acquéreur devant s'engager formellement dans l'acte de vente à ne pas revenir sur la municipalité dans le cas où il lui surviendrait quelques difficultés en rapport avec ces dits lots de terre; cependant la corporation municipale susdite devant lui transférer tous droits de prescription qu'elle peut avoir sur ces dits lots ou parties de lots;

QUE le prix à provenir de cette vente soit remis en entier à la Corporation municipale de St-Michel-des-Forges, puisque les lots susdits sont maintenant situés dans les limites sous sa juridiction et qu'elle donne quittance en faveur de la Paroisse des Trois-Rivières en conséquence."

ADOpte UNANIMEMENT

ass. pompiers

Lue une lettre en date du 27 mars 1956 de la société d'assurance des Caisses Populaires concernant le pompiers de la municipalité.

prohibition

Lue une lettre en date du 21 mars 1956 de la Commission des Liqueurs de Québec, informant que rien dans leurs dossiers indique qu'un règlement de prohibition existe dans notre municipalité.

rues Val Maurice
avis motion
répartition
Blvd Beaudry

Le secrétaire est autorisé à prendre les informations nécessaires concernant le contrat de vente des rues à Val Maurice.

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subséquente d'un règlement régissant la répartition du coût des travaux d'entretien du Blvd Beaudry.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à effectuer les changements nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes:

mutations

NO	ORDRE	Ancien propriétaire	Nouveau Propriétaire
	303	Albéric Carbonneau	Armand Hébert
	722	Hermile Matthon	André Allard
	825-826	Jean Larouche	Mme Yvan Ferron
	1021-22-23	Benoit Massicotte	Mme Philippe Pratte
	830	Auguste Bellemare	Cyprien Sawyer
	305	Albéric Carbonneau	Léopold Pépin
	1444	Jules Stevens	Mme Philippe Stevens
	1370	Jacques Dugré	Ubald Gélinas
	979	Mme Paul Dontigny	Armand Dontigny
	39	Camille Rocheleau	Conrad Janvier
	1329	Roger Bergeron	Léonard Gélinas
	651	Arthur Lacerte	Christin Jacques
	400	J.M. Létourneau	Albéric Boucher
	929-922	Auguste Belle mare	Roger McCosham
	929-23	" "	Wm Joseph Roque
	579	Marcel Guillemette	Armand Roy
	52-a	Robert Veilleux	Adrien Cloutier
	133	Maurice Rouette	Narcisse Noel
	720	Hermile Matthon	Roch Pratte
	1065-34	M.M Coulombe	Léopold Tellier

MARGE DE LA RETOURNE

3 avril 1956
11 avril 1956



mutations

NO ORDRE	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
1065-9	Radisson Const. Inc.	Jacques Sauvageau
1065-10	" "	Jacques Béland
1065-4	" "	François Milot
1065-20	" "	Roger Robert
1065-16	" "	Marcel Rivard
1065-21	" "	Urgèle Thiffault
1065-23	" "	Armand Daigle
-19	" "	Herman Beauchemin
60-c	" "	Philippe Martin
1065-30	" "	Bernard Skidds
1065-2	" "	Réal Duperré

ADOPTE

ATTENDU l'excellent travail qu'accomplit la Chambre de Commerce des Trois-Rivières pour la promotion de la construction d'un aéroport régional.

ATTENDU que l'acquisition d'un aéroport régional contribuerait sensiblement à l'expansion économique de la Mauricie et des régions environnantes.

IL EST DUMENT RESOLU ET ADOPTE

aéroport, Chambre
Commerce

"QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières ne peut que, dans ces circonstances, seconder les efforts de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières et prie instamment le Ministère Fédéral des Transports d'accueillir favorablement la requête pour l'aménagement d'un aéroport desservant la région du Coeur du Québec.

ADOPTE UNANIMEMENT

La session est levée.

Henri Guilbert Maire

..... *Isabel* Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session spéciale
11 avril 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le onzième jour d'avril, mil neuf cent cinquante-six, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures p.m. et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, J.P.Roberge, Ernest Bolduc, Conrad Dugré et Auguste Bettez.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les conseillers déclarent renoncer à l'avis de convocation et décident de siéger en session spéciale."

ADOPTE UNANIMEMENT

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o- Plan subdivision lot 37,
- 2o- Règlement No 67.

MARGE DE DA RELIURE

11 avril 1956.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE ce conseil accepte les modifications apportées aux subdivisions numéros un et cinquante-sept du lot TRENTE-HUIT du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P37-1 et 57) ces deux susdites subdivisions étant remplacées par les subdivisions numéros un, cinquante-sept-un et cinquante-sept-deux du susdit lot TRENTE-SEPT (P37-1, 57-1, 57-2) le tout suivant plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g. en date du 3 avril 1956 et soumis au conseil au cours de la présente session."

ADOPTE

REGLEMENT NO 67

Transport des bâtisses

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre les moyens nécessaires pour éviter l'enconbrement des chemins publics de la municipalité;

ATTENDU les dispositions du code municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Eddy Normandin, conseiller, lors de la session du 3 avril 1956, de la présentation du présent règlement, en conséquence il est

PROPOSE, RESOLU ET ADOPTE qu'un règlement portant le numéro 67 soit et est adopté et il est décrété et statué par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 1- Il est interdit de transporter une ou des bâtisses sur les chemins publics de la municipalité à moins d'obtenir, au moyen d'une résolution du conseil, l'autorisation de ce faire;

Art. 2- Toute personne, société ou corporation, propriétaire d'une bâtisse qui contreviendra aux dispositions du présent règlement devra, dans un délai de quarante-huit (48) heures après la réception normale d'un avis écrit de la part du secrétaire-trésorier de la municipalité lui signalant cette contravention, transporter en dehors des limites de la municipalité ou démolir la ou les bâtisses faisant l'objet de la contravention.

A défaut par l'intéressé de satisfaire aux exigences du paragraphe précédent, la corporation aura le pouvoir de faire démolir la ou les dites bâtisses aux frais du propriétaire concerné.

Art. 3- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

La session est levée.

Henri Guilbert Maire

Isabel Sec.-trés.



subdivision
37-57

règlement No 67
Transport des
bâtisses

MARGE DE LA REPIURE

7 mai 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session régul.
7 mai 1956

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 7 mai 1956, à 8 hrs p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers: Henri Guilbert, Ernest Bolduc, Conrad Dugré, Eddy Normandin et J.P. Roberge, formant quorum.

pro-maire
président

En l'absence de S.H. le Maire, le pro-maire, M. Henri Guilbert, occupe le fauteuil présidentiel.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

minutes

"QUE les minutes de la session régulière du 3 avril 1956 ainsi que celles de la session spéciale du 11 avril 1956 soient et sont approuvées."

ADOPTE

comptes

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Chèque 2409	1-W.Isabel, salaire avril, affichage, timbres	✓216.48
2410	2-Yvette Godin, salaire 1/4 à 5/5/56	✓98.80
2411	3-G. Richer, loyer 15/4 à 15/5/56	✓36.00
2412	4-Gérard Carbonneau, ent. chemins hiver 1955-56	✓729.00
2413	5-The Shawinigan Water & Power	✓138.98
2414	6-The Bell Tel. Co of Canada	✓9.09
2415	7-Arthur Bourassa, sable P-11 Beaudry	✓104.130
2416	8-Pierre Bellemare, terre P-2 Bellemare	✓20.00
2417	9-Armand Roy, plaques rues	✓68.99
2418	10-Arthur Gravel, " "	✓15.00
464	11-W. Isabel, timbres ass-chômage, gas etc pompe	✓4.56
465	12-Camille Houle, reçus aqueduc	✓34.08
466	13-Frères Lebrun, dégeler aqueduc Blvd St Jean	✓20.00
467	14-R.J. Levesque, 2ème & 3ème versements puits	✓3500.00
468	15-Isidore Gélinas, ent. aqueduc	✓12.89
469	16-Médard Martin " "	✓5.32
470	17-Emilien Launier, 2/4 à 5/5/56	✓75.00
471	18-Louis Petroff, 15/4 à 15/5/56	✓10.00

ADOPTE

remerciements
Hon.M.Duplessis

L'honorable Maurice Duplessis remercie le conseil des bons souhaits que ce dernier lui a transmis à l'occasion de son dernier anniversaire de naissance.

lettre Mme Dufresne, re:
10-Aqueduc
20-Cours eau Ste Marg.

A la suite d'une lettre de Mme F.X. Dufresne, en date du 5 mai 1956, concernant: 10-l'extension du réseau d'aqueduc sur les lots 78 et 79, et 20-la répartition du cours d'eau Ste Marguerite, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE le secrétaire est autorisé à informer Mme Dufresne 10-que dès que les conditions du sol le permettront, des travaux d'aqueduc seront effectués; 20-que le cours d'eau Ste Marguerite étant de juridiction du conseil de comté, le conseil local ne peut satisfaire sa demande."

ADOPTE

Min. Santé
permis lait

Lue une lettre du Ministère de la Santé concernant d'émission des permis pour la vente au détail du lait.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

subdivision
P37-149
P38-148

"QUE ce conseil accepte la plan projet de subdivision d'une partie des lots Trente-sept et Trente-huit du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, démontrant la subdivision cent quarante-neuf du susdit lot trente-sept (P37-139) et la subdivision cent quarante-huit du susdit lot trente-huit (P38-148) le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g. en date du 3 mai 1956 et soumis au conseil au cours de la présente session."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

7 mai 1956



PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QUE la corporation verse à M. Ernest L. Duplessis, a.g.,
la somme de quarante-dollars. (\$40.00) en paiement de la préparation
du plan démontrant les subdivisions 37-149 et 38-148.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,
"QUE la corporation contribue la somme de dix dollars
(\$10.00) pour la campagne 1956 de la Société Canadienne du Cancer."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,
"QUE S.H. le Maire et le secrétaire-trésorier soient et
sont autorisés à payer la somme de six mille huit cent cinquante-
un dollars et vingt-cinq cents (\$6851.25) représentant l'échéance
du 1er juin 1956, coupons No 5, émission de \$325,000.00, règlement
No 57, aqueduc;

QUE S.H. le Maire et le secrétaire-trésorier soient et
sont autorisés à effectuer le transfert d'une somme de trois mille
dollars (\$3000.00) du compte général au compte d'aqueduc pour per-
mettre de rencontrer l'échéance susdite, la dite somme de trois
mille dollars devant être considérée comme un prêt temporaire de
l'administration générale à l'aqueduc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QUE le secrétaire est autorisé à demander, par la voix
du journal "Le Nouvelliste", des soumissions pour la bâtisse de-
vant servir d'abri au deuxième puits."

ADOPTE

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion de la
présentation, au cours d'une session subséquente, d'un règlement
de construction et de zonage.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,
"QUE des remerciements soient transmis à l'honorable
Maurice Duplessis, Premier Ministre, ainsi qu'à l'honorable Yves
Prévost, Ministre des Affaires municipales, dont la double col-
laboration a permis au conseil de bénéficier des services de M.
Burroughs Pelletier, Directeur du Service provincial de l'Urbanis-
me;

QUE le conseil apprécie hautement l'assistance très pro-
fitable apportée par M. Burroughs Pelletier dans la préparation
d'un règlement de zonage et de construction;

QUE la préparation d'un tel règlement constitue un pas
immense vers la réalisation d'un projet caressé depuis longtemps
par le conseil."

ADOPTE

M. Jean-Paul Roberge fait part au conseil de l'offre faite
par M. Maxime Gélinas, de céder gratuitement un lopin de terre
sur son lot, pour y installer le Calvaire.

Le secrétaire est chargé de communiquer avec les autorités
de Radisson Construction Inc. pour savoir si elles sont prêtes
à céder gratuitement le Calvaire à la corporation et de le déména-
ger à leurs frais.

La session est levée.

E. G. Gosselin
.....Maire

A. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA REPIURE

Société cancer
Ch 2420

échéance 1/6/56
\$6851.25
Ch. 472

transfert \$3000.
Fds gén. à acue-
duc. Prêt
temporaire
Ch. 2421

soumissions bâ-
tisse puits

avis motion règle-
ment zonage et
construction

remerciements à
Hon. M. Duplessis,
" Y. Prévost,
M. B. Pelletier,
re: préparation
projet règlement
zonage et cons-
truction

offre M. Maxime
Gélinas, re:
terrain "Calvaire"



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

assemblée des
électeurs

9 mai 1956

.....
nominations:

M. J. P. Roberge,
conseiller siège
No 1

M. Henri Guilbert
conseiller siège
No 2

M. Conrad Dugré
conseiller siège
No 6
.....

MARGE DE DA RELIURE

Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, neuvième jour de mai, mil neuf cent cinquante-six, à dix heures de l'avant-midi à la salle du conseil, Rang Ste Marguerite, sous la présidence du soussigné, Wildy Isabel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même de même que du certificat de publication dudit avis public, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de conseiller pour chacun des sièges numéros un, deux et six de la susdite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Jean-Paul Roberge, épicier, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Eddy Normandin et M. Raoul Guay, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Jean Paul Roberge comme conseiller au siège No un de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Henri Guilbert, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Jules Bólduc et M. Raoul Guay, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Henri Guilbert comme conseiller au siège No deux de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Conrad Dugré, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Eddy Charpentier et M. Auguste Bettez, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Conrad Dugré comme conseiller au siège No six de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite à la charge de conseillers aux sièges un, deux et six de cette municipalité que les trois nominations susmentionnées, le président d'élection proclame M. Jean Paul Roberge élu conseiller au siège no un de cette municipalité; M. Henri Guilbert élu conseiller au siège no deux de cette municipalité et M. Conrad Dugré élu conseiller au siège no six de cette municipalité.

L'assemblée est levée.

Wildy Isabel

.....
président de l'élection

.....
voir serment d'office au verso
.....



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, JEAN PAUL ROBERGE, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège No 1) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, Qué.
ce quatorzième jour de mai 1956

Jean Paul Roberge

Isabel

.....
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, HENRI GUILBERT, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège No 2) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, Qué.
ce quatorzième jour de mai 1956

Henri Guilbert

Isabel

.....
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Je, CONRAD DUGRÉ, soussigné, du Rang Ste Marguerite Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège No 6) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Paroisse des Trois-Rivières, Qué.
ce quinzième jour de mai 1956

Conrad Dugri

Isabel

.....
sec.-trés.

MARGE DE LA REMIURE



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

session spéciale
15 mai 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi quinziesme jour de mai, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, Jean-Paul Roberge, Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

serment office
conseillers

Dès l'ouverture de la session, le secrétaire informe que MM. J.P. Roberge, Henri Guilbert et Conrad Dugré qui ont tous trois été réélus conseillers lors de l'élection du 9 mai 1956, ont prêté le serment d'office requis par la loi.

avis convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation aux membres du conseil et du certificat de signification dudit avis.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 2o-Rues de Val Mauricie;
- 3o-Prohibition;
- 4o-Estimeurs.

M. R.J. Levesque fait rapport des travaux exécutés à date au deuxième puits. Il s'agit maintenant pour le conseil de décider quelle sera la capacité de la pompe à y être installée. Après avoir obtenu les informations nécessaires quant à la capacité possible du puits, de même que sur la différence tant dans la fabrication et des accessoires d'une pompe de 100,000, 300,000, 400,000 et 500,000 gallons par jour, la force du moteur, ainsi que des prix pour ces différentes capacités de pompe, il est propo

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

pompe 2ème puits
500,000 gallons

"QU'UNE pompe d'une capacité quotidienne de cinq cent mille gallons soit installée au deuxième puits du système d'aqueduc, et que la différence de neuf cent vingt-six dollars entre une pompe de cent mille gallons et une de cinq cent mille gallons est amplement justifiée par la capacité supplémentaire, l'efficacité et la sécurité d'opération au cas où la corporation devrait cesser temporairement l'opération de son premier puits pour une raison quelconque."

ADOPTE

dommages aqueduc
Val Mauricie

Le secrétaire soumet le rapport qu'il a reçu du Surintendant de l'aqueduc à l'effet que plusieurs boîtes de service d'aqueduc ont été brisées par des entrepreneurs exécutant des travaux à Val Mauricie. Le secrétaire est autorisé à aviser Radisson Construction Inc. de cette situation et qu'ils sont tenus responsables des dommages causés et de ceux à venir.

A la suite du développement dans Val Mauricie et de la prise de possession des rues à cet endroit par la corporation il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

rues Val Mauricie

"QUE les rues sur les parties des lots trente-sept et trente-huit -côté est et côté ouest de la route du Calvaire-du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières soient et sont considérées comme des chemins municipaux, suivant les dispositions de la loi, et que les travaux de construction, réfection et d'entretien de ces rues soient exécutés par la corporation aux frais des intéressés."

ADOPTE.

avis motion:règle-
ment re: rues
Val Mauricie

M. Eddy Normandin conseiller donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté pour régler, déterminer et répartir les travaux de chemin sur les rues du secteur Val Mauricie, cotés est et ouest de la route du Calvaire.



15 mai 1956
22 mai 1956

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté à l'effet de demander à la Commission des Liqueurs d'émettre des licences pour la vente de la bière, des vins et des spiritueux.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la présente session soit et est ajournée au mardi, vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent cinquante-six," à 8hrspm."

ADOPTE.

La séance est levée.

S. Massicotte
.....Maire

W. Bolduc
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

séance ajournement
22 mai 1956

Séance d'ajournement de la session du 15 mai 1956, tenue le mardi vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire, suivant la résolution adoptée le 15 mai 1956, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Jean Paul Roberge, Eddy Normandin, Conrad Dugré, et Ernest Bolduc.

Les soumissions demandées pour la construction de l'abri du puits, suivant la décision prise par le conseil le 7 mai 1956, sont ouvertes.

Les prix suivants ont été soumis:

Ricard & Charpentier: pour couper et connecter le tuyau principal actuel \$50.00; pour traverser la route et assumer la responsabilité \$150.00; creuser, défricher, poser les tuyaux de l'abri au chemin et aussi le drain de l'abri et niveler les lieux dans un état propre \$200.00; construire l'abri du puits suivant les plans et devis avec des matériaux de première qualité, le tout d'après les règles de l'art \$1075.00, formant un grand total de \$1475.00;

Maurice Dufresne: abri du puits \$1300.00

Rosaire Dufresne: Abri du puits, drain de l'abri au fossé, avec tuyau en ciment de 6" sur une distance d'environ 200 pieds du puits \$1890.00.

La soumission de Ricard & Charpentier étant la plus basse il est

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le contrat pour la construction d'un abri pour le 2ème puits du système d'aqueduc, le raccordement au tuyau principal, la traversée du Chemin du 3ème rang, poser le tuyau de l'abri au chemin susdit, le drain de l'abri, soit et est accordé à Ricard, & Charpentier, au prix total de quatorze cent soixante-quinze dollars (\$1475.00), le tout suivant leur soumission en date du 14 mai 1956, et que la surveillance de ces travaux soit faite par M. J. Emilien Launier pour la somme de cinquante dollars;

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un contrat avec Ricard & Charpentier suivant les spécifications ci-dessus."

ADOPTE

soumissions
abri du puits

contrat abri puits
Ricard & Char-
pentier

MARGE DE LA RELIURE



Lue une lettre de M. Zéphirin Beaulieu informant le conseil qu'en raisons des circonstances il ne pourra agir comme estimateur.

démission M. Z. Beaulieu, estimat.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le conseil accepte la démission de M. Zéphirin Beaulieu, comme estimateur."

ADOPTE

M. H. St-Arnaud, estimateur

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Hormisdas St-Arnaud soit et est nommé estimateur en remplacement de M. Zéphirin Beaulieu, démissionnaire."

ADOPTE

Des informations supplémentaires sont apportées quant à la pompe devant être installée au puits de l'aqueduc.

pompe 2ème puits aqueduc

CONSIDERANT qu'il serait préférable, vu la profondeur du puis, 105 pieds, d'installer une pompe plus résistante et mieux agencée, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QU'UN montant supplémentaire de trois cent cinquante dollars soit ajouté au prix décidé lors de la session du 15 mai 1956 pour l'installation d'une pompe avec un arbre de couche plus gros et des supports plus rapprochés, ce qui assurera à la pompe un fonctionnement encore plus efficace et normalement une plus longue durée d'opération continue."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

travaux dans rues Val-Mauricie

répartition sur base de 2 ou 3 ans

M. Marcel Rivard, président du Comité des citoyens de Val Mauricie rencontre le conseil pour exposer l'état impraticable des rues de ce secteur. Il semble que les contribuables de cet endroit seraient prêts à absorber une dépense d'environ \$4500.00 pour l'amélioration de ces rues, mais qu'il ne peut être question de rembourser complètement ces déboursés d'après l'échelle normale des répartitions. Une répartition sur une base de deux ans et même trois ans, si possible, permettrait de dégrèver sensiblement les intéressés par suite de la construction de nouveaux immeubles qui s'érigeront certainement dans ce secteur au cours des deux prochaines années.

D'autre part le conseil est conscient que les travaux projetés ne peuvent être exécutés à même le budget régulier qui serait trop lourdement affecté; que ce sont des dépenses spéciales dues à des circonstances particulières et qu'il y a lieu d'aviser des moyens à prendre pour régler cette situation vraiment déplorable.

Rencontra autorité Com.Mun. Québec

Le secrétaire est autorisé à se rendre à Québec pour discuter avec les autorités de la Commission Municipale de Québec de la possibilité de contracter un emprunt temporaire, payable en deux ou trois versements annuels, ce qui permettrait l'exécution des travaux demandés sans trop grever les contribuables intéressés

Le conseil décide d'attendre la décision de la Commission Municipale avant de procéder plus avant, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

ajournement

"QUE la session soit et est de nouveau ajournée au jeudi, vingt-quatrième jour de main, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m."

ADOPTE

La séance est levée.

G. Gosselin Maire

A. Isabel sec.-trés.

24 mai 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

a journement
24 mai 1956

Séance d'ajournement de la session spéciale du 15 mai 1956 du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le jeudi, vingt-quatrième jour de mai, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant la résolution adoptée le 22 mai 1956, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Eddy Normandin, Auguste Bettez et Ernest Bolduc, formant quorum.

rapport entrevue Com. Mun. Québec.

Le secrétaire fait rapport de l'entrevue qu'il a eue ce jour même avec M. Paul Lambert, commissaire à la Commission Municipale de Québec.

emp. temp.
5000.00

D'après les explications qui lui ont été données, M. Lambert reconnaît que la situation est vraiment particulière, et dès qu'un règlement de répartition dans le sens du projet qui lui a été soumis sera adopté par le conseil, il autorisera un emprunt temporaire de \$5000.00 pour l'exécution de travaux.

ordonnance Ministère Santé

Concernant les dépenses urgentes que la corporation est obligée de faire: nouveau puits et extension du réseau d'aqueduc, particulièrement du côté est de la route du Calvaire où des maisons sont déjà habitées, une suggestion est faite à l'effet d'obtenir une ordonnance du Ministère de la Santé.

re: travaux urgents aqueduc

CONSIDERANT que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières opère depuis décembre 1953 un réseau d'aqueduc dont l'approvisionnement provient d'un puits artésien d'une capacité de 300,000 gallons impériaux par jour;

CONSIDERANT que, vu le développement domiciliaire se manifestant actuellement dans la municipalité, la consommation dépasse à certains jours la capacité du puits;

CONSIDERANT que des résidences ont été construites et sont déjà habitées et que d'autres sont en construction dans un secteur où le réseau d'aqueduc n'est pas installé, ce qui représente un inconvénient très sérieux et un danger pour la santé publique;

CONSIDERANT qu'une seule source d'alimentation présente un danger constant du fait que les contribuables seraient entièrement privés d'eau, et ce pour une période peut-être assez prolongée, advenant une défectuosité quelconque soit à la pompe ou au moteur activant cette pompe;

EN CONSEQUENCE il est PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Santé d'ordonner au conseil de la paroisse des Trois-Rivières, d'augmenter la source d'approvisionnement de son réseau d'aqueduc, et d'extensionner ledit réseau de manière à ce que les résidences actuellement habitées et les autres qui le seront sous peu soient desservies en eau potable."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE S.H. le Maire et le secrétaire-tresorier soient et sont autorisés à rencontrer M. Théo. Lafrenière, ingénieur en chef du Ministère de la Santé pour discuter des travaux urgents à faire au réseau d'aqueduc."

ADOPTE

La séance est levée.

entrevue M. Théo. Lafrenière.

G. Massicotte Maire

W. Isabel Sec.-trés.

MARGE DE LA REPIURE

4 juin 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

régulière
4 juin 1956

SESSION régulière du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivières, tenue le lundi, quatrième jour de juin, mil
neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire
des sessions, Rang Ste Marguerite, T.R., et à laquelle session
sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs
les conseillers: Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Eddy Normandin,
Auguste Bettez et Ernest Bolduc.

minutes

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les minutes des séances tenues les 7, mai 1956,
15 mai 1956, 22 mai 1956 et 24 mai 1956 ainsi que celles de
l'assemblée des électeurs tenue le 9 mai 1956 soient et sont
approuvées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés
pour paiement:

Ch. 2422	110-W. Isabel, salaire, voyl Québec. & B. Pelletier	✓221.57
2423	20-Y. Godin, 7/5 à 2/6/56	✓79.04
2424	30-G. Richer 15/5 à 15/6/56 loyer	✓36.00
2425	40-Ant. Bellemare, fossé P-15	✓11.54
2426	50-Alcide Dupont, clôture route Calvaire	✓24.00
2427	60-Pierre Martel, " " "	✓24.00
2428	70-Julien Martel, " " "	✓20.00
2429	80-Royal Valois p-15 \$31.00 P-35 \$97.00	✓128.00
2430	90-Camille Houle, papeterie	✓6.36
2431	100-The Shawinigan Water & Power	✓138.98
2432	110-La Revue Municipale	✓15.15
2433	120-The Bell Telephone	✓12.79
2434	130-G.G. Garceau, contrat rues P-36 et P 37-38	✓74.00
2435	140-Département Finances - copies plan cadastre	✓15.00
2436	150-Abran & Lambert; mutations	✓13.00
2437	160-The Page Equipment P-15 \$47.50 P-17 \$9.50	✓57.00
2438	170-Syndicat Coop. Ste Marguerite, broche R. Calvaire	✓9.00
2439	180-Phil. Gariépy, plaques rues	✓4.00
2440	190-PhH. Marineau Ltée, papeterie	✓2.30
2441	200-Imprimerie O. Lacoursière, " rôle éval.	✓115.12
473	210-Ant. Bellemare, 4/5/56	✓3.52
474	220-Isidore Bélinas 8/5/56	✓2.62
475	230-Ant. Bellemare 18/5/56	✓7.12
476	240-Alphonse Roch 18/5/56	✓7.12
477	250-G. Gendron 18/5/56	✓7.12
478	260-Phil Gariépy 18/5/56	✓7.12
479	270-Isidore Gélinas 18/5/56	✓5.32
480	280-W. Isabel, gas & huile pompe à eau	✓7.20
481	290-Le Nouvelliste, soumissions abri puits	✓11.70
482	300-The Shawinigan Water & Power, électricité puits	✓67.72
483	310-Emilien Launier 7/5 à 2/6/56	✓60.00
484	320-L. Petroff 15/5 à 15/6/56	✓10.00
485	330-Alphonse Roch 21/5 à 26/5/56	✓43.62
486	340-Ant. Bellemare 21/5 à 26/5/56	✓41.82
487	350-G. Gendron 21/5 à 26/5/56	✓28.44
488	360-Phil. Gariépy 21/5 à 26/5/56	✓28.44
489	370-Alphonse Roch 29/5 à 2/6/56	✓14.24
490	380-Ant. Bellemare " "	✓29.34
491	390-Phil. Gariépy " "	✓29.34

ADOPTE.

remerciements
B. Montour

M. Bernard Montour remercie le conseil des condoléances
qu'il lui a transmises à l'occasion du décès de son épouse.

4 juin 1956



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE le secrétaire est autorisé à effectuer les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

mutations

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
312	Aimé Dessureault	Robert Désaulniers
695	Hermile Matthon	Louis Paulin
1207A	Paul Comeau	Marcel, Claudette, Yvon Nicole Comeau, Succ.
1065-11	Radisson Const. Inc.	Eddy Pelletier
804-035	Jimmy Lapointe	Mde Jimmy Lapointe
464-406-407	François Crête	Elphège Deshaies
292	Can. Petrofina	Canadian Leasebacks
1431a	Lucien Dufresne	Ovila Bergeron
461	Albéric Boucher	Jean Marc Boucher
334	Georges Langevin	Laurent Massicotte
559	Juliette St-Pierre	Emile Larivière
439	Joseph St-Pierre	Marcel Beaudry
723	Roger Dupont	J.G. Beaudet
920	Claude Desjardins	Fernand Lajoie
150	Mme Achille Pratte	Geo. E. Houle

ADOPTE

A. Une demande d'information de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement relativement au système d'égoûts construit par Radisson Construction Inc. le secrétaire est autorisé à transmettre à la Société Centrale d'Hypothèques une copie de la résolution adoptée le 12 juillet 1955.

Lue une lettre de Canada Iron Foundries Ltd informant que, à partir du 1er mai 1956, la firme Roger Duval Inc. sera son représentant pour la vente du tuyau Delavaud.

Le secrétaire est autorisé à écrire de nouveau au Canadien du Pacifique concernant l'obligation des pentes des traverses à niveau.

Le secrétaire est autorisé à organiser une rencontre des membres du conseil avec les autorités de la Shawinigan Water & Power relativement au contrat proposé par cette dernière pour l'éclairage des rues.

REGLEMENT NO 68

Rues lots 37 et 38 - répartition

CONSIDERANT que le 5 mai 1956 la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant Mtre G.G. Garceau, notaire, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues et étant des parties des lots 37 et 38 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que des résidences ont été érigées sur la subdivision officielle d'une partie de chacun des susdits lots et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans les rues susmentionnées;

CONSIDERANT que les contribuables intéressés ont été convoqués par avis public donné le 25 mai 1956 et qu'un avis de motion a été donné le 15 mai 1956 lors de la session tenue à cette date par M. Eddy Normandin, conseiller, de la présentation du présent règlement en conséquence

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No 68 est adopté, et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 1. Les immeubles connus et désignés comme étant les lots cinq, quinze, quarante, cinquante-quatre et cinquante-sept-un de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-sept du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P37-5, 15, 40, 54, 57-1) et les lots cent sept, cent vingt-deux, cent trente-sept et cent quarante-sept de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-huit du susdit cadastre (P38-107, 122, 137, 147) sont proclamés des chemins municipaux.

MARGE DE LA REMISE

Soc. Centrale Hyp.
re: égouts
Val Mauricie

R. Duval Inc.
Canada Iron Fndies

C.P.R. traverse
à niveau

Shawinigan W.&
Power, éclairage
rues

Règlement 68
rues P 37 et P-38
Val Mauricie



règlement 68
suite
rues P37 et P38

règlement 68 (suite)

Art. 2. Que les travaux d'entretien, de réparation et de confection des susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art. 3. Les travaux de confection consisteront à étendre sur une largeur de trente pieds (30') une couche de seize pouces d'épaisseur de sable et de quatre pouces d'épaisseur de gravier représentant un déboursé n'excédant pas cinq mille dollars;

Art. 4. Que le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au pro rata de l'évaluation des lots un, trois, quatre, six à quatorze inclusivement, seize à dix-neuf inclusivement, vingt-et un, vingt-deux, vingt-quatre à vingt-sept incl. vingt-neuf à trente-neuf inclusivement, quarante et un à cinquante-trois inclusivement, cinquante-cinq, cinquante-six et cinquante-sept-deux de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-sept du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, et des lots quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-onze à cent six inclusivement cent huit à cent vingt et un inclusivement, cent vingt-trois à cent trente-six inclusivement, cent trente-huit à cent quarante six inclusivement de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-huit du susdit cadastre.

Art. 5. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux, en y incluant les intérêts sur les montants que la corporation devra emprunter pour exécuter les dits travaux. Il y aura cependant exception pour les dépenses faites au cours de l'année mil neuf cent cinquante-six alors que celles-ci seront réparties sur une période de trois ans. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art. 6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE

Malgré l'adoption du règlement No 68, le conseil est d'opinion que les travaux de voirie mentionnés dans ce règlement ne doivent pas être exécutés avant que les travaux d'extension du réseau d'aqueduc à cet endroit ne soient terminés.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire est autorisé à demander des soumissions pour la fourniture et le charroyage du sable et du gravier à être placés dans les rues de Val Mauricie."

ADOPTE

CONSIDERANT qua par suite du développement domiciliaire s'opérant actuellement dans la municipalité, la corporation est appelée à faire face à des dépenses non prévues au budget mais absolument obligatoires pour des travaux publics;

soumission, sable
gravier P37, P38

Emprunt temporaire
\$5000.00

travaux publics
rues Val Mauricie

CONSIDERANT que la corporation n'a pas à même son budget régulier et en disponibilité les argents nécessaires pour l'exécution de ces travaux publics qui sont de toute nécessité, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser, pour une période de douze mois, un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (\$5000.00);

QUE ledit emprunt sera remboursé avec les revenus supplémentaires qu'apporteront au trésor municipal les nouvelles évaluations."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE



4 juin 1956

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QUE la corporation fasse préparer par M. J.A.M. Langlois, ing. prof. les plans démontrant les extensions à être faites au réseau d'aqueduc dans le secteur de Val Mauricie, du côté nord de la route nationale."

Plans extension
aqueduc Langlois

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la corporation achète, au prix total de un dollar, de M. Conrad Bourassa, les immeubles connus et désignés comme étant les lots un et huit de la subdivision officielle d'une partie du lot quarante-deux (P42-1 et 8) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

achat rues
P-42
C. Bourassa
J. Gélinas

QUE la corporation achète, au prix total de un dollar, de M. Joseph Gélinas, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot trente-deux de la subdivision officielle d'une partie du lot quarante-deux (P42-32) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE S.H. le Maire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la corporation de la paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié en ce sens, devant Mtre G.G. Garceau, notaire."

ADOPTE

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à une session subséquente, d'un règlement concernant l'exécution de travaux de confection, réparations et entretien des rues des lots trente-six et quarante-deux.

avis motion
réglement
travaux rues
P36 et P-42

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE M. Arthur Bélanger soit et est nommé inspecteur de voirie pour le lot trente-six."

A. Bélanger, insp.
voirie P-36

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin;
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"QUE la corporation fasse installer un manomètre de profondeur au deuxième puits de l'aqueduc."

manomètre
2ème puits

ADOPTE

Lue une requête de la part de contribuables du Blvd Ste-Catherine, à la Banlieue, demandant que le conseil prennent les mesures nécessaires pour empêcher la fermeture du débouché de ce boulevard vers l'ancienne route nationale. Le conseil décide que deux membres du conseil soient chargés de rencontrer M. Jos St-Pierre à ce sujet.

requête terrain
extrémité Blvd
Ste Catherine

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE messieurs les conseillers Eddy Normandin et Henri Guilbert soient et sont autorisés à rencontrer M. Jos St-Pierre et discuter avec lui de la possibilité de régler le cas de l'immeuble séparant le Blvd Ste Catherine de l'ancienne route nationale."

ADOPTE

Le secrétaire est prié d'écrire de nouveau à Radisson Construction Inc. relativement à la demande déjà faite par le conseil au sujet du Calvaire.

Radisson Connt.
re: Calvaire

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QU'UNE souscription de vingt-cinq dollars soit versée au Comité d'organisation des fêtes du jubilé d'argent de sacerdoce de S.E. Mgr G.L. Pelletier."

souscription
fête Mgr Pelletier
Ch. 2442 \$25.00

ADOPTE

La session est levée.

G. Massin
.....Maire

H. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

18 juin 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

spéciale
18 juin 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivières, tenue le lundi, dix-huitième jour de juin, mil
neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire
des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi,
et à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain
Massicotte, et messieurs les conseillers, Henri Guilbert, Jean-
Paul Roberge, Auguste Bettez et Ernest Bolduc, formant quorum.

convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat
de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

- L'ordre du jour est le suivant:
1o-Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
2o-Estimeurs;
3o-Transport maisons: M. Alf. Gagnon,
M. M. Boileau.

Démission B.
Montour, H.St-
Arnaud, estimat.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,
"QUE la demission de M. Bernard Montour et M. Hor-
misdas St-Arnaud, estimateurs, soit et est acceptée."

ADOPTE

M.Joly et R.Guil-
bert, estimateurs

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,
"QUE Messieurs J.T. Joly et Roger Guilbert soient
et sont nommés estimateurs en remplacement de MM. B. Montour
et H. St-Arnaud démissionnaires."

ADOPTE

transport maison
Marcel Boileau

A la suite d'une lettre de M. Marcel Boileau demandant
l'autorisation de déménager une maison sur le Blvd Ste Catherine
à la Banlieue, il est

PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

"QUE permission soit accordée à M. Marcel Boileau
de transporter sur ses terrains du Blvd Ste Catherine à la
Banlieue la maison actuellement située sur la rue St-Georges
à Trois-Rivières, nos 479-481;

QUE ladite permission est accordée pourvu que le
transport soit effectué entièrement au risque du propriétaire
et qu'il soit responsable des dommages pouvant être causés
tant à la propriété publique que privée; que s'il y a dommages
aux chemins publics ils devront être remis dans une condition
acceptable par l'inspecteur de voirie."

ADOPTE

transport maison
Alfred E.Gagnon
refusé

La permission est refusée à M. Alfred E. Gagnon de
transporter une maison dans le Rang Ste Marguerite. Le conseil
considère que la hauteur de cette maison va causer trop de
dommages à la propriété privée et particulièrement aux arbres
d'ornementation.

voyage Montréal
ordonnance aque-
duc.

S.H. le maire faire rapport au conseil du voyage
fait à Montréal, le 6 juin 1956, pour discuter avec M. Théo.J.
Lafrenière, ingénieur en chef du Ministère de la Santé, de
la possibilité d'une ordonnance pour exécuter des travaux ur-
gents sur le réseau d'aqueduc. M. Lafrenière a promis de
recommander l'émission d'une telle ordonnance.

La session est levée.

Ernest Bolduc
.....Maire

Isabel
.....sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

3 juillet 1956

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

régulière
3 juillet 1956

minutes

comptes

ch 2443
2444
2445
2446
2447
2448
2449
2450
2451
492
493
494
495
496
498
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511

Session régulière du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi troisième jour de juillet, mil neuf cent cinquante-six, la veille étant jour férié, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, Jean Paul Roberge et Ernest Bolduc, formant quorum.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 4 juin 1956 et celles de la session spéciale du 11 juin 1956 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

1-W. Isabel, salaire mai et affaichage	✓202.00
2-Yvette Godin, 4/6 à 30/6/56	✓79.04
3-G. Richer, loyer 15/6 à 15/7/56	✓36.00
4-Syn. Coop. Ste Marguerite, broche route calvaire	✓18.80
5-Corp. St Michel Forges, ent. hiver Blvd St-Jean	✓88.00
6-Léonard Beaulieu, sable P-15	✓81.81
7-Clément Brouillette, nivelage et sable P-29	✓36.28
8-The Shawinigan Water & Power éclairage rues	✓138.98
9-The Bell Telephone	✓12.14
10-W. Isabel, voyage Mtl Ministère Santé	✓15.00
11-Antonio Bellemare 6/6 à 16/6/56	✓48.53
12-Yvon Massicotte 8/6 à 16/6/56	✓49.88
13-Antonio Bellemare 18/6 à 23/6/56	✓52.54
14-Gérard Guilbert 18/6 à 23/6/56	✓49.88
15-Claude Launier 23/6/56	✓2.70
16-W. Isabel, gas & huile pompe	✓1.99
17-Clément & Levasseur, soudure pusher	✓2.00
18-Jean Banville, circulaires	✓7.09
19-Roger Duval Inc. tuyaux	✓216.59
20-Launier Ltée, tuayux et acces. puits, etc.	✓575.07
21-Ricard & Charpentier, abri puits	✓475.00
22-Emilien Launier 4/6 à 30/6/56	✓60.00
23-Louis Petroff 15/6 à 15/7/56	✓10.00
24-Claude Launier, distribution circulaires	✓4.40
25-Pierre Lacroix, " "	✓3.00
26-J.G. Jutras, " "	✓3.00
27-Antonio Bellemare 25/6 à 30/6/56	✓46.28
28-Gérard Guilbert 25/6 à 30/6/56	✓45.38
29-Bruno Guilbert 27/6	✓1.72

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE la vérification des livres comptables de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, pour la période se terminant le 31 décembre 1956, soit et est confiée à la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie."

ADOPTE

Lue une lettre signée par MM Eugène Désaulniers, Lionel Levasseur et Roland Rochon, se plaignant de l'état du fossé de ligne entre la terre de M. Siméon Ricard et celle de M. Philippe Pratte. La subdivision des terres en lots n'est pas sans causer des difficultés aux inspecteurs agraires vu le grand nombre d'intéressés. Le conseil espère qu'une formule pourra être trouvée pour solutionner ce problème.

vérificateurs

fossé ligne
P38 et P-40

MARGE DE LA RETOURNE



avis motion
travaux voirie
P36 et P 42

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subséquente d'un règlement concernant l'exécution de travaux de voirie sur les rues des lots 36 et 42 et du mode de répartition du coût desdits travaux.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Achat rues
Radisson Const.
lisières route
Calvaire, allées
piétons

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Radisson Construction Inc., au prix total de un dollar, le lot cent quarante-huit de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-huit (P38-148) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, ainsi que les lots vingt, vingt-trois, vingt-huit et cent quarante-neuf de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-sept (P37-20,23,28,149) du susdit cadastre

QUE S. H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié en ce sens devant Mtre G.G. Garceau, notaire, le cédant ayant droit d'y installer des égouts." ADOPTE.

installation
électrique puits
M.Ed.Normandin

Etant donné que M. Eddy Normandin, conseiller, est un électricien licencié de haute compétence et que ses connaissances seraient profitables à la corporation pour l'installation du système électrique au puits de l'aqueduc par l'économie à être réalisée tant sur les matériaux que sur la main d'oeuvre, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE M. Eddy Normandin, conseiller, soit et est autorisé à procéder, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, à l'achat des matériaux nécessaires pour le système électrique des deux puits de l'aqueduc, à engager les électriciens nécessaires et à surveiller l'exécution des travaux précités."

ADOPTE

Rapport est fait au conseil que la Canada Iron Foundries doit arrêter sa production pour la période des vacances au cours du mois de juillet. Vu qu'une ordonnance est susceptible d'être émise par le Ministère de la Santé pour des travaux d'aqueduc et qu'il convient de prendre les précautions nécessaires pour obtenir le tuyau en temps voulu, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

achat tuyaux
R.Duval Inc.
aqueduc

"QUE le secrétaire est autorisé à acheter, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, de Roger Duval Inc, unique distributeur des tuyaux "Delavaud" de Canada Iron Foundries, les tuyaux "Delavaud" nécessaires pour l'exécution des travaux d'aqueduc à Val Mauricie ainsi qu'au deuxième puits de l'aqueduc;

QUE la présente résolution deviendra opérante seulement sur réception d'une ordonnance du Ministère de la Santé."

ADOPTE

CONSIDERANT que des représentations ont été faites auprès du Ministère de la Santé pour l'extension du réseau d'aqueduc, de même que pour l'augmentation de la source d'approvisionnement dudit réseau;

CONSIDERANT que le coût des susdits travaux est estimé à \$30,547.00;

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

Emp. Temporaire
30,000.00.....
travaux aqueduc
ordonnance

"QUE, sur réception d'une ordonnance du Ministère de la Santé concernant des travaux à être exécutés au réseau d'aqueduc, demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la prie de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de trente mille dollars (\$30,000.00);

QUE ledit emprunt sera remboursé par une émission d'obligations, suivant les directives de la Commission Municipale de Québec."

ADOPTE UNANIMEMENT

3 juillet 1956.



PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les lots un, huit et trente-deux de la subdivision officielle d'une partie du lot quarante-deux (P42-1, 8 et 32) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, de même que les lots douze, vingt-deux, trente-cinq, quarante-cinq, cinquante-huit, cinquante-huit-un, cinquante-neuf, soixante, soixante-dix et soixante-quinze de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-six (P36-12; 22; 35; 45, 58; 58-1, 59; 60, 70, 75) du susdit cadastre, tels que démontrés au plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, soient et sont proclamés des chemins municipaux."

rues P-42
et
P-36

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE le secrétaire est autorisé à rencontrer, à Québec, les autorités de la Commission Municipale pour discuter et obtenir, si possible, l'autorisation de contracter un emprunt temporaire de \$30,000.00 pour l'exécution de travaux d'aqueduc."

sec. Québec
aut. temp. temp.
30,000.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE S.H. le maire et le sec.-trés. sont autorisés à verser une somme n'excédant pas cinq cents dollars (\$500.00) à Ricard & Charpentier, entrepreneurs, en acompte sur l'abri du puits".

acompte
abri puits

ADOPTE

Rapport est fait par M. Eddy Normandin de l'entrevue qu'il a eue en compagnie de M. Henri Guilbert, conseiller, avec M. Jos St-Pierre relativement au terrain possédé par ce dernier, entre le Blvd Ste Catherine et l'ancienne route nationale. Le prix exigé par M. St-Pierre est de \$1000.00 plus les taxes sur tous les immeubles lui appartenant. Les conditions de paiement seraient les suivantes: comptant: le paiement des taxes et \$200.00, la balance en versements annuels de \$200.00 avec intérêt à 6% l'an. Vu que le montant à être payé le serait par tous les contribuables mais que l'usage du terrain ne serait bénéficiaire qu'à un nombre restreint de contribuables en comparaison de l'ensemble, et dû également à l'absence de deux conseillers de Ste Marguerite, le conseil a préféré connaître l'opinion de tous ses membres avant de se prononcer définitivement. Le secrétaire est chargé d'informer M. St-Pierre en ce sens.

Entrevue avec
M. Jos St-Pierre
re: terrain
limite Blvd
Ste Catherine

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE, à l'occasion du 25ème anniversaire de mariage de leur collègue, M. Auguste Bettez, les membres du conseil sont heureux de se joindre à ses nombreux parents et amis pour lui transmettre, ainsi qu'à son épouse dévouée, leurs plus sincères félicitations ainsi que les meilleurs vœux de joie, santé et bonheur."

vœux à M.
Aug. Bettez,

ADOPTE UNANIMEMENT.

La session est levée.

G. Asselin
.....Maire

W. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA REUTURE



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

spéciale du
23 juillet 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 23 juillet 1956, à 8 heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, J.P. Roberge, Conrad Dugré et Auguste Bettez.

avis convocation
et
certificat

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 10-Aqueduc: tout sujet s'y rapportant;
- 20-Rues Val Mauricie;
- 30-Salaires employés manuels;
- 40-Chemins d'hiver
- 50-Ramonage des cheminées.

Information Shaw.
Water & Power
éclairage rues

Au début de la session, le conseil reçoit M. Richard Rochefort, représentant de The Shawinigan Water & Power, concernant le renouvellement du contrat pour l'éclairage des rues.

déménagement
borne-fontaine
\$400.00

Lue une lettre signée par MM. Jean Rodhain et Chs E. Rouette demandant au conseil de faire déplacer la borne fontaine située au coin de la deuxième Ave. Bellemare et pour lequel déplacement ils s'engagent à payer jusqu'à concurrence de \$400.00.

PROPOSE PAR: M. J.P.Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

déplacement borne
fontaine 2ème Rue
Bellemare.

"QUE la corporation accorde à Ricard & Charpentier le contrat pour le déplacement de la borne-fontaine sise au coin de la 2ème Rue Bellemare sur le terrain de M. J.Rodhain, au prix global de quatre cents dollars (\$400.00), l'entrepreneur devant fournir la main-d'oeuvre, employer des matériaux de la même qualité que ceux utilisés par la corporation, se tenir responsable des dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux;

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une convention aux conditions précitées avec Ricard & Charpentier, entrepreneurs, Rang Ste Marguerite, Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTÉ

Lecture est faite de l'ordonnance reçue du Ministère de la Santé pour l'exécution de travaux d'aqueduc. Lecture est également faite de l'autorisation accordée le 20 juillet 1956 par la Commission Municipale de Québec, pour contracter un emprunt temporaire n'exédant pas \$30,000.00 pour satisfaire aux dispositions de l'ordonnance précitée.

Le conseil prend connaissance de la soumission présentée par Ricard & Charpentier, en date du 20 juillet 1956, pour les travaux d'extension du réseau d'aqueduc. Les prix sont pour le travail seulement, la corporation devant fournir les matériaux.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

contrat travaux
aqueduc Val Mau-
ricie à
Ricard & Charpen-
tier

"QUE le contrat pour les travaux d'extension du réseau d'aqueduc à Val Mauricie, d'après l'ordonnance émise par le Ministère de la Santé le 11 juillet 1956, soit et est accordé à Ricard & Charpentier, aux prix unitaires mentionnés dans leur soumission du 20 juillet 1956, savoir:

Excavation, posage, remplissage,	tuyau 8"....	\$0.65	piéd linéaire
"	"	"	"
"	"	"	"
"	tuyau 6"....	\$0.60	"

Entrées de service \$15.00 l'unité

Borne-fontaine avec accessoires, appui, pierre \$25.00 l'unité, l'entrepreneur se tenant responsable des dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux.



23 juillet 1956

"QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une convention à cette fin avec Ricard & Charpentier, entrepreneurs Rang Ste Marguerite, Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

Monsieur Auguste Bettez, conseiller, souligne qu'il n'a pas objection à ce que des travaux d'aqueduc se fassent à Val Mauricie, mais qu'il ne faudrait pas négliger davantage à accorder aux contribuables du Blvd St-Jean une protection plus efficace contre l'incendie.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la corporation achète, à même les revenus réguliers de l'aqueduc, une pompe à pression "booster" pour boyau de 1 1/2" avec orifice de suction de 2" et sortie de 2 1/2" avec réduit de 2 1/2" à 1 1/2" pour raccordement aux boyaux à incendie de 2 1/2" et 1 1/2", de même que 100' de boyaux à incendie de 1 1/2" de diamètre."

ADOPTE

Le conseil discute des travaux de voirie dans les rues Jeanne Mance et Jacques Cartier, à Val Mauricie, en présence d'une quinzaine de contribuables de ce secteur. M. Marcel Rivard, inspecteur de voirie à cet endroit, fait rapport qu'il a obtenu un prix global de \$3750.00 de Ricard & Charpentier pour fournir et transporter dans les rues Jeanne Mance et Jacques Cartier, sur une largeur de 30 pieds dans chacune de ces rues, 16 pouces de sable tassé et quatre pouces de gravier à chemin, soit un coût de \$1.84 le pied linéaire sur la largeur de 30 pieds.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une convention avec Ricard & Charpentier, entrepreneurs, Rang Ste Marguerite, Paroisse des Trois-Rivières, pour la fourniture, le transport, l'étendage dans les rues Jacques Cartier et Jeanne Mance, à Val Mauricie, sur une largeur de trente pieds dans toute la longueur de ces rues, seize pouces de sable tassé et quatre pouces de gravier à chemin, le tout au prix de trois mille sept cent cinquante dollars (\$3750.00), soit un coût de un dollar et quatre-vingt-quatre cents du pied linéaire dans la largeur de trente pieds.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les employés manuels de la corporation soient payés un salaire de un dollar et dix sous l'heure à compter du 23 juillet 1956."

ADOPTE

Son Honneur le Maire attire l'attention du conseil que l'entretien d'hiver des chemins devrait être considéré sérieusement à ce temps-ci de l'année. Le secrétaire est autorisé à communiquer premièrement avec M. Carbonneau de St-Boniface qui avait cet entretien l'an dernier, de même ensuite avec Laurentide Ready Mix, et au besoin publier une demande de soumission dans le journal.

Bien que la loi ne permette pas de décréter le ramonage obligatoire des cheminées, il est toujours loisible que le ramonage puisse être fait chez les contribuables intéressés.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

"QUE M. Ernest Richard de Trois-Rivières soit et est reconnu comme la personne attitrée par le conseil pour faire le ramonage des cheminées dans la municipalité."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE la corporation fasse faire des plaques indiquant le nom des rues dans Val Mauricie."

ADOPTE

La session est levée.

W. Isabel

J. Massiott

.....Sec.-trés

.....Maire

MARGE DE LA RELIURE

achat "booster"
Blvd St-Jean

travaux voirie
Val Mauricie

Ricard & Char-
pentier, travaux
voirie Val Mau-
ricie

employés manuels
salaire 1.10 hr.

entretien chemins
hiver

ramonage cheminées

plaques rues
Val Mauricie

6 aout 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivières, tenue le lundi sixième jour d'aout, mil neuf cent
cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions,
et à laquelle sont présents: S.M. le maire, M. Germain Massicotte,
et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, Henri
Guilbert, Ernest Bolduc et Auguste Bettez.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Auguste Bettez,

"QUE les minutes de la session régulière du 3 juillet
1956 et celles de la session spéciale du 23 juillet 1956 soient
et sont adoptés."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

chèque 2452	10-W. Isabel, ass.chom. aff. salaire	✓ 204.40
2459	20-Y. Godin, sal. 2/7 à 4/8/56	✓ 98.80
2460	30-G. Richer, loyer 15/7 à 15/8/56	✓ 36.00
2453	40-C. Labelle & Cie, broche route Calvaire	✓ 38.25
2454	50-The Bell Telephone Co	✓ 13.79
2455	60-P.A. Gouin, broche route Calvaire	✓ 21.98
2456	70-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues	✓ 138.98
2457	80-Abram & Lambert, mutations	✓ 23.00
2458	90-Royal Valois, nivelage P-35	✓ 40.00
512	100-Antonio Bellemare, sal 3/7 à 7/7/56	✓ 44.07
513	110-Gérard Guilbert, sal 3/7 à 7/7/56	✓ 44.07
514	120-Antonio Bellemare sal 9/7 à 14/7/56	✓ 48.98
515	130-Gérard Guilbert sal 9/7 à 14/7/56	✓ 48.98
516	140-Antonio Bellemare sal 16/7 à 21/7/56	✓ 32.04
517	150-Gérard Guilbert sal 16/7 à 21/7/56	✓ 23.45
518	160-Antonio Bellemare sal 23/7 à 23/7/56	✓ 61.55
519	170-Gérard Guilbert sal 23/7 à 23/7/56	✓ 61.55
520	180-W. Isabel, ent.87 asschom. 6.24 Voy Quebec 8.25	✓ 15.36
521	190-Launier Ltée, matériaux puits, Val Maur. Reg.	✓ 2917.35
522	200-Herman Lyonnais, ent.	✓ 7.50
523	210-R. Duval Inc., matériaux	✓ 3141.50
524	220-The Shawinigan Water & Power, puits	✓ 63.22
525	230-Canadian General Electric, puits	✓ 140.03
526	240-P.A. Gouin Ltée, puits	✓ 26.67
527	250-Baptist Transportation, tuyaux	✓ 42.47
528	260-J.E. Launier, surv. 2/7 à 4/8/56	✓ 75.00
529	270-Louis Petroff, " 15/7 à 15/8/56	✓ 10.00

adopté

contrat
éclairage rues
Shaw. Water & Pow.

ATTENDU que par son règlement numéro 45 adopté le
douzième jour de juin 1951 et de son règlement No 45-C, adopté
le huitième jour de février 1954, le conseil a été autorisé
de pourvoir à l'éclairage municipal et de s'entendre avec toute
personne, société ou corporation pour cette fin ainsi que pour
octroyer une franchise pour la distribution de l'électricité
dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Compagnie "The Shawinigan Water and Power
Company" a proposé à la Corporation un contrat dans les termes
suivants:

1. La Corporation accorde à "The Shawinigan Water and Power
Company" le droit de construire, ériger et maintenir dans la
Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire
ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice
durant la période du présent contrat et la Compagnie s'engage
à maintenir l'installation nécessaire et utile à ces fins;

2. Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins
ou places publiques seront émondés aux frais de la Compagnie,
après que celle-ci aura donné à la Corporation un avis de huit (8)
jours du temps où l'émondage devra se faire.

MARGE DE DA RELIURE



6 aout 1956

Si la Corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la Corporation;

3. Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf après ordonnance contraire de la Régie Provinciale de l'Electricité;

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes;

6. Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc., etc., sera acheté de la Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie Provinciale de l'Electricité et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie Provinciale de l'Electricité;

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de SEIZE DOLLARS (\$16.00) par lampe de mille (1000) lumens par année et payable mensuellement.

La manoeuvre de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie si le présent contrat couvre cinq (5) lampes de rues ou plus; autrement, ils sont à la charge de la Corporation;

8. La période de durée du présent contrat est de cinq (5) années, commençant le 1er aout 1956 et expirant le 1er aout 1961.

La Corporation contracte dès maintenant avec la Compagnie pour CENT NEUF (109) lampes de rues de MILLE (1000) lumens... pour la période de ce contrat. Ces lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre;

9. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à au-delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, elle sera soumise à la Régie Provinciale de l'Electricité dont la décision sera finale;

10. Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux particuliers ou contribuables de la Corporation;

11. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La Compagnie ne sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelconque faite à la municipalité ou aux particuliers, sans la réduction précitée.

IL EST RESOLU:

QUE le contrat, tel que proposé, soit accepté;

QUE les lampes de rues prévues par le dit contrat restent placées aux endroits où elles sont actuellement, et que toutes nouvelles lampes soient placées aux endroits convenus entre les représentants de la Corporation et ceux de la Compagnie.

QUE la présente résolution, dès que la Compagnie en aura ac-

contrat
éclairage rues
Shaw. Water Pow.

MARGE DE LA REIMURE

6 aout 1956



cepté les termes et conditions, tiendra lieu de contrat entre la Corporation et la Compagnie et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge, conseiller,

"QUE le conseil a pris connaissance, au cours de la présente session, du contrat de force motrice présenté par The Shawinigan Water & Power Company, la dite force motrice devant actionner les moteurs pour le fonctionnement de l'aqueduc municipal;

QUE Son Honneur le Maire, M. Germain Massicotte, et le secrétaire-trésorier, M. Wildy Isabel, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, avec The Shawinigan Water & Power Company ledit contrat de force motrice".

ADOPTE UNANIMEMENT

A la suite d'une demande de la Cie de Téléphone Bell du Canada pour poser un câble aérien sur le lot No 2, le secrétaire demande les directives du conseil avant d'approuver le projet.

Mgr P.E. Doyon, vicaire-général, transmet au conseil les remerciements de S.E. Mgr Pelletier pour la souscription du conseil lors du jubilé d'argent sacerdotal de Mgr Pelletier.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

"QUE le ou les emprunts temporaires pour un montant total n'excédant pas trente mille dollars (\$30,000.00), pour des travaux au réseau d'aqueduc, suivant l'autorisation accordée par la Commission Municipale de Québec le 19 juillet 1956, soient contractés par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières uniquement à la succursale de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières, de la Banque Provinciale du Canada."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE le ou les emprunts temporaires à être contractés par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, pour l'exécution de travaux publics, suivant l'autorisation accordée par la Commission Municipale de Québec, en date du 19 juillet 1956, pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars (\$5,000.00), le soient à la succursale de la rue Notre-Dame, à Trois-Rivières, de la Banque Provinciale du Canada seulement."

adopte

Le secrétaire fait rapport de l'entrevue qu'il a eue avec M. Roger Coté, maître de poste, relativement à la possibilité de la livraison de la malle par facteur, depuis les limites de la ville de Trois-Rivières jusqu'au Blvd des Dominicains. Une des conditions étant que les rues et les maisons portent des noms et des numéros officiels, le cas est référé au comité déjà formé pour étudier ces questions.

Rapport est fait que M. Carbonneau de St-Boniface qui avait le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver l'an dernier, n'est plus intéressé cette année. Des démarches seront faites auprès de Laurentide Ready Mix pour tenter de les intéresser.

Une requête présentée par un certain nombre de propriétaires des Blvds Matthon, sur le lot 29, pour l'amélioration des chemins à cet endroit sera étudiée plus à fond par le conseil avant qu'une décision soit prise. Il en est de même d'une autre requête dans le même sens présentée par les propriétaires sur le Blvd Beaudry.

contrat
force motrice
moteurs aqueduc

The Bell Tel.
M.D. 62.
P-2 Sangano

remerciements
Mgr Pelletier

emprunts temp.
\$30,000. aqueduc
Bque Provinciale

emp. temp.
\$5000. voirie
Bque Provinciale

livraison malle
par facteur

Chemins d'hiver

requête - voirie
Blvd Matthon

Blvd Beaudry

MARGE DE DA RELIURE

6 aout 1956

Lecture est faite de l'avis public donné le 28 juillet 1956 comme suite à la résolution du 3 juillet 1956 décidant de l'ouverture de certaines rues sur le lot 36.

REGLEMENT No 69
Entretien rues P-36 (Bourassa)

CONSIDERANT que les 26 juin 1951 et 8 mai 1956, la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant le notaire G.G. Garceau, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues, lesdits immeubles étant des parties du lot trente-six (P-36) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis le lôtissement d'une partie du susdit lot trente-six, des constructions ont été érigées et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans certaines de ces rues;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 28 juillet 1956 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des dites rues;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 3 juillet 1956 par M. Henri Guilbert, conseiller, de la présentation du présent règlement;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No 69 est adopté, et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 1o-Les immeubles connus et désignés comme étant les lots douze, vingt-deux, trente-cinq, quarante-cinq, cinquante-huit, cinquante-huit-un, cinquante-neuf, soixante, soixante-dix et soixante-quinze de la subdivision officielle d'une partie du lot trente-six (P36-12,22,35,45,58,58-1,59,60,70,75) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières sont proclamés des chemins municipaux.

Art. 2o-Les travaux d'entretien, de réparation et de confection sur les susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art. 3o-Le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de l'évaluation, des lots un à soixante-quatorze inclusivement de la susdite subdivision officielle, à l'exception des lots mentionnés à l'article un de présent règlement et de lots un, deux, vingt-trois et vingt-quatre de la susdite subdivision officielle.

Art. 4o-Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art. 5o-Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session subséquente d'un règlement pour la répartition au pied de front des travaux de voirie pouvant être exécutés cette année, à l'exception de l'entretien des chemins d'hiver, sur le Blvd Beaudry.

Lue une lettre informant que l'honorable ministre des Affaires municipales a accordé un délai jusqu'au 15 novembre 1956, au plus tard, pour l'homologation du rôle d'évaluation



MARGE DE LA REJURE

règlement 69
rues P-36

avis de motion
répartition
rues P-11 Beau-
dry

délai autorisé
rôle évaluation



PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

mutations	No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
	177	Bourassa Arthur	Curé Paroisse Ste Cécile
	306-307	Veillette J.Marc	Beaudry Lucien
	719	Matthon Hermile	Bellemare Wilfrid
	336	St Pierre Juliette	Leblanc Emile
	150	Pratte Achille Mme	Houle Geo. Emile
	920	Desjardins Claude	Lajoie Fernand
	1065-15	Radisson Const.	Bastien Lucien
	723	Dupont Roger	Beaudet J.Gédéon
	935	Bourassa Alfred Mme	Tessier Wilfrid
	1065-14	Radisson Const.	Héon Vincent
	1065-13	" "	Dussault Gaétan
	1065-22	" "	Piltz Edmund Horst
	386	Babineau Lionel Mme	Leblanc Lucien
	1429-30	Lamarra Julia Mme	Roberge Guy
	912	Lamy Ludovic	Désilets Fernand
	81	Powers Hohn	Laplante Gabriel
	1008	Pratte Philippe	Lequin Roméo
	650	Lacerte Arthur	Désaulniers Onil
	724-25	Matthon Hermile	Paré Frs
	829	Lemire Marcel	Bellemare Pierre
	434	Desjardins Camille	Demers Ubald
	1430	Lamarre Alphonse Mme	Héroux Nelson

ADOPTE

don du Calvaire
Radisson Const.

Lue une lettre de Radisson Construction Inc. informant que le Calvaire est donné à la Corporation et qu'elle pourra le déplacer quand bon lui semblera. Une lettre de remerciements sera transmise à Radisson Const. Inc.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert

M. Maxime Gélinas
terrain Calvaire
(rescindée le
5 nov. 1956)

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières accepte l'offre de M. Maxime Gélinas de céder pour le prix de un dollar (\$1.00) le terrain nécessaire, sur le lot 42, pour y installer le Calvaire, le dit terrain ayant les dimensions suffisantes pour y loger le monument suivant le règlement de construction, avec en plus une lisière de cinq pieds sur chacun des côtés et à l'arrière;

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet.

ADOPTE

Le conseil remercie bien sincèrement M. Maxime Gélinas, présent à la session.

projet const.
Radisson Const.
coté sud P-37

Lue une lettre de Radisson Construction Inc. informant le conseil de son projet de construire 15 maisons sur le lot 37, côté sud de la route nationale, et demandant au conseil de prendre les mesures appropriées pour l'installation de l'aqueduc à cet endroit. Le secrétaire est autorisé à suggérer à Radisson Const. Inc. de combler les vides sur les lots 37 et 38 où le service d'aqueduc est déjà installé avant de procéder à la construction, sur la partie sud du lot 37, de nouvelles bâtisses.

rapport fossé
lot P-29

M. Eddy Normandin fait rapport des constatations qu'il a faites relativement à un fossé creusé à l'extrémité sud du lot 29, alors qu'il n'a rien trouvé d'anormal dans les travaux exécutés. Le conseil accepte le rapport de M. Normandin.



6 aout 1956.

4 sept. 1956

S.H. le Maire fait ensuite un rapport détaillé sur les travaux exécutés à date sur le réseau d'aqueduc, et demande à chacun des membres du conseil s'ils ont des remarques voire même des critiques à formuler sur les décisions arbitraires que le maire a été obligé de prendre devant les circonstances fortuites qui se sont présentées au cours de l'exécution des travaux. La seule remarque formulée l'a été par M. Normandin qui a demandé s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer les travaux sans avoir à arrêter trop souvent le service d'eau. Positivement tous les membres du conseil sans exception approuvent les décisions prises par le maire.

S.H. le Maire est chargé de rencontrer le surintendant de Baptist Transportation pour savoir s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir du "old sand" pour continuer les travaux de voirie sur le Blvd Lacerte et au besoin pour d'autres rues.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'UNE souscription de vingt dollars soit versée pour une demipage d'annonce dans le bulletin annuel de l'U.C.C. diocésaine.

ADOPTE

M. Jean Lemieux du Blvd St-Jean offre au conseil que si ce dernier décide d'acheter un camion, il en fera gratuitement l'inspection. Le conseil remercie M. Lemieux de son esprit de collaboration.

La session est levée.

J. Massicotte
.....Maire

Isabel
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIÈRES.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 4 septembre 1956, la veille étant jour férié, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Eddy Normandin, Conrad Dugré, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et Jean Paul Roberge.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session régulière du 6 aout 1956 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:		
Ch	2461	10-W. Isabel, salaire, affichage, lavage bureau
	2462	20-Y. Godin, " 6/8 à 1/9/56
	2463	30-G. Richer, loyer 15/8 à 15/9/56
	2464	40-The Shawinigan Water & Power, éclairage rues
	2465	50-The Bell Telephone
	2466	60-Arthur Gravel, plaques rues
	2467	70-Roger Guilbert, rôle évaluation estimateur
	2468	80-C. Ricard, " "
	2469	90-J.T. Joly " "
	2470	100-Yvons Massicotte " sec. "
		✓ 208.79
		✓ 79.04
		✓ 36.00
		✓ 138.98
		✓ 19.99
		✓ 16.00
		✓ 299.00
		✓ 339.00
		✓ 264.00
		✓ 400.00

MARGE DE LA RELIURE

rapport de S.M.
le maire sur les
travaux d'aqueduc

"old sand" pour
rues

annonce U.C.C.

M.J.Lemieux
insp. camion

session régul.
4 sept. 1956

minutes

comptes

4 sept. 1956



Ch	530	110-Ant. Bellemare	31/7 '4/8/56	✓44.58
	531	120-G. Guilbert,	"	✓43.52
	532	130-Ant. Bellemare	6/8 - 11/8/56	✓16.26
	533	140-G. Gauilbert	"	✓16.26
	534	150-The Shawinigan Water,	puits	✓34.92
	535	160-R.J. Levesque,	"	✓4330.36
	536	170-Can. General Electric	"	✓155.32
	537	180-P.A. Gouin Ltée,	"	✓85.33
	538	190-R. Duval Inc.	"	✓109.55
	539	200-Ricard & Charpentier,	Val Maur. & Puits	✓1973.38
	540	210-Launier Ltée,	"	✓665.51
	541	220-E. Launier,	6/8 à 1/9/56	✓60.00
	542	230-L. Petroff	15/8 à 15/9/56	✓10.00

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

congrès secrétaire
Riv. du Loup

"QUE le secrétaire soit et est délégué à Rivieres-
du-Loup, aux frais de la municipalité, au congrès des secrétaires
de municipalité.

ADOPTE

R.Robert, I.P.
plan urbanisme

Lue une lettre de M. René A. Roberg, ing. prof., offrant
de rencontrer le conseil au sujet d'un plan directeur d'urbanisme.

chemins d'hiver
Laurentide Ready
Mix

Rapport est fait des démarches faites par le secrétaire
auprès de Laurentide Ready Mix pour l'entretien des chemins
d'hiver. Vu le refus de cette firme, des soumissions seront
demandées par voix du journal "Le Nouvelliste".

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

travaux voirie
Blvd Matthon
\$1500.00

"QUE, comme suite de l'adoption du règlement No 58
concernant des travaux de voirie à être exécutés sur le Blvd
Matthon, une somme de quinze cents dollars soit et est affectée
à l'exécution de ces travaux, et que le coût en soit réparti
aux intéressés, suivant le susdit règlement, sur une période
de trois ans en y ajoutant les intérêts sur la balance due à
la corporation après chaque répartition annuelle."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

ponceau Blvd
Matthon

"QU'UN montant de soixante-quinze dollars est voté
pour l'installation d'un ponceau sur le Blvd Matthon".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"bearings" pompe
tablettes

"QUE M. Eddy Normandin, conseiller, soit et est
autorisé à acheter des coussinets à billes (bearing) comme
substituts pour les deux pompes des puits, de même que de
faire installer des tablettes dans chacun des abris des puits."

ADOPTE

M. Eddy Normandin fait rapport d'une nouvelle entrevue
qu'il a eue avec M. Jos. St-Pierre relativement à l'achat par
la Corporation de l'emplacement situé à l'extrémité sud-ouest
du Blvd Ste Catherine. Le prix fixé par M. St-Pierre est de
\$1000.00.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,

Achat lot P-15
M. Jos St-Pierre

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières,
achète de M. Joseph St-Pierre, le terrain connu et désigné comme
étant une partie du lot QUINZE (P-15) du cadastre officiel de la
Paroisse des Trois-Rivières, et situé depuis l'extrémité sud-ouest
du Blvd Ste-Catherine jusqu'à la route nationale (ancienne)
Québec-Montréal et adjacent aux immeubles de MM. Ernest Plamondon
et Rosaire Maheu sur le susdit lot quinze.

Les conditions sont les suivantes:

1o- Le prix d'achat est établi à mille dollars, payable
comme suit: deux cents dollars (\$200.00) comptant lors de la si-
gnature

MARGE DE LA RELIURE

4 sept. 1956



signature du contrat et la balance, soit huit cents dollars (\$800.00) payable en versements annuels de deux cents dollars jusqu'à concurrence de la somme totale de mille dollars; prix d'achat du susdit terrain, avec intérêt au taux de six pour cent (6%) par année sur le solde dû, la corporation se réservant cependant le droit de verser, à sa convenance, en acompte sur le solde alors dû, un montant annuel plus élevé que celui de deux cents-dollars (\$200.00) ci-dessus mentionné;

20- Le vendeur devra fournir le susdit terrain dûment borné par un arpenteur-géomètre, avec un plan démontrant les dimensions précises de chacun des quatre côtés dudit terrain.

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant Mtre G.G. Garceau, notaire, un acte notarié aux conditions susmentionnées."

Comme le conseil n'est pas unanime sur cette proposition, le vote est pris avec le résultat suivant:

Pour: Messieurs Eddy Normandin, Henri Guilbert, J.P.Roberge, Ernest Bolduc et Conrad Dugré,

CONTRE: M. Auguste Bettez.

La résolution est donc adoptée à la majorité des voix.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le contrat pour les travaux de voirie suivants à être exécutés sur le Blvd Beaudry est accordé à Ricard & Charpentier: l'entrepreneur devra préparer le fond du terrain avec une niveleuse, fournir, transporter et étendre dans le Blvd Beaudry sur une largeur de vingt-deux pieds et une longueur de mille quatre vingt pieds, une couche de gravier de neuf pouces d'épaisseur, au prix de un dollar le pied linéaire de longueur dans la largeur de vingt-deux pieds, les travaux doivent être faits d'ici deux mois.

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer une convention aux conditions précitées avec l'entrepreneur et ce pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières;

QUE le coût des dits travaux est réparti aux intéressés sur une période de trois ans, en y ajoutant les intérêts sur la balance due à la corporation par les intéressés après chaque répartition annuelle."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE M. Ernest L. Duplessis, a.g., soit et est autorisé à procéder au bornage de l'emplacement cédé par M. Maxime Gélinas comme nouveau site du Calvaire, le coût de ce bornage, suivant l'information obtenue de M. Duplessis par M. le conseiller Roberge, étant entre soixante et soixante-quinze dollars."

ADOPTE

M. J.P. Roberge, conseiller, soumet une proposition à l'effet que le conseil étudie l'installation d'un service municipal d'égoûts pour le secteur compris depuis les limites ouest de la Cité de Trois-Rivières jusqu'à Val Mauricie inclusivement, le chemin de fer Pacifique du Canadien et le fleuve St-Laurent. Le conseil n'y voit aucune objection immédiate.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE M. Ludovic Laperrière est nommé pour agir, le cas échéant, comme conseiller juridique du conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de M. Jacques Dugré, au prix total de un dollar, les immeubles connus et désignés comme étant les lots trois, quinze, dix-neuf, vingt, trente-deux, trente-trois, cinquante-quatre, soixante-cinq, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent-dix, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent quarante-quatre et cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot seize du cadastre officiel de la Paroisse

achat lot P-15
M. Jos St-Pierre

travaux voirie
Blvd Beaudry
Ricard & Charpen.

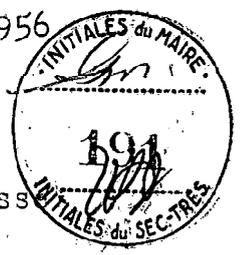
bornage terrain
site Calvaire

J.P.Roberge
étude système
d'égoûts
Banlieue

L.Laperrière
conseiller juridi
que

achat rues Lot16
Blvd Bettez et
Gagnon
de
M.Jacques Dugré

MARGE DE LA RELIURE



des Trois-Rivières (P-16-(3,15,19,20,32,33,54,65,76,77,78,99,110,121,122,123,144 et 155));

Que S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié en ce sens devant Mtre G.G. Garceau, notaire.

ADOPTE

ponceau Route Bureau

Le conseil est informé qu'un ponceau est défoncé dans la route Bureau. L'inspecteur de voirie, M. Arthur Rousseau, sera avisé en conséquence.

Avis motion numéros maisons noms rues

M. J.P. Roberge, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté à l'effet de donner des numéros aux maisons et des noms officiels aux rues de la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Conrad Dugré, SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

comité noms de rues

"QUE le comité formé lors de la session du 6 décembre 1954 pour procéder à l'étude des noms de rues est dissout;

QU'UN nouveau comité comprenant S.H. le Maire et messieurs les conseillers Auguste Bettez et Jean Paul Roberge est formé pour étudier la question du numérotage officiel des maisons et des noms à donner aux rues."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, SECONDE PAR: M. Conrad Dugré,

Nivellement Blvd Jacques Cartier

"QUE l'inspecteur de voirie du secteur Val Mauricie est autorisé à engager un béliet mécanique "bulldozer" pour le nivellement du Blvd Jacques-Cartier."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

lieu des sessions (Banlieue)

"QUE, à compter de la session régulière de novembre mil neuf cent cinquante-six jusqu'à la session régulière du mois d'avril mil neuf cent cinquante-sept inclusivement, les sessions du conseil auront lieu à la salle du couvent à la Banlieue"

ADOPTE

La session est levée.

J. Massinot Maire

J. Isabel Sec.-Trés.

Tout ce qui ci-dessous mentionné concernant le compte de M.R.J. Levesque doit être considéré comme faisant partie des minutes de la session du 4 septembre 1956, et ce avec l'approbation unanime du conseil:

compte R.J. Levesque.

"A la demande du conseiller J.P. Roberge le compte produit par M.R.J. Levesque a été rectifié pour un montant de \$1397.00, ce compte aurait dû se lire au montant de \$4330.36 au lieu de \$5727.36 tel que présenté. M.R.J. Levesque a admis séance tenante qu'il y avait erreur sur son compte. S.H. Le Maire a fait remarquer que M. Levesque a présenté lui même son compte au cours de la session et que c'est la raison pour laquelle ce dernier n'a pas été vérifié minutieusement par le secrétaire comme c'est le cas habituellement. D'autre part cette erreur sur le compte ne doit en aucune façon affecter l'intégrité de M. Levesque qui a publiquement reconnu l'erreur après les explications qui lui ont été fournies."

J. Massinot Maire

J. Isabel Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

1 oct. 1956



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi premier octobre, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste Marguerite, T.R., à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers, Eddy Normandin, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Ernest Bolduc et J.P. Roberge.

session régul.
1 oct. 1956

PROPOSE PAR: M. J.P.Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

minutes

"QUE les minutes de la session du 4 septembre 1956 soient et sont adoptées telles que lues en y ajoutant les observations faites par monsieur le conseiller J.P.Roberge et S.H. le Maire au cours de ladite session. Ces observations sont inscrites à la page 191 du livre des minutes."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. J.P.Roberge,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

comptes

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Ch	2471	1-W. Isabel, sal. ass-chômage, voyage Riv.Loup	✓ 237.64
	2472	2-Y. Godin, " 3/9 à 29/9/56	✓ 79.04
	2473	3-G. Richer, loyer 15/9 à 15/10/56	✓ 36.00
	2474	4-The Bell Telephone	✓ 12.40
	2475	5-Clément & Levasseur. poteaux plaques rues	✓ 60.80
	2476	6-P.V.Ayotte, papeterie	✓ 1.28
	2477	7-Abran & Lambert, mutations	✓ 32.50
	2478	8-Cie Construction Lavolette, nivellement P-37	✓ 134.45
	2479	9-Royal Valois, gravier & " P-35	✓ 43.20
	2480	10-The Shawinigan Water & Power	✓ 138.98
	543	11-Ant. Bellemare 20/8 à 25/8/56	✓ 47.88
	544	12-Gérard Guilbert " "	✓ 47.88
	545	13-Ant. Bellemare 27/8	✓ 8.72
	546	14-G. Guilbert	✓ 8.72
	547	15-B. Guilbert 22/9	✓ 17.36
	548	15-The Shawinigan Water & Power	✓ 78.13
	549	17-Clement & Levasseur, soudure	✓ 5.00
	550	18-W. Isabel, Ent. 8.48 ass ch. 13.56	✓ 22.04
	551	19-Fernand Coté, électricité puits	✓ 22.00
	552	20-J.P. Bergeron " "	✓ 18.15
	553	21-Roméo Bergeron " "	✓ 28.50
	554	22-Can. Pacific Railway, droit passage tuyau	✓ 5.00
	555	23-Ricard & Charpehtier, abri puits	✓ 950.00
	556	24-J.E. Launier, surv. puits, générale, Dep.voyage	✓ 120.00
	557	25-Launier Ltée, matériaux	✓ 183.60
	558	26-Louis Petroff, peinture, surv.	✓ 25.00

ADOPTE

M. Lorenzo Asselin demande au conseil de bien vouloir considérer l'étude de l'achat de la rue Guay dont il est propriétaire depuis 11 ans et qu'il entretient à ses frais pour le bénéfice de plusieurs contribuables qui y résident. Le prix mentionné pour cette rue par M. Asselin est de \$1000.00.

rue Guay
M. Asselin

M. J.P. Roberge expose certaines des raisons considérées par le conseil lors de l'achat du terrain de M. Jos St-Pierre sur le lot 15. Il suggère que le conseil prenne le temps nécessaire pour étudier sérieusement l'offre de M. Asselin.

Terrain P-15
Jos St-Pierre
M. Roberge

M. Auguste Bettez représente que la corporation n'a pas dans son budget de l'année des prévisions suffisantes pour acheter des rues à ces conditions et que le conseil n'a pas le droit d'engager les conseils futurs.

M. Bettez

S.H. le Maire donne des explications sur le plan de zonage que le conseil a fait préparer et informe que des copies de ce plan seront exposées prochainement à 4 endroits dans la municipalité afin que les contribuables puissent les consulter. Ces endroits sont les restaurants Baril et Bellerive à la Banlieue et Masse et Paillé à Ste Marguerite.

plan zonage

MARGE DE LA RELIURE

1 oct. 1956



remerciements
Roland Launier

Des remerciements seront transmis à M. Roland Launier qui a tracé ce plan bénévolement.

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,
SECONDE A : L'UNANIMITE

remerciements
Raoul Lamy

"QUE des remerciements soient transmis à M. Raoul Lamy, employé au Ministère de la Voirie, pour sa collaboration en sécurité routière en plaçant des indicateurs de vitesse maximum à certains endroits dans la municipalité."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

panneau réclame
Radisson Const.

"QUE le conseil répète la demande déjà faite à Radisson Construction Inc. pour que le panneau réclame situé à l'angle de la route du Calvaire et la route nationale soit placé de manière à ne pas obstruer la visibilité des gens qui circulent dans la route du Calvaire et ainsi diminuer grandement le risque d'accident à cet endroit."

ADOPTE

Lettre J. DeCelles
re: terrain P-15
Jos St-Pierre

Lue une lettre de Mtre Jean DeCelles, procureur de M. Auguste Bettez, demandant au conseil de reprendre l'étude de la résolution adoptée lors de la session du 4 septembre 1956 concernant l'achat d'une partie du lot 15 de M. Jos St-Pierre. Les points soulignés par le procureur sont: 1o-que ledit terrain n'a pas la largeur réglementaire pour servir comme rue; 2o-que tous les contribuables sont appelés à défrayer le prix d'achat, ce qui n'est pas sur la même base que ce qui s'est déjà fait dans d'autres parties de la municipalité.

M. Bettez expose les raisons motivant sa lettre et demande au conseil de reprendre l'étude de ce cas; que si le conseil ne se rend pas à sa demande, il quittera son siège en signe de protestation.

Messieurs les conseillers Normandin, Roberge et Guilbert donnent des explications sur les raisons qui, d'après eux, favorisent l'achat précité. Sur le refus du conseil d'étudier de nouveau ladite résolution, M. Bettez quitte la salle.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

amendement résolution 4/9/56
achat terrain
P-15 Jos St-Pierre

"QUE la résolution adoptée le 4 septembre 1956, concernant l'achat d'une partie du lot quinze de M. Jos St-Pierre, est amendée comme suit: la première condition d'achat - prix et mode de paiement - est annulée et remplacée par la suivante:

Lo-Le prix d'achat est établi à mille dollars payables lors de la signature du contrat".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. H. Guilbert,

documents conseil
1er juridique
achat terrain
P-15

"QUE, pour informer le conseiller juridique de la corporation de la situation actuelle concernant l'achat d'une partie du lot quinze de M. José St-Pierre, les documents suivants lui soient transmis: copie de la lettre de Mtre Jean DeCelles, copie de la résolution adoptée le 4 septembre 1956 et de l'amendement apporté à cette résolution lors de la session du 1er octobre 1956"

ADOPTE

Démission
Emile Bourassa

Lue une lettre de M. Emile Bourassa donnant sa démission comme inspecteur agraire.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

H. Mon

"QUE la démission de M. Emile Bourassa comme inspecteur agraire soit et est acceptée."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

Henri Montour
insp. agraire

"QUE M. Henri Montour soit et est nommé inspecteur agraire en remplacement de M. Emile Bourassa dont la démission a été acceptée".

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

*mot en marge bon
Rescinder
[Signature]*

1 oct 1956.

Le conseil est informé par le secrétaire qu'il n'a reçu aucune réponse à la demande de soumissions publiée 2 fois dans Le Nouvelliste pour l'entretien des chemins d'hiver. Il existe cependant des possibilités que MM. Carbonneau, Robichaud, Bellemare et la Cie de Construction Laviolette soient intéressés.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE les lots trois, quinze, dix-neuf, vingt, trente deux, trente-trois, cinquante-quatre, soixante-cinq, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent dix, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent quarante quatre, cent cinquante-cinq de la subdivision officielle d'une partie du lot seize du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, (P16-(3, 15, 19, 20, 32, 33, 54, 65, 76, 77, 78, 99, 110, 121, 122, 123 144 et 155) soient et sont proclamés des chemins municipaux".

ADOPTE

M. J.P. Roberge, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté concernant la répartition du coût des travaux de voirie sur les Blvd Bettez et Blvd Gagnon.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE ce conseil approuve la plan projet de subdivision d'une partie des lots trente-sept et trente-huit du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, le tout tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., en date du 15 septembre 1956, et soumis au conseil au cours de la présente session".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE le conseil accepte la plan de bornage préparé par M. Ernest L. Duplessis, a.g., concernant le terrain cédé par M. Maxime Gélinas, comme futur site du Calvaire".

ADOPTE.

Lue une lettre de M. Ludovic Laperrière, avocat, remerciant le conseil de l'avoir choisi conseiller juridique.

M. J.P. Roberge informe le conseil des travaux exécutés à date concernant l'aménagement du Calvaire sur son nouveau site.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE des remerciements soient transmis à ceux dont les noms suivent pour leur contribution, à titre gratuit, dans l'aménagement du Calvaire sur son nouveau site:

Gouin Lumber Co. bois pour les formes
Adélarde Sévigny Inc. 1 ouvrier pendant 19 heures,
Gaston Bourassa Inc. ciment pour les piliers

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre et député du comté de Trois-Rivières, de bien vouloir intervenir auprès de qui de droit pour obtenir l'extension, dans la municipalité, de la zone déterminée pour l'obtention de prêts en vertu de la Loi provinciale de l'Habitation;

QUE ladite zone devrait correspondre avec le territoire desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à M. Paul Comtois de l'Office du Crédit Agricole."

ADOPTE

A la demande de M. J.P. Roberge, le secrétaire est autorisé à écrire à M. René A. Robert, ing. prof. pour lui demander s'il est prêt à venir, gratuitement, rencontrer le conseil pour discuter du projet d'un service d'égoûts pour une partie de la municipalité.

A la demande de M. Eddy Normandin, le secrétaire est autorisé à écrire au Ministère des Affaires municipales pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'interprétation à donner à l'article 37 du Code municipal relativement à l'érection d'une municipalité de village.



chemins d'hiver

lots P-16
chemins municipaux
Blvd Bettez et
Gagnon

avis motion
répartitions
rues P-16

Plan subdivision
P37 et P38

bornage site
Calvaire

L.Laperrière

travaux
Calvaire

remerciements
travaux Calvaire
Gouin Lumber
A.Sévigny Inc.
G. Bourassa

demande Premier
ministre exten-
sion zone prêt
habitation

R.A. Robert
projet égoût

information Art.
37 Code mun.
incorporation
village

MARGE DE LA RELIURE

1 oct. 1956.
23 oct. 1956



La session est levée.

G. Massicotte
.....Maire

W. Isabel
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

spéciale
23 octobre 1956

Session spéciale du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivières, tenue le vingt-troisième jour d'octobre,
mil neuf cent cinquante-six, suivant les formalités prescrites
par loi, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures p.m.,
et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte,
et messieurs les conseillers Henri Gilbert, J.P. Roberge et
Ernest Bolduc, formant quorum.

convocation et
signification

Lecture est faite de l'avis de convocation et du cer-
tificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-contrat entretien des chemins d'hiver;
- 2o-Travaux de voirie sur le Blvd Beaudry.

contrat chemins
hiver 1956-57
Laurentide Ready-
Mix

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Gilbert,
"QUE le contrat pour l'entretien des chemins de
la municipalité au cours de l'hiver 1956-57 soit et est
accordé à Laurentide Ready Mix & Equipment Inc. au prix de
quatre cent cinquante dollars du mille;

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer,
pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-
Rivières, une convention à cette fin avec le susdit entre-
preneur."

ADOPTE

travaux voirie
Blvd Beaudry

M. Hector Pinard, inspecteur de voirie pour le
Blvd Beaudry, fait rapport des travaux exécutés à date à
cet endroit.

La session est levée.

G. Massicotte
.....Maire

W. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE



régulière
5 nov. 1956

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières; tenue le lundi, 5 novembre 1956, à 8 hrs p.m., à la salle du Couvent Ste Catherine de Sienne, à la Banlieue, et à laquelle sessions sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, J.P. Roberge, Eddy Normandin et Ernest Bolduc, formant quorum.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin

"QUE les minutes de la session régulière du 1 octobre 1956 et celles de la session spéciale du 23 octobre 1956 soient et sont adoptées".

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch	2482	1- W. Isabel, salaire, affichage, plan zonage	√214.72
	2483	2- Y. Godin, " 1/10 à 3/11/56	√98.80
	2484	3- G. Richer loyer 15/10 à 15/11/56	√36.00
	2485	4- Clément Brouillette, P-29	√1666.00
	2486	5- Fédération U.C.C. annonce programme	√20.00
	2487	6-The Shawinigan Water & Power	√148.24
	2488	7-The Bell Telephone	√13.10
	2489	8-P.V. Ayotte Ltée	√1.02
	2490	9-Roger Guilbert, rôle évaluation	√148.00
	2491	10-Ernest Duplessis, bornage P-42	√70.00
	2492	11-Le Nouvelliste Inc. soumission chemins hiver	√18.20
	2493	12-Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. papeterie	√26.12
	2494	13-Cité Trois-Rivières, taxe affaires	√25.20
	2495	14-Abran & Lambert, mutations	√25.00
	2496	15-G.G. Garceau, contrats P-15 et P-16	√52.50
	2497	16-Baptist Transportation, P-36	√100.00
	559	17-Ant. Bellemare, 6/10/56	√4.32
	560	18-G. Guilbert, 6/10/56	√3.22
	561	19-Bruno Guibert 15/10 à 20/10	√9.19
	562	20-Eddy Crête "	√39.12
	563	21-Bruno Guilbert 23/10 à 26/10	√19.01
	564	22-Launier Ltée, mat.	√78.33
	565	23-The Shawinigan Water & Power	√71.06
	566	24-Rolande Levasseur, soudure	√3.00
	567	25-W. Isabel, gas, huile pompe	√7.17
	568	26-Imperial Oil Co Ltd	√5.82
	569	27-Ricard & Charpentier, balance abri puits	√50.00
	570	28-J.E. Launier 1/10 à 3/11/56	√75.00
	571	29-L. Petroff 15/10 à 15/11/56	√20.00

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUUNE souscription au montant de cinquante dollars soit versée à la Fédération des Oeuvres de Charité."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser, pour une période minimum de six mois, un emprunt temporaire n'excédant pas sept mille dollars (\$7,000.00) pour pourvoir au paiement de l'échéance du 1er décembre 1956, au montant de \$9,851.25, sur l'émission de \$325,000.00 faite en date du 1er décembre 1953 sous l'autorité du règlement No 57;

Fédération \$50.00

Ch. 2498 ✓

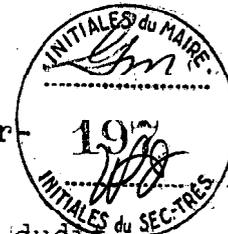
emprunt temporaire

re: échéance

1/12/56 aque due

\$9851.25

5 nov. 1956



emp. temp. 7000.00
échéance 1/13/56

"Que ledit emprunt temporaire sera remboursé par la perception d'une taxe spéciale qui sera déterminée par le conseil, aussitôt que possible après l'homologation du rôle d'évaluation le 12 novembre 1956, à un taux suffisant pour pourvoir au paiement dudit emprunt, suivant les dispositions du règlement No 57;

Que sur réception de ladite autorisation, S.H. le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt".

ADOPTE

REGIEMENT NO 70

Entretien rues P-16 (Blvd Bettea, etc.)

règlement No 70

CONSIDERANT que le 25 octobre 1956, la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant le notaire G.G. Garceau, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues, lesdits immeubles étant des parties du lot seize (P-16) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis le lôtissement d'une partie du susdit lot seize des constructions ont été érigées et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans certaines de ces rues;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 27 octobre 1956 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des dites rues;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 1er octobre 1956 par M. J.P.Roberge, conseiller, de la présentation du présent règlement;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No.70 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Art. 10-Les immeubles connus et désignés comme étant les lots trois, quinze, dix-neuf, vingt, trente-deux, trente-trois, cinquante-quatre, soixante-cinq, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf, cent-dix, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent quarante-quatre et cent cinquante-cinq de la subdivision officielle d'une partie du lot seize (P16-(3,15,19,20,32,33,54,65,76,77,78,99,110,120,121,122,123,144 et 155) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sont proclamés des chemins municipaux.

Art. 20-Les travaux d'entretien, de réparation et de confection sur les susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art. 30-Le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de l'évaluation, des lots un à cent cinquante-cinq inclusivement de la susdite subdivision officielle, à l'exception des lots mentionnés à l'article un du présent règlement, et des lots un, deux, quatre, cinq, neuf et seize de la subdivision officielle d'une partie du lot seize (P16-1,2,4,5,9,16) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

Art. 40-Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art. 50-Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE UNANIMEMENT

MARGE DE DA RELIURE

5 nov. 1956.



Simard

Art. 37

Lue une lettre de M. Ovilla Simard, offrant ses services comme inspecteur municipal.

Lue une lettre du Ministère des Affaires municipales donnant des informations sur l'article 37 du Code municipal.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,

"QUE demande soit faite à l'honorable ministre des Affaires municipales le priant de bien vouloir déléguer M. Hervé Gagnon, chef des inspecteurs-vérificateurs, pour rencontrer et informer le conseil sur les avantages ou désavantages d'une municipalité de village ou ville;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à l'honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre et député du comté de Trois-Rivières".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la résolution adoptée le 6 aout 1956 concernant la cession d'un terrain par M. Maxime Gélinas soit et est rescindée à toute fin que de droit".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières accepte l'offre de M. Maxime Gélinas de céder pour le prix de un dollar (\$1.00) pour y installer le Calvaire, l'immeuble suivant:

Un emplacement situé au nord du chemin public du rang de la Banlieue ou route nationale No 2, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot numéro quarante-deux (42-55) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comté de St-Maurice, mesurant vingt-six pieds de largeur le long du chemin public par une profondeur de cinquante-six pieds, le tout à mesure anglaise;

QUE la corporation devra entretenir convenablement le Calvaire et le terrain désigné ci-dessus, et

QUE le jour où le terrain présentement vendu sera désaffecté, v.g. le jour où le Calvaire sera détruit, incendié, démoli ou autrement disparu, le vendeur reprendra alors gratuitement la propriété et possession du terrain désigné ci-dessus, cette stipulation devant valoir pour lui-même et pour sa succession après lui.

QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un acte notarié à cet effet".

ADOPTE .

Lue une requête pour l'entretien d'hiver du Blvd Bettez. Avant de prendre une décision, le conseil désire obtenir des informations supplémentaires et demande à M. Bolduc, conseiller, de tenter de les obtenir.

Lue une lettre de M. Lorenzo Asselin demandant au conseil d'acheter la rue Guay, propriété de M. Asselin, au prix de mille dollars. M. J.P. Roberge expose qu'il ne croit pas que le conseil soit en position de satisfaire à cette demande immédiatement et qu'il y aurait peut-être lieu de la considérer lors de la préparation du budget de l'an prochain. Ces remarques sont endossées par les autres membres du conseil.

Lue une lettre de M. Rene A. Robert, ing. prof., concernant le projet d'un système d'égoût pour une partie de la municipalité. Le secrétaire est chargé de remercier M. Robert.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE M. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est autorisé, si la loi et les circonstances le permettent, à prendre des procédures en recouvrement des montants dépensés pour frais d'assistance publique dans le cas des enfants de M. Adonias Lacerte".

ADOPTE

Min. Aff. Municipales
M. H. Gagnon
mun. village

cession terrain
Calvaire P-42
M.M. Gélinas

Ent. hiver
Blvd Bettez

Rue Guay
M. Asselin

système égoût
M. René Robert

ass. publique
enfants M.
Adonias Lacerte

MARGE DE LA REPIURE



bénédictio n puits

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QU'UN comité composé de M. H. le Maire
et de M. J.P. Roberge, conseiller, soit et est cons-
titué pour organiser la bénédiction officielle des deux puits
du réseau d'aqueduc".

ADOPTÉ

lumière terrain
Shaw.W & P.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power
de bien vouloir installer une lumière pour remplacer celle qui
éclairait leur terrain à la Banlieue".

ADOPTÉ.

remerciements
travaux Calvaire

PROPOSE PAR: M. J.B. Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QUE des remerciements soient transmis aux personnes
suivantes pour leur participation bénévole dans l'installation
du Calvaire sur son nouveau site, main d'oeuvre: Messieurs An-
tonio Bellemare, Bernard Gélinas, Armand Bourassa, Henri Bouras-
sa, Hercule Bourassa, Etienne Neault, Emile Bourassa, Lionel
Levasseur, Joseph Levasseur, Ovide Bourassa; M. Perre Bellemare,
direction des travaux; M. Yves Robichaud, transport; Ricard &
Charpentier, sable; M. René Levasseur, soudure; M. Raymond Foisy
travaux de peinture; M. Raoul Guay, la peinture.

ADOPTÉ

éclairage Calvaire

M. J.P. Roberge est autorisé à rencontrer M. Bourassa de la
maison J.L.Fortin Ltée pour un croquis et un estimé du coût des
travaux pour l'éclairage du Calvaire.

traverses blvds
hiver

Demande sera faite à l'entrepreneur des chemins d'hiver
de libérer les traverses de la route nationale et des boulevards
Beaudry, Ste Catherine, Dominicains et Lacerte.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

a journement

"QUE la présente session soit et est ajournée au
lundi 12 novembre 1956, à huit heures p.m."

ADOPTÉ

La session est ajournée.

J. Massimott
.....Maire

H. Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 5 novembre 1956, tenue le 12 novembre 1956, à 8 hrs p.m. au couvent Ste Catherine de Siene, à la Banlieue, suivant la résolution adoptée le 5 novembre 1956, et à laquelle séance sont présents: S.H. le Maire M^r Germain Masséotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, J.P. Roberge et Ernest Bolduc.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch 2499	1-Ricard & Charpentier, travaux Blvd Beaudry	√1080.00
2500	2-Sténio Beaudry, Ent. salle conseil	√ 5.00
2501	3-Ricard & Charpentier, travaux Val Mauricie	√4403.85
572	4-R. Duval Inc. Mat. "Rouette"	√188.04
573	5-Geo.G. Clair & Fils, transp. tuyau Rouette	√11.50
574	6-Eddy Crête, 29/10 à 3/11/56	√42.97
575	7-Bruno Guilbert 29/10 à 3/11/56	√ 6.52
576	8-Ant. Bellemare 2 & 3/11/56	√13.04
577	9-Honorius Rouette tracteur	√14.00
578	10-Can. Gen. Electric	√17.51
579	11-Corp. Paroisse 3-Riv. coupons & obligations	√9851.25
580	12-Eddy Crête 5/11 à 10/11/56	√57.70
581	13-Alphonse Roch 5/11 à 10/11/56	√62.10
582	14-Ant. Bellemare 5/11 à 10/11/56	√58.80
583	15-Bruno Guilbert 5/11 à 10/11/56	√ 5.97

ADOPTÉ

Lecture est faite de l'avis public donné le 10 octobre 1956 concernant l'homologation du rôle d'évaluation, et du certificat de publication dudit avis.

S.H. le maire invite les estimateurs à fournir les renseignements nécessaires tant aux contribuables qu'au conseil alors que ce dernier va procéder à l'étude des plaintes écrites et verbales.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 10 octobre 1956, soit et est homologué avec les amendements suivants:

Numéro Ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		Evaluation totale révisée
	Terrain	Bâtisse	Terrain	Bâtisse	
14			600		5700.
55				1575.	7625.
72			200	1180	11800.
73				650	2350.
98				520	4450
119			900	150	4000.
125				1600	2100.
129			70	280	3200.
134			275		11525.
188				1675	4225.
189			150		1850.
190				1275	4525
207			1950		3600.
213			2415	800	3275.
310				1350	6850.
418			25	950	8325.
472			330		120.
588			120		240.
638				1550	5150.
872	80			3900.	280.
1732				1900	4800.
1809			100		7000.
1833			50		450.
1837	920				1170
1836			2510		4990.

MARGE DE LA RETOURNE



rôle évaluation	Numéro ordre	AUGMENTATION terrain bâtisse	CIMINUTION Terrain bâtisse	Evaluation totale révisée
	1678		350	4750.
	271		70	90.
	1804		2150.	1850.
	587		730	10870.
	1739		30	620.
	131		250.	2250.
	330		17600.	6100.
	589		4800.	28000.
	198		200.	7600.
	159		600	3900.
	1815		350	2250.
	1717		400	2800.
	331	4200.		21600.
	1719		1000.	6800.
	874		300	1850.
	162		650	4150
	1775		600	6200.
	327		1200.	8800.
	341		1200	9100.
	201		1200.	11500.
	195		800.	4900.
	62		3200.	18500.
	169		2100.	11275.
	338		450	3050.
	580		1000.	5000.
	168		3000.	19500.
	626		50	550.
	417		570.	7030.
	524		340.	3160.
	350		5800.	33325.
	171		700.	4400.
	38		2640	14560.
	329		100.	3800.
	381		600.	3700.
	136		600.	5100.
	1966		18	8100.
	28		175	nil
	1137	3430.		3830.
	1139	3330		3730.
	1140	3330.		3570.
	153		200.	3700.
	534		3900.	20400.
	335		600.	3200.

68

et que les immeubles suivants soient ajoutés:

No ordre	Propriétaire	lot No	Evaluation
271a	Gendron Ant.	P 59	70.
1677a	Pothier Roger	P 12	400.
1738a	Tousignant Marcel	P 77	550.

et que les mutations suivantes soient effectuées:

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
1249	Raidsson Const. Inc.	Joseph Rivard
1137	" "	Paul Minta
1108	" "	Jacques Laflamme
1213	" "	Robert Desbiens
1237	" "	Robett Desbiens
1201	" "	Guy Vanasse
1078	" "	Imperial Oil Co.
1128	" "	Imperial Oil Co
1522	" "	Mme Emelien McCraw
1169 1170.	" "	Pierre Gouin
1168	" "	Marc Gonthier
1098a	" "	Jacques Leblanc
1143	" "	Caude Vanasse
1079	" "	Edmour Buisson
1543-1553-1559) 1572 1574 1580) 1625 1627)"	" "	Ernest Duplessis

94

MARGE DE DA RELIURE

12 novembre 1956



rôle évaluation

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
1102	Radisson Const. Inc.	Gaétan Dusseault
1623-24-22	" "	Cie Placo Ltée
1558	" "	Jacques Falardeau
1162	" "	Edmond Girard
1100	" "	G. Massicotte
1088-93-1118	" "	Roberge & Magnan
1210.1273	" "	Roberge & Magnan
1533	" "	J.Louis Pleau
1103	" "	Rosaire Bareil
1081	" "	René Beauchesne
1171-1172	" "	Claude Ferron
400	Bolduc Omer	Evariste Bourassa
1797	Bureau Henri Mme	René Matteau
2101 2102	Dupont Ferdinand	Gilbert Gendron
36	Rouette Xavier	Louis Rouette
977 978	Bellemare Auguste	Duval Richard
1076	Dontigny Armand	Joseph Dontigny
565-566	Abel Léon Paul	Bolduc Omer
408	Dessureault Aimé	Beaudry Lucien
1704	Boisvert Ernest Mme	Rivard Roméo Mme
461-462	Doyon Roger	Van Neste Firmin
28	St Pierre Jos	Corp. Paroisse 3-Riv.
1966-2041-2049)		
1970-1982-2030)		
2060 2105 1993)		
1994-2019-2071)		
2094 2006-2007)		
2008 2093-2082)	Dugré Jacques	Corp. Par. 3-Riv.
930-931	Fortin Onésime	Fortin Léo, Frs, etc.
194	Gélinas Joseph	Beaudin Louis
1072	Dubois Fernando	Lacerte Fernand
184	Ricard Siméon	Ricard Maurice
1727-1841	Girard Lionel	Neault Ls Gilles
1121	Radisson Const, Inc.	Lafond Gérard

152

M. Ernest Bolduc,
pro-maire

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
 SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,
 "QUE M. Ernest Bolduc, conseiller, soit et est nommé
 pro-maire pour les trois prochains mois, en remplacement de M.
 Henri Guilbert, dont le terme est expiré."

ADOPTE

La session est levée.

G. Massicotte Maire

Isabel Sec. trés.

MARGE DE LA RELIURE



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

régulière
3 décembre 1956

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, troisième jour de décembre, mil neuf cent cinquante-six, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, Couvent Ste Catherine de Sienna, à la Banlieue, et à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Henri Guilbert et Jean-Paul Roberge, formant quorum.

minutes

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les minutes de la séance régulière du 5 novembre 1956 ainsi que celles de la séance du 12 novembre 1956 soient et sont adoptées".

comptes

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

Ch. 2502	1-W. Isabel, salaire nov. affichage	202.00✓
2503	2-Yvette Godin, 5/11 à 1/12/56	79.04✓
2504	3-G. Richer, loyer 15/11 à 15/12/56	36.00✓
2505	4-Sténio Beaudry, session 3/12/56	2.50✓
2506	5-The Shawinigan Water & Power,	166.76✓
2507	6-The Bell Telephone Co	11.85✓
2508	7-P.V. Ayotte Ltée, papeterie	1.05✓
2509	8-Léonard Beaulieu, gravier P-15	862.35✓
2510	9-Caribonum Ltée, papier carbon	4.63✓
2511	10-Alphonse Roch, étendage P-15	3.00✓
2512	11-Champlain Excavation, nivellement P-36	184.00✓
2513	12-Comité Timbre Noel	2.00✓
584	13-Eddy Crête, 12 à 17/11/56	30.44✓
585	14-Ant. Bellemare "	30.44✓
586	15-Alphonse Roch "	30.44✓
587	16-Eddy Crête 19 à 24/11/56	39.12✓
588	17-Antonio Belemare "	41.32✓
589	18-Alphonse Roch "	26.10✓
590	19-Bruno Guilbert "	15.16✓
591	20-Léopold Duplessis	11.42✓
592	21-Launier Ltée	143.47✓
593	22-P.E. Pétrin, électricité puits	36.00✓
594	23-Canadien General Electric	44.14✓
595	24-P.A. Gouin Ltée	58.27✓
596	25-W. Isabel, braquettes portes puits	.30✓
597	26-The Shawinigan Water & Power	73.32✓
598	27-J.E. Launier 5/11 à 1/12/56	60.00✓
599	28-Louis Petroff 15/11 à 15/12/56	20.00✓
600	29-Receveur Général Canada, timbres ass.chômage	12.44✓
601	30-Ant. Bellemare 26/11 à 1/12/56	17.36✓
602	31-Eddy Crête "	32.58✓
603	32-Alphonse Roch "	26.10✓
604	33-Bruno Guilbert "	6.52✓

ADOPTE

Ent. hiver Blvd
Bettez

M. Ernest Bolduc, conseiller, soumet les informations qu'il a pu obtenir concernant l'entretien d'hiver du Blvd Bettez

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Blvd Bettez

"QUE le Blvd Bettez soit entretenu au cours de l'hiver 1956-57 de même que la rue transversale vis-à-vis la maison de M. Ovila Simard sur le Blvd Gagnon".

ADOPTE

3 décembre 1956



A la suite d'une requête présentée par des résidents du Blvd Matthon, il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QUE les rues de laPlace Matthon soient entretenues au cours de l'hiver 1956-57."

ADOPTE

Lue une lettre en date du 30 novembre 1956 de M. Auguste Bettez, conseiller, par laquelle il donne sa démission comme tel. S.H. le Maire fait état des services rendus par M. Bettez comme conseiller au cours des cinq dernières années. M. J.P. Roberge, conseiller, parle dans le même sens.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"CONSIDERANT le dévouement apporté et les services rendus à la municipalité par M. Auguste Bettez, conseiller, au cours des cinq dernières années;

QUE le conseil refuse d'accepter la démission de M. Auguste Bettez comme conseiller de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, démission présentée par sa lettre en date du 30 novembre 1956;

QUE le conseil espère que M. Bettez reviendra sur sa décision et qu'il fera profiter la municipalité de son expérience et de son dévouement pour au moins jusqu'à la fin de son présent mandat."

ADOPTE UNANIMEMENT

Lecture est faite de la convention intervenue entre la municipalité et Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc. pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1956-57.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE l'avis à être donné à Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc, entrepreneurs des chemins au cours de l'hiver 1956-57, suivant l'article 1 de la convention intervenue entre la municipalité et ladite firme, le sera par S.M. le Maire."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QU'UN octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque arrondissement de voirie, pour chaque mille linéaire de chemins entretenus à la charge des contribuables de ces arrondissements et de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles au cours de l'hiver 1956-57."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à l'honorable ministre de la Voirie, de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1956-57, de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles dans les routes et rangs suivants: Route du Calvaire, Route et Chemin du Petit Village, Blvd St-Jean (route Denoon), Rang Ste-Marguerite, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

ADOPTE

CONSIDERANT que les dépenses se rapportant à l'opération du réseau d'aqueduc pour l'année 1956 sont estimées comme suit:

<u>Dépenses:</u> Service de la dette	17 000	16,702.50	17 000
Intérêt emprunt temporaire et commission sur coupons		300.00	
Administration		600.00	6 00
Entretien		2,500.00	25 00
Remboursement emprunt temporaire		3,000.00	3 000
Dépenses capital		3,350.00	2 600
			25 700
			26,452.50

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses la corporation prévoit les revenus suivants:

MARGE DE LA REJURE

Matthon, Ent. hiver

démission de M. Aug. Bettez, conseiller, refusée

convention ent. chemins hiver Laurentide Ready

avis à entrepreneur chemins d'hiver

octroi \$100.00 chemins hiver

demande octroi chemins d'hiver Min. Voirie

taxe spéciale aqueduc 1956



<u>Revenus:</u> Compensations	17,275.00	
Intérêt sur arrérages	75.00	
Divers	60.00	17 410
-Incendies	500.00	17,910.00
	<u>26,452.50</u>	25 700
Dépenses:		17 410
Revenus :	17,910.00	8 290
Différence	8,542.50	8 290

Considérant que pour combler la différence de \$8,542.50 entre les dépenses et les revenus estimés, il y a obligation de fixer le taux de la taxe spéciale imposée par le règlement No 57;

Considérant que l'évaluation du secteur déterminé par le règlement No 57 s'établit à \$3,155,156.00, en conséquence il est
 PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
 SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

taxe spéciale
 aqueduc 1956
 \$0.30

117547-

"QUE la taxe spéciale imposée par le règlement No 57 est fixée, pour l'année 1956, à trente cents (\$0.30) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation pour tout le secteur mentionné dans le susdit règlement, procurant de ce fait un revenu de \$9,465.47 et montrant un surplus des revenus sur les dépenses de \$922.97, lequel surplus devant être considéré comme "fonds de réserve" pour pourvoir à l'exécution de travaux pouvant devenir nécessaire sur le réseau d'aqueduc;

QUE le secrétaire-trésorier est prié de préparer aussitôt que possible un rôle spécial de perception à cet effet".

ADOPTE

salaires Melle Godin

Une demande de Melle Yvette Godin, pour une augmentation de salaire, est référée au prochain budget.

concours crèches
 de Noel

Lue une lettre du principal de l'école des garçons à la Banlieue, invitant les membres du conseil, le 19 décembre 1956, à agir comme juges du concours de crèches de Noel organisés à cette école.

Chambre Commerce
 3-Rivières
 Urbanisme

S.H. le Maire informe le Conseil de l'invitation qu'il a reçue de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, d'assister à un diner-forum. Le conférencier sera M. Benoit Bégin qui traitera de l'urbanisme. Comme ce sujet intéresse également notre municipalité, S.H. le Maire a cru bon d'accepter l'invitation.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
 SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

remerciements
 travaux Calvaire

"QUE des remerciements soient transmis à MM. Jos.E. Lamy, Adélarde Bourassa ainsi qu'à M. Fernando Guilbert pour leur participation à titre bénévole dans l'installation du Calvaire sur son nouveau site."

ADOPTE

projet égout
 M. J.P.Roberge

M. Jean-Paul Roberge suggère que le conseil continue l'étude d'un projet d'égout pour une partie de la municipalité.

La session est levée.

J. Roberge
Maire

H. Isabel
Sec.-trés.

26 décembre 1956.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, 26 décembre 1956, à deux heures et demie p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Eddy Normandin et Jean Paul Roberge.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1o-Comptes;
- 2o-Entretien hiver Blvd St-Jean;
- 3o-Répartitions P-15.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

Ch 2514	1-W. Isabel, sal. décembre, timbres ass.chômage	204.32✓
2515	2-Y. Godin, " 3/12 à 29/12/56	79.04✓
2516	3-G. Richer, loyer 15/12/56 à 15/12/57	36.00✓
2517	4-The Page Equipment & Const. Nivellement P-15	76 ⁰⁰ 57.00✓
2518	5-Camille Houle, enveloppes	12.02✓
2519	6-Corp. Paroisse 3-Rivières aqueduc - incendies 1956	500.00✓
2520	7-Maurice Labrie, électricité Calvaire	4.00✓
2521	8-Baptist Transportation, "Old sand" P-17 Lacerte	68.00✓
2522	9-The Bell Telephone	18.35✓
2523	10-The Shawinigan Water & Power, lumières rues	148.24✓
2524	11-The Page Equipment & Const. nivellement P-17 Lacerte	19.00✓
605	12-W. Isabel, timbres poste et ass. chômage	41.31✓
606	13-J.E. Launier, 3/12 à 29/12/56	60.00✓
607	14-L. Petroff, 15/12 à 31/12/56	10.00✓
608	15-Corp. Paroisse 3-Rivières. remb.sal.sec. enveloppes	257.23✓
609	16-The Shawinigan Water & Power,	74.06✓
610	17-Alphonse Roch 10/12 à 15/12/56	4.40✓
611	18-Bruno Guilbert "	13.59✓
612	19-P.A. Gouin Lté, chaufferette puits	33.46✓
613	20-Maurice Labrie, électricité puits	8.00✓
614	21-Corp. Paroisse 3-Rivières, remb. emp. temp.	3000.00✓
615	22-Bruno Guilbert 24/12/56	13.04✓

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières consent à payer à la Corporation Municipale de St-Michel-des-Forges, la moitié du coût d'entretien du Blvd St-Jean, au cours de l'hiver 1956-57, les travaux d'entretien étant exécutés par M. Gérard Carbonneau de St-Boniface, pour le compte de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges, au prix de \$450.00 du mille sur une longueur totale de 1.78 milles".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P.Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le montant de \$919.35✓ dépensé au cours de 1956 pour des travaux de voirie sur les Blvd Ste Catherine et des Dominicains, soit réparti sur une période de trois ans comme c'est le cas pour les Blvd Beaudry, Matthon et le secteur Val Mauricie."

ADOPTE

La session est levée.

Massicotte
.....Maire

W. Isabel
.....Sec.-trés.

avis convocation
et certificat

ordre du jour

comptes

paiement
Entretien hiver
Blvd St-Jean

Répartitions
dépenses P-15
3 ans

MARGE DE LA RELIURE



régulière
7 janv. 1957

Session régulière du conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 7 janvier 1957 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Auguste Bettez, Jean Paul Roberge, Eddy Normandin et Henri Guilbert.

voeux S.H. le
maire

Dès l'ouverture de la session S.H. le Maire formule des voeux, tant aux membres du conseil qu'à la population, pour que l'année 1957 soit profitable à tous. Il expose plusieurs sujets importants qui devront être étudiés par le conseil au cours de la présente année.

minutes

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE les minutes de la session régulière du 3 décembre 1956 et celles de la session spéciale du 26 décembre 1956 soient et sont adoptées."

comptes

ADOPTE
PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch 2525
2526
2527
2528
2529

1-The Shawinigan Water & Power, éclairage Calvaire .41✓
2-P.A. Gouin Ltée, matériaux éclairage Calvaire 20.52✓
3-Syndicat Fiduciaires Université Laval, 9eme vers. 200.00✓
4-Sténio Beaudry, ent. salle conseil 2.50✓
5-Ass.Secrétaires Municipalité, Revue Municipale 4.15✓

ADOPTE

CONSIDERANT que son état de santé oblige M. Conrad Dugré, conseiller, à s'absenter des sessions du conseil depuis le 4 septembre 1956;

M. Arthur Dufresne, conseiller en remplacement M. Conrad Dugré,

CONSIDERANT que dans l'intérêt des contribuables et particulièrement ceux du Rang Ste Marguerite, il y a lieu de le remplacer et satisfaire ainsi aux dispositions du Code municipal dans un tel cas, en conséquence il est

siège No 6

PROPOSE PAR: M. Auguste Bettez,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,
"QUE M. Arthur Dufresne, garagiste du Rang Ste Marguerite, soit et est nommé conseiller au siège No 6 de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, en remplacement de M. Conrad Dugré."

ADOPTE

félicitations
M.Frs Lajoie Jr

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,
"QUE des félicitations soient transmises à Mtre François Lajoie Jr, avocat et contribuable, à l'occasion de sa nomination comme conseil en loi de la Reine."

ADOPTE

octroi O.T.J.
Ch. 2530

A la suite des représentations faites au conseil par M. Robert Lupien, président de l'O.T.J., il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,
"QU'UN octroi de cent cinquante dollars (\$150.00) soit et est accordé à l'O.T.J. de la Banlieue" ✓

ADOPTE

centre civique

M. Jean Guy Gamache qui participe avec l'O.T.J. à l'organisation des loisirs des jeunes soumet l'idée que le conseil devrait envisager pour l'avenir la création d'un centre civique.

a journement

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
"QUE la présente session soit et est ajournée au lundi 21 janvier 1957 à huit heures p.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

.....
Sec.-trés.

.....
Maire

MARGE DE DA RELIURE



21 janvier 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, ARTHUR DUFRESNE, soussigné, de Rang Ste Marguerite, Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé conseiller au siège No 6 de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi ce
huitième jour de janvier 1957,
à Trois-Rivières, P.Q.

Signature.....

.....
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 7 janvier 1957, tenue le lundi 21 janvier 1957, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant le résolution adoptée le 7 janvier 1957, et à laquelle sessions sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, Jean Paul Roberge et Arthur Dufresne, formant quorum.

Le secrétaire fait rapport que M. Arthur Dufresne nommé conseiller lors de la séance du 7 janvier 1957 a été assermenté comme tel devant lui le 8 janvier 1957.

S.H. le Maire, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, souhaite la bienvenue à M. Arthur Dufresne au sein du Conseil.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

- 1-Sténio Beaudry, ent. salle conseil 2.50 ✓
- 2-Laurentide Ready-Mix & Equipment, ent.chemins hiver 1236.37 ✓

ADOPTE

Lu un rapport de M. J.E. Launier, surintendant de l'aqueduc municipal, sur le réseau privé d'aqueduc dont M. Joseph Levasseur est le secrétaire. Ce réseau ne pouvant plus opérer en raison du gel de ses tuyaux il est

"PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE l'aqueduc municipal desserve les usagers du réseau d'aqueduc dont M. Joseph Levasseur est le secrétaire, avec compensation de \$2.50 par moi, suivant les dispositions du règlement municipal No 57, à compter du 1er février 1957."

ADOPTE

Lecture est faite des prix soumis par les maisons Jean Bannillet et Gérald Martineau pour une machine calculatrice électrique imprimante. Comme les prix soumis sont pour des machines fabriquées par des manufacturiers différents, un essai loyal devra être fait pour établir qu'elle est la plus pratique pour nos besoins.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QU'UNE somme n'excédant pas \$725.00 soit affectée à l'achat d'une machine calculatrice électrique imprimante et une table en acier."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Raoul Guay informant le conseil de son intention de construire une salle de réception et demandant d'amender le règlement concernant la prohibition de la danse.

M. Eddy Normandin, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente des amendements au règlement No 55 seront soumis au conseil, autorisant l'opération de salles de danse sous certaines conditions.

MARGE DE LA REPIURE

séance ajournement
21 janv. 1957

M.Arthur Dufresne
assermenté

comptes
Ch 2531
2532

Rapport sur aque-
duc M.Jos Levas-
seur

autorisation des
servir aqueduc
M. Jos Levasseur

calculateur
électrique

R.Guay, Salle
réception,

avis motion
règlement danse

21 janvier 1957



G. Alarie
chans usagés
Blvd St-Jean

M. Arthur Dufresne, conseiller, soumet qu'il a reçu des plaintes concernant l'usage fait du Blvd St-Jean par M. Gaston Alarie qui y stationne des vieux véhicules. Le secrétaire est autorisé à aviser M. Alarie d'avoir à ne plus stationné de vieux véhicules en dehors des limites de son terrain et de laisser le Blvd St-Jean libre à la circulation dans toute sa largeur.

Lue une lettre de S.H. le Maire Laurent Paradis de la Cité des Trois-Rivieres, et une de M. Marcel Laflamme concernant la demande d'incorporation d'une partie du lot No 2 à la Cité de Trois-Rivières.

ATTENDU que demande a été faite par des propriétaires de parties du lot No 2 de notre municipalité pour que leurs immeubles soient incorporés dans les limites de la Cité des Trois-Rivières;

cession terri-
toire lot 2
à Cité 3-Rivieres

ATTENDU que cette cession de territoire est de nature à favoriser le développement industriel dans ce secteur et qu'un tel développement sera éventuellement à l'avantage de notre municipalité;

8.515 acres

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer la sincère et amicale coopération qui existe entre l'administration de la Cité des Trois-Rivières et la nôtre, telle coopération s'étant manifestée à date par de multiples services rendus par la Cité de Trois-Rivières;

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne, conseiller,

"QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières consent à l'incorporation, dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, du territoire ci-dessous décrit:

Une partie de forme triangulaire du lot No 2 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières. Bornée vers le sud-est par une parallèle à 516' de la ligne limitant au sud-est les subdivisions 15, 16 et 17 du lot original No 2 (P2-15-16-17) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, vers le sud-ouest par la subdivision No 2 du lot original No 2, pour une distance de 2,302' et par une balance de la subdivision No 2 du lot original No 2 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, pour une distance de 232.5' et vers le nord-est par la ligne qui limite au sud-ouest le cadastre de la Cité de Trois-Rivières; mesurant 292.7' dans la ligne sud-est, et dans la ligne sud-ouest 2,534.5' forment une superficie de 370,899 pieds carrés, mesure anglaise, ou 8.515 acres, tel que montré entouré en couleur rouge sur le plan No 8-75 des dossiers du bureau de l'ingénieur de la Cité des Trois-Rivières.

Cette superficie de 8.515 acres est formée de trois propriétés différentes, dont une appartenant à la Compagnie Sangamo, d'une superficie de 171,028 pieds carrés, une autre appartenant à M. J. Marcel Laflamme, d'une superficie de 196,744 pieds carrés et la troisième appartenant à la Compagnie Shawinigan Water & Power, d'une superficie de 3,127 pieds carrés;

QUE, afin de ne pas priver la corporation des revenus dont elle a un pressant besoin, l'incorporation du susdit territoire dans les limites de la Cité de Trois-Rivières est consentie à la condition que la corporation de la Cité des Trois-Rivières consente à verser un montant de \$700.00[✓] comme compensation pour perte de revenus actuels et futurs. La Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières conserve en plus ses droits et privilèges sur les taxes dues à date sur ces immeubles."

ADOPTE UNANIMEMENT

MARGE DE DA RELIURE

21 janvier 1957

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1957 s'établissent comme suit:



Budget
1957

ADMINISTRATION

Administration aqueduc		
Conseil Comté	1475.00	
Ssalaires sec.	2400.00	
Ass. "	<u>1240.00</u>	3640.00
Rôle évaluation	200.00	
Elections & Référendum	400.00	
Vérification	350.00	
Papeterie, timbres, accessoires de bureau	1075.00	
Taxes & cautionnement	35.00	
Affichage Dépenses voyage	75.00	
Loyer	216.00	
Revue Municipale	20.00	
Mutations	150.00	
Téléphone	<u>90.00</u>	7726.00

REVENUS

250.00

UTILITES PUBLIQUES & PROTECTION

Eclairages Rues	2000.00	
Incendies	<u>500.00</u>	2500.00

1715.00

TRAVAUX PUBLICS

Entretien chemins été	1500.00	
" " hiver	5400.00	
Achat rues	<u>200.00</u>	7100.00

3763.00

4200.00

BIEN-ETRE

Assistance publique	2800.00	
Souscriptions	<u>500.00</u>	3300.00

DIVERS

Intérêts sur arrérages		
Frais légaux	50.00	
Taxes radiées	50.00	
Divers	242.00	
Calvaire électri.	48.00	
" système "	150.00	
Ent. salle Conseil	<u>60.00</u>	500.00
		<u>600.00</u>

200.00

21226.00

10128.00

Taxe: évaluation 3,273551 à \$0.40

13094.20

SURPLUS

1996.20

\$ 23222.20

23222.20

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1957, à des dépenses se totalisant à \$21,226.00;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$10,128.00;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de \$3,273,551.00;

CONSIDERANT que le règlement No 48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,

SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge, conseiller,

"QU'UNE taxe foncière générale de quarante cents (\$0.40) par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

SONT aussi imposées et seront prélevées en même temps que la taxe foncière générale, les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:

MARGE DE LA RETOURNE

21 janvier 1957



SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITE: deux cents (\$0.02) pour l'entretien de la route du Calvaire:

BANLIEUE: route nationale et rue Guay, conformément au règlement No 45 et ses amendements, trois dollars et soixante-neuf cents (\$3.69) par propriétaire pour lumières de rues;

RANG ET ROUTE PETIT VILLAGE: entretien de chemins, cinquante-six cents et six dixième (\$0.566) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No. 2-Bellemare-: entretien de chemins, cinquante-cinq cents et trois dixième (\$0.553) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT Noll-Beaudry-P entretien de chemins, quatre-vingt-trois cents et trois quarts (\$0.8375) par cent dollars d'évaluation; plus six cents et treize centième (\$0.0613) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT No 15-Blvds Ste Catherine et des Dominicains-entretien de chemins vingt-sept cents (\$0.27) par cent dollars d'évaluation, plus trois cents et trente-cinq centième (\$0.0335) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT No 17-Blvd Lacerte-: Entretien de chemins, dix-sept cents (\$0.17) par cent dollars d'évaluation, plus trois cents et soixante-six centième (\$0.0366) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT NO 17 -Nicol-:entretien de chemins, seize cents et trois quarts (\$0.1675) par cent dollars d'évaluation, plus quatre cents et trois dixième (\$0.043) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT No 29:Matthou-: Entretien et confection de chemins, un dollar et trente-neuf cents et demi (\$1.395) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No 35-Bellemare-:Entretien chemins, quatre-vingt-dix cents et deux dixième (\$0.902) par cent dollars d'évaluation et trois cents (\$0.03) du pied linéaire de front pour lampes de rues;

SUBDIVISION LOT No 36-Bourassa-:Entretien chemins, un dollar et vingt-cinq cents et vingt-cinq centième (\$1.2525) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOTS 37 et 38-Val Mauricie-: Entretien et confection de chemins, soixante-dix cents et six centième (\$0.706) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION Lot 143-Blvd St-Jean-: Entretien de chemins, quarante-huit cents (\$0.48) par cent dollars d'évaluation

SUBDIVISION lot 16-Blvds Bettez et Gagnon-Entretien chemins, soixante-trois cents (\$0.63) par cent dollars d'évaluation;

RANG STE MARGUERITE: entretien chemins, dix-sept cents et quatre dixième (\$0.174) par cent dollars d'évaluation, et dans le même rang, depuis les limites de la Cité des Trois-Rivières jusqu'à la route du Calvaire, cinq dollars et quatre-vingt-quatorze cents (\$5.94), par propriétaire riverain, pour lampes de rues.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières a appris avec regret la démission de M. Gaston Hardy, maire de la ville de Shawinigan Falls par suite de son mauvais état de santé;

QUE ce Conseil formule le vœux que M. Hardy soit favorisé d'un prompt et complet rétablissement."

ADOPTE

La session est levée.

J. L. Lussier Maire

H. Guilbert Sec.-trés

MARGE DE DA RELIURE

Démission G. Hardy
maire Shawinigan



4 février 1957.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 4 février 1957, à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le maire M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Jean-Paul Roberge, Eddy Normandin et Arthur Dufresne.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE les minutes de la séance du 7 janvier 1957 et celles de la séance du 21 janvier 1957 soient et sont adoptées.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE LES comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch 2533	1-W. Isabel, sal. janvier	200.00✓
2534	2-Y. Godin, 31/12 à 2/2/57	98.80✓
2535	3-G. Richer loyer 15/1 à 15/2/57	36.00✓
2536	4-The Bell Telephone	12.20✓
2537	5-The Shawinigan Water & Power	148.24✓
2538	6-Henri Lord, sablage Blvd St-Jean	5.00✓
2539	7-Abran & Lambert, mutations	7.00✓
2540	8-W. Caron & Fils Ltée, cautionnement	10.00✓
2541	9-Gabias & Laperrière, services professionnels	35.00✓
2542	10-Jean Banville, calculateur électrique & table	612.08✓
2543	11-Laurentide Ready-Mix & Equip. ent. chemin hiver	1236.37✓
2544	12-Corp. Mun. Comté St-Maurice, cotisation 1957	925.86✓
2545	13-Sténio Beaudry, salle, séance 4/2/57	2.50✓
616	14-Les Frères Lebrun Etée, dégeler aqueduc	66.00✓
617	16-Launier Ltée, matériaux	262.77✓
618	17-W. Isabel, Fact.A.Legendre, Deshaies Auto	2.27✓
619	18-The Shawinigan Water & Power	91.91✓
620	19-Bruno Guilbert, Sal 7/1 à 26/1/57	18.70✓
621	20-Honorius Rouette " 22/1/57	6.60✓
622	21-J.E. Launier 31/12 à 2/2/57	75.00✓
623	22-Louis Petroff, Janvier 1957	20.00✓

ADOPTE

Relativement au compte au montant de \$1473.10 produit par le conseil de comté, soit \$0.04 $\frac{1}{2}$ % sur \$3,273,551.00, S.H. le Maire fournit des explications sur la décision du conseil de comté au sujet des évaluations locales, même après les revendications qu'il a faites. Une étude comparative de l'évaluation de plusieurs municipalités pour 1956 et 1957 établit bien clairement que contrairement à notre municipalité les normes d'évaluation n'ont pas été changées dans la plupart des autres municipalités locales. En se basant sur ce qui s'est passé dans les autres municipalités, le conseil en vient à la conclusion qu'une évaluation de \$2,057,476.00 pour des fins de comté, serait plus que suffisante.

CONSIDERANT que les normes servant de base à l'évaluation ont été augmentées dans notre municipalité lors de la confection du rôle au cours de 1956, alors que dans la plupart des municipalités du comté de St-Maurice une telle augmentation n'a pas eu lieu;

CONSIDERANT l'obligation imposée par l'article 667 du Code municipal au conseil de comté, d'établir un pourcentage d'évaluation basé sur une juste proportion entre tous les rôles d'évaluation faits dans la municipalité du comté;

CONSIDERANT la décision prise par le conseil de comté, malgré les obligations à lui imposées par l'article 667 du Code municipal, à la suite d'une demande faite par le maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, de respecter les dispositions de la loi, en conséquence il est

cotisation
Conseil Comté
1957

MARGE DE LA REJURE



cotisation
Conseil Comté
1957

PROPOSE PAR M. Jean Paul Roberge, conseiller,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc, conseiller,
"QUE le conseil municipal de la Paroisse
des Trois-Rivières établit comme étant suffisante un
évaluation municipale de \$2,057,476.00 pour fins de
comté;

QUE soit payé le montant de \$925,86 représentant
la cotisation, à la corporation municipale du Comté de St-Maurice,
de la corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières,
pour 1957, sur l'évaluation précitée et suivant le taux de
\$0.045 par cent dollars d'évaluation établi par le conseil
du Comté de St-Maurice."

ADOPTE

renouvellement
emp. temp. \$5000.
travaux publics

ATTENDU que le 19 juillet 1956 la Commission Muni-
cipale de Québec autorisait, pour une période de six mois, un em-
prunt temporaire n'excédant pas cinq mille dollars (\$5,000.00)
pour l'exécution de travaux publics;

ATTENDU que lesdits travaux ayant été exécutés,
un emprunt pour un montant de cinq mille dollars a été contracté
le 19 novembre 1956 à la Banque Provinciale du Canada;

ATTENDU que le rôle de perception pour 1957 n'étant
pas encore déposé, il s'écoulera quelque temps encore avant que
des recettes suffisantes soient encaissées pour rembourser au
moins une bonne partie de cet emprunt, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge, conseiller,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale
de Québec la priant de bien vouloir renouveler, pour une période
de six mois, l'autorisation accordée le 19 juillet 1956, pour
un emprunt temporaire n'excédant pas cinq mille dollars (\$5,000.00)
pour l'exécution de travaux publics;

QUE sur réception de ladite autorisation, S.H. le
Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à
signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-
Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt."

ADOPTE UNANIMEMENT

renouvellement
emp. temp. \$20,000.
travaux aqueduc

ATTENDU que le 19 juillet 1956, la Commission Muni-
cipale de Québec autorisait pour une période de six mois un
emprunt temporaire n'excédant pas trente-mille dollars
(\$30,000.00), pour l'exécution de travaux d'aqueduc à la suite
d'une ordonnance émise le 11 juillet 1956 par le Ministre de
la Santé;

ATTENDU que bien qu'une forte proportion des dits
travaux ait été exécutée à date, la corporation n'a pas com-
plété le programme prévu en raison de la saison et pour éviter
un coût prohibitif à nos disponibilités financières;

ATTENDU que les emprunts contractés en vertu de la
susdite autorisation seront remboursés par une émission d'obli-
gations, émission qu'il ne semble pas avantageux d'offrir en
vente actuellement vu les conditions du marché, d'autant plus
que les travaux ne sont pas complètement terminés, en consé-
quence il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin, conseiller,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne, conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission municipale
de Québec la priant de bien vouloir renouveler, pour une
période d'au moins six mois, l'autorisation accordée le
19 juillet 1956, pour un emprunt temporaire n'excédant pas
trente mille dollars (\$30,000.00) pour l'exécution de travaux
d'aqueduc;

QUE sur réception de ladite autorisation S.H. le
Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à
signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des
Trois-Rivières, les documents relatifs au susdit emprunt."

ADOPTE UNANIMEMENT

MARGE DE DA RELIURE



4 février 1957.

Demande sera faite au Surveillant de l'aqueduc de s'informer du coût de la mise en ordre du mécanisme du puits No 1 qui n'a subi aucun ajustement majeur depuis le début de son fonctionnement en 1953.

puits No 1

Lue une lettre de l'Office du Crédit Agricole concernant la demande faite par le conseil pour l'agrandissement du territoire de notre municipalité dans lequel le prêt à l'habitation peut être consenti.

Off. Crédit Agri.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à effectuer les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

mutations

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
136	Trudel Léo	Nap. Alarie, syndic
1123	Radisson Construction	Robert Grignon
1121	Radisson Construction	Gérard Lafond
598	Dusseault Gaétan	Jean Marie Paulin
806-807	Matthon David	Joseph Sauvageau
811	Matthon David	Réal Dessureault
530-561	Laperrière Arthur	Laperrière Arthur Mme
560-600	Laperrière Arthur	Laperrière Arthur Mme
930-931	Fortin Frs & Al	Fortin Onésime Mme
1717	Beauchesne Alice	Rousseau Arthur
301-302	DBgré Jean Paul	Léonidas Drolet

ADOPTE.

Aqueduc Ste-Marguerite.

Rapport est fait par le Surintendant de l'aqueduc sur le cas de l'Aqueduc Ste-Marguerite dont M. Georges Beaudry est le secrétaire. Cet aqueduc a cessé de fonctionner à cause du gel. Le conseil est d'avis que les maisons desservies par le susdit aqueduc le soient par l'aqueduc municipal, à compter du 1er février jusqu'au 31 mai 1957, à raison de \$2.50 par mois par logement, soit un total de huit. La formule de demande devra être signée par le secrétaire de la société de l'Aqueduc Ste Marguerite au nom de la dite société. Le paiement de la compensation pour quatre mois pour les huit logements devra se faire immédiatement.

MARGE DE LA RETOURNE

règlement 55-a
danse

REGLEMENT NO 55-A
(salle de danse)

CONSIDERANT QU'UN règlement a déjà été adopté portant le numéro 55 des règlements de la corporation;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender ce règlement pour satisfaire au désir d'un grand nombre de contribuables de cette municipalité;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 21 janvier 1957;

EN CONSEQUENCE, en date du 4 février 1957, il est RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 55-A soit et est adopté, et il est statué et décrété par ce même règlement que le règlement No 55 soit et est amendé de façon à y ajouter après la section 1, la section suivante, savoir:

SECTION 1A: Nonobstant la section précédente dudit règlement, il sera permis d'exploiter une salle de danse publique dans la municipalité aux conditions ci-après énumérées:

Article 10- le plancher de la salle de danse doit être de dimension non inférieure à quatre mille pieds (4000) carrés.

Article 20- en outre, le tenancier de la dite salle doit avoir un terrain contigu et adjacent à la salle d'une superficie non inférieure à trois fois la superficie des bâtisses se trouvant sur le terrain où se trouve érigée cette salle;



règlement 55-a
danse

article 30-La salle de danse et ses annexes doit être munie d'une façon continue aux heures où la danse est permise d'un éclairage équivalent:

- a) minimum de deux (2) pieds chandelle pour l'intérieur;
- b) minimum de un (1) pied chandelle pour l'extérieur et sur le terrain;

article 40-Sous réserve de la section 2 dudit règlement et sous réserve de la Loi des liqueurs alcooliques (chap.255 S.R.Q. 1941) et amendements, et des règlements adoptés sous son empire, le tenancier de la salle, directement ou indirectement par lui-même ou personne interposée, ne doit en aucune façon permettre ou tolérer la vente ou la distribution ou la possession dans la salle ou sur le terrain adjacent et les bâtisses y érigées des liqueurs alcooliques, spiritueux, vins ou bières au sens de la Loi des liqueurs alcooliques.

article 50-De plus, le tenancier doit exercer et faire exercer tant à l'intérieur de la salle et des bâtisses qu'à l'extérieur sur le terrain adjacent à telles salles; bâtisses et annexes, une surveillance continue et constante pour assurer le respect de la décence, des bonnes moeurs et de la paix publique de façon à ce que rien de répréhensible ne puisse se produire à tel endroit; à cet effet le tenancier doit tolérer les inspections et visites qui pourraient être faites par les inspecteurs ou policiers désignées par le conseil.

article 60-En outre, est interdit sur les places publiques et salle de danse publique le port de costumes ou vêtements indécents;

article 70-Dans les dites salles la danse ne doit avoir lieu qu'entre sept heures de l'avant-midi à minuit, à l'exception des dimanches et jours fériés auxquels jours la danse ne doit avoir lieu qu'entre midi et minuit;

article 80-Le tenancier de la dite salle en conformité avec le présent règlement devra obtenir du conseil un permis ou licence lequel permis sera revocable de plein droit sur défaut d'observance des conditions établies par le présent règlement.

article 90-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTE UNANIMEMENT

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE le conseil désire transmettre à M. L. Théo. Larose, ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voirie, l'expression de son appréciation de même que ses plus sincères remerciements pour les travaux que celui-ci a fait exécuter à un ponceau dans le rang Ste Marguerite."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à aviser Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc. que des nombreuses plaintes ont été reçues concernant l'état du chemin du rang Ste-Marguerite, et que cette firme devra voir à améliorer la condition du chemin dans les trois jours de l'avis."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

remerciements
M. Théo Larose
ponceau Rg Ste-
Marguerite

état chemin rang
Ste Marguerite
Ready-Mix Equipm.



4 février 1957
21 février 1957

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,
"QUE la présente session soit et est ajournée au jeudi,
21 février 1957, à 8 heures p.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

Germain Massicotte
.....Maire

W. Label
.....Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 4 février 1957, tenue le
jeudi 21 février 1957, à 8 heures p.m., au lieu ordinaire des ses-
sions, conformément à la résolution adoptée le 4 février 1957, et
à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massi-
cotte, et messieurs les conseillers Jean Paul Roberge, Henri Guil-
bert, Eddy Normandin et Arthur Dufresne.

règlement No71

REGLEMENT NO 71
Vente liqueurs alcooliques.

CONSIDERANT qu'une requête signée par plus de cent con-
tribuables a été présentée au Conseil, par laquelle requête demande
lui est faite de révoquer la prohibition de la vente de la boisson,
telle que définie dans la Loi des Liqueurs Alcooliques;

CONSIDERANT que, dans les circonstances, il y aurait
lieu de révoquer les règlements de prohibition pouvant être en vi-
gueur dans la municipalité;

VU les dispositions de l'article 34 de la Loi des Liqueurs
Alcooliques;

CONSIDERANT qu'un avis de motion concernant la présenta-
tion du présent règlement a été donné par M. le conseiller Eddy Nor-
mandin, lors de la séance du 15 mai 1956, en conséquence:

IL EST ordonné et statué par ce Conseil et le Conseil
municipal de la Paroisse des Trois-Rivières ordonne et statue par
le présent règlement, portant le No. 71, ce qui suit, savoir:

1- Les règlements de prohibition qui pourraient être en
force dans la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières sont
abrogés en autant que nécessaire pour donner effet au présent rè-
glement.

2- La Commission des Liqueurs de Québec pourra, dans les
limites de la municipalité, octroyer des permis pour la vente des
liqueurs alcooliques, telles que définies dans la Loi des Liqueurs
Alcooliques. (Chap. 255, S.R.Q. 1941).

3. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi,
après approbation par les électeurs municipaux de la municipalité
de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE UNANIMEMENT

MARGE DE LA REPIÈRE



référendum
prohibition

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE le référendum pour l'approbation ou
la désapprobation du règlement 71 soit et sera tenu
le 27 et 28 mars 1957.

ADOPTE UNANIMEMENT

vente pour
taxes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à transmettre
au Conseil de comté, pour vente pour arrérages de taxes, la
liste des immeubles pour lesquels la taxe foncière pour 1955 n'a
pas été payée".

ADOPTE

assurance-vol

Des cotations seront demandées à Bernard Tousignant
& Fils Ltée concernant une assurance contre le vol.

bris borne-fon-
taine garage
Caron
offre de dépla-
cement.

S.H. le Maire fait rapport sur le bris de la borne
fontaine en face du garage Caron par un véhicule automobile.
Comme cette borne-fontaine doit être réparée, l'offre sera faite
à M. Caron de profiter de la circonstance pour la déplacer
en payant seulement la différence entre le coût de réparation
et le coût de déplacement. L'offre sera également faite de
payer cette différence en plus d'un versement.

La session est levée.

Henri Guilbert
.....Maire

Isabelle
.....sec.-trés.



4 mars 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 4 mars 1957 à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Ernest Bolduc, Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Arthur Dufresne et Eddy Normandin.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes des séances tenues les 4 février 1957 et 21 février 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch 2545	1-W. Isabel, salaire fév. affichage 4.00	204.00✓
2546	2-v. Godin, 15/2 à 15/3/57	79.04✓
2547	3-G. Richer loyer 15/2 à 15/3/57	36.00✓
2548	4-The Bell Telephone	11.25✓
2549	5-The Shawinigan Water & Power	160.72✓
2550	6-Abran & Lambert, mutations	9.00✓
2551	7-Sténio Peaudry, Ent salle 4/2, 21/2 et 4/3/57	7.50✓
2552	8-P.V. Ayotte Ltée	1.28✓
2553	9-Camille Houle, Imp. comptes et reçus	89.12✓
2554	10-Rene de Cotret, Ferron, Nobeit & Cie,	365.00✓
2555	11-Laurentide Ready Mix, 3ème versement ent.chem.	1236.37✓
624	12-Clément & Levasseur, dégelier aqueduc	24.00✓
625	13-P.V. Ayotte Ltée classeur et cartes	15.54✓
626	14-Camille Houle, impression comptes et reçus	22.53✓
627	15-Armand Roy & Fils	14.00✓
628	16-Bruno Guilbert, ent.	7.70✓
629	17-Florent Pratte, "	7.15✓
630	18-Bruno Guilbert, "	5.50✓
631	19-Alphonse Roch	2.20✓
632	20-Launier Ltée	18.98✓
633	21-The Shawinigan Water & Power	95.46✓
634	22-J.E. Launier 4/2 à 2/3/57	60.00✓
635	23-Louis Petroff, février.	20.00✓

ADOPTE

Après lecture il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le règlement No 72 concernant le zonage et la constructions soit et est adopté tel que lu."

ADOPTE UNANIMEMENT

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QU'UN référendum soit tenu les 227 et 28 mars 1957, pour soumettre à l'approbation ou la désapprobation des électeurs le règlement No 72 concernant le zonage et la construction."

ADOPTE UNANIMEMENT

La maison de M. Léon Bellemare est considérée par le conseil comme un site pratique pour la tenue dudit référendum.

MARGE DE LA REPIURE

4 mars 1957



référendum

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE S.H. le Maire soit et est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas cent dollars pour informer les contribuables sur le prochain référendum"

ADOPTE UNANIMEMENT

remerciements
M.Frs La'ioie

M. François Lajoie remercie le conseil pour les félicitations qu'il lui a transmises à l'occasion de sa nomination comme conseiller en loi de la Reine.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

permis salle
de danse

"QU'UN permis est accordé à MM. Fernand Colbert et Raoul Guay pour opérer une salle de danse à conditions que les dispositions du règlement No 55-A soient observées".

ADOPTE UNANIMEMENT

mutations

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE le secrétaire est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité concernant les mutations suivantes:

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
346-347	Marcel Laflamme	Sangamo Co Ltd,
1190	Radisson Const. Inc.	Marius Guilbert
60a, 979, 982, 983	Auguste Bellemare	Laviolette Development
984 à 996 inc.	" "	" "
998, 999, 1002	" "	" "
1003, 1005, 1006	" "	" "
1007 à 1016 inc.	" "	" "
1864	Aubry Eugène	Aubry Chs E.
1691	Aubry Eugène	Aubry, Lucien, Donat, Joséphine, Marianne et Laura
780	Achille Matthon	J. Marie Gauthier
1882	Roger Guilberg	Jeffrey Godin
2083-2084	Jacques Dugré	Emile Faucher
1887	Tél. Turcotte	Jean B. Bellefeuille
1280	Rosaire Poirier	Mme Henry Poirier
744	Edouard Bernier	Mme Richard Desfossés
482	Carol Guay	J. Marc Veillette
495	Raoul St-Hilaire	Mme J. Ls St-Hilaire

ADOPTE

résolution coti-
sation 1957
Conseil Comté

Le secrétaire est autorisé à transmettre au Conseil de Comté une copie de la résolution adoptée par le conseil le 4 février 1957 relativement à la cotisation pour 1957.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

rapport financier
1956

"QUE le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1956, tel que soumis par la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie soit et est accepté."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

démission A. Jan-
vier.
Jean Lemieux
Insp. voirie
Blvd St-Jean

"QUE la démission de M. Adolphe Janvier comme inspecteur de voirie pour le Blvd St-Jean soit et est acceptée;
QUE M. Jean Lemieux soit et est nommé inspecteur de voirie pour le Blvd St-Jean."

ADOPTE

MARGE DE DA RELIURE

4 mars 1957



PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE M. Robert Lupien soit et est nommé inspecteur pour faire observer les dispositions du règlement No 54 concernant les chiens, pour le secteur de la Banlieue".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE la demande d'augmentation de salaire de Melle Y. Godin soit référée à la Commission scolaire pour considération."

ADOPTE

M. Jean Paul Roberge, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant la répartition du coût des travaux de voirie sur le Blvd Beaudry.

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE le propriétaire du Garage Deshaies soit avisé de prendre les dispositions nécessaires pour ne pas entraver la circulation sur le Blvd Ste Catherine et en même temps offrir une meilleure sécurité tant aux automobilistes qu'aux piétons."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QU'UNE plainte soit formulée auprès de la Régie des Transports pour faire observer l'horaire établi par les Autobus Carrier & Frère tant à la Banlieue que dans le rang Ste Marguerite."

ADOPTE

La session est levée.

Edouard Massinot
.....Maire

Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE LA RETIURE

R. Lupien Insp.
chiens

salaire Y. Godin

avis motion
répartition
Blvd Beaudry

circulation au
garage Deshaies

plainte horaire
autobus

1er avril 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



session régulière
1er avril 1957

Session régulière du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivières, tenue le lundi, 1er avril 1957, à 8 hrs p.m.,
au lieu ordinaire des sessions, couvent Ste Catherine de Sienne
à la Banlieue des Trois-Rivières, à laquelle session sont pré-
sents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les
conseillers Henri Guilbert, Eddy Normandin, J.P. Roberge, Ernest
Bolduc, Auguste Pettez et Arthur Dufresne.

minutes

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE les minutes de la session du 4 mars 1957 soient
et sont adoptées".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

comptes

"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés
pour paiement:

2556	1-Maitre de Poste, timbres	7.00✓
2557	2-W.Isabel, sal.Aff.timbres,insignes	225.50✓
2558	3-Y. Godin, sal. 4/3 à 30/3/57	79.04✓
2559	4-G. Richer, loyer 15/3 à 15/4/57	36.00✓
2560	5-The Bell Telephone	12.50✓
2561	6-The Shawinigan Water & Power	149.61✓
2562	7-Léo Bellemare, Réf.	30.00✓
2563	8-J.P.Caron "	28.50✓
2564	9-Archie Quigley "	28.50✓
2565	10-André Montour "	25.00✓
2566	11-Bertrand Gilbert "	25.00✓
2567	12-Roger Guilbert "	25.00✓
2568	13-Gilles Montour "	16.00✓
2569	14-Jeannine Tellier "	16.00✓
2570	15-Claire Charpentier "	16.00✓
2571	16-Maurice Morin "	9.00✓
2572	17-J. Rochon "	8.50✓
2573	18-Imprimerie O.Lacoursière Inc.	10.94✓
2574	19-Imprimerie B.H.Marineau	73.52✓
2575	20-Imprimerie Des Forges	34.65✓
2576	21-Le Nouvelliste Inc.	38.16✓
2577	22-Jean Descoteaux	9.18✓
636	23-The Shawinigan Water & Power	93.35✓
637	24-Launier Ltée	5.89✓
638	25-R. Dufresne Inc. borne font. Caron	33.00✓
639	26-J.E. Launier, 4/3 à 30/3/57	60.00✓
640	27-Louis Petroff mars 1957	20.00✓

ADOPTE

Conseil Comté
cotisation 1957.

Lue une résolution adoptée le 13 mars 1957 par le
conseil municipal du Comté de St-Maurice, par laquelle
ce conseil mentionne qu'il ne peut se rendre à la déci-
sion prise par le conseil de la Paroisse des Trois-Ri-
vières, par sa résolution en date du 4 février 1957, con-
cernant un montant de \$925.86 au lieu de \$1473.10 pour
la cotisation 1957.

Cité 3-Rivières
chèque \$700.00
annexion

Lue une lettre de la Cité de Trois-Rivières trans-
mettant un chèque au montant de \$700.00 pour perte de
revenu occasionnée par l'annexion à la Cité de Trois-
Rivières d'une partie du lot No 2 - superficie de 8.5 ar-
pents- en exécution de la loi 5-6, Eliz.II, 1956-57 Bill 249.

M.R. Lupien
insp. chiens

A la suite de sa nomination comme inspecteur pour les
chiens, M. Robert Lupien informe le conseil qu'il est prêt
à accepter cette charge à la condition que le Conseil lui
fournisse un revolver et un permis de port. Le conseil,
plutôt que de se rendre à cette demande préfère nommer un
autre inspecteur.

*Fw 326.61
Fw 6234*

MARGE DE DA RELIURE



1 avril 1957.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QUE M. Lorenzo Asselin soit et est nommé inspecteur pour l'observance du règlement concernant les chiens, en remplacement de M. Robert Lupien."

ADOPTE

Après lecture du projet de contrat concernant l'acquisition par la Corporation des lots (38-148) et (37-20,23,28,149), il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"QUE la résolution adoptée le 3 juillet 1956, concernant la cession à la corporation de certains lots par Radisson Construction Inc. soit et est amendée en ajoutant après le dernier mot du premier paragraphe les mots suivants: "Quant au surplus, le projet d'acte a été lu au conseil et il est accepté d'en autoriser la signature tel quel."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"IL EST RESOLU que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation."

ADOPTÉ UNANIMEMENT

A la suite d'un rapport du Surintendant de l'aqueduc concernant le puits No 1 et des informations fournies, le secrétaire est autorisé à demander des soumissions pour

- 1o-Nettoyer le puits No 1,
- 2o-Réparer système pompage puits No 1,
- 3o-Pompe neuve puits No 1, pour les capacités suivantes

minimum quotidien	300,000 gallons;	pression	40 lbs
"	"	400,000	" " 40 lbs
"	"	500,000	" " 40 lbs

Pour la pompe neuve, le soumissionnaire devra mentionner séparément le prix de la pompe et celui de l'installation.

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc,

"QUE, à compter du 1er mai 1957 et pour une période de six (6) mois, les sessions du conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières auront lieu dans l'édifice de la Coopérative Fédérée de Québec, Rang Ste Marguerite, Trois-Rivières."

ADOPTE

M. Lorenzo Asselin demande au conseil si celui-ci a pris une décision concernant l'achat de la rue Guay. M. J.P. Roberge suggère que le conseil pourra peut-être étudier la possibilité d'une répartition sur une période de trois ans pour payer le prix d'achat de cette rue. Aucune décision ne sera prise avant qu'une étude plus approfondie ne soit faite.

Rapport est fait par le président du scrutin sur le référendum tenu les 27 et 28 mars 1957.

Règlement No 71 -autorisant la vente des liqueurs alcooliques:

Ont voté contre	566
Ont voté pour	133
Bulletins rejetés	36
Total des voteurs	<u>735</u>

Par suite du vote majoritaire contre, le règlement n'est pas approuvé.

MARGE DE LA RELIURE

M. Asselin Ins. chiens.

Achat rues Radisson
élargissement
route Calvaire

heure avancée

puits No 1

sessions du conseil
Rang Ste Marguerite

M. L. Asselin
rue Guay

rapport référen
dum 27 et 28/3/57

1er avril 1957
6 mai 1957



Règlement No 72 - zonage et construction-

Ont voté contre 268 avec évaluation de \$1,329,600.
Ont voté pour 258 " " 1,019,800.
Bulletins rejetés 15 " " 37,800.

Par suite du vote majoritaire contre, le règlement n'est pas approuvé.

élargissement
Rang Ste Marg.

En raison de l'élargissement du Rang Ste Marguerite dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, M. Armand Charbonneau suggère au conseil d'étudier la possibilité de faire de même dans la Paroisse des Trois-Rivières.

La session est levée.

Germain Massicotte
..... Maire

Isabel
..... Sec.-trés.

PROVINCE DE QUEREC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session régulière
6 mai 1957

Session régulière du conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 6 mai 1957, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste Marguerite, à laquelle session sont présents: S.H. le Maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, J.P. Roberge, Arthur Dufresne, Ernest Bolduc et Eddy Normandin.

minutes

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"QUE les minutes de la session régulière du
1er avril 1957 soient et sont adoptées."
ADOPTÉ

comptes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Ernest Bolduc
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés
pour paiement

chèque 2578	1-W. Isabel, sal. avril et affichage	202.00✓
2579	2-Y. Godin, " 1/4 à 4/5/57	98.80✓
2580	3-G. Richer, loyer 15/4 à 15/5/57	36.00✓
2581	4-The Shawinigan Water & Power	159.63✓
2582	5-The Bell Telephone	13.85✓
2583	6-Armand Beaudry, Ch. S.M.	61.00✓
2584	7-Antonio Blais,	10.00✓
2585	8-Carrière St-Maurice	9.55✓
2586	9-Corp. St Michel Forges	484.00✓
2587	10-Royal Valois	70.59✓
2588	11-W. Caron & Fils, ass. mobilier	30.75✓
2589	12-Laurentide Ready Mix.	1236.39✓
2590	13-David Tessier	36.00✓
641	14-Corporation Par. 3-Riv.coupons & oblig.	6791.25✓
642	15-W. Caron & Fils, ass-pompiers	45.00✓
643	16-P.A. Gouin Ltée, fusibles	4.55✓
644	17-Le Nouvelliste Inc. demande soumission	10.36✓
645	18-Armand Roy & Fils, dégeler aqueeuc.	59.00✓
646	19-Herman Lyonnais,	3.25✓
647	20-The Shawinigan Water & Power	98.84✓
648	21-Bruno Guilbert	26.10✓
649	22-Florent Pratte	8.80✓
650	23-J.E.Launier, 1/4 à 4/5/57	75.00✓
651	24-Louis Petrogg	20.00✓

ADOPTÉ

MARGE DE DA RELIURE



6 mai 1957

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge, conseiller,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert, conseiller,
"QUE le plan de subdivision d'une partie du
lot TRENTE-SIX (P-36) du cadastre officiel de la Paroisse
des Trois-Rivières, tel que préparé par M. Maurice Gau-
dreault, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 1957,
sous le plan No. S-104, soit et est approuvé par le Con-
seil en ce qui regarde les lots et les rues avec les cor-
rections suivantes:

subdivision lot
P-36

1o-le lot 36-156 devra être inscrit comme rue;

2o-une partie de chacun des lots 36-178 et 38-179
devra être affectée pour une rue de 50 pieds de largeur,
qui sera dans le prolongement, en ligne droite, du lot
36-156."

ADOPTE UNANIMEMENT

Lue une lettre en date du 12 avril 1957 de la Coopérative
Fédérée de Québec permettant au conseil de tenir ses sessions dans
sa salle située dans le rang Ste Marguerite. Cette permission est
accordée sans autre charge que celle de verser le montant néces-
saire pour faire faire le ménage. Il est

RESOLU UNANIMEMENT

"QUE des remerciements soient transmis à la Coopérative
Fédérée de Québec pour sa bienveillante collaboration en permettant
l'usage de ss salle pour la tenue des session du Conseil."

ADOPTE

Le secrétaire est chargé de s'informer du montant à ver-
ser pour faire faire le ménage de ladite salle après les réunions.

Lue une lettre en date du 6 mai 1957 de M. l'Abbé Georges
Chouinard, vicaire de la paroisse Ste Marguerite, demandant une
souscription au conseil pour aider à défrayer le coût du voyage du
jeune Yvon Comeau, qui participera au Jamboree scout international
en Angleterre.

PROPOSE PAR: M. Ernest Bolduc,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,

"QU'UNE somme de vingt-cinq dollars soit souscrite pour
aider le scout Yvon Comeau du Rang Ste Marguerite, à participer au
Jamboree international en Angleterre."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

"QU'UNE souscription de cinq dollars soit versée à la
Société Canadienne du Cancer, district de la Mauricie."

ADOPTE

Lue une lettre en date du 23 avril 1957 du Canadien
Pacifique concernant la demande déjà faite par le Conseil relative
ment à l'élargissement de la route du Calvaire. Le secrétaire est
autorisé à informer le Canadien Pacifique que le conseil est encore
intéressé dans la réalisation de ce projet.

A la suite d'une lettre en date du 26 avril 1957 de M.
Bernard Marchand à l'effet qu'il a acquis la propriété de M. Real
Duperré, le secrétaire est autorisé, sur proposition de M. Henri
Guilbert, secondée par M. Eddy Normandin et adoptée à l'unanimité,
d'effectuer la mutation dans les livres de la municipalité.

Il est ensuite procédé à l'ouverture des soumissions
publiques demandées pour le nettoyage du puits No 1, la réparation
de la pompe actuellement installée de même que pour une pompe neuve
pour ce même puits.

MARGE DE LA REQUIRE

Coop. Fédérée
salle pour ses-
sions du Conseil

souscription
\$25.00 ✓
Re: Yvon Comeau
scout
ch 2391

souscription
\$5.00 ✓
Soc. Canadienn
Cancer
ch 2392

lettre C.P.R.
re: élargissement
route du Calvaire

mutation
P. Marchand

soumissions
puits No 1

6 mai 1957



soumissions
puits No 1

Des soumission ont été présentées par:
Loranger & Molesworth Ltée, Railway & Power Engineer-
ing Corp. Ltd, Sanley Motor Equipment et Les Puits
du Québec eng. Comme ces soumissions présentes des
particularités différentes, il est

PROPOSE PAR: M. Eddy Normandin,
SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge

"QU'UNE étude plus approfondie de ces soumissions
soit faite avant de prendre une décision définitive."

ADOPTÉ

M. Pierre Guoin
remèdes

A la suite d'une demande faite au Conseil par une
dame qui prétend ne pas avoir l'argent nécessaire pour faire
remplir une prescription du médecin, M. Pierre Guoin, pharmacien,
offre de fournir gratuitement les remèdes prescrits.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Eddy Normandin,

Ovila Simard,
insp. voirie

"QUE M. Ovila Simard soit et est nommé inspecteur
de voirie pour le Blvds Bettez et Gagnon."

ADOPTÉ

demande aqueduc
M. Jos. Levasseur

A la suite d'une demande verbale de M. Joseph Levas-
seur pour le service d'aqueduc, le conseil est disposé, puisqu'il
s'agit d'un cas d'exception, à étudier cette demande lorsqu'elle
sera faite de la manière officielle.

M. Rouette, trou
sur terre

M. Honorius Rouette demande au conseil de combler
le trou qui s'est fait chez lui à la suite de travaux faits au
réseau d'aqueduc. M. Rouette se déclare prêt à effectuer les
travaux pour un montant maximum de \$9.00, ce qui est accepté
unaniment par le conseil.

La session est levée.

Massicotte
.....Maire

Isabel
.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

assemblée des
électeurs le
8 mai 1957

Assemblée des électeurs de la municipalité
de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi huitième
jour de mai, mil neuf cent cinquante-sept, à dix heures de
l'avant-midi, à la salle de la Coopérative Fédérée de Québec,
rang Ste Marguerite, sous la présidence du soussigné, Wildy
Isabel; président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par
lui-même, le président se déclare prêt à recevoir la mise en
nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à
la charge de maire ainsi qu'à celle de conseiller pour chacun
des sièges numéros trois, quatre et cinq de la municipalité.

Bulletin M. Ger-
main Massicotte,
maire

Le bulletin de présentation de M. Germain Mas-
sicotte, agent d'assurance, de la Paroisse des Trois-Rivières,
présenté par M. Pierre Guoin et M. Adrien Cloutier, tous deux
électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant
en nomination ledit Germain Massicotte comme maire de la susdite
municipalité est admis.

Bulletin M. Léo
Coté, : maire

Le bulletin de présentation de M. Léo Coté,
agent d'assurance, de la Paroisse des Trois-Rivières,
présenté par M. Philias Pagé et M. Léonidas Beaudoin, tous deux
électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant
en nomination ledit Léo Coté comme maire de la susdite muni-
cipalité est admis.

8 mai 1957



Le bulletin de présentation de M. Armand Charbonneau, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Ernest Bolduc et M. Adélar Proulx, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Armand Charbonneau comme conseiller au siège No 3 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Rosario Charpentier, opérateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Auguste Bettez et M. Rhéo. Gagnon, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Rosario Charpentier comme conseiller au siège No 3 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Chs E. DeRouin, industriel, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Georges E. Drouin et M. Albert Girard, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Chs E. DeRouin comme conseiller au siège No 4 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Henri Geo. Gauthier, floriculteur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Lorenzo Asselin et M. Gérard Laroche, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Henri Geo. Gauthier comme conseiller au siège No 4 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Emile Caron, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Arthur Larocque et M. Armand Roy, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Emile Caron comme conseiller au siège No 5 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Pierre Gouin, pharmacien, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Jean Jacques Rocheleau et M. Robert Lupien, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Pierre Gouin, comme conseiller au siège No 5 de la susdite municipalité est admis.

A midi, comme il y a deux candidats à la charge de maire, et qu'il en est ainsi pour la charge de conseiller à chacun des sièges No. 3, 4 et 5, le président ordonne la votation au scrutin secret, pour le lundi treizième jour de mai, mil neuf cent cinquante-sept, de huit heures du matin à sept heures du soir, alors que six bureaux de votation situés comme suit seront ouverts: Deux dans le Rang Ste Marguerite, chez MM. Adélar Proulx et Roméo Gagnon, et quatre dans la Banlieue chez MM. Xavier Laroche, Emile Pourassa, Léo Bellemare et Gerry Gaulin.

L'assemblée est levée.

Président de l'élection

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Conformément à l'ordre donné par le soussigné, président de l'élection, lors de l'assemblée des électeurs de cette municipalité tenue le 8 mai 1957, la votation a eu lieu dans cette municipalité, le lundi 13 mai 1957, de 8 heures du matin à 7 hrs du soir.

Le relevé du scrutin fait le 13 mai 1957 a donné le résultat suivant:

Pour la charge de Maire, M. Germain Massicotte a obtenu 580 votes et M. Léo Coté 547 votes.

MARGE DE LA RELIURE

Armand Charbonneau
siège No 3

Bulletin de M.
Ros. Charpentier
siège No 3

Bulletin de M.
Chs E. DeRouin
siège No 4

Bulletin de M.
Henri Geo Gauthier
siège No 4

Bulletin de M.
Emile Caron
siège No 5

Bulletin de M.
Pierre Gouin
siège No 5

Rapport du relevé
du scrutin

13 mai 1957



relevé du scrutin

Pour la charge de conseiller, siège No 3, M. Rosario Charpentier a obtenu 513 votes et M. Armand Charbonneau 512 votes.

Pour la charge de conseiller, siège No 4, M. Chs E. Derouin a obtenu 537 votes et M. Henri Geo. Gauthier 520 votés.

Pour la charge de conseiller, siège No 5, M. Emile Caron a obtenu 520 votes et M. Pierre Gouin 508 votes.

recomptage devant
Juge Lucien Comeau.

Sur un ordre de la Cour de Magistrat, je me suis présenté, le 18 mai 1957, devant L'honorable Juge Lucien Comeau qui a procédé aux opérations d'une nouvelle addition et d'un nouveau dépouillement des votes ayant servi à l'élection d'un Maire pour la Paroisse des Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, et dont la votation eut lieu le 13 mai 1957. Le résultat établi par l'honorable Juge a été le suivant:

Candidats élus
G. Massicotte,
maire

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Germain Massicotte: 583

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Léo Coté: 542.

M. Germain Massicotte a été proclamé élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Egalement sur un ordre de la Cour de Magistrat, je me suis présenté, le 21 mai 1957, devant l'honorable Juge Lucien Comeau qui a procédé aux opérations d'une nouvelle addition et d'un nouveau dépouillement des votes ayant servi à l'élection de trois conseillers, sièges Nos 3, 4 et 5, pour la paroisse des Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, et dont la votation eut lieu le 13 mai 1957.

Armand Charbon-
neau, siège No 3

Le résultat établi par l'honorable Juge a été le suivant:

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Armand Charbonneau 508

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Rosario Charpentier: 503

M. Armand Charbonneau a été proclamé élu conseiller, au siège No 3, de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Chs E. DeRouin,
siège No 4

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Charles E. DeRouin: 529

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Henri Geo. Gauthier: 523

M. Charles E. DeRouin a été proclamé élu conseiller, au siège No 4, de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Emile Caron
siège No 5

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Emile Caron: 514

Nombre de votes donnés en faveur du
candidat Pierre Gouin: 512

M. Emile Caron a été proclamé élu conseiller, au siège No 5, de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'appose ma signature au présent procès-verbal.

.....
président de l'élection

MARGE DE LA RELIURE



3 juin 1957.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

régulière
3 juin 1957

Session régulière du conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 3 juin 1957, à 8 hrs p.m., au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste Marguerite, T.R., à laquelle session sont présents S.H. le maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Arthur Dufresne, J.P. Roberge, Armand Charbonneau, Emile Caron et Chs E; DeRouin.

serment d'office
maire et nouveaux
conseillers

S. H. Le Maire Germain Massicotte et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Chs E. DeRouin et Emile Caron, tous élus lors de l'élection tenue le 8 mai 1957, ont prêté le serment d'office requis par la loi.

bienvenue
nouveaux conseil-
lers

S. H. le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et ces derniers remercient en promettant de faire de leur mieux dans l'intérêt de la municipalité.

minutes

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,
"QUE les minutes de la session régulière du 6 mai 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTE

rapport: assem-
blée des électeu-
rs et votation

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée des électeurs et du rapport du président de l'élection sur la votation tenue le 13 mai 1957. Le tout est adopté unanimement.

comptes

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"QUE les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

cheque 2593	1-W. Isabel, sal. 200.00 ass chom.10.08 aff.2.00	212.08 ✓
2594	2-V. Godin, sal. 6/5-8/6/57	98.80 ✓
2595	3-G. Richer, loyer	36.00 ✓
2596	4-Romeo Gagnon, élection	10.00 ✓
2597	5-Bertrand Gilbert "	10.00 ✓
2598	6-Rémi Panneton "	5.00 ✓
2599	7-Adélarde Proulx "	10.00 ✓
2600	8-Clément Ricard "	10.00 ✓
2601	9-Mme Léo Bergeron "	5.00 ✓
2602	10-Xavier Laroche "	10.00 ✓
2603	11-Paul Yvonx Fourassa "	10.00 ✓
2604	12-Antoinette Laroche "	5.00 ✓
2605	13-Emile Fourassa "	10.00 ✓
2606	14-Roger Guilbert "	10.00 ✓
2607	15-Lise Normandin "	5.00 ✓
2608	16-Léo Bellemare "	10.00 ✓
2609	17-Georges Tourville "	10.00 ✓
2610	18-Rosaire Pareil "	5.00 ✓
2611	19-Gerry Gaulin "	10.00 ✓
2612	20-Marcel Brassard "	10.00 ✓
2613	21-Jean Beauchamp "	5.00 ✓
2614	22-Imprimerie Ovila Lacoursière	22.22 ✓
2616	23-The Bell Telephone	12.80 ✓
2617	24-La Revue Municipale	15.15 ✓
2618	25-G.G. Garceau, contrat rues Radisson	46.50 ✓
2619	26-The Shawinigan Water & Power	149.61 ✓
2620	27-P.H. Marineau Ltée, papeterie	2.81 ✓
2621	28-Léonard Beaulieu, graveir	354.00 ✓
2622	29-Eddy Beaulieu, gravier, nivellement	577.50 ✓
2623	30-Coopérative Fédérée du Québec, salle conseil	7.50 ✓
2615	31-Abran & Lambert, mutations	9.00 ✓
652	32-W. Isabel, timbre ass.chom.	.64 ✓
653	33-Honorius Rouette, nivellement	9.00 ✓

MARGE DE LA REUTURE



ch	654	34-The Shawinigan Water & Power
	655	35-Launier Ltée,
	656	36-Louis Petroff, mai 1957
	657	37-J.E. Launier, 6/5-1/6/57
	658	38-Bruno Guilbert, 20/4 25/5/57
	659	39-Florent Pratte 17/5-29/5/57
	660	40-J.J.Bellerive 20/5 23/5/57

91.98	✓
4.21	✓
20.00	✓
60.00	✓
29.34	✓
30.44	✓
8.72	✓

ADOPTE

lettre de démission W. Isabel, sec.-trés.

Lue une lettre en date du 1er juin 1957 de M. W. Isabel par laquelle il avise le conseil que, afin d'occuper une autre position plus avantageuse, il donne sa démission comme secrétaire-trésorier de la municipalité. Il présume que la vérification complète des livres sera faite avant son départ, ce qui rencontre sa totale approbation.

démission W. Isabel, acceptée

PROPOSE PAR: M. Chs E. DeRouin,
 SECONDE PAR: M. Jean Paul Roberge,
 "Que, effective dans le délai ordinaire, la démission de M. Wildy Isabel comme secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières soit et est acceptée."

ADOPTE

vérification des livres

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "QUE, pour établir péremptoirement la situation financière à la suite de la démission de M. W. Isabel, secrétaire-trésorier, et dans l'intérêt de tous, une vérification des livres soit faite par la firme René de Cotret, Ferroh, Nobert & Cie"

ADOPTE

démission J.E. Launier, aqueduc et incendies

Lue une lettre en date du 3 juin 1957 de M. J. Emilien Launier, surintendant du service d'aqueduc et chef du service des incendies, par laquelle il donne sa démission à ces deux charges, dans le but de consacrer son temps à son commerce.

démission Launier acceptée

PROPOSE PAR: M. Chs E. DeRouin,
 SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,
 "QUE la démission de M. J. Emilien Launier pour les charges de surintendant du service d'aqueduc et chef du service des incendies soit et est acceptée."

ADOPTE

Demande est cependant faite à M. Launier de continuer à occuper ces charges jusqu'à la nomination d'un remplaçant. M. Launier accepte de rendre ce service supplémentaire à la population.

Ch. 2624, annonce programme Employés postes

A la suite d'une demande faite par M. Ls.Phil. Mongrain, contribuable et publiciste du congrès de l'Association des Employés des Postes du Canada, il est

PROPOSE PAR: M. Jean Paul Roberge,
 SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
 "QU'UNE somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit et affectée pour défrayer le coût d'une annonce dans le programme de l'Association des Employés des postes du Canada, à l'occasion du congrès qui se tiendra à Trois-Rivières."

ADOPTE

M. Jean Marie Gauthier, 58b Mercier, Cap de la Madeleine, avise le conseil qu'au temps et en la manière voulue par la Loi, il se pourvoira en justice pour réclamer les dommages à lui causés par suite du fait que sa propriété a été détruite, le 28 mai 1957, par un incendie dû au fait que le système d'aqueduc était défectueux. Il estime ses dommages à une somme d'au moins \$2500.00

3 juin 1957



PROPOSE PAR: M. Chs E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"Que, en regard de ce que ci-dessus mentionné, le conseil attende des actes plus précis de la part de M. J. Marie Gauthier."

ADOPTE

Lue une lettre de M. Alem Bourassa concernant le cas des permis de danse.

PROPOSE PAR: M. Chs E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. J.P. Roberge,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres relativement aux mutations suivantes:

No ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
911	Gérard Lambert	René Lacroix
913-914	Lessard C.R.	Suc. C.R. Lessard
673-679	Arthur Lacerte	Benoît St-Arnaud
676-677	Arthur Lacerte	Léo Rivard
1045	Joseph Dontigny	Eddy Corriveau
1544	Radisson Const. Inc.	Mme Roland Fréchette
64	Montour Jules Emile Art.	J. Winer
1176-1177	Radisson Const. Inc.	Roger Hasty
401	Hector Pinard	Jules Comeau
2017	Réginald Lambert	Jules Janvier
2015-2016	Jules Janvier	Roger Janvier
2018	Réginald Lambert	Bernard De Carufel
1124	Radisson Const Inc.	Jean Marc Poisson

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert

"QUE la vérification des livres comptables de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, au cours et pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1957, soit et est confiée à la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Robergo,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"QUE les estimateurs soient avisés de procéder immédiatement à la révision du rôle d'évaluation."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire imprimer des billets pour le contrôle de la taxe d'amusement dans les limites de la municipalité."

ADOPTE

S.H. le maire informe que les souscriptions recueillies des contribuables permettront à la municipalité d'avoir ses armoiries et son Livre d'or. Une suggestion est faite par un contribuable à l'effet que le conseil profite de cette occasion pour changer le nom de la municipalité en celui de Trois-Rivières Ouest

Lue une lettre de Stanley Motor Equipment soumettant de nouveau un prix pour la soumission demandée en regard du puits No 1. A la suggestion du conseiller Henri Guilbert, le conseil accepte de faire une étude plus approfondie des soumissions reçues. Des informations supplémentaires devront aussi être obtenues concernant l'état actuel du puits No 1.

MARGE DE LA RELIURE



avis motion règlement, arrosage parterres

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant l'arrosage des parterres.

vitesse feux circulation

Des plaintes sont formulées concernant la vitesse excessive des véhicules moteurs partout dans la municipalité. Une suggestion est faite à l'effet de demander aux autorités compétentes d'installer une ou des lumières de circulation, principalement à l'intersection de la route du Calvaire et de la route nationale.

aqueduc Blvd Gagnon

Une demande pour extensionner le service d'aqueduc sur le Blvd Gagnon fera l'objet d'une étude plus approfondie.

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Chs E. DeRouin,

démission Marcel Rivard, Gaétan Dusseault, insp. voirie

"QUE, par suite de son départ de la municipalité, la démission de M. Marcel Rivard, inspecteur de voirie pour le secteur Val Mauricie, soit et est acceptée;
QUE M. Gaétan Dusseault soit et est nommé à la même charge en remplacement de M. Marcel Rivard"

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Chs E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

démission M.Lorenzo Asselin, M.J.G.Gamache, inspecteur chiens

"QUE, vu que M. Lorenzo Asselin ne résidera plus dans la municipalité, sa démission comme inspecteur en charge de l'observance du règlement No 54-chiens- soit et est acceptée;

QUE M. J. Guy Gamache soit et est nommé à la même charge en remplacement de M. Asselin."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. J.P. Roberge,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

ajournement

"QUE la présente session soit et est ajournée au mercredi 19 juin 1957, à 8 hrs p.m."

ADOPTE

La session est ajournée.

Henri Guilbert pro-maire
.....Maire
Germain Massicotte Sec.-trés.
.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

ajournement
3 juin, 1957

Séance d'ajournement de la session du 3 juin 1957, tenue le mercredi, 19 juin 1957, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant la résolution adoptée le 3 juin 1957, et à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Emile Caron.

Henri Guilbert
pro-maire

Son honneur le maire Germain Massicotte étant absent, il est:

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

"Que M. Henri Guilbert soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

M. Henri Guilbert pro-maire, occupe le fauteuil présidentiel:

ADOPTE



Nomination
A. Martel
secrétaire

19 juin, 1957.

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

"Que M. Armand Martel soit et est nommé secrétaire-trésorier avec date effective le 17 juin 1957; aux conditions suivantes:

- 1.-Salaire hebdomadaire de \$40,
- 2.-Tenir le bureau dans la municipalité à la Banlieue, chez lui, avec allocation de \$15 par mois pour loyer"

ADOPTE

Quant à l'ameublement actuel au Secrétariat, vu qu'il appartient pour moitié-moitié, à la Commission Scolaire et à la Corporation, un des deux organismes devra l'acquérir de l'autre.

Le nouveau secrétaire, M. Armand Martel, est assermenté, séance tenante.

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. EMILE CARON,

"Il est résolu que son honneur le maire Germain Massicotte et M. Armand Martel, secrétaire, sont par les présentes autorisés pour et au nom de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières ci-après appelé le "soussigné", de faire et signer tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance.

Aussi que son honneur le maire Germain Massicotte^{mm}, et M. Armand Martel, secrétaire, ou aucun d'entre eux soit et sont par les présentes autorisés au nom du soussigné à négocier ou déposer avec ou transférer à ladite Banque (mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné) tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné, avec l'entente que tout endossement au nom du soussigné par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte et donnant quittance pour autant." **ADOPTE**

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

"Que M. Alphonse Roch soit et est nommé surintendant de l'aqueduc au salaire hebdomadaire de \$15, et en plus un taux horaire de \$1.10 lorsqu'il exécutera des travaux en dehors de ceux que doit normalement faire le surintendant.

"Que le susdit surintendant aura le droit et est autorisé à acheter chez Launier Limitée la marchandise nécessaire pour l'exécution des travaux ordinaires au service de l'aqueduc."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

"Que M. Armand Roy soit et est nommé chef du service des incendies."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,
SECONDE PAR: M. ARTHUR DUFRESNE,

"Que M. Charles E. DeRouin soit et est nommé sur le comité consultatif du service des incendies."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,
SECONDE PAR: M. EMILE CARON,

"Que les comptes suivants soient et sont adoptés pour paiement.

Ch. 661	1.-Bruno Guilbert, salaire 15/6 à 17/6	\$18.70
662	2.-Florent Pratte, salaire 17/6	7.70
663	3.-J.E.Launier, salaire 3/6 à 19/6, surv.aqueduc	37.50
664	4.-Launier Ltée, matériaux	21.26

ADOPTE

MARGE DE LA REPIURE

19 juin 1957



M. R.J. Lévesque fait un rapport au conseil sur le niveau d'eau dans les puits no.1 et no.2.

PROPOSE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

SECONDE PAR: M. ARTHUR DUFRESNE,

R.J.Lévesque
autorisé
Recherche d'eau

"Que M.R.J. Lévesque soit et est autorisé à faire les sondages de recherche d'eau au prix de \$5.00 le pied jusqu'à concurrence d'un montant total de \$1,000, le conseil s'engageant à défrayer le transport d'équipement de Yamachiche à Trois-Rivières et le transport d'un test à l'autre."

Le conseil accepte la condition imposée par M. R.J. Lévesque pour exécuter les sondages, telle condition étant que le contrat pour les travaux du puits sera accordé au dit R.J. Lévesque si ce dernier trouve un débit quotidien d'un minimum de 300,000 gallons.

La décision ci-dessus prise par le conseil fait suite à une visite aux puits du conseiller Charles E. DeRouin.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. JEAN-PAUL ROBERGE,

SECONDE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

Options des
terrains -sondages

"Que messieurs les conseillers Emile Caron et Charles E. DeRouin soient et sont autorisés à prendre des options pour les terrains sur lesquels seront exécutés les sondages.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

SECONDE PAR: M. EMILE CARON,

Réparations aux
puits

"Que les réparations suivantes soient faites au puits no.2:

- 1.-Faire un chassis dans la porte, pour aération,
- 2.-Réparer le tuyau pour prendre les tests de profondeur,
- 3.-Acheter un altimètre."

ADOPTÉ

Des remerciements
à Wildy Isabel

M. le conseiller Jean-Paul Roberge se fait l'interprète du conseil pour remercier M. Wildy Isabel, secrétaire démissionnaire, pour ses nombreux services rendus à la municipalité depuis son entrée en fonction.

PROPOSE PAR: M. CHARLES E. DEROUIN,

SECONDE PAR: M. ARTHUR DUFRESNE

Décès de l'ex-maire
M. Pothier

"Que les horaires d'une grand'messe soient versées pour le repos de l'âme de M.Méderic Pothier, ex-maire."

ADOPTÉ

La session est levée.

.....
Henri Guilbert par Maire
.....Maire

.....
Armand Martel
.....Sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

2 juillet 1957



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

régulière
2 juillet 1957

Session régulière du conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, deuxième jour de juillet, mil neuf cent cinquante-sept à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, Rang Ste-Marguerite, T.-R., et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Henri Guilbert, Arthur Dufresne, Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin et Emile Caron.

En l'absence de son honneur le maire Germain Massicotte, M. Henri Guilbert, pro-maire, occupe le fauteuil présidentiel.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que les minutes de la session régulière du 3 juin 1957 et la séance d'ajournement du 19 juin 1957 soient et sont adoptées".

minutes.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

1.- A. Martel, sal 2 semaines	80.00 -
2.- Royal Valois (Deménager le bureau)	9.00 -
3.- Royal Valois (Gravier - Eddy Robert) <i>Sullivan</i>	54.00 -
4.- Royal Valois (Gravier - Eddy Robert) <i>Ballance</i>	184.80 -
5.- P.H. Marineau (bulletins de vote)	39.03 -
6.- Le Nouvelliste Inc (annonce - secrétaire)	5.60 -
7.- The Shawinigan Water & Power (Blvd St-Jean)	93.98 -
8.- The Bell Telephone	7.07 -
9.- Gilles Montour, secrétaire-évaluation 57	80.00 -
10.- J.T. Joly, évaluateur 57	96.00 -
11.- Clément Ricard, évaluateur 57	111.00 -
12.- Roger Guilbert, évaluateur 57	131.00 -
13.- Alphonse Roch, salaire 1 semaine 1/2	22.50 -
14.- Ricard & Charpentier (travaux d'aqueduc)	161.60 -
15.- Caron Service Station, aqueduc	4.35 -
16.- Eusèbe Girard, fuses pour la pompe	7.09 -
17.- Alphonse Roch, ampoules -aqueduc	0.45 -
18.- P.A. Gouin Enrg., sac de ciment -aqueduc	1.05 -

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que M. Alphonse Roch, le surintendant de l'aqueduc soit et est autorisé à faire l'achat d'articles essentiels pour exécuter les travaux dans son département et qui sont comme suit:

- 1.- 2 pelles rondes
- 2.- 1 pelle à sable
- 3.- 1 pelle ferrée
- 4.- 1 pic
- 5.- 8 morceaux de bois - 2x4 pces
- 6.- 3 feuilles de plywood - 3/4 pces

ADOPTE

MARGE DE LA RETOURNE

comptes
Ch. 2637-38
2634
2635
2636
2633
2632
2631
2630
3629
2628
2627
2626
666
670
667
665
669
668

2 juillet 1957



élargissement de la route du calvaire.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre du Pacifique Canadien au sujet du projet d'élargissement de la route du Calvaire, soit sur une profondeur de 18 pieds à l'est, du côté des signaux près du chemin de fer. Le secrétaire est autorisé à écrire au C.P.R. pour lui demander d'éclaircir la situation et de savoir si le terrain sera accordé gratuitement à la municipalité.

Chemins d'hiver remise d'un chèque.

Le secrétaire lit une lettre de remerciement adressée à l'Hon. Maurice Duplessis, pour la remise d'un chèque de \$817.00 pour l'entretien des chemins d'hiver.

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance d'une lettre de la Corporation Municipale du Comté de St-Maurice, demandant une remise au montant de \$1,473.10, décide de remettre cette question à l'étude lors de la prochaine session.

Rapport de M. R.J.Lévesque

M. R.J. Lévesque donne un rapport détaillé du sondage effectué à la recherche d'eau potable. Il en vient à la conclusion qu'il n'y a pas une quantité d'eau suffisante sous la couche de glaise bleue. Il y a un peu d'eau près de la surface, soit à 6 pieds, mais cela n'est pas suffisant.

M. Lévesque est congédié.

Le conseil avait décidé à la séance du 19 juin, d'allouer à M. Lévesque un certain montant d'argent, soit \$5.00 par pied plus le transport du matériel, jusqu'à concurrence de \$1,000. Le conseil décide de s'en tenir à la résolution et de ne payer à M. Lévesque pour le travail exécuté soit 90 pieds de sondage, plus le transport.

Rapport de M. DERouin.

M. le conseiller Charles E. DeRouin fait rapport de sa visite à l'endroit où M. Lévesque a effectué le sondage. Le conseil l'approuve à l'unanimité à l'effet que d'autres sondages effectués au-delà d'un mille des puits, serait trop éloignés et dispendieux.

MARGE DE DA RELIURE

Parce que la distance ou les sondages seraient effectués seraient est trop

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: A l'unanimité

"Que la résolution suivante soit et est adoptée:

Le conseil décide d'arrêter les travaux de sondages de M. R.J. Lévesque, ~~parce qu'ils deviennent~~ vraiment trop dispendieux.

ADOPTE

Système d'égout collecteur

M. le conseiller Jean-Paul Roberge parle d'un système d'égout, un projet qu'il caresse énormément. Il faudrait, dit-il municipaliser un secteur au moyen d'un référendum. Ce secteur s'étendrait des limites de Trois-Rivières à la route du Calvaire, de la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien au Fleuve St-Laurent. Avant de présenter le référendum, il faudrait donner un avis public.

Il sera question de ce projet à la session du mois d'août.

Toujours la question d'égout

M. J.A. Mongrain, au nom de Radisson Construction Inc, fournit des explications supplémentaires à la lettre lue par le secrétaire, proposant de vendre le service d'égout de Val Mauricie à la municipalité, pour \$35,000. Le conseil veut étudier plus longuement les conditions demandées avant d'en venir à une décision.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de M. J.U. Moreau, ingénieur-conseil, qui offre les services de son groupe pour le projet d'un système d'égout municipal.

M. Moreau est prêt à faire une étude préliminaire du secteur mentionné plus haut par M. Roberge, moyennant l'honoraire de \$1,200. Tel qu'attendu verbalement avec le conseil, le bureau de M. Moreau verra ensuite à la préparation des plans et devis du projet à construire, pour les honoraires légaux réguliers. Le conseil étudiera l'offre de M. Moreau à la prochaine session.

2 juillet 1957



M. J. Winer fournit des explications en anglais à sa lettre lue par le secrétaire. Il est prêt de même que M. Bennett à faire construire au-delà de 200 maisons. Pour cela, il lui faut une promesse du conseil à l'effet qu'un système d'égout sera en opération d'ici l'an prochain. La requête de M. Winer sera étudiée à la prochaine session.

Le conseil ne peut émettre d'opinion pour le moment et veut étudier les requêtes d'ici la session du mois d'août.

Requête pour des tuyaux d'aqueduc

Un groupe de 10 propriétaires et locataires, par une requête signée, demande la pose d'un tuyau d'aqueduc. Le groupe est prêt à exécuter ces travaux à leurs frais à condition que l'eau soit fourni gratuitement cette année, sur le lot 61.

Ce groupe demeurant en dehors du secteur municipalisé, il faudra le consentement de tous les résidents. Le groupe devra payer le tarif des chalets car c'est un règlement de l'aqueduc que les membres du conseil ne veulent pas outrepasser.

Lettre à M. DesRuisseaux

Le secrétaire est autorisé à écrire à M. Amédée DesRuisseaux pour lui donner le résultat de la requête et l'aviser que son groupe peut venir chercher l'eau à ses frais.

Après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, après une révision faite par les évaluateurs Roger Guilbert, Clément Ricard, J.T. Joly et le secrétaire du groupe, Gilles Montour, il est résolu que le rôle d'évaluation révisé est accepté et que le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:

No ordre	Augmentation		Diminution		Evaluation totale révisée
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
5				700	10,300
36		4,190			4,690
38		4,500			18,060
51		750			13,250
64				1,170	9,680
87		500			8,600
132				235	2,965
133		2,700			6,100
136		1,040			6,140
169		2,850			14,125
184		2,250			3,775
202				950	7,650
205			870		4,745
247		400			680
260		60			210
308				1,400	8,700
335		625			3,825
349		9,000			46,800
385		2,000			4,400
396		700			4,100
439		100			2,890
487		2,650			3,300
511		4,500			5,100
546		665			2,765
554		725			3,825
553		1,100			1,680
565		2,900			3,225
598		920			1,250
619		935			2,435
640		4,055			6,355
763		300			1,150
776		900			1,200
779				650	300
1021		430			930
1068				750	200
1140	160	420			4,150
1141				390	3,750
1171		3,850			4,580
1249	360	4,300			5,030
176		900			1,230

MARGE DE LA REJURE

2 juillet 1957



No ordre	Augmentation		Diminution	Evaluation Totale
	Terrain	Bâtisses		
1319		750		960
1365		2,000		4,300
1677-A		1,380		1,780
1678			30	4,720
1711			140	860
1733			1,525	3,675
1738-A	4,600			5,150
1723			850	4,000
1898		175		415
1918			360	240
1954			940	860
2097		325		450
2098		375		500

et que les nouveaux immeubles suivants y soient inscrits:

Ordre	Cadastre	Propriétaire	Terrain	Bâtisses	Eval. totale
62-A	33	Guay, Raoul	2,040	12,000	14,040
1678-A	12	Pendenis, Henri	400		400
1965-A	143-84	Allard, Réal et			
	217	Bolduc, Raoul	240	475	715
1965-B	143-87	Bolduc, Alex.	240	1,350	1,590
	214				
1965-C	143-89	Carrier, Robert	240	780	1,020
	212				
1965-D	143-129	Noiseux, H.P.	240	260	500
	172				
1965-E	143-143	Noel, Emile Mme	240	175	415
	158				
1965-F	143-144	Robert, J.-Claude	240	360	600
	157				
294-A	62	Ouellette, Gust. Mme	150	950	1,100
294-B	62	Ouellette, Gust. Mme	150		150
1974	16-24	Ouellette, Jacques	155	500	655
1189-A	37	Houde, Robert	420	5,100	5,520

et que les électeurs suivants soient inscrits au rôle

No ordre	Noms	Raison
5	Larocque, Maurice	fils
	Houde, Charles-Ed.	locataire
16	Morel, Claude	fils
36	Rouette, Louis Mme	conjoint
46	Caron, Pierre	fils
132	Lemire, Clément	locataire
133	Lancot, Edmond	locataire
	Lancot, Roger	locataire
136	Marquette, Pierre Mme	conjoint
171	Rodhain, Jean Mme	"
349	Gauthier, H.G. Mme	"
184	Ricard, Maurice Mme	"
396	Boucher, Robert Mme	"
487	Beaulieu, Leonard, Mme	"
511	Larivière, Emile Mme	"
546	Bergeron, Romeo	co-proprétaire
	Bergeron, R. Mme	conjoint
553	Morissette, René Mme	"
	Landry, Yvon	locataire
619	Dufour, Jacques Mme	conjoint
776	Dugré, Oliva Mme	"
779	Gélinas, Henri	locataire
1710	Chabot, Emile	"
1735	Beaudoin, Roland	fils
1738	Tousignant, Marcel Mme	conjoint

MARGE DE LA RELIURE

2 juillet 1957



<u>No ordre</u>	<u>Noms</u>	<u>Raison</u>
1171	Ferron, Claude Mme	Conjoint
1896	Lacerte, Emilien	locataire
	Lacerte, Mme Emilien	"
1965-B	Bolduc, Alexandre Mme	conjoint
1965-A	Bolduc, Raoul Mme	"
	Allard, Real Mme	"
1965-C	Carrier, Robert Mme	"
1965-D	Noiseux, H.P. Mme	"
1965-E	Noel, Emile Mme	"

Les plaintes au rôle

A remarquer qu'une dizaine de plaintes seulement ont été portées à l'attention des évaluateurs. Toutes ont été étudiées et les corrections faites s'il y avait lieu de le faire. Le travail a été exécuté avec précision et le conseil s'est déclaré satisfait du résultat. Plusieurs nouveaux noms ont été ajoutés.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la liste de la révision du rôle d'évaluation soit et est approuvé telle que présentée par les évaluateurs.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

La Comm. des Aff. Municipales re:emprunt

"Que le secrétaire est autorisé à écrire à la Commission des Affaires Municipales pour lui demander d'autoriser le conseil à renouveler son emprunt temporaire de \$20,000 à la Banque Provinciale, pour une période de six mois, au même taux et vers la même date.

ADOPTE

Enquête sur les égouts

Le secrétaire fait lecture d'une lettre du Ministère de la Santé, en marge d'une récente inspection faite à la Banlieue afin de vérifier les plaintes portées sur le système d'égout alors que l'eau insalubre se déverse dans les ruisseaux.

M. Lizotte des Puits du Québec

M. Georges Lizotte des Puits du Québec Enrg. se présente. Il croit avoir de bonnes nouvelles sur des sondages effectués d'ici jeudi. Il doit étudier la formation géologique du sol. Le conseil décide de se réunir jeudi pour connaître le résultat des démarches de M. Lizotte et déterminer la possibilité d'eau potable.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

Pose du tel.

"Que le secrétaire fasse des démarches auprès du Bell Telephone afin d'installer un téléphone à son bureau de la Banlieue, qu'il fasse aussi préparer deux annonces pour indiquer le secrétariat de la municipalité, l'une sur la vieille route et l'autre sur la route nationale."

Police-garantie du secrétaire

Le secrétaire devra se prémunir d'une police-garantie(bond) de \$2,000 et la prime sera payée par la municipalité. Par la même résolution, le secrétaire est autorisé à faire une annonce dans le Nouvelliste afin d'annoncer le changement d'adresse.

Bornes-fontaines et camion pour incendie

M. Armand Roy, le nouveau chef de la brigade des incendies, suggère qu'un employé fasse l'inspection de toutes les bornes-fontaines de la municipalité et les ouvrir afin d'empêcher la rouille.

M. Roy parle aussi de l'acquisition d'un trailer ou un camion pour le département des incendies. Le comité spécial des pompiers se réunira avec M. Roy pour étudier ce projet.

M. Paul Allaire, un contribuable s'informe du procédé à prendre pour que le fossé de Mme X. Dufresne soit creusé convenablement. Le conseil lui suggère de voir l'inspecteur agraire, Henri Montour pour discuter de ce problème.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: A l'unanimité,

"Que M. Maxime Gélinas soit et est autorisé à l'entretien du Calvaire, un monument historique de la municipalité, pour un montant de \$100 pour la saison en cours.

MARGE DE LA RELIURE

2 juillet 1957

M. le conseiller Jean-Paul Roberge demande au conseil d'autoriser le pro-maire Henri Guilbert de faire les démarches nécessaires afin que M. Gélinas donne une réponse définitive.



La session est levée.

Germain Massicotte
.....maire

Dominique Martel
.....sec.-trés.

9 juillet 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Spéciale-9 juil-
1957

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 9 juillet 1957, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron, et M. Georges Lizotte.

Avis de convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Aqueduc et puits. Faire des recherches d'eau.
- 2.-Option d'un terrain pour les sondages.

Le maire Germain Massicotte débute en soulignant le but principal de la session spéciale et demande à M. Charles E. DeRouin, conseiller, qui avec M. Emile Caron, conseiller, ont fait convoquer le conseil, d'expliquer la situation.

Le puisetier
G. Lizotte

Après que M. DeRouin eut mis le conseil au courant des faits voulant une session spéciale, M. Georges Lizotte, un puisetier des Puits du Québec Enrg, est invité à fournir des renseignements sur ses visites faites à Ste-Marguerite à la recherche d'eau potable. M. Lizotte croit que le terrain de M. Vezina devrait s'avérer efficace aux sondages.

M. Lizotte avait déjà soumissionné pour le puits No.1. Il travaille à l'heure et non au pied de profondeur.

Le maire Massicotte est persuadé qu'il faut de l'eau mais veut éclaircir la situation.

Option sur la
terre Vezina

Le secrétaire fait lecture d'une option prise sur la terre Vezina. Les membres du conseil discutent d'aqueduc et de l'option ainsi que du montant à payer à R.J. Lévesque.

PROPOSE PAR: M. ARTHUR DUFRESNE,
SECONDE PAR: M. JEAN PAUL ROBERGE,

"Que le conseil accepte l'option de la terre de M. Vezina aux conditions rédigées dans la promesse de vente.
ADOPTÉ

M. Jean-Paul Roberge, conseiller renseigne le maire Massicotte sur le sondage effectué par R.J. Lévesque puis M. Charles E. DeRouin, conseiller, ajoute que le puisetier était à 1.3 mille pour effectuer ce sondage. S'il faut continuer avec M. Lévesque, ce sera 7/10 de mille plus loin que le sondage précédent.

Lecture d'une
résolution-Léves-
que.

Le secrétaire lit la résolution concernant l'engagement de M. R.J. Lévesque. Le maire Massicotte parle de faire continuer les travaux par ce puisetier. Il serait logique dit-il de ne pas payer deux fois pour le même travail.



9 juillet 1957

M. DeRouin donne des explications sur les sondages effectués par M. Lévesque au montant global de \$3,000 dans un rayon de trois milles depuis quelques années. M. Lévesque, ajouta-t-il, a creusé 90 pieds et n'a pas trouvé d'eau. Il est temps de changer.

Consultation avec l'aviseur légal Le maire Massicotte dit: "Si vous ne vous sentez pas engagés envers M. Lévesque, changez de puisetier, mais avant consultez l'aviseur légal de la municipalité.

M. DeRouin explique que la construction de deux puits a coûté \$20,000 et la question de quelque centaines de dollars ne devrait pas se discuter avec M. Lévesque.

Encore question de R.J. Lévesque Actuellement le conseil doit 90 pieds à \$5.00 le pied plus le transport de Yamachiche à Trois-Rivières. M. Lévesque réduira-t-il son prix s'il continue les sondages? Il ne dépasserait pas 100 pieds de profondeur pour dépenser le montant qui reste de \$1,000

M. Henri Guilbert, conseiller, déclare que la question est grave et il est en faveur de garder le meme puisetier car le remplacer par un autre cela placerait le conseil dans un mauvais drap. Il ne veut pas laisser \$500 s'en aller à la dérive.

Explications de M. G. Lizotte

Le conseiller DeRouin est d'avis qu'un autre puisetier s'impose, et le conseiller Roberge veut rencontrer M. Lizotte avec les membres du Conseil pour avoir plus de renseignements.

Sur une demande de M. le maire Massicotte, M. Lizotte donne ses conditions pour effectuer les sondages. Il demande \$13 de l'heure. Un contrat pourrait être préparé avec d'autres renseignements plus précis. Le maire dit que le puisetier doit avoir le choix de ses tests.

J.G. Gamache parle d'aqueduc

Un contribuable, M. J.G. Gamache demande que le conseil fasse vite sur la question d'eau. Il croit que le conseil et M. Lévesque ont commis des erreurs, n'étudiant pas assez le contrat et les autres item entourant les sondages à la recherche d'eau potable. Toutefois, dit-il, M. Lévesque devrait continuer son travail de sondages.

M. Emile Caron, conseiller donne la réplique sur l'engagement de M. Lévesque.

Les pompes aux deux puits - niveau d'eau

Le maire Massicotte explique la question de la pompe et des soumissions demandées et l'hésitation du conseil. M. Lévesque a pris le niveau d'eau des puits et constaté que le puits no.1 était à sec.

Un rapport de M. Lévesque

M. R.J. Lévesque déclare qu'il est impossible d'estimer le pompage d'eau sans un compteur automatique. Le niveau d'eau a été vérifié et tout était normal. Les conditions atmosphériques ont fait baisser le niveau d'eau.

Le maire Massicotte est indifférent de changer de puisetier mais n'est pas d'avis de déboursier inutilement. Personne n'est à blâmer, ni le conseil ni M. Lévesque, si le puis no.1 qui a coûté \$10,000 est aujourd'hui à sec. Une rumeur circulait, selon S.H. le maire Massicotte, que M. Lévesque avait simplement... déjoué la municipalité.

Le conseiller Roberge favorise un changement de puisetier, mais la majorité du conseil est d'avis de s'informer légalement au sujet du contrat signé avec M. Lévesque, avant d'aller plus loin.

Les contribuables Lupien et Gamache adressent la parole sur la question du puisetier Lévesque et demandent au conseil de bien réfléchir avant de changer de puisetier. M. Gamache souligne que les puits n'ont pas été nettoyés depuis 3 ans et qu'il serait grandement temps qu'on s'en occupe.

PROPOSE PAR: M. ~~LEVESQUE~~ DUFRESNE,

SECONDE PAR: M. JEAN PAUL ROBERGE,

"Que le secrétaire prépare les documents concernant les travaux de Lévesque et qu'une solution soit conclue avec l'aviseur légal, après examen des dits documents.

ADOPTÉ

MARGE DE LA RELIURE

9 juillet, 1957



L'incident au puits no.2

Le conseiller Arthur Dufresne répond au maire qui s'informe si le conseil a eu connaissance de l'incident qui s'était produit au puits no.2 et fournit les explications suivantes:

La pompe du puits no.2 a été arrêtée puis mise en marche quand l'électricité a manqué. C'est le gardien Petroff qui a pressé le bouton après qu'un électricien de la municipalité eut constaté l'arrêt du moteur.

M. R.J. Lévesque rapporte qu'en fin de semaine, quelqu'un a arrêté le moteur pour le faire démarrer quelques minutes plus tard, cela occasionnant une vibration qui a causé le bris de la base en ciment.

M. Henri Guilbert, conseiller, a visité les lieux et constaté les dégats et les réparations faites avec du bois.

M. Eddy Normandin, un électricien d'expérience déclare que la pompe avait été déplacée par suite de l'incident. Il prit le conseil d'aviser le surintendant d'aqueduc de ne plus toucher à l'électricité aux puits, car la vie d'un homme est alors toujours en danger.

Enquête publique sur l'incident du puits No.2

Le conseiller Guilbert dit que le gardien est payé pour que personne ne vienne inutilement autour des puits et demande qu'une enquête sur l'incident soit faite et qu'un homme responsable soit nommé pour évaluer les dommages.

La suggestion d'une enquête publique est acceptée d'emblée par les membres du conseil. Un puisetier d'expérience ou un ingénieur s'occupera de faire un rapport détaillé de l'incident.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Qu'une enquête publique soit et est intitulée devant le conseil et qu'on se réserve les services d'un expert et que le gardien ainsi que le surintendant soient convoqués pour obtenir leur version."

ADOPTE

Le conseil décide d'engager M. R.J. Lévesque, une personne indépendante, pour mener l'enquête et fournir un rapport sur l'incident.

Le maire Massicotte, en vertu de l'article 117 demande d'ajourner la session spéciale au 11 juillet, 1957 à 8hres p.m.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que la session spéciale soit et est ajournée au jeudi, le 11 juillet 1957, à 8hres p.m.

ADOPTE

La session spéciale est ajournée.

Armand Massicotte
.....Maire

Armand Martel
.....sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE



11 juillet 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Ajournement
9 juillet, 1957

Séance d'ajournement de la session spéciale du 9 juillet 1957, tenue le jeudi, 11 juillet 1957, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant la résolution adoptée le 9 juillet 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Charles E. De Rouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau.

Enquête sur bris
au puits no.2

S.H. le maire Germain Massicotte ouvre la session d'ajournement de la session du 9 juillet 1957, convoquée par les conseillers DeRouin et Caron pour l'étude des recherches d'eau et autres item concernant l'aqueduc municipal, ainsi qu'une enquête publique pour déterminer les responsabilités sur un bris survenu au puits no.2

Enquête
publique

Le conseil décide d'étudier immédiatement l'enquête publique.

Voici les item qui ont permis de compléter l'enquête après plusieurs heures de délibérations.

1.-Demande par le maire Massicotte après qu'il eut constaté que quelque chose d'anormale se passait au puits no.2.

2.-S.H. le maire fait comparaître messieurs Louis Petroff, gardien aux puits, Alphonse Roch, surintendant de l'aqueduc municipal et R.J. Lévesque, un puisetier d'expérience ainsi que les conseillers DeRouin, Roberge et Guilbert.

3.-Le résumé de l'enquête a été écrit sur un rapport détaillé pour être placé en fillière.

4.-Comme conclusion de l'enquête, la résolution suivante a été adoptée.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert puis
à l'unanimité

"Que la pompe et le moteur soient réparés immédiatement et que M. R.J. Lévesque soit et est autorisé à faire les réparations qui s'imposent. Le tarif sera de \$75.00 par jour, les travaux exécutés seront sur la même base de ciment.

ADOPTÉ

M. Lévesque suggère l'installation d'un contrôle automatique électrique pour éviter la répétition de l'incident du mois de juin.

L'enquête publique est maintenant complétée.

Recherches
d'eau

Le 2e item de la session spéciale concerne les recherches d'eau. M. Georges Lizotte, un puisetier, offre ses services pour \$13.00 de l'heure, pour tous les sondages à effectuer.

M. Lizotte devra présenter un certain contrat indiquant qu'il aura le droit de construire le puits s'il trouve un minimum de 300,000 gallons d'eau. M. Lizotte est prêt à ce que le conseil débourse \$4.50 du pied s'il trouve 300,000 gallons et seulement le salaire à l'heure s'il ne dépasse pas 250,000 gallons.

Il se dit prêt à exécuter les travaux à \$5.00 du pied au lieu du salaire à l'heure, s'il trouve ou non de l'eau, à condition qu'il ait le contrat du puits.

Le conseil décide de suivre la même politique que par les années passées, sur ce sujet.

Quel puisetier
travaillera?

M. le conseiller Guilbert dit la position du conseil pour changer de puisetier, M. R.J. Lévesque. Ce dernier a fait des recherches satisfaisantes et avantageuses depuis des années pour la municipalité et s'il a quelque fois creusé sans trouvé d'eau, cela peut arriver à n'importe quel puisetier. Son opinion est de ne pas changer de puisetier.

11 juillet 1957



Lizotte comme
puisetier!

PROPOSE PAR: M. Charles E. De Rouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Georges Lizotte prépare un
contrat pour être engagé comme puisetier à \$5.00
du pied.

Des contribuables, MM. Laroche, Lupien et A.
Massicotte parlent en faveur de M. R.J. Lévesque et on
demande à M. De Rouin pourquoi il préfère M. Lizotte. Le
conseiller refuse de fournir une explication.

Contre-proposition
de M. Guilbert

M. le conseiller Henri Guilbert en contre-
proposition soutient qu'il veut garder le même puisetier,
M.R.J. Lévesque.

L'aviseur légal
et le secrétaire

S.H. le maire Massicotte demande alors le
vote. MM. les conseillers Roberge et Dufresne votent
en faveur de M. Lizotte et le conseiller Charbonneau
soutient que M. Lévesque mérite le choix parce que le
conseil ne peut se payer le luxe de donner \$500.

M. le conseiller Roberge réplique à un
contribuable à l'effet que consciencieusement, il ne doit
rien à M. Lévesque mais qu'en affaires, il préfère
que l'aviseur légal de la municipalité décide du litige.
M. Roberge prétend que le secrétaire aurait dû prendre
des renseignements auprès de l'aviseur légal sur la validité
du contrat de M. Lévesque pour fournir une réponse définitive
ce soir.

Le secrétaire réplique à M. Roberge en déclarant
que le conseil n'avait mentionné aucune date pour fournir
un rapport détaillé de l'entrevue avec l'aviseur légal et
que cela ne devrait pas se débattre à une session spéciale
mais plutôt à la session régulière.

Veto du maire

C'est alors que S.H. le maire Massicotte oppose
son veto à la résolution présentée par M. De Rouin, pour
ainsi mettre fin à un débat qui s'annonçait être très orageux.

Le maire avise un contribuable qui voulait
présenter un item en dehors de l'aqueduc, que le conseil ne
peut discuter autre chose que ce qui est inscrit sur
l'agenda.

Le conseil accepte d'accorder la préférence
de la construction d'un nouveau puits à M. G. Lizotte.

S.H. le maire Massicotte déclare alors
la session levée.

La session est levée.

S. Massicotte
.....maire

Armand Vastel
.....sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE



23 juillet 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Session spéciale
23 juillet 1957

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 23 juillet 1957 à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau.

Avis de convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Recherches d'eau - aqueduc.
- 2.-Assistance publique.
- 3.-Police-garantie du nouveau secrétaire.

Explications du maire sur son veto.

S.H. le maire Massicotte pose les trois questions qui doivent être débattues, et demande au secrétaire de faire lecture d'une lettre reçue du premier magistrat de la municipalité expliquant les raisons pourquoi il a opposé son veto à une récente résolution.

Rapport de l'aviseur légal re:Lévesque

Le secrétaire fournit un rapport détaillé d'une entrevue avec l'aviseur légal, Me Laperrière, concernant les droits du conseil et du puisetier Lévesque sur une question de contrat pour des recherches d'eau.

Le maire Massicotte explique par la suite la résolution passée et son veto puis demande au conseil d'agir et de prendre une décision, soit de revenir sur sa décision et de continuer avec la résolution concernant l'engagement du puisetier Lizotte et le congédiement de M. Lévesque.

Résolution recindée

Le conseiller DeRouin déclare que d'après les informations reçues de l'aviseur légal, il demande de recinder la résolution qui voulait que les travaux cessent et que M. R.J. Lévesque soit remplacé par un autre puisetier.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE: a l'unanimité,

"Que la résolution de cessation des travaux de sondages à la recherche d'eau effectués par M.R.J. Lévesque, est recindée".

ADOPTE.

Le conseil était de bonne foi ..Roberge

M. Roberge dit que le conseil est maintenant prêt à discuter avec M. Lévesque afin de décréter l'endroit où des sondages seront effectués à la recherche d'eau. Il ajoute que les membres du conseil étaient de bonne foi lorsqu'ils ont préparé la résolution disant qu'un montant jusqu'à concurrence de \$1,000 sera employé, car ils voulaient ainsi protéger les contribuables.

M. Roberge demande de porter à l'étude le sujet qui est vraiment très délicat.

Le maire Massicotte fait remarquer que l'approvisionnement d'eau est aigü et qu'il est temps que le conseil trouve d'autres approvisionnements d'eau. M. le conseiller Guilbert abonde dans le meme sens que le maire et déclare qu'il s'agit de choisir un endroit où M. Lévesque puisse trouver de l'eau.

M. Roberge demande d'accorder un délai au conseil avant de décider où les recherches d'eau auront lieu mais le maire Massicotte explique les dépenses d'eau pour qu'on fasse diligence. A Trois-Rivières, dit-il, il fallut 68 sondages pour trouver 7 puits et ici il y a 2 puits par 12 sondages. Les puits actuels ne sont pas suffisants.

M. Le conseiller Charbonneau est du même avis que son honneur le maire Massicotte.

M. le conseiller Caron, un nouveau membre prétend n'être pas assez familier pour parler de sondages.

M. le conseiller Dufresne dit qu'il serait préférable d'attendre avant de prendre une décision. Un contribuable demande

MARGE DE LA REPIURE

23 juillet 1957



Le contribuable Gamache dit que l'avis légal en a dérangé plusieurs.

Des conseillers veulent étudier au cours d'un caucus l'endroit où doit s'effectuer le 1er sondage du puisetier J.R. Lévesque mais le maire réplique en disant que Trois-Rivières accorde sa confiance à l'ingénieur qui recherche l'eau, pourquoi le conseil ne ferait-il pas de même?

S.H. le maire Massicotte déplore l'imbroglie qui existe à savoir qui aura le contrat des sondages.

Après nombre de discussions, le maire demande aux membres du conseil si M. Lévesque mérite ou non la confiance. Si la majorité du conseil veut retarder d'étudier la question, que faire alors?

Le conseiller Roberge suggère alors à M. Lévesque de faire des sondages un peu plus loin, s'il n'a pas d'autres alternatives.

Comme conclusion, le contribuable Laroche demande au conseil de rencontrer M. Lévesque et que tout soit alors décidé.

M. le conseiller Guilbert donne des renseignements sur les recherches d'eau effectuées en 1947-48-49 et prétend que tous les coins de la municipalité ont été visités. Il ne voit pas d'amélioration si le conseil se réunissait en caucus.

Enfin, les membres du conseil posent un geste significatif pour mettre fin à l'imbroglie.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le conseil accepte unanimement que M. R.J. Lévesque aille chercher l'eau où elle se trouvera, laissant la latitude nécessaire au puisetier, pour compléter le montant de \$1,000 passé par une résolution précédente, sans engagement futur!"

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE à l'unanimité,

"Que MM. les conseillers Roberge et Dufresne soient et sont nommés pour prendre l'option du terrain où M. Lévesque effectuera des sondages à la recherche d'eau!"

ADOPTE.

M. Lévesque prouve son avancé à M. De Rouin au sujet des "bolts" à la base des moteurs, en faisant voir un magazine américain parlant de ce sujet.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un contrôle automatique soit installé par M. Gérard Adam pour protéger la pompe, et aussi changer l'huile à tous les 6 mois.

ADOPTE.

M. Roberge suggère qu'un paratonnerre soit installé sur la bâtisse des puits. Il est autorisé à faire les démarches nécessaires à ce sujet.

Le maire présente ensuite une requête d'un contribuable qui demande l'assistance publique.

M. Guilbert déclare qu'il en a été question dernièrement et que le conseil avait alors autorisé le pro-maire à signer la carte et d'accorder une dépense hebdomadaire de \$10.00 à l'épicerie, après des renseignements obtenus du curé, d'un représentant du Bien-Etre Social et la gravité de la maladie du père de famille.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE à l'unanimité,

"Que son H. le maire Massicotte est autorisé à signer la carte publique et d'accorder une pension hebdomadaire de \$10.00 pour une période de 3 mois.

ADOPTE.

L'imbroglie
au conseil

Confiance en
M. Lévesque

Lévesque va
continuer son
travail

Option d'un
terrain -
sondages d'eau

Un contrôle
automatique aux
puits

Assistance
publique

MARGE DE DA RELIURE

23 juillet, 1957



M. Louis Beaudry, un père de famille de 5 enfants dont l'épouse est décédée dernièrement, demande au conseil de l'aider à placer 3 de ses garçons au Patronage St-Charles.

Le conseil doit décider du cas plus tard car il lui faut obtenir des renseignements supplémentaires.

Le maire Massicotte est autorisé à faire les démarches nécessaires à ce sujet.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une police-garantie soit demandée à une compagnie d'assurance, pour un montant de \$2,000, pour garantir les fonctions du secrétaire-trésorier, envers la municipalité.

ADOPTÉ.

Avant de terminer cette session spéciale, le maire Massicotte demande aux contribuables s'ils n'auraient pas de questions importantes à poser.

M. Raoul Guay, un contribuable, demande quand les billets pour la taxe d'amusement, seront distribués? Le secrétaire doit s'en occuper immédiatement.

Le maire ajourne alors la session spéciale.

La session est levée.

[Signature]
.....maire

[Signature]
.....sec.-trés.

MARGE DE LA REPIQUE

5 aout, 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session régul.
5 aout 1957

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 5 aout 1957 à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les minutes des séances tenues les 2 juillet 1957, 9 juillet 1957, 11 juillet 1957 et 23 juillet 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTÉ

Avant l'adoption des minutes, le maire Massicotte fait quelques remarques et demande au secrétaire de corriger certains paragraphes afin de clarifier la situation.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement."

5 aout 1957



Comptes

Ch. 671	1.-A.Roch -sal. 8 et 15 juil.	\$30.00-
672	2.-Louis Petroff - sal. juillet	20.00 -
673	3.-A.Roch - sal. 22 et 29 juil.	30.00 -
674	4.-Louis Petroff - sal. juin	20.00 -
675	5.-A.Roch - sal. 3 aout	15.00 -
676	6.-Ricard-Charpentier-travail au Calva.	15.00 -
677	7.-A.Biron,garage - huile-gaz	5.10 -
678	8.-H.Lyonnais - cadran au puits	23.99 -
679	9.-Caron S. Station- gaz huile	4.71 -
680	10.-Claude Flamondon- porte au puits	15.00 -
681	11.-Louis Petroff - grease gun	3.95 -
682	12.-Shaw. Water & Power-Blvd St-Jean	98.73 -
683	13.-Roger Duval Inc - materiel aqueduc	48.76 -
684	14.-Leopold Duplessis - bois pour puits	35.96 -
685	15.-R.J.Lévesque - reparer puits no2	180.42 -
686	16.-Garage B.Bergeron -rep. moteurs	19.17 -
687	17.- Launier Ltée - materiel aqueduc	427.53 -
688	18.-A. Roch - sal. 10 aout	15.00 -
689	19.-A. Roch - sal. 229h.1/2 à 1.10	252.45 -
690	20.-Ant. Bellemare-sal.225h à 110	247.50 -
691	21.-Em. Paillé - sal. 194h1/2 à 1.10	223.95 -
692	22.-Vincent Caron - déménager -4hres	4.40 -
2639-40	23.-A. Martel- sal. 1-6 juil	40.00 -
	24.-A. Martel - sal. 8-15 juil	40.00 -
2641	25.-G. Richer - loyer juillet	18.00 -
2642	26.-A. Martel - sal. 15-22 et 22-29 juil	80.00 -
2643	27.-G. Richer - loyer juillet	18.00 -
2644	28.-Ricard-Charpentier-graviers-Bourassa	819.60 -
2645	29.-Bell Tel - au 16 juil	20.56 -
2645	30.-Le Nouvelliste -annonce chang.Bureau	5.00 -
2647	31.-Etat Financier -DeCotret-Ferron	362.53 -
2648	32.-J.P.Gravel -2 flèches secrétariat	24.00 -
2649	33.-Gabias-Laperrière - Opinion écrite	30.00 -
2650	34.-Jean Barville - loca. dactylographe	6.12 -
2651	35.-Eddy Beaulieu-gravier-Bettez-Gagnon	385.50 -
2652	36.-Eddy Beaulieu-gravier-Bettez-Gagnon	453.00 -
2653	37.-Odias Dureau (empl. Beaulieu)	14.20 -
2654	38.-Jules Guay (emp. de Beaulieu)	14.20 -
2655	39.-Abran-Lambert -mutations mai-juin	24.00 -
2656	40.-Royal Valois -gravier-Bellemare	202.72 -
2657	41.-Leonard Beaulieu-gravier-Dom.Ste-Cat	96.00 -
2658	42.-Shaw. Water & Power - 1-31 juil.	149.61 -
2659	43.-Shaw. Water & Power - 1-30 juin	149.61 -
2660	44.-Shaw. Water & Power- Calvaire	9.57 -
2661	45.-A. Martel -timbres-int.papeterie etc	3.94 -
2662	46.-A. Martel - loyer juillet	15.00 -
2663	47.-A. Martel - salaire 3 et 10 aout	80.00 -
2667	48.-Leonard Beaulieu -gravier-Bettez-Gagnon	66.08 -
2668	49.-A. Martel - salr 10-24 aout ADOPTE	80.00 -

MARGE DE DA RELIURE

LE MOT REPART
EST BON

AM.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les montants dépensés pour l'entretien
des Boulevards Gagnon et Bettez soient répartis sur une
base de trois ans."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une cotation soit demandée aux marchands
pour l'achat d'un dactylographe et que le secrétaire soit
et est autorisé à faire les démarches nécessaires pour
acquérir ce dactylographe à prix modique.

ADOPTE



5 août, 1957

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,
"Que les secrétaires du Municipale et de la Commission Scolaire s'entendent pour préparer sous peu l'inventaire pour que l'on puisse ensuite réclamer un certain montant d'argent des objets gardés par la Commission Scolaire."

Inventaire de l'équipement

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Que le rapport financier présenté par la firme DeCotret, Ferron & Nobert en juin dernier, par suite de la démission de M. Wildy Isabel comme secrétaire de la municipalité, est accepté tel que lu par le secrétaire."

Etat financier de juin accepté

ADOPTE

Le secrétaire fait ensuite lecture d'une requête de contribuables du Boulevard St-Jean qui demande l'installation d'une borne-fontaine.

Borne-fontaine au Blvd St-Jean

Le conseil décide de remettre l'étude du sujet à plus tard après que le surintendant de l'aqueduc, M. Alphonse Roch aura préparé un rapport sur cet item.

Le secrétaire présente l'option signée par les conseillers Roberge et Dufresne avec le propriétaire du terrain, M. A. Doucet, où les sondages à la recherche d'eau potable doivent avoir lieu. Le conseil devra déboursier \$300.00 pour s'approprier le terrain, advenant la trouvaille d'une quantité suffisante d'eau potable.

Option sur la terre A. Doucet

M. Guy Champoux, un restaurateur de Trois-Rivières et un contribuable de cette municipalité, par une lettre, demande de percevoir les comptes afin d'aider le secrétaire. Le conseil décide de s'en tenir au secrétaire, autrement il y aurait un mélange.

M. Mongrain offre une rue

M. J.A. Mongrain, au nom de Radisson Construction Inc. dans une lettre adressée au conseil, est prêt à offrir gratuitement une rue qui se termine au fleuve. Le conseil décide de prendre de plus amples renseignements avant de donner une réponse définitive. M. Mongrain devra fournir plus d'informations sur cette dite rue.

Contrat offert par M. Lizotte

Le contrat préparé par M. Georges Lizotte, des Puits de Québec Enrg est lu par le secrétaire mais a été laissé en suspend pour le moment. On sait que M. R.J. Lévesque est actuellement à la recherche d'eau potable.

Mutations de mai-juin

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que les mutations de mai et juin sont acceptées telles que présentées."

ADOPTE

S.H. le maire Germain Massicotte demande au Conseil de l'autoriser à signer la carte d'Assistance Publique à M. Louis Beaudry.

Ass. Publique Louis Beaudry

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Emile Caron et à l'unanimité,
"Que son H. le maire Massicotte est autorisé à signer la carte de M. Louis Beaudry pour que ses 3 enfants puissent fréquenter le Patronage St-Charles. Il en coûtera \$18.00 par mois pour ces 3 enfants."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que la session régulière est ajournée au

8 août prochain.

ADOPTE

La session est levée.

Germain Massicotte
.....maire

Armand Martel
.....sec-trés.

MARGE DE LA REPIURE



8 aout, 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance a journ.
8 aout 1957

Séance d'ajournement de la session du 5 aout 1957, tenue le 8 aout 1957, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures p.m. suivant la résolution adoptée le 5 aout 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Emile Caron, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

Le Boulevard
Gélinas à la
municipalité?

Un groupe de contribuables du Boulevard Gélinas, par une requête demandent à la municipalité d'acquérir cette dite rue, une certaine distance marquée sur une carte officielle du lot 42-1. Ce groupe demande également qu'un inspecteur de chemins soit nommé.

Résolution
rescindée

Le maire Massicotte déclare alors que le conseil devra rescinder la résolution passée l'automne dernier.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la résolution passée le 2 novembre, 1954 est rescindée, en ce qui concerne une rue acceptée par la municipalité sur le lot 42-1."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que S.H. le maire Massicotte est autorisé à signer un contrat avec M. Conrad Bourassa, pour l'achat du lot 42-1, pour le prix nominal de \$1.00."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. Aggie Turcotte soit et est nommé inspecteur de chemins pour le Boulevard Gélinas."

ADOPTE

Le secrétaire fait lecture d'une lettre reçue de MM. Désaulniers et Van Neste du Boulevard Beaudry à l'effet que les contribuables de cette rue devaient être taxés, pour les travaux de chemins, suivant le pied de front et non d'après le rôle d'évaluation.

Pied de front et
non rôle d'éva-
luation-Beaudry

M. Henri Guilbert, conseiller, donne alors avis de motion de la présentation, lors d'une session subséquente, d'un règlement concernant les travaux de voiries à être exécutés sur le Boulevard Beaudry, afin de définir le mode de répartition du coût des dits travaux non d'après le rôle d'évaluation mais bien d'après le pied de front.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les comptes suivants sont approuvés pour paiement."

Comptes
Ch. 2664
2665
2666
693
694
695

- | | |
|---|----------|
| 1.-Eddy Beaulieu - gravier Bettez-Gagnon | \$174.00 |
| 2.-G. Richer - loyer du mois d'aout | 36.00 |
| 3.-Shaw, Water & Power- taxe du compte de Juil. | 1.88 |
| 4.-Germain & Frère - rep. tuyaux aqueduc | 27.36 |
| 5.-A. Roch - sal sem du 17 aout | 15.00 |
| 6.-A. Roch - sal sem. du 24 aout | 15.00 |

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que M. Gaétan Dussault soit et est nommé inspecteur de chemins pour Val Mauricie."

ADOPTE

G.Dussault,
inspecteur

MARGE DE LA RELIURE



8 aout, 1957

Visite d'un
délégué du CPR

Le secrétaire fait un rapport d'une visite d'un représentant du C.P.R. en marge du projet d'élargissement de la route du Calvaire, près de la ligne du chemin de fer. Le conseil va étudier la lettre reçue à cet effet et se rendra sur les lieux pour voir de près les améliorations à faire avant de donner une réponse définitive à ce sujet.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que S.H. le maire Massicotte est autorisé à signer

la carte d'Assistance Publique de Mme Jos-Ls. Poirier

ADOPTE

Ass. Publique
Mme Jos-Ls
Poirier

Plaintes au
rôle d'éval.

Le secrétaire fait rapport de plaintes reçues de Mme F.X. Dufresne, Ralph T. Falle et Hervé Gignac au sujet d'une augmentation trop sensible de leurs taxes foncières. Le conseil s'est vu dans l'obligation de remettre ces lettres à l'étude lors de la prochaine revision du rôle d'évaluation.

L'ingénieur-
conseil Robert

Le secrétaire est autorisé à écrire à l'ingénieur-conseil Robert de Montréal, pour l'inviter à rencontrer les membres du conseil afin d'étudier plus profondément la question d'un système d'égout.

Démission du
pompiers Blais

M. Armand Blais, pompier de la municipalité depuis des années, par une lettre au secrétaire, annonce sa démission comme tel.

Permis de
renouveler
l'emprunt

La Commission Municipale, dans la lettre adressée au secrétaire, accepte que la municipalité renouvelle le billet de \$20,000, au 20 décembre, 1957.

Demande d'un
prol. d'aqueduc

Des contribuables, MM. Cinq-Mars, H.P. Champoux, et plusieurs autres, font parvenir leur demande pour le prolongement de l'aqueduc dans leur secteur du lot 38.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que M. Alphonse Roch, le surintendant de l'aqueduc,

M. Roch fera
rapport de ces
travaux

soit et est autorisé à faire enquête afin de fournir un rapport sur la distance nécessaire pour le prolongement des tuyaux d'aqueduc et les dépenses qui seraient encourues pour l'exécution de ces travaux.

Par cette même résolution, M. Roch devra examiner une requête des contribuables du Boulevard St-Jean qui demandent l'établissement d'une borne-fontaine dans leur arrondissement.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron et à l'unanimité,

"Que le conseil accorde la permission au Bell

Permission au
Bell Tel.

Telephone d'installer des poteaux sur le lot 27, Boulevard Pratte."

ADOPTE

J.M. Gauthier
et le feu à
son chalet

M. Jean-Marie Gauthier, un contribuable, qui a perdu son chalet par suite du feu, fait parvenir une lettre dans laquelle il prétend que le département d'incendies de la municipalité n'a pas été assez efficace. Il demande un dédommagement.

M. Roméo Morissette, ingénieur du Cap-de-la-Madeleine, offre ses services si la municipalité décide de construire un système d'égout.

Offre de Laurion
equipment.

M. Jos Rivard, représentant de Laurion Equipment Ltd de Montréal, est présenté par S.H. le maire Massicotte. M. Rivard, dans un court résumé, donne des renseignements précis au sujet d'un camion bien équipé qui serait avantageux pour la municipalité tout en faisant beaucoup économiser, surtout en hiver. M. Rivard donne des chiffres intéressants qui ouvre les yeux des conseillers et des contribuables.

Après que les conseillers eurent donné leur idée sur ce sujet, le maire remercie M. Rivard et lui affirme la possibilité d'acquiescer un tel camion, mais auparavant il faudra étudier le projet sur tous ses angles.

M. le conseiller Henri Guilbert présente un avis de motion en vue de passer un règlement pour "réglementer" le Boulevard Gélinas.

MARGE DE LA REPIQUE

8 aout, 1957



M. Winer et son projet d'égout

M. Winer, propriétaire d'une imposante partie de terre, et promoteur d'un projet de construction de 200 maisons duplex, revient devant le conseil pour lui demander un système d'égout.

M. Winer veut du conseil une promesse que le système d'égout sera construit sous peu. Le conseil suggère à M. Winer de suivre l'exemple de Radisson Construction Inc et de construire son propre système d'égout.

Pour aider la municipalité, M. Winer est prêt à payer \$100 pour chaque maison construite, afin d'aider à la construction possible d'un tel service d'égout.

Le conseil décide, après plus d'une heure de discussions, de prendre en considération l'offre de M. Winer et d'étudier la possibilité d'acquérir le système d'égout de Val Mauricie, avec un ingénieur-conseil, M. Robert de Montréal.

M. Armand Charbonneau, conseiller, dit qu'il faudra un référendum pour décider d'un système d'égout et l'achat de celui de Radisson Construction Inc.

Le secrétaire lit une lettre de la Corporation Municipale du comté de St-Maurice au sujet d'un montant dû par notre municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil maintient le paiement tel que présenté et décide d'attendre la poursuite plutôt que de payer à la Corporation Municipale du comté de St-Maurice, un surplus du montant normalement exigé.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que M. Firmin Van Neste soit et est nommé inspecteur de chemins pour le Boulevard Beaudry.

ADOPTE

Le secrétaire lit une copie de la lettre adressée au conseiller Roberge par S.H. le maire Germain Massicotte, en marge d'une récente visite de M. Roberge aux puits du Boulevard St-Jean.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le secrétaire fasse une demande par écrit à la Shawinigan Water & Power Co pour qu'un ingénieur visite Val Mauricie pour y faire installer des ampoules à différents poteaux afin d'éclairer davantage ce secteur."

Le conseil se rend ainsi à la demande de M. Beauchamp qui en avait fait part au début de la session.

ADOPTE

M. Armand Charbonneau, conseiller, demande que les alentours de la route du Calvaire soit bien nettoyés car le mauvais herbe pousse partout.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE à l'unanimité,

"Que le secrétaire fasse une demande par écrit à M. Larose du département de la Voirie afin de faire nettoyer les deux côtés de la route du Calvaire."

ADOPTE

Des contribuables du Boulevard Beaudry et de la rue Guay à la Banlieue demandent que des boîtes à lettres soient installées dans leurs rues. Le secrétaire est autorisé à écrire au Bureau de Postes pour seconder la requête de ces contribuables, au nom de la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que la dite session soit levée."

ADOPTE

La session est levée.

Massicotte Maire
Armand Martel sec-trés.

gm

Va attendre s'il y aura poursuite

F. Van Neste, inspecteur

Lettre du maire au conseiller Roberge

Mauvais herbe route du Calv.

Boîtes à lettres

MARGE DE LA RELIURE



3 septembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régul.
3 sept. 1957

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le mardi 3 septembre 1957 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 5 aout 1957, soient et sont adoptées".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement.

Comptes

Ch. 2669	1.- Carrière St-Maurice-Route-A-Bureau-gravier	\$96.63 -
2670	2.- Bernard Bellemare - Blvd Mathon-gravier	44.00 -
2671	3.- Imprimerie Lacoursière - sac de vote d'élection	6.09 -
2672	4.- Bell Tel - bureau	9.90 -
2673	5.- Shawinigan Water & Power - Calvaire	8.59 -
2674	6.- Jean Banville - loyer dactylographe	6.12 -
2675	7.- A. Martel - timbre Art. 717 -comptes par malle	59.82 -
2676	8.- Benoit Massé - Ass. Publique Jos Cantin	50.00 -
2677	9.- Shawinigan Water & Power - Blds Dom. Ste-Catherine	149.61 -
2678	10.- Bernard Gelinat - nettoyer Blvd Mathon	25.00 -
2679	11.- Ricard & Charpentier - Blvd Gelinat -gravier	902.00 -
2680	12.- A. Martel - loyer du mois d'aout	15.00 -
2681	13.- A. Martel - salaire 31 aout et 7 sept - timbres	80.59 -
2682	14.- G. Richer - loyer de septembre	36.00 -
2683	15.- A. Martel - salaire 14 et 21 sept - 2 semaines	80.00 -
2684	16.- A. Martel - salaire 21 au 28 sept - 1 semaine	40.00 -
696	17.- A. Roch - salaire 2 sem. 24 aout et 7 sept	30.00 -
697	18.- A. Roch - travaux aqueduc -203h 1/2	203.50 -
698	19.- Ant. Bellemare - travaux aqueduc -202h 1/2	202.50 -
699	20.- E. Paillé - travaux aqueduc - 163h 1/2	163.50 -
700	21.- Canada Iron Foundries - tuyaux d'aqueduc	32.55 -
701	22.- Shawinigan Water & Power - Bld St-Jean	95.25 -
702	23.- A. Roch - 3 pts d'huile	1.50 -
703	24.- Deshaies Auto - remorquage Bld Ste-Catherine	6.00 -
704	25.- Louis Petroff - salaire aout	20.00 -
705	26.- A. Roch - salaire 2 semaines - 14 et 21 sept	30.00 -
706	27.- A. Roch - erreur -salaire 203h 1/2 à 1.10 non 1.00	20.35 -
707	28.- A. Bellemare - erreur - sal 202h 1/2 à 1.10 non 1.00	20.25 -
708	29.- E. Paillé - erreur sal 163h 1/2 à 1.10 non 1.00	16.35 -
709	30.- A. Roch - salaire 21 au 28 sept 1 sem.	15.00 -

MARGE DE LA REURE

3 septembre 1957



Bornes-fontaines
peinturées

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que toutes les bornes-fontaines de la municipalité soient peinturées et que les travaux soient et sont accordés à M. Alphonse Roch, à raison de \$1.00 par borne-fontaine. Il y a en tout 72 bornes-fontaines."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRougn,

Montant dû par la
Comm. Scolaire

"Que le conseil accepte la proposition faite par la Commission Scolaire en ce qui concerne l'inventaire préparée sur les meubles de bureau de la rue Des Forges où les deux organismes étaient réunis avant la démission de M. Wildy Isabel. La Commission Scolaire déboursera un montant de \$98.10, ce dit montant étant dû à la municipalité par suite de la division des meubles."

ADOPTE

Tuyau d'aqueduc
à déplacer

Le conseil prend connaissance d'une demande adressée par le secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Michel-des-Forges, de bien vouloir faire déplacer un tuyau d'aqueduc à l'entrée de la terre de M. Bellavance, dans le 2e rang St-Etienne, sur le Boulevard St-Jean.

Le conseil décide que le secrétaire envoie une lettre à M. Bellavance, lui demandant de prendre connaissance de la requête mentionnée plus haut et l'avisant qu'il devra payer le coût des travaux qui seront exécutés par les employés de notre municipalité.

Ass. Publique -
refus

Plusieurs personnes qui demandaient l'assistance publique ont vu leurs demandes refusées. Ces personnes, d'après les membres du conseil ne sont pas réellement dans un besoin urgent.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Ass. Publique
Jos Cantin

"Que S.H. le maire Germain Massicotte est autorisé à signer la carte d'assistance publique à M. Jos Cantin."

ADOPTE

Reglement Blvd
Beaudry-Pied de
front.

Le secrétaire est autorisé à préparer un règlement pour le Boulevard Beaudry avec répartition des travaux d'après le pied de front et non l'évaluation.

Mme H. Goulet et
la maison incen-
diée

Le secrétaire fait lecture d'une demande faite par Mme Henri Goulet à l'effet que la maison située sur son lot, a été complètement détruite par l'incendie et qu'il faudrait alors que la taxe foncière sur la dite maison soit biffée. Le conseil reviendra sur cette question à la prochaine session.

Le secrétaire devra aussi regarder si le chalet de M. Jean-Marie Gauthier, détruit par le feu au printemps, est encore inscrit sur le rôle d'évaluation.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert et ensuite à
l'unanimité,

Dactylographe
neuf

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire l'acquisition d'un dactylographe neuf chez le marchand qui offrira la plus basse soumission".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE à l'unanimité,

Sortie d'eau -
Blvd. St-Jean

"Que le surintendant d'aqueduc, M. Alphonse Roch, soit et est autorisé à faire une sortie d'eau avec un tuyau de deux pouces, au centre des quatre maisons: Carrier-Bolduc-Allard-Bolduc, sur le Boulevard St-Jean, afin de protéger ces contribuables en cas d'incendie.

Aqueduc chez
J. Cinq-Mars

En même temps, le conseil accepte, après avoir pris connaissance de l'enquête préparée par M. Roch, de faire exécuter les travaux d'aqueduc chez M. J. Cinq-Mars sur le Boulevard Lacerte".

ADOPTE



3 septembre 1957

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le surintendant d'aqueduc, M. Alphonse Roch, soit et est autorisé à faire le prolongement du réseau d'aqueduc sur le Boulevard Pratte, une distance d'environ 500 pieds, avec du tuyau de six pouces. On devra aussi installer une borne-fontaine dans ce secteur. Le réseau d'aqueduc sera installé en bordure du Boulevard.

En même temps, S.H. le maire Germain Massicotte est autorisé à transiger avec le contracteur et les fournisseurs de matériaux en marge de ces travaux d'aqueduc".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que S.H. le maire Germain Massicotte est autorisé à signer un contrat avec M. Philippe A. Pratte pour l'achat de la rue surnommée Boulevard Pratte, à condition que toutes les rues centrales et transversales soient incluses, pour le prix nominal de \$1.00." les lots 38-77, 38-39, 38-18 et 38-56, 38-86.

ADOPTE

M. Jean Lafontaine, conseiller en éclairage de la Shawinigan Water & Power Co. se présente devant le conseil afin de renseigner les membres et les contribuables sur le projet d'éclairage dans Val Mauricie. Les citoyens de ce centre domiciliaire doivent se réunir sous peu afin d'étudier la possibilité de faire installer 15 ampoules à \$27.00 chacune, payées annuellement.

M. Beauchamp représentait les contribuables de Val Mauricie.

S.H. Le maire Germain Massicotte, dans une courte allocution demande aux inspecteurs de chemins réunis sur une invitation du conseil municipal, de toujours remplir leur fonction avec honnêteté et de bien considérer les responsabilités qu'ils ont devant eux vis-à-vis les contribuables de leur secteur.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil autorise son Honneur le Maire Germain Massicotte à signer un contrat avec M. J.A. Mongrain de Radisson Construction Inc., pour l'achat de la rue sur le lot No. 37, pour le prix nominal de \$1.00, sans obligation de la part du conseil vis-à-vis des contribuables."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que S.H. Le maire Germain Massicotte soit et est autorisé à signer un contrat avec M. Asselin, pour l'achat de la rue Guay, au prix nominal de \$500 dont \$250 par octroi de la municipalité et \$250 par les contribuables de la dite rue. Le montant de \$250 payé par les propriétaires de la rue sera réparti d'après l'évaluation, pour une période de trois ans.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la session régulière soit ajournée au 4 septembre 1957."

ADOPTE

La session est levée.

Germain Massicotte
.....maire

Armand Martel
.....Sec-trés.

MARGE DE LA REJURE

Prolongement du réseau d'aqueduc Blvd. Pratte

Achat du Boulevard Pratte

Eclairage dans Val Mauricie

Meeting avec les insp. de chemins

Achat d'une rue lot 37

Achat de la rue Guay

4 septembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



Séance ajourn.
4 sept. 1957

Séance d'ajournement de la session du 3 septembre 1957, tenue le 4 septembre 1957, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 3 septembre 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Emile Caron, Jean-Paul Roberge, Charles E. De Rouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

Action de J.M. Gauthier contre la municipalité

M. Jean-Marie Gauthier, un contribuable qui a été affecté par l'incendie de son chalet d'été sur le Boulevard Mathon, le printemps dernier, s'adresse au conseil. Au cours de son plaidoyer, M. Gauthier demande un dédommagement parqué, dit-il, une valve était défectueuse et qu'il fallut près d'une heure et demie avant que l'on puisse projeter de l'eau sur le chalet en feu. M. Gauthier se dit prêt à prendre une entente avec la municipalité mais est prêt aussi à employer les moyens légaux s'il le faut.

Le conseil décide, après une courte délibération de ne pas changer sa décision.

Elargissement de la route du Calvaire

Le secrétaire fait lecture d'une lettre du Pacifique Canadien en marge de l'élargissement de la route du Calvaire. Le conseil accepte pour le moment du moins la suggestion du C.P.R. soit l'élargissement de 18 pieds à l'est de la route. Une demande sera adressée à la Commission des Transports pour l'autorisation d'élargir cette dite route.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

Lettre du C.P.R. acceptée

"Que la municipalité accepte la teneur de la lettre du C.P.R. et que S.H. le maire Germain Massicotte est autorisé à signer les documents, lui accordant la permission d'élargir la route du Calvaire, de 18 pieds à l'est."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

Recherche d'eau dans Ste-Marguerite par G. Lizotte

"Que son Honneur le maire Germain Massicotte soit et est autorisé à signer un contrat avec les Puits de Québec Enrg, afin que le puisetier Georges Lizotte puisse effectuer des travaux de sondage à la recherche d'eau potable, sur le terrain de M. Vezina dans Ste-Marguerite."

M. Charles E. DeRouin, conseiller explique qu'il faut absolument tenter une chance dans Ste-Marguerite avec M. Lizotte, afin d'essayer si possible d'éviter une dépense trop forte, surtout si la municipalité est obligée d'aller chercher l'eau potable à deux milles plus loin que les puits actuels.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

L'ing. R. Robert et plans d'égouts

"Que le conseil se réserve les services de l'ingénieur-conseil René A. Robert dans la préparation des plans préliminaires pour un futur réseau d'égout dans le secteur situé entre le fleuve St-Laurent et la ligne du chemin de fer du C.P.R. et des limites de Trois-Rivières à la terre de feu M. Médéric Pothier. S.H. Le maire Germain Massicotte est également autorisé ainsi que le secrétaire-trésorier, à signer les documents à cet effet. M. Robert se mettra au travail immédiatement."

Voici la résolution adoptée à cet effet:

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que René A. Robert, ingénieur-conseil soit engagé à faire l'étude d'un système d'égouts, à en préparer un plan et une estimation préliminaire, pour le compte de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, dans le quadrilatère compris entre les limites ci-dessous: la ligne séparative entre la Ville et la Paroisse des Trois-Rivières, le fleuve St-Laurent, le lot 63 et la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien. Ce travail



4 septembre 1957

devant être présenté dans un délai raisonnable sera rémunéré par un montant de \$2,000.00 (deux mille dollars).

Il est en outre proposé que M. le maire Germain Massicotte et le secrétaire Armand Martel soient autorisés à signer avec le dit ingénieur un contrat par lequel la municipalité s'engage de plus à réserver ses services pour assurer la préparation des plans finals et des devis, ainsi que la surveillance totale des dits travaux, si l'on décide de donner suite au projet d'égouts dans ce secteur d'ici 10 ans, ces services professionnels devant être rémunérés sur une base de pourcentage du cout des travaux, à l'échelle établie par la Copr. des Ing. du Québec.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire paraître une annonce dans Le Nouvelliste, demandant des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité".

Les membres du conseil ont longuement discuté des possibilités de s'équiper avec un camion pouvant servir tant en été qu'en hiver où de faire entretenir les chemins d'hiver par un contracteur, après que des soumissions auront été demandées.

Ces soumissions devront être entre les mains du secrétaire le 16 septembre.

ADOPTE

M. Jos Rivard, représentant de Laurion Ltée parle des profits qui pourraient être réalisés par la municipalité en se procurant un camion moderne. Il donne des chiffres intéressants sur le coût d'entretien des chemins d'hiver par un contracteur et la différence avec un camion appartenant à la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil approuve la requête transmise par les contribuables de Val Mauricie à M. Théo Larose, ingénieur de la Voirie Provinciale, à l'effet de remplir un fossé de la route du Calvaire."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la séance d'ajournement soit levée."

ADOPTE

La séance d'ajournement est levée.

Germain Massicotte
.....Maire

Armand Martel
.....Sec- Trés.

Chemins d'hiver

M. Rivard et l'achat d'un camion

Fossé à remplir Route du Calvaire

--

MARGE DE LA REJURE

7 octobre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



Session régul.
7 octobre 1957

.Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 7 octobre 1957 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau. M. Jean-Paul Roberge, conseiller, est absent, souffrant d'une grippe maligne.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les minutes de la session régulière du 3 septembre 1957 et la séance d'ajournement de la session du 4 septembre 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour.

Comptes

Ch.	Comptes	Montant
2685	1.- Royal Valois -Blvd Bellemare	\$29.00-
2686	2.- A. Martel - ass. chômage(4 employés)	50.20-
2687	3.- Loranger & Molesworth - Blvd Gélinas	101.75-
2688	4.- Clément & Levasseur -Blvds Dom. -Ste-Catherine	150.00-
2689	5.- Jean Banville Inc. achat.d'un dactylographe	241.74-
2690	6.- A.Martel - payé express -Taxe Amus.	6.90-
2691	7.- The Southam Printing - Billets -Taxe Amus.	60.33-
2692	8.- Page Equipment - Blvds Dom - Ste-Catherine	23.75-
2693	9.- Roger Paquette - Val Mauricie	71.50-
2694	10.-Le Nouvelliste - Annonce soum.Chemins d'hiver	14.00-
2695	11.-G.Gilles Garceau,notaire -Achat Rue Lot 42-1	28.00-
2696	12.-A.Martel - liste de noms-Loi des Jurés-	52.80-
2697	13.-W.Caron & Fils - police-garantie du secr.	10.00-
2698	14.-Abran & Lambert - mutations	26.50-
2699	15.-The Shawinigan Water & Pow.-Ste-Catherine-Dom.	149.61-
2700	16.-Bell Tel. -bureau -septembre	9.90-
2701	17.-Benoit Massé, -Ass. Pub. Jos Cantin	50.00-
2702	18.-A.Martel - salaire 2 sem. 19-26 octobre	80.00-
2703	19.-Claude St-Pierre - Blvd St-Jean Bur\$0.84	10.00-
2704	20.-A.Martel - salaire 2 sem. 5 et 12 oct-Timbres \$10.00--\$90.84-	
2705	21.-A.Martel - loyer septembre	15.00-
2706	22.-G.Richer - loyer octobre	36.00-
2707	23.-A.Martel - loyer octobre	15.00-
2708	24.-A.Martel - salaire.1 sem- 2 nov.	40.00-
2709	25.-Octroi aux Loisirs Ste-Marguerite	75.00-
710	26.-Gérard Adam - rép puits	5.25-
711	27.-Armand Roy - souder borne-fontaine (clefs)	8.70-
712	28.-Roger Duval Inc - tuyaux -joints	2,201.81-
713	29.-Caron Service Station - huile-gaz	7.86-
714	30.-Herman Lyonnais - filer borne-fontaines	2.75-
715	31.-Loranger & Molesworth -sacs d'hydrotite	19.89-
716	32.-Ricard & Charpentier -1,100 pieds de tuyaux-b-font.	1,129.00-
717	33.-Launier Ltée - peinture - matériaux	881.17-
718	34.-A.Roch - 197hres à \$1.10 -peint 80 bor-font.	296.70-
719	35.-Ant. Bellemare -70hres à 1.10	77.00-
720	36.-E.Paillé - 12lhres à 1.10	133.10-
721	37.-Léon Montour - 7 hres à 1.10	7.70-
722	38.-A.Roch - sal 2 sem. 5 et 12 oct.	30.00-
723	39.-Louis Petroff - sal. septembre	20.00-
724	40.-The Shaw Water & Pow - Blvd St-Jean-puits	93.14-
725	41.-A. Roch - sal. 2 sem. 19 et 26 oct.	30.00-
726	42.-A. Roch - sal. 1 sem. 2 nov.	15.00-

MARGE DE DA RELIURE



7 octobre 1957

Campagne de la
pomme du Kiwanis

Trois membres du Club Kiwanis de Trois-Rivières visitent le conseil et les contribuables et le secrétaire, M. Armand Martel, à la demande de S.H. le maire Germain Massicotte, présente les invités et dit le pourquoi de leur visite. C'est l'ouverture de la campagne annuelle de la pomme du Club Kiwanis, dont les profits servent au camp de santé de Champlain, pour les enfants pauvres.

Demande de la
S.A. du Calvaire
de la Banlieue

S.H. le maire Germain Massicotte appuie fortement cette campagne et demande à tous d'aider les Kiwaniens dans leur oeuvre de charité chrétienne. Les membres du conseil et les contribuables présents contribuent largement en achetant des pommes.

La Société d'Aqueduc du Calvaire de la Banlieue de Trois Rivières fait une demande au conseil, soit d'installer une entrée temporaire du réseau d'aqueduc de cette municipalité sur le réseau privé de ce groupe. M. Jos Levasseur dirige cette délégation.

Contrat avec la
S.A. du Calv.
de la Banlieue

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un contrat soit préparé par lequel la municipalité accorde à la Société d'Aqueduc du Calvaire de la Banlieue des Trois-Rivières, la permission de faire installer une entrée d'aqueduc afin d'aider ce groupe de contribuables à ne pas manquer d'eau en hiver si son réseau d'aqueduc fait défaut. M. Jos Levasseur se rend responsable de la compensation qui sera de \$2.50 par mois par contribuable. Il y a 10 usagers qui se servent de l'aqueduc privé. Un sceau sera installé sur le "stop cup" et seul le surintendant Alphonse Roch aura le droit d'ouvrir ou fermer cette valve."

Son honneur le maire Germain Massicotte est également autorisé à signer le contrat avec les représentants de la Société d'Aqueduc du Calvaire de la Banlieue de Trois-Rivières.

ADOPTE

Aqueduc des
lots 32.

Des contribuables des lots no. 32 ayant comme représentant M. Gérard Vanasse, par une requête signée, demandent le service d'aqueduc. Le conseil décide d'attendre que le plan de ces lots soit présenté pour étude sur la distance du prolongement à effectuer avant d'acquiescer à cette requête.

Autre lettre de
J.M. Gauthier

Une lettre de M. Jean-Marie Gauthier, demandant au conseil de se prononcer au sujet d'un dédommagement par suite de la destruction de son chalet d'été par le feu, ce printemps, est lue par le secrétaire.

Les membres du conseil décident de s'en tenir aux mêmes directives que précédemment.

Pol. garantie
du secré.

La police-garantie de \$2,000 concernant le secrétaire, est présentée au conseil. Elle a été officiellement acceptée par la Commission des Affaires Municipales du Québec.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Achat de meu-
bles - \$125.00

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire l'achat de l'ameublement de bureau, une table et quatre chaises, pour un montant ne dépassant pas \$125.00.

ADOPTE

Refus d'Ass.
Pub.

Le conseil décide que les demandes d'assistance publique de Marie Charbonneau, Eddy Crête, Mme Aldéi Croteau et Mme Louis Poirier soient et sont refusées et attend d'autres renseignements de la cour avant de se prononcer.

Re: projet
d'égouts -
René A. Robert

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de M. René A. Robert, ingénieur-conseil qui avise le conseil de la préparation d'un projet d'égouts dans cette municipalité. Cette firme montréalaise présentera sous peu plans et devis de ce projet et une assemblée spéciale sera convoquée si nécessaire.

S.H. le maire Germain Massicotte donne des renseignements sur le travail effectué à date par M. Robert, et ses acolytes.

MARGE DE LA RELIURE

7 octobre 1957



Mutations de
Juillet-aout

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à
faire les changements nécessaires aux livres relativement
aux mutations suivantes:

No. Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
2113-2114	Guimond, Mme. Vve Art.	Mlle Thérèse Fournier
768	Doyon, Henri	Dorval, Rosaire
424	Beaudet, Maurice	Mme Gérard Laroche
1286-1287	Marchand, Joseph	Mme Joseph Marchand
1189-A	Radisson Const. Inc	Houde, Robert
1272	Houde, Robert	Radisson Const. Inc.
1273	Radisson Const. Inc.	Roberge & Magnan Ltée
1318-1319-1320	Roberge & Magnan Ltée	Radisson Const. Inc.
1321-1322-1323	Philippe A. Pratte	Blais Lefe Sr.
1148	Radisson Const. Inc	Delorme, Marcel
136	Nap. Alarie Syndic	Marcotte, Pierre
42-A	Rocheleau, Edouard	Janvier, Conrad
51-A	Montour, Henri	Florant, Hector
51-B	Montour, Henri	Gélinas, Henri
239	P. Allaire-A. Lefebvre	Allaire, Paul
239	" " "	Lefebvre, Aurèle
406	Doucet, Jacques	Veilleux, Henri
425	Beaudet, Maurice	Mme Gérard Laroche
1130	Bellerive, J. Jacques	Beaudet, Gérard
257	Bornais, Georges	Ratelle, Martin
658	Les Prop. d'Aqued. Banlieue	Mme Arthur Lacerte
1167	Radisson Const. Inc.	Piquette, Jean
1125	Hudon, Gaston	Poliquin, Renaud
38-A	Martel, Armand	St-Pierre, Yvon
1797	Matteau, Mme René	Dumond, Georges
315	Dugré, Elphège	Bourassa, Emile
135	Réal Legris	Lupien, Robert
1147	Rivard, Marcel	Lemay, Gérard
564	Hardy, Mme Céris	Leblanc, René
1693	Aubry, Chs-Edouard	Aubry, J. Jacques
2037	Succ. Eugène Aubry	Ouellette, Paul-Emile
658	Radisson Const. Inc.	Houde, Robert
1189	Levasseur, David	Cormier, Germain
1805-B	Lacerte, Mme Arthur	Biron, Célien
1805-B	Radisson Const. Inc.	Guilbert, Marius
546	Ricard, Clément	Livernoche, Gilles
64-A	Livernoche, Gilles	Dumont, Alphée
1805-A	Bergeron, Jean-Paul	Morin, Roland
2108	Pratte, Philippe A.	Gailloux, Chs-Edouard
808	Jardin de T-Rivières Inc.	Claveau, Joseph
808	Ricard, Clément	Carrier, Robert
1034	St-Pierre, Joseph	Claveau, Joseph
18-A	Mathon, David	Dessureault, Robert
809	Montour, Henri	Vanasse, Gérard
1250	Dessureault, Robert	Finlay, Frederic dit Fred
1805-C	Labelle, J. Augustin	Mme Germain Gélinas
762	Lamy, Jos Hélie	Chevalier, Victor
1753	Mathon, David	Gignac, Alphonse
427	Radisson Const. Inc.	Lalancette, Philippe
	Carrier, Robert	Mme Vve Hormidas Dufour
	Mathon, Hermile	Thibeault, J. Jacques
	Beaudry, Léon	Gélinas, Ubald
	Hébert, Georges	Beaudet, Maurice

ADOPTÉ

MARGE DE DA RELIURE

7 octobre 1957



Com. des Tpts.
et l'élargis-
route du Calv.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de la Commission des Transports du Canada à l'effet de faire élargir la route du Calvaire, 18 pieds à l'est au passage à niveau du Pacifique Canadien. Le secrétaire est autorisé à faire une demande de deux copies additionnelles d'un plan préparé par le C.P.R. et de faire ensuite une demande officielle à la Commission des Transports.

M. J.A. Mongrain, au nom de Radisson Construction Inc., par une requête, demande à la municipalité de prolonger le réseau d'aqueduc sur la rue des lots 37-101-104-102 jusqu'à la maison en construction sur le lot 37-119.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le surintendant Alphonse Roch est autorisé à faire l'estimé du coût de ce prolongement du réseau d'aqueduc et ensuite communiquer avec M. Mongrain pour avoir de plus amples informations et qu'un rapport soit fourni au conseil à la prochaine session.

ADOPTE

Demande d'un
prolong. d'aqueduc-Mongrain

Le secrétaire lit une lettre de S.H. le maire Germain MaSSicotte adressée au Conseil des Comtés de St-Maurice sur le pourcentage non proportionné que doit payer notre municipalité sur le montant de l'évaluation déterminé par cet organisme. Le maire affirme que d'après l'article 667, le conseil des comtés de St-Maurice devrait accepter notre réclamation et accorder une diminution équitable exigée à nos réunions antérieures.

Lettre du maire
au Conseil des
Comtés St-Maur.

*Reverendissimo
Am. J.A.M.*

Les membres du conseil appuient fortement le maire et l'approuve pour son aptitude énergique. Tous décident d'attendre les événements et de ne pas payer le montant exigé depuis quelques mois.

Eclairage du
Blvd St-Jean

Une requête signée par 30 contribuables demeurant sur le Boulevard St-Jean, à l'effet d'avoir un système d'éclairage pour le dit Boulevard, a été lue par le secrétaire. Ce dernier est autorisé à communiquer avec M. Jean Lafontaine de la Shawinigan Water & Power Co. pour que cette compagnie prépare un plan à cet effet en y installant des lumières à tous les deux poteaux, sur une distance de trois-quarts de mille environ.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE à l'unanimité,

"Que le règlement No. 73 concernant l'entretien des rues P-42 (Boulevard Gélinas) est adopté.

ADOPTE

Règlement No. 73
P-42 Blvd Gélinas

REGLEMENT NO. 73

Entretien rues P-42 (Boulevard Gélinas)

CONSIDERANT que le 3 septembre 1957, la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant le notaire G. Gilles Garceau, est devenue propriétaire de certain immeuble devant servir comme rue, le dit immeuble étant une partie du lot quarante-deux-un (42-1) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis le lôtissement d'une partie du susdit lot quarante-deux (42) des constructions ont été érigées et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans cette rue;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 9 octobre 1957 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien de la dite rue;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 8 aout 1957 par M. Henri Guilbert, conseiller, de la présentation du présent règlement;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No. 73 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir;

MARGE DE LA RELIURE

7 octobre, 1957



Règlement No.73
(suite)

Art. 1-L'immeuble connu et designé comme étant le lot 42-1 de la subdivision officielle du lot quarante-deux (42) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières est proclamé chemin municipal.

Art. 2-Les Travaux d'entretien, de réparation et de confection sur le susdit immeuble seront exécutés sous la direction de la Corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art. 3-Le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de pied de front, des lots 42-2, 42-3, 42-4, 42-5, 42-6 et 42-7 de la susdite subdivision officielle.

Art. 4- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art. 5- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE UNANIMEMENT.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE à l'unanimité,

"Que le règlement No. 73-A concernant l'entretien des rues P-11 (Boulevard Beaudry) est adopté.

ADOPTE

REGLEMENT NO. 73-A

Règlement No.73-A

Entretien rues P-11 (Boulevard Beaudry)

CONSIDERANT que le 6 octobre 1952, la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières; par acte de cession passé devant le notaire G.Gilles Garceau, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues, les dits immeubles étant une partie des lots 11-16 et 11-18, 11-8 et 11-25 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis le lôtissement d'une partie du susdit lot onze (11) des constructions ont été érigées et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans ces rues;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 9 octobre 1957 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des dites rues;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 8 aout 1957 par M. Henri Guilbert, conseiller, de la présentation du présent règlement;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le no. 73-A est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement commesuit, savoir;

Art. 1- Les immeubles connus et désignés comme étant les lots 11-16, 11-18, 11-8 et 11-25 de la subdivision officielle du lot onze (11) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières sont proclamés chemins municipaux;

Art. 2- Les travaux d'entretien, de réparation et de confection sur les susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la Corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art. 3- Le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de pied de front, des lots 11-2, 11-3, 11-4, 11-5, 11-6, 11-7, 11-9, 11-10, 11-11, 11-12, 11-13, 11-14, 11-15, 11-31, 11-30, 11-29, 11-28, 11-27, 11-26, 11-24, 11-23, 11-22, 11-21, 11-20 et 11-19 de la susdite subdivision officielle, à l'exception des lots suivants: 11, 11-17, 11-32 et 11-1.

7 octobre 1957



Art. 4- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art. 5- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE UNANIMEMENT.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil accepte la requête d'un contribuable et que la rue transversale du Boulevard Mathon, porte le nom officiel "d'Avenue Lemieux" et que cela devienne ipso-facto officiel."

ADOPTE

Un groupe de jeunes sportifs de Ste-Marguerite, par l'entremise de M. Léo Bergeron, demande au conseil de voter un certain montant d'argent pour l'aider à défrayer les dépenses de l'aménagement d'une patinoire. Comme le groupe a formé un comité bien distinct, le conseil accepte de lui venir en aide.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Qu'un octroi de \$75.00 soit et est accordé au comité du Centre des Loisirs de Ste-Marguerite, pour l'aider à l'aménagement d'une patinoire."

ADOPTE

Le secrétaire lit une lettre des Puits de Québec Enrg., où il est dit que M. Georges Lizotte, puisetier, est retardé au Nouveau-Brunswick et qu'il ne pourra commencer le sondage à la recherche d'eau potable sur la terre de M. Vezina dans Ste-Marguerite avant quelques semaines.

Une discussion s'en suit et les membres du conseil par l'entremise de S.H. le maire Massicotte, demandent à M. DeRouin, conseiller, d'entâmer immédiatement des pourparlers avec M. Lizotte pour exiger que les travaux soient complétés d'ici 15 jours. Un rapport devra être fourni par M. DeRouin sur cette démarche.

Le secrétaire annonce qu'il a reçu deux soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver: Gérard A. Hamel de Shawinigan Falls et Laurentide Ready-Mix & Equipment de Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que l'entretien des chemins d'hiver soit accordé à M. Gérard A. Hamel de Shawinigan Falls, pour le prix de \$400 du mille, sur une distance de 14 milles et qu'un contrat soit signé lui accordant le privilège d'une autre année, si le conseil ne fait pas l'acquisition d'un camion à cet effet."

ADOPTE

S.H. Le maire Massicotte est ensuite autorisé à signer le dit contrat avec M. Gérard A. Hamel. Un seul conseiller se montre dissident.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la session régulière soit ajournée au 8 octobre 1957"

ADOPTE.

La session est levée.

S. Massicotte

maire

Armand Martel

sec-trés.

Règlement
No. 73-A (suite)

Avenue Lemieux

Octroi de
\$75.00 aux jeunes
de Ste-Marg.

Le puisetier
Lizotte en
retard

Soumissions pour
chemins d'hiver

Chemins d'hiver
à Gérard A. Hamel

MARGE DE LA RELIURE

8 octobre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



Séance ajourn.
8 oct. 1957

Séance d'ajournement de la session du 7 octobre 1957, tenue le 8 octobre 1957, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 7 octobre 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Emile Caron, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

Dette \$14,830.35
au Min. de la
Santé

Le secrétaire rapporte que la municipalité doit \$14,830.35 au Ministère de la Santé, pour la part des frais d'hospitalisation et de pension des indigents.

Eclairage dans
Val Mauricie

Soixante-deux (62) contribuables de Val Mauricie présentent une requête à l'effet qu'ils appuient le projet d'éclairage des rues de ce centre domiciliaire, soit seize luminères. Chaque contribuable est prêt à payer les frais jusqu'à concurrence de huit dollars (\$8.00) par année.

Avis de motion
re: écl-Val Maur.

M. Henri Guilbert, conseiller, présente un avis de motion afin qu'un règlement soit préparé à cet effet et que le coût soit réparti par les 111 lots cadastrés.

Il y aura six lampes de mercure et dix autres à \$35.00 chacune.

Eau pure -Blvd
St-Jean

S.H. le maire Germain Massicotte communique un rapport du Ministère de la Santé sur les sondages effectués sur le Boulevard St-Jean, à 2.3 milles des puits actuels, par le puisetier R.J. Lévesque. Le rapport indique que l'eau est quasi-parfaite et qu'il sera difficile de trouver mieux ailleurs.

Le Livre d'Or

S.H. le maire Massicotte parle ensuite du projet du Livre d'OR qui vient d'arriver au bureau du secrétaire. Le maire demande qu'on profite de cette occasion pour remercier d'une façon tangible tous ceux qui ont contribué à ce projet et d'y préparer un programme élaboré avec plusieurs invités d'honneur, à l'inauguration officielle de cet événement.

\$250.00 pour
inaugurer le
Livre d'Or

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que S.H. le maire Germain Massicotte soit et est autorisé à dépenser une somme de \$250.00 pour la préparation d'une telle fête et qu'un programme y soit préparé pour que ce soit un événement public de grande envergure.

ADOPTE.

Etui pour le
Livre d'Or

Le secrétaire est autorisé à écrire aux Armoiries de Montreal pour demander gratuitement un étui en cuir pour le Livre d'Or.

Discussion sur
la rue Guay

M. Roméo Duberger, un contribuable, demande des renseignements sur la résolution adoptée à la session antérieure, au sujet de l'achat de la rue Guay.

Après une longue discussion, à savoir si le conseil avait le droit ou non d'acheter la dite rue Guay et d'en répartir un montant de \$250.00 parmi les propriétaires de cette rue, le conseil en vient à cette décision.

Résolution
rescindée

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Que la résolution adoptée le 3^e septembre dernier soit et est rescindée, à l'effet de la répartition du coût de la moitié de l'achat de la rue Guay soit \$500; soit \$250 aux contribuables de cette dite rue.

ADOPTE

Travaux de \$150.00
sur le Bld Lacerte

M. J. Cinq-Mars, un contribuable du Boulevard Lacerte demande que l'inspecteur des chemins de ce dit Boulevard soit remplacé, parce qu'il retarde beaucoup de faire aménager la rue convenablement, autour de la construction de sa maison de six logements.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Qu'un montant de \$150 soit et est accordé pour des travaux sur le Boulevard Lacerte, soit 50 voyages de sable à \$3.00 chacun, si l'inspecteur des chemins n'a pas effectuer



8 octobre 1957

ces travaux d'ici une période de huit jours. Le secrétaire est autorisé à écrire à l'inspecteur Armand Roy pour le mettre au courant de la situation.

ADOPTE

Discussion autour de la borne-fontaine en face du Garage B.A. de M. Caron.
d'une bor-fontaine

M. Rodhain, qui a dû déboursier \$400 pour faire déplacer une borne-fontaine devant son garage, veut que ce contribuable débourse le même montant que lui ou exige d'être remboursé de la différence.

M. Henri Guilbert, conseiller, demande au conseil de retarder cette discussion à la prochaine session, du fait qu'il se fait déjà très tard et que tous sont fatigués.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que, à compter de la session régulière de novembre mil neuf cent cinquante-sept jusqu'à la session régulière du mois d'avril mil neuf cent cinquante-huit, inclusivement, les sessions du conseil auront lieu à la salle du Couvent à la Banlieue.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la session est levée,"

Sessions à la
Banlieue

Maire

Sec-trés.

4 novembre 1957.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 4 novembre 1957 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Emile Caron, Charles E. Derouin, Armand Charbonneau. M. Arthur Dufresne, conseiller, est absent souffrant de la grippe asiatique.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les minutes de la session régulière du 7 octobre 1957 et la séance d'ajournement de la session du 8 octobre 1957 soient et sont adoptées après avoir ajouté ce qui suit au rapport du Ministère de la Santé sur l'analyse d'eau du puisetier R.J. Lévesque: "No. 0551 du test no2 fait au Blvd St-Jean, le 28 aout 1957--turbidité 0 -couleur 0 - dureté 18 - alcalinité 22 - fer 0.0 et pH 7.7"

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

session régul.
4 novembre 1957

4 novembre 1957



PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Que les comptes suivants soient et sont
approuvés pour paiement.

Comptes
Ch.

2710	1.- Maxime Gélinas- ampoules Calvaire	\$15.12 -
2711	2.- Benoit Massé - Ass.Pub. Jos Cantin	40.00 -
2712	3.- The Shawinigan Water & Pow.-Dom-Ste-Cath.	149.61 -
2713	4.- The Shawinigan Water & Pow.-Calvaire	7.78 -
2714	5.- The Bell Tel. au 16 oct - bureau	12.02 -
2715	6.- J.N.Beaudoin Ltée -meubles de bureau	125.00 -
2716	7.- Maxime Gélinas - entretien du Calvaire	100.00 -
2717	8.- J.-Ls Levasseur -Blvd Lacerte par A.Roy	100.00 -
2718	9.- J.-Ls Levasseur -Blvd Lacerte -J.Cinq-Mars	16.00 -
2719	10.-Leonard Beaulieu-Blvd Lacerte -J.Cinq-Mars	108.00 -
2720	11.-Leonard Beaulieu-Dom-Ste-Cath.	67.50 -
2721	12.-Roger Forcier - Rue Doucet	30.00 -
2722	13.-A. Martel - loyer de novembre	15.00 -
2723	14.-A. Martel -salaire 2 sem- 9 et 16 nov.	80.00 -
2724	15.-A. Martel - timbres - mun.	10.00 -
2725	16.-A. Martel - salaire 2 sem- 23 et 30 nov.	80.00 -
2726	17.-Ovila Simard - Blvds Bettez et Gagnon	292.35 -
2727	18.-Jos Paquette- Blvds Bettez et Gagnon	314.50 -
2728	19.-Corp. T-R. - taxe d'affaires -rue Des For.	25.30 -
2729	20.-Abran & Lambert - mutations sept-oct.	17.00 -
2730	21.-Coop. Fédérée de Québec -salle - 9 ass.	22.50 -
727	22.-Leonard Beaulieu -gravier aqueduc	18.00 -
728	23.-Ricard-Charpentier-entrée Com.Scolaire	15.00 -
729	24.-Caron Service Station - huile et gaz	5.21 -
730	25.-Germain & Frère - laine de plomb	5.50 -
731	26.-Launier Ltée - matériaux	38.74 -
732	27.-The Shawinigan Water & Power-Puits Blv St-J.	80.26 -
733	28.-François Rouette Inc. - vitre et mastic	0.73 -
734	29.-A.Roch - 66hres à \$1.10	72.60 -
735	30.-E.Paillé - 57hres à \$1.10	62.70 -
736	31.-Leon Montour - 34hres à \$1.10	37.40 -
737	32.-Louis Petroff - salaire oct.	20.00 -
738	33.-R.J.Lévesque - tests Blvd St-Jean et autres	888.00 -
739	34.-A.Roch - salaire 2 sem. 9 et 16 nov.	30.00 -
740	35.-A.Roch - salaire 2 sem. 23 et 30 nov.	30.00 -
741	36.-A.Martel- voyage à Québec - aqueduc	10.00 -
742	37.-A.Martel - timbres- comptes d'aqueduc (201)	8.04 -

MARGE DE DA RELIURE

Cessation travaux
Blvds Gagnon et
Bettez

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
"Que l'inspecteur Ovila Simard, en charge des
chemins des Blvds Gagnon et Bettez, cesse immédiatement
les travaux et qu'un relevé des dépenses occasionnées cette
saison, soit préparé par le secrétaire afin de renseigner
les contribuables de ces boulevards des montants à payer
après répartition sur une période de trois (3) ans."

ADOPTE.

Comptes non
payés

Les comptes présentés par M. Simard restent en
suspend jusqu'au retour de M. Arthur Dufresne, conseiller,
qui fournira des renseignements sur les derniers travaux
exécutés sur les Blvds Gagnon et Bettez.

4 novembre 1957



Rapport prélim.
sur un projet
d'égouts

M. Jean Guay, l'un des conseillers de la firme René A. Robert, ingénieur-conseil de Montréal, présente un rapport préliminaire sur le projet d'égouts dans un secteur de la municipalité entre la terre de M. Médéric Pothier et les limites de Trois-Rivières et entre la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien et le fleuve St-Laurent.

M. Guay fournit des chiffres intéressants et parle de l'égout de Val Mauricie et des améliorations à effectuer avant d'être acquis par la municipalité.

M.J.A. Mongrain, président de Radisson Construction Inc, donne la réplique à M. Guay et demande des renseignements sur les chiffres cités.

S.H. le maire Massicotte termine les discussions sur ce projet d'égouts et déclare que le travail effectué à date par la firme René A. Robert est préliminaire et que l'exécution des travaux ne sera pas immédiat. Il faudra diviser la paroisse en secteurs et demander ensuite qu'un référendum soit tenu avant d'entreprendre ces dits travaux.

Le contrat des
chemins d'hiver

A la demande des membres du conseil, le secrétaire lit le contrat des chemins d'hiver signé entre l'entrepreneur Gérard A. Hamel de Shawinigan Falls et S.H. le maire Massicotte.

Une longue discussion s'en suit entre contribuables et membres du conseil.

Le maire Massicotte tranche la question en déclarant qu'on ne peut rien faire, le contrat étant signé. Le conseil se réserve le droit de changer ou de faire nettoyer les chemins à la charge de l'entrepreneur, si après 24 heures, les dits chemins ne sont pas entretenus convenablement.

Demission de
Armand Roy

Dans une lettre adressée au conseil, M. Armand Roy, donne sa démission comme inspecteur de chemin du Blvd Lacerte et comme chef-pompier.

Démision
refusée

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, demande à M. Roy de reconsidérer sa démission et demande qu'une entente soit bâclée entre M. Roy et M. Julien Cinq-Mars pour l'entretien d'un bout de chemin sur le Blvd Lacerte. Il refuse la démission de M. Roy.

Avis de motion
nouv. règlement
Blvd Lacerte

M. Roberge présente un avis de motion pour la passation d'un règlement du Blvd Lacerte, soit la partie située en dehors du règlement en vigueur sur ce boulevard. Il demande à M.J. Cinq-Mars de faire signer les contribuables du secteur du Blvd Lacerte non aménagé en rue, pour les 30 terrains, et que la répartition des travaux se fasse pour une période de trois (3) ans, commençant au lot 48.

J. Cinq-Mars,
insp. spécial

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que M. Julien Cinq-Mars soit nommé inspecteur spécial pour l'exécution des travaux sur le Blvd Lacerte, d'après le règlement qui sera préparé à cet effet!"

Double démission
refusée

ADOPTÉ.
Les membres du conseil, à l'unanimité refusent la double démission de M. Armand Roy.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que la double démission de M. Armand Roy, comme inspecteur de chemins et chef-pompier, soit et est refusé."

Equipement pour
les pompiers

ADOPTÉ.
M. Armand Roy, après être revenu sur sa décision de démissionner, demande au conseil que le département des pompiers ait un équipement adéquat. Il suggère une réunion avec le comité des pompiers, comprenant les conseillers Jean-Paul Roberge et Charles E. DeRouin, et demande une liste des pompiers volontaires.

Encore question
d'une borne-
fontaine.

On en vient ensuite à l'estimé de la borne-fontaine du garage Yvon Caron (B.A.) qui est de \$236.12. La pose d'une borne-fontaine devant le garage Jean Rodhain a coûté \$400 mais avait été donné par contrat.

Après une longue discussion, S.H. le maire Massicotte demande au conseil de se prononcer sur cette décision où qu'il se verra alors forcer d'en prendre une.

MARGE DE LA REIMURE

4 novembre 1957



M. Charles E. DeRouin, conseiller, propose de s'en tenir à la décision des membres du conseil, prise lors d'un caucus, soit d'accepter \$50 du contribuable et que la municipalité débourse la différence soit \$186.12. Il n'y a aucun secondaire à cette résolution.

M. Emile Caron, conseiller, ne pouvant secondar cette résolution du fait qu'il est intéressé de près où de loin au garage B.A. dont le locataire est son fils Yvon.

S.H. le maire Massicotte, au nom du conseil, décide alors de rendre un verdict, comme les membres ne veulent se prononcer. Il demande au contribuable Yvon Caron de payer les frais de déplacement de la borne-fontaine au montant de \$236.12.

M. Rodhain demande alors au conseil s'il sera remboursé de la différence entre \$236.12 et \$400. Le conseil refuse, du fait que le borne-fontaine du garage Rodhain a été déplacée par contrat donné.

Les contribuables du Blvd St-Jean, par une requête signée par 32 noms, demandent au conseil de faire installer des lumières, non seulement pour 3/4 de mille mais jusqu'à la limite de la municipalité.

Le conseil est à étudier une demande de M.J.A. Mongrain pour un prolongement d'aqueduc sur la rue du lot 37 quand S.H. le maire Massicotte se voit dans l'obligation d'ajourner la session du fait qu'il est 11h.55 du soir.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que la session régulière soit ajournée à minuit et 5 minutes, le 5 novembre 1957."

ADOPTÉ.

La session est levée.

S. Massicotte
maire

Armand Martel
sec.-trés.

5 novembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 4 novembre 1957, tenue le 5 novembre 1957, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 4 novembre 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert et Armand Charbonneau. Le conseiller Dufresne est toujours absent, souffrant de la grippe.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que le conseil autorise les travaux pour le prolongement du réseau d'aqueduc, une distance d'environ 100 pieds, sur les rues du lot no.37, et accorde également les dits travaux à MM. Ricard & Charpentier, aux mêmes conditions que précédemment, lors de la pose de tuyaux sur les Blvds Gélinas, St-Jean et Lacerte.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser, pour une période minimum de six mois, un emprunt temporaire n'exédant pas dix mille deux cent quatre-vingt onze et vingt-cinq sous (\$10,291.25) pour pourvoir au paiement de l'échéance du 1er décembre 1957 au montant de \$10,291.25. M. Armand Martel, secrétaire, est autorisé à représenter le conseil auprès de la Commission Municipale de Québec pour obtenir ces argents

Décision de S.H. le maire sur la borne-fontaine

Des lumières sur le Blvd St-Jean

Session ajournée

MARGE DE DA RELIURE

Séance d'ajourn. 5 nov. 1957

Prolongement du réseau d'aqueduc lot no.37

Renouv. emprunt de \$10,291.25



Ajournem. séance
au 12 nov. 57

5 novembre 1957
pour être émis par la Banque Provinciale du Canada à T.-Rivières.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge, ADOPTE.

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la séance d'ajournement soit et est de nouveau
ajournée au 12 novembre 1957."

ADOPTÉ.

La séance d'ajournement est ajournée.

maire

Sec.-trés.

12 novembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

2e séance d'ajournem
12 nov. 1957

Séance d'ajournement de la session du 4 novembre 1957,
ajournée le 5 novembre 1957, tenue le 12 novembre 1957, au lieu
ordinaire des sessions, à huit heures p.m., suivant la résolution
adoptée le 5 novembre 1957, et à laquelle sont présents; S.H. le
maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri
Guilbert, Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne,
Emile Caron et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. Derouin,

"Que les mutations sont acceptées telles que lues et que
le secrétaire soi et est autorisé à faire les changements nécessai-
res aux livres relativement aux mutations suivantes:

Mutations de
Sept et oct.

<u>No. Ordre</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>
887	Bellemare, Pierre	Lord, Armand
809	Gignac, Alphonse	Finlay, Frédéric dit Fred
1196	Radisson Cons. Inc.	Blanchette, Laurent
1194	Radisson Cons. Inc.	Blanchette, Louis
1363	Bourassa, Conrad	Corp. Paroisse des T.R.
313-A	Rouette, Alexandre	Rouette, Pierre
1805-D	Ricard, Clément	Milette, Roger
1975	Sévigny, Adélarde	Larivière, Jean-Jacques
164	Mathon, David	Fugère, Gaston
2120	Blanchette, Mme Hervé	Blanchette, Hervé
930-931	Fortin, Mme Vve Onésime	Provencher, Arthur
154	Bourbonnais, Georges-E.	Gouin, Georges C.
1805-E	Ricard, Clément	Bolduc, Alexandre
206	Porteous, William Willis	St-Pierre, Mme M.G.L. (Porteous)
426	Lamontagne, Jean-Marie	Beaudet, Maurice
426	Beaudet, Maurice	Laroche, Gérard
1809A-1812A	Charbonneau, Armand	La Belle Vision Inc.
1351	Joly, Aimé	Jolin, Gérald
284-A	Garceau, Auguste	Léveillé, Ovide
427	Beaudet, Maurice	Laroche, Gérard
2121	Blanchette, Hervé	Lacharité, Edouard
1337-38-9-40-41	Pratte, Philippe-Auguste	Papillon, Mme Vve Albert
970	Gauvin, Laurent	Dufresne, Gérard
738	Lajoie, Fernand	Arcand, Mme Omer
571	Mathon, Hermile	Mme Philippe Lanneville (M. Matteau)
192	Délisle, Georges	Roy, Henri-Louis
755	Pellerin, Mme Henri	Julien, André
888	Lanneville, Mme Philippe	Grenier, Maurice
728	Bellemare, Pierre	Tremblay, Daniel
726	Mathon, Hermile	Langlois, Jean-Maurice
	Trottier, Lomer	Sauvageau, Mme Pierre et Précourt, Mme Jules.

MARGE DE LA REJURE

12 novembre 1957



No. d'Ordre Ancien propriétaire nouveau propriétaire

1533-34 Radisson Cons. Inc Bombardier, Raym.
Dufresne, Gérard Levasseur, Laurent
1062 Bourassa, Mme Alf. Gouin, Mme Adélard

ADOPTE.

Eclairage du
Blvd St-Jean

Des contribuables du Blvd St-Jean demandent au conseil s'il y a du nouveau au sujet d'éclairage dans ce secteur. Le secrétaire déclare que la Shawinigan Water & Power doit lui remettre un nouveau plan d'éclairage pour ce secteur.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Prolong. aqueduc
André Julien

"Que le conseil autorise le surintendant d'aqueduc, M. Alphonse Roch, a faire le prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'aux limites du Blvd Gélinas, une distance de quelque 25 pieds, afin de satisfaire une contribuable, Mme André Julien, qui en avait fait la demande par écrit!"

ADOPTE.

Lopin de terre
donné par C.P.R.

La Commission des Transports du Canada fait savoir que la municipalité a obtenu officiellement le lopin de terre situé sur la route du Calvaire, près du passage-à-niveau du C.P.R., pour élargir de 18 pieds à l'est, l'entrée sur la voie du chemin de fer.

Le conseil demande au secrétaire d'écrire à M. Théo Larose, ingénieur-divisionnaire du Ministère de la Voirie, pour lui annoncer cette heureuse nouvelle.

Ass. Publique
Mme Ls Poirier

Par un décret du juge Lucien Comeau de la cour du magistrat, la municipalité devra pourvoir à l'assistance publique de Mme Louis Poirier, pour une période de 12 mois, soit du 1er septembre 1957 au 1er septembre 1958.

Contrat avec un
aqueduc privé

Le secrétaire lit un contrat passé entre la municipalité, représentée par S.H. le maire Massicotte et la Société d'Aqueduc du Calvaire de la Banlieue de T.R., représentée par M. Jos Levasseur. Le surintendant d'aqueduc, M. Roch fera raccorder l'aqueduc municipal à l'aqueduc privé et un sceau sera installé. Seul le surintendant d'aqueduc aura le droit d'ouvrir ou fermer la valve pour fournir l'eau aux usagers de l'aqueduc privé.

Avis de motion -
reg-Blvd Pratte

M. Henri Guilbert, conseiller, présente un avis de motion pour la passation d'un règlement pour des travaux qui seront effectués sur le Blvd Pratte, la répartition sera faite aux contribuables sur une période de trois (3) ans.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Taxe d'affaires
de \$25.30 à T.-R.
\$12.60 -Com.Scol.

"Que le secrétaire soit et est autorisé à payer la taxe d'affaires de \$25.30--\$12.60 étant fourni par la Comm. Scolaire de la Banlieue, pour le bureau de la rue Des Forges, taxe d'affaires due à la Corporation de Trois-Rivières. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Res. du 3 sept
rescindée.

"Que la résolution du 3 septembre 1957 au sujet de l'achat des rues du lot no.37, soit et est rescindée."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Nouveau contrat
pour achat des
rues lot no.37

"Que la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, devienne propriétaire des rues ou chemins de pied suivants: 37-102-104-101-62-108-110-111-113-125-126-69-134-100-146-96-95-94-90-89-88-78-86-144 et 145, tous du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, et ce au prix de \$1.00 payable comptant, et que S.H. le maire soit autorisé à signer tel dit acte devant notaire.

Que la Cie Radisson Construction Inc, garde le droit d'y poser des tuyaux d'égouts, et demeure propriétaire de tel réseau d'égouts qu'elle pourra y installer, le tout aux risques et périls de cette dernière.

Que la Municipalité ne soit point tenue, d'y faire des travaux d'améliorations, et si elle en fait que ce sera aux dépens, charges des propriétaires d'emplacements riverais, selon le mode de répartition ou taxe accepté par le conseil."

ADOPTE.

MARGE DE DA RELIURE



12 novembre 1957

M. Armand Charbonneau, conseiller, demande au secrétaire de préparer un résumé des dépenses encourues pour l'entretien des Blvds Bettez et Gagnon et de donner une juste idée aux contribuables, suivant la répartition des montants qu'ils devront payer cette année.

Question des Bl.
Bettez-Gagnon

Ce conseiller demande également que les travaux soient suspendus sur ces deux Boulevards.

Le conseil approuve à l'unanimité la suggestion de M. Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Comptes appr.
Bettez-Gagnon

"Que le conseil approuve les comptes de MM. Jos Paquette et Ovila Simard, pour des travaux exécutés sur les Blvds Gagnon et Bettez.

ADOPTE.

Avis de motion
reg- inspecteurs
de chemins

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, présente un avis de motion pour la passation d'un règlement afin de limiter les dépenses faites par les inspecteurs de chemins. Ces inspecteurs ne pourront dépenser plus de \$100 sans s'adresser au conseil.

Equipement pour
les pompiers

Les membres du conseil acceptent la requête du chef-pompier Armand Roy à l'effet d'acheter certains équipements indispensables à la brigade des pompiers.

Le compte dû au
conseil du comté
St-Maurice

Me Jean-Marie Bureau, au nom du conseil des comtés du St-Maurice, écrit au conseil pour le mettre en demeure de payer le compte du.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. HENRI Guilbert,

"Que le conseil autorise s.H. le maire et le secrétaire à s'informer auprès de l'aviseur légal, pour lui demander s'il est possible de "casser" le rôle d'évaluation ou d'autres moyens légaux qui pourraient être pris pour se protéger contre la mise en demeure du conseil des comtés du St-Maurice."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Emprunt de \$20,000
renouv-6 mois

"Que le secrétaire est autorisé à écrire à la Banque Provinciale de Trois-Rivières, de l'intention du conseil, au cours de l'hiver, de consolider sa position financière

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Voyage à Québec
du Sec. - \$10.00

"Que le conseil accorde un montant de \$10.00 au secrétaire pour ses dépenses de voyage lors de son entrevue avec la Commission Municipale de Québec, au sujet d'une permission pour obtenir le renouvellement d'un emprunt temporaire de \$10,291.25 pour payer l'échéance du 1er décembre 1957, à la Banque Provinciale, sur le département d'aqueduc."

ADOPTE.

Plan - prolong.
aqueduc -Blvd
St-Jean

M. Maurice Langlois, ingénieur-conseil de Trois-Rivières nous a préparé un plan pour un prolongement du réseau d'aqueduc sur le Blvd St-Jean jusqu'à la terre de M. Achille Doucet. A cet endroit, un puits sera construit.

Il faudra 12,700 pieds de tuyaux du puits actuel au puits futur. Le conseil, en principe est en faveur de construire un puits et de prolonger le réseau d'aqueduc, avec tuyaux de 6 pouces.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,-

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que des soumissions pour la construction du réseau d'aqueduc jusqu'au nouveau puits, soient demandées par l'entremise du quotidien le Nouvelliste, et que ces dites soumissions soient envoyées au plus tard le 22 novembre à minuit, au bureau du secrétaire. Le Conseil ne s'engage à prendre ni la plus haute ni la plus basse ni même aucune des soumissions."

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

12 novembre 1957



Option chez
Achille Doucet

MM. les conseillers Jean-Paul Roberge et Charles E. DeRouin, acceptent de visiter une autre fois M. Achille Doucet afin de renouveler l'option du terrain qui doit servir à la construction d'un nouveau puits, la dite option étant échue depuis quinze jours.

Qui construira
le nouveau puits?

M. Charles E. DeRouin, conseiller suggère que des soumissions soient demandées pour l'érection du nouveau puits. La discussion s'en suit et les contribuables ainsi que plusieurs membres du conseil veulent que ce soit le puisetier R.J. Lévesque qui construise le nouveau puits, ayant une grande expérience de la chose.

Puits à Lévesque?
500,000 à 800,000
gallons par jour

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil autorise S.H. le maire Massicotte à demander un rapport au puisetier R.J. Lévesque sur le coût approximatif du nouveau puits pour être en mesure de fournir des chiffres assez exacts quand il ira rencontrer les autorités gouvernementales à ce sujet. S.H. le maire aura aussi une idée du coût de la pose de 12,700 pieds de tuyaux, par les soumissions déjà entre les mains du secrétaire.

Dans cette même résolution, le conseil décide que le nouveau puits aura une capacité de 500,000 gallons d'eau par jour avec une pompe pouvant fournir jusqu'à 800,000 gallons."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que S.H. le maire et le secrétaire, soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires avec la Banque Provinciale du Canada, succursale Des Forges et Notre-Dame, pour l'échéance due le 1er décembre 1957, soit en tout \$10,291.25.

Emprunt de
\$10,291.25 avec
la Ban. Provinciale

Le conseil en vient à cette décision après avoir obtenu la permission de demander ce montant à la Banque Provinciale, par la Commission des Affaires Municipales de Québec."

ADOPTE.

Encore la borne-
fontaine Caron

M. Charles E. DeRouin, conseiller, revient de nouveau avec l'affaire de la borne-fontaine du garage B.A. (Yvon Caron).

Pour une 2e fois, sa résolution n'a pas de secondeur et les conseillers appelés à se prononcer, sont en majorité contre la dite résolution, après une demande de voter par M. DeRouin.

S.H. le maire déclare alors au conseiller DeRouin que seule une injonction par la cour du magistrat peut "casser" cette décision de faire payer le contribuable \$236.12.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Séance ajournée
au 13 nov. 57

"Que la séance d'ajournement soit de nouveau ajournée au 13 novembre 1957."

ADOPTE.

La session est levée.

S. Massicotte
maire

Armand Martel
sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE



13 novembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajourn.
13 nov. 1957

Séance d'ajournement de la session du 4 novembre 1957, ajournée au 5 novembre 1957, puis au 12 novembre 1957 et tenue le 13 novembre 1957, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 12 novembre 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Emile Caron, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Achat d'un moteur
pour pompe

"Que le surintendant d'aqueduc est autorisé à acheter un moteur avec transmission pour la pompe à eau. M. Roch devra s'enquérir auprès des marchands locaux et de Trois-Rivières des prix et de choisir la plus basse soumission. M. Roch ne devra dépenser plus de \$92.85 plus la taxe, pour acquérir un tel moteur"

ADOPTE.

Un camion à
incendie

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, au nom du comité des pompiers et avec l'approbation de M. Charles E. DeRouin, l'autre conseiller du comité des pompiers, suggère au conseil d'inclure dans les items qui seront préparés pour être présentés aux autorités gouvernementales, l'achat d'un camion à incendie et d'autres articles nécessaires aux pompiers, sans oublier le séchoir. M. Roberge souligne que le gouvernement accorde un octroi de 50% pour l'achat d'un camion et d'autres effets des pompiers. Il demande d'émettre des obligations pour parer à ces dépenses.

Le conseiller Roberge parle de la vieille école qui pourrait être acquise pour en faire l'Hotel de ville de la municipalité.

Le conseil approuve cette suggestion bien qu'un conseiller demande beaucoup de prudence sur ce sujet.

S.H. le maire Massicotte présente ensuite une messive du notaire Léo Leblanc au sujet de l'achat de la rue Guay, propriété de M. L. Asselin.

Achat de la rue
Guay - \$500

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le conseil accorde un octroi de \$500 à M. Lorenzo Asselin pour l'achat de la rue Guay. Les contribuables de cette rue qui devaient déboursier \$250 sur une répartition des argents pour une période de 3 ans, n'auront rien à déboursier.

M. L. Asselin, le vendeur de la rue, devra borner la rue à ses frais".

ADOPTE.

S.H. le maire Massicotte fait savoir qu'il a dû se rendre rencontrer le nouveau propriétaire d'une salle de danse, sur le Blvd Gélinas afin que le règlement en vigueur soit observé. Cette salle de danse devra se conformer au règlement où sera fermée.

S.H. le maire Massicotte demande ensuite de clôturer cette séance d'ajournement.

Salle de danse

La session est levée.

maire

sec.-trés.

MARGE DE LA REJURE

26 novembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



Spéciale -
26 nov. 1957

Avis de
convocation

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 26 novembre 1957, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Arthur Dufresne, Charles E. DeRouin, Emile Caron et Armand Charbonneau.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Aqueduc - soumissions pour prolongement du réseau - puits - décision pour aller à Québec re: aqueduc et autres item.
- 2.-Eclairage dans Val Mauricie - avis de motion pour établir un règlement.
- 3.-Option chez Achille Doucet.
- 4.-Permis de danse.

S.H. le maire Massicotte débute en soulignant le but principal de cette séance spéciale et demande de commencer par le 2e item, soit l'éclairage dans Val Mauricie.

Eclairage dans
Val Mauricie

A ce sujet, le maire dit qu'il faudra augmenter la limite du montant que doit dépenser la municipalité pour l'éclairage effectué par la Shawinigan Water & Power Co. A date, la municipalité a dépensé \$1,700 du montant de \$2,000 et il faudra porter ce dit montant à \$5,000 pour que des travaux d'éclairage puissent s'effectuer durant plusieurs années.

M. Wilfrid Beauchamp, au nom des contribuables de Val Mauricie accepte le plan original préparé par la Shawinigan Water & Power Co, soit la pose de lumières pour un montant de \$800.00

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la municipalité demande à la Shawinigan Water & Power Co. d'installer des lampes de rues dans Val Mauricie, un secteur de la Paroisse des Trois-Rivières."

ADO PTE

Avis de motion -
éclair. Val Maur.
règlement

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, donne avis de motion qu'à la prochaine séance, le conseil prendra en considération un règlement concernant;

a) l'éclairage de la Municipalité - soit aux frais de la Corporation, soit aux frais de la partie éclairée ou aux frais des deux;

b) l'octroi d'une franchise à toute personne, société ou corporation pour distribuer l'électricité dans les limites de la Municipalité, et la passation d'un contrat pour ces fins.

c) l'abrogation du règlement No.45, adopté le douzième jour du mois de juin 1951, et du règlement no.45-C, adopté le huitième jour du mois de février 1954, et le remplacement de ces règlements par un nouveau règlement aux mêmes fins.

L'éclairage dans Val Mauricie sera sur une répartition par les lots qui font partie du secteur éclairé.

26 novembre 1957



Option \$1,000
terre Ach. Doucet

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, qui avec M. Arthur Dufresne, conseiller, a obtenu une option d'un lopin de terre chez M. Achille Doucet, dans le 2^e rang St-Etienne, annonce que la dite option pour une période de trois (3) mois, finissant le 18 février 1958 fut obtenue pour \$1,000.

Le conseil approuve à l'unanimité cette démarche des deux conseillers.

Avis de motion
Referendum pour
const. un puits

M. Arthur Dufresne, conseiller, donne un avis de motion pour les préparatifs à faire en vue de la présentation d'un référendum pour déterminer la construction d'un puits et obtenir la permission d'émettre des obligations pour rencontrer les dépenses encourues pour la pose de tuyaux afin de prolonger le réseau d'aqueduc jusqu'au nouveau puits.

Il est ensuite question de l'égout dans Val Mauricie. Le conseil projette la municipalisation d'un secteur pour un système d'égouts.

Avis de motion
rescindée

A ce sujet, M. Jean-Paul Roberge, conseiller, déclare au conseil qu'il laisse "tomber" l'avis de motion du 4 septembre 1956.

Avis de motion
secteur - pour
des égouts

Le conseiller Roberge donne un avis de motion pour la passation d'un règlement en vue de municipaliser un secteur pour les égouts, par suite des conseils donnés par des gens du Ministère de la Santé à S.H. le maire Massicotte.

La municipalisation d'un secteur comprendrait Val Mauricie avec la terre de Philippe Pratte du côté du fleuve et celle de M. Weiner ou Jardin de Trois-Rivières, n'incluant pas la terre de M. Bourassa.

Avis de motion
mun. un 2^e sect.
pour égouts.

M. Roberge donne un 2^e avis de motion pour la passation d'un règlement pour la municipalisation d'un 2^e secteur, pour le système d'égouts, soit du côté est, aux limites de Trois-Rivières jusqu'à la terre d'Arthur Lacerte, les lots 17 et 18, et des limites du C.P.R. jusqu'au fleuve St-Laurent.

Soumissions non
ouvertes-retourn.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE à l'unanimité,

"Que les soumissions envoyées pour un estimé du coût de la pose de tuyaux, pour le prolongement du réseau d'aqueduc soient retournées aux destinataires, sans ouvrir les lettres pour prendre connaissance des dites soumissions."

ADOPTE.

Plan-devis et
estimé de la pose
de tuyaux aqued.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Maurice Langlois, ingénieur-conseil, prépare un plan et devis ainsi que l'estimé de la pose de 12,700 pieds de tuyaux servant au prolongement du réseau d'aqueduc."

ADOPTE.

Remerciements au
Nouvel. -C.K.T.R.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le conseil approuve unanimement la suggestion de S.H. le maire Massicotte, à l'effet d'adresser des remerciements au quotidien Le Nouvelliste et à son reporter attitré, Maurice Roy ainsi qu'au poste de radio C.K.T.R. pour les magnifiques reportages préparés lors de la présentation du Livre d'Or."

ADOPTE.

Concours sur le
"blason" de la
municipalité.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil approuve la suggestion de S.H. le maire Massicotte, à l'effet de présenter un grand concours annuel dans les différentes écoles de la Banlieue et de Ste-Marguerite, dans la Paroisse des Trois-Rivières, pour parler ou dessiner l'écusson de la municipalité.

Tous les élèves auront l'opportunité soit de présenter une thèse sur l'origine et le pourquoi de l'écusson ou de dessiner avec les couleurs appropriées le blason de notre municipalité.

Le conseil accorde en même temps un octroi de \$50 pour être distribué en prix aux plus méritants. Un comité sera formé pour la préparation d'un tel concours, avec en tête S.H. le maire."

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

26 novembre 1957



Permis de danse refusé

Lecture est faite d'une lettre de M. Dauphinais qui demande la permission d'opérer une salle de danse avec promesse de se conformer aux exigences du règlement de danse, au printemps.

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, déclare que les membres du conseil ne peuvent passer outre au règlement déjà en force, sans amendement. Il demande à M. Dauphinais de se conformer aux directives du règlement.

Le conseil à l'unanimité approuve M. Roberge et endosse son opinion.

Ass. Pub.

Françoise Bourassa

A huit-clos, le conseil décide d'accorder l'assistance publique à Mlle Françoise Bourassa et autorisé son H. le maire à signer la carte.

Des égouts dans le ruisseau Bettez

Le secrétaire est autorisé à informer l'inspecteur agraire, Laurent Proulx, d'une rumeur qui circule à l'effet que MM. Laflamme et Grenier veulent construire des maisons dans Ste-Marguerite, sur les terrains ayant appartenus à M. André Sirois, et faire déverser les égouts dans le ruisseau Bettez. M. Proulx fera enquête sur la véracité de cette rumeur.

Octroi \$50.00 à la Féd. Oeuvres de Ch.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Gilbert,
"Qu'un octroi de \$50.00 soit alloué à la Fédération des Oeuvres de Charité, par suite d'une campagne annuelle menée par cet organisme. L'octroi est répété annuellement."

ADOPTÉ.

Peindre le bureau du maire

PROPOSÉ PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,
"Que le secrétaire est autorisé à faire peindre le bureau et la petite estrade où siège son H. le maire. Le bureau et l'estrade n'ont pas été peints depuis des années."

ADOPTÉ.

La session spéciale est levée.

Armand Montel
maire

Armand Montel
sec.-trés.

MARGE DE DA RELIURE

2 décembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. régul.
2 déc. 1957

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 2 décembre 1957 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Gilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Gilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 4 novembre 1957 et les séances d'ajournement du 5 novembre 1957, du 12 novembre 1957 et du 13 novembre 1957 et la session spéciale du 26 novembre 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTÉ



2 décembre 1957

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
 SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,
 "Que les comptes suivants soient et sont
 approuvés pour paiement."

Comptes

Ch. 2735	1.-A. Martel - remboursement Ch.2681	\$ 0.96 ~
2734	2.-Lambert & Lévesque-impressions -Livre d'Or	12.12 ~
2733	3.-Raoul Guay - buffet - Livre d'Or	200.00 ~
2732	4.-Féd. des Oeuvres de Charité	50.00 ~
2736	5.-A. Martel - liqueurs -Livre d'Or	37.88 ~
2737	6.-Comité des Timbres de Noel	2.00 ~
2738	7.-Camille Houle - impressions lettres-envel.	18.09 ~
2739	8.-Bell Tel. bureau au 16 nov.	11.80 ~
2740	9.-O.T.J. Banlieue - octroi	300.00 ~
2741	10.-Loisirs Ste-Marguerite - octroi	50.00 ~
2742	11.-Benoit Massé - ass. Pub. Jos Cantin.	40.00 ~
2743	12.-Railways Power Ltd - acid---pour extincteurs	12.23 ~
2744	13.-A. Martel - sal 2 sem-7-14 déc. affich.\$2.00	81.04 ~
2745	14.-A. Martel - loyer bureau - déc.	15.00 ~
2746	15.-A. Martel - sal. 2 sem- 21 et 28 déc.	79.04 ~
2747	16.-A. Martel - Express - acid extincteurs -	0.80 ~
2748	17.-Stenio Beaudry - 5 ass. salle du couvent à \$2.50--	12.50 ~
743	18.-Le Nouvelliste - soumissions aqueduc	14.00 ~
744	19.-François Rouette - bushings	0.37 ~
745	20.-Shaw. Water & Power - elec. Puits	92.01 ~
746	21.-Armand Roy - souder clefs.	3.30 ~
747	22.-Caron Service Station - gaz -huile	1.55 ~
748	23.-Ricard & Charpentier - 400 pieds de tuyaux et trav..	370.00 ~
749	24.-Roger Duval Inc. matériaux - 16 tuyaux	991.47 ~
750	25.-Launier Ltée - matériaux	112.62 ~
751	26.-A. Roch-133 h. à \$1.10	144.70 ~
752	27.-Ant. Bellemare - 52hl/2 à \$1.10	57.15 ~
753	28.-Leon Montour - 47h. à \$1.10	51.14 ~
754	29.-E. Paillé - 51h. à \$1.10	55.38 ~
755	30.-Robert Maheu - 7h. à \$1.10	7.62 ~
756	31.-Louis Btetroff - sal- nov. et déc.	40.00 ~
757	32.-A. Roch - sal. 2 sem. 7 et 14 déc.	29.52 ~
758	33.-A. Roch - sal 2 sem. 21 et 28 déc.	29.52 ~
759	34.-A. Martel - timbres pour aqueduc	10.00 ~

Ass. Pub.
 Jos Cantin

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que le conseil accepte de prolonger pour trois autres mois (novembre et décembre 1957 ainsi que janvier 1958) l'assistance publique à M. Jos Cantin mais que ce dernier sera avisé par lettre que la municipalité se voit dans l'obligation d'arrêter le déboursement mensuel."

ADOPTE

Dép. Blvd Bettez
 et Gagnon -
 eval. totale

Le secrétaire fait un rapport détaillé des dépenses faites pour l'entretien des Boulevards Bettez et Gagnon par l'inspecteur de chemins, M. Ovila Simard. Il s'est dépensé \$2,678.88 au cours de la saison 1957 et l'évaluation totale de ces deux Boulevards est de \$26,425 ce qui veut dire que les contribuables auront à déboursier plus de \$10 par \$100 pour une période de 3 ans.

M. Robert Lupien, président de l'O.T.J. de la Banlieue remercie publiquement M. Raoul Guay pour sa belle coopération en fournissant gratuitement des disques pour être joués sur un "pick-up" et donne ainsi plus de joie aux patineurs qui fréquentent la patinoire de la Banlieue. M. Lupien demande aussi un octroi pour aider à la survivance des sports d'hiver.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que le conseil accorde un octroi de \$300 à

MARGE DE LA RELIURE



2 décembre 1957

Octrois de \$300
et de \$50
--

L'O.T.J. de la Banlieue et également un octroi
additionnel de \$50 aux Loisirs de Ste-Marguerite."

ADOPTÉ

M. Jean-Paul Roberge, conseiller, en profite
pour féliciter les promoteurs du hockey.

Le secrétaire lit une lettre de M. Théo Larose
de la Voirie Provinciale au sujet de l'élargissement de la
route du Calvaire.

Plan du C.P.R.
re:Route du Calv.

Le Ministère des Transports d'Ottawa fait parvenir
au secrétaire un plan de l'élargissement de la route du
Calvaire avec le lopin de terre accordé par le C.P.R. à la
municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil accepte et approuve le plan
de l'élargissement de la Route du Calvaire, soumis par
le C.P.R. et approuvé par le ministère des Transports
à Ottawa.

Avis de motion
rue Guay

M. Jean-Paul Roberge, conseiller présente
un avis de motion pour la passation d'un règlement pour
l'entretien de la rue Guay.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE à l'unanimité,

Règlement d'écl.
de la S.W.P.

"Que le conseil approuve le règlement d'éclairage
fourni par la Shawinigan Water & Power à condition d'y
ajouter Ste-Marguerite et le Boulevard Beaudry."

ADOPTÉ

Accessoires et
camions à inc.

S.H. le maire avise les membres du conseil et
les contribuables que M. Pierre Thibault, un manufacturier
d'accessoires et de camions à incendie, viendra à la Banlieue
avec des camions achetés par St-Michel des Forges, Ste-Flore,
et invite spécialement les pompiers à voir de près l'équipe-
ment qui pourrait bien dans un avenir rapproché être acquis
par la municipalité.

Accusation contre
le Chef-pompier

Un contribuable demande la parole après que le
maire eut annoncé que des camions à incendie viendraient
parader à la Banlieue samedi et que M. Pierre Thibault de
Pierreville, le manufacturier bien connu, avait invité le
conseil à cette présentation.

Le contribuable parle du chef-pompier Armand Roy
et du peu d'ordre qui existe dans sa boutique avec conséquence
que le matériel servant au département d'incendie est
éparpillé un peu partout et pas trop en bonne condition. Le
dit contribuable demande de remplacer le chef-pompier s'il
ne peut remplir son devoir et suggère qu'une enquête soit
faite pour déterminer s'il se sert des imperméables pour ses
besoins personnels.

Quelques membres optent pour une enquête mais
après que M. Henri Guilbert, conseiller eut présenté une
résolution pour remplacer M. Roy, par M. Emilien Launier, ex-
chef-pompier, M. Jean-Paul Roberge, conseiller, s'objecte
au changement de chef-pompier du fait que M. Launier avait
démissionné de son propre gré et qu'il n'entend pas renvoyer
M. Roy pour le remplacer par M. Launier.

M. Roberge propose alors de voir M. Roy avec
M. Charles E. DeRouin, l'autre membre du conseil qui fait
partie du comité des pompiers, pour en savoir plus long sur
le sujet et qu'ensuite un rapport sera fourni au conseil.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil délègue les deux conseillers
du comité des pompiers pour enquêter chez M. Armand Roy
et qu'un rapport soit ensuite fourni."

ADOPTÉ.

M. Armand Charbonneau, conseiller, approuve
M. Roberge et S.H. le maire Massicotte se dit confiant que
M. Roberge remplira sa mission avec tact et aplomb.

MARGE DE LA RELIURE



2 décembre 1957

S.H. le maire annonce qu'il assistera à la session des maires du conseil de comté St-Maurice et qu'il en profitera pour parler du montant dû par la municipalité, montant vraiment trop élevé.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le secrétaire fasse une demande officielle auprès de la Commission Scolaire de la Banlieue pour l'achat de la vieille école, sur l'ancienne route Nationale, afin de la convertir si possible en Hotel de Ville."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Qu'un montant de \$2.00 soit affecté pour l'achat de timbres de Noel, une oeuvre qui combat la tuberculose."

ADOPTE.

La session est levée.

Germain Massicotte maire

Armand Martel sec-trés.

16 décembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 16 décembre 1957, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jean-Paul Roberge, Arthur Dufresne, Charles E. DeRouin, Emile Caron et Armand Charbonneau.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Compte du conseil de comté du St-Maurice.
- 2.-Borne-fontaine Caron.
- 3.-Entretien des chemins d'hiver.
- 4.-Taux de la taxe spéciale d'aqueduc.
- 5.-Règlement pour les égouts de Val Mauricie.
- 6.-Rapport d'enquête sur la brigade d'incendie par deux conseillers.
- 7.-Aqueduc et tout sujet s'y rattachant.

MARGE DE LA REJURE

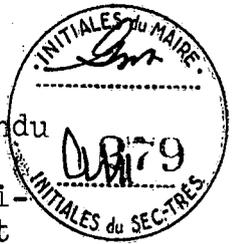
Achat de la
vieille école

\$2.00 pour les
timbres de Noel

Spéciale -
16 déc. 1957

Avis de
convocation

16 décembre 1957



L'affaire du compte dû au conseil du Conté

S.H. le maire Massicotte donne un compte-rendu bien détaillé de la session du conseil de comté alors qu'il a défendu les intérêts de la municipalité en ce qui concerne la différence dans le montant réclamé par l'organisme régional.

MM. Roberge et Guilbert, conseillers approuvent entièrement l'attitude du maire et déclarent que le conseil du comté n'a pas du tout respecté une 2e protestation officielle de la part de notre municipalité. Une différence de \$500 est assez importante et c'est pourquoi s.H. le maire a voulu batailler pour gagner son point.

M. Roberge suggère de prendre un aviseur légal afin de prouver l'expansion de la paroisse et l'évaluation proportionnée. M. Guilbert seconde M. Roberge et supporte le maire.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert, SECONDE à l'unanimité,

"Que le conseil attend les procédures et qu'il verra à se défendre si le conseil du comté décide d'aller devant les tribunaux."

ADOPTE.

Reglement sur les égouts de V. Mau.

Le secrétaire fait lecture d'un projet de règlement du système d'égouts de Val Mauricie, soit l'un des secteurs qui serait municipalisé dans ce domaine. Le parrain de ce règlement, M. Jean-Paul Roberge, conseiller, présente son item comme préliminaire seulement, ayant encore des retouches à faire avant de le présenter officiellement pour adoption.

A la demande des conseillers, le secrétaire fait lecture du règlement no.67 concernant le transport des bâtisses dans les limites de la paroisse. Il serait bon d'en informer le public afin qu'il en connaisse les points principaux.

Rapport sur enq. chez le chef-pomp.

Les conseillers Jean-Paul Roberge et Charles E. DeRouin, dans une lettre adressée au conseil municipal, font un rapport détaillé de l'enquête faite chez le chef-pompier au sujet de l'équipement de la brigade d'incendie qui serait éparpillé dans la boutique et d'autres faits notés précédemment. Tout a été trouvé en ordre et en assez bonne condition.

M. Roy, le chef-pompier demande la parole et veut connaître le nom du contribuable qui a demandé l'enquête et exige aussi qu'une liste des pompiers volontaires lui soit fournie. Le conseiller Charbonneau dit le nom et M. Roy se déclare satisfait.

La borne-fontaine Caron en cause...

S.H. le maire Massicotte avise le conseil qu'en date du 4 décembre 1957, Me Jacques Lacoursière, au nom de son client, M. Yvon Caron, garagiste de la Banlieue a envoyé une lettre à la municipalité réclamant \$50 donné par M. Caron comme dédommagement pour le déplacement de la borne-fontaine devant son garage et prétend que la municipalité devra trouver ailleurs que son client pour se faire payer \$236.12, montant qu'à coûté le déplacement de la borne-fontaine.

Le maire a demandé une consultation légale à Me François Lajoie Jr qui s'était occupé de ce cas il y a quelques années et lit l'avis légal de l'avocat.

M. Henri Guilbert, pro-maire parle du caucus et une longue discussion s'en suit entre plusieurs conseillers.

Après une longue série de paroles plus ou moins élogieuses de part et d'autre, M. Charles E. DeRouin présente une résolution.

MARGE DE DA RELIURE



16 décembre 1957

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le coût des dépenses du déplacement de la borne-fontaine Caron soit absorbé entièrement et payé par la municipalité, (\$236.12) et que \$50.00, paiement effectué par M. Yvon Caron à la dite municipalité lui soit remboursé."

S.H. le maire Massicotte oppose son veto sur la résolution qui vient d'être prise. Il donne pour raison qu'il ne faut pas créer de précédent en ce qui concerne le déplacement de borne-fontaine et que pour demeurer juste envers un cas similaire présenté antérieurement, le tout se basant sur l'opinion légale conservée dans les archives en date du 7 mai, 1955, il se voit dans l'obligation d'opposer son veto à ce projet.

Veto du maire

Chemins d'hiver
plaintes .

Le maire parle ensuite des plaintes reçues sur l'entretien des chemins d'hiver par M. Gérard Hamel de Shawinigan. M. Hamel, présent à la session spéciale avoue qu'il a commencé en retard après la dernière tempête mais entend satisfaire davantage à la prochaine tempête alors qu'il sera sur les lieux à temps cette fois.

M. Hamel et S.H. le maire demandent aux contribuables une coopération totale et de ne pas stationner leurs automobiles dans les rues de la municipalité afin de déblayer facilement sans retard les rues municipalisées et éviter des maux de tête à l'entrepreneur. Les membres du conseil seront les avocats de la municipalité auprès des contribuables pour que les autos soient remis ailleurs que dans les rues, surtout en hiver.

CONSIDERANT que les dépenses se rapportant à l'opération du réseau d'aqueduc pour l'année 1957 sont estimées comme suit:

Dépenses:-	Service de la dette	\$17,000.00	
	Int. emprunt temporaire		
	et commission sur coupons	1,300.00	
	Administration	600.00	
	Entretien	5,700.00	
	Dépenses capital	7,000.00	\$31,600.00

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses la corporation prévoit les revenus suivants:

Revenus:-	Compensations	\$18,000.00	
	Int. sur arrérages	160.00	
	Incendies	500.00	\$18,660.00
	Dépenses	\$31,600.00	
	Revenus	\$18,660.00	
	Différence	\$12,940.00	

CONSIDERANT que pour combler la différence de \$12,940.00 entre les dépenses et les revenus estimés, il y a obligation de fixer le taux de la taxe spéciale imposée par le règlement no.57:

CONSIDERANT que l'évaluation du secteur déterminé par le règlement no 57 s'établit à \$3,250,000, en conséquence il est

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que la taxe spéciale imposée par le règlement no.57 est fixée, pour l'année 1957, à quarante cents (\$0.40) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation pour tout le secteur mentionné dans le susdit règlement, procurant de ce fait un revenu de \$13,000.00 et montrant un surplus des revenus sur les dépenses de \$60.00; lequel surplus devant être considéré comme "fonds de réserve" pour pourvoir à l'exécution de travaux pouvant devenir nécessaire sur le réseau d'aqueduc;

Que le secrétaire-trésorier est prié de préparer aussitôt que possible un rôle spécial de perception à cet effet".

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE



16 décembre 1957

Bris d'aqueduc
achat de saddles

M. le maire rapporte que le bris d'aqueduc sur l'ancienne route nationale a causé certaines difficultés du fait qu'il y avait de l'équipement nécessaire qui manquait pour réparer adéquatement le bris. Ce sont surtout des "saddles" qui ont fait défaut.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

"Que le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à se procurer immédiatement des "Saddles" de 6, 8 et 10 pouces pour en avoir toujours en "stock" en cas de bris de tuyaux sur le réseau d'aqueduc de la municipalité."

ADOPTE.

Le conseil avise le secrétaire que le vieux moteur de la pompe qui a été remplacé, devra être retourné à la municipalité.

REGLEMENT NO. 75

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le règlement No. 75 concernant l'entretien de la rue P-17(Rue Guay) est adopté."

ADOPTE

REGLEMENT NO. 76

Règlement No. 76
P-17 - Rue Guay

Entretien rue P-17 (Rue Guay)

CONSIDERANT que le ~~30 décembre 1958~~ ^{oct. 1958}, la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant le notaire Léo Leblanc, est devenue propriétaire de certain immeuble, devant servir comme rue, le dit immeuble étant une partie du lot P-17 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis le lôtissement d'une partie du susdit lot dix-sept (17) des constructions ont été érigées et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans cette rue;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 7 janvier 1958 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien de la dite rue;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 2 décembre 1957 par M. Jean-Paul Roberge, conseiller, de la présentation du présent règlement;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No. 76 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir:

Art.1- L'immeuble connu et désigné comme étant le lot 17 de la subdivision officielle du lot dix-sept (17) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières est proclamé chemin municipal;

Art.2- Les travaux d'entretien, de réparation et de confection sur le susdit immeuble seront exécutés sous la direction de la Corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Art.3- Le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de l'évaluation, des lots dix-sept(17) de la susdite subdivision officielle;

Art.4- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, une taxe spéciale annuelle, déterminée par résolution du conseil, à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pour voir au paiement des susdits travaux. Cette taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe foncière annuelle.

Art.5- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE UNANIMEMENT.

MARGE DE DA RELIURE

16 décembre 1957



PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que M. H. Mongrain soit et est nommé inspecteur
de chemins pour la rue Guay."

ADO PTE

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à
acheter des timbrés d'assurance chômage au montant de \$26.48⁴²
pour mettre à date les livres des employés municipaux."

ADO PTE.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la session spéciale soit et est ajournée
à minuit et 5 minutes le 17 décembre 1957.

ADO PTE

La session spéciale est levée.

Massicotte Maire

Armand Martel Sec-Tr.

le 17 décembre 1957

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajourn.
17 déc. 57

Séance d'ajournement de la session spéciale du 16
décembre 1957, tenue le 17 décembre 1957, au lieu ordinaire des
sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée
le 16 décembre 1957, et à laquelle sont présents: S.H. le maire,
M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Henri Guilbert,
Jean-Paul Roberge, Charles E. DeRouin, Emile Caron, Arthur Du-
fresne et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le conseil appuie fortement la requête de la
Chambre de Commerce Senior des Trois-Rivières dans sa publicité
pour le projet de construction d'un pont sur le fleuve St-
Laurent et qu'une copie de cette résolution soit envoyée au
Secrétariat de la Chambre."

ADO PTE.

Le conseil est avisé que l'assistance publique
est accordée par la cour du magistrat à Marie Charbonneau.

Les membres du conseil demandent au secrétaire
d'écrire à Mlle Cloutier, la secrétaire de l'Hon. Maurice
Duplessis, et à Son Excellence Mgr. Georges-Léon Pelletier,
eveque de Trois-Rivières pour que la municipalité puisse
offrir ses voeux à l'occasion du Jour de l'An. Le secrétaire
avisera les membres du conseil de l'heure des entrevues
avec Mgr. Pelletier, l'Hon. Duplessis et les curés de Ste-Cathe-
rine-de-Sienne et de Ste-Marguerite, dès qu'il aura reçu une
réponse à ses lettres.

La session est levée.

Massicotte Maire

Armand Martel Sec-Tr.

Timbres
ass-Chom.

Le projet d'un
pont - appuie
du conseil.

Voeux à Mgr.
Pelletier et à
l'Hon. Duplessis

MARGE DE LA RELIURE

le 7 janvier 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES



Sess. rég.
7 jan. 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le mardi 7 janvier 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 2 décembre 1957, la séance spéciale du 16 décembre 1957 et la séance d'ajournement du 17 décembre 1957 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

Voeux du maire
Massicotte

Avant que le secrétaire présente les comptes pour adoption, S.H. le maire Massicotte profite de cette circonstance pour offrir ses voeux aux membres du conseil et aux contribuables à l'occasion de la première séance du conseil en 1958.

Après avoir brossé un tableau des activités de la saison 1957, S.H. le maire demande le concours de la Providence et la coopération des membres pour que la Paroisse des Trois-Rivières continue de progresser.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

MARGE DE LA RELIURE

Comptes
Ch.

2749	1.- Leonard Beaulieu - Blvd Lacerte (Roy).	\$10.00✓
2750	2.- Leonard Beaulieu - Dom. -Ste-Cath.	88.50✓
2751	3.- Anatole Blais - Boulevard St-Jean...	8.00✓
2752	4.- Armand Beaudry - Rang Ste-Marguerite	26.00✓
2753	5.- Anatole Blais - Chemin Ste-Marguerite	3.00✓
2754	6.- Page Equipment - Blvd Beaudry	9.50✓
2755	7.- Leonard Beaulieu - Blvd Lacerte (Cinq-Mars)	103.00✓
2756	8.- The Shaw. Water & Power Co. -Ste-Cat-Dom.	149.61✓
2757	9.- The Shaw. Water & Power Co- Calvaire	10.91✓
2758	10.- The Bell Tel - en date du 16 déc.	13.05✓
2759	11.- Benoit Massé - Ass. pub. Jos Cantin	50.00✓
2760	12.- Roger Paquette - Val Mauricie	338.00✓
2761	13.- Rosaire Trépanier - Blvd Gélinas	31.05✓
2762	14.- A. Martel - sal 2 sem- 4 et 11 jan. Affi	\$2.00 --82.00✓
2763	15.- A. Martel - loyer de janvier	15.00✓
2764	16.- A. Martel - sal. 2 sem- 18 et 25 jan. tim	\$10.00--90.00✓
760	17.- Gérard A. Hamel (emprunt du mun.) che. hiver	1,500.00✓ (jan.)
761	18.- Railways & Power Enrg. -matériel pompiers	38.64✓
762	19.- Canada Iron F. -matériaux	33.48✓
763	20.- Imprimerie Lacoursière - feuilles de taxes.	29.96✓
764	21.- The Shaw. Water & Power Co- Puits elec.	94.27✓
765	22.- T.R. Ready Mix- sable pour aqueduc.	12.24✓
766	23.- Leonard Beaulieu - sable pour aqueduc	12.00✓
767	24.- Roger Duval Inc. - matériaux	48.33✓
768	25.- Caron Station Service -moteur et travail	107.37✓
769	26.- Ricard & Charpentier -pelle méc et travaux	198.00✓
770	27.- Launier Ltée - matériaux	169.76✓
771	28.- A. Roch - 48h 1/2 à \$1.10	53.35✓
772	29.- Robert Maheu - 34h. à \$1.10	37.40✓
773	30.- Jerome Lamy - 16h 1/2 à \$1.10	18.15✓
774	31.- A. Roch - sal. 2 sem. 4 et 11 jan-	30.00✓
775	32.- A. Roch - sal. 2 sem. 18 et 25 jan.	30.00✓
776	33.- The Shaw. Water & Power- taxe manque sur Ch	764 1.89✓
777	34.- Louis Petroff - sal. janvier	20.00✓

7 janvier 1958



PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un emprunt de \$1,500 soit permis de la réserve d'argent de l'aqueduc pour le transférer dans le compte des fonds généraux afin de payer une portion de l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la résolution du 13 novembre dernier concernant la rue Guay soit amendée en y ajoutant: M. L. Asselin devra fournir les bornes de la rue; soit un prolongement de borne jusqu'à la grève, borné aux limites ouest de la Route Nationale et à l'est par le fleuve St-Laurent.

S.H. le maire est aussi autorisé à signer les documents au nom de la Municipalité."

ADOPTE

Le secrétaire lit une lettre de démission de M. Alphonse Roch, comme surintendant d'aqueduc, à cause de son état de santé et son incapacité à accomplir un tel travail.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la démission de M. A. Roch comme surintendant d'aqueduc, soit acceptée mais qu'il occupe ce poste jusqu'à ce que son remplacement soit effectué."

ADOPTE

M. Armand Charbonneau, conseiller, présente une requête signée par 90 familles formant un total de 441 personnes, pour que M. Marcel Carrier, président de St-Maurice Transport, fasse établir un service d'autobus jusqu'à la route du Calvaire, à toutes les heures.

Le secrétaire est autorisé à écrire à la Cie de Transport St-Maurice en envoyant également la requête des citoyens de Ste-Marguerite et demandant qu'une réponse favorable soit envoyée sous peu.

Le secrétaire fait ensuite lecture d'une lettre de S.H. Le maire Germain Massicotte, expliquant pourquoi il avait opposé son veto à une résolution présentée par le conseiller Charles E. DeRouin, au sujet de la borne-fontaine Caron.

M. Henri Guilbert, conseiller, demande que la question concernant la borne-fontaine Caron, soit portée à la prochaine assemblée du fait que le conseiller Emile Caron est absent. M. Jean-Paul Roberge, conseiller voudrait savoir pourquoi cette question serait retardée.

M. Charles E. DeRouin, conseiller, demande alors que sa résolution du 16 décembre 1957 soit maintenue en force. On sait que le veto du maire avait annulé la résolution à cette session.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la même résolution adoptée le 16 décembre 1957 soit de nouveau approuvée et que le déplacement de la borne-fontaine Caron soit absorbé entièrement et payé par la municipalité (\$236.12) et que \$50.00, paiement effectué par M. Yvon Caron lui soit remboursé."

ADO PTE.

M. Henri Guilbert, pro-maire depuis trois mois déclare que son terme est maintenant terminé et demande qu'on lui trouve un successeur.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. le conseiller Jean-Paul Roberge, soit et est nommé pro-maire, succédant à M. Henri Guilbert."

ADO PTE

Emprunt \$1,500.00 de l'aqueduc

Bornes de la rue Guay

Démission de M. A. Roch acceptée

Requête de Ste-Marguerite pour serv. d'autobus

Le veto du maire expliqué

La borne-fontaine Caron revient sur le tapis

La municipalité déboursera \$236.12-Borne-fontaine Caron

Jean-P. Roberge pro-maire

MARGE DE LA RETOURNE

7 janvier 1958



On gaspille
l'eau

M. Louis Petroff, le gardien des puits d'eau, dans un rapport adressé à la municipalité déclare que les contribuables gaspillent inutilement l'eau et la pompe est très basse, ce qui pourrait devenir un problème en cas d'incendie.

L'eau coule pour éviter le gel et c'est là la principale raison du gaspillage inutile.

S.H. le maire et MM. les conseillers lancent un appel de civisme à la population et la radio ainsi que le Nouvelliste vont aider la Municipalité en demandant aux citoyens d'éviter le gaspillage d'eau.

Le conseil verra à sévir contre les coupables en appliquant le règlement 72, s'il n'y a pas d'amélioration.

S.H. le maire Massicotte donne un rapport complet de son entrevue avec l'Hon. Maurice Duplessis au cours d'une réunion spéciale des membres du conseil de comté avec le Premier-Ministre. M. le maire en a profité pour parler du compte de la municipalité et fit un résumé du travail que veut accomplir le conseil au cours des prochaines années; l'achat d'une pompe à incendie, l'érection d'un système d'égouts, l'achat d'une maison pour en faire un hôtel de ville, le pavage de la route du Calvaire et l'adoption d'un plan de zonage et de construction.

S.H. le maire annonça aussi plusieurs suggestions adoptées lors de l'assemblée des municipalités et si cela devient une réalité, notre municipalité se développera davantage.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil demande à la Shawinigan Water & Power de faire installer une lumière au 3e poteau, près de la maison de M. Julien Cinq-Mars, sur le Boulevard Lacerte."

ADOPTÉ

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec.-trés.

Le 20 janvier 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. Spéciale
20 janvier 1958

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 20 janvier 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Germain Massicotte, et messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau. M. Emile Caron, conseiller est absent.

En l'absence du secrétaire Armand Martel, retenu chez lui par la maladie, il est

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE à l'unanimité,

"Que M. Wilfrid Beauchamp soit nommé secrétaire pro-tempore. Après avoir accepté, il prête le serment d'office à cet effet.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

1.- Le plan préliminaire d'un système d'égouts-rapport de M. René A. Robert.

Le maire et le
conseil de comté

Lumière sur le
Blvd Lacerte

MARGE DE DA RELIURE

Le secrétaire
malade -

20 janvier 1958

2.- Nommer un successeur à M. Alphonse Roch, surintendant d'aqueduc.

3.- Eclairage du Blvd St-Jean.

4.- Plan de zonage et de construction.

Sur demande du maire, le conseil s'entend pour accepter un rapport de M. Armand Roy, re; un feu qui s'est déclaré dans la municipalité dans l'après-midi du 20 janvier 1958. Il fait rapport qu'à la suite de l'incendie, il eut du trouble pour connecter des boyaux et il fallut emprunter des boyaux de la ville, vu l'urgence, n'ayant pas assez de boyaux disponibles.

M. Roy rapporte qu'il eut de la difficulté à rejoindre des volontaires et qu'il dut mettre son personnel au travail pour circonscrire l'incendie.

M. Roy suggère, pour dégeler les boyaux qui ont servi à l'incendie, de faire installer un support dans sa manufacture pour étendre les boyaux afin de les faire degeler. Cette construction coûterait entre \$35.00 et \$50.00, incluant le chauffage à cet effet.

Les membres du conseil acceptent vu que ça presse afin d'être prêt à servir si un autre incendie éclatait, cependant tout cela sera accepté définitivement à la prochaine assemblée régulière.

On discute ensuite l'item no.2 . Les contribuables du Boulevard St-Jean demandent l'installation de 25 lampes de 100 lumens à \$16.00 chacune, au montant de \$400.00 qui sera réparti par les gens du Boulevard St-Jean, payable annuellement.

Qu'une demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. pour qu'un règlement soit fait à cet effet d'après leur première requête du 7 octobre 1957, révisée le 4 novembre 1957.

M. Armand Charbonneau, conseiller, présente un avis de motion en vue d'inclure dans le règlement No.74 l'éclairage en toute sa longueur du Boulevard St-Jean, payé aux frais des contribuables de ce secteur annuellement au pro-rata de leur évaluation.

M. René A. Robert, ingénieur-conseil, présente un plan avec détails du projet général d'égouts. M. Roberge, conseiller, demande des explications concernant le bassin du Fleuve.

M. Robert se prête volontiers à répondre aux demandes du conseiller Jean-Paul Roberge et aussi à d'autres conseillers. Après avoir fourni des renseignements satisfaisants

M. le maire se fait l'interprète du conseil, pour remercier messieurs les ingénieurs. Ces messieurs s'offrent à revenir après étude du projet, si le conseil a besoin de renseignements additionnels.

M. l'ingénieur Robert remercie le conseil de lui avoir fourni l'occasion de venir expliquer ce projet d'égouts et se tient à la disposition de celui-ci pour de futurs renseignements, si le conseil le juge nécessaire.

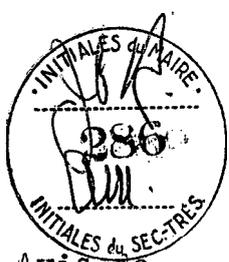
PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,

SECONDE PAR: M. Henri Gilbert,

"Que le plan préliminaire du système d'égouts est satisfaisant, quitte à être étudié par le conseil".

ADOpte.

Sur une demande de S.H., le maire et de quelques conseillers, M. l'ingénieur Robert consent à fournir une deuxième copie du plan, au prix de \$10.00, le premier plan fourni étant la propriété du conseil, offert gratuitement.



Avis de
convocation

Rapport du
chef-pompier sur
récent feu

Lampes sur le
Blvd St-Jean

Avis de motion
lumières - Blvd
St-Jean

Plan préliminaire
d'égouts

Plan préliminaire
d'égouts accepté

MARGE DE LA RELIURE

20 janvier 1958



Gilles Gagnon
successeur de
M. A. Roch
surintendant
d'aqueduc.

M. Arthur Dufresne, conseiller, suggère
M. Gilles Gagnon de Ste-Marguerite, en remplacement
du surintendant d'aqueduc, M. Alphonse Roch, démis -
sionnaire, au salaire de \$15.00 par semaine pour la
surveillance et de \$1.10 de l'heure quand le besoin se fait
sentir.

D'après les informations données par le conseiller
Dufresne, ce M. Gagnon semblerait rencontrer les devoirs que
cette charge impose à la satisfaction du conseil. Cependant,
le conseil décide de le convoquer pour la prochaine assemblée
afin de lui donner les directives se rapportant à ce département
prévues dans le poste de surintendant d'aqueduc.

Les taudis à
Ste-Marguerite?

M. Armand Charbonneau, conseiller, fait rapport que
les taudis qui sont appelés à partir de leur milieu actuel à
Trois-Rivières, sembleraient vouloir s'établir sur le Blvd
St-Jean, voire même à Ste-Marguerite. M. Charbonneau demande
s'il serait possible d'avoir une copie du règlement de zonage
et de construction no.72.

Avis de motion
re; plan de zonage
et de construction

M. Henri Guilbert, conseiller, présente un avis de
motion pour l'obtention du règlement no.72 relatif au zonage,
à la construction, à son usage et à celui des terrains.

Les anciens conseillers offrent de prêter aux nou-
veaux conseillers, le règlement no.72 qu'ils ont en main, pour
étude.

Trouver le débit
d'eau aux puits

En relation avec le tuyau de l'aqueduc, M. Roberge,
conseiller, demande au conseil, s'il lui est permis de faire
une suggestion, dans le but de connaître par un rapport, en
consultant des ingénieurs qui fourniraient un résumé assez
complet sur le débit et la production d'eau de notre puits
actuel.

M. Roberge demande qu'une lettre soit adressée à
l'International Water Supply Co., 1117 rue Ste-Catharine Ouest,
Montreal, sans condition, sans engagement de notre part, à
titre bénévole, de faire un relevé de notre débit et de product-
ion de notre aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Jean-Paul Roberge,
SECONDE à l'unanimité,

"Qu'une grand'messe soit payée pour le repos de
l'âme de Mme Henri Rivard, décédée".

ADOPTE.

La session spéciale est levée.

Jean Paul Roberge pro-
mairie
Armand Charbonneau sec.-trés

3 février 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. rég.
3 février 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-
Rivières tenue le lundi 3 février 1958 à huit heures p.m.,
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents:
Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin,
Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand Charbonneau. En l'absence
de son honneur le maire Germain Massicotte, M. le conseiller
Jean-Paul Roberge, pro-maire occupe le fauteuil présidentiel.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que les minutes de la session régulière du 3 février
1958, soient et sont adoptées".

ADOPTE.

Min. de la sess.
acceptées

MARGE DE LA RELIURE



3 février 1958

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que les comptes suivants soient et sont approuvés
pour paiement.

Comptes

Ch. 2765	1.- Abran & Lambert - mutations Déc-Jan-nov.	\$20.50✓
2766	2.- Benoit Massé - Ass.Pub. ds Cantin -déc.	40.00✓
2767	3.- Royal Valois - Blvd Bellemare	21.00✓
2768	4.- A. Martel - sal. 2 sem. 1 et 8 fév	90.00✓
2769	5.- Shaw. Water & Power - au 31 jan.	150.23✓
2770	6.-Shaw. Water & Power - au 31 déc.	149.61✓
2771	7.- The Bell Tel- au 16 jan.	12.15✓
2772	8.- A. Martel - loyer de février	15.00✓
2773	9.- A. Martel - sal. 3 sem. 15-22-1 mars.	150.00✓
778	10.- Gérard A. Hamel -chemins d'hiver	1,500.00✓
779	11.- Armand Roy - sechoir boyaux - pompiers	50.00✓
780	12.- Les Puits de Québec Enrg -creusage de 70 pieds	350.00✓
781	13.- Herman Lyonnais - changer entrées d'eau	17.37✓
782	14.- Camille Houle - recus d'aqueduc	35.88✓
783	15.- Germain & Frère - material pour Int. Wat. Supply	41.40✓
784	16.- Shaw. Water & Power - puits- au 10 jan.	90.11✓
785	17.-A. Roch - 5 hres à 1.10 -	5.50✓
786	18.- Robert Maheu - 5hres à 1.10	5.50✓
787	19.- A. Roch - 6h. à 1.10 -	6.60✓
788	20.- A. Roch - sal 1 sem- 1 fév.	15.00✓
789	21.- Gilles Gagnon - sal. 4 sem. 8-15-22 fév. 1er mars	60.00✓

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les mutations de novembre, décembre, 1957
et janvier 1958 sont approuvées telles que lues."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le conseil accorde un octroi de \$50.00 au
comité des Pompiers pour l'installation d'un séchoir à boyaux
chez le chef-pompier Armand Roy. Ce séchoir deviendra la propriété
de M. Roy si la municipalité décide de transporter ailleurs son
équipement d'incendie."

ADOPTE.

Le secrétaire doit s'informer auprès de M. Roy
pour savoir sur l'équipement d'incendie est assuré. Une lettre du
chef-pompier est aussi lue. M. Roy déplore le fait que des borne-
fontaines sont gelées et peuvent occasionner un retard désastreux
si un incendie se déclare.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les boyaux qui sont chez H.P. Vaillancourt
soient transportés chez le chef-pompier Armand Roy. Les boyaux
de Ste-Marguerite devront être retournée. Ils sont actuellement
chez M. Roy."

ADOPTE.

Le secrétaire fait ensuite lecture d'un acte de
vente préparé par le notaire J.A. Villeneuve, concernant les lots
de M. Robert Houde, acquis de Radisson Construction Inc., sur le
lot 37. L'acte de vente de quinze pages est tellement ambiguë que
les membres du conseil décident de le faire étudier par un notaire
pour en connaître le résultat.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil décide de faire étudier l'acte
de vente de MM. les notaires Villeneuve, en marge des lots no.37
de M. Robert Houde, Radisson Construction Inc. et la Municipalité
afin de connaître exactement les points essentiels de ce document.

Le secrétaire enverra le document au notaire G. Gil-
Les Garceau pour étude et en fournir un résumé clair et précis."

ADOPTE.

MARGE DE LA REPIURE

Mut. nov-déc.
et jan.

Octroi de \$50.00
séchoir à
boyaux

Borne-fontaines
gelées....

Boyaux de H.P.
Vaillancourt

Acte de vente
lots 37 -

3 février 1958



Subd. des lots
46-13 à 46- 28

Les membres du conseil décident d'attendre de recevoir un plan de l'arpenteur Gélinas, avant d'aprouver une subdivision des lots 46-13 à 46-28 dans le Rang du Petit Village, pour savoir si la rue a une largeur normale de 50 pieds.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE A l'unanimité,

Eclairage Blvd
St-Jean- 25 lampes

"Que le conseil approuve la requête des contribuables du Boulevard St-Jean pour la pose de 25 lampes et qu'une demande soit faite à la Shawinigan Water & Power pour l'installation de ces lumières et que le coût y soit réparti aux dits contribuables de cette section, suivant le règlement d'éclairage no.70 adopté l'automne dernier."

Adopto.

Int. Wat. & Sp.
et les puits.

Le secrétaire lit une lettre de l'International Water & Supply, disant qu'un représentant rencontrera le conseil et fournira des renseignements sur les puits actuels.

Inc. d'un club
social

Un club social de cette municipalité demande que son organisme ait l'approbation du conseil, pour son incorporation. Le conseil décide d'attendre à la prochaine session et de rencontrer les dirigeants avant de se prononcer.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresno,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Gilles Gagnon,
sur. d'aqueduc

"Que M. Gilles Gagnon du Rang Ste-Marguerite soit et est nommé surintendant d'aqueduc à raison de \$15.00 par semaine et de \$1.10 de l'heure chaque fois qu'il travaillera comme simple employé. Il succède à M. Alphonse Roch, démissionnaire"

ADOPTÉ.

M. Gilles Gagnon accepte le poste et prête son serment d'office devant le secrétaire, en présence des membres du conseil et des contribuables.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que l'outillage d'aqueduc qui se trouve chez M. Alphonse Roch soit transféré chez M. Gagnon et que ce dernier fasse l'inventaire du matériel"

ADOPTÉ.

BUDGET
1958

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1958 s'établissent comme suit:

ADMINISTRATION

Salaire sec.-trésorier	\$2,500	
aide "	200	
Vérification	400	
Papeterie-timbres-acc. de bureau	300	
Telephone	120	
Revue Mun. - Codes aux membres	35	
Affichage	26	
Mutations	125	
Assurances	10	
Dépenses de voyage	50	\$3,766.00

UTILITES PUBLIQUES & PROTECTION

Eclairages Rues	3,200	
Incendies	500	3,700.00

TRAVAUX PUBLICS

Entretien chemins d'été	7,500	
" " hiver	6,400	13,900.00

BIEN-ETRE

Assistance publique	3,000	
Souscriptions	500	3,500.00

MARGE DE DA RELIURE

3 février 1958

DIVERS

Loyer	\$180.00	
Conseil de comté	3,200.00	
Revision du rôle	400.00	
Elections - referendum	500.00	
Achats de rues	200.00	
Calvaire -	150.00	
Divers	100.00	\$4,730.00

Total des dépenses pour 1958 \$ 29,596.00

REVENUS - saison 1958

Routes....	11,000.00	
Eclairages de rues	1,691.82	
Intérêts sur arrérages	350.00	
Octroi - chemins d'hiver	775.00	
Frais d'avis	175.00	
Aqueduc	250.00	
Taxe d'amusement.	600.00	\$14,841.82

Total des revenus pour 1958 \$14,841.82

Dépenses..... \$29,596.00
 Revenus..... \$14,841.82
 Taxe: évaluation 3,366,630.00 à \$0.45..... \$15,149.84

Surplus de.....\$395.66

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1958, à des dépenses se totalisant à \$29,596.00;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$14,841.82;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de \$3,366,630.00;

CONSIDERANT que le règlement No 48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence, il est

PROPOSE PAR : M. Henri Guilbert,
SECONDE Par l'unanimité,

"QU'UNE taxe foncière générale de quarante-cinq cents (\$0.45) par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le salaire hebdomadaire du secrétaire Armand Martel, soit porté de \$40.00 à \$50.00 et que ce nouveau salaire soit effectif immédiatement."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le secrétaire est autorisé à emprunter un montant de \$1,500 du département de l'aqueduc pour le transférer au municipal afin de payer une 2e tranche de \$1,500 au contracteur des chemins d'hiver."

ADOPTE.

La session est levée.

Henri Guilbert Maire
Armand Martel Sec-trés.



MARGE DE LA RELIURE

3 mars 1958



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. regul.
3 mars 1958

Session reguliere du conseil de la Paroisse des
Trois-Rivieres tenue le lundi 3 mars 1958 a huit heures p.m.,
au lieu ordinaire des sessions et a laquelle sont presents:
Messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert,
Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Emile Caron et Armand
Charbonneau. En l'absence de S.H. le maire Germain Mas-
sicotte, le siege presidentiel est occupe par M. le pro-
maire Jean-Paul Roberge.

Min. acceptees
sess. 3 fev. 58

PROPOSE PAR M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR M. Arthur Dufresne,

"Que les minutes de la session reguliere du
3 fevrier 1958 soient et sont adoptees."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"Que les comptes suivants soient et sont
approuves pour paiement.

Comptes

Ch. 2775
2776
2777
2778
2779
2780
2781
2782
2783
2784
2785
2786
2787
2788
795
790
791
792
793
794

1.-Synd. de Fid. Un. Laval -dernier paiement	\$200.00V
2.-Camille Houle - feuilles de taxes .	13.00V
3.-A. Martel -. loyer de mars.	15.00V
4.-Jean Banville - reparer dactylo	3.06V
5.-Caron Service Station -glace Blvd Lacerte	15.00V
6.-Bell Tel- 16 fev.	12.15V
7.-Benoit Massé - Ass. Publ. Cantin - jan.	50.00V
8.-Shaw. Water & Power -Calvaire -1er fev.	8.85V
9.-Mme A. Martel - aide au secretaire	200.00V
10.-A. Martel -. sal 1 sem. papeterie \$7.87	57.87V
11.-Roger Joly - 26h. a 1.10-Dom.Ste-Cath.	28.60V
12.-Jerome Lamy -22h. a 1.10 -chev.\$2.00-Ste-c-D.	26.20V
13.-Jerome Lamy - 14h a 1.10	15.40V
14.-Edgar Tapps - 10h a 1.10 -Dom.Ste-C.	11.00V
15.- Gerard A. Hamel - chemins d'hiver	1,500.00V
16.- Corp. de la Cité de T.R. degeler b-font.	12.00V
17.- Int. Water & Supply- tests d'eau	32.55V
18.-Gilles Gagnon- 47 h a 1.10	51.70V
19.-Shaw. Water & Pow. 10 fev. -puits	93.08V
20.-Louis Petroff - sal- fev. -mars	40.00V

Entretien des
chemins d'hiver

Une discussion s'en suit au sujet de M. Gerard
Hamel, entrepreneur des chemins d'hiver, a savoir si les
comptes des inspecteurs des Blvd Gelinias et de Val Mauricie
seront payes par lui ou par la municipalite.

Les inspecteurs ont employe un "bull-dozer" pour
ouvrir les rues de ces deux secteurs.

M. J.-Paul Roberge, pro-maire tranche la question
en declarant que le conseil allait rendre une decision a ce
sujet a la prochaine session reguliere.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Contrat des chem.
a l'avis. legal

"Que le contrat des chemins d'hiver signe entre le
contracteur Hamel et la municipalite, soit revise par l'aviseur
legal et qu'il donne une opinion legale sur le travail des
inspecteurs de chemins."

ADOPTÉ.

Compte de \$1,810
a René A. Robert

Le compte reproduit par la Firme René A. Robert
de Montreal pour la preparation des plans et devis pour des
égouts; au montant de \$1,800 plus \$10.00 soit et est reporté
a la session d'avril.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Subdivision 46-13
a 46-28 accep.

"Que la subdivision des lots 46-13 a 46-28
proposée par l'ingenieur E. Gelinias soit et est approuvé".

ADOPTÉ.



Acte de vente
non signé

Pompiers
félicités.

B-Fontaines
enneigées

Pas de vieille
école comme
Hotel de ville

Entretien de
l'Olivetti.

Octroi \$100.00
chemins d'hiver

Demande octroi
chemins d'hiver
Min. Voirie.

Lettre de fé.
de l'O.T.J.

10e paiement de
L'Aide à Laval

Le secrétaire lit une opinion légale du notaire Gilles Garceau au sujet d'un acte de vente de Radisson Constr. Inc et de M. R. Houde. Après lecture, les membres du conseil décident d'attendre que tous les autres propriétaires aient signé pour opposer la signature de la municipalité.

Un contribuable, par l'entremise du secrétaire, félicite chaleureusement les pompiers sous la direction du chef Armand Roy, au sujet d'un récent feu chez M. Lucien Gélinas, Blvd Lacerte.

Lue une lettre du Bell Telephone dans laquelle il est question d'installer un téléphone spécial pour servir en cas d'appel d'urgence. Cette question est remise à plus tard, après une discussion. A ce sujet, le conseil félicite M. Gerry Gaulin pour avoir fait imprimer des cartes avec le numéro de téléphone du chef-pompier Armand Roy.

Le conseil décide de faire nettoyer toutes les borne-fontaines du fait qu'elles sont actuellement enneigées. M. Gilles Gagnon, le surintendant pourra engager un personnel pour effectuer le travail rapidement.

Le secrétaire avise le conseil du refus de la Commission Scolaire de prendre en considération leur demande d'achat de la vieille école. Une lettre sera adressée à cet organisme pour rencontrer à nouveau les membres de la Commission Scolaire.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que la municipalité favorise le contrat préparé Jean Banville, pour l'entretien de la machine à écrire Olivetti, et le secrétaire est autorisé à signer le dit contrat au montant de \$28.00 pour une période d'un AN."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque arrondissement de voirie, pour chaque mille linéaire de chemins entretenus à la charge des contribuables de ces arrondissements et de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs au cours de l'hiver 1957-58."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que demande soit faite à l'honorable ministre de la voirie, de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1957-58, de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs dans les routes et rangs suivants: Route du Calvaire, Route et Chemin du Petit Village, Blvd St-Jean (Route Denoon), Rang Ste-Marguerite, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

ADOPTE.

MM. Robert Lupien, président de l'O.T.J. et le R.V. Père Faucher, aumônier, adressent des félicitations au conseil municipal pour leur geste généreux, soit un octroi de \$300.00 accordé au cours de l'hiver.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le paiement du 10ème et dernier versement de l'Aide à Laval, au montant de \$200.00, soit effectué."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que les boyaux défectueux soient réparés, sur proposition du chef-pompier Armand Roy."

ADOPTE.

MM. Armand Roy et Gérard Lafond, au nom des contribuables de la municipalité, présentent une requête de 332 propriétaires voulant l'annexion avec Trois-Rivières.

M. le pro-maire Roberge demande que cette question soit remise à la prochaine séance. Les membres du conseil sont du même avis, tout en suggérant d'avoir l'aviseur légal quand les pourparlers avec Trois-Rivières débiteront.

MARGE DE LA REJURE

332 contribuables
veulent l'annexion

33 mars 1958



Requete d'an-nexion acceptée

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que la municipalité accepte la requête des 332 contribuables pour un projet d'annexion, et qu'une décision sera rendue à la prochaine assemblée. Le conseil demandera son aviseur légal pour l'aider dans les pourparlers."
ADOPTÉ

Emp. Municipaux pour 1958

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que les personnes mentionnés comme employés municipaux comme estimateurs, inspecteurs agraires, gardiens d'enclos, inspecteurs de construction, salubrité publique et inspecteurs de voirie, qui étaient à ce poste en 1957, soient et sont nommés pour une autre saison."
ADOPTÉ.

\$200.00 à Mme A. Martel aide-secrétaire

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,
SECONDE à l'unanimité,
"Qu'un montant de \$200 soit et est alloué à Mme Armand Martel, comme aide au secrétaire."
ADOPTÉ.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Martel sec.-tr.

11 mars 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. spéciale 11 mars 1958

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi 11 mars 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: Messieur les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Armand Charbonneau, Arthur Dufresne et Emile Caron. En l'absence de S.H. le maire Massicotte, M. le pro-maire Roberge préside la session spéciale.

Avis de conv.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification-dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant;

- 1.-Adoption des taxes spéciales sur les biens-fonds.
- 2.-Chemins d'hiver.
- 3.-Achat de la vieille école.

~~XXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~
Taxes spéciales sur biens-fonds

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que soient imposées et prélevées en même temps que la taxe foncière générale, les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:

SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA MUNI-CIPALITE: deux cents (\$0.02) pour l'entretien de la route du Calvaire:

BANLIEUE: Route nationale et rue Guay, conformément au règlement no. 74, quatre cents et huit dixième (\$0.04865) par cent dollars pour lumières de rues:

RANG ET ROUTE PETIT VILLAGE: entretien de chemins, cinquante-huit cents et six dixième (\$0.586) par cent dollars d'évaluation.

SUBDIVISION LOT No.2-Bellemare: Entretien de chemins, vingt-six cents (\$0.26) par cent dollars d'évaluation;

MARGE DE DA RELIURE

11 mars 1958

SUBDIVISION LOT No.11-Beaudry:-Entretien de chemins, vingt-deux cents et neuf dixième (\$0.229) du pied linéaire pour l'été et quatre-vingt-six cents et un dixième (\$0.861) par cent dollars d'évaluation pour l'hiver, plus quatorze cents et trois centième (\$0.1403) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT No.15-Blvds Ste-Catherine et Dominicains:-Entretien de chemins, vingt-six cents et huit dixième (\$0.26856) par cent dollars d'évaluation et onze cents et cinq dixième (\$0.1152) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT No.17-Blvd Lacerte:-Entretien de chemins, onze cents et deux dixième (\$0.11234) pour l'hiver; deux cents et un dixième (\$0.0214) pour été -secteur A. Roy; trente-huit dollars et quinze cents (\$38.15) par cent dollars d'évaluation pour le secteur Cinq-Mars, plus douze cents et deux dixième (\$0.1220) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT No.17-Nicol:-Entretien de chemins, treize cents et un dixième (\$0.1312) par cent dollars d'évaluation et seize cents et sept dixième (\$0.1676) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT No.29-Mathon:-Entretien de chemins, un dollar et quarante-sept cents (\$1.4756) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No.35-Bellemare:-Entretien de chemins, quatre-vingt-dix-neuf cents et sept dixième (\$0.997) par cent dollars d'évaluation et vingt-cinq cents et deux dixième (\$0.2526) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT No. 36-Bourassa:Entretien de chemins, et confection, cinquante-huit cents et sept dixième (\$0.5879) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No. 42-Gélinas:Entretien et confection de chemins, un dollar et soixante-dix cents (\$1.7055) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No. 46-Pratte:Entretien et confection de chemins, dix cents et six dixième (\$0.10661) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOTS 37 et 38-Val Mauricie:Entretien et confection de chemins, un dollar et cinquante-cents (\$1.5094) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No.16-Bettez et Gagnon:Entretien et confection de chemins, dix dollars et 75 cents (\$10.756) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT No.17-Guay:Entretien de chemins d'hiver, vingt-et-un cents (\$0.21) par cent dollars d'évaluation;

SUBDIVISION LOT NO.143-Blvd St-Jean:Entretien de chemins, un dollar et 33 cents par cent dollars d'évaluation (\$1.332);

SUBDIVISION LOT No.114-Route-A-Bureau:Entretien de chemins, huit cents et quatre dixième (\$0.0843) par cent dollars d'évaluation;

RANG STE MARGUERITE:Entretien de chemins, dix-neuf cents et deux dixième (\$0.19248) par cent dollars d'évaluation.

ADOPTE.

Le 3eitem concernant l'achat de la vieille école pour en faire un hotel de ville, M. Jean-Paul Roberge, pro-maire au nom de la municipalité déclare que le projet doit être abandonné parce que la Commission Scolaire exige une base de \$5,000 avant de consentir à des pourparlers.

A propos des chemins d'hiver, le compte d'aqueduc servira à défrayer le cout de l'entretien des dits chemins.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. Derouin,

"Qu'un montant total de \$3,348.44 dont \$1,500 pour les chemins d'hiver et autres travaux municipaux, soit transféré du compte d'aqueduc à celui de municipalité, pour une période de trois mois."

ADOPTE.



MARGE DE LA REPIURE

Vieille école
achat refusé

11 mars 1958

La session spéciale est levée.



Jean Paul Roberge maire
Armand Charbonneau sec.-trés.

20 mars 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale
20 mars 1958

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le jeudi 20 mars 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, ~~Henri Guilbert~~, Arthur Dufresne, ~~Armand Charbonneau~~, Charles E. DeRouin et Emile Caron. En l'absence de S.H. le maire Massicotte, M. le pro-maire Roberge préside la session spéciale.

Avis de convocat.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Validité du contrat des chemins d'hiver-24 heures d'extension étant expirés.

M. le pro-maire Roberge se dit satisfait du travail accompli, en ce qui est conforme avec le contrat, au sujet de l'entretien des chemins d'hiver et que si les dits chemins n'avaient pas été tous ouverts à la circulation, le contracteur aurait eu des nouvelles du conseil. Cette session spéciale était pour prendre des moyens drastiques à ce sujet.

La session spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Charbonneau sec.-trés.

25 mars 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

session spéciale
25 mars 1958

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi 25 mars 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi; et à laquelle session sont présents: Messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Arthur Dufresne, Armand Charbonneau, Charles E. DeRouin et Emile Caron. M. le pro-maire Roberge préside la session spéciale.

Avis de conv.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Démission du maire.
- 2.-Salaire de Louis Petroff
- 3.-Signatures à changer à la Banque.

Lettre de démis
du maire Massi-
cotte.

Le secrétaire fait lecture de la lettre de démission du maire Germain Massicotte dans laquelle il fait mention d'un manque de compréhension au sein du conseil et ses occupations personnelles le forcent à quitter le poste de premier magistrat.

25 mars 1958

M. le pro-maire Roberge et MM. les conseillers Guilbert, DeRouin, Caron, Charbonneau, Dufresne sont unanimes à rendre hommage au maire démissionnaire pour son travail accompli.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la démission de M. Germain Massicotte, maire de la municipalité, soit et est acceptée avec regret."

ADOPTE.

Au 2e item, il est question du salaire de M. Petroff, qui s'occupe de l'entretien du puits.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M. Louis Petroff est augmenté de \$5.00 par mois et recevra dorénavant un salaire de \$25.00 mensuellement."

ADOPTE.

Le 3e item demeure en suspend du fait que le maire n'a pas encore été nommé et que la Banque attend le changement pour effectuer des changements de signatures.

La session spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Martel sec-trés.

8 avril 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. rég.
8 avril 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le mardi 8 avril 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers Jean-Paul Roberge, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne, Armand Charbonneau et Emile Caron. En attendant la nomination d'un nouveau maire, M. Roberge, conseiller et pro-maire, occupe le siège présidentiel.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les minutes de la session régulière du 3 mars 1958 ainsi que les séances spéciales du 11 mars 1958 et du 20 mars 1958 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

Comptes.

Ch. 2789
2790
2791
2792
2793
2794
2795
2796
2797
2798
2799
2800
2801
2802
2803
2804

1.- W. Caron & Fils. ass. garantie du sec.	\$10.00 ✓
2.- Benoit Massé - ass. pub. Jos. Cantin.	40.00 ✓
3.- A. Martel - acc. de bureau et \$50.10 de timbres	56.58 ✓
4.- J. Ls Levasseur - gravier Bourassa	20.00 ✓
5.- W. Caron & Fils - ass. mun-pompiers	45.00 ✓
6.- The Shaw. Water & Power - Ecl-Banlieue-Ste-Marg.	264.73 ✓
7.- Corp. St-Michel-des-Forges - 2 terrains - taxes	4.15 ✓
8.- Bell Tel. bureau - au 16 mars	12.50 ✓
9.- Abran & Lambert - mutations fev-mars.	9.00 ✓
10.- Anatole Blais - rep. Rang Ste-Marguerite	17.60 ✓
11.- Leonard Beaulieu - sable dans Val Mauricie	243.00 ✓
12.- Paul Chamberland - gravier rue Doucet	53.83 ✓
13.- Jean Banville - contrat avec Olivetti - 50 rouleaux	40.81 ✓
14.- Camille Houle - enveloppes diverses	23.68 ✓
15.- DeCotret, Ferron, Nobert & Cie - rap finan. 1957	650.00 ✓
16.- A. Martel - salaire 7sem-8-15-22-29mars-5-12-19av.	350.00 ✓

MARGE DE LA REJURE



Aug. de \$5.00
à M. Petroff

8 avril 1958



Comptes (suite)
 Ch. 796
 797
 798
 799
 800
 801
 802
 803
 804
 805
 806
 807
 808
 809
 810
 811

17.-Gilles Gagnon-huile moteur \$ 0.50V
 18.-Laurier Ltée- huile pour moteur 7.65V
 19.-Dufresne, Marice -louer pompe 35.00V
 20.-The Shaw, Water & Power -el.puits 91.43V
 21.-Camille Houle - enveloppes .. 10.12V
 22.-Clément-Levasseur-tuyaux rep.St-Jean 135.74V
 23.-Allard-Bolduc -panneau du puits 4.25V
 24.-Rol.Blanchette - tourner des tuyaux 39.50V
 25.-A. Martel - timbres pour DeCotret 36.89V
 26.-Louis Petroff -sal avril 25.00V
 27.-Gilles Gagnon- 53h. à \$1.10 58.30V
 28.-Gilles Gagnon-sal 7 sem-mars-avril 105.00V
 29.-Al.Roch - 16h à \$1.10 17.60V
 30.-Roger Joly - 16h. à \$1.10 17.60V
 31.-Alb. Proulx - 21h. à \$1.10 23.10V
 32.-Armand Roy & Fils-boyaux rep.equ.pom. 67.07V

Ass.pub. Mme Geo. Lozeau.

ADOPTÉ.
 PROPOSE PAR: M. Charles E. Derouin,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Que le conseil municipal autorise son Honneur le p ro-
 maire Jean-Paul Roberge à signer la carte d'assistance publique
 de Mme Georges Lozeau."

Félicitations à M. G. Gagnon.

ADOPTÉ
 M. Charles E. DeRouin, conseiller, au nom de ses
 collègues, félicite M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc
 pour le rapport fourni mensuellement sur l'état des puits,
 la quantité d'eau.

Mut. fév- mars acceptées

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Que les mutations sont acceptées telles que
 lues par le secrétaire."

Annexion avec T-Rivières

ADOPTÉ.
 Au sujet d'une demande d'annexion de la part
 des contribuables, M. Roberge, pro-maire, au nom du conseil
 déclare qu'il vaut mieux attendre que le dit conseil sont
 au complet, c'est-à-dire avec le nouveau maire, avant
 de commencer les pourparlers avec le conseil de ville de
 Trois-Rivières.

Election d'un nouveau maire.

Lue une lettre de la firme DeCotret, Ferron & Nibert
 annonçant que le rapport financier était prêt et que plusieurs
 noms n'avaient pas d'adresse, pour envoyer les comptes dûs.
 Le secrétaire annonce alors qu'il est maintenant
 temps d'élire un successeur à M. Germain Massicotte, qui a
 démissionné comme maire en mars dernier.

Démission de M. Roberge-conseil.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
 SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,
 "Que M. Jean-Paul Roberge soit mis en nomination
 comme maire."

M. Roberge élu maire

M. Roberge, remercie ses collègues et présente
 sa lettre de démission comme conseiller.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
 SECONDE à l'unanimité,
 "Que la démission de M. Jean-Paul Roberge, comme
 conseiller soit et est accepté."

ADOPTÉ.
 PROPOSE PAR M: Emile Caron,
 SECONDE à l'unanimité,
 "Que M. Jean-Paul Roberge soit et est élu
 maire de la Municipalité, pour compléter le terme de deux
 ans de M. Germain Massicotte, démissionnaire".

ADOPTÉ
 M. Jean-Paul Roberge a été élu maire, les
 conseillers ne présentant aucune autre proposition. Son Hon-
 neur le maire Roberge remercie ses collègues et les contri-
 buables de cette marge de confiance et leur promet un tra-
 vail consciencieux et dans le meilleur intérêt de la paroisse.

MARGE DE DA RELIURE

8 avril 1958



M. Roberge élu maire prête ensuite le serment d'office devant le secrétaire. Voici ce serment d'office:

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

Je, JEAN PAUL ROBERGE, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu maire de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Banlieue de T.R.
de huitième jour d'avril 1958

Armand Martel
sec.-trés.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que, à compter du 1er mai 1958 et pour une période de six (6) mois, les sessions du conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières auront lieu dans l'édifice de la Coopérative Fédérée de Québec, Rang Ste-Marguerite, Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Il est résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le ministre des Affaires Municipales pour les cités de Montreal et de Québec. L'heure avancée deviendra effective à minuit, le 26 avril prochain."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire une remise de \$10.00 couvrant le coût de l'assurance-garantie du dit secrétaire, pour une période d'un an."

ADOPTÉ.

Le secrétaire lit des lettres de quelques contribuables des Boulevards Bettez et Gagnon, qui se plaignent du fait que les travaux de confection de ces deux boulevards ont coûté trop cher et ne veulent pas payer. Le conseil décide d'attendre les procédures avant de se prononcer.

Le chef-pompier Armand Roy, dans une lettre, demande un changement de tuyau vers son édifice, soit plus gros, en cas de feu. Le conseil ne peut lui accorder, pour le moment, du moins, cette demande. D'ailleurs une demande identique a déjà été refusée.

La lettre de M. Ernest Plamondon, qui se plaint que l'entrepreneur des chemins a causé des dégâts sur sa propriété est référée à M. Hamel qui est le responsable de ces cas.

Le secrétaire avise le conseil des montants dus à la Banque Provinciale en juin prochain. Le gérant demande d'émettre des débanques si possible.

Son honneur le maire Roberge parle de ces argents \$6,721.25 - \$10,291.25 renouvelé en décembre dernier - \$20,000 renouvelé en décembre dernier également et soumet à ses collègues l'idée d'une rencontre avec M. Paul Lambert des Affaires Municipales du Québec pour régler ces trois cas.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que son Honneur le maire Roberge et le secrétaire ainsi que les membres du conseil, sont autorisés à rencontrer M. Lambert de la Commission des Affaires Municipales

MARGE DE LA REJURE

Serment d'office
du maire Roberge
--

Session du conseil
Rang Ste-Marg.

heure avancée

Ass. garantie du
Sec-\$10.00

Plaintes des
Blvd Bettez-Gag.

Refus de changer
tuyaux chez Roy

Entrevue avec la
Com. des Affaires
Municipales

8 avril 1958



pour discuter de la finace de la municipalité et de demander un renouvellement pour les montants dûs en juin qu'on ne peut honorer."

ADOPTÉ.

Un contribuable demande au conseil de discuter de la charte de Cité & Ville ou village lors de sa rencontre avec M. Lambert.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la firme Gabias-Laperrière-Héroux soit et est autorisée à comparaître en cour au nom de la municipalité pour défendre les intérêts de la paroisse dans la cause avec la Corporation du Comté St-Maurice."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la firme Gabias, Laperrière, Héroux est autorisée à discontinuer les procédures en cours concernant un montant dû à la Corp. du Comté St-Maurice et que le conseil est prêt à payer \$1,430.10 plus les intérêts ainsi que les frais de cour. La firme Gabias-Laperrière-Héroux avisera la Copr. du comté St-Maurice de cette décision finale."

ADOPTÉ.

M. Jean Lemieux se plaint qu'il y a trop de sable sur le chemin du Rang Ste-Marguerite et que la Voirie provinciale devrait l'enlever pour éviter des accidents.

M. Jos Rivard de la Banlieue demande d'imposer une taxe spéciale pour les commerces étrangers qui viennent vendre leurs marchandises dans la municipalité.

Ces deux item seront étudiés et le conseil en décidera plus tard.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Eugène Désaulniers soit et est nommé inspecteur de chemins pour le Boulevard Pratte."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire transporter du gravier sur la 2e rue Bellemare, advenant un refus de l'inspecteur de chemins de réparer cette dite rue."

ADOPTÉ.

La session est levée.

Jean Paul Roberge Maire
Armand Martel sec-tré.

16 avril 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 16 avril 1958, un mercredi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire Jean-Paul Roberge, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Arthur Dufresne et Emile Caron, Armand Charbonneau.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil. L'ordre du jour est le suivant:

1.-Election d'un conseiller.

2.-Rapport financier 1957 de DeCotret, Ferron Nohert & Cie.

Gabias-Laperrière dans l'affaire du conseil du Con.

Compte payé au conseil du comté avec frais int.

Plaintes de contribuables

Eug. Désaulniers insp- Bl. Pratte

MARGE DE LA RELIURE

Sess. spéciale
16 avril 58

Avis de conv.



16 avril 1958

Rap. financier
1957-\$650.00

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que le rapport financier de 1958 présenté par la
firme DeCotret, Ferron & Nobert & Cie, soit et est approuvé tel
que lu et que le montant de \$650.00 dû soit payé."

ADOPTÉ.

M. Henri Guilbert, conseiller, demande que le rapport
financier soit à nouveau lu devant les contribuables à la session
régulière du mois de mai. Cette proposition est acceptée par les
autres membres du conseil.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. Armand Roy, industriel du Boulevard Lacerte,
soit mis en nomination comme conseiller, remplaçant M. Jean-Paul
Roberge qui a démissionné pour devenir ensuite maire."

En contre-proposition, M. Henri Guilbert s'objecte
préférant nommer un contribuable pour amener une meilleure entente
au sein du conseil.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M. Arthur Guilbert, agent d'assurances du Boule-
vard Des Dominicains, soit mis en nomination comme conseiller."

Les deux propositions étant faites, son Honneur le
maire Roberge demande alors que le vote soit pris pour déterminer
le conseiller qui sera élu au choix majoritaire.

M. Arthur Dufresne, conseiller, étant le seul ayant
droit de vote parmi les conseillers, opte en faveur de M. Armand
Roy. La résolution de M. Henri Guilbert est donc renversée par
3 votes contre 2 et celle de M. Caron reste donc en force.

Ainsi M. Armand Roy est proclamé élu conseiller au
siège no.1 par S.H. le maire Roberge.

Le nouveau conseiller a prêté son serment d'office
le lendemain, soit le 17 avril 1958. Voici ce serment d'office.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, Armand Roy, soussigné, du Boulevard Lacerte, à la
Banlieue de Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller
de cette municipalité, au siège no.1, jure que je remplirai, avec
honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Banlieue de T.R.
ce dix-septième jour d'avril 1958

Armand Martel
sec.-trés.

La session spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec-tr.

MARGE DE LA REPIURE

5 mai 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE
J. P. R.
301
INITIALES DU SEC-TRES
am

sess. rég.
5 mai 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 5 mai 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son honneur le maire Jean-Paul Roberge, et Messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Henri Guilbert, Emile Caron, Armand Roy, Arthur Dufresne et Armand Charbonneau.

Min. acceptées
sess. 8-16 av.58

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 8 avril 1958 ainsi que la séance spéciale du 16 avril 1958 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

Comptes.

Ch. 2885
2886
2887
2888
2889
2890
2891
2892
2893
2894
2895
2896
2897
2898
2899
2900
2901
2902
2903
2904
2905
2906
812
813
814
815
816
817

1.-A. Martel - sal 3sem.26av-3-10mai....	\$150.00✓
2.-Stenio Beaudry - 12 ass. à \$2.50 Couvent	30.00✓
3.-Maurice Chabot - ent. Ste-Marguerite	15.00✓
4.-Jos Paquette- gravier- Bettez-Gagnon	111.50✓
5.-Yvon Caron -buil-dozer-Lacerte (Cinq-Mars)	14.00✓
6.-Royal Valois - gravier -sable(Lacerte-C.Mars)	45.00✓
7.-Royal Valois - gravier -L acerte - Cinq-Mars	221.78✓
8.-Euclide Paillé - travail -Mathon-Doucet	22.50✓
9.- Bernard Gélinas -travail - " "	12.00✓
10.-Imprimerie Lacoursière -feuilles de comptes	11.97✓
11.-Y.Robichaud -gravier Val Mauricie	75.00✓
12.-Bell Tel au 16 avril -bureau	11.75✓
13.-Shaw. Water & Power - 30 avril- Ban-Ste-M.	252.97✓
14.-Shaw. Water & Power - 15 avril - calvaire	8.46✓
15.-Gérard A. Hamel -paiement final- ch. d'hiver	1,021.60✓
16.-Y.Robichaud - neige -Val Mauricie	24.00✓
17.-Regional Asphalt -neige -Val Mauricie	37.50✓
18.-La Cie Laviolette Const.- neige Bl-St-Jean	33.00✓
19.-Y.Robichaud -neige Bl. Gélinas	24.00✓
20.-Rol. Beaudoin - neige Ste-Marguerite	10.00✓
21.-A. Martel -loyer avril et mai- aff. \$4.00-gaz	49.00✓-timbres
22.-R. Gagnon - fiches de bois..	11.00✓
23.-Gilles Gagnon- sal 3sem.26 av.3-10 mai	45.00✓
24.-Louis Etroff - sal. mai	25.00✓
25.-Shaw. Water & Power - puits -10 avril	95.47✓
26.-Gilles Gagnon - 88h à \$1.10	96.80✓
27.-Alphonse Roch - 8h à \$1.10	8.80✓
28.-C. Paillé - 16h. à \$1.10	17.60✓

ADOPTE.

Fossé à creuser

Lue une lettre de M. Raymond Ricard demandant qu'un fossé soit creusé entre les Boulevards Ste-Catherine et Des Dominicains. Cette question a été transférée à l'inspecteur agraire, M. Henri Montour.

Sub. de Jardin
de T.R. Inc.

Le plan de subdivision de Jardin de Trois-Rivières Inc. présenté par l'ingénieur Gorges Gariépy a été soumis puis remis à la prochaine séance régulière.

Avis public -mise
en nom. 14 mai

Le secrétaire fait ensuite lecture d'un avis public avisant la population de la mise en nomination de trois conseillers, le 14 mai prochain entre 10h et midi, à la salle de la Coopérative Fédérée de Québec, Rang Ste-Marguerite.

Demande d'eau de
M. C. Trahan

Lue une lettre de M. C. Trahan dans laquelle le contribuable demande le service d'eau chez lui, en dehors du réseau d'aqueduc municipalisé.

S.H. le maire Roberge et quelques conseillers suggèrent à M. Trahan de faire signer une requête par tous les contribuables en dehors du secteur, demandant le prolongement d'aqueduc et de présenter ensuite cette dite requête au conseil municipal pour

MARGE DE LA RELIURE

5 mai 1958

étude.

M. Armand Roy, nommé conseiller dernièrement, annonce par une lettre officielle sa démission comme inspecteur de chemins du Boulevard Lacerte.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"que la démission de M. Armand Roy comme inspecteur de chemins, soit et est accepté."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Arthur Dufresne,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les comptes des inspecteurs de chemins, pour l'hiver en cours, au montant total de \$128.50 soient et sont acceptés."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Arthur Dufresne,

"Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer le montant de \$1,021.60 comme la et dernière tranche de l'entretien des chemins d'hiver par M. Gérard A. Hamel de Shawinigan. Ceci est le paiement final."

ADOPTE.

M. Clément Ricard présente un plan de subdivision du lot 28 du cadastre officiel dans le Rang Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que le plan de subdivision du lot 28 dans le Rang Ste-Marguerite au nom de M. Clément Ricard soit et est approuvé".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire le paiement d'un montant de \$10,291.25 d'un emprunt temporaire dû en décembre 1957 et renouvelé pour une période de 6 mois, devenant dû le 1er juin prochain."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'une demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales pour obtenir un arrêté pour être envoyé à la Banque Provinciale du Canada, succursale de Trois-Rivières, afin de renouveler pour une période de six (6) mois, le montant dû de \$6,721.25 qui devient échu le 1er juin 1958."

ADOPTE.

Par la suite, une autre résolution au sujet du montant de \$20,000 qui doit être honoré le 30 juin prochain, a été adoptée.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le montant de \$20,000 soit obtenu au moyen de débantures."

ADOPTE.

A cet effet, M. Charles E. DeRouin, conseiller a donné un avis de motion en vue de préparer un règlement pour émettre des obligations (débantures). Ce dit règlement devant être prêt pour la prochaine session.

Le secrétaire présente à nouveau un acte du notaire Villeneuve qui demande la signature de la municipalité afin que M. Robert Houde puisse avoir la permission de construire une maison de repos pour les pilotes.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que le secrétaire, accompagné d'un ou deux conseillers, MM. Emile Caron et Henri Guilbert, rencontre le notaire G. Giles Garceau pour étudier la question de l'acte du notaire Villeneuve. Que S.H. le maire Roberge soit et est autorisé à signer les documents si tout est trouvé en parfait ordre."

ADOPTE.

Dem. A. Roy comme
ins. de chemins

Compte \$128.50
par ins. de
chemins

Paiement final de
\$1,021.60 à
Gérard Hamel

Sub. du lot 28
acceptée.

Paiement d'un
emp. \$10,291.25
du le 1er juin
1958

Emp. de \$6,721.25
renou. jusqu'à
nov. 1958.

Avis de mot. reg.
oblig. \$20,000.00

5 mai 1958

INITIALES DU MAIRE

J.P.R.
303

INITIALES DU SEC-TRES.

am

Raoul Lamy,
insp. mun.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE à l'unanimité,
"Que M. Raoul Lamy soit et est nommé
inspecteur municipal."

ADOPTÉ.

S.H. le maire Jean-Paul Roberge présente ensuite une demande de M. Maxime Gélinas au sujet du coût du service d'aqueduc durant un bris de l'aqueduc privé.

Service d'aqueduc
à Maxime Gélinas
aqu. privé.

Les quatre locataires de l'aqueduc privé ont eu de l'eau de la municipalité entre le 26 avril et le 5 mai.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Qu'un montant de \$3.00 soit et est chargé à ces quatre contribuables pour la période du 26 avril au 5 mai pour l'usage de l'aqueduc municipal durant les réparations de leur aqueduc privé."

ADOPTÉ.

Demande à l'off.
du Drainage
Lacerte-Panneton-
Duval

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Charles E. Derouin,
"Qu'une demande soit faite à l'office du Drainage du Québec, de préparer des plans séparés pour les cours d'eau Duval, Panneton et Lacerte, s'il y a impossibilité d'exécuter le plan actuel du cours d'eau Lacerte. Ceci fait suite à une récente visite d'un officier de ce département."

ADOPTÉ.

M. Pelletier et
un plan de
zonage-Const.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Qu'une demande soit faite auprès de M. Doucet, le sous-ministre des Affaires Municipales invitant M. Burroughs Pelletier, ingénieur-directeur du service d'Urbanisme, de se rendre rencontrer les membres du conseil et prendre connaissance d'un plan de zonage et de construction."

ADOPTÉ.

Cyrille Gélinas
insp -Lacerte

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que M. Cyrille Gélinas soit et est nommé inspecteur de chemins pour le Boulevard Lacerte, succédant au démissionnaire, M. Armand Roy."

ADOPTÉ.

Geste généreux
du conseiller
A. Roy

S.H. le maire Roberge, au nom des conseillers fait remarquer aux contribuables présents le geste vraiment généreux du conseiller Armand Roy qui, par l'entremise de son fils, a prêté gratuitement sa pelle mécanique pour creuser un trou lors d'un récent bris d'aqueduc au Moulin Rouge. Tous sont unanimes pour remercier le conseiller Roy.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que M. Charles E. DeRouin soit et est nommé maire suppléant pour les prochains trois mois."

ADOPTÉ.

C. DeRouin, maire
suppléant.

Le secrétaire est prié d'écrire à InterNational Water Supply Co. de Montréal pour lui demander un résultat de l'examen des puits fait dernièrement.

Nettoyage des
puits.

Suivant un rapport du puisetier R.J. Lévesque, les puits doivent être nettoyés de temps en temps afin de donner un meilleur rendement.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que des soumissions soient demandées pour le nettoyage des puits et un drainage dans la bâtisse des valves. Les demandes de soumissions devront être dans les mains du secrétaire au plus tard à minuit le 23 mai 1958. Les soumissionnaires pourront communiquer avec le Surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon pour recevoir de plus amples informations sur les travaux qui devront être exécutés aux puits."

ADOPTÉ.

Mise au point dans
Le Nouvelliste

Le conseil n'approuve pas un récent article paru dans Le Nouvelliste, comme éditorial.

INITIALES DU MAIRE
J.P.R.
304
INITIALES DU SEC-TRES
Am

5 mai 1958

Les rédacteurs semblent changer trop souvent le nom de Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières en celui de Conseil de la Banlieue de Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE A L'UNANIMITE,

"Que le secrétaite soit et est autorité à faire une mise au point sur le Nouvelliste pour refuter toutes les erreurs commises dans l'éditorial."

ADOPTE.

L'inspecteur agraire Henri Montour et plusieurs contribuables discutent des fossés de lignes avant que S.H. le maire Jean-Paul Roberge lève la séance.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec-tr.

14 mai 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Assemblée des électeurs de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, quatorzième jour de mai, mil neuf cent cinquante-huit, à dix heures de l'avant-midi à la salle du conseil, Rang Ste-Marguerite, sous la présidence du soussigné, Armand Martel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même de même que du certificat de publication dudit avis public, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de conseiller pour chacun des sièges numéros un, deux et six de la susdite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Armand Roy, industriel, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Isidore Bolduc et M. Ferdinand St-Louis, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Armand Roy comme conseiller au siège No un de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Henri Guilbert, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Siméon Ricard et M. Paul-H. Vaillancourt, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Henri Guilbert comme conseiller au siège No deux de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Paul-Emile Ouellette, fitter, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Arthur Dufresne et M. Leonidas Beaudoin, tous deux électeurs présents, mettant en nomination ledit Paul-Emile Ouellette comme conseiller au siège no. six de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite à la charge de conseillers aux sièges un, deux et six de cette municipalité que les trois nominations susmentionnées, le président d'élection proclame M. Armand Roy élu conseiller au siège no un de cette municipalité; M. Henri Guilbert élu conseiller au siège no deux de cette municipalité et M. Paul-Emile Ouellette élu conseiller au siège no six de cette municipalité.

L'assemblée est levée.

Armand Martel
Président de l'élection

Voir serment d'office au verso.

MARGE DE LA RELIURE

Ass. des
électeurs
14 mai 1958

Nominations.

M. Armand Roy
Conseiller
siège no. 1

M. Henri Guilbert
Conseiller
siège No. 2

M. Paul-E. Ouellette
Conseiller
siège no. 6

INITIALES DU MAIRE
J.P.P.
365
INITIALES DU SEC-TRES
am

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, ARMAND ROY, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège No 1) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, Que.
ce quatorzième jour de mai 1958

Armand Roy

Armand Martel
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, HENRI GUILBERT, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège No 2) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
A Trois-Rivières, Que.
ce quatorzième jour de mai 1958

Henri Guilbert

Armand Martel
sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, PAUL EMILE OUELLETTE, soussigné, de Ste-Marguerite des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller (siège no 6) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
A Trois-Rivières, Que.
ce quatorzième jour de mai 1958

P. Ouellette

Armand Martel
sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

2 juin 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 2 juin 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents; S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Emile Caron, Armand Charbonneau, Armand Roy. M. Paul-Emile Ouellette, conseiller, est absent à cause de la mort accidentelle de son fils, Jean-Louis.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les minutes de la session régulière du 5 mai 1958 ainsi que l'Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières du 14 mai 1958 soient et son adoptées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

Comptes.

Ch. 2907	1.- Cop. Mun. dép. Aqueduc -emprunt hiver	\$3,348.44 ✓
2908	2.- A. Martel - sal 4 sem. 17-24-31 mai -7 juin	200.00 ✓
2909	3.- La Revue Municipale -saison 58-59	15.00 ✓
2910	4.- A. Martel - lettres enreg. 369 à \$0.04 -30 à \$0.05	96.06 ✓
2911	5.- La cie de T. Laviolette - Bl Lacerte -(Cinq-Mars)	14.50 ✓
2912	6.- Le Bell Tel - au 16 mai	12.72 ✓
2913	7.- Leonard Beaulieu - Bl Lacerte (Gélinas)	4.00 ✓
2914	8.- Vincent Caron - Bl. Lacerte (Gélinas)	18.00 ✓
2915	9.- Centre Audio Visuel Inc. H-Parleurs au Calvaire	25.50 ✓
2916	10.-Y.Robichaud - sable Val Mauricie	9.00 ✓
2917	11.-Y.Robichaud - sable 3e Bourassa	80.00 ✓
2918	12.-Imprimerie Lacoursiere - cartes d'évaluation	9.48 ✓
2919	13.-Leonard Beaulieu - Blvs Dom. Ste-Catherine	13.50 ✓
2920	14.-Leonard Beaulieu - Dom- Ste-Catherine.	40.50 ✓
2921	15.-Bernard Gélinas - Mathon-Doucet	34.50 ✓
2922	16.-M. Gagnon - Mathon-Doucet	21.50 ✓
2923	17.-A.Martel - loyer de juin	15.00 ✓
2924	18.-P.V.Ayotte Ltée - 300 feuilles des min. d'ass.	21.05 ✓
2925	19.-Royal Valois - Bl. Lacerte (Cinq-Mars)	33.00 ✓
2926	20.-Charles Mongrain - Bl. Lacerte (Cinq-Mars)	3.75 ✓
2927	21.-Armand Bourassa - Bl. Pratte	7.00 ✓
2928	22.-Maxime Gélinas - Bl. Pratte	21.00 ✓
2930	23.-A. Martel - sal 3 sem. 14-21-28 juin	150.00 ✓
2931	24.-Me. Jean-M. Bureau - Compte du Con de Compté-int.frais	1,675.97 ✓
818	25.-Banque Provinciale - emprunt 1er juin -	10,291.25 ✓
819	26.-Yvon Caron - remboursé B.Fontaine Caron -	50.00 ✓
820	27.-Gilles Gagnon- sal 4 sem 17-24-31 mai et 7 juin	60.00 ✓
821	28.-Louis Petroff - salaire de juin	25.00 ✓
822	29.-Le Nouvelliste - soumissions pour nettoyage du puit	28.00 ✓
823	30.-Shaw. Water & Power - au 9 mai - puit	86.95 ✓
824	31.-Roger Duval Inc - fac. 1285	24.93 ✓
825	32.-Gilles Gagnon - 131h à \$1.10	144.10 ✓
826	33.-A. Chamberland - 57h à \$1.10	62.70 ✓
827	34.-A. Roch - 8h à \$1.10	8.80 ✓
828	35.-Gilles Gagnon - sal. 2 semaine - 14 et 21 juin-	30.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Maxime Gélinas soit et est réengagé pour l'entretien du Calvaire au prix de \$100 pour la saison."

ADOPTE

Ent. Calvaire
\$100 -M.Gélinas

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE
306
INITIALES DU VICE-MAIRE

sess. rég.
2 juin 1958

min. accept.
ses mai 58

2 juin 1958

INITIALES DU MAIRE

J.P.R.
307

INITIALES DU SEC-TRES

A.M.

Bienfaiteurs du Calvaire.

Son Honneur le maire Jean-Paul Roberge demande au conseil que des lettres de félicitations soient adressées à tous ceux qui ont contribué bénévolement à aménager le Calvaire pour les mois d'été.

M. Maxime Gélinas, en charge du Calvaire a adressé une liste des bienfaiteurs à cet effet.

Le secrétaire est prié d'envoyer une lettre à chacun des bienfaiteurs.

Démi. de l'Ins. agraire Montour

Le secrétaire lit ensuite une lettre de démission de M. Henri Montour comme inspecteur agraire à la Banlieue. M. Henri Guilbert, conseiller félicite M. Montour pour son magnifique travail au cours des deux années de service et cela sans aucune rémunération.

B.Gélinas lui succède

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la démission de M. Henri Montour comme inspecteur agraire soit et est acceptée".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M. Bernard Gélinas soit et est nommé inspecteur agraire, en remplacement de M. Henri Montour démissionnaire".

ADOPTE.

Réclame de \$350 de M. Gérard Hamel

M. Gérard A. Hamel, contracteur des chemins d'hiver dans la Paroisse des Trois-Rivières au cours de 1957-58, fait parvenir une réclame de \$350.00 pour un surplus de travail exécuté avec un bull-dozer.

Les membres du conseil refusent d'en payer le montant parce qu'ils ne doivent rien au contracteur, disent-ils.

A ce sujet, M. Armand Charbonneau, conseiller demande que M. Hamel paye \$128.50 puis le conseil déboursa la balance du montant dû. S.H. Le maire Roberge s'objecte et donne ses trois raisons valables.

Finalement le conseil refuse de payer et fait remarquer que M. Hamel n'a pas encore répondu aux nombreuses réclamations des contribuables.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que S.H. le maire Jean-Paul Roberge soit et est autorisé à rencontrer les membres de la Commission Scolaire pour demander qu'une valve soit installée sur le tuyau central aux environs du chalet construit par le Centre Récréatif de la Banlieue.

Valve pour le chalet du Centre Récréatif.

Le Centre Récréatif a également obtenu la permission de payer un loyer d'eau de \$30.00 par année."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

\$3,348.44 trans. du mun. à l'aqueduc.

"Qu'un montant de \$3,348.44 soit transféré du Municipal à l'Aqueduc. Ce montant a été emprunté cet hiver pour payer l'entretien des chemins d'hiver."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Billet \$6,721.25 pour 6 mois - renouvelé

"Que Son Honneur le maire Jean-Paul Roberge et le secrétaire soient et sont autorisés à signer un billet au montant de \$6,721.25 pour l'échéance due en juin et renouvelé pour une période de six (6) mois.)

ADOPTE

Rapport de R.L. Levesque sur le puit no.2

M. R.J. Lévesque, puisetier de Trois-Rivières nous écrit pour nous donner le résultat des tests effectués au puit no.2 et avertit le conseil qu'un nettoyage s'impose à ce dit puit.

MARGE DE LA RELIURE

2 juin 1958

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Sub-div. des lots
36 -Jardin TR
et 19 -Aubry

Lettre de Mme
Vve M. Normand

Demande d'eau

B-fontaine
Bl. St-Jean

soumissions pour
nett. puit no.2

Drainage au
puits no.2

Le secrétaire présente ensuite une lettre de M. Georges Gariepy, ingénieur-conseil au non de Jardin de T-R. Inc demandant que la sub-division des lots 36 soit acceptée telle que présentée. Le conseil, avant d'accepter la sub-division demande qu'on écrive au Ministère des Terres & Forêts pour savoir si le plan précédent a été accepté.

Il en est de même d'un plan de sub-division des lots 19 sur la terre de M. Aubry. L'étude de ce plan a été remise à plus tard.

Le conseil demande au secrétaire d'écrire à Mme Maurice Normand pour lui dire qu'on acceptait ses remarques avec plaisir et que déjà un plan préliminaire pour remédier à ces choses a été préparé et a donné satisfaction.

Des lettres seront aussi adressées à Mme T. Pothier pour lui dire que M. Théo Larose de la Voirie Provinciale a promis d'aménager un mur solide près du pont de la Vieille Route; à M. Burrough Pelletier, lui disant qu'on attend avec impatience sa visite; à M. Gérard Landry pour lui annoncer qu'il faudra avoir 4 à 5 propriétaire dans les environs avant que le réseau d'aqueduc soit prolongé dans ce secteur des lots 37.

D'ailleurs M. Gilles Gagnon fera un estimé du coût pour prolonger l'aqueduc chez M. Landry.

Plusieurs contribuables des lots 60 sur la terre de M. Bernard Montour demandent le prolongement du réseau d'aqueduc jusqu'aux chalets. M. Gagnon, le surintendant d'aqueduc fera un estimé du cout des travaux et donnera un rapport prochainement.

Il y a aussi M. Henri Gélinas qui possède une maison sur la terre de M. Henri Montour, sur une rue transversale. M. Gélinas demande de l'eau. M. Gagnon visitera les lieux sur la rue Doucet-Mathon et verra M. Gérard Vanasse pour savoir s'il y aurait possibilité de connecter un tuyau au sien.

Des contribuables du Bl. St-Jean demandent d'installer une borne-fontaine à une certaine distance où il en manque une. Sur ce sujet, M. Gagnon, le surintendant d'aqueduc déclare qu'il y a des défauts aux borne-fontaine et qu'il serait bon d'installer de nouvelles valves.

Le secrétaire fait lecture du rapport d'International Water & Supply au sujet du puits no.2. Des lettres de remerciements seront adressées à M. R.J. Lévesque et à Int. Water & Sup. pour leur rapport bien précis sur le puits actuel en opération.

Les soumissions pour le nettoyage du puit no.2 sont maintenant ouvertes. Les soumissions viennent de M.R.J. Lévesque de notre ville et les Puits de Québec Enrg. de Québec.

MM. Ricard & Charpentier, étant les seuls soumissionnaires pour le drainage du puits, ils obtiennent le contrat.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que la firme Ricard & Charpentier soient et sont autorités à faire les travaux de drainage au puits no.2 pour le montant de \$160.00."

ADOPTE.

M. Henri Guilbert, conseiller, demande que M. RJ Lévesque obtienne le contrat pour le nettoyage du puits no2. M. Armand Charbonneau, conseiller est aussi en faveur de M. Lévesque.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M.R.J. Lévesque soit et est autorisé à effectuer le nettoyage du puits no.2"

En contre proposition,

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Qu'il est préférable de retarder à une séance spéciale, avant de choisir le soumissionnaire afin d'étudier les deux soumissions et la différence dans les deux nettoyages"

MARGE DE LA RELIURE

2 juin 1958

Sur cette contre-proposition, M. R.J. Lévesque se retire de la salle, après avoir demandé que sa soumission soit déchirée.

Soumissions non acceptées

S.H. le maire Roberge demande alors le vote et comme la majorité 3-2 est en faveur de retarder à une séance spéciale avant de choisir le soumissionnaire, la motion de M. Henri Guilbert est donc battue.

Un règlement portant le no 75 et concernant l'émission d'obligations au montant de \$20,500 a été adopté.

Règlement no. 75 adopté

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le règlement numéro 75 concernant l'émission d'obligations au montant de \$20,500, servant à payer le coût des travaux effectués il y a deux ans pour le prolongement d'aqueduc dans Val Mauricie, soit et est adopté."

ADO PTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE à l'unanimité,

Règl. no. 75 au s-m. Doucet

"Qu'une copie du règlement no. 75 soit envoyé au sous-ministre Doucet en lui demandant de faire approuver le dit règlement par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'émettre immédiatement des obligations au montant de \$20,500."

ADO PTE.

Pression trop forte - valves de réduction

Le système d'aqueduc de la paroisse accuse présentement une trop forte pression pour la résistance du matériel. En conséquence on voudrait réduire la pression actuelle de 100 livres à environ 60 livres.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Qu'une demande soit faites à l'ingénieur Maurice Langlois pour préparer un estimé, plan et devis de l'installation de valves de réduction à l'endroit propice."

ADO PTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

H. Levasseur, ins. de ch. Ste-Marg.

"Que M. Hervé Levasseur soit et est nommé inspecteur de chemins dans le Rang Ste-Marguerite, remplaçant M. Armand Beaudry qui n'est plus propriétaire dans la paroisse."

ADO PTE.

Avis de motion A. Roy - Taxe spéciale

Un avis de motion a été soumis par le conseiller Armand Roy, avisant le conseil qu'il préparera un règlement en vue d'imposer une taxe spéciale aux commerces locaux et étrangers établis à la Banlieue. Il en coûterait 50% de moins aux commerçants locaux pour obtenir leur permis d'opérer.

Affiches pour les enfants

Le conseiller Armand Charbonneau demande de faire installer des affiches "Protégez nos enfants" aux environs des écoles de la Paroisse afin que les automobilistes ralentissent. Il s'informerera du prix pour ces affiches et fournira un rapport à la séance spéciale.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Messe pour le jeune J-Ls Ouellette

"Que le conseil désire offrir au conseiller Paul-Emile Ouellette, leurs condoléances par suite du décès de son fils, Jean-Louis qui est mort des suites de blessures subies après avoir été heurté par une automobile. Une messe sera chantée, payée par la municipalité, pour le repos de son âme."

ADO PTE

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"que la session régulière soit ajournée au 3 juin 1958."

ADO PTE.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Martel sec-trés.

INITIALES DU MAIRE
310
INITIALES DU SEC-TRES

3 juin 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

séance ajourn.
3 juin 58

Séance d'ajournement de la session du 2 juin 1958, tenue le 3 juin 1958, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 2 juin 1958, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Emile Caron, Armand Charbonneau, Armand Roy.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"D'écrire à M. Arthur Bergeron, sous-ministre de la Voirie Provinciale, pour lui faire savoir que la Paroisse des Trois-Rivières est propriétaire des terrains et qu'une demande lui est faite pour la confection de la Route du Calvaire, sur toute sa largeur soit 60 pieds.

Confection de la Route du Calv. demandée à la Voirie Prov.

La Paroisse est propriétaire des terrains du cadastre officiel P-37 et P-38 de la subdivision 38-148, une largeur de 6 pieds du côté ouest de la Route du Calvaire, dans toute sa longueur de la route nationale no.2 à la voie ferrée du Pacifique Canadien; et de 16 pieds de largeur, sur toute sa longueur, de la route nationale no.2 à la voie ferrée du Pacifique Canadien, des subdivisions 37-20,23,28,149.

Vu le développement intense dans la Route du Calvaire par suite de construction domiciliaire, il y a lieu de demander de confectionner la Route du Calvaire à 60 pieds de largeur."

ADOPTE.

Lettre de féli. à M. T. Larose

Une lettre de remerciements sera envoyée par le secrétaire à M. Théo Larose du Ministère provincial de la Voirie à Trois-Rivières. Le conseil reconnaît toute l'aide qui leur a été accordé et désire le lui faire savoir personnellement. En même temps M. Larose sera avisé de la résolution adoptée en vue de l'élargissement de la Route du Calvaire et d'une lettre adressée au sous-ministre Arthur Bergeron.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Soumissions pour chemins d'hiver

"Que des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver soient demandées par l'entremise d'annonces dans le Nouvellistes. Les soumissionnaires auront jusqu'au 30 juin à minuit pour envoyer leur demande écrite."

ADOPTE

La rue Guay

Le conseil tient toujours à se porter acquéreur de la rue Guay, un chemin privé appartenant à M. O. Asselin. Afin d'en venir à une entente avec la propriétaire d'un terrain, Mme H. Mongrain, S.H. le maire J.P. Roberge a été autorisé à continuer ses pourparlers afin que tout soit bâclé sous peu." Une promesse de vente a été signée mais non le contrat.

Le conseil de la Paroisse des Trois-Rivières est toujours à la recherche d'autres sites pour l'établissement de puits d'eau potable.

Proposé Par: Henri Guilbert,
Secondé par: Emile Caron,

Recherches d'eau

"Que son H. le maire Roberge et M. le pro-maire Charles E. DeRouin soient et sont autorisés à transiger avec M. Achille Doucet du 2e rang St-Etienne, Bl. St-Jean, afin d'obtenir une option sur son terrain. Demander que l'option soit pour une période de six (6) mois."

ADOPTE.

Dès que l'option aura été prise, le conseil de Trois-Rivières sera immédiatement avisé.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

OPTION chez A. Doucet ?

"Que la séance d'ajournement soit levée."

ADOPTE.

La séance d'ajournement est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Charbonneau sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE

12 juin 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE

J.P.K.
311

INITIALES DU SEC-TRES

am

Séance spéciale
12 juin 1958

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le jeudi, 12 juin 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Bberge, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Charles-E. DeRouin, Emile Caron, Armand Roy, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

C'est la première séance pour le conseiller Paul-Emile Ouellette.

Avis de
convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil. L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Les évaluateurs du rôle - plaintes etc..
- 2.-Affiches pour sauvegarder les enfants- Rapport du conseiller Armand Charbonneau.
- 3.-Soumissions pour le nettoyage des puits.
- 4.-Recherches d'eau - Aqueduc en général.

Les évaluateurs
en retard

Le secrétaire avise les membres du conseil qu'à cause de la maladie de l'un des évaluateurs, M. Clément Ricard, la revision du rôle n'est pas encore terminée et qu'un avis public sera donné en temps et lieu.

Affiches pour
les écoles

Au sujet des affiches aux alentours des écoles pour demander aux automobilistes de protéger les enfants, le secrétaire est avisé d'écrire au Département des Signaux, à 775 rue Kelly Ouest, Montréal pour en demander le prix.

Les conseillers Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette s'occupent de ces affiches et demanderont à M. Raoul Lamy s'il y aurait des affiches disponibles pour les écoles de la Banlieue et de Ste-Marguerite.

Nettoyage du
puits no.2

On en vient aux soumissions pour le nettoyage du puits no.2; celles de M. R.J. Lévesque et des Puits du Québec Enrg.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le conseil désire prendre plus de connaissance sur ces soumissions pour le nettoyage du puits no.2, avant de rendre une décision à la prochaine session."

ADOPTE.

Lettres pour
demandes d'eau

Le secrétaire écrira à MM. Henri Gélinas du Blv Mathon et à Radisson Construction pour les aviser du refus du conseil de faire des travaux de prolongement d'aqueduc. M. Charbonneau avait proposé de voir M. Gérard Vanasse mais ce dernier a déjà refusé à M. Gélinas de lui permettre de poser une valve à son tuyau à cause de l'insuffisance d'eau.

Lettre au C.P.R.

Le secrétaire écrira au Pacifique Canadien afin d'éclaircir une récente lettre du C.P.R. réclamant un montant annuel de \$5.00 pour le passage d'un tuyau de 10 pouces de diamètre sous la voie ferrée.

Il n'y a rien de nouveau au sujet de la demande des contribuables qui demeurent sur la terre de M. Bernard Montour et veulent de l'eau. M. Gagnon doit fournir un rapport sur un estimé du cout des travaux pour une telle entreprise.

312

12 juin 1958

M. Georges Gariepy, au cours d'un appel téléphonique avec le secrétaire demande au conseil d'adopter une résolution sur un plan de sub-division des lots 36 de Jardin de TR Inc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. Georges Gariepy, ingénieur-arpenteur vienne rencontrer les membres du conseil et démontre qu'il n'y a aucun danger de signer le document."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une demande soit faite à M. Théo Larose, ingénieur-divisionnaire de la Voirie Provinciale, pour baisser la "calvette" qui traverse le Bl. St-Jean. Ce travail est assez urgent."

ADOPTE.

Les membres du conseil décident de faire diligence pour les recherches d'eau. C'est pourquoi S.H. le maire Roberge et le conseiller Charles E. DeRouin, d'une part; les conseillers Armand Charbonneau et Henri Guilbert; Armand Roy et Paul-Emile Ouellette, d'autre part; visiteront les terres de MM. Achille Doucet, et d'autres endroits de la paroisse afin de prendre des options sur des terrains qui pourraient fournir une quantité intéressante d'eau.

M. Armand Charbonneau, conseiller ira demander au propriétaire de la piscine du Bl. St-Jean, M. Thiffault d'installer immédiatement un compteur afin de savoir la quantité d'eau employée à cet endroit.

Avant de clore la séance spéciale, le conseil accorde une semaine de vacances au secrétaire, soit du 23 au 30 juin.

La séance spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Mortel sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE

7 juillet 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 7 juillet 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Henri Guilbert, Emile Caron, Armand Charbonneau, Armand Roy et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

Seconde par: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 2 juin 1958, la séance d'ajournement du 2 juin 1958 et la séance spéciale du 12 juin 1958 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

M. Armand Charbonneau, conseiller fait remarquer que dans les minutes du 2 juin 1958 on y a marqué le mot puits no.2 pour être drainé alors qu'il aurait fallu lire "réservoir".

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement."

Le conseil veut rencontrer M. G. Gariepy

Une calvette à baisser Bl St-J.

Les options ..

Compteur à la piscine du Bl St-Jean

Vacances d'une sem au secé

sess. rég.
3 juil. 58

min. sess.
juin, 1958

Correction ré:
Réservoir et non puits

7 juillet 1958

INITIALES DU MAIRE.

313
INITIALES DU SEC-TRES.

Comptes

Ch. 2932
2933
2934
2935
2936
2937
2938
2939
2940
2941
2942
2943
2944
2945
2946
2947
2948
2949
2950
2951
2952
2953
2954
2955

1.- J.T. Joly - évaluateur - 19jrs à \$6.00 \$114.00 ✓
 2.- Clément Ricard- éval - 19jrs-6.00 14j3.00 156.00 ✓
 3.- Roger Guilbert-éval. -19jrs6.00-5j-3.00 129.00 ✓
 4.- Gilles Montour -éval. 23 jrs à 5.00 115.00 ✓
 5.- Maxime Gélinas - Bl. Beaudry 12.00 ✓
 6.- Le Nouvelliste - re:chemins d'hiver 17.60 ✓
 7.- Vincent Caron - Bl. Lacerte(Cinq-Mars) 5.00 ✓
 8.- Vincent Caron - Ouvrage Mun. 12.00 ✓
 9.- Edgar Tapps - cloture Ste-Cath. 20.90 ✓
 10.- Jérôme Lamy - " " 33.65 ✓
 11.- The Bell Tel - au 16 juin 14.60 ✓
 12.- Le Numérique - botin de tl. 3.00 ✓
 13.- Abran-Lambert - mutations avril-mai 17.50 ✓
 14.- A. Martel - sal 5-12 juil - timbres \$10.00 \$110.00 ✓
 15.- Jean Banville - réparer le dactylographe 6.03 ✓
 16.- Bernard Gélinas - Mathon-Doucet 23.00 ✓
 17.- L. Teasdale - Mathon-Doucet 5.00 ✓
 18.- Baptist Transport - Bellemare 30.00 ✓
 19.- Royal Valois - Bellemare 72.68 ✓
 20.- Yvon Caron - Bellemare 6.00 ✓
 21.- Carrière St-Maurice - Ste-Marguerite 17.30 ✓
 22.- A. Martel -loyer de juillet 15.00 ✓
 23.- The Shaw, Water & Power - 31 mars au 31 mai 403.93 ✓
 24.- A. Martel - sal. 19 et 26 juil. 100.00 ✓
 25.- The Shaw, Water & Power - au 11 juin-puits 91.98 ✓
 26.- Ricard & Charpentier - rép. net -reservoir 160.00 ✓
 27.- M.G.Machinery - 2 gauges 13.78 ✓
 28.- Roger Duval Inc - matériaux d'aqueduc 108.81 ✓
 29.- Clément & Levasseur - couper tuyau 1.00 ✓
 30.- Gilles Gagnon - huile et gas pour pompe 3.00 ✓
 31.- Launier Ltée - matériaux d'aqueduc 227.89 ✓
 32.- Louis Petroff - sal de juillet 25.00 ✓
 33.- Gilles Gagnon- sal. 28 juin -5-12 juil. 45.00 ✓
 34.- Royal Valois - pierre aqueduc 9.75 ✓
 35.- Gilles Gagnon - 203h à \$1.10 223.30 ✓
 36.- C. Milette - 106h. à \$1.10 116.60 ✓
 37.- A. Chamberland - 29h à \$1.10 31.90 ✓

MARGE DE LA RELIURE

829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841

Mut. d'avril et mai

ADOPTE.
 PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Armand Roy,
 "Que les mutations des mois d'avril et de mai 1958
 sont approuvées telles que lues."

Sub-div. du lot 19 - Aubry

ADOPTE.
 PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Guellette,
 "Que le plan de sub-division d'une partie du lot
 19 à M. Aubry, préparé par M. R.H. Houde, arpenteur-géomètre
 soit et est approuvé."

nettoyage du puits no.2

ADOPTE.
 PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
 SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
 "Qu'il est préférable d'attendre le rapport du puisetier
 G. Lizotte des Puits du Québec Enrg., qui doit parvenir au se-
 crétaire prochainement, avant de décider si le puits no.2
 sera nettoyé ou non."

Drainage du cours d'eau Beaudry

ADOPTE.
 Les propriétaires Charles Vetere, Jean-Marie Beaudry,
 Hervé Levasseur et Georges Durand sur lesquelles passent le
 cours d'eau Beandry ont fait parvenir une requête pour demander
 de les aider pour le drainage de ce dit cours d'eau qui cause
 des difficultés au printemps et à l'automne.
 PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Que le conseil ne s'objecte nullement à la demande des
 propriétaires des terrains où passe le cours d'eau Beaudry, a ce
 que ce dit cours d'eau soit drainé par le ministère du drainage
 du Québec."
 ADOPTE.

7 juillet 1958

Les membres du conseil n'étaient pas satisfaits du rendement du contracteur Gérard A. Hamel qui a obtenu l'entretien des chemins d'hiver en 1957-58 ont décidé de le congédier.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil n'étant pas satisfait du travail accompli par le contracteur des chemins d'hiver, M. Gérard A. Hamel de Shawinigan, pour la saison 1957-58, a décidé de ne pas réengager ce dit contracteur pour la saison 1958-59. D'ailleurs le manque d'équipement a été un atout dans les nombreuses difficultés survenues l'hiver dernier."

ADOPTÉ.

M. Paul-Emile Ouellette, conseiller annonce au conseil qu'avec le conseiller Armand Charbonneau a réussi à obtenir l'option de 3 mois d'un lopin de terre chez M. Achille Doucet, dans le 2^e Rang St-Etienne (Bl. St-Jean) pour les recherches d'eau.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que le conseil acquier le terrain de M. Achille Doucet pour le prix mentionné de 1,000 dollars et que le secrétaire avise ensuite la cité de Trois-Rivières des recherches effectuées à cet endroit afin de ne plus être dérangé."

Comme contre-proposition: A. R. P.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le conseil ne devrait pas acheter immédiatement le terrain de M. Doucet mais favorise l'option prise à cet effet pour une période de trois (3) mois".

C'est alors que le maire Roberge demande le vote.

Les conseillers Henri Guilbert, le proposeur de la motion, Armand Charbonneau, le secondeur et Paul-Emile Ouellette optent en faveur de l'achat du terrain de M. Doucet tandis que les conseillers Charles E. DeRouin, Emile Caron qui ont proposé et secondé la contre-motion ainsi que Armand Roy s'opposent à l'achat immédiat du lopin de terre.

Comme le vote est 3-3 le maire Roberge donne son veto en faveur de retarder l'achat du terrain afin de prendre de plus amples renseignements d'ici la fin de l'option qui est de trois mois. D'ailleurs, dit-il le puisetier G. Lizotte doit fournir à la municipalité un rapport détaillé de l'opération du puits no2 et des recherches possibles autour du dit puits et sur le nettoyage du puits. Le conseil ajoute S.H. le maire doit être et se doit de se renseigner avant d'engager des argents des contribuables.

M. Gilles Gagnon, le surintendant d'aqueduc rapporte qu'il a remarqué une perte d'eau inutile en deux occasions sur la propriété de M. Eddy Normandin, Blvd Des Dominicains après que lui et des témoins eurent constaté la chose et avertit chaque fois le contribuable.

M. Charles E. DeRouin, conseiller fait remarquer que ce n'est pas seulement une seule mais une série d'aqueduc ouvertes qui ont fait baisser anormalement le réservoir, causant de l'inquiétude aux membres du conseil.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Qu'une lettre sévère soit envoyée au contribuable Eddy Normandin lui disant l'inquiétude causée par son acte au détriment du réseau d'aqueduc et l'avisant qu'à l'avenir, le conseil s'en tiendra strictement au règlement d'aqueduc et qu'une sanction sévère lui sera imposée s'il est pris en faute."

ADOPTÉ.

G.A. Hamel est
congédié

Option chez
Achille Doucet

Discussion sur
l'achat du
terrain Doucet

Le veto du
maire

Des pertes d'eau
inutiles

Lettre à M.
Eddy Normandin

7 juillet 1958

INITIALES DU MAIRE

315
INITIALES DU SEC-TRES

Soumissions pour
chemins
d'hiver

--

Le secrétaire ouvre maintenant les lettres de soumissionnaires pour l'entretien des chemins d'hiver au cours de 1958-59. On y remarque cinq compagnies différentes qui semblent être intéressées à nos chemins.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE à l'unanimité,

Le soumissionnaire des chemins d'hiver pour 1958-59 à la prochaine session choisit à la régulière à cause de l'embarras du choix et pour prendre de session d'août plus amples informations sur tous les intéressés et sur leur équipement."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,

Creusage de
fossés

"Qu'une demande soit faite à M. Théo Larose, ingénieur-divisionnaire de la Voirie Provinciale pour que des travaux de creusage de fossés en face de chez Ernest Bolduc, Rang Ste-Marguerite et des deux cotés de la Route du Calvaire, soient exécutés avant les pluies de l'automne."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Rép. clôtures
Route Calvaire

"Que l'inspecteur-en-chef des chemins, M. Raoul Lamy, soit et est autorisé à faire la clôture des deux cotés de la route du Calvaire entre la voie ferrée du Pacifique Canadien et la route du Rang Ste-Marguerite."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Limite de 30
milles à l'h.

"Qu'une demande soit faite auprès de M. Théo Larose de la Voirie Provinciale pour qu'une limite de 30 milles à l'heure soit décrétée dans les zones suivantes: Blvd St-Jean, Rang Ste-Marguerite et Route du Calvaire."

ADOPTE

Borne-fontaine
à réparer

Les membres du conseil accordent la permission à M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc de faire les changements qui s'imposent aux borne-fontaine de 2 pouces et d'en changer le système de clés. Il y a environ 20 borne-fontaine qui seront ainsi réparées.

Chalets chez
B. Montour

M. Gagnon, le surintendant d'aqueduc fournit un rapport sur les chalets construits sur la terre de M. Bernard Montour. Il y a environ 500 pieds du réseau d'aqueduc de la municipalité aux abords de ces chalets. Comme la distance est déjà assez grande et qu'en plus, il y a un propriétaire qui ne veut pas qu'on passe sur son terrain, la demande de ces quatre contribuables est refusée pour le moment du moins.

Revision du
rôle

Après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, après une révision faite par les évaluateurs Clément Ricard, Roger Guilbert, J.T. Joly et le secrétaire du groupe, Gilles Montour, il est résolu que le rôle d'évaluation révisé est accepté et que le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:-

7 juillet 1958

No. Ordre	Augmentation terrain - Batisses	Diminution terrain - Batisses	Evaluation Totale révisée
40A	1,100	6,510	7,610
42		200	2,400
43	170	105	1,875
51A		1,030	1,330
51B		1,875	2,475
52		100	3,000
52A	340	3,700	4,550
93-C	180		180
97			3,770
157		2,210	4,390
161		2,250	3,550
173		725	2,225
192	200	2,700	3,300
202		1,040	6,610
210		560	630
211		560	630
238		135	1,320
257		1,000	1,280
328		6,100	10,800
331		540	22,140
334		3,250	7,730
419		80	2,940
429		130	6,430
475		190	3,490
484		1,450	4,050
486		175	3,175
487		1,300	4,600
525		2,000	4,300
534		3,700	24,100
553		3,450	5,130
568		900	3,100
598		1,515	2,765
604		1,480	5,280
615		1,040	1,390
634		525	3,825
645		330	2,830
667	205	105	330
668	205	105	330
669	205	105	330
670	210	105	330
671	210	105	335
672	210	7,165	335
673	210		7,500
674	210		335
674A	210		335
675	210		335
699	250		400
700	250		400
701	250		400
702	250		400
703	250		400
704	250		400
705	250		400
706	250		400
707	250		400
708	250	16,100	400
745			16,500
		170	230

Révision du
rôle - 58

7 juillet 1958

No.ordre	Augmentation terrain-bâtisses	Diminution terrain-bâtisses	Evaluation totale révisée
768		970	230
776	3,000		4,200
779	650		950
918	725		3,605
930	2,075		2,975
931A	200		200
963	680		1,430
1021	1,300		2,230
1078	2,760		3,360
1167	3,100		3,500
1250	3,460		3,730
1284	2,300		2,520
1354		45	45
1677A	1,120		2,900
1697A	2,350		2,590
1726		35	715
1750		585	780
1771		400	12,900
1783		100	3,800
1805A	835		1,315
1805E	3,450		3,930
1805C	70		2,885
1837		65	1,105
1845	1,030		1,180
1883A	240		240
1883-B	240		240
1883C	240	125	365
1883D	240		240
1883F	240	1,195	1,435
1883E	240		240
1896	2,050		2,740
1921	850		1,330
1938	1,080		2,380
1944	1,380		1,980
1962	120	370	610
1965F	90		690
1965E	200		615
1974	1,480		2,135
2016	200		375
2067	325		450
1965G	240	500	740
1965H	480	2,250	2,730
1965I	240	175	415
1965J	720	1,965	2,685
1963A	60	140	200
1854A	1,100	100	1,200
408		3,125	4,475
283A	150	865	1,015
264A	225	715	940
263A	180	1,000	1,180
2126A	300		300
1809A	350		350
1812A	100	1,000	1,100
1826A	740	170	910
1726A	130	1,370	1,500
1189A		12,950	13,315
1839A	1050	1,575	2,625
212		560	630

INITIALES DU SEC-TRES

317

7 juillet 1958

et que les nouveaux immeubles suivants y soient inscrits:

Ordre	Cadastre	Propriétaire	Terrain	Batisses	Eval. totale
40A	17	Lyonnais, Herman	1,100	6,510	7,610
51A	32	Florant, Hector	300	1,030	1,330
51B	32	Gélinas, Henri	600	1,875	2,475
52A	32-5-7	Vanasse, Gérard	850	3,700	4,550
192	42	Blais, Rosaire	600	2,700	3,300
210	59	Carbonneau, Albéric	70	560	630
211	59	" "	70	560	630
212	59	" "	70	560	630
257	59-26	Ratelle, Martin	280	1,000	1,280
615	15-186	Plante, Gilles	350	1,040	1,390
672	17-80	Cinq-Mars, Mme Jul.	335	7,165	7,500
708	17-117-16	Lafond, Robert	605	16,100	16,705
779	29-57	Lemieux, Joseph	300	650	950
264A	59	Blais, Adonai	225	715	940
1965G	143-	Boucher, Mme G. Lefeb.	240	500	740
1963A	143-	Noel, Leo	60	140	200
1965J	143-	Richer, Gilles	720	1,965	2,685
1965I	143-	Rivard, Jacques	240	175	415
1965H	143-	Rivard, Armand	480	2,250	2,730
1854A	104-105	St-Pierre, Louis	1,100	100	1,200
408	11-31-32	Sun Oil Co. Ltd	1,350	3,125	4,475
283A	61	Trahan, Hervé	150	865	1,015
263A	59	Veillette, Adrien	180	1,000	1,180
1826A	133	Beumier, Fernand	740	170	910
1812A	138	La Belle Vision Inc	100	1,000	1,100
1726A	38-130	Gagnon, Maurice	130	1,370	1,500
1189A	37-37-142	Houde, Robert	365	12,950	13,315
1965E	143-	Noel, Mme Emile	240	375	615
2016	16-131	Janvier, Jules	175	200	375
1921	143-39-40	Lefebvre, Eddy	480	850	1,330
	261-262				
1962	143-146	Diamond, Alcide	240	370	610
	155				
1883C	143-	Lord, Jean	240	125	365
1883F	143-	Alarie, Chs-Ed.	240	1,195	1,435
1805A	143-90	Carrier, Robert	480	835	1,315
	211				
1805B	143-86-87	Bolduc, Alexandre	480	3,450	3,930
	214-215				
1697A	20	Laroche, Leopold	240	2,350	2,590
1250	37-119	Lalancette, Philippe	270	3,460	3,730
1284	38-11	Champoux, H. Paul	220	2,300	2,520
1078	37-1	Imperial Oil Co. Ltd	600	2,760	3,360
1167	38-128	Mailhot, Leo	400	3,100	3,500
1839A	129	Beaudet, Gérard		1,575	

et que les électeurs suivants soient inscrits au rôle.

No. ordre	Noms	Raison
51A	Florant, Mme Hector	conjoint
51B	Gélinas, Mme Henri	"
52A	Vanasse, Mme Gérard	"
97	Vanasse, P.E.	locataire
173	Colbert, Mme Fernand	conjoint
192	Blais, Mme Rosaire	"
	Blais, Donat	locataire
331	Chevalier, Mme J.A.	conjoint
	Chevalier, André	fils
407	Harmois, Jean-Marie	locataire

7 juillet 1958

INITIALES DU MAIRE

319
Am

INITIALES DU SEC-TRÉS

No. ordre	Noms.	Raison
471	Lafrance, Philogène	locataire
	Coulombe, Aimé	"
640	Audet, Albert	"
	Porteous, Lawrence	"
	Quessy, Lionel	"
	Desjardins, René	"
	Fourmier, Magloire	"
641	Poulin, Louis	"
	Guilbert, Emilien	"
	Clermont, Paul-Emile	"
	Couture, Wellie	"
708	Roch, Normand	"
	Couture, Georges	"
	Mongrain, Charles	"
	Scott, Donald	"
	Bourassa, Emile	"
	Chassé, Roger	"
1677A	Pothier, Mme Roger	conjoint
1783	Turgeon, Rosario	locataire
	Bellemare, Leo	"
1805A	Carrier, Mme Robert	conjoint
1805E	Bolduc, Mme Alexandre	"
1938	Lapointe, Mme Henri	"
1965J	Richer, Mme Gilles	"
1965H	Rivard, Mme Armand	"
	Charette, Mme Louis	locataire
1697A	Laroche, Mme Leopold	conjoint
1250	Lalancette, Mme Philippe	"
1284	Champoux, Mme Henri-Paul	"
1167	Mailhot, Mme Leo	"
779	Gilbert, Armand	locataire
408	Mawn, Normand	"
283A	Parent, Jacques	"
264A	Blais, Mme Adonai	conjoint
263A	Veillette, Mme Adrien	"

MARGE DE LA RELIURE

Les plaintes au rôle d'éval.

A remarquer qu'il y eut près de 200 plaintes portées à l'attention des évaluateurs. Toutes ont été étudiées avec soin et les corrections ont été faites s'il y avait lieu de le faire. Les membres du conseil ont été unanimes à féliciter MM. Roger Guilbert, Clément Ricard, J.T. Joly les trois évaluateurs et leur secrétaire, M. Gilles Montour, pour le travail de précision fait. Plusieurs nouveaux noms ont été ajoutés.

Proposé par: M. Henri Guilbert,
Seconde par: M. Charles E. DeRouin,

"Que la liste de la révision du rôle d'évaluation soit et est approuvé telle que présentée par les évaluateurs.

ADOPTÉ.

Achat de la rue Guay

Proposé par: M. Emile Caron,
Secondé par: M. Henri Guilbert,

"Que Son Honneur le maire Jean-Paul Roberge soit et est autorisé à signer un contrat d'achat de la rue Guay (P-17) et que le conseil s'engage à déplacer à ses frais le chalet de 18x22 propriété de M. H. Mongrain, à l'automne, et que le dit vendeur, M. Lorenzo Asselin s'engage à raccorder l'eau et l'égout."

ADOPTÉ.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec.-trés.

21 juillet 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Spéciale -
21 juil. 58

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 21 juillet 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Emile Caron, Paul-Emile Ouellette et Armand Charbonneau.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

avis de conv.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Emissions d'obligations- Acceptation du courtier "Crédit Interprovincial Ltée".
- 2.- Résolutions à envoyer au Ministre des Affaires Municipales re: émissions d'obligations.

Courtier Crédit
Int. Ltée acc.
- -
demande à la
Com. Aff. Mun.

Attendu que, suivant le règlement No75 des règlements de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, il a été décidé par le conseil de la Municipalité d'emprunter \$20,500 en remboursement d'un emprunt temporaire de \$20,000 dû à la Banque Provinciale du Canada, lequel emprunt temporaire avait été effectué dans le but d'exécuter des travaux d'aqueduc ordonnés par le Ministère de la Santé jusqu'à concurrence de \$30,547 suivant l'ordonnance du Ministère de la Santé en date du 11 juillet 1956;

Attendu que le dit règlement a été approuvé par la Commission des Affaires Municipales suivant la décision prise en date du 7 juillet 1958;

Attendu que le dit règlement a reçu l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par un arrêté en conseil en date du 2 juillet 1958;

Attendu que cet emprunt est nécessaire et urgent, en raison du billet de \$20,000 mentionné ci-dessus;

Attendu que la Compagnie de courtage "Crédit Interprovincial, Limitée, par une soumission en date du 15 juillet 1958 est disposée à offrir un prix de \$98.49 (98.49%) du paire, pour chaque cent dollars d'obligation de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, au montant de \$20,500, portant intérêt au taux de 4½%;

Attendu qu'il y a lieu dans les circonstances d'obtenir une autorisation suivant les dispositions de l'article 760A du Code Municipal, aux fins de vendre les obligations à la Compagnie de Courtage mentionnée ci-dessus, soit Crédit Interprovincial Limitée, et aux conditions mentionnées, autrement que par des soumissions écrites; IL EST:

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières soit autorisée à vendre les obligations faisant l'objet du règlement No75 aux conditions mentionnées dans l'offre du Credit Interprovincial Limitée dont copie est annexée à la présente résolution et ce sans qu'il soit nécessaire d'observer les formalités exigées par l'article 760A du Code Municipal.

ADOPTÉ.

21 juillet 1958

INITIALES DU MAIRE

321

INITIALES DU SEC.-TRÉS

Demande de delai
de 2 mois pour
payer \$20,000

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Qu'une demande soit faite à la Commission
des Affaires Municipales, soit l'autorisation d'un delai
de deux (2) mois pour rembourser l'emprunt temporaire de
\$20,000 dû à la Banque Provinciale du Canada, échu le 30 juin
1958, afin de permettre à la Municipalité de vendre ses
obligations.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que la séance spéciale soit est levée."

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec.-trés.

4 aout 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
4 aout 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-
Rivières tenue le lundi 4 aout 1958 à huit heures p.m., au lieu
ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le
maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Charles
E. DeRouin, Emile Caron, Armand Charbonneau, Armand Roy et
Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les minutes de la session régulière du 7 juillet
1958 ainsi que la session spéciale du 21 juillet 1958
soient et sont adoptées."

ADOPTE

Correction re:
poser un drain

M. Armand Charbonneau, conseiller fait remarquer
que dans les minutes du 7 juillet 1958, il est mentionner
que le réservoir a été nettoyé et réparé alors qu'il aurait
fallu lire; poser un drain.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés
pour paiement:

Ch. comptes.

2956
2957
2958
2959
2960
2961
2962
2963
2964
2965
2966

1.- M. Gagnon - travail Doucet-Mathon	\$5.50✓
2.- Royal Valois - gravier Bellemare	95.08✓
3.- Bell Tel. au 16 juillet -bureau	12.25✓
4.- The Shaw. W.&P. 1 au 30 juin	252.97✓
5.- The Shaw. W&P. 1 au 31 juillet	252.97✓
6.- Vincent Caron - grader Lacerte(Gelinas)	5.00✓
7.- The Shaw. W&P. le calvaire	9.31✓
8.- Abran & Lambert - mutations juin	8.50✓
9.- Gabien & Laperrière - conseil du comté -	50.00✓
10.- A.Martel - loyer aout	15.00✓
11.- Ricard & Charpentier - grader Bour-Val-Ste-Cath- Dom.Bettez-Gagnon...	99.00✓
12.- Ricard & Charpentier - G.Hamel-bris Val.Ma.	83.00✓
13.- A.Martel - ass.chom. Jan-juillet -timbres	80.84✓
14.- Clément & Levasseur -grader Dom.Ste-Cath.	65.35✓
15.- A.Martel - sal.9-16-23-30 aout 4 sem.	200.00✓

2967
2968
2969
2970

MARGE DE LA RELIURE

4 aout 1958

Ch. 842	16.- G.Gagnon -sal. 19-26 juil - 2 aout 3 sem.	\$45.00V
843	17.- The Shaw. W&P. puits au 10 juil.	85.56V
844	18.- Germain & Frère - matériaux	14.09V
845	19.- P.A.Gouin Enrg. - matériaux	13.90V
846	20.- Gabias, Laperrière & Héroux - obl. aqueduc	60.00V
847	21.- Herman Lyonnais - rép. aqueduc	15.33V
848	22.- Loranger & Mölesworth - matériaux	81.07V
849	23.- Gilles Gagnon - sal. 76h à \$1.10	83.60V
850	24.- A.Chamberland - sal. 63h à \$1.10	69.30V
851	25.- Louis Petroff - sal. aout	25.00V
852	26.- Cnd. Pacific - droit de passage aqueduc	5.00V
853	27.- A.Martel - timbres comptes d'aqueduc	10.00V
854	28.- Gilles Gagnon - sal. 9-16-23 aout - 3 sem.	45.00V

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

Avis aux
ins. de ch.

"Que les inspecteurs de chemins soient notifiés qu'à l'avenir, ils devront communiquer avec l'inspecteur municipal M. Raoul Lamy avant d'entreprendre n'importe quel travail sur les routes de leur arrondissement."

ADOPTÉ.

Rapport sur
l'eau

M. Gilles Gagnon, le surintendant d'aqueduc, dans son rapport mensuel, dit que la pompe est actuellement à 0 pieds d'eau et qu'elle marche durant 16 heures par jour.

Requete pour
eau Bourassa
--

Le secrétaire présente une requête de sept propriétaires-contribuables de la rue Bourassa, demandant le service d'eau. Le conseil fait remarquer qu'il faudrait 900 pieds de tuyaux et que cela deviendrait trop dispendieux pour prolonger l'aqueduc. S.H. le maire Roberge fait remarquer qu'au lieu de sept propriétaires, s'il y en avait six, cela ne prendrait alors que 600 pieds de tuyaux.

Le surintendant Gagnon est alors avisé de faire des calculs sur ces travaux et d'en fournir des chiffres à la prochaine session du conseil.

Le secrétaire lit une lettre du maire d'Asbestos invitant S.H. le maire Roberge et le chef-pompier à une convention des chefs-pompiers dans cette ville de la rive-sud.

Lettre à Mme
F.X. Dufresne

Le secrétaire écrira une lettre à Mme F.Xavier Dufresne lui disant que le conseil ne peut rien faire au sujet d'une réclame de remboursement des taxes dues pour combler l'erreur trouvée par les évaluateurs lors de la révision du rôle en juin dernier.

PROPOSE PAR: Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

Subd- du lot
36 -Jardin TR

"Que le plan de subdivision préparé par l'ingénieur Georges Gariepy concernant le lot 36 de Jardin de Trois-Rivières Inc., est approuvé tel que présenté."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Subd des lots
160-161

"Que le plan de subdivision des lots 160-161 dans le Rang Ste-Marguerite, présenté par M. H. Laflamme pour Terrace Duvernay Inc est approuvé, soit de la route de Ste-Marguerite à environ 5,000 pieds de profondeur."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

rente au CPR
\$5.00

"Que le secrétaire soit et est autorisé à envoyer un cheque au montant de \$5.00 au Pacific Canadien pour payer la rente annuelle comme droit de passage sous le viaduc du C.P.R."

ADOPTÉ

4 aout 1958

Le secrétaire est prié d'écrire au C.P.R. pour lui demander d'envoyer un photostat afin de savoir à quel endroit il y a rente à payer.

323

INITIALES DU SEC-TRES

Le secrétaire lit quelques lettres de correspondance avec le ministère des Affaires Municipales au sujet de l'emprunt de \$20,500 pour émettre des obligations au montant de \$20,500.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"que le secrétaire soit et est autorisé à acheter des timbres au montant de \$80.84 auprès de l'Assurance Chomage pour mettre à date les livres des employés municipaux."

ADOPTE

Le secrétaire fait remarquer qu'il y a 175 contribuables qui sont en retard dans leur loyer d'eau et il va lui-même porter les comptes pour qu'ils puissent payer leurs dûs au plus vite.

Les membres du conseil ne peuvent rien faire au sujet d'une requête d'un concitoyen de Trois-Rivières qui demande d'aviser les vidangeurs de la paroisse de ne plus jeter leurs déchets au dépotoir trifluvien. Les vidangeurs de la municipalité n'étant pas des employés réguliers, le conseil ne peut rien faire.

Lue une lettre du puisetier Georges Lizotte des Puits de Québec Enrg. soit un rapport de son expertise fait lors son passage dans la municipalité, sur l'aqueduc et les possibilités de construire un puits.

Le conseiller Armand Roy va s'informer au sujet des pompes submersibles qui sont mentionnés dans le rapport de M. Lizotte.

S.H. le maire Jean-Paul Roberge et les membres du conseil sont unanimes à déclarer que la résolution à l'effet de faire nettoyer le réservoir soit et est rescindée.

Le secrétaire soumet au conseil une requête signée par 64 des 69 propriétaires de Val Mauricie pour l'achat des égouts de Radisson Construction Inc. M. Jean-Guy Gamache présente la requête et parle de la demande.

S.H. le maire Roberge répond aux contribuables et dit qu'il ne peut accorder d'assemblée spéciale mais est plutôt prêt avec son conseil de rencontrer les contribuables de ce section et d'y discuter du projet.

M. J.A. Mongrain, président de Radisson Construction Inc. fait un plaidoyer pour que le conseil achète les égouts au coût de \$55,000.

Enfin, tout est décidé, le maire communiquera avec M. Gamache pour une rencontre qui aura lieu la semaine prochaine à la salle du conseil, rang Ste-Marguerite.

Demande d'aqueduc
par J.A. Mongrain

M. Mongrain en profite pour revenir à la charge et demander le prolongement d'aqueduc sur le lot 37 vers le fleuve, à partir de la route nationale. M. Mongrain dit qu'il y a seulement 500 pieds à prolonger. Le conseiller Armand Roy, le surintendant Gilles Gagnon et le secrétaire Armand Martel se rendront sur les lieux avec M. Mongrain pour calculer cette distance.

8 soumissions de
chemins d'hiver

Le secrétaire présente ensuite 5 soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver. S.H. le maire Roberge dit qu'il y a deux soumissions parmi les 5 qui sont plus importantes et qu'il est bon de discuter avant de choisir l'entrepreneur qui aura soin des chemins de la municipalité au cours de l'hiver 1958-59: St-Barnabé et Thomas Bellemare.

Le conseiller Armand Charbonneau opte en faveur de Ricard & Charpentier, l'un des soumissionnaires et que dans le contrat la machinerie y soit indiquée. Le conseiller Paul-Emile Ouellette seconde cette proposition.

En contre-proposition, le conseiller Armand Roy demande que Thomas Bellemare de Yamachiche soit engagé pour l'entretien des chemins d'hiver, parce que sa machinerie est la meilleure et son passé fait foi de son avenir.

Timbres A ss.
Chom. \$80.84

Les vidanges

Rapport du
puisetier
Lizotte

Requete re égout
de Val Mauricie

4 aout 1958

324

M. Emile Caron, conseiller seconde la proposition de M. Roy.

C'est alors que S.H. le maire Roberge déclare que le conseiller Charles E. DeRouin devra trancher la question car le vote est de 2-2. M. DeRouin opte en faveur de Thomas Bellemare parce que son équipement est meilleur et qu'il y aura des camions tout l'hiver sur les lieux avant les tempêtes.

Le maire dit qu'un contrat sera préparé par l'aviseur légal pour être signé par la paroisse et l'entrepreneur. Il verra que l'inspecteur municipal, M. Raoul Lamy soit mentionné dans le dit contrat pour qu'il voit à ce que les chemins d'hiver soient bien entretenus. Il demandera aussi un chemin carrossale le matin et le soir.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"De payer le montant de \$83.00 dû à Ricard & Charpentier pour avoir réparé les bris occasionnés par l'entrepreneur des chemins d'hiver dans Val Mauricie, M. Gérard H. Hamel de Shawinigan et que ce montant soit réclamé à ce dernier par la municipalité."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les livres audités en juin 1957 par la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie ont donné entière satisfaction et que la finance a été vérifiée en bonne et due forme et qu'ainsi le conseil se déclare satisfait du travail accompli par le secrétaire-trésorier démissionnaire, M. Wildy Isabel."

ADOPTE.

Le secrétaire est autorisé à écrire une lettre de remerciements à M. Burroughs Pelletier, urbanisme du gouvernement provincial pour son magnifique travail accompli sur l'étude d'un plan futur de zonage et de construction dans la paroisse.

PROPOSE PAR M. Emile Caron,

SECONDE PAR M. Armand Roy,

"que la session régulière soit et est ajournée au 5 aout 1958."

Adopte.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Charbonneau sec-trés.

5 aout 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 4 aout 1958, tenue le 5 aout 1958, au lieu ordinaire des sessions, à minuit et 5 minutes, suivant la résolution adoptée le 4 aout 1958, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, Jean-Paul Roberge, et messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Armand Roy, Emile Caron, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

MM. les conseillers Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette veulent faire passer une résolution pour demander au ministère de la voirie d'élargir une courbe dangereuse près de l'école dans Ste-Marguerite. S.H. le maire demande alors aux deux conseillers d'obtenir la permission de la Commission Scolaire de la Banlieue, pour le terrain nécessaire à l'élargissement et de voir le propriétaire Laurent Proulx pour un autre coin de terrain avant de demander à la voirie d'exécuter des travaux. Les conseillers doivent donner une réponse à la prochaine assemblée.

Séance d'ajour.
5 aout 58

Courbe dang.
à corriger

MARGE DE LA RELIURE

5 aout 1958

Branches sur la
Route du Calv.Zone de 30
millesQuestion
d'annexionLes coqs qui
chantent

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Qu'une demande soit faite auprès de M. Théo Larose du ministère de la Voirie pour faire couper les branches de la route du Calvaire et que M. J.A. Mongrain de Rafisson Construction Inc fasse de même de son côté."

ADOPTE.

Le conseiller Armand Roy fait remarquer que la fillette de M. Paul Allaire de la Banlieue a été tuée par une automobile et demande au secrétaire d'écrire à nouveau à M. Larose pour lui demander de faire suite à la lettre demandant au ministère de la voirie de décréter une zone de 30 milles dans Ste-Marguerite, Blv. St-Jean et sur la route du Calvaire.

S.H. le maire Roberge parle ensuite de la requête d'annexion avec Trois-Rivières et ce qui va survenir. Il dit que le conseil va étudier plus profondément cette question. Toutefois, il ne faut pas s'avancer trop vite du fait que Trois-Rivières est actuellement en pourparlers avec St-Michel-des-Forges.

Le contribuable déride un peu les conseillers en demandant s'il y avait un règlement pour les coqs qui chantent à bonne heure le matin. Le secrétaire et son H. le maire font remarquer qu'il n'a aucun règlement à cet effet.

S.S.H. le maire Roberge dit ensuite que pour le moment il est impossible à la municipalité de prolonger l'aqueduc sur les terrains de M. Bernard Montour jusqu'aux chalets à cause de certaines difficultés avec l'un des propriétaires de terrains.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que la session spéciale soit et est ajournée."

ADOPTE.

La séance spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec-trés.

2 septembre 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
2 sept. 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le mardi 2 septembre 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Henri Guilbert, Emile Caron, Armand Charbonneau et Armand Roy. M. le conseiller Paul-Emile Ouellette est absent.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 4 aout 1958 et la séance d'ajournement du 5 aout 1958 soient et sont adoptées."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

2 septembre 1958

INITIALES DU SEC-TRES

Ch. comptes.

2971	1.- Gabias & Laperriere - contrat cham. hiver	\$15.00✓
2972	2.- The Shaw Water & Power - au 31 aout	252.97✓
2973	3.- Bell Tel. - 16 aout	11.40✓
2974	4.- Leonard Beaulieu - Ste-Cath. Dom.	144.50✓
2975	5.- Camille Houle - impressions	57.18✓
2976	6.- Camille Houle - impressions	19.36✓
2977	7.- Abran & Lambert - mutations de juillet	7.50✓
2978	8.- Roger Paquette - Val Mauricie	123.00✓
2979	9.- Royal Valois - Bellemare	52.00✓
2980	10.- Maxime Gelinas - Bl. Pratte	12.00✓
2981	11.- Jos. Paquette - rue Doucet	15.60✓
2982	12.- Bernard Gelinas - Mathon	22.00✓
2983	13.- Jos Paquette - rue Guay	54.60✓
2984	14.- Bernard Gelinas - Rue Guay	8.00✓
2985	15.- Jos Paquette - Mathon	23.40✓
2986	16.- Jos Paquette - Mathon	31.20✓
2987	17.- A. Martel - loyer 15.00 - asscho. 0.96 - lettres 0.76	-16.72✓
2988	18.- A. Martel - lettres enr. 57(60.25)58 (99.75).	160.00✓
2989	19.- Ministre des Finances - taxes d'amus 57-58	575.52✓
2990	20.- A. Martel - sal. 6-13-20-27 sept. 4 oct(5sem)	250.00✓
855	21.- Achille Doucet - Option 1 an - terrain	100.00✓
856	22.- Louis Petroff - salaire de sept.	25.00✓
857	23.- The Shawinigan Water & Power - puits - 11 aout	82.55✓
858	24.- Loranger & Molesworth - materiaux	5.76✓
859	25.- Roger Duval Inc. - matériaux	266.78✓
860	26.- B. Deschamps Inc - impressions des obligations	213.72✓
861	27.- Gilles Gagnon - 114h à \$1.10	125.40✓
862	28.- Gilles Gagnon - salaire 30 aout et 4 sept.	30.00✓
863	29.- Gilles Gagnon - salaire 13 -20- 27 sept - 4 oct.	60.00✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Comptes au sec.
60.25 - 57 et
99.75 - 58

"Que le secrétaire est autorisé à percevoir un montant de \$60.25 pour 1957 et de \$99.75 pour 1958, suivant le règlement du code municipal dans l'envoi des lettres enregistrées des comptes dus, un montant de \$0.25 chargé sur chaque lettre."

ADOPTE

Attendu que, tel que démontré par les rapports de la vérification effectuée chaque année par la firme René DeCotret, Ferron, Nobert & Cie, M. Wildy Isabel n'a jamais été, comme secrétaire-trésorier, reliquataire envers la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, en conséquence: il est

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que la présente résolution doit être considérée comme et constitue de fait un certificat de libération tant en faveur dudit Wildy Isabel, en sa qualité de secrétaire-trésorier, qu'à l'endroit de The Dominion Of Canada General Insurance Company, en sa qualité de garantie par sa police No. 08425, de la part de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc, fait rapport d'une enquête faite pour un prolongement d'aqueduc, demandé par des contribuables construits près du Blvd. Mathon. Il en coûterait environ \$766.80 pour fournir l'eau à sept contribuables.

Les membres du conseil décident alors de remettre l'étude de cette demande à sa prochaine séance.

Le secrétaire fait aussi rapport d'un certain nombre de lettres envoyées aux contribuables qui doivent un loyer d'eau à la Municipalité. Le conseil décide de faire respecter le règlement d'aqueduc.

Rapport de
Gilles Gagnonloyer d'eau
en retard

le 2 septembre 1958

INITIALES DU MAIRE
J.P.R.
327
INITIALES DU SEC-TRES

Entrée d'eau
Marius Guilbert

M. Marius Guilbert demande une entrée d'eau et le surintendant Gagnon est autorisé par le conseil à examiner la distance et d'y faire les travaux.

M. Gagnon annonce ensuite que la pompe est en marche 15 heures par jour avec 10 pieds d'eau au réservoir et 23 pieds au puits.

Réclamation de
Ros. Maheu

M. Rosaire Maheu, un contribuable demeurant sur l'ancienne route nationale réclame un montant de \$30.00 pour des dommages causés à sa propriété par l'entrepreneur des chemins d'hiver, M. Gérard H. Hamel de Shawinigan. M. Raoul Lamy, inspecteur municipal est autorisé par le conseil à faire enquête sur l'incident.

Contrat des ch.
d'hiver - Thomas
Bellemare

Le secrétaire fait ensuite lecture du contrat proposé à l'entrepreneur des chemins d'hiver, M. Thomas Bellemare de Yamachiche, avec certaines clauses spéciales émises par les membres du conseil dont celle de garder dans la municipalité une charrue et un autre camion à débayer.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le contrat tel que préparé et lu par le secrétaire soit et est accepté." S.H. le maire Jean-Paul Roberge et le secrétaire sont autorisés à signer." ADOPTE.

Le secrétaire est prié de communiquer avec M. H. Paul Roy du Blvd. Ste-Catherine pour un règlement de compte au montant de \$13.45 par suite du travail exécuté au sujet d'un bris d'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les mutations du mois de juillet soient et sont acceptées telles que lues par le secrétaire."

ADOPTE.

Mut. de juillet

Le secrétaire annonce que la Commission des Affaires Municipales a signé les papiers de validité pour l'émission d'obligations au montant de \$20,500 pour des dépenses d'aqueduc affectées il y a deux (2) ans dans Val Mauricie, et que les obligations sont maintenant déposées à la Banque Provinciale du Canada, à Montreal.

Em. d'obl.
\$20,500

La question des égouts de Val Mauricie a de nouveau rebondi après lecture de lettres reçues du Ministère de la Santé et du sous-ministre, M. Jean-Louis Doucet des Affaires Municipales.

Egouts de Val
Mauricie

M. Jean-Guy Gamache, représentant les contribuables de Val Mauricie félicite le secrétaire et les membres du conseil pour leur attention particulière envers ce secteur et demande de faire diligence pour l'achat des égouts, qui d'ailleurs sera payé entièrement par le section mentionné plus haut, au moyen de répartition.

S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge fait remarquer qu'il fallait attendre le rapport de l'ingénieur du Ministère de la Santé qui doit venir enquêter sur ces égouts avant que le conseil décide si oui ou non un secteur sera municipalisé. Le maire déclare aussi à M. Gamache qui avait fait une demande à l'effet que la municipalité paie les comptes d'entretien d'égouts de Val Mauricie pour une période de trois mois, que cela est impossible et que le conseil ne peut engager les argents de toute la localité pour un secteur en particulier

Tranchée sur les
lots 160-161

M. Auguste Bettez, au nom de 20 contribuables du rang Ste-Marguerite qui ont signé une requête, demande que le conseil appuie leurs revendications pour que M. H.L. Laflamme et Duvernay Terrace Inc, qui ont acquis des terrains sur les lots 160-161 respectent la servitude acquise il y a environ 15 ans et que la tranchée posée le long du ruisseau Bettez, pour les protéger contre un ébouli futur, soit conservé et même renforcée si nécessaire.

Une copie de la lettre adressée à M. Laflamme sera envoyée à l'Office du Drainage de Québec.

MARGE DE LA RELIURE

le 2 septembre 1958

Une requête signée par la majorité des contribuables de la rue Maisonneuve dans le secteur de Val Mauricie, demande au conseil la construction de trottoirs.

S.H. le maire Roberge, au nom des membres du conseil explique aux délégués que pour le moment on ne peut rien faire car il faudra étudier ce problème, qui est le premier du genre, avant de préparer un règlement en conséquence.

Une requête signée par 73 propriétaires de 106 lots des Blvd. Mathon et Doucet ainsi que l'avenue Lemieux, est lue par le secrétaire.

Ces contribuables demandent que des travaux soient affectés sur les trois rues et que le cout en soit réparti entre tous les propriétaires suivant le pied de front et non à l'évaluation.

Deux membres du conseil, MM. Henri Guilbert et Emile Caron ainsi que S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge rencontreront l'inspecteur J.P. Doucet et l'inspecteur municipal, M. Raoul Lamy afin de confectionner un règlement à cet effet et savoir ce qu'il faut pour compléter les travaux.

M. Henri Guilbert, conseiller, présente un avis de motion pour la passation d'un règlement pour que les propriétaires du Blvd. Mathon, des rues Doucet et Lemieux, payent les travaux non pas à l'évaluation mais d'après le pied de front. L'avis de motion suivait cette résolution;

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le règlement No. 58 concernant les travaux à faire dans le Blvd. Mathon et les rues Doucet et Lemieux, et son genre de répartition, soit et est rescindé."

ADOPTE

M. Armand Roy, conseiller, présente lui aussi un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour l'achat d'une voiture à incendie, des accessoires, des terrains et la construction d'un édifice pour y loger l'équipement des pompiers.

Des contribuables présents demandent qu'on parle encore d'annexion. S.H. le maire Roberge dit qu'il est préférable pour le moment d'attendre que les pourparlers avec St-Michel-des-Forges soient terminés avant de rencontrer les autorités municipales de Trois-Rivières.

M. Armand Charbonneau, conseiller, propose qu'une lettre soit adressée au garage de l'Imperial Oil, au coin de la route du Calvaire, l'avisant de faire un drainage afin d'enlever le surplus d'eau occasionné par le lavage des automobiles.

Le contribuable Marcel Paquin demande un numéro de porte à sa maison sur le Boulevard Royal. Le conseil n'est pas encore prêt à y préparer un règlement à cet effet et M. Paquin devra s'en choisir un.

M. Armand Charbonneau, conseiller propose qu'une demande formelle soit faite à la Commission Scolaire de la Banlieue pour obtenir une lisière de terrain en face de l'Ecole Ste-Marguerite, afin d'élargir la courbe dans ce secteur. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. S.H. le maire Roberge est autorisé à signer un contrat avec la Commission Scolaire dès que l'arpenteur aura complété son travail de bornes. En même temps, M. Laurent Proulx sera approché pour signer un contrat avec la municipalité pour une lisière de terrain cédée qui servira à l'élargissement de cette courbe.

M. Auguste Bettez du Rang Ste-Marguerite demande au conseil de faire un nouveau règlement pour l'éclairage dans ce secteur du fait que la répartition d'après l'évaluation ne satisfait pas les contribuables. S.H. le maire Roberge déclare que la Shawinigan Water & Power Co Ltd exige un règlement identique et qu'à moins que tous les propriétaires signent pour une demande formelle d'après le pied de front, le système de division du cout de l'éclairage doit se faire d'après l'évaluation.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power Co Ltd pour l'installation de deux nouvelles lumières dans le Rang Ste-Marguerite, une près de M. Auguste Bettez et l'autre près des maisons Charbonneau."

ADOPTE.

328

INITIALES DU SEC-TRÉS

Trottoirs sur la rue Maisonneuve .

Travaux -Blv Mathon-Doucet Lemieux - au pied de front

Avis de motion travaux dans Mathon-Doucet

Reg. no. 58 rescindé

Avis de motion Pompe incendie

Encore question d'annexion

Avis au garage Imperial Oil - surplus d'eau

Lisière de terrain de la Com. Sco. à Ste-Marguerite

Eclairage dans Ste-Marguerite

2 lumières dans Ste-Marguerite

le 2 septembre 1958

La séance régulière est levée.

INITIALES DU MAIRE

PP
329

INITIALES DU SEC-TRES

DM

Jean Paul Roberge maire ...

Armand Martel sec.-trés.

le 16 septembre 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 16 septembre 1958, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Emile Caron, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Armand Roy et Paul-Emile Ouellette.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

1.- Confection du Blvd. Mathon, rue Doucet et Avenue Lemieux.

2.- Plan préliminaire pour bâtisse à incendie.

M. Raoul Lamy, inspecteur municipal annonce que les contribuables du Blvd. Mathon, de la rue Doucet et de l'Avenue Lemieux consentent à faire creuser un fossé en plus du gravier qui sera étendu sur les trois routes.

Proposé par:- M. Emile Caron,

Secondé par:- M. Henri Guilbert,

"Que des soumissions par écrit, par l'entremise d'une annonce dans le Nouvelliste, soient demandées pour la confection du Blvd. Mathon, de la rue Doucet et de l'Avenue Lemieux, au moyen d'environ 800 verges de gravier étendu sur une largeur de 8 pieds, par 6 pouces d'épaisseur, sur une distance d'environ 3,600 pieds. Ces soumissions devront parvenir au secrétaire avant minuit le 3 octobre 1958. Ces rues font partie du cadastre officiel P-29.

Proposé par:- M. Henri Guilbert,

Secondé par:- M. Armand Roy,

"Que par suite de la préparation d'un nouveau règlement de répartition au pied de front pour les contribuables du Blvd. Mathon, rue Doucet et Av. Lemieux, le règlement no. 58 est rescindé."

ADOPTE.

Le secrétaire fait ensuite lecture du règlement no. 77 concernant la nouvelle répartition en pied de front pour des travaux exécutés sur le Blvd. Mathon, la rue Doucet et l'Avenue Lemieux.

M. R. Ebacher, l'un des contribuables de ce secteur en profite pour remercier tous les membres du conseil et l'inspecteur municipal, M. Raoul Lamy, pour leur magnifique coopération dans l'achèvement de ce projet.

Sess. spéciale
16 sept. 58

avis de conv.

Fossés re: Blvd.
Mathon-Doucet
et Av. Lemieux

Confection des
rues du lot 29

Regl. no. 58
rescindé

Lecture du
regl. no. 77

MARGE DE LA RELIURE

le 16 septembre 1958

330

INITIALES DU SEC-TRÉS

AM

Lettre à l'ins.
O. Simard

S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et quelques conseillers parlent aussi de certaines plaintes des contribuables des Blvds. Bettez et Gagnon au sujet de l'inspecteur de chemins, M. Ovila Simard qui aurait pris de la terre sur une rue appartenant à la municipalité.

Le conseil demande alors au secrétaire d'envoyer une lettre à M. Simard l'invitant à se présenter à la session régulière du 6 octobre 1958 afin d'expliquer son aptitude.

M. Armand Roy, conseiller parle du système d'incendie et d'une caserne de pompiers à être construite.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE à l'unanimité,

"Qu'un plan préliminaire soit préparé par les architectes Denoncourt & Denoncourt, en prévision d'un projet de la construction d'une caserne de pompiers pour y loger une voiture à incendie et des accessoires d'aqueduc avec estimé si possible."

ADOPTÉ.

S.H. le maire Roberge et les conseillers Armand Roy, promoteur du projet ainsi que M. Charles E. DeRouin, sont autorisés par le conseil à rencontrer les architectes afin de leur expliquer le projet en question.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Qu'une demande soit faite auprès de l'Association des Underwriters pour étudier le système d'incendie de la Municipalité à condition que ce travail sera fait sans aucune rémunération."

ADOPTÉ.

Des contribuables de la rue Maisonneuve à Val Mauricie demandent que des trottoirs soient construits. Cette requête est signée par 16 propriétaires.

S.H. le maire Roberge, au nom du conseil avise les contribuables qu'une étude sera faite du projet et une décision sera rendue plus tard.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE à l'unanimité,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power Co Ltd pour que les lampes de l'ancienne route, entre M. Arthur Lacerte et le début des limites, soient changées de 1,000 à 4,000 lumens; qu'une lampe soit ajoutée près de l'église de Ste-Catherine-de-Sienne, en face des terrains de jeux des Loisirs et qu'on change la lampe près de l'école, soit 1,000 pour 4,000 lumens."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que la séance spéciale soit levée."

ADOPTÉ.

La séance spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Roy sec.-trés.

Plan pour la
const. d'une
caserne incendie

Etude par les
Underwriters

Trottoirs sur
la rue Mai-
sonneuve

Eclairage plus
adéquat sur la
vieille route

6 octobre 1958

INITIALES DU MAIRE

331

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
6 octobre 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 6 octobre 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Charles E. DeRouin, Emile Caron, Henri Guilbert, Armand Roy et Armand Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les minutes de la session régulière du 2 septembre 1958 et la séance spéciale du 16 septembre 1958 soient et sont adoptées".

ADOPTE.

M. le conseiller Charbonneau demande au secrétaire de changer ces mots dans le compte-rendu de la dernière session régulière: Déplacer une lampe au lieu d'en ajouter une en face des Charbonneau.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Ch. comptes.

2991	1.-A. Martel - loyer octobre	\$15.00 ✓
2992	2.-Shaw. Water & Power - au 30 sept.	252.97 ✓
2993	3.-Le Nouvelliste- soumissions Blv Mathon	14.00 ✓
2994	4.-The Bell Tel. - 16 sept.	13.45 ✓
2995	5.-Not. Leo Leblanc - contrat Rue Guay	28.50 ✓
2996	6.-Abran-Lambert - mutations	12.00 ✓
2997	7.-Bernard Gélinas - Mathon	61.60 ✓
2998	8.-Jos Paquette - Mathon	46.80 ✓
2999	9.-Jos Paquette - Bettez-Gagnon	27.00 ✓
3000	10.-Jos Paquette - Rue Guay	46.80 ✓
3001	11.-Bernard Gélinas - rép grader	5.00 ✓
3002	12.-Bernard Gélinas - Mathon - fossés	251.25 ✓
3003	13.-Maxime Gélinas- Pratte-Bourassa-Mathon-Maheu-Gy	55.00 ✓
864	14.-Shaw. Water & Power - au puits -	77.19 ✓
865	15.-Launier Ltée - matériaux	122.96 ✓
866	16.-Eddy Beaulieu - sable aqueduc	4.00 ✓
867	17.-Garage Dufresne - huile- gas	2.75 ✓
868	18.-C.P.R. -location viaduc	5.00 ✓
869	19.-Gilles Gagnon - 125h à \$1.10	137.50 ✓
870	20.-Louis Petroff - salaire octobre	25.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,

Eau à être analysée- Santé

"Qu'une demande soit faite auprès du Bureau de Santé, section Trois-Rivières pour qu'une analyse d'eau de l'aqueduc municipal soit entreprise dès cet automne. L'analyse de l'eau se fait régulièrement."

ADOPTE

Octroi de \$200 aux Loisirs Ste-M.

M. Paul Charbonneau, au nom d'un nouveau comité des Loisirs Ste-Marguerite, élu dernièrement, demande au conseil un octroi afin d'aider à aménager une patinoire et d'en payer une partie des dépenses encourues, dans la cour de l'école no.3.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Qu'un montant de \$200 soit accordé comme octroi, au comité des Loisirs Ste-Marguerite afin de l'aider à défrayer une partie des dépenses encourues pour l'aménagement d'une patinoire."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

6 octobre 1958

M. Gilles Gagnon, surintendant de l'aqueduc municipal annonce dans son rapport mensuel que la pompe de l'aqueduc marche durant 14 heures par jour et qu'il y a 9 1/2 pieds d'eau dans le réservoir.

Le secrétaire lit ensuite une lettre enregistrée envoyée aux vidangeurs de notre paroisse, au sujet des déchets de cette municipalité déposés au dépotoir de Trois-Rivières. Le conseil n'a rien à faire pour le moment car les vidangeurs font le travail à leur propre compte.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une lettre soit envoyée au Ministère de la Voirie pour le remercier d'avoir répondu à sa requête en faisant installer 13 indications pour vitesse de 30 milles à l'heure dans les limites de la municipalité."

ADOPTE.

Le secrétaire annonce que S.H. le maire Roberge et M. Thomas Bellemare de Yamachiche, entrepreneur-général ainsi que lui-même ont signé le contrat des chemins d'hiver pour 1958-59 après avoir "chainé" toutes les rues avec les intéressés et le conseiller Emile Caron.

S.H. le maire Roberge demande au conseil d'autoriser les conseillers Armand Roy et Emile Caron pour rencontrer M. Honorius Rouette et lui demander de déleer une bâtisse sur la rue Guay. Le conseil acquiesce à la demande du maire. Cette bâtisse est la propriété de M. H. Guay qui avec M. Lorenzo Asselin ont signé un contrat de vente de la rue Guay à la Municipalité.

M. Ovila Simard, inspecteur de chemins des Blvds Bettez et Gagnon dans le Rang Ste-Marguerite, est invité à s'expliquer au sujet de la terre prise sur une rue appartenant à la municipalité. M. Simard n'avait pas le droit de faire de tels travaux sans permission. Une longue discussion s'en suit entre M. Simard et certains propriétaires de ces deux Boulevards. Finalement, M. Simard accepte de remettre tout en ordre dans cette dite rue. M. Raoul Lamy, inspecteur municipal verra à ce que M. Simard fasse ce travail.

Dans une lettre adressée au secrétaire, le Ministère des Transports et Communications dit que des fiches de 30 milles à l'heure seront installées dans les limites de la municipalité.

La Commission Scolaire de la Banlieue, dans une lettre au secrétaire, accepte de céder une lisière de terrain en face de l'école no.3 dans le Rang Ste-Marguerite, afin d'améliorer une courbe dangereuse.

Le secrétaire avise le conseil qu'un arpenteur a installé des bornes à la rue Jeanne-Mance dans Val Mauricie et qu'un contribuable qui construit présentement une maison semble être beaucoup trop près de la rue. Il devra se déplacer, s'il est construit en dedans de la limite de 35 pieds.

Le Ministère du Drainage avise le conseil que l'affaire du cours d'eau Bettez concerne la municipalité et non le Ministère. M. M. Laflamme et Terrace Duvernay Inc seront avisés de bien protéger la tranchée qui se trouve actuellement là, sur les lots 160-161 afin de protéger les propriétaires environnants contre un ébouli au printemps.

L'Association des Underwriters donne un petit aperçu de l'installation d'une caserne de pompiers et le conseil va maintenant s'adresser au département des incendies du Québec pour obtenir un plan pour une protection contre les incendies dans la municipalité.

Les déchets

Lettre à la Voirie

Contrat d'hiver signé avec M. Thomas Bellemare

Bâtisse sur la rue Guay

Simard et la terre des Blvds. Bettez-Gagnon

Terrain cédé par la Comm. Scolaire

Arpenteur dans V. Mauricie

Le cours d'eau Bettez...

Les Underwriters

REGLEMENT No. 77

Rues Mathon - Doucet - Av. Lemieux - Répartition

CONSIDERANT que le 25 aout 1953 la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, par acte de cession passé devant le notaire G.G. Garceau, est devenue propriétaire de certains immeubles devant servir comme rues et étant des parties du lot numéro vingt-neuf (P-29 $\frac{1}{2}$) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

CONSIDERANT que depuis lors des constructions ont été érigées sur la subdivision officielle d'une partie du susdit lot et qu'il y a lieu de considérer l'exécution de travaux de voirie dans certaines rues susmentionnées;

CONSIDERANT qu'un avis public a été donné le 16 septembre 1958 de l'intention du conseil de pourvoir à l'entretien des susdites rues et au mode de répartition du coût dudit entretien;

CONSIDERANT qu'un avis de motion a été donné lors de la session du 2 septembre 1958 par M. Henri Guilbert, conseiller, en conséquence;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le No. 77 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement comme suit, savoir;

Sec. 1.- Les immeubles connus et désignés comme étant les lots soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, cent-dix-neuf, cent vingt, cent vingt et un de la subdivision officielle d'une partie du lot originaire vingt-neuf (P29-63,64,65,66, 67,68,119,120,121) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières sont proclamés des chemins municipaux;

Sec. 2.- Que les travaux d'entretien, de répartition et de confection des susdits immeubles seront exécutés sous la direction de la corporation et sous la surveillance de l'inspecteur nommé à cette fin par résolution du conseil;

Sec. 3.- Que le coût des susdits travaux sera à la charge des contribuables propriétaires, au prorata de pied de front, des lots trois à cent vingt et un (3 à 121) inclusivement de la susdite subdivision officielle à l'exception des lots mentionnés dans la section 1 du présent règlement et des lots un, deux, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf et soixante-neuf de la susdite subdivision officielle; vu que ces derniers lots ne sont pas considérés être des lots en front de ch. mun. mentionnés

Sec. 4.- Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables ci-dessus mentionnés, d'après le mode de répartition ci-dessus mentionné, soit au pied de front, un certain montant d'argent suffisant pour pourvoir au paiement des susdits travaux. Ce montant d'argent sera perçu en meme temps que la taxe foncière annuelle.

Sec. 5.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi. Sec. 6.- Chaque propriétaire est obligé de poser un tuyau de 12 pouces sous son entrée pour que l'eau circule librement.

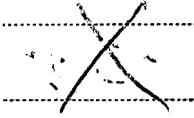
PASSE ET ADOPTE ce sixième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante-huit.

Jean Paul Hébert Maire

Armand Martel Sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU SEC-TRES

MARGE DE LA RELIURE

6 octobre 1958

INITIALES DU MAÎTRE

334
INITIALES DU SEC-TRES.

Ses. nov-avril
Ac. St-Dominique

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que, à compter du mois de novembre, et pour une période de six mois, les prochaines séances du conseil municipal aient lieu à l'Académie St-Dominique, à la Banlieue et qu'une demande du changement soit faite auprès du président de la Commission Scolaire de la Banlieue."

ADOPTE.

Heure solaire le
25 oct. 1958

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que, à compter du 25 octobre prochain, à minuit, les citoyens verront à revenir à l'heure normale de l'est, soit à l'heure solaire."

ADOPTE.

Reg. 75-A et 77
adoptés

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Que les règlements No. 75-A et 77 soient et sont adoptés et qu'un avis public à cet effet soit publié."

ADOPTE.

3 projets à l'H.
M. Duplessis

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE à l'unanimité,
"Que les projets de la Paroisse des Trois-Rivières, mentionnés plus bas, pour les saison 1958-59, soient présentés à l'Hon. Maurice L. Duplessis, Premier-ministre de la province et député de Trois-Rivières, pour être considérés favorablement:

1.-Protection contre l'incendie. Achat d'une pompe avec accessoires:

Prix approximatif.....\$15,172.

2.-Achat de terrain dans la Banlieue, grandeur app. 100 x 100;

Valeur approximative..... \$2,500.

3.-Bâtisse de 36' x 40', plan préliminaire préparé par les architectes Denoncourt & Denoncourt, assez grande pour abriter la pompe à incendie et les accessoires d'aqueduc;

Prix approximatif.....\$12,000.

Total pour ce 1er projet.....\$29,672.

Vue la nécessité urgente, ce projet devra être réalisé dès cet automne.

4.-Comme 2e projet à l'étude, construction d'un 3e puits au printemps. Nous avons le puits no.2 en opération avec une capacité de production de 312,000 gallons d'eau par 24 heures. Le puits no.1 est complètement hors d'usage.

Vu le développement intense dans le Rang Ste-Marguerite et à la Banlieue, il est opportun pour le conseil municipal de prévoir la construction d'un 3e puits pour l'année 1959;

Prix approximatif.....\$25,000

5.-Comme 3e projet à l'étude, le conseil de la Paroisse de Trois-Rivières serait favorable à apporter une solution au problème des vieux aqueducs, au nombre de sept (7), dans le secteur municipalisé de notre aqueduc. Il a été suggéré de payer pour l'acquisition de ces aqueducs, \$60 par abonné, pour l'année 1953 au mois de juin, qui se totalisait alors par un nombre de 282 abonnés;

Valeur approximative.....\$16,920

Total pour les trois (3) projets.....\$71,592.

Le conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières escompte que ces projets seront bien vus à cause de la position géographique de cette localité."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

6 octobre 1958

PROPOSE PAR M: Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que M. Emile Caron, conseiller, sdt nommé pro-maire pour les prochains trois mois. M. Caron succède à M. DeRouin qui vient de compléter son terme."

ADOPTE

S.H. le maire Roberge verra un contribuable de l'ancienne route nationale pour lui demander de cesser d'allumer des feux sans déposer les déchets dans un baril approprié.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power pour qu'une atre lumière soit ajoutée sur le Blvd. Lacerte."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que S.H. le maire Roberge soit et est autorisé à signer un contrat avec MM. Romeo Gagnon et Laurent Proulx, pour l'achat d'une lisière de terrain, au montant de \$1.00 afin d'améliorer une courbe dangereuse en face de l'école no.3 dans Ste-Marguerite."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'une demande soit faite auprès du Bell Telephone pour que les poteaux soient déplacés à l'endroit où la courbe dans Ste-Marguerite sera redressée."

ADOPTE.

Dès que le contrat de vente des lisières de terrains de la Commission Scolaire de la Banlieue, Laurent Proulx et Romeo Gagnon sera signé et que le Bell Telephone aura changé ses poteaux, M. Théo Larose de la Voirie Provinciale, sera avisé afin de faire exécuter les travaux d'élargissement.

M. Le secrétaire est prié d'écrire à M. Larose pour lui demander de faire creuser les fossés au nord du chemin Ste-Marguerite, près des maisons de MM. Ernest Bolduc, Hormidas Pépin et Philippe Tousignant.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que le conseil autorise le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon à trouver une solution pour ouvrir les bornes-fontaine, en faisant faire quelques nouvelles clés qui seront examinés par le maire et les conseillers, au cours d'une réunion non-officielle mercredi."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. Armand Martel, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au congrès annuel des secrétaires municipaux au Chateau Frontenac de Québec, les 23 et 24 octobre, et que les dépenses encourues pour un tel voyage, soient défrapés par la municipalité."

ADOPTE.

Sur onze soumissions présentées par le secrétaire pour la confection du Blvd Mathon, rue Doucet et Avenue Lemieux à la Banlieue, au moyen de graviers étendu sur une longueur app. de 3,600 pieds à 6 pouces d'épaisseur et 8 pieds de largeur, il est:-

PROPOSE PAR M. Armand Roy,

SECONDE PAR M. Charles E. DeRouin,

"Que la soumission de M. Vincent Caron, demandant \$1.30 la verge cube pour 600 verges de gravier soit et est accepté. A remarquer que M. Caron est un pompier volontaire et un résident de la paroisse depuis très longtemps. M. Bernard Gélinas est aussi engagé comme surveillant des travaux qui devront être exécutés d'ici la fin d'octobre.

La session est levée.

Henri Guilbert maire
Armand Martel sec.-trés.

335

INITIALES DU SEC-TRES:

E. Caron pro-maire

Lumière add. au Bl. Lacerte

R. Gagnon et L. Proulx vendent du terrain à la Corp.

Les bornes-fontaine -

M. Martel au congrès des sec.

Soum. confection Bl. Mathon

Sou. Vincent Caron Acc.

3 novembre 1958

INITIALES DU MAIRE:

J.P.R.
336
D.M.
INITIALES DU SEC-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. rég.
3 nov. 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 3 novembre 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Emile Caron, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Armand Roy et Paul-Emile Ouellette. M. Charles E. DeRouin, conseiller a avisé le secrétaire de son impossibilité à assister à la séance.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Que les minutes de la session régulière du 6 octobre 1958 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch. comptes.

3004	1.- Fédération des Oeuvres - octroi	\$50.00✓
3005	2.- Shaw. Water & Power - électricité général.	252.97✓
3006	3.- Vincent Caron - con. Mathon - gravier	821.60✓
3007	4.- Shaw. Water & Power - calvaire	9.93✓
3008	5.- Grégoire Biron - tuyaux - conf. Mathon	41.58✓
3009	6.- Lacoursière Inc - cartes de role d'év.	9.14✓
3010	7.- L. Beaulieu - Bl. Lacerte - Cinq-Mars	97.50✓
3011	8.- Y. Robichaud - Bl. Lacerte - Cinq-Mars	10.00✓
3012	9.- Ricard & Charpentier - Blvds. Des Dom-Ste-Ca.	33.00✓
3013	10.- Royal Valois - Lacerte - Cinq-Mars	42.50✓
3014	11.- Royal Valois - Bellemare	91.73✓
3015	12.- Abran & Lambert - mutations de sept.	11.00✓
3016	13.- The Bell Tel. le bureau	16.30✓
3017	14.- Vincent Caron - Lacerte par Gelinat	12.00✓
3018	15.- Germain Poliquin - botin d'adresses	8.00✓
3019	16.- A. Martel - loyer de novembre	15.00✓
3020	17.- A. Martel - sal. 11-18-25 oct - 1-8 nov.	250.00✓
3021	18.- Maxime Gelinat - entretien du calvaire	100.00✓
3022	19.- Maxime Gelinat - travail-Math-Bel-Bour-Prat.	48.00✓
3023	20.- Bernard Gelinat - con. Mathon	63.80✓
3024	21.- Dept. de l'Aqueduc - emprunt temporaire	5,000.00✓
871	22.- Garage Art. Dufresne - huile-gas	1.55✓
872	23.- Railways Powers Eng. - pour pompiers	13.73✓
873	24.- Shaw. Water & Power - élec. au puits	73.94✓
874	25.- Gilles Gagnon - rép. bornes-fontaine	110.79✓
875	26.- Gilles Gagnon - 154h à \$1.10	169.40✓
876	27.- Gilles Gagnon - sal 11-18-25 oct-1-8 nov.	75.00✓
877	28.- Louis Petroff - sal. de nov.	25.00✓
878	29.- A. Proulx - sal. 19h. à \$1.10	20.90✓
879	30.- François Rouette - tuyaux	60.16✓
880	31.- Roger Duval Inc. - tuyaux	72.95✓
881	32.- Banque Provinciale - int. sur emp \$20,500	461.25✓
882	33.- Banque Provinciale - pay. emp. 30 juin 58	6,721.25✓

ADOPTE.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc annonce dans son rapport mensuel que la marche de la pompe est de 13 heures par jour et que le niveau de l'eau au puits est à 11 pieds - la nappe d'eau est à 25 pieds.

M. Gagnon demande au conseil que deux membres se rendent examiner les travaux de nettoyage effectués au réservoir. Il est ensuite avisé de ne plus chauffer la bâtisse du puits non en marche et de fermer la valve centrale.

MARGE DE LA RELIURE

3 novembre 1958

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un montant de \$5,000 soit transféré du compte de la municipalité à celui de la taxe spéciale d'aqueduc afin de couvrir le montant de \$6,721.25 qui devient dû le 1er décembre prochain, emprunt effectué pour des travaux d'aqueduc il y a quelques années."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le montant de \$6,721.25 dû le 1er décembre prochain, comme emprunt temporaire du mois de juin dernier, renouvelé par billet pour une période de six (6) mois, soit payé."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Commission des Affaires Municipales pour obtenir un renouvellement de 6 mois pour un emprunt temporaire au montant de \$10,221.25 dû le 1er décembre 1958."

ADOPTE.

Au sujet d'une demande de poser une borne-fontaine près de M. Louis Petroff sur le Blv. St-Jean, les membres du conseil préfère attendre à plus tard. M. Petroff deva auparavant passer par la Paroisse St-Michel des Berges en premier et en faire là une demande officielle.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Qu'un montant de \$50.00 soit accordé comme octroi à la Fédération des Oeuvres de Charité."

ADOPTE.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre reçue du Commissariat des Incendies de la Province de Québec fournissant des renseignements importants sur le système d'incendies dans la Brossse des Trois-Rivières.

Dans la lettre adressée au secrétaire, le département de la Voirie Provinciale de Québec remercie le conseil pour ses mots élogieux sur un récent travail effectué en marge des zones de 30 milles.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Qu'une demande officielle soit faite auprès de la Voirie Provinciale, en l'occurrence M. Théo Larose de Trois-Rivières pour que leur département demande au Bell Telephone de déplacer des poteaux afin d'élargir la route Ste-Marguerite, aux environs de l'école No. 2."

ADOPTE.

Dans une lettre adressée au secrétaire, le Ministère de la Santé explique ses relevés sur les égouts de Val Mauricie et suggère de s'en tenir aux données de l'ingénieur-conseil Robert.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'il soit payé le montant de \$461.25 dû en intérêts pour l'emprunt de \$20,500 en juin 1958."

ADOPTE.

A la demande de quelques contribuables présents, M. Armand Roy, conseiller, répond au nom de ses collègues que le conseil aime mieux attendre encore avant de parler d'annexion avec Trois-Rivières. Le moment n'est pas encore venu et il y a trop de troubles actuellement à Trois-Rivières pour venir leur proposer l'annexion.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Emp. \$5,000 du
Mun. à l'aqueduc

Payé emprunt de
\$6,721.25 -

Demande d'emprunt
temp - 6 mois
\$10,221.25

Borne-fontaine
Petroff

Octroi \$50.00
aux Oeuvres

Voirie et Bell
tel - poteaux

Payer int. \$461.25
sur \$20,500

Question
d'annexion

MARGE DE LA RETOURNE

3 novembre 1958

INITIALES DU MAIRE: *J.P.R.*
338
INITIALES DU SEC.-TRÉS: *AM*

Bl. Lacerte -
gravier

M. Julien Cinq-Mars, un inspecteur pro-tempore du Bl. Lacerte, sur une certaine distance, demande que du gravier soit étendu, sur son bout de chemin et qu'ensuite le Bl sera entretenu sous la direction de l'inspecteur régulier, avec dépenses divisées par tous les contribuables jusqu'à la nouvelle partie de la route.

Un contribuable est prêt à livrer du gravier pour un prix minime mais le conseil préfère attendre au printemps avant de régler cette demande.

Lettre circ. aux
insp. de chemins

Le secrétaire est autorisé à écrire une lettre circulaire à tous les inspecteurs de chemins les avisant qu'ils doivent recevoir l'approbation de l'inspecteur municipal, M. Raoul Lamy avant d'entreprendre des travaux de réparations ou d'entretien ou de confection de chemins.

Déplacer une
borne-fontaine

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,
"De faire déplacer la borne-fontaine qui se trouve à proximité de l'école no.3 dans le Rang Ste-Marguerite."

ADOPTE

vente de terr.
pour élargir
route Ste-Marg.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Que le notaire G.Gilles Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat et S.H. le maire J.P. Roberge soit et est autorisé à le signer, pour tous les propriétaires le long de la route du Rang Ste-Marguerite, qui sont prêts à céder une lisière de terrain pour le prix nominal de \$1.00 afin d'élargir cette dite Route. M. Armand Charbonneau, conseiller est autorisé à demander un arpenteur du gouvernement pour faire les travaux nécessaires.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

1 décembre 1958

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
1 déc. 1958

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 1er décembre 1958 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Emile Caron, Charles E. DeRouin, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Armand Roy et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les minutes de la session régulière du 3 novembre 1958 soient et sont adoptées en changeant le mot "troubles" par problèmes."

ADOPTE.

1 décembre 1958

PROPOSE PAR M: Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés.
pour paiement:-

Comptes - Ch.

3025	1.- Leonard Beaulieu - gravier Lacerte (C.Mars).	\$283.61 ✓
3026	2.- Vincent Caron - déménager maison rue Guay	100.00 ✓
3027	3.- Vincent Caron - Lacerte (C-Mars)	22.00 ✓
3028	4.- Vincent Caron - Lacerte (Gélinas)	9.00 ✓
3029	5.- Vincent Caron - Lacerte (Gélinas)	9.00 ✓
3030	6.- Vincent Caron - Lacerte (Cinq-Mars)	21.00 ✓
3031	7.- Bernard Gélinas - Mathon	8.00 ✓
3032	8.- Shaw. Water & Power - au 1er nov.	256.55 ✓
3033	9.- Bell Tel- au 16 nov.	12.95 ✓
3034	10.- Abran & Lambert -mutations oct.	8.50 ✓
3035	11.- R.Duchaine & Fils - Yamachiche - broche	92.02 ✓
3036	12.- Roger Gélinas arpenteur - Ste-Marguerite	49.00 ✓
3037	13.- Maxime Gélinas -Mathon-Bellemare-Bourassa-Pratte	50.00 ✓
3038	14.- Octroi - Loisirs Ste-Catherine-de-Sienne	300.00 ✓
3039	15.- Gilles Gagnon - 6 cendriers	1.08 ✓
3040	16.- A. Martel - loyer de décembre	15.00 ✓
3041	17.- A. Martel - salaire 15-22-29 nov. 6déc. aff\$8-Tim\$20	228.00 ✓
3042	18.- A. Martel - salaire - 13-20-27 déc	150.00 ✓
883	19.- Imprimerie Lacoursiere - feuilles d'aqueduc	7.86 ✓
884	20.- P.A.Gouin Ltd. plomb	.67 ✓
885	21.- Shaw. Water & Power - puits - au 11 nov.	83.50 ✓
886	22.- Loranger & Molesworth- materiel	4.10 ✓
887	23.- Canada Iron F. Ltd. -tuyaux	53.24 ✓
888	24.- Roland Levasseur - couper tuyaux	3.50 ✓
889	25.- François Rouette Inc. cable	2.22 ✓
889	26.- P.A.Gouin Ltd - peinture - b.fontaine	11.73 ✓
891	27.- Launier Ltée - boîtes de service	64.14 ✓
892	28.- Louis Petroff - sal. décembre	25.00 ✓
893	29.- Gilles Gagnon - sal -15-22-29nov et 6 déc.	60.00 ✓
894	30.- Gilles Gagnon - 119h. a \$1.10	130.90 ✓
895	31.- A. Proulx - 63h a \$1.10	69.30 ✓
896	32.- Mun. - emp temporaire remise sur \$5,000	1,500.00 ✓
897	33.- Agence Ass. Mauricie - camion à incendies (6mois)	116.30 ✓
898	34.- Gilles Gagnon - sal. 13-20-27 déc.	45.00 ✓

ADOPTE

Le secrétaire a été prié de supprimer le "mot gouvernement" sur la question d'élargissement dans Ste-Marguerite en ce qui concerne la demande d'un arpenteur pour régler les lisières de terrains cédés par les propriétaires.

PROPOSE PAR M: Armand Roy,
SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Que le secrétaire est autorisé à transférer un montant de \$1,500 sur l'emprunt temporaire effectué du département municipal à celui d'aqueduc au total de \$5,000."

ADOPTE.

Le secrétaire est autorisé à envoyer une lettre à la Voirie Provinciale a Trois-Rivières pour lui demander de payer le compte de \$90.64 pour avoir réparer la route du Calvaire pres de l'Imperial Oil Station. L'initiative a été prise par M. le conseiller Armand Roy du fait que le terrain réparé appartient à la municipalité et que c'était un cas urgent.

Empr.\$1,500
remis au Mun
de l'aqueduc

Compte \$90.64
a la Voirie.

MARGE DE LA RELIURE

J.P.
340
D.M.

1 décembre 1958

Benoit Bégin,
urbanisme parle

--

M. le maire Jean-Paul Roberge présente alors M. Benoit Bégin, urbanisme et paysagiste bien connu et annonce aux membres du conseil et aux contribuables le but de cette visite impromptue.

M. Bégin est venu rencontrer le conseil a la demande du maire du fait que la municipalité doit établir un règlement de construction et aider ainsi au développement intensif dans la municipalité.

M. Bégin déclare alors qu'il est urgent d'établir un plan directeur de construction quitte plus tard a s'occuper du zonage. Il parle des plans de construction et de zonage, donne la différence entre les deux et définit clairement ce que la municipalité a grandement besoin à l'heure présente.

Les conseillers posent alors plusieurs questions à M. Bégin qui répond avec facilité à la satisfaction de tous.

M. le maire Roberge demande alors que M. Bégin et les membres du conseil se réunissent en une séance spéciale non officielle pour étudier et s'orienter sur la question de la construction et du zonage.

Taxe spéciale
aqu. 58 -

CONSIDERANT que les dépenses se rapportant à l'opération du réseau d'aqueduc pour l'année 1958 sont estimées comme suit:

<u>Dépenses</u> :-Service de la dette	\$17,062.50	
Int. emprunt temporaire		
et Com. sur coupons	1,300.00	
Administration		
Main d'oeuvre	153.11	
Matériaux	1,888.10	
electricité	964.42	
Divers -obl etc.	663.64	
Int. sur obl. \$20,500	46.25	
Entretien	3,124.05	
Dépense sur Capital	<u>4,000.00</u>	<u>\$29,617.07</u>

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses, la corporation prévoit les revenus suivants:

<u>Revenus</u> :-Compensations	19,000.00	
Int. sur arrérages	209.51	
Incendies	<u>500.00</u>	<u>\$19,709.51</u>

Dépenses	\$ 29,617.07
Revenus	\$ 19,709.51
Différence	\$ 9,907.56

CONSIDERANT que pour combler la différence de \$9,907.56 entre les dépenses et les revenus estimés, il y a obligation de fixer le taux de la taxe spéciale imposée par le règlement no.57:

CONSIDERANT que l'évaluation du secteur déterminé par le règlement no.57 s'établit à \$3,382,749, en conséquence il est

PROPOSE PAR M: Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR M: Paul-Emile Ouellette,

"Que la taxe spéciale imposée par le règlement no.57 est fixée pour l'année 1958, à trente cents (\$0.30) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation pour tout le secteur mentionné dans le susdit règlement, procurant de ce fait un revenu de \$240.69 lequel surplus devant être considéré comme "fonds de réserve" pour pourvoir à l'exécution de travaux pouvant devenir nécessaire sur le réseau d'aqueduc;

Que le secrétaire-trésorier est prié de préparer aussitôt que possible un rôle spécial de perception à cet effet."

ADOPTÉ.

Taxe spéciale
de \$0.30

MARGE DE LA RELIURE

1 décembre 1958

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc dans son rapport mensuel rapporte qu'il y a 11 pieds d'eau dans le réservoir et que la pompe marche 13hres par jour. Il y a une nappe d'eau de 26 pieds.

M. le conseiller Armand Roy en profite pour féliciter M. Gagnon de ses rapports vraiment magnifiques, de son travail qui sauve la municipalité des dépenses surplurflues.

M. Armand Roy demande aux contribuables de collaborer avec ceux qui entretiennent les chemins d'hiver afin de ne pas laisser leurs automobiles sur les routes le soir ou le jour d'une tempête de neige.

M. G. Vezina, un ingénieur-conseil qui tient un bureau d'affaires à Trois-Rivières, dans une lettre adressée au conseil offre ses services à la municipalité.

S.H. le maire Roberge remercie M. Vezina et sa lettre sera conservée dans les archives pour s'en servir si besoin il y a.

Le secrétaire lit une lettre de M. Marcel Laflamme de Terrasse Duvernay Inc dans laquelle il demande à la municipalité le prolongement du réseau d'aqueduc dans son secteur du fait qu'il doit construire au printemps une vingtaine de maisons.

M. le maire Roberge, au nom du conseil demande au secrétaire d'écrire à Terrasse Duvernay Inc lui disant que sa demande était prise en considération et qu'on discutera de ce problème prochainement.

PROPOSE PAR M: Armand Roy,

SECONDE PAR M: Emile Caron,

"Qu'à compter du 1er janvier, les séances du conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières auront lieu à la salle du Couvent Ste-Catherine-de-Sienne, à la demande de la Commission Scolaire."

ADOPTE.

PROPOSE PAR M: Emile Caron,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

Une discussion s'élève à l'issue de la lecture d'une lettre des Loisirs Ste-Catherine-de-Sienne demandant un octroi de \$300. Quelques conseillers préfèrent accorder un montant de \$200 et un autre de \$100 en janvier pour ne pas dépasser le budget établi à cet effet.

Finalement tout entre dans l'ordre et le montant est accordé

PROPOSE PAR M: Armand Roy,

SECONDE PAR M: Emile Caron,

"Qu'un octroi de \$300 soit et est accordé aux Loisirs Ste-Catherine-de-Sienne pour subvenir aux dépenses encourues pour la construction d'un chalet et d'améliorations autour."

ADOPTE.

Dans son rapport, le département du Ministère de la Santé ne remarque rien d'anormal dans l'eau utilisé par le réseau d'aqueduc de la municipalité. Il se trouve un peu de fer, et c'est normal.

Les démissions des inspecteurs de chemins, MM. Eddy Robert du Blv. Bellemare et Jean Lemieux du Blvd. St-Jean sont refusées jusqu'au printemps.

Le secrétaire est avisé d'écrire à M. Hervé Levasseur l'avisant officiellement de sa nomination comme inspecteur de chemins pour le Rang Ste-Marguerite. Il succède à M. Armand Beaudry

INITIALES DU MAIRE
341
INITIALES DU SEC-TRES

Rapport du surint. Gagnon

Autos sur les routes en hiver

Offre d'un ing. G. Vezina

Demande d'aqueduc de Terrasse Duv

Séances au Couvent - 1er jan.

Emprunt renou. \$10,291.25

Octroi de \$300 aux Loisirs Ste-Catherine-de-S.

Eau potable dans la municipalité

Démissions refusées

MARGE DE LA RETOURNE

1 décembre 1958

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRÉS

M. le maire Roberge fait remarquer qu'il a demandé au Conseil du comté St-Maurice d'attendre en janvier avant de recevoir le montant dû par la municipalité suivant notre évaluation totale.

PROPOSE PAR M: Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR M: Armand Roy,

"Que M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à acheter un couteau pour couper les tuyaux, au prix de \$52.25."

ADOPTE.

M. le conseiller Armand Roy, également chef-pompier désire aviser le conseil que l'un de ses camions qui sert de voiture à incendies, devra être remis pour l'hiver du fait que le coût d'assurance est assez élevé.

PROPOSE PAR M: Emile Caron,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Que la municipalité entend se protéger contre le feu durant l'hiver et que, par conséquent, le secrétaire est autorisé à demander à la compagnie d'assurance de continuer d'assurer le camion de M. Armand Roy pour une période de six mois à raison de \$116.30 et de payer ensuite la prime due."

ADOPTE

A ce sujet, M. le conseiller Charles E. DeRouin parle du camion à incendies et de la nécessité d'en avoir eu, même s'il faut payer une prime d'assurances pour seulement 6 mois.

PROPOSE PAR M: Armand Roy,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power pour changer une lumière de 1,000 lumens à 4,000 au côté du couvent Ste-Catherine-de-Sienne, d'en ajouter une de 1,000 lumens sur la rue Joly, soit au 4e poteau, en face de l'Hopital Ste-Marie."

Adopte.

PROPOSE PAR M: Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR M: Armand Roy,

"Qu'une annonce soit préparée pour être envoyée au Nouvelliste afin de faire savoir aux contribuables de la municipalité que la taxe spécial d'aqueduc de \$0.30 est imposée et que le compte est maintenant dû. Qu'on y inscrive que l'intérêt sera en force 30 jours de cette date. En même temps aviser les retardataires de payer leurs comptes. Ne nous forcez pas à prendre des sanctions."

ADOPTE.

M. le conseiller Armand Charbonneau remercie les membres de la Commission Scolaire de la Banlieue, Proulx et Gagnon qui ont cédé des lisières de terrains pour élargir une courbe dangereuse dans Ste-Marguerite. Il s'informe aussi si le surintendant a l'autorisation voulue pour changer la borne-fontaine et termine en félicitant la Voirie Provinciale du magnifique travail accompli à cet effet.

M. Charbonneau annonce aussi que M. Jules Dugré est prêt à céder une lisière de terrain dans Ste-Marguerite, soit le long de la Route du Calvaire pour \$600 l'argent. Ceci permettrait d'élargir de 16 pieds la route du Calvaire entre la ligne du chemin de fer et la route du Rang Ste-Marguerite.

M. Charbonneau demande que le notaire G. Gilles Garceau soit autorisé à préparer le contrat et que S.H. le maire signe le document dès que tout sera complété.

Les membres du Conseil demandent au conseiller Charbonneau de présenter cette motion à la prochaine séance, mais d'aviser immédiatement M. Jules Dugré que la municipalité est grandement intéressée à l'offre.

PROPOSE PAR M: Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M: Paul-Emile Ouellette,

"Que le secrétaire écrive au Pacific Canadien pour obtenir une lisière de terrain sur le lot 25 afin d'élargir la route du Rang. Ste-Marguerite. Le notaire G. Gilles Garceau préparera à cet effet un contrat qui sera signé par S.H. le maire Roberge et les représentants du C.P.R. après acceptation

ADOPTE

Couteau pour
tuyaux

Camion assurée
par la mun. au
cout de \$116.30

Lumières à chan-
ger et ajouter

Annonce sur les
comptes d'aque-
duc dans le Nou.

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE
343
INITIALES SEC-TRES

1 décembre 1958

Le secrétaire est avisé d'écrire à M. Maurice Coutu, entrepreneur, afin de déplacer une bâtisse qui se trouve sur la rue Jeanne-Mance dans Val Mauricie et nuit à l'entretien de cette rue en hiver.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc remercie le conseil pour ses bons mots et dit que l'expérience acquise dans l'aqueduc est immense et qu'il verra à continuer à faire de son mieux pour toujours satisfaire les contribuables et les membres du conseil.

La session est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Martel sec.-trés.

5 janvier 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. régl.
5 jan. 59

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 5 janvier 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Emile Caron, Charles E. DeRouin, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette. MM. Henri Guilbert et Armand Roy, conseillers sont absents à cause de maladie.

Souhaits du
maire Roberge

Au début de la séance, S.H. le maire Roberge en profite pour renouveler les souhaits à l'occasion du Nouvel An, à la population de la municipalité. Il se dit heureux de remercier au nom des membres du conseil, le quotidien Le Nouvelliste, le poste de radio C.K.T.R. pour leur belle coopération au cours de 1958.

M. le maire Roberge expose ensuite en bref les activités de 1958. Il remercie les membres du conseil pour leur coopération ainsi que les chefs de services; le chef-pompier, le surintendant d'aqueduc, l'inspecteur municipal. Il donne un aperçu de l'entrevue du conseil avec l'Hon. Maurice Duplessis, premier-ministre de la province qui semble favoriser l'octroi pour une pompe à incendie et la construction d'une caserne, la préparation d'un système d'égout, avec cadeau du gouvernement pour payer l'intérêt de 4% sur les travaux.

M. le maire en profite pour dire que le règlement de construction est en marche au plus grand bien des contribuables et il dit que la requête des contribuables au sujet de l'annexion d'une partie de la municipalité sera étudiée sérieusement.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les minutes de la session régulière du 1er décembre 1959 soient et sont adoptés".

Adopté.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Ch. comptes.

- 3043
- 3044
- 3045
- 3046
- 3047
- 3048
- 3049

1.-G. Gilles Garceau - contrats Ste-Marg.	\$27.50✓
2.-Roger Gélinas, arp. Rue Jeanne Mance Val Maur.	58.00✓
3.-Abran & Lambert - mutations nov.	7.00✓
4.-Shaw. Water & Power - calvaire au 15 déc.	10.12✓
5.-Shaw. Water & Power - la Banlieue et Ste-Marg.	255.69✓
6.-Bell Tel. - au bureau	16.14✓
7.-Leonard Beaulieu - Dom. Ste-Catherine	10.00✓

MARGE DE LA RELIURE

3050	8.- Leonard Beaulieu -Rep.Val Mauricie	\$90.64V	
3051	9.- A.Martel - loyer de janvier	15.00V	
3052	10.- Thomas Bellemare - ch. hiver lors portion	25.00V	
3053	11.- Synd. Coop. Ste-Marguerite- lo ass à \$2.50	25.00V	INITIALES DU SEC-TRÉS
3054	12.- Loisirs Ste-Marguerite	200.00V	
3055	13.- A. Martel -sal 3-10-17-24-31 jan.	250.00V	
3056	14.- A. Martel - timbres	10.00V	
899	15.- Louis Petroff - sal. janvier	25.00V	
900	16.- Shawinigan Water & Power- puits-	77.99V	
901	17.- Syn. Coop. Ste-Marguerite - gas-huile	3.24V	
902	18.- Cité de T.R.- pompiers - feu	300.00V	
903	19.- Garage Dufréne - gas	9.32V	
904	20.- Gilles Gagnon - b-fontaines	18.90V	
905	21.- P.A Gouin -pompe	18.00V	
906	22.- Delisle Auto - huile pour pompe	7.71V	
907	23.- Gilles Gagnon - 93h a \$1.10	102.30V	
908	24.- A. Proulx - 14h a \$1.10	15.40V	
*909	25.- Mun. emprunt temp de \$5,000	2,500.00V	
910	26.- Gilles Gagnon - sal 3-10-17-24-31 jan.	75.00V	

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Remise de \$2,500 au Mn. "Qu'un montant de \$2,500 du département de l'Aqueduc soit transféré au compte de la municipalité, soit une partie de l'emprunt de \$5,000 effectué l'automne dernier."

ADOPTÉ

Rem. de la Féd. Oeuvres Dans une lettre adressée au secrétaire, la Fédération des Oeuvres de Charité remercie le conseil municipal pour l'octroi accordé lors de la campagne annuelle, l'automne dernier.

Plaintes de T. Bellemare

M. Thomas Bellemare, entrepreneur des chemins d'hiver dans la municipalité se plaint que les automobiles bloquent le travail de ses hommes dans les rues de la localité. Il y a aussi des contribuables qui jettent de la neige dans les rues. Le conseil demande que le Nouvelliste et la radio fassent une publicité pour demander aux citoyens de coopérer pour que le déblaiement des rues se fasse plus vite, en ne stationnant par leurs autos sur ces artères.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Paiement de \$3,204.00 ch. d'hiver "Que la lière portion du montant de \$6,408 pour l'entretien des chemins d'hiver, soit \$3,204.00 soit payé à l'entrepreneur Thomas Bellemare, suivant ce que le contrat exige."

ADOPTÉ.

Achat lisière de terrain Jules Dugré

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Que la municipalité acquiere une lisière de terrain située en bordure de la route du Calvaire, appartenant à M. Jules Dugré, au prix de \$600 l'arpent, pour servir d'élargissement à cette dite route. Que le notaire G.Gilles Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat a cet effet, que S.H. le maire Jean-Paul Roberge soit et est autorisé a signer le document au nom de la municipalité."

ADOPTÉ.

Achat lisière de terrain G.E.Drouin

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que la municipalité acquiere une lisière de terrain situé en bordure de la route du Calvaire, de 6 pieds de largeur, appartenant a M. Georges-Emile Drouin, au prix de \$150 pour toute sa longueur de terrain. Que le notaire G.Giles Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat a cet effet, que S.H. le maire Jean-Paul Roberge soit et est autorisé à signer le document au nom de la municipalité."

ADOPTÉ.

345

Plan de
constructionEngagement de
Benoit Bégin
\$1,000.00Plainte Blv.
Beaudry
eauRemerciements
à CKTR

Le secrétaire fait ensuite lecture du mémoire de l'urbaniste Benoit Bégin sur la préparation d'un plan directeur de construction, soumis au conseil municipal.

S.H. le maire Roberge explique le but de ce document. Il dit que M. Bégin doit faire dans l'ensemble un plan de construction qui sera étudié par le conseil et un comité spécial avant d'être adopté pour ensuite passer en référendum avant de préparer plus tard un plan de zonage.

C'est un capital bien placé ajoute le maire et en formant un comité parmi les citoyens, nous pourrons corriger certaines lacunes. Le conseil est unanime à engager M. Bégin à un prix fixe avec un comité formé de 10 citoyens de la Banlieue et de 5 de Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,

"Que la municipalité engage M. Benoit Bégin, urbaniste de Trois-Rivières au prix de \$1,000 qui sera pris à même le budget de 1959, pour la confection d'un règlement de construction."

Adopté.

Le comité spécial sera définitivement formé lors d'une assemblée spéciale.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc dit que les contribuables du Blvd. Beaudry ont logé une plainte contre l'eau de la municipalité. Avec le secrétaire, M. Gagnon a visité quelques maisons et prétend que l'on n'ouvre pas assez souvent les borne-fontaines pour la circulation de l'eau.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le secrétaire envoie une lettre de remerciements au poste C.K.T.R. pour sa coopération lors de la récente tempête de neige, alors que les contribuables avaient laissé nombre d'automobiles sur les rues enneigées de la municipalité."

ADOPTÉ.

La session est levée.

Armand Roberge maire

Armand Martel sec.-tr.

20 janvier 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Ass. spéciale
20 jan. 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, 20 janvier 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Emile Caron, Henri Guilbert, Armand Roy, Charles E. DeRouin, Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette.

Avis de
conv.

Lecture est faite de l'avis de convocation
et du certificat de signification dudit avis aux
membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Formation d'un comité spécial pour étude d'un
projet d'un plan directeur de construction.
- 2.- Transférer un montant de \$1,000.00 du département
de l'aqueduc a celui du municipal.
- 3.- Elargissement de la Route du Calvaire.

Explications du
maire.

S.H. le maire Jean-Paul Roberge explique le but principal
de cette séance spéciale. C'est à la suggestion de l'urbaniste
Benoit Bégin que le conseil s'est vu dans l'obligation de former
un comité d'étude de 15 membres choisis dans tous les coins de
la municipalité dont 10 à la Banlieue et 5 à Ste-Marguerite.

Il est déplorable de constater que nous avons du
restreindre le nombre de propriétaires qui voulaient faire
partie du comité. Au moins une cinquantaine auraient aimé
participer à ces études du règlement de construction.

Le but du comité est de confronter au cours des
séances d'étude, les dispositions suggérées par l'urbaniste
Bégin dans la confection d'un projet de règlement de construction.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE à l'unanimité,

Formation du
comité.

"Que le comité d'étude du projet de règlement de construction
soit formé comme suit: Président, Robert Caron; vice-président,
Pierre Gouin, secrétaire, Edmond Proulx ainsi que: MM. Simon
Blanchette, Lindor Jutras, Maxime Gélinas, Raoul Guay, Armand Roy
de la rue Nicol, Bernard Montour, Jean-Paul Doucet, Élien Cinq-Mars,
Eddy Charpentier, Auguste Bettez, Jules Dugré et Weillie Thiffault,
ainsi que les membres du conseil au complet."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

\$1,000 de l'aqueduc
au Mun.

"Qu'un montant de \$1,000 soit transféré du département de
l'aqueduc à celui du municipal pour compléter l'emprunt temporaire
de \$5,000 effectué l'automne dernier."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: Unanimité,

Rés. du 5 jan
59 rescindées.

"Que les deux résolutions adoptées à la session régulière
du 5 janvier 1959 concernant l'achat de lisières de terrains de
MM. Jules Dugré et Georges-Emile Drouin, sur la Route du Calvaire,
soient et sont rescindées."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Emile Caron

Ventes de lisières
de terr. Dugré-
Drouin.

Et adopté à l'unanimité par les membres du conseil
présents:

"Que la Corporation municipale de la Paroisse des Trois-
Rivières achete de Georges-Emile Drouin une lisière de terre de
9 pieds de largeur allant de la voie ferrée du C.O.R. jusqu'à
l'emplacement occupé par Gaston Cormier, situé en bordure et du
coté sud-ouest de la route du Calvaire, étant partie du lot 38 du
cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, au prix de \$225.00;
a charge le conseil de faire le fossé et la clôture le long de la
dite route seule et à ses frais tant et aussi longtemps que Geo.E.
Drouin ou descendants seront propriétaires voisins, et que S.H.
le maire J.P.Roberge soit autorisé à signer un contrat à cet effet"

Armand Roy

347

Armand Martel

"Que la Corporation achète de Jules Dugré et de Dame Oliva Dugré, une lisière de terre de vingt pieds et demi de largeur allant du chemin de fer jusqu'au chemin Ste-Marguerite soit environ 1466 pieds de long, formant une superficie moyenne de 30,053 pieds équivalent à (0.822) arpent en superficie, à mesure anglaise ~~exacte~~ au prix de \$493.20 étant calculé sur une base de \$600.00 l'arpent et étant partie du lot 38 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, à charge par le conseil de faire la cloture de ligne le long de la route et le fossé s'il y a lieu, à ses seuls frais sans contribution de la part des vendeurs, tant que ces derniers ou descendants seront propriétaires voisins, le maire devant signer le contrat a cet effet."

ADOPTE.

A la demande du conseiller Armand Roy, le secrétaire est prié d'écrire une lettre de remerciements au poste de radio CKTR pour sa belle coopération envers la municipalité, concernant surtout le déblaiement des rues et l'enlèvement des automobiles stationnés sur ces dites rues lors des tempêtes de neige.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que la séance spéciale soit et est levée."

ADOPTE.

Armand Roy pro-maire

Armand Martel sec.-trés.

2 février 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
2 fév. 59

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 2 février 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: messieurs les conseillers Emile Caron, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Armand Roy, Charles E. DeRouin et Paul-Emile Ouellette. En l'absence de S.H. le maire J.F. Roberge, retenu chez lui par la maladie, c'est M. Emile Caron, pro-maire qui occupe le siège présidentiel.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que M. Armand Roy, conseiller, soit et est nommé pro-maire pour une période de trois (3) mois, succédant à M. Emile Caron qui vient de compléter son terme d'office."

ADOPTE.

Le nouveau pro-maire, M. Armand Roy remercie ses collègues pour cette marque d'honneur et déclare qu'il fera son possible pour satisfaire tout le monde au meilleur intérêt de la municipalité.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que les minutes de la session régulière du 5 janvier 1959 et de la séance spéciale du 20 janvier 1959 soient et sont adoptées."

ADOPTE.

Après une courte discussion, le secrétaire est avisé de remettre avec les comptes de janvier le chèque de M. Thomas Bellemare, entrepreneur des chemins d'hiver, au montant de \$3,204.00, soit la lère moitié du paiement total et de l'enlever de ceux du mois de décembre.

Armand Roy,
pro-maire

Min. acceptées-
5 jan - 20 jan.
59

J.P.R.

0348

INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
"Que les comptes suivants soient et sont
approuvés pour paiement."

Comptes
Ch.

3057	1.-Roger Paquette- Val Mauricie	\$288.00✓
3058	2.-W. Caron & Fils - ass. garantie	10.00✓
3059	3.-Corp. St-Michel des Forges - taxes	5.26✓
3060	4.-R. Bombardier - reception civique- carnaval	49.44✓
3061	5.-Wilson & Eafleur - codes mun.	35.10✓
3062	6.-Mutations - Jan-déc. -Abran & Lambert	16.50✓
3063	7.-Bell Tel. - au 16 jan.	19.22✓
3064	8.-Le Nouvelliste - annon. 3 et 31 déc.	37.80✓
3065	9.-The Shw. Wat. & Power - au 8 jan.	306.69✓
3066	10.-Gabias & Laperriere - G.A.Hamel	18.00✓
3067	11.-A.Martel - loyer de fév.	15.00✓
3068	12.-A.Martel -sal. 4 sem. 7-14-21-28 fév.	200.00✓
3052	13.-T.Bellemare- chemins d'hiver - lere portion	\$3,204.00✓
911	14.-Mun. emprunt \$5,000 - dernière portion	1,000.00✓
912	15.-Gagage Dufresne - gas-huile	4.55✓
913	16.-Shaw. Water & Power - puits	80.74✓
914	17.-Ludovic Laperriere -égouts -eau	15.00✓
915	18.-Louis Petroff- salaire de fév.	25.00✓
916	19.-Gilles Gagnon - sal. 7-14 fév.	30.00✓
917	20.-Gilles Gagnon - sal. 129h. a \$1.10	141.90✓

MARGE DE LA RELIURE

Budget 1959

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des
revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1959
s'établissent comme suit:

ADMINISTRATION

salaire sec.-trésorier	\$2,600	
aide	200	
Vérification	400	
Papeterie-timbres-acc.	300	
Telephone	200	
Revue mun.-codes aux membres	30	
Affichages	25	
Mutations	150	
Assurances	35	
Dépenses de voyage	75	
	<u> </u>	\$4,015.00

UTILITES PUBLIQUES & PROTECTION

Eclairages des rues	\$3,800	
Incendies	500	
	<u> </u>	\$4,300.00

INITIALES DU MAIRE
 J.P.R.
 349
 D.M.
 INITIALES DU SEC-TRES.

TRAVAUX PUBLICS

Entretien chemins d'été	\$6,000	
" " chemins d'hiver	6,400	
Achats des rues	<u>1,500</u>	\$13,900.00

BIEN ETRE

Assistance publique	\$ 2,500	
Souscriptions	<u>800</u>	\$ 3,300.00

DIVERS

Conseil de comté	\$ 1,747.94	
Role d'évaluation	2,200.00	
Projet règlement de constr.	1,000.00	
Elections et Referendum	800.00	
Loyer	180.00	
Entretien du Calvaire	150.00	
Frais légaux	200.00	
Taxes radiées	50.00	
Entretien - salles du conseil	55.00	
Divers	<u>500.00</u>	\$ 6,882.94

Total des dépenses prévues pour 1959..... \$32,397.94

REVENUS - saison 1959

Aqueduc	\$ 250.00	
Eclairages des rues	3,070.60	
Entretien chemins d'été	8,600.00	
" " d'hiver	5,040.00	
Intérêts sur arrérages	200.00	
Taxe d'amusement	<u>100.00</u>	\$17,268.60

Total des revenus prévus pour 1959..... \$17,268.60

Dépenses..... \$32,397.94
 Revenus..... \$17,268.60..... \$15,129.34

Taxe: évaluation \$3,495,875 à \$0.45..... \$15,731.44

Surplus de....\$602.10

CONSIDERANT que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1959, à des dépenses se totalisant à \$32,397.94;

CONSIDERANT que pour défrayer les dites dépenses, cette corporation prévoit des revenus provenant des répartitions spéciales, octrois, intérêts, charges d'entretien de chemins et d'éclairage se chiffrant à \$17,268.60;

CONSIDERANT que l'évaluation imposable totale est de \$3,495,875;

CONSIDERANT que le règlement no.48 permet l'imposition des taxes tant générales que spéciales par résolution, en conséquence, il est:

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE à l'unanimité,

"Qu'une taxe foncière générale de quarante-cinq cents (\$0.45) par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité."

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Taxes spéciales
biens-fonds

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE à l'unanimité,

"Que soient imposées et prélevées en même
temps que la taxe foncière générale, les taxes
spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondis-
sements ciaprès mentionnés, savoir;

INITIALES DU MAIRE:
J.P.P.
350
INITIALES DU SEC-TRÉS

SUR TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES DE LA
MUNICIPALITE: deux cents (\$0.02) pour l'entretien de la
Route du Calvaire:

BANLIEUE: Route Nationale et rue Guay, conformément
au règlement no.74, huit cents et quatre dixième (\$0.848) par
cent dollars d'évaluation pour lumières de rues:

SUBDIVISION LOT No.2-Bellemare:Entretien de chemins,
trente cents et troisdixieme (\$0.3037) par cent dollars d'éva-
luation:

SUBDIVISION LOT No.11-Beaudry:Entretien de chemins,
deux cents et neuf dixième (\$0.0296) par cent dollars d'évalua-
tion pour l'été, vingt-deux cents et neuf dixième (\$0.229) du
pied linéaire pour la 3e année de répartitions, neuf cents et
six dixième (\$0.0962) par cent dollars d'évaluation pour hiver,
treize cents et deux dixième (\$0.132) par cent dollars d'évalua-
tion pour lumières de rues:

SUBDIVISION LOT No.15 -Blvds Ste-Catherine et Domi-
nicains:Entretien de chemins, douze cents et deux dixieme
(\$0.1229) par cent dollars d'évaluation, huit cents et un dixième
(\$0.0812) par cent dollars d'évaluation pour la 3e année de
répartitions, onze cents et trois dixième (\$0.1131) par cent
dollars d'évaluation pour entretien des chemins d'hiver et onze
cents et neuf dixième (\$0.1195) par cent dollars d'évaluation
pour lumières de rues:

SUBDIVISION LOT No.17-Guay:Entretien de chemins,
quarante-six cents et sept dixième (\$0.4674) par cent dollars
d'évaluation pour l'été, vingt cents et deux dixième (\$0.202)
par cent dollars d'évaluation pour hiver:

SUBDIVISION LOT No.17-Nicol:Entretien de chemins
d'hiver, huit cents et neuf dixième (\$0.0895) par cent dollars
d'évaluation et seize cents et quatre dixième (\$0.164) par cent
dollars d'évaluation pour lumières de rues:

SUBDIVISION LOT No.17 Blvd. Lacerte:Entretien de
chemins été, douze cents et sept dixième (\$0.1274) par cent
dollars d'évaluation, secteur Gelinis; soixante-treize cents
et huit dixième (\$0.738) par cent dollars d'évaluation, lère
année d'une répartition de 3 ans- secteur Cinq-Mars- dix cents
et cinq dixième (\$0.1054) par cent dollars d'évaluation pour
lumières de rues - deux secteurs:

SUBDIVISION LOT No. 29 -Mathon-Doucet:Entretien de
chemins été, cinquante-neuf cents et trois dixième (\$0.5931)
par cent dollars d'évaluation; trente-huit cents et six dixième
(\$0.3861) pour hiver, quatre-vingt-quatorze cents et huit dixième
(\$0.9485) par cent dollars d'évaluation pour la 3e année de
répartitions, soixante-cinq cents et six dixième (\$0.6566) du
pied linéaire, lère année de répartitions de 3 ans:

SUBDIVISION LOT No.35 -Place Bellemare:Entretien de
chemins, soixante-huit cents et neuf dixième (\$0.6898) par cent
dollars d'évaluation été, trente cents et cinq dixième (\$0.3054)
par cent dollars d'évaluation pour hiver, vingt-quatre cents et
trois dixième (\$0.2434) par cent dollars d'évaluation pour
lumières de rues: -

RANG ET ROUTE PETIT VILLAGE:Entretien de chemins
d'hiver, cinquante-un cents et cinq dixième (\$0.515) par
cent dollars d'évaluation:

INITIALES DU MAIRE
351
DM
INITIALES DU SEC-TRES

SUBDIVISION LOT No. 36-Bourassa: Entretien de chemins, cinquante cents et huit dixième (\$0.5083) par cent dollars d'évaluation été, cinquante-quatre cents et cinq dixième (\$0.5453) par cent dollars d'évaluation hiver, un dollar, six cents et quatre dixième (\$1.0642) par cent dollars d'évaluation pour la 2e année de répartitions:

SUBDIVISION LOT No. 42-Gélinas: Entretien de chemins, vingt-six cents et quatre dixième (\$0.2647) par cent dollars d'évaluation été, seize cents et huit dixième (\$0.1682) par cent dollars d'évaluation hiver, un dollar, soixante-treize cents et six dixième (\$1.7367) par cent dollars d'évaluation, 2e année de répartitions;

SUBDIVISION LOT No. 46-Pratte: Entretien de chemins, vingt-trois cents et huit centième (\$0.2308) par cent dollars d'évaluation, été, onze cents et huit dixième (\$0.1188) par cent dollars d'évaluation, hiver;

SUBDIVISION LOTS 37 et 38-Val Mauricie: Entretien de chemins, trente-deux cents et huit dixième (\$0.3283) par cent dollars d'évaluation, été, huit cents et sept centième (\$0.0807) par cent dollars d'évaluation, hiver; cinquante-six cents et trois dixième (\$0.563) par cent dollars d'évaluation, 3e et dernière partie de répartitions; six dollars et quatre-vingt-neuf (\$6.89) par lot, sur une échelle de 106 lots pour lumières de rues;

SUBDIVISION LOT 16-Bettez et Gagnon: Entretien de chemins, cinquante-six cents et cinq dixième (\$0.565) par cent dollars d'évaluation, été; un dollar, dix cents et huit dixième (\$1.1082) par cent dollars d'évaluation, hiver; trois dollars, quatorze cents et huit centième (\$3.1408) par cent dollars d'évaluation, 2e partie de répartitions;

SUBDIVISION LOT No. 143 - Blvd St-Jean: Entretien de chemins, cinq cents et sept dixième (\$0.05474) par cent dollars d'évaluation, été; soixante-neuf cents et trois centième (\$0.6903) par cent dollars d'évaluation, hiver; cinquante trois cents et quatre dixième (\$0.534) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues:

RANG STE MARGUERITE: Entretien de chemins, un cent et quatre dixième (\$0.0147) par cent dollars d'évaluation, été; quinze cents (\$0.15) par cent dollars d'évaluation, hiver; onze cents et deux dixième (\$0.1123) par cent dollars d'évaluation pour lumières de rues.

ADOPTE.

Le secrétaire lit un autre rapport favorable du Ministère de la Santé sur l'eau de l'aqueduc municipal. Me. Ludovic Laperrière, aviseur légal de la municipalité, dans un mémoire spécial, donne des précisions sur le contrat signé avec l'ingénieur-conseil René A. Robert de Montreal sur un plan préliminaire d'égouts.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron.

"Que les mutations du mois de décembre soient et sont acceptées telles que présentées par le secrétaire."

ADOPTE

Le poste de radio CKTR par l'entremise de M. Jacques Hébert, directeur des relations extérieures remercie la municipalité de sa récente lettre d'appréciation sur la publicité faite à date et affirme qu'il continuera à appuyer cette localité progressive.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'un octroi de \$5.00 soit alloué pour aider les organisateurs de la Parade des 10 sous pour l'enfant infirme."

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Mut. déc.
58

Lettre de rem.
de C.K.T.R.

JAK
352
MM

Le secrétaire devra écrire aux auditeurs de Trois-Rivières Ready Mix pour leur dire que la municipalité n'a rien à voir avec le compte de \$600.00 prdduit pour les vidangeurs. Ces derniers ne sont pas engagés par la municipalité

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Qu'un octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque arrondissement de voirie, pour chaque mille linéaire de chemins entretenus à la charge des contribuables de ces arrondissements et de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs au cours de l'hiver 1958-59."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que demande soit faite à l'Hon. Ministre de la Voirie, de bien vouloir accorder un octroi d'au moins cent dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1958-59, de manière à permettre la circulation des véhicules-moteurs dans les routes et rangs suivants: Route du Calvaire, Route et Chemin du Petit Village, Blvd. St-Jean (Route Denoon) Rang Ste-Marguerite, soit un total de 8.17 milles et tous situés dans le comté de Trois-Rivières."

Adopte.

M. Armand Roy, conseiller répond à quelques contribuables au sujet de l'annexion et dit que le conseil se doit d'attendre et d'étudier ce problème avant d'entâmer des pourparlers avec les autorités de Trois-Rivières.

A ce sujet, le secrétaire déclare que les dirigeants de Central d'Hypothèques à Trois-Rivières ont visité le bureau municipal pour dire que les emprunts sont gelés pour la construction de maisons tant qu'il n'y aura pas de plan de constructions.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE à l'unanimité,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à envoyer au nom du conseil municipal, une lettre de félicitations à Mlle Mariette Roy, élue Reine du Carnaval d'hiver 1959 à Ste-Catherine-de-Sienne."

adopte

M. Gilles Gagnon, le surintendant d'aqueduc dit qu'il y a eu plusieurs endroits où l'eau a été gelée sur le Blvd. St-Jean et qu'il fallut travailler vite pour ne pas que des dégâts considérables se produisent.

Le conseil demande, par l'entremise du conseiller Armand Roy, de produire une liste de tout l'équipement appartenant à la municipalité en ce qui concerne le département de l'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la séance régulière soit ajournée au 9 février, 1959."

adopte.

Jan Paul Roy maire

sec.-tr.

MARGE DE LA RELIURE

Octroi \$100.-
chemins d'hiver

Demande octroi
chemins d'hiver
Min. Voirie

Lettre à la
Reine Mariette
Roy.

séance ajournée
au 9 fév 59

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Séance d'ajourn.
9 fév. 1959

Séance d'ajournement de la session du 2 février 1959, tenue le 9 février 1959, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures p.m., du soir suivant la résolution adoptée le 2 février 1959, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge, et messieurs les conseillers Armand Roy, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Emile Caron, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que les comptes du Garage Dufresne \$4.55 - Ludovic Laperrière \$15.00 et Mutations de Jan. \$8.50 soient et sont approuvés pour paiement."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les taxes spéciales pour le Rang Ste-Marguerite, Blvd. St-Jean et Blvds Bettez et Gagnon, sont approuvées telles que lues précédemment."

Adopte.

M. Armand Charbonneau, conseiller présente ensuite une requête signée par des propriétaires du Rang Ste-Marguerite pour creuser le cours d'eau Lacerte & Duval-Panneton.

A ce sujet, M. Armand Roy, conseiller fait remarquer qu'il favorise un tel projet à condition que l'eau soit déversé dans le cours d'eau Montour et non Lacerte.

Il est alors proposé par: M. Henri Guilbert,

Secondé à l'unanimité,

"Que M. Clément Ricard soit et est nommé surintendant spécial pour la préparation d'un nouveau procès verbal, suivant toutes les procédures légales concernant le cours d'eau Lacerte & Duval-Panneton, qui sera ensuite présenté au conseil pour approbation." Le procès verbal devra être produit avant le 1er mai 1959.

Adopte

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc, soit et est autorisé à s'acheter ce qu'il faut pour dégeler l'aqueduc."

Adopté.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le surintendant Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire les travaux qui s'imposent lorsqu'il y a gel à quelque part dans les limites de la municipalité."

Adopte.

Cours d'eau
Lacerte &
Duval-Panneton

Clément Ricard,
sur. spécial
--
procès-verbal

Prop de Charbon-
neau refusée -
re:com. metrop
d'urbanisme.

M. Armand Charbonneau, conseiller parle ensuite d'annexion et qu'on devrait se préparer en ce sens. Trois-Rivières a entamer des pourparlers avec St-Michel des Forges et notre conseil pourrait faire de même, fournissant des raisons valables. Il propose donc que la Paroisse des Trois-Rivières invite en principe la cité de Trois-Rivières à faire partie d'une Commission Metropolitaine d'urbanisme. Ce projet serait alors obligé d'étudier l'annexion et d'en faire un rapport.

Il dit qu'un service d'autobus comme Trois-Rivières viendrait alors aider les citoyens de la Paroisse à se rendre plus rapidement en ville et que les sapeurs de Trois-Rivières pourraient aider après entente conclue.

M. Armand Roy, voyant que la proposition de M. Charbonneau n'a pas de secondeur, demande à ce dernier de retirer le mot urbanisme et de ne laisser que Commission Metropolitaine du fait qu'on est à préparer un plan de construction et que le plan d'urbanisme suivra ensuite.

Il demande d'attendre les événements avant de nommer un comité en permanence. Ce n'est pas à la paroisse mais plutôt Trois-Rivières à préparer une telle commission permanente.

9 février 1959

INITIALES DU MAIRE

J.P.P.
354
INITIALES DU SEC-TRÉS

S.H. le maire Roberge de son coté est du même avis que le conseiller Roy, soit d'attendre un peu pour voir ce que le conseil de Trois-Rivières va décider.

Le conseiller Henri Guilbert pour sa part demande au conseil de ne pas brouiller les cartes et d'attendre avant de faire de faux pas. Il faudra prendre position soit de s'annexer ou non afin de ne pas s'embarquer sur un terrain glissant.

Le conseiller Charbonneau dit alors que ce n'était qu'une suggestion.

Le conseiller Ouellette demande que le comité formé pour rencontrer l'urbaniste Bégin sur le règlement de construction, ait des rencontres pour étudier l'annexion.

Le conseiller Guilbert réplique que le comité formé dernièrement s'en tiendra strictement au règlement de construction.

Propose par: M. Armand Charbonneau,
Seconde par: M. Charles E. DeRouin,

Lisière de
terre de la
S.W.& P.

"Que S.H. le maire Roberge soit et est autorisé à signer le contrat de vente pour l'achat d'une lisière de terrain de la Shawinigan Water & Power, pour l'élargissement du Rang Ste-Marguerite, soit approximativement de 14 pieds de largeur."

Adopte.

Lemaire prendra des informations pour savoir s'il y a des dépenses onéreuses à faire avant de signer le contrat.

Contrat avec
Aug. Bettez

M. le maire Roberge parle d'un autre contrat à être préparé avec M. Auguste Bettez. M. Armand Charbonneau, conseiller demande alors au maire qu'il préfère que le contrat de M. Bettez ne soit pas lu. S.H. le maire insiste et le dit contrat est lu.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que S.H. le maire Roberge soit et est autorisé à signer un contrat avec M. Auguste Bettez, au prix de \$1.00 pour l'achat d'une lisière de terre le long de la route Ste-Marguerite, y compris la clause spéciale de terrassement."

Adopte.

La séance d'ajournement est levée.

Joseph Roberge maire

Armand Martel sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

2 mars 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 2 mars 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Armand Roy, Emile Caron, Henri Guilbert, Charles E. De Rouin, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les minutes de la session régulière du 2 février 1959 soient et sont approuvées avec les changements suivants:

"Dans les mots "code de construction au lieu de plan (page 352) 4ième item, 2e paragraphe, et inscrire Armand Charbonneau au lieu d'Armand Roy: le conseiller qui a demandé à M. Gilles Gagnon de fournir une liste de l'équipement d'aqueduc."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Comptes..Ch.

3069	1.-Cie de Cons.Laviolette- Cinq-Mars-Lacerte	\$ 106.25✓
3070	2.-Ovila Simard- Blv. St-Jean	15.51✓
3071	3.-Anatole Blais- " "	11.25✓
3072	4.-Anatole Blais- " "	11.25✓
3073	5.-Anatole Blais- " "	11.25✓
3074	6.-A.Martel - voyage Yma-chemins d'hiver	5.00✓
3075	7.-Bell Tel- au 16 fév.	19.22✓
3076	8.-G.G.Garceau,notaire-contrats Rang Ste-Marg.	165.00✓
3077	9.-H.P.Hébert, huile- as.Pub.W.Couture	10.72✓
3078	10.-Henri Pelierin- ass.Pub. W.Couture	11.90✓
3079	11.-Cdn.Foundation-polyomyélite- octroi	5.00✓
3080	12.-Mme Donat Aubry - loyer un mois -Robert Trahan	26.50✓
3081	13.-Conseil de comté - arrérage 58	\$1,624.78✓
3082	14.-A. Martel - loyer de mars	15.00✓
3083	15.-G.E.Drouin - achat terrains -R.du Calvaire	225.00✓
3084	16.-Jules Dugré & Mme Oliva Dugré - terrains R.Du C.	493.20✓
3085	17.-Mme A.Martel - aide au secrétaire	200.00✓
917-A	18.-W. Caron & Fils..pompiers- assurance	45.00✓
918	19.-H.P.Hébert- huile- degel aqueduc	29.94✓
919	20.-The Shaw. Water & Power. au puits	84.04✓
920	21.-Vincent Caron - creuser main...-accoupler eau-	6.60✓
921	22.-J.Guy Roy - creuser main..	63.75✓
922	23.-Clément & Levasseur- degeler Petroff	24.00✓
923	24.- " " J.Lampron	16.00✓
924	25.- " " R.Charpentier	16.00✓
925	26.-Gilles Gagnon -sal 21-28 fév. 7 mars.	45.00✓
925	27.-Clément & Levasseur -Stevens \$48.00 -\$24.00	72.00✓
927	28.-Louis Petroff - sal mars	25.00✓
928	29.-Gilles Gagnon - sal 16h à \$1.10	177.10✓
929	30.- A.Proulx - sal-28h. à \$1.10	30.80✓
930	31.-A.Martel -timbres aqueduc	10.00✓

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

2 mars 1959

INITIALES DU MAIRE

356
AM

Aut. payer terres
G.E.Drouin et
Jules & Mme Oliv.
Dugré

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à payer l'achat
de lopins de terre de M. Georges-Emile Drouin (\$225.00) et
M. Jules Dugré et Mme Oliva Dugré (\$493.20) pour élargir
Route du Calvaire."

ADOPTE.

M. Armand Roy, conseiller et également chef pompier
fait ensuite remarquer qu'à la suite d'un incendie d'importance
chez M. Emile Caron de la Banlieue, il y avait une bonne réserve
d'eau dans le réservoir huit heures et demie après que le feu
eut été mis sous contrôle.

Le CPR et du
terrain à céder
dans Ste-Marg.

Le secrétaire lit une lettre du Canadien Pacifique deman-
dans un croquis du terrain qui doit être cédé à la corporation
pour élargissement dans le Rang Ste-Marguerite. Le notaire G.Gilles
Garceau a préparé un croquis à ce sujet.

\$1,624.78 au con-
seil du comté-
58

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à payer la somme
de \$1,624.78 pour la saison 1958- compte dû au conseil du comté
St-Maurice."

ADOPTE.

\$200 a l'aide
du secrétaire

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Qu'un montant de \$200 soit alloué à l'aide du
secrétaire pour la saison qui vient de s'écouler."

ADOPTE.

Affaire Mme Vve
Xavier Dufresne

Le secrétaire lit une lettre de protestation de Mme
Vve Xavier Dufresne de la Banlieue au sujet de deux terres sur
lesquelles elle a payé des taxes depuis des années alors qu'une
avait déjà été vendue à M. Mederic Pothier. Il paraîtrait que
cette mutation s'est faite en 1953.
PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Que le secrétaire fasse un relevé de cette affaire et
que l'aviseur légal soit ensuite vu pour décider légalement
si oui ou non la municipalité doit remettre un certain montant
d'argent à Mme Vve Xavier Dufresne."

ADOPTE.

Raoul Lamy réen.
insp. munc.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que M. Raoul Lamy soit réengagé comme inspecteur
municipal pour une autre saison, suivant les articles du
code municipal 179 et 535."

ADOPTE.

Gilles Gagnon
réengagé

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que M. Gilles Gagnon soit et est réengagé pour
une autre saison comme surintendant d'aqueduc."

ADOPTE.

Évaluateurs
engagés

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Que les évaluateurs Clément Ricard, Roger Guilbert et
Claude Levasseur soient et sont réengagés pour le prochain
rôle d'évaluation."

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE
357
INITIALES DES SEC-TRES

2 mars 1959

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les personnes suivantes soient et sont nommées pour remplir les charges suivantes:-

INSPECTEURS DE CHEMINS

- Lamy, Raoul (inspecteur municipal)
- Van Neste, Firmin (Blvd. Beaudry)
- Jutras, Lindor (Blvds Des Dominicains-Ste-Catherine)
- Gendron, Irénée (Lot No.2 - Bellemare)
- Gélinas, Cyrille (Blvd. Lacerte)
- Cinq-Mars, Julien (temporaire- partie Blvd. Lacerte)
- Mongrain, H. (Rue Guay)
- Proulx, P.E. (Rue Nicol)
- Garceau, Leonard (Place Bellemare)
- Ebacher, Roger (Mathon-Doucet)
- Bélanger, Arthur (Bi. Bourassa)
- Turcotte, Aggie (Bi. Gelinas)
- Désautniers, Eugène (Blvd. Pratte)
- Godin, Jeffrey (Petit Village)
- Dussault, Gaétan (Val Mauricie)
- Dussault, Gaétan & Martel Julien (Route du Calvaire)
- Charbonneau, Paul (Rang Ste-Marguerite)
- Rousseau, Arthur (Route-A-Bureau)
- Loranger, Marcel (Blvds. Bettez & Gagnon)
- Richer, Gilles (Blvd. St-Jean)

Inspecteurs de chiens

- Gamache, J.Guy (Banlieue)
- Charbonneau, Paul (Ste-Marg.)

Surintendant d'Aqueduc

Gilles Gagnon

Salubrité publique

- Laroche, Josaphat (Banlieue)
- Montour, Bernard (Banlieue)
- Crête, Roland (Ste-Marg.)

Estimateurs

- Levasseur, Claude (Banlieue)
- Guilbert, Roger (Banlieue)
- Ricard, Clément (Ste-Marg.)

Ramonage de cheminées

Richard, Ernest

Gardiens d'enclos

- Rouette, Honorius (Banlieue)
- Charbonneau, Paul (Ste-Marg.)

Inspecteurs à graire

- Gélinas, Bernard (Banlieue)
- Levasseur, Hervé (Ste-Marg.)

Entretien du Calvaire

Gélinas, Maxime (Banlieue)

Inspecteurs de construction

- Dugré, Jules (Ste-Margu.)
- Gélinas, Maxime (Banlieue)
- (Banlieue)

Pompiers- volontaires

- Roy, Armand, chef-pompier
- Dufresne, Arthur, s-chef
- Caron, Vincent, s-chef
- Proulx, Albert, s-chef

Conseiller juridique

Me Ludovic Laperriere

ADOPTE

MARGE DE LA REPIQUE

2 mars 1959

M. Armand Roy, conseiller demande ce qu'on ferait s'il y avait bris d'aqueduc, avec un cadran qui fait défaut.

Il a ensuite

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

achat d'un cadran de sureté et qu'il soit acheté par l'entremise de M. Frenette de Germain & Frère".

au puits.

ADOPTE.

Démission de
Clément Ricard

--

M. Clément Ricard, nommé dernièrement inspecteur spécial afin de rédiger un procès-verbal sur les cours d'eau Duval-Panneton & Lacerte dépose sur la table du conseil des copies d'avis publics et de motions et déclare que le règlement à cet effet suivra plus tard. Il dit que l'Office du Drainage est prêt à fournir des plans et un ingénieur et que le dit règlement sera incessamment envoyé au secrétaire par le gouvernement.

Après avoir remis ses documents, M. Ricard remet officiellement sa démission comme inspecteur spécial n'ayant pas préparé le procès-verbal en question.

Les cours d'eau
Duval-Panneton
& Lacerte

S.H. le maire Roberge déclare alors que M. Ricard n'ayant pas de procès-verbal ne peut que suggérer de faire adopter un règlement pour ces cours d'eau. M. Roberge dit qu'il veut voir l'Office du Drainage avant et que cet organisme dès qu'il aura délégué un ingénieur avec plans, le conseil décidera alors la décision la plus correcte à prendre.

D'ailleurs l'article 515A du Code Municipal ajoute S.H. le maire demande qu'un règlement soit préparé après qu'un avis public ait été donné à l'assemblée spéciale et que ce règlement n'est pas encore arrivé.

M. Henri Guilbert, conseiller demande alors pourquoi ne pas donner ce soir un avis de motion.

M. Roberge réplique que le cours normal suivra lorsque l'officier de l'Office du Drainage aura rencontrer le conseil et fourni des renseignements sur les cours d'eau Duval-Panneton & Lacerte, avec plans en mains. Après la rencontre, la décision viendra pour préparer un règlement en conséquence.

Un rapport a été soumis verbalement par M. Ricard, inspecteur spécial nommé par le conseil et avant de faire suite, le conseil veut que le secrétaire envoie une lettre à l'Office du Drainage pour lui demander son aide afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires.

Avis de motion
H. Guilbert

C'est alors que M. Henri Guilbert, conseiller se lève et présente un avis de motion pour la préparation d'un règlement sur les cours d'eau Duval-Panneton & Lacerte.

La discussion s'achève ainsi.

Le secrétaire lit une lettre de l'Association des Instituteurs et des Institutrices de la Banlieue en coopération avec la Commission Scolaire, demandant au conseil d'assister à une grande soirée jeudi le 5 mars au Couvent Ste-Catherine-de-Sienne.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: Unanimité

Rigoles à la
Voirie.

"Que le secrétaire demande au département de la Voirie Provinciale de faire des rigoles le long des routes desservies par elle dans les limites de la paroisse."

ADOPTE.

INITIALES DU MAIRE.
[Signature]
358
INITIALES DU SECRÉTAIRE

2 mars 1959

S.H. le maire Roberge annonce que le contrat pour l'obtention d'un terrain de jeux dans Val Mauricie sera prêt pour être signé en avril prochain.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité

"Que la municipalité paye un mois de loyer pour M. Robert Trahan à Mme Donat Aubry du Rang Ste-Marguerite."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que la municipalité paye un montant de \$29.90 en huile ~~pour acheter des tuyaux de drainage~~ pour dépenses occasionnées dans le séchage des tuyaux d'arrosage au cours de l'hiver."

ADOPTE

M. Marcel Laflamme, au nom de Terrasse Duvernay Inc fait une demande officielle au conseil pour poser des tuyaux de drainage domestique.

Le conseil se déclare favorable en principe et demande au secrétaire d'écrire à M. Laflamme en ce sens.

M. Charles E. DeRouin, conseiller mentionne certaines plaintes de contribuables à l'effet qu'on se prépare à installer un dépotoir dans Ste-Marguerite.

Toutefois, il ajoute qu'un règlement est toujours en force qui l'interdit sans l'autorisation du conseil.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: unanimité,

"Qu'une demande soit faite auprès de la compagnie de Transport St-Maurice pour qu'elle étende son service d'autobus dans la Paroisse des Trois-Rivières."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que M. Maxime Gélinas, en charge de l'entretien du Calvaire soit et est autorisé à acheter 12 lumières pour remplacer celles qui font défaut."

ADOPTE.

La séance est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Martel sec.-trés

Loyer payé à
Mme Donat Aubry

\$29.90 en huile
pour sécher
tuyaux d'arros.

Dépotoir..

ST.M.Tpt.
autobus

6 avril 1959

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE
J.P.R.
360
INITIALES DES COUNSEILLERS
D.M.

Sess. rég.
6 avr. 59

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 6 avril 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jean-Paul Roberge et messieurs les conseillers Armand Roy, Henri Guilbert, Emile Caron, Charles E. DeRouin, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,

"Que les minutes de la session régulière du 2 mars 1959 soient et sont approuvées après quelques petits changements que voici: Remplacer les mots sous-chef par chef-adjoint chez les pompiers pour Vincent Caron, Arthur Dufresne; Il fallait marquer 8 pieds 1/2 d'eau au lieu de 8hres 1/2 après le feu, suivant une déclaration du conseiller Armand Roy; nommer M. Raoul Lamy comme inspecteur municipal au lieu d'engager."

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Comptes Ch.

3086	1.-Vincent Caron - Route du Calvaire	\$18.00✓
3087	2.- " " - Val Mauricie	6.00✓
3088	3.-T.R. Ready Mix - Mun. sable	8.35✓
3089	4.-Y. Robichaud - Val Mauricie	92.00✓
3090	5.-Abran & Lambert - mutations fév.	9.50✓
3091	6.-The Shaw. Water & Power - 28 fév.	289.09✓
3092	7.-The Shaw. Water & Bwer - 31 mars	289.09✓
3093	8.-H.P. Hébert - Ass. Pub. W. Couture	29.94✓
3094	9.-The Shaw. Water & Power - Calvaire	10.74✓
3095	10.-Baptist Transport- Lacer-\$7.50 - Cinq-Mars	42.50 50.00✓
3096	11.-Jules Milette- huile - ass pub. Mme Germain	5.52✓
3097	12.-Bell Tele.	15.07✓
3098	13.-Jean Barville - rep. Olivetti	28.06✓
3099	14.-Henri Pellerh - Ass. Pub. W. Couture	12.32✓
4000	15.-Maxime Gelinat - lumières pour Calvaire	22.05✓
4001	16.-G.Giles Garceau, notaire- contrats Rang Ste-M.	145.50✓
4002	17.-A. Martel - 948 tim à 0.04 - 112 à 0.05 \$10-tim.	53.52✓
4003	18.-Thomas Bellemare - ch hiver 2e terme	3,204.00✓
4004	19.-Stenio Beadry - 10 ass à \$2.50	25.00✓
4005	20.-A. Martel - loyer avril	15.00✓
4006	21.-A. Martel- sal 7-14-21-28 mars-4-11avr.	300.00✓
931	22.-Gilles Gagnon - 10lh à \$1.10	110.10✓
932	23.-The Shaw. Water & Powe. - puits	84.82✓
933	24.-Imperial Oil - huile pour pompe	6.17✓
934	25.-Roy Excavation - borne-fontaine	37.50✓
935	26.-Lucien Dupont - feuilles pour aqueduc	2.65✓
936	27.-London Concrete Mach. equ pompe	3.18✓
937	28.-Louis Petroff - salaire avril	25.00✓
938	29.-Gilles Gagnon - sal 14-21-28 mars- 11-4 avril	75.00✓

MARGE DE LA RELIURE

6 avril 1959

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Qu'un montant de \$53.52 comprenant l'achat de timbres pour les comptes de taxe foncière soit payé au secrétaire trésorier."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Qu'un octroi de \$5.00 soit alloué pour la souscription annuelle de la Société Canadienne du Cancer, section Trois-Rivières."

Adopté.

Le secrétaire lit ensuite plusieurs lettres de protestations par des contribuables contre leurs évaluations. Ces lettres seront remises aux évaluateurs qui prépareront le rôle d'évaluation de cette année.

Le secrétaire annonce que M. Henri Guilbert, conseiller, après avoir donné un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour les cours d'eau Duval-Panneton puis un autre pour Lacerte, a demandé qu'un avis public soit présenté au public le 26 mars dernier.

Une longue discussion suit. M. Norbert Dumont, un contribuable demande que s'il y a creusement, qu'il soit fait dans la ligne et il exige que ce soit à la petite pelle. Sinon, qu'on installe des tuyaux de drainage pour les terres.

M. Jules Montour demande s'il y a d'autres solutions pour régler ce problème.

M. Raoul Guay demande si le conseil a du nouveau à ce sujet. S.H. le maire Roberge répond alors aux intéressés présents et demande alors au secrétaire de lire une lettre de l'Office du Drainage. Le maire déclare qu'il en coûterait entre \$5,000 et \$6,000 pour de tels travaux et qu'avant de préparer deux règlements, cela relève du député d'accorder les argents qu'il juge opportun.

M. Charles E. DeRouin, conseiller donne ensuite des statistiques. Il dit que le 1er règlement soit celui de Duval-Panneton a une distance de 218 arpents et coûterait environ \$7,000, soit \$32 l'arpent.

Il dit que le gouvernement devrait payer le sixième seulement du coût total. Pour faire le cours Lacerte, une distance de 427 arpent, cela coûterait \$3,000 ou \$7 l'arpent à tous les riverains.

M. Henri Guilbert, conseiller est prêt à se plier s'il y a de meilleures solutions pour régler ce problème.

M. Armand Charbonneau, conseiller dit que le projet du cours d'eau Lacerte est plus logique. Qu'un ingénieur prépare un règlement et il se dit prêt à accepter la meilleure solution. Il serait en faveur de préparer un seul règlement concernant le cours d'eau Lacerte.

Enfin M. Jules Montour demande si le conseil peut obtenir la signature de M. Arthur Lacerte pour environ \$2,500 car ce montant sera certainement accepté par tous les intéressés qui désirent le creusement du cours d'eau Lacerte, pour passer sur ses terrains. M. deRouin dit qu'il en coûterait environ \$5.50 l'arpent pour un tel creusement.

Le maire Roberge dit que l'avis de motion de M. Henri Guilbert existe toujours même si les intéressés optent en faveur d'un seul règlement.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Qu'à la demande des intéressés des cours d'eau Duval-Panneton et Lacerte, refusant les deux règlements présentés par le conseil aux intéressés, l'ensemble des intéressés demandent au conseil de faire un règlement des cours d'eau Duval-Panneton et Lacerte, suivant les plans et devis no. 2224 en date du 16 septembre, 1946. L'aviseur légal prendra connaissance du règlement et apportera les corrections nécessaires suivant la loi."

Adopte.

INITIALES DU MAIRE

361

INITIALES DU SECRÉTAIRE

\$53.52 pour timbres-foncière

\$5.00 à la campagne Cancer -

Plaintes contre l'évaluation

Avis public régl. cours d'eau Duval-Pan et Lacerte

MARGE DE LA RELECTURE

6 avril 1959

INITIALES DU MAIRE

JBR
362
DMM
INITIALES DU MAIRE

Sess. au Rang
Ste-Marg.

PROPOSE PAR: Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: Emile Caron,
"Que, à compter du 1er mai 1959, et pur une
période de six (6) mois, les sessions du conseil
municipal de la Paroisse des Trois-Rivières auront lieu
dans l'édifice de la Coopérative Fédérée de Québec, Rang
Ste-Marguerite, Tris-Rivières."

Adopte.

Heure avancée

PROPOSE PAR: Armand Charbonneau
SECONDE PAR: Henri Guilbert,
"Il est resolu que, sous l'autorité de la Loi
du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch2) le temps reglementaire
dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en
retard avec l'observatoire de Greenwich durant la période déter-
minée par le Ministre des Affaires Municipales pour les dtés
de Montreal et de Québec. L'Heure avancée deviendra effective
à minuit, le 25 avril prochain".

Adopte.

Ass. garantie
\$10.00

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE à l'unanimité,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire
une remise de \$10.00 couvrant le cout de l'assurance-garantie
du dt secrétaire, pour une période d'un an"

Adopte.

Bruno Levasseur
estimeur

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Que M. Bruno Levasseur remplace M. Claude
Levasseur comme estimeur pour le prochain rôle d'évaluation."

Adopte.

Raoul Bélanger,
inps. bâtiments.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Que M. Raoul Bélanger soit et est nommé inspecteur
de bâtiment pour les blvds. Des Dominicains et Ste-Catherine."

Adopte.

Délégués pour
service d'auto
bus.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que S.H. le maire Jean-Paul Roberge et Me. Ludovic
Laperrière, aviseur légal de la municipalité soient et sont
nommés pour représenter la paroisse à la rencontre entre les
directeurs de la compagnie St-Maurice Transport, Carrier & Frère
et des délégués de Tris-Rivières, Ste-Marthe et Cap de la Madlei-
ne au sujet d'un service adequat d'autobus dans la municipalité"

Adopte.

Trottoirs dans
Val Mauricie.

Le secrétaire lit ensuite une requête des contri-
buables de la rue Maisonneuve dans Val Mauricie, demandant
au conseil des trottoirs. S.H. le maire Roberge dit que c'est
vraiment un problème difficile à résoudre pour le moment.
M. Henri Guilbert, conseiller se dit en faveur
d'un tel projet mais M. Armand Roy, conseiller déclare que
les résidents des Blvds. Des Dominicains et Ste-Catherine ont
déjà fait une telle demande et qu'il faut alors considérer
non pas une seule mais deux requêtes de trottoirs.
S.H. le maire Roberge déclare que pour le moment,
le conseil n'envisage pas le developpement de la Paroisse dans
ce domaine. Il demande aux intéressés de faire un estimé du coût
des travaux et de présenter cela à la prochaine assemblée. Il
faut dit-il savoir si la municipalité est en fiance avant
d'entreprendre un tel projet.

M. Armand Charbonneau, conseiller se dit en
principe en faveur mais hi aussi veut savoir si la municipalité
est en finance pour seconder un tel projet.

M. Paul-Emile Ouellette, conseiller demande que
ce projet soit étudié et que le montant soit placé dans le budget
de 1960.

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE
363
INITIALES DU SECRÉTAIRE

6 avril 1959

M. Henri Guilbert, conseiller dit que la rue Maisonneuve est une rue courte et que des trottoirs devraient être construits des deux côtés. Pour satisfaire les résidents de cette rue, il faudrait alors que les dépenses soient subdivisées au pied de front, et alors il faudrait la signature de tous les intéressés.

M. Guilbert donne alors un avis de motion pour la préparation d'un règlement en vue de faire construire des trottoirs sur la rue Maisonneuve dans Val Mauricie.

M. Armand Roy, conseiller suggère que M. Thomas Bellemare, de Yamachiche, entrepreneur des chemins d'hiver pour la saison 1958-59 soit réengagé aux mêmes conditions en 1959-60 à la fin de son terme par contrat.

M. Henri Guilbert, à ce sujet demande que les réclamations de trois contribuables soient envoyées au contracteur et que M. le maire Roberge remettre le chèque final à M. Bellemare en lui mandant d'honorer ces comptes.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Emile Caron,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à payer la 2e et dernière tranche du montant dû à M. Thomas Bellemare de Yamachiche, pour l'entretien des chemins d'hiver, au cours de la saison 1958-59. Ce montant est de \$3,204.00."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à écrire à M. Theo Larose de la Voirie Provinciale pour lui demander de voir à réparer le puisard en face de M. Xavier Laroche, sur l'ancienne route nationale".

Adopte.

Il est aussi question d'un puisard sur la rue Jeanne Mance dans Val Mauricie. Ce puisard, d'après le contribuable Claude Ferron a été enterré lorsqu'on a refait le tracé de cette rue. Le fait sera rapporté à l'inspecteur municipal, M. Raoul Lamy qui s'occupera de la chose.

M. Armand Roy, conseiller donne un avis de motion pour préparer un règlement pour la protection d'incendie avec achat d'une pompe à incendies avec équipement et l'achat d'un emplacement avec ou sans bâtisse.

MM. Louis-Gilles Neault et Charles Vetere du Rang Ste-Marguerite sont prêts à signer la vente de terrains pour le prix nominal de \$1.00 en vue de l'élargissement de la route Ste-Marguerite, à condition que les bâtisses qui se trouvent là soient déplacés.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE à l'unanimité,

"Qu'après lecture faite des contrats Vetere et Neault il a été décidé que son honneur le maire Jean-Paul Roberge soit autorisé de signer les deux contrats et d'apporter la correction aux contrats de Ls-Gilles Neault et de Charles Vetere dans le paragraphe B "a" -- l'acquéreur ou représentant devra déménager les bâtisses à ses propres frais."

Adopte.

M. Armand Roy demande alors s'il serait possible de changer le système de contrats qui semble être onéreux et assez dispendieux. Il suggère qu'on y prépare une promesse au lieu d'un contrat pour l'achat de lopins de terres le long de la route Ste-Marguerite.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc fournit un rapport de la distance du réseau d'aqueduc sur le El. Bettez à la ligne d'une maison sur le Bl Gagnon qui serait construit avec 3 loyers. La distance serait de 786 pieds. Le conseil désire attendre que le contribuable construise la maison avant de se prononcer.

La séance est levée.

Jean Paul Roberge maire

Armand Charbonneau sec.-trés.

Avis de mot.
trottoirs -Val
Mauricie

Réengager le
cont. Bellemare

Payer 2e tranche
ch. hiver
\$3,204.00

Puisard à rep.
en face de M.
X. Laroche.

Avis de motion
pompe à incen-
die -caserne et
terrain..

Contrats avec
Ls-G. Neault et
C. Vetere

MARGE DE LA RELIURE

22 avril 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE
J.P.R.
364
INITIALES DU SEC-TRÉS
J.M.

Sess. spéc.
16 avr. 1959

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 22 avril 1959, un mercredi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire Jean-Paul Roberge, et messieurs les conseillers Armand Roy, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Emile Caron, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

Avis. de conv.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil. L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Réclamation Robert Lafond du Blvd. Lacerte.
- 2.-Projet de lotissement des lots 40-41-42 à la Banlieue.
- 3.-Vente de terrains par C.P.R. dans Ste-Marguerite pour \$50.00.
- 4.-Demande au Ministère des Mines le service d'un géologue.

Réc. Lafond

Au sujet d'une réclamation de M. Robert Lafond du Bl. Lacerte au sujet des dommages causés par l'inondation du printemps, il a été proposé comme suit:

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le conseil municipal engage M. Georges Gariépy, ingénieur-conseil pour étudier le niveau de l'eau et des terrains de M. Lafond et ses environs ainsi que la firme Allen et Renaud pour faire enquête comme ajusteurs sur le montant réclamé par M. Lafond."

ADOPTÉ.

Plan de sub
40 -41-42 refusé

M. Georges Gariépy, ingénieur-conseil au nom de son client M. Georges DeMontigny, entrepreneur, soumet un plan de subdivision des lots 40-41-42 pour être approuvé.

Le conseil décide d'attendre à plus tard avant d'accepter ce plan. Il demande d'ouvrir une rue sur le lot 41-62, rue remplacée actuellement par un lot le long du fleuve; d'être renseigné si la rue 41-42 concorde bien avec la rue des lots 40 et 46.

De plus, les intéressés, MM. Bourassa et Henri Pellerin s'objectent à ce que ce plan soit approuvé. Ils exigent que M. DeMontigny achètent les terres avant de faire cadastrer les terrains.

Terrains du CPR
trop dispendieux

Comme 3e item à cette séance spécial, le secrétaire lit une lettre du Pacific Canadien dans laquelle cette compagnie se dit prête à céder le terrain nécessaire pour l'élargissement de la route Ste-Marguerite moyennant \$50.00.

Le secrétaire est autorisé à écrire au C.P.R. l'avisant qu'il serait injuste de déboursier \$50.00 pour ces terrains quand des propriétaires de Ste-Marguerite n'ont exigé qu'un \$1.00 chaque fois.

Un géologue...

Enfin, comme 4e et dernier item, sur les recherches d'eau. Le conseil demande au secrétaire d'écrire au sous-ministre A.O. Dufresne du Ministère des Mines lui demandant qu'un géologue soit délégué dans la municipalité pour étudier le terrain pour aider aux recherches d'eau. Une copie de cette lettre sera envoyée à l'Hon. Maurice Duplessis, premier-ministre de la province.

La séance spéciale est levée.

Jean Paul Roberge maire
Armand Roy sec.-trés.

MARGE DE LA RELIURE

4 mai 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

ses. rég.
4 mai 1959

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois Rivières, tenue le lundi, 4 mai 1959, à 8hres p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son honneur le maire Jean-Paul Roberge, et Messieurs les conseillers Armand Roy, Henri Guilbert, Charles E. DeRouin, Armand Charbonneau et Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que les minutes de la session régulière du 6 avril 1959 soient et sont approuvées avec les corrections suivantes: page 361, 5e para, au lieu distance, lire étendue de 218 arpents--avis spéciale à 8hres au lieu de 7h.30."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Comptes Ch.

4007	1.-Ministre des Finances- taxe d'ams. salle capri	\$53.80✓
4008	2.-Leonard Beaulieu - Pierre - munic.	33.87✓
4009	3.-Vincent Caron - gravier Lacerte -Gelinat-Cinq-Mars	17.00✓
4010	4.-Honore Lesage -travail Bl. Mathon-Doucet	55.00✓
4011	5.-Jos Paquette -gravier Mathon-Doucet	195.00✓
4012	6.-Roger Paquette -Val Mauricie -gravier	281.25✓
4013	7.-P.H. Marineau- papeterie .	149.94✓
4014	8.-Bell Tel - bureau	20.37✓
4015	9.-Pruneau Inc - Bois Doucet-Mathon	36.60✓
4016	10.-Abran & Lambert - mutations mars	7.50✓
4017	11.-Shaw. Water & Power - munic.	289.09✓
4018	12.- " " " - calvaire	8.19✓
4019	13.-R. Plamondon - ass pub.M.Morgan	28.00✓
4020	14.-Henri Pellerin - " " W.Couture	12.32✓
4021	15.-G.Gilles Garceau - contrats lots Ste-Marg-	128.90✓
4022	16.-Maxime Gelinat - travaux -Dom-Beaudry-Guay-Mathon etc	88.00✓
4023	17.-Real Fleury - Val Mauricie - travail	11.00✓
4024	18.-Joseph Paquette- Munc - Dom- Val Mauricie-Bourassa ..	292.50✓
4025	19.-Leonard Beaulieu - Ste-Cat.-Dom.	24.00✓
4026	20.-A. Martel - loyer mai	15.00✓
4027	21.-A. Martel 429 tim à \$0.24 -68 à 0.25 -Tambres \$15-10	134.96✓
4028	22.-A. Martel sal- 18-25 avril -2-9-16 mai	250.00✓
4029	23.-Société St-Jean-Baptiste - octroi	5.00✓
4030	24.-Aqueduc - emprunt temporaire de 4 mois du Munic.	6,000.00✓
939	25.-Louis Petroff - sal mai	25.00✓
940	26.-Leonard Beaulieu - gravier aqueduc	8.10✓
941	27.-Albert M.Deschenes - plomberie aqu.	22.10✓
942	28.-P.H. Marineau - papeterie	58.64✓
943	29.-Shaw. Water & Power- puis	86.89✓
944	30.-L ondon Concrete - pompe	17.24✓
945	31.-Loranger.& Molesworth - peinture -	3.00✓
946	32.-Gilles Gagnon - sal 18-25 avr- 2-9-16 mai	75.00✓
947	33.-Gilles Gagnon - 102 h à \$1.10	112.20✓
948	34.-A. Chamberland- 32h à \$1.10	35.20✓
949	35.-Ban. Prov. emp temp le déc 58 payé 1 juin 59	10,291.25✓

4 mai 1959

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC-RETAIRE

Achat de timbres
--
\$134.96

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à perce-
voir 429 timbres de 0.24 soit \$102.96 et 68 à \$0.25 soit 17.00
ainsi que 10.00 en timbres du municipal et 15.00 de l'aqueduc."
Adopte

Comptes
enlevés des
livres.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que les comptes suivants soient enlevés des comptes
dûs - à cause de certaines erreurs cléricales:
Alphée Dumont - lot 143 88/283
Sangamo Ltée - \$66.48 - Gilles Plante 17.50 Am.
Johann Agnon - \$20.00 eau 58 - J.P. Normandin 20.00
Mme A. Lamarre - \$20.00 eau 58 Jos Laroche 10.00
Antonio Bellemare \$30.00 eau 57"
ADOPTÉ.

Emprunt \$6,000
du mun à l'aqueduc

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à soustraire
un emprunt temporaire de \$6,000 du département municipal pour
celui d'aqueduc, pour une période de 4 mois."
ADOPTÉ.

Paiement de
\$10,291.25

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire le paiement
de l'emprunt temporaire de \$10,291.25 dû à la Banque Provinciale
dû en décembre 58 et dont l'échéance devient dû le 1er juin 59."
ADOPTÉ.

Emprunt de
\$1,461.25

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Emile Caron,
"Qu'une demande soit faite auprès de la Commission des
Affaires Municipales pour un emprunt temporaire de 6 mois sur
le montant dû le 1er juin, \$1,461.25, sur émission de \$2 0,500."
ADOPTÉ.

Emprunt de
\$6,721.25

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Qu'une demande soit faite auprès de la Commission des
Affaires Municipales pour renouveler l'emprunt temporaire de
\$6,721.25, pour une période de 6 mois, dû le 1er juin 1959."
ADOPTÉ.

Emprunt de
\$3,000.00

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Qu'une demande soit faite auprès de la Commission des
Affaires Municipales pour un emprunt temporaire de \$3,000 pour
des fins d'aqueduc, sur billet à 6 mois à la Banque Provinciale du
Canada."
ADOPTÉ.

Sub-div. 40-41-
42 - plan

M. Georges DeMontigny, entrepreneur de Trois-Rivières
se présente devant le conseil avec M. Georges Gariepy, ingénieur
et Me Jean Methot afin de faire approuver un plan de subdivision
de terrains pour en faire un secteur domiciliaire. Après une
explication bien précise de M. Gariepy, le conseil semble être
favorable au projet.

Chemins d'hiver
--

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Roy,
"Que le conseil accepte en principe le plan de sub-
division du lot 41 et d'une partie du lot 42 à la Banlieue, compre-
nant le tracé des rues mentionnées sur le plan."
ADOPTÉ.

Le secrétaire lit une lettre de M. Thomas Bellemare,
entrepreneur de Yamachiche qui demande de renouveler un contrat
de 2 ans pour l'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité.
Le maire Roberge suggère aux membres du conseil d'adhérer
à la demande car la machinerie de M. Bellemare a grandement bien
fait l'hiver dernier.

PROPOSE PAR: M. Armand Roy,
SECONDE PAR: M. Charles E. DeRouin,
"Que la municipalité est satisfaite du travail accompli
l'an dernier par M. Bellemare et renouveau le même contrat que
celui de 1958-59 aux mêmes conditions."
ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

4 mai 1959

M. Armand Charbonneau, conseiller s'objecte et préfère que des soumissions soient demandées afin que les gens de la paroisse aient eux aussi la chance d'obtenir le contrat.

M. Paul-Emile Ouellette, conseiller prétend qu'il est trop à bonne heure pour parler de contrat d'hiver et que cela va créer un précédent.

M. Henri Guilbert, conseiller dit que c'est la dernière séance pour quelques-uns des membres parce que le terme de leur office expire. Il préfère attendre au mois de juin avant de se prononcer.

Un contribuable, M. Joseph Rivard demande d'envoyer une demande pour des soumissions. En contre-proposition,

PROPOSE PAR: Armand Charbonneau

SECONDE PAR: Paul-Emile Ouellette,

"Que la municipalité demande des soumissions immédiatement et qu'on décide en juin celui qui aura l'entretien des chemins d'hiver en 1959-60."

Veto du maire pour engager Thomas Bellemare.

S.H. le maire Roberge est donc appeler à donner son veto après que le conseiller Emile Caron eut voté en faveur de M. Bellemare et que le conseiller Henri Guilbert eut favorisé plutôt d'attendre en juin avant d'engager l'entrepreneur.

Le maire, étant appelé à trancher la question opte en faveur de M. Thomas Bellemare qui n'a eu aucun reproche l'hiver dernier.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE à l'unanimité,

Octroi de \$5. à la S.SJB

"Qu'un octroi de \$5.00 soit accordé pour la campagne de l'aide aux neos- canadiens de l'ouest, par la Société St-Jean-Baptiste."

ADOPTE.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc rapporte que la pompe marche 22 heures par jour, qu'il y a 10 pieds d'eau au réservoir et 23 pieds, la nappe d'eau.

Un geologue

Le Ministère des Mines, dans une lettre adressée au secrétaire avise la municipalité que l'ingénieur DeBlois, un geologue, viendra faire enquête au sujet des recherches d'eau dans la paroisse.

Une lettre de M. Justin Adam demandant le réajustement de son évaluation a été transmise aux évaluateurs.

M. Paul-Emile Guy du Bl St-Jean demande l'eau de la municipalité. Il pourra l'obtenir en payant la compensation régulière de \$2.50 par mois.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Mut. fév et mars

"Que les mutations des mois de février et mars soient et sont acceptées telles que présentées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: Unanimité,

"Que le secrétaire est autorisé à encaisser au nom de la municipalité un cheque au montant de \$29.20 de H.P. Hébert, huile, erreur de ce dernier sur son état de compte à la paroisse."

ADOPTE.

Travaux d'aqueduc.

M. Gilles Gagnon, dans un rapport assez complet dit qu'il en coûterait \$649.50 pour prolonger le réseau d'aqueduc sur une rue transversale près du fleuve St-Laurent, pour fournir l'eau à 5 résidences et 3 chalets.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE à l'unanimité,

"Que la requête de M. Fernand Lacerte est acceptée et que le surintendant d'aqueduc est autorisé à faire les travaux de prolongement d'aqueduc."

ADO PTE.

4 mai 1959

Démission insp
agraire Proulx -

Dans une lettre au secrétaire, M. Laurent Proulx donne sa démission comme inspecteur agraire dans le rang Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que la démission de M. Laurent Proulx comme inspecteur agraire soit et est acceptée."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Charles E. DeRouin;

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M. Leo Bergeron est nommé inspecteur agraire dans le Rang Ste-Marguerite, succédant au démissionnaire M. Laurent Proulx."

ADOPTE.

Leo Bergeron
insp. agraire

Les contribuables-propriétaires de la Route du Petit Village, dans une requête adressée à la municipalité, demandent d'y changer le nom en celui de Boulevard Duplessis.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Roy,

"Que la municipalité accepte la demande des contribuables de changer le nom de Route du Petit Village en celui de Boulevard Duplessis. Qu'une copie de la résolution soit envoyée au Ministère des Terres & Forêts ainsi qu'au Bureau de postes."

ADOPTE.

Changer Petit
Village en Blvd.
Duplessis.

MM. Fisher et Glassman, dans une lettre au secrétaire demandent de surnommer un nouveau secteur dans Ste-Marguerite du nom de Place Rosemont et que Terrasse Duvernay n'obtienne pas la permission de construire un égout venant de Trois-Rivières sans qu'ils puissent s'en servir au passage.

Le conseil attend de recevoir un plan de subdivision de ces messieurs avant de prendre une décision.

M. Henri Montour de la Banlieue veut vendre une rue à la municipalité, soit une rue transversale de 45 pieds de largeur. Ce serait la continuation de l'Avenue Lemieux.

PROPOSE PAR: M. Emile Caron,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la municipalité achète la rue de M. Henri Montour du lot 36, pour le prix nominal de \$1.00 et que S.H. le maire soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet."

ADOPTE.

Nouveau secteur
Place Rosemont.Rue de H. Montour
à la municipalité

Démission refusée

M. Jean-Guy Gamache, inspecteur de chiens, dans une lettre au secrétaire donne sa démission. Le conseil n'accepte pas cette démission pour le moment et demande à M. Gamache d'attendre au mois de juin.

M. Gaston Cormier du Rang Ste-Marguerite est prêt à céder du terrain à la municipalité afin d'élargir la route du Calvaire. Comme le prix est de \$0.15 par pied carré, les membres du conseil trouvent cela trop cher.

M. Armand Charbonneau, conseiller demande alors au conseil d'attendre et qu'il va consulter M. Cormier sur ce sujet.

M. Maurice Langlois, ingénieur-conseil, présente un estimé de projet d'aqueduc dans Terrasse Duvernay. Ce projet est trop onéreux pour le moment. Il est estimé à \$22,000.

\$22,000 pour
aqueduc Terrasse
DuvernayAvis public cours
d'eau Duval-Pan
et Lacerte.

M. Charles E. DeRouin, conseiller a donné un avis public pour une assemblée des intéressés aux cours d'eau Duval-Panneton et Lacerte, pour le 11 mai prochain à 8hres en la salle du conseil à la Coopérative Fédérée du Québec, dans le Rang Ste-Marguerite.

Régie des Tpts.
et Cleo Trahan

Le secrétaire est avisé d'écrire à M. Theo Larose de la Voirie Provinciale à Trois-Rivières pour le remercier d'avoir si bien entretenu la Route du Calvaire ce printemps. Aussi écrire à M. Cleophas Trahan et à la Régie des Transports au sujet du prolongement d'aqueduc dans les limites de la paroisse, à la Banlieue. M. Trahan devra comme on lui avait dit dans une lettre l'été dernier, faire signer les intéressés et ensuite faire une demande pour de l'eau.

4 mai 1959

M. Armand Charbonneau, conseiller, dans une lettre adressée au secrétaire pose des questions aux conseillers Roy, DeRouin et Caron ainsi qu'au maire Roberge sur le cours d'eau Lacerte. Il demande qu'un billet signé par M. Arthur Lacerte soit remis au secrétariat autrement des poursuites judiciaires seront prises pour se procurer ce papier officiel qui n'a pas été déposé aux archives de la municipalité.

M. DeRouin, conseiller réplique à M. Charbonneau qu'il va parler aux intéressés le 11 mai alors qu'un règlement sur le cours d'eau Lacerte sera présenté. Le conseil n'a délégué personne pour rencontrer M. Lacerte alors ce papier n'appartient pas à la municipalité.

Le secrétaire est avisé d'écrire à MM. Jean-Guy Richer et Paul-Emile Boucher afin de les remercier au nom de la municipalité pour l'installation de Neon au Calvaire. A ussi écrire à la compagnie de Transport St-Maurice lui disant que le conseil accepte en principe que la Paroisse des Trois-Rivières soit desservie par des autobus de cette compagnie.

M. Lindor Jutras, inspecteur de chemins demande des explications à savoir quels sont ses pouvoirs. M. Henri Guilbert, conseiller dit qu'il a reçu également des plaintes au sujet de l'inspecteur municipal qui remplace l'inspecteur de chemins pour tous les travaux. Il aimerait éclaircir cette situation.

Le secrétaire est aussi prié d'écrire à M. Ovila Simard pour lui annoncer officiellement qu'il a été démis de sa fonction d'inspecteur de chemins des Blvds Bettez et Gagnon. Aussi écrire au Bureau d'Hygiène à Shawinigan pour lui demander d'envoyer un inspecteur pour regarder un certain dépotoir installé sur le Bl. Bettez et qui répand certaines odeurs pas trop agréables.

Il est ensuite question de fossées de lignes. M. Jos Rivard dit que les senteurs sont très désagréables et qu'il va falloir faire creuser le fossé qui passe près de chez lui. M. Bernard Gelinas, l'inspecteur agraire devra être avisé sur ce sujet ainsi que le fossé des Blvds Des Dominicains et Ste-Catherine qui a été rempli par M. Deshaies, garagiste.

S.H. le maire Roberge dit ensuite qu'il y aura mise en nomination le 13 mai pour l'élection d'un maire et de trois conseillers et qu'il est dans l'ordre à cette dernière séance d'annoncer l'intention de briguer à nouveau les suffrages. Il dit que lui et les conseillers sortant vont se présenter devant les électeurs. Il remercie le conseil de sa coopération et sollicite à nouveau un mandat à la mairie.

M. Emile Caron, conseiller sortant, est lui aussi sur les rangs pour la mise en nomination. Il annonce son intention de briguer à nouveau les suffrages.

M. Charles E. DeRouin, conseiller sortant, dit qu'il y a eu de rudes discussions depuis deux ans mais qu'il a toujours bataillé pour le bien général. Il est prêt à revenir à ce poste si les propriétaires votent pour lui.

M. Armand Charbonneau, conseiller sortant remercie tous et chacun de la coopération et déclare qu'il sera à la mise en nomination le 13 mai pour continuer le travail commencé.

Le secrétaire est prié d'écrire à la Voirie Provinciale pour lui demander s'il serait possible d'envoyer un ingénieur pour tirer les lignes de la Route A Bureau afin d'en élargir les abords.

La séance est levée.

Jos Rivard maire
Armand Charbonneau sec.-trés.

369
DMM
INITIALES DU SECRÉTAIRE
Ultimatum de
Armand Charbonneau
à des conseil.

Lettres de
remerciements
et à St-Maurice
Tpt.

Des plaintes
de l'insp.
de chemins

Les fossés
de ligne

Mise en nom.
13 mai 1959

Elargis. de la
Route A Bureau

11 mai 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

séance spéciale
cours d'eau
Lacerte - 11 mai
1959

Séance spéciale des intéressés pour le cours d'eau Lacerte, tenue le 11 mai 1959 à 8hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents S.H. le maire J.P. Roberge et Messieurs les conseillers Armand Roy, Emile Caron, Armand Charbonneau et Charles E. Derouin.

M. Charles E. DeRouin, le parrain du cours d'eau Lacerte a préparé un règlement qui est lu par le secrétaire concernant les travaux et la répartition du coût.

Les intéressés présents sont les suivants: -Emile Caron, Walter Dupont, Hercule Bourassa, Simeon Ricard, Jacques Aubry pour Mme Donat Aubry, Paul Charbonneau, Maurice Chabot, Armand Charbonneau, Romeo Gagnon, Adelard Proulx, Jules Dugré.

L'assemblée cédulée pour 8hres n'a débutée qu'à 8h.30 et après lecture du règlement les intéressés ont alors posé diverses questions, concernant le cours d'eau Lacerte et ses embranchements.

MM. Paul Charbonneau, Walter Dupont, Charles E. DeRouin, Jules Dugré, Simeon Ricard ont longuement discuté de la chose sans en venir en une entente complète.

M. DeRouin explique le règlement et dit qu'il y a 596 arpents à \$4.20 l'arpent pour le creusage de ce cours d'eau. Il faut la signature de tous les riverains pour que le règlement soit approuvé.

M. Clément Ricard parle du peu de sérieux du conseil et prétend que M. Baillargeon, un ingénieur du gouvernement était prêt à venir étudier la chose sur les lieux mêmes mais qu'on a préféré aller à Québec prendre d'autres renseignements.

Il dit que le cours d'eau Lacerte se fera sans déboursier d'argent. Faisons-lé puis on saura comment cela va couter.

Le règlement du cours d'eau Lacerte est maintenant déposé au secrétariat et les intéressés pourront en prendre connaissance.

Jules Dugré
Maire
Armand Martel sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Assemblée des
électeurs le
13 mai 1959

Assemblée des électeurs de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi treizième jour de mai, mil neuf cent cinquante-neuf, à dix heures de l'avant-midi, à la salle de la Coopérative Fédérée de Québec, rang Ste-Marguerite, sous la présidence du sousigné, Armand Martel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même, le président se déclare prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de maire ainsi qu'à celle de conseiller pour chacun des sièges numéros trois, quatre et cinq de la municipalité.

Bulletin M. J.P.
Roberge, maire

Le bulletin de présentation de M. Jean-Paul Roberge, épiciier-boucher, de la Paroisse des Trois-Rivières, est présenté par M. Zéphirin Beaulieu et M. Joseph Elie Lamy, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Jean-Paul Roberge comme maire de la susdite municipalité est admis.

13 mai 1959

J. M.
371
AM

INITIALES DU SEC-TRES

Bulletin Jules
Montour, maire

Le bulletin de présentation de M. Jules Montour, cultivateur, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Ernest Bolduc et M. Pierre Gouin, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Jules Montour comme maire de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Armand Charbonneau, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Roland Bourassa et M. Adélaré Proulx, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Armand Charbonneau comme conseiller au siège no. 3 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Arthur Dufresne, garagiste, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Auguste Bettez et M. Romeo Gagnon, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Arthur Dufresne comme conseiller au siège no. 3 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Charles E. DeRouin, industriel, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Leonidas Beaudoin et M. Ls-Philippe Tousignant, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Charles E. DeRouin comme conseiller au siège no. 4 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Edmond Proulx, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Ernest Bolduc et M. Louis-Gilles Neault, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Edmond Proulx comme conseiller au siège no. 4 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Emile Caron, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Isidore Bolduc et M. Cyrille Gélinas, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Emile Caron comme conseiller au siège no. 5 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. René Levasseur, industriel, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Adrien Cloutier et M. Jean-Guy Gamache, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit René Levasseur comme conseiller au siège no. 5 de la susdite municipalité est admis.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Rivard, papetier, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Edouard Bourassa et M. Eudore Deshaies, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Joseph Rivard comme conseiller au siège no. 5 de la susdite municipalité est admis.

A midi, comme il y a deux candidats à la charge de maire, et qu'il en est ainsi pour la charge de conseiller aux sièges no. 3 et 4 ainsi que trois au siège no. 5, le président ordonne la votation au scrutin secret, pour le mardi dix-neuvième jour de mai, mil neuf cent cinquante-neuf, de huit heures du matin à sept heures du soir, alors que six bureaux de votation situés comme suit seront ouverts, deux dans le Rang Ste-Marguerite, chez MM. Adélaré Proulx et Romeo Gagnon, et quatre dans la Banlieue, chez MM. Emile Bourassa (P-17) deux, Leo Bellemare, Hélène Plante.

L'assemblée est levée.

Armand Charbonneau
Président de l'élection.

Bulletin Arm.
Charbonneau
Siège no 3

Bulletin Arthur
Dufresne
Siège no. 3

Bulletin Chs E.
DeRouin
Siège no 4.

Bulletin Edmond
Proulx
Siège no 4

Bulletin Emile
Caron
Siège no 5

Bulletin René
Levasseur
Siège no 5

Bulletin Joseph
Rivard
Siège no 5

19 mai 1959

INITIALES DU MAIRE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

[Signature]
372
INITIALES DU SEC-TRES

Rapport du relevé du scrutin

Conformément à l'ordre donné par le soussigné, président de l'élection, lors de l'assemblée des électeurs de cette municipalité tenue le 13 mai 1959, la votation a eu lieu dans cette municipalité, le mardi 19 mai 1959, de 8 heures du matin à 7 hres du soir.

Candidats élus

Le relevé du scrutin fait le 19 mai 1959 a donné le résultat suivant:

Jules Montour,
maire

Pour la charge de Maire, M. Jules Montour a obtenu 619 votes et M. Jean-Paul Roberge 509 votes.

M. Jules Montour a été proclamé élu maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Arm. Charbonneau
siège no. 3

Pour la charge de conseiller, siège no. 3, M. Armand Charbonneau a obtenu 623 votes et M. Arthur Dufresne 467 votes.

M. Armand Charbonneau a été proclamé élu conseiller au siège no. 3 de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Edmond Proulx
siège no. 4

Pour la charge de conseiller, siège no. 4, M. Edmond Proulx a obtenu 575 votes et M. Charles E. DeRouin 509 votes.

M. Edmond Proulx a été proclamé élu conseiller au siège no. 4 de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

René Levasseur
siège no. 5

Pour la charge de conseiller, siège no. 5, M. René Levasseur a obtenu 539 votes, M. Emile Caron 431 votes et M. Joseph Rivard 117.

M. René Levasseur a été proclamé élu conseiller au siège no. 5 de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'appose ma signature au présent procès-verbal.

[Signature]
Président de l'élection.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, JULES MONTOUR, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce 27^{ème} jour de mai 1959
à la Banlieue de T.R. Que.

Armand Martel

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, ARMAND CHARBONNEAU, soussigné, du Rang Ste-Marguerite, ayant été dûment élu conseiller au siège no. 3 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce 27^{ème} jour de mai 1959
à la Banlieue de T.R. Que.

Armand Martel

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, EDMOND PROULX, soussigné, du Rang Ste-Marguerite, ayant été dûment élu conseiller au siège no. 4 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce 27^{ème} jour de mai 1959
à la Banlieue de T.R. Qué.

Armand Martel

sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Je, RENE LEVASSEUR, soussigné, de la Banlieue de Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège no. 5 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
ce 27^{ème} jour de mai 1959
à la Banlieue de T.R. Que.

Armand Martel

sec.-trés.

1 juin 1959

 PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
 DES TROIS RIVIERES

 sess. rég.
 1 juin 1959

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 1 juin 1959-à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son honneur le maire Jules Montour, et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx et René Levasseur. Seul le conseiller Armand Roy est absent.

 PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les minutes de la session régulière du 4 mai 1959 ainsi que l'assemblée des électeurs le 13 mai 1959 et la séance spéciale des intéressés aux cours d'eau Duval-Panneton et Lacerte le 11 mai 1959, soient et sont approuvées après correction suivante: ajouter "installer des plaques indicatives aux deux sorties de la Route du Petit Village, page 368, 3e item, 3e para."

ADOPTÉ.

 Remerciements
 et félicitations
 du maire Montour

Son honneur le maire Jules Montour, au tout début de la séance en profite pour remercier la population qui s'est prononcée en sa faveur lors des élections municipales du 19 mai dernier ainsi qu'en faveur de ses candidats élus. Il félicite d'une façon spéciale le secrétaire de la municipalité qui agissait comme président d'élection pour la bonne conduite de cette journée électorale ainsi que les élus ayant obtenu la confiance du peuple. Parmi les candidats qui ont gagné leurs élections, il y a un réélu et deux nouvelles figures. Je les félicite sincèrement.

Le maire Montour dit qu'il y aura une nouvelle méthode aux séances du conseil avec un agenda et une période pour les citoyens de parler quand les item auront été terminés.

 PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Comptes Ch.

4031	1.-DeCotret, Ferron, Nohbert & Cie Audition des livres	\$400.00✓
4032	2.-Maxime Gelinat - Mathon 20.00 -Bellemare 12.00...	32.00✓
4033	3.-Joseph Paquette- Mathon 30. Bellemare et M.7.50etc..	171.00✓
4034	4.-The Shawinigan Water & Power Co- élec mun.	289.09✓
4035	5.-La Revue Municipale....	15.00✓
4036	6.-Abran & Lambert - mutations avril	6.00✓
4037	7.-Benoit Massé - ass. pub. M.P. Bordeleau..	44.05✓
4038	8.-P.H. Marineau - imprimerie élections...	185.23✓
4039	9.-G. Gilles Garceau, contrats terrains Ste-Marg.	56.10✓
4040	10.-Bell Tel - au bureau	17.27✓
4041	11.-Jean-Guy Roy - rigoles route du Calvaire	45.50✓
4042	12.-Adolphe Janvier - travail Bettez--Gagnon	3.00✓
4043	13.-Anatole Blais - travail Bettez-Gagnon	23.25✓
4044	14.-Vincent Caron -Lacerte Cinq-Mars 6. Gelinat 6.	12.00✓
4045	15.-Leonard Beaulieu -Dom - Ste-Catherine	12.00✓
4046	16.-R. Plamondon - ass. pub. M. Morgan	14.00✓
4047	17.-A. Martel - loyer de juin	15.00✓
4048	18.-A. Martel - sal 23-30 mai et 6 juin	150.00✓
4049	19.-A. Martel- timbres DeCotret-710 à 0.04 et 100 à 0.05	33.40✓
4050	20.-A. Martel-488let. à 0.25 aff. 10.00 -lettres au con10.	142.00✓
4051	21.-Leo Bellemare - élec maison ..	10.00✓
4052	22.-Emile Bourassa - élec. 2 maisons..	20.00✓
4053	23.-Hélène Plante - élec. maison 10 - VP 10.00 re.2.00	22.00✓
4054	24.-Romeo Gagnon - élec. maison	10.00✓
4055	25.-Adelard Proulx - élec. maison	10.00✓

1 juin 1959

INITIALES DU SEC-TRES

Ch. suite..

4056	26.-Mme Conrad Janvier - élec. V.P. 10. repas 2.00	\$ 12.00✓
4057	27.-Albert Girard, élec. V.P. 10. repas 2.00	12.00✓
4058	28.-Hervé Levasseur " " "	12.00✓
4059	29.-Jos E. Lamy, " " "	12.00✓
4060	30.-Georges Levasseur, " " "	12.00✓
4061	31.-Claude Levasseur, greff. 5.00 repas 2.00	7.00✓
4062	32.-Mme Armand Dufresne, " " "	7.00✓
4063	33.-Anna Girard, " " "	7.00✓
4064	34.-Bernard Gelinass, " " "	7.00✓
4065	35.-Fernand Morel, " " "	7.00✓
4066	36.-Jeanne Levasseur, " " "	7.00✓
4067	36A.-Honoré Lesage - travail Mathon-Doucet	37.40✓
950	37.-Roger Duval Inc- tyaux.	130.35✓
951	38.-Coop. Fédérée du Québec - tuyaux	8.91✓
952	39.-Germain & Frère.- gauge	14.10✓
953	40.-The Shawinigan Water & Power - élec au puits	82.01✓
954	41.-P.H. Marineau - imprimerie	24.27✓
955	42.-Herman Lyonnais - plomberie -	18.98✓
956 canc.	43.-Honoré Lesage- trvail Mathon-Doucet (à annuler....)	37.40x
957	43.-Vincent Caron - rep .aqueduc	9.00✓
958	44.-Garage Dufresne - huile-gas	2.80✓
959	45.-Gilles Gagnon -sal. 23 et 30 mai et 6 juin	45.00✓
960	46.-Gilles Gagnon - 166h à \$1.10	182.60✓
961	47.-A. Chamberland - 11h à \$1.10	117.60✓
962	48.-Louis Petroff- salaire de juin	25.00✓

ADOPTÉ.

Démission en
groupe

Le secrétaire fait ensuite lecture de lettres de démissions du conseiller et chef-pompier Armand Roy, de l'inspecteur municipal Raoul Lamy, de Bernard Gelinass inspecteur agraire et du pompier volontaire Honorius Rouette.

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que la démission de M. Armand Roy comme conseiller soit et est acceptée."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que la démission de M. Armand Roy comme chef-pompier soit et est acceptée."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que la démission de M. Bernard Gelinass comme inspecteur agraire soit et est acceptée."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

Dém. inspecteur mun. Raoul Lamy "Que la démission de M. Raoul Lamy comme inspecteur municipal soit et est acceptée."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

Dém. pompier Hon. Rouette "Que la démission de M. Honorius Rouette comme pompier volontaire soit et est acceptée."

ADOPTÉ.

Remerciements au conseiller et chef-pompier Roy pour son magnifique travail bénévole fait au cours de l'année dernière et il est ainsi appuyé par tous les autres membres du conseil.

1 juin 1959

INITIALES DU MAIRE:

A.C.
376
D.M.
INITIALES DU SEC-TRES

Les inspecteurs
agraire sont
rares

Avant d'accepter la démission de l'inspecteur
agraire Bernard Gélinas, le conseiller Henri Guilbert
souligne le fait qu'on a beaucoup de difficulté depuis
des années à garder les inspecteurs agraire et il croit
qu'il serait préférable à l'avenir de consulter la
personne choisie avant de la nommer officiellement.

Régie sur l'eau
re:Cleo Trahan

Le secrétaire lit ensuite une lettre de la Régie
concernant une demande de M. Cleophas Trahan pour avoir de
l'eau potable. A ce sujet le conseiller Henri Guilbert qui
a assisté à une séance de la régie au Palais de Justice de
notre ville jeudi donne des renseignements précis et
déclare que M. Trahan a obtenu la permission de rester
attacher à l'aqueduc privé de Baie-Jolie pour un mois. Après,
la régie décidera si l'aqueduc municipal de notre paroisse
ou l'aqueduc privé de Baie-Jolie servira l'eau à M. Trahan.

A ce sujet, M. Trahan présente une requête de
14 propriétaires qui veulent le prolongement du réseau d'aqueduc.
S.H. le maire Montour réplique en disant qu'il
faudrait une autre requête indiquant que ces propriétaires
sont favorables à ce que le réseau d'aqueduc passe sur leurs
propriétés.

M. le maire demande ensuite à MM. Hervé Trahan et
Benoit Pothier, deux propriétaires en dehors du secteur d'aque-
duc à la Banlieue, s'ils seraient en faveur du prolongement
d'aqueduc jusqu'aux limites de la paroisse à condition de payer
comme les autres la taxe spéciale. Ces deux contribuables
demandent de se prononcer qu'à la prochaine assemblée. D'ici là,
ils auront le temps de peser le pour et le contre.

Les membres du conseil décident aussi d'attendre
une réponse de la régie avant de^{se} décider sur ce prolongement.

Le nom de Route du
Petit Village
y restera...

Le secrétaire lit ensuite une lettre du Ministère
des Terres & Forêts dans laquelle on annonce qu'il est impossible
de changer le nom de Route du Petit Village en celui de Boulevard
Duplessis.

Travaux de prol.
d'aqueduc

Le secrétaire fera aussi une liste des secteurs
qui demandent le prolongement d'aqueduc. On y voit le secteur
DeMontigny pour \$15,000 - celui de Terrasse Duvernay pour \$22,000-
installer une valve de sureté sur le Bl. Bettez - prolongement
d'aqueduc sur la route des Pilotes, sur les terrains de Radisson
Construction - travail de \$700,00 pour 3 maisons et 5 chalets
rue transversale à la Place Bellemare etc..

Rapport du geo
Roy sur les
puits

Dans une lettre adressée au secrétaire, le geologue
Raymond Roy du Ministère des Mines donne un rapport assez détaillé
de notre approvisionnement d'eau et les puits ainsi que la pos-
sibilité de trouver de l'eau sur certains terrains. Il croit
sincèrement que la municipalité devra construire un autre puits
pour suffire à fournir l'eau à toute la population.

Le conseiller Henri Guilbert parle du 2e puit qui aurait
dû être nettoyé mais qui ne l'a pas été. C'est pourquoi aujourd'hui
dit-il, nous avons à faire face à un problème urgent du fait que
le puits no.2 est arrêté et que le puits no.1 marche bien mais
ne peut suffire à la besogne. Il dit que ce problème doit être
soumis immédiatement au puisatier.

M. Guilbert demande alors au puisatier R.J. Lévesque
qui se trouve parmi l'assistance, de bien vouloir fournir si possi-
ble une copie de tous les tests entrepris dans la municipalité
depuis une dizaine d'années afin qu'au secrétariat on puisse
avoir des rapports de tests.

1 juin 1959

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Que les mutations du mois d'avril 1959 soient et sont
 approuvées telles que présentées."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Qu'un emprunt temporaire pour une période de six mois
 au montant de \$1,461.25 soit contracté à la Banque Provinciale
 du Canada et que M. le maire et le secrétaire soient et sont
 autorisés à signer le billet ou tout autre document requis à cette
 fin."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,
 SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
 "Qu'un emprunt temporaire pour une période de six mois
 au montant de \$6,721.25 soit contracté à la Banque Provinciale du
 Canada et que M. le maire et le secrétaire soient et sont
 autorisés à signer le billet ou tout autre document requis à cette
 fin."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Qu'un emprunt temporaire pour une période de six mois
 au montant de \$3,000.00 soit contracté à la Banque Provinciale du
 Canada et que M. le maire et le secrétaire soient et sont
 autorisés à signer le billet ou tout autre document requis à cette
 fin."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Que le secrétaire soit et est autorisé à payer la somme
 de \$33.40 pour des timbres au département de l'aqueduc pour les
 auditeurs DeCotret, Ferron, Nobert & Cie pour l'envoi de comptes."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 SECONDE PAR: M. René Levasseur,
 "Que les comptes de l'élection municipal soient et sont
 approuvés comme suit: \$10.00 pour les vice-présidents et \$2.00
 d'allocation pour les repas - \$5.00 pour les greffiers et \$2.00
 pour les repas et les dépenses d'imprimerie chez P.H. Marineau".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,
 "Que le secrétaire soit et est autorisé à percevoir
 un montant de \$122.00 pour 488 lettres envoyées à \$0.25 chacune
 comme il en a le droit d'après le code municipal."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Que le secrétaire soit et est autorisé à payer un
 compte de \$400.00 à DeCotret, Ferron, Nobert & Cie pour audition
 des livres en 1959."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 SECONDE PAR: M. René Levasseur,
 "Que la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie soit et
 est réengagé pour faire l'audition des livres de la municipalité
 pour la saison en cours."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,
 "Que M. Armand Charbonneau, conseiller, soit et est
 nommé pro-maire pour les prochains trois mois."

ADOPTE.

377

INITIALES DU SECRÉTAIRE

mut. avril.

Emprunt temp.
 6 mois \$1,461.25

Emprunt temp.
 6 mois \$6,721.25

Emprunt temp.
 6 mois \$3,000.00

Timbres - DeCotret
 \$33.40

Comptes d'élec
 approuvés.

488 lettres à 0.25
 au secré.
 \$122.00

\$400.00 pour
 audition des
 livres - DeCotret

DeCotret réeng.
 pour l'aud.
 des livres.

Arm. Charbonneau
 pro-maire.

1 juin 1959

INITIALES DU MAIRE.

A.C.

378

DM
INITIALES DU SEC-TRES

Ouellette -
resp. chemins
Ste-Marguerite

S.H. le maire Montour annonce aux contribuables que le conseil veut maintenant améliorer les divers départements municipaux et que chaque conseiller ait une charge additionnelle afin de le dégager de trop de responsabilités.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que le conseiller Paul-Emile Ouellette soit et est nommé responsable des inspecteurs de chemins dans le Rang Ste-Marguerite."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que le conseiller Henri Guilbert soit et est nommé responsable des inspecteurs de chemins des limites de la Banlieue vers Pointe-Du-Lac jusqu'à la Salle Capri en y incluant Val Mauricie".

ADOPTE.

Un autre conseiller, celui qui succédera à Armand Roy, sera nommé plus tard responsable des inspecteurs de chemins pour le commencement de la Banlieue.

Guilbert- resp.
chemins Banlieue
-Salle Capri

\$50. par mois de
dép. insp che.

Le conseil a aussi décidé à l'unanimité d'accorder aux inspecteurs de chemins certaines dépenses.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que tout inspecteur de chemins soit et est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence de \$50.00 par mois pour des réparations à faire dans ses routes."

ADOPTE.

Un problème urgent est survenu au département de l'aqueduc le lendemain des élections alors qu'on a découvert un large trou autour de la bâtisse du puits. Le puits no.1 a été mis en marche et le no.2 arrêté.

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le conseiller Armand Charbonneau soit et est nommé responsable du département d'aqueduc."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que permission est accordée au surintendant d'aqueduc pour raccorder nos tuyaux à ceux de la cité de Trois-Rivières pour recevoir de l'eau potable en cas d'urgence, comme cela se produit actuellement et qu'une valve de sureté y soit installée avec compteur pour l'ouvrir en tout temps."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les travaux d'urgence qui s'imposent soient effectués immédiatement au puits et que le puisatier R.J. Lévesque est par la présente engagé à raison de \$88.00 par jour pour 8hres de travail. Que son Honneur le maire soit et est autorisé à signer un contrat à cet effet avec M. Lévesque."

ADOPTE.

M. Gilles Gagnon verra en collaboration avec le conseiller Armand Charbonneau à faire remplir le trou qui menace d'engloutir la bâtisse du puits et que M. Lévesque agira comme surintendant des travaux.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale pour obtenir que les routes du Calvaire et du Blvd St-Jean aient du calcium ou de l'huile afin d'abattre la poussière."

ADOPTE.

calcium ou
huile -St-Jean
et route du Cal.

MARGE DE LA RELIURE

1 juin 1959

379

INITIALES DES SECTEURS

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
 SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,
 "Que l'aviseur légal Me Ludovic Laperrière prépare un règlement légalement pour le pavage et la pose d'égouts dans le secteur DeMontigny, à la Banlieue."

ADOPTÉ.

Avis de motion
 \$46,000 -égouts
 et pavage sect.
 DeMontigny

Précédemment, le conseiller Henri Guilbert avait présenté un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour le pavage et les égouts, au cout approximatif de \$46,000 pour le secteur DeMontigny situé sur le lot 41 soit de 41-1 à 41-62.

Proulx-Levasseur
 re: pompiers

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Que les conseillers Edmond Proulx et René Levasseur soient et sont nommés responsable pour le département des incendies à Ste-Marguerite et à la Banlieue, respectivement."

ADOPTÉ.

L'équipement
 des pompiers

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
 "Que les conseillers Proulx et Levasseur soient et sont autorisés à aller chercher l'équipement des pompiers chez M. Armand Roy, chef-pompier démissionnaire et que la liste des effets soit aussi étudiée."

ADOPTÉ.

En entendant d'élire un nouveau chef-pompier, c'est le conseiller René Levasseur qui agira comme chef pro tempore. L'équipement sera donc déposé chez M. Levasseur jusqu'à nouvel ordre.

Bl. St-Jean et
 Route du Cal-
 vaire-Asphalte

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Que les requetes des résidents du Boulevard St-Jean et de la Route du Calvaire soient transmises à l'Hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province et député de Trois-Rivières, pour lui demander la possibilité de remplacer le gravier par de l'asphalte. La Paroisse est prête à céder le terrain nécessaire le long de la route du Calvaire."

ADOPTÉ.

Codes mun.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
 SECONDE à l'unanimité,
 "Que le secrétaire soit et est autorisé à acheter 8 codes municipaux, les gros."

ADOPTÉ.

Avis de motion
 Armand Charbon-
 neau - aqueduc

Le conseiller Armand Charbonneau présente ensuite un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour être approuvé par référendum, pour un emprunt devant servir à la construction d'un nouveau puits ainsi que le prolongement d'aqueduc dans les secteurs domiciliaires de la Banlieue et de Ste-Marguerite.

Arpenteur pour
 Ste-Marg.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
 "Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale afin d'obtenir un arpenteur pour tirer les lignes le long de la route du Rang Ste-Marguerite où les lots pour l'élargissement ont été vendus où doivent l'être. S.H. le maire est par le fait même autorisé à signer les contrats futurs." Le notaire G. Giles Garceau est aussi autorisé à préparer le contrat pour l'élargissement de la Route-A-Bureau et le maire à signer ce dit contrat ou ces contrats."

ADOPTÉ.

Dépotoir re:
 Bl. Bettez

Le conseil demande au secrétaire d'écrire à M. Jean-Marie Beaudry du bureau d'Hygiène de Trois-Rivières pour lui demander de se rendre sur le Bl. Bettez dans le Rang Ste-Marguerite afin d'enquêter sur un dépotoir installé là qui donne des senteurs désagréables.

1 juin 1959

INITIALES DU MAIRE:

A.C.

380

INITIALES DU SEC-TRES:

Les évaluateurs
--
Fleury succède
à B. Levasseur

Il est ensuite question des évaluateurs et le début de leur travail. S.H. le maire Montour dit à ces derniers d'être prêts pour commencer sous peu afin que le grand rôle soit prêt à l'automne.

PROPOSE PAR: M. Henri Gilbert,
SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que M. Réal Fleury de Val Mauricie soit et est nommé évaluateur pour remplacer M. Bruno Levasseur, un locataire."

ADOPTE.

Rue offerte à
la paroisse par
M. H. Montour

Un contribuable, Roger Ebacher s'informe de la rue offerte par M. Henri Montour à la paroisse. Il va falloir attendre que le contrat de vente soit signé avant de préparer un règlement en conséquence pour ceux qui habitent sur cette rue afin que ceux des Blvds Mathon et Doucet et l'Avenue Lemieux n'aient pas à payer pour la confection de cette nouvelle rue.

M. Julien Cinq-Mars, dans une demande adressée au maire Montour demande de faire installer une borne-fontaine sur le Bl. Lacerte. Le surintendant Gagnon est ainsi autorisé à faire l'installation à 500 pieds de distance de l'autre borne-fontaine.

Avis de motion
reg. constr.
Ren. Levasseur

Le conseiller René Levasseur présente alors un avis de motion pour la préparation d'un règlement de construction.

Un contribuable, M. Jean-Guy Gamache, inspecteur de chiens qui a offert sa démission il y a deux mois, demande si sa démission est acceptée. On lui dit d'attendre au mois suivant et que peut-être M. Louis Servant du Bl. Mathon, qui s'y connaît en fait de chiens acceptera le poste bénévole.

Les chiens.

A ce propos, le conseiller Edmond Proulx présente un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour émettre des licences aux chiens.

M. Armand Roy, un contribuable de la Rue Nicol demande s'il y a du nouveau au sujet d'annexion. Le conseil lui dit de patienter car du nouveau est à l'horizon qui pourrait bien changer la situation du tout au tout.

La séance est levée.

Armand Charbonneau 1959
maire

Armand Proulx
sec.-trés.

15 juin 1959

PROVINCE DE QUEBEC
PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Séance spé.
15 juin 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 15 juin 1959, à huit heures, p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant la formalité prescrite par la loi, et laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Henri Gilbert, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx et René Levasseur.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Nomination d'un conseiller.
- 2.-Demande à la Shawinigan Water & Power pour amener l'électricité aux puits projetés.
- 3.-Demande à la Voirie Provinciale pour passer la conduite d'eau le long du Blv. St-Jean.
- 4.-Autorisation pour faire préparer un plan d'aqueduc par un ingénieur.
- 5.-Permission du Conseil Des Forges pour forage de puits.

15 juin 1959

381

INITIALES DU SEC-TRES

- 6.- Option sur un terrain pour des tests d'eau.
- 7.- Autorisation pour que le conseil aille rencontrer à Québec les autorités du Ministère des Affaires Municipales à cause de l'urgence pour la construction de puits.
- 8.- Etude d'une demande des contribuables des Blvds. Bettez et Gagnon.
- 9.- Adoption du rapport financier DeCotret & Ferron.
- 10.- Transférer le secrétariat municipal à Trois-Rivières.
- 11.- Divers.

S.H. le maire Montour déclare que pour débiter cette séance spéciale les conseillers se doivent d'abord nommer un remplaçant au conseiller démissionnaire, M. Armand Roy.

Armand Blais
élu conseiller.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

"Que M. Armand Blais, contribuable du Blvd. Ste-Catherine, à la Banlieue soit et est nommé conseiller au siège no. 1, succédant au démissionnaire, M. Armand Roy, pour ainsi compléter son terme d'office jusqu'en mai 1960."

ADOPTÉ.

M. Blais est chaleureusement félicité par S.H. le maire Montour qui dit combien le conseil est heureux de l'accueillir dans ses rangs. Il le remercie d'avoir bien accepté le poste laissé vacant et se dit assuré d'avance de sa coopération.

Le nouvel élu remercie le maire de ses belles paroles et déclare qu'il a dû réfléchir longuement après avoir été approché par un groupe de son secteur, avant d'accepter le poste. "Je ferai en mon possible pour travailler au meilleur intérêt de la municipalité."

Le secrétaire fait ensuite prêter serment au nouveau conseiller.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Serment d'off.
Armand Blais
comme conseil.

Je, Armand Blais, soussigné, du Blvd Ste-Catherine, à la Banlieue de Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller de cette municipalité, au siège no. 1, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
au Rang Ste-Marguerite de T.R.
ce quinzième jour de juin 1959

A. Montour
sec.-trés.

Armand Blais

Le maire dit ensuite que les prochains items concernent la construction de nouveaux puits, un cas d'urgence à cause de l'état désastreux des puits actuels. Le secrétaire lit ensuite un rapport du puisatier R.J. Lévesque sur des tests effectués et la nécessité d'aller plus haut que les puits actuels, soit chez M. Achille Doucet ou encore chez M. Giroux pour y trouver de l'eau potable en quantité et y construire deux autres puits.

R.J. Lévesque
engagé

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le puisatier R.J. Lévesque soit et est engagé à raison de \$5.00 du pied à faire des tests d'eau chez M. Jean-Louis Giroux, sur le Blvd. St-Jean et que le conseil soit également autorisé à prendre une option sur un terrain de 60 par 60 chez M. Giroux avant que M. Lévesque commence les dits travaux de forage."

option terrain
J.Ls. Giroux

ADOPTÉ

15 juin 1959

INITIALES DU MAIRE.

A.C.

382

INITIALES DU SEC-TRES.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que M. Maurice Langlois, ingénieur de Trois-Rivières soit et est nommé pour préparer un plan et devis d'aqueduc pour la construction de puits.

L'ingénieur
Langlois engagé
plan d'aqueduc

Que l'ingénieur soit et est autorisé à demander à la Shawinigan Water & Power d'amener l'électricité aux puits projetés;

Que l'ingénieur soit et est autorisé à demander à la Voirie Provinciale la permission de passer la conduite d'eau le long du Blvd. St-Jean".

ADOPTE

Rapport financier
1958
adopté

Sur une demande du maire, M. André St-Arnaud, l'un des comptables agréés de la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie se présente pour lire et fournir les explications nécessaires sur le rapport financier préparé par cette firme pour la municipalité, concernant la saison 1958.

M. St-Arnaud répond aux questions posées par les membres du conseil et des contribuables à la satisfaction de tous.

On y remarque entre autre des revenus de \$2,220.00 pour la municipalité en général et de \$4,455.92 pour le département de l'aqueduc, soit en tout \$6,684.92

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le rapport financier de la saison 1958, préparé par la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie soit et est adopté."

ADOPTE.

Comptes d'eau
lettres enr.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à envoyer des comptes d'eau à tous les contribuables en retard jusqu'au 31 décembre 1958 et que les lettres enregistrées soient chargés à ces citoyens. Ajouter au compte un avis, genre collant avec le règlement d'aqueduc concernant le droit de "couper" l'eau."

ADOPTE.

Le secrétariat?
à T.-Rivières

Le maire parle ensuite du transfert du secrétariat de la Banlieue à Trois-Rivières par suite de plaintes reçues spécialement des gens de Ste-Marguerite. A ce sujet M. Henri Guilbert, conseiller, suggère de rencontrer les membres de la Commission Scolaire de la Banlieue pour essayer de réunir à un seul groupe ces deux organismes en nommant un secrétaire en charge avec des assistants.

On parle que la Commission Scolaire de la Banlieue doit s'annexer avec Trois-Rivières.

Finalement MM. Armand Charbonneau et Guilbert optent pour revenir sur ce sujet à la réunion de juillet et d'ici là que le secrétaire consente à garder le secrétariat chez lui.

On a mentionné un bureau chez M. Horace Milot, rue Royale, où le stationnement est assez facile. Il en coûterait un loyer de \$50.00 par mois plus l'eau et l'électricité.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

\$ 892.76 en 3
ans- Bettez &
Gagnon.

"Que les contribuables des Blvds Bettez et Gagnon sont autorisés à payer la 3^e portion de \$2,678,28 qui est de \$892.76 et devient dû suivant l'évaluation en 1960, soit réparti en trois ans."

ADOPTE

Aqueduc - pro-
longement...

Puis une discussion longue mais amicale s'en suit au sujet d'un prolongement d'aqueduc à la Banlieue sur les terres de MM. Jos Trahan, Benoit Pothier, Bernard Montour et Garceau.

Le secrétaire présente alors une requête de 25 contribuables dont 5 locataires qui deviendront sous peu propriétaires. Ces gens demandent le prolongement d'aqueduc à la Banlieue et consentent à accorder un droit de passage pour le passage des tuyaux.

Le secrétaire avisera le conseil de St-Michel-Des-Boiges que des travaux d'aqueduc seront faits dans cette municipalité.

MARGE DE LA RELIURE

15 juin 1959

3 8 3

INITIALES DU SEC-TRES

Les propriétaires de terres Jos Trahan, Benoit Pothier et Bernard Montour ont aussi signé la requête.

Le conseil décide de régler ce problème plus tard et prendra des renseignements sur le cout. Il faudra apporter un amendement au règlement d'aqueduc pour inclure ce nouveau secteur.

Le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon donne ensuite un rapport sur le cout des travaux pour le prolongement d'aqueduc sur la rue Bourassa à la Banlieue. Il en coûterait alors \$1,783.58.

Travaux d'aqueduc-Bourassa
\$1,783.58

rel. rescinder

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"De rescinder la résolution du 4 mai 1959 concernant des travaux d'aqueduc pour \$649.50 rue Bourassa par une rue transversale."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à faire des travaux de prolongement sur la rue Bourassa pour le montant de \$1,783.58."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que M. Clément Ricard soit et est nommé inspecteur agraire pour remplacer le démissionnaire Bernard Gélinas et qu'il ait aussi juridiction sur toute la paroisse."

Clément Ricard,
insp. agraire

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale pour que les branches qui enjambent la Route-A-Bureau des deux cotés du chemin soient coupées."

Branches
coupées

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le secrétaire est autorisé à prendre une semaine de vacances payée à compter du 26 juin 1959."

ADOPTÉ

La séance spéciale est levée

Armand Charbonneau Maire

(ajouter)
au compte-rendu
de la séance spéciale
du 15 juin 1959

Armand Martel sec.-trés.

Le conseil à
Québec.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le conseil est autorisé à préparer un règlement d'aqueduc, étant un cas d'urgence et que S.H. le maire ainsi que les conseillers, le secrétaire, l'ingénieur Langlois et le puisatier R.J. Lévesque sont autorisés à aller à Québec, dépenses payées afin de rencontrer les autorités de la Commission des Affaires Municipales pour obtenir une ordonnance ou un ordre en conseil privé, afin que les travaux de construction de puits commencent sans retard, sans avoir à passer devant les contribuables pour acceptation."

ADOPTÉ

6 juillet 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

3 8 4
INITIALES DU SEC-TRES.

sess. rég.
6 juil. 59

Session régulière du conseil de la paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi 6 juillet 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le pro-maire, M. Armand Charbonneau et MM. les conseillers Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais. S.H. le maire Jules Montour est absent, étant obligé de se rendre dans la métropole pour des affaires urgentes.

En son absence, M. Armand Charbonneau, pro-maire préside la session.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les minutes de la session régulière du 1er juin 1959 ainsi que la séance spéciale du 15 juin 1959 soient et sont approuvées."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Armand Blais,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Comptes ch.

4068	1.-Laurent Blanchette- remise taxe fonc.	\$0.69✓
4069	2.-Louis Blanchette - remise taxe fonc.	0.69✓
4070	3.-Gaston Filteau - remise taxe fonc.	41.41✓
4071	4.-A. Martel sal-3-20-27 juin-4juil.	200.00✓
4072	5.-A. Martel loyer juil. \$15-voy Qu. \$5. acc Bu. \$5.39	25.39✓
4073	6.-Phar. LeBlanc - ass. pub. M. Morgan	10.00✓
4074	7.-Mtre Luc Laperriere -vota. ass-secr.	75.00✓
4075	8.- " " " -opinion Lafond-Bl. Lacerte	20.00✓
4076	9.- " " " cours d'eau Lacerte-Dval-Pann.	40.00✓
4077	10.-Renaud-Allen - op. Lafond Bl Lacerte	38.10✓
4078	11.-Abran-Lambert- mut. mai et juin-	17.00✓
4079	12.-The Bell tel. au 30 juin	15.82✓
4080	13.-The Shaw. Water & Power- elcer paroisse	289.09✓
4081	14.-The Shaw. Water & Power - elec. calvaire	10.94✓
4082	15.-Honoré Lesage- Bl Mathon	9.90✓
4083	16.-Leonard Beaulieu-Ste-Cath. 31.20	31.20✓
4084	17.-Leonard Beaulieu- Lacerte-Gelinas	9.10✓
4085	18.-Ricard & Charpentier- Math-Bouras-Prat-Bell etc	62.50✓
4086	19.-Jos Paquette- Mathon-Doucet	52.50✓
4087	20.-Vir ent Caron- Lacerte- Gelinas- Cinq-Mars	21.00✓
4082		
963	21.-Launier Ltée - tuyaux aqueduc	1,475.06✓
964	22.-Roger Duval- tuyaux	15.70✓
965	23.-Roland Levasseur - tuyaux filtrés	4.50✓
966	24.-Gagage Dufresne - gas	1.81✓
967	25.-Canceler.....	
968	26.-Ricard & Charpentier - creuser et poser tuy.	684.00✓
969	27.-Herman Lyonnais - plomberie	17.10✓
970	28.-Frs Rouette - ciment	1.02✓
971	29.-Shaw. Water & Power - puits	77.14✓
972	30.-Gilles Gagnon- 170h à 1.10	187.00✓
973	31.-A. Chamberland - 24h à 1.10	26.40✓
974	32.-Pierre Dugré - 108h à 1.10	118.80✓
975	33.-Gillag Gagnon-sal 13-20-27 juin 4juil. 11juil.	75.00✓
976	34.-Louis Petroff - sal juillet	25.00✓

6 juillet 1959

3 8 5
INITIALES DU SEC-TRES

Le secrétaire fait lecture d'un projet d'égouts de Terrasse Duvernay Inc dans le Rang Ste-Marguerite. On remarque qu'il y a une demande de droit de servitude mais que le plan de localisation des tuyaux n'accompagne pas le dit projet.

M. Paul-Emile Ouellette, conseiller fait remarquer qu'il serait préférable d'ajourner ce projet à la prochaine séance pour étude et correction si nécessaire.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Qu'il est préférable de retarder l'adoption de ce projet d'égouts du secteur Terrasse Duvernay Inc à la prochaine séance afin d'y étudier tous les item."

Adopte.

Un contribuable, M. Auguste Bettez parle aussi en faveur d'égouts dans Ste-Marguerite et que Terrasse Duvernay accepte de prendre les accouplements des riverains le long du chemin.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power pour l'installation d'une lumière au début de la Banlieue soit près des Tours de la Shawinigan."

Adopte.

M. Georges-Emile Drouin, un contribuable demande au conseil de faire la clôture et le fossé le long de la Route du Calvaire, où il a cédé une lisière de terrain pour l'élargissement de ce chemin.

M. Jean Lemieux du Bl. St-Jean parle aussi de l'amélioration à faire sur son Boulevard.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale pour creuser un fossé sur la Route du Calvaire, soit le long de la terre appartenant à M. Drouin."

ADOPTÉ.

C'est l'inspecteur agraire qui s'occupera de faire la clôture de M. Drouin.

M. Hervé Trahan présente un plan d'une partie de subdivision de sa terre à la Banlieue. M. Henri Guilbert, conseiller demande des explications additionnelles et trouve que la rue projetée n'est pas assez large et que c'est plutôt un chemin de pieds. Le conseil décide de garder le plan de subdivision et de prendre d'autres informations avant de l'adopter.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que le plan de subdivision soumis par M. Roger Gelinas concernant la Place Rosemont sur les lots 161 -162 soit accepté tel que présenté."

ADOPTÉ.

M. Armand Charbonneau, pro-maire annonce qu'on est intéressé à acquérir du terrain de M. Jean-Louis Giroux du Bl St-Jean dans St-Michel des Forges par des tests d'eau ont prouvé qu'à 84 pieds de profondeur, il y avait une nappe d'eau de 15 pieds et que l'eau n'a pas de fer.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que la municipalité est autorisée à acquérir le terrain de M. Jean-Louis Giroux pour le prix demandé par le propriétaire, que S.H. le maire est autorisé à signer le contrat à condition que les tests d'eau aient prouvé que l'eau ne contient pas de fer. Autrement le contrat sera nul."

Adopte.

Egouts de
Terrasso Duv.

1 lumière à la
Banlieue

Cloture et
fossé Route du
Calvaire.

Subs. terre
Hervé Trahan

Sub. Place
Rosemont lots
161-162

Terrain Js-Ls
Giroux -tests
d'eau

J.M.

8 6
MM

Puits défectueux
en
construire ailleurs

M. Armand Charbonneau, pro-maire parle du rapport
fourni par l'ingénieur Maurice Langlois et un autre du
puisatier R.J. Lévesque en date du mois de juin dans
lesquels ils affirment que les puits étaient défectueux
et qu'il faudrait construire ailleurs.

M. Henri Guilbert, conseiller fait une sortie contre
les racontars qui veulent discréditer les membres de l'ancien
conseil. Il affirme qu'on avait demandé de faire nettoyer le
puits il y a un an et que si cela avait été fait, rien d'extra-
ordinaire n'aurait survenu.

L'ingénieur Langlois a préparé un estimé des travaux
futurs de puits et de prolongement d'aqueduc. Il en coûtera
environ \$140,800 pour deux puits un tuyau de 10 pouces, remplaçant
celui de 6 pouces qui pourra servir ailleurs.

Le pro-maire Charbonneau annonce que Trois-Rivières
nous fournit de l'eau en attendant la construction de nos puits
et demande à la population d'y penser et d'économiser l'eau.

M. Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc dit qu'il
en coûtera \$895.00 pour installer une valve de réduction au
Bl. Bettez.

Aqueduc - Terrasse
Duvernay Inc

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Que MM. A.J. Maurice Langlois & Associés, ingénieurs,
soient et sont engagés pour préparer plan et devis du prolongement
d'aqueduc sur les terrains de Terrasse Duvernay Inc."

Adopté.

En parlant d'aqueduc, il est question de prolongement
du réseau dans un secteur situé entre les lots 59 et 63 à la
Banlieue afin de desservir les chalets d'été.

Le conseil décide d'attendre une réponse de la régie
afin de faire le prochain pas.

Soumissions- prol
aqueduc lots
59-63

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Blais,
"Que des demandes de soumissions soient demandées pour
poser environ 2,000 pieds de tuyaux, creuser et enterrer ces
tuyaux à quatre pieds de profondeur, dans un secteur situé entre
la Villa DesChênes et le lot 63 soit aux limites de la Banlieue,
le long du fleuve. / Les soumissions devront être entre les mains
du secrétaire le 13 juillet prochain à midi."

ADOPTÉ

2 puits -\$25,000
par RJ Lévesque

M. R.J. Lévesque, puisatier déclare qu'il est prêt
à accordé un rabais de \$1,000 soit de \$26,000 à \$25,000 pour
la construction de deux puits si on lui accorde le contrat. Il
s'engage aussi à vendre la vieille pompe pour un prix avantageux.
Le conseil est très content de la suggestion de M.
Lévesque et l'autorise à vendre la vieille pompe.

Tracé de la
courbe -Bl
St-Jean

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR: M. René Levasseur,
"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale
pour qu'un ingénieur du gouvernement provincial fasse le tracé
de la courbe du Bl. St-Jean en prévision du prolongement d'aqueduc
dans cette direction."

ADOPTÉ.

Huile - Route du
Calvaire et Bl
St-Jean

Des conseillers font remarquer que la Voirie provinciale
a étendu de l'huile sur la route du Calvaire et sur le Bl S-Jean
ce qui épatent les résidents. On espère que cela est le prélude
de la pose d'asphalte avant longtemps.

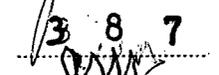
Pompe à incendie

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,
"Que le conseiller René Levasseur est autorisé à s'enquérir
pour l'achat d'un camion à incendie au prix de \$1,500 à
Westmount, Montreal"

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

6 juillet 1959


 3 8 7

 INITIALES DU SEC-TRES

Le secrétaire demande à nouveau si l'on a trouvé un loyer pour le secrétariat. Le conseil lui demande d'attendre encore un peu afin qu'on puisse s'entendre avec la Commission Scolaire de la Banlieue pour se placer tous les deux dans le même édifice.

Jos Rivard, un contribuable demande quand il aura une borne-fontaine dans les environs de sa maison.

Avis de motion
reg. Place
Bellemare

M. Henri Guilbert, conseiller présente un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour les 1er et 2e rues de la Place Bellemare.

M. Paul-Emile Ouellette, conseiller demande de faire prolonger le Bl. Gagnon avec de la gravelle. A ce sujet, une requête des contribuables permettrait ces travaux.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Commission des Affaires Municipales pour retarder la présentation du rôle d'évaluation au 1er novembre prochain, du fait que les évaluateurs ont été notifiés en retard et que des élections ont également nuit."

Extention pour
le Role d'Eva.
1959

ADOPTE.

M. Marcel Paquin de la Banlieue demande de changer son site de celui du Bl. Ste-Catherine en celui de Bl Royal du fait que l'entrée de sa maison est située sur le Bl. Royal. Ce sont les évaluateurs qui décideront de cette question.

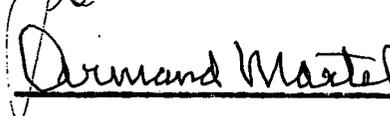
PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que la séance régulière de ce soir soit et est ajournée à lundi prochain, le 13 juillet 1959."

ADOPTE.

La séance régulière est ajournée au 13 juillet 1959.

 maire
 sec.-trés.

MARGE DE LA REPIQUE

le 13 juillet 1959

PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
 DES TROIS RIVIERES

Ses. d'ajourn.
13 juil. 59

Session d'ajournement de la séance régulière du 6 juillet 1959, tenue le lundi 13 juillet 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur, Armand Blais. Le conseiller Henri Guilbert est absent, étant à l'Hopital des suites de brulures subies à son travail chez lui.

Le maire Montour exprime son absence de la semaine dernière en disant qu'il avait dû s'absenter pour compléter une transaction. Il annonce la venue d'une industrie française. Il est entendu que la municipalité ne fournira que l'eau potable. La compagnie aura ses égouts et fera les autres travaux nécessaires pour des rues. Il explique le récent voyage à Québec avec le secrétaire, quelques conseillers, l'ingénieur Langlois et le puisatier Lévesque, pour rencontrer les autorités du Ministère de la Santé au sujet de l'urgence de la construction de deux puits.

13 juillet 1959

388

INITIALES DU SEC-TRES

Entrevue avec
l'Hon. Maurice
Duplessis

Soumissions pour
aqueduc-chalets
lots 59 à 63

Le maire Montour dit aussi le résultat de l'entrevue avec l'Hon. Maurice Duplessis, premier ministre de la province et député de Trois-Rivières au sujet du cas urgent d'aqueduc dans cette paroisse.

Le secrétaire ouvre ensuite les soumissions demandées pour le prolongement d'aqueduc des lots 59 à 63 aux limites de la municipalité, à la Banlieue, afin de desservir les chalets d'été.

Les soumissaires sont au nombre de trois; Ricard & Charpentier de Ste-Marguerite et H.P. Vaillancourt de la Banlieue qui demandent \$0.40 du pied linéaire pour creuser, poser les tuyaux et le remplissage sur une distance de 3,250 pieds; et Raymond Tessier de Ste Anne de la Péraie. Ce dernier est prêt à faire le travail pour \$0.22 du pieds.

Le conseiller Charbonneau dit que la différence est tellement imposante qu'il vaut mieux attendre à une prochaine séance pour s'informer sur la demande de Tessier, avant d'engager le contracteur.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que les comptes suivants sont approuvés pour paiement:-

Ch. n.
4088
4089
4090
4091
4092
4093

977
978
979
980
981
982
982

1.-Benoit Massé- ass. pub. Bordeleau	\$76.06✓
2.-Pharmacie LeBlanc- as pub. Morgan	7.00✓
3.-Pharmacie Gouin - ass. pub. Bordeleau	5.30✓
4.-Jacques Raymond- Place Bellemare	80.00✓
5.-Royal Valois - Bl. Lacerte - Cinq-Mars	64.24✓
6.-Leonard Beaulieu - Bl. Lacerte- Cinq-Mars	16.96✓
7.-Achille Doucet - achat terrain	900.00✓
8.-Jean-Louis Giroux -achat terrain -canceler	990.00
9.-R.J. Levesque- rep puits artésiens	210.92✓
10.-R.J. Lévesque- rep. puits Bl. St-Jean	826.92✓
11.-R.J. Lévesque- tests Giroux- puits	488.31✓
12.-Railway & Power Enrg. -3 hyd keys	23.88✓
13.-Herman Lyonnais-étoupe- plomberie	17.10✓

Adopte.

Requete -égouts
Terrasso Duv.

Des contribuables du Rang Ste-Marguerite présentent une requête à l'effet de ne pas accorder la permission à Terrasse Duvernay Inc d'installer des égouts sans qu'ils puissent s'accoupler avec son système. On y remarque 22 signatures.

S.H. le maire Montour déclare alors que le Ministère de la Santé a consenti à déléguer l'un de ses ingénieurs qui viendra enquêter sur la demande des citoyens et faire connaître s'il y a possibilité d'acquiescer à la requête des contribuables.

Assemblée des
rivérains pour
les égouts.

Le conseiller Armand Charbonneau ainsi que les conseillers Paul-Emile Ouellette et Edmond Proulx de Ste-Marguerite se déclarent en faveur de réunir les rivérains intéressés à l'égout de Terrasse Duvernay Inc pour discuter de la chose. Cette réunion se tiendra mercredi soir à la salle du conseil.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

Demande d'eau à
la cité de TR

"Qu'une demande soit faite auprès de la Cité des Trois-Rivières pour que la municipalité soit desservie d'eau potable pour une période d'un mois ou plus, tant que les nouveaux puits ne seront pas en opération. De plus, le conseil s'engage à payer \$0.20 le mille gallons d'eau".

Adopte.

13 juillet 1959

Le conseiller Charbonneau fait remarquer que plus tard notre municipalité pourra peut-être fournir de l'eau à Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que M. Adélarde Sevigny qui a érigé quatre fondations pour maisons sur le Bl. Bettez, soit avisé de faire installer une clôture autour de ces constructions pour éviter des accidents des jeunes des environs, du fait que l'on ne continue pas l'érection de ces dites maisons."

Adopte.

Le secrétaire fait ensuite lecture d'un rapport du bureau d'hygiène du Ministère de la Santé sur l'eau provenant du terrain Giroux. Il démontre qu'il n'y a donc pas de fer.

Le surintendant d'aqueduc annonce que le petit puits marche durant 12 heures par jour pour desservir Ste-Marguerite et que le réservoir se maintient sans perte.

Le conseiller Armand Blais demande s'il y aurait possibilité de numéroté les portes sur le Bl. Lacerte. A ce sujet, le secrétaire annonce que M. Coté, le gérant du bureau de postes de Trois-Rivières est venu le rencontrer pour lui dire qu'il est possible qu'un facteur passe la malle à la Banlieue, jusqu'à la Pointe Arthur Lacerte, à condition de numéroté les portes dans les rues concernées.

Le secrétaire prendra des informations auprès de M. Arthur Dubé un spécialiste de la cité pour que ce numérotage puisse se faire au plus vite.

Le secrétaire est autorisé à écrire aux inspecteurs de chemins pour les aviser à ne pas dépenser plus de \$50.00 par mois, autrement ils devront obtenir la permission du conseil, ou du conseiller intéressé.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que M. Julien Cinq-Mars soit et est nommé inspecteur pour tout le Bl. Lacerte en ce qui concerne l'entretien général."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que la séance d'ajournement soit à nouveau ajournée à jeudi le 16 juillet 1959."

Adopte.

La séance d'ajournement est ajournée au 16 juillet 1959.

Julien Cinq-Mars maire

Armand Blais sec.-trés.

Enclos autour
de fondations
Bl. Bettez

Numérotage des
portes- facteur
à la Banlieue

Avis aux insp
\$50 par mois
de dépenses.

J. Cinq-Mars
ent. general
Bl. Lacerte

Séan ajournée
au 16 jui. 59

16 juillet 1959

INITIALES DU MAIRE :

J.M.
390
INITIALES DU SEC-TRES

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

2e ajourn.
16 juil. 59

Deuxième assemblée d'ajournement de la séance régulière du 6 juillet 1959 ajournée au 13 juillet 1959 et tenue le 16 juillet 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais. Le conseiller Henri Guilbert est absent, étant retenu à l'Hopital St-Joseph par suite de brulures subies dans un accident de travail chez lui.

Le maire Montour dit que ce 2e ajournement de la réunion régulière du 6 juillet a été fait afin d'adopter le règlement d'aqueduc. Toutefois il y a retard aux plans et devis et le règlement n'est pas prêt. Une séance spéciale sera convoquée pour adopter ce règlement sous peu.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Chèque \$12.00
remis par Mme
Conrad Janvier

"Qu'une lettre de remerciement soit adressée à Mme Conrad Janvier, l'une des vice-présidents à la dernière élection, qui a remis à la municipalité le fruit de son travail, soit \$12.00 pour contribuer à financer notre paroisse."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que les comptes suivants sont approuvés pour paiement:-

Ch. no.
984
985
986
987
988

- | | |
|---|---------|
| 1.-Normandin & Frère -rep. puits no.1 | \$6.00✓ |
| 2.-The Shaw, Wat & Power- elec puits | 50.19✓ |
| 3.-Jean-Guy Roy - rep borne-fontaine | 22.50✓ |
| 4.-Le Nouvelliste- annonce de soumissions-Aqueduc | 5.74✓ |
| 5.-La Cité de T.R.- eau-20mai-9juil-4,818,100gal. | 963.62✓ |

Adopte.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Raccordement de
l'aqueduc avec
T.R.

"Que la municipalité procède au raccordement du tuyau de 6 pouces avec la cité de Trois-Rivières, avec un compteur en permanence fourni par la ville. Aviser aussi la ville que les travaux d'accouplement doivent commencer la semaine prochaine avec Ricard & Charpentier qui creuseront pour poser le tuyau de 6 pouces à \$0.70 du pied linéaire, pour ensuite faire le remplissage."

Adopte.

Regl DeMontigny
pas adopté.

Le secrétaire lit ensuite un projet d'égouts de Demontigny et le règlement à cet effet pour être approuvé par le conseil. Les membres décident de consulter l'aviseur légal avant d'adopter le règlement.

Il est ensuite question d'une demande d'aqueduc de M. Louis Ellyson, à la Banlieue. Ce dernier va s'occuper de se renseigner sur les tuyaux appartenant à l'aqueduc privé et le conseil décidera ensuite quoi faire.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

Prol. aqueduc
rue Des Pilotes

"Que le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire le prolongement d'aqueduc sur la rue Des Pilotes, une distance d'environ 500 pieds ou seront construits 10 maisons et que les contracteurs Ricard & Charpentier sont engagés pour creuser, poser les tuyaux et le remplissage de ces tuyaux de 6 pouces à \$0.70 du pied linéaire."

Adopte.

MARGE DE LA RELIURE

16 juillet 1959

Il est aussi question d'un prolongement d'aqueduc sur le Bl. Pratte. Une demande a été faite par un certain nombre de résidents de la rue. Le conseil décide d'étudier la requête des 11 contribuables et de faire faire un estimé par le surintendant avant de donner son consentement.

Le secrétaire présente à nouveau une demande d'égouts de Terrasse Duvernay Inc. M. Laflamme a dit qu'il était prêt à commencer les travaux et qu'il serait préférable que les riverains fassent leur demande à la régie et qu'il acceptera si cette dernière le force ainsi.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que Terrasse Duvernay Inc soit et est autorisé à faire les travaux de la pose de tuyaux d'égout, à condition de permettre l'accouplement aux 15 riverains qui se trouvent le long du chemin sur le haut de la cote. Que S.H. le maire soit et est autorisé à signer le contrat, et que la requête des contribuables soit approuvée par la régie."

Adopte.

Le notaire G. Gilles Garceau annonce au conseil que M. Jean-Louis Giroux a refusé de signer le contrat pour l'avente de son terrain où un puits doit être érigé. M. R.J. Levesque dit que le dénommé Giroux a aussi refusé de faire entrer sa machinerie sur le terrain.

Le notaire Garceau a téléphoné à M. Giroux à 7h30 mardi soir le 14 juillet et qu'à 9h il a réussi à lui parler mais a refusé de signer le contrat.

Le secrétaire présente à nouveau les soumissions pour le creusage, posage de tuyaux et remplissage, au prolongement d'aqueduc sur les lots 60-61-62-63 pour des chalets d'été.

M. Raymond Tessier de La Pérade dit que son prix de \$0.18 concernait les tuyaux en plastic et que pour les autres, il serait prêt à le faire à \$0.30 du pied linéaire.

Le contribuable Wilfrid Beauchamp demande que la soumission de M. Tessier soit mise de côté.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Seconde par: M. Edmond Proulx,

"Que la soumission présentée par M. Raymond Tessier de LA Pérade soit mise de côté."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que MM. Ricard & Charpentier, contracteurs de Ste-Marguerite soient engagés pour le prolongement d'aqueduc à la Banlieue sur les terres 60-61-62-63 pour des chalets d'été, pour creuser, poser les tuyaux et le remplissage, à raison de \$0.40 du pied linéaire pour ces tuyaux de 2 pouces. Le soumissionnaire devra faire vite car les travaux devront être complétés d'ici le 31 juillet."

Adopte.

Le secrétaire avise le conseil que M. Hornidas Martin, président de la Commission Scolaire l'a rencontré pour lui dire que le secrétariat de la Commission restera sur la rue des Forges, du moins pour encore un certain temps.

Le maire Montour et les autres conseillers décident de continuer les pourparlers avec la Commission Scolaire et que l'on décidera ensuite où le secrétariat de la paroisse déménagera.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE à l'unanimité,

"Qu'un vote de prompt rétablissement soit et est adressé au conseiller Henri Guilbert, hospitalisé à St-Joseph".

Adopte.

Egouts Terrasse
Duvernay

Soumissions pour
aqueduc - 59-63

Ricard-Charpentier
obtiennent le
contrat

LE secrétariat
de la paroisse

Prompt réta.
Henri Guilbert

16 juillet 1959

INITIALES DU MAIRE :

J.M.
3 9 2
AMM
INITIALES DU SEC. TRÉS.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que les contracteurs Ricard & Charpentier soient et sont autorisés à faire une clôture le long du terrain Doucet ou sera érigé l'un des deux puits sur le Bl. St-Jean et qu'il en soit ainsi chez M. Giroux, après entente prise. Il y aura une barrière en fer pour fermer ces terrains."

Adopte.

Au sujet du fossé Georges-Emile Drouin, et de la clôture, sur la route du Calvaire, le conseiller Armand Charbonneau verra la Voirie Provinciale à ce sujet et en avisera le conseil à la prochaine assemblée.

La 2e séance d'ajournement est levée.

Jules Montour maire
Armand Martel sec.-trés.

27 juillet 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 27 juillet 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: -S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Henri Guilbert, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

Séance spé.
27 juil. 59

Avis de
convocation

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:-

- 1.-Expropriation du terrain Jean-Louis Giroux, Bl. St-Jean.
- 2.-Loyer du secrétaire.
- 3.-Aqueduc en général - égouts - pavage.

Le maire Jules Montour dit qu'il y a possibilité de trouver de l'eau potable en quantité chez M. Lucien Dufresne, demeurant près de Giroux. Toutefois, il demande d'attendre le puisatier R.J. Lévesque qui a pris un test là et donnera de précieux renseignements.

Il est maintenant question du prolongement d'aqueduc à la Banlieue. Le maire dit que la municipalité a rencontré de l'opposition en chemin et que le surintendant d'aqueduc a dû changer son parcours parce qu'un propriétaire a refusé de laisser passer la conduite sur son terrain.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que la résolution du 6 juillet 1959 à l'effet de demander des soumissions pour le prolongement de 2,000 pieds environ d'aqueduc dans un secteur situé entre Villa DesChenes et le lot 63 soit aux limites de la Banlieue, le long du fleuve, soit rescindée."

Adopte.

Res. rescindée
aqueduc-Banlieue

MARGE DE LA RELIURE

27 juillet 1959

Par suite d'un changement dans le passage du réseau, donnant ainsi environ 325 pieds de plus, une autre résolution est adoptée.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le réseau d'aqueduc qui doit être prolongé jusqu'aux limites de la Banlieue, soit au lot 63, passe par le chemin du lot 59 appartenant à M. Bernard Montour, que les soumissions demandées restent les mêmes et que le surintendant d'aqueduc soit ainsi autorisé à faire le prolongement additionnel de 325 pour desservir les chalets d'été."

Adopte.

Le secrétaire fait ensuite lecture d'un projet de règlement 57-C préparé pour la construction de deux nouveaux puits et le prolongement d'aqueduc dans les secteurs De Montigny et Terrasse Duvernay Inc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le règlement portant le numéro 57C concernant la construction de deux nouveaux puits, le changement de tuyaux de 6 pouces en 10 pouces et le prolongement d'aqueduc dans les secteurs De Montigny et Terrasse Duvernay Inc, totalisent une dépense de \$156,000 soit adopté."

Adopte.

Il est ensuite question du nouveau secteur d'aqueduc jusqu'aux limites de la Banlieue. Il faut alors déterminer ceux qui vont payer la taxe spéciale d'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

"Qu'il soit décrété que le nouveau secteur d'aqueduc entre les lots 59 et 63 soit établi à un arpent du chemin de la Route Nationale no.2 jusqu'au fleuve".

Adopte.

M. R.J. Lévesque, puisatier fait rapport d'un test pris sur le terrain de M. Lucien Dufresne dans St-Michel des Forges. Il affirme que le test chez M. Giroux est beaucoup supérieur et en plus forte quantité. Le maire Montour avait demandé ce rapport pour décider si le conseil achèterait un lopin de terre de M. Dufresne.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que la construction des deux nouveaux puits sur le Bl. St-Jean dans St-Michel des Forges soit accordée à M. R.J. Levesque et que S.H. le maire Montour soit autorisé à signer les documents à cet effet."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power pour amener l'électricité, du 550 volts pour faire activer les moteurs qui seront installés aux deux nouveaux puits du Bl. St-Jean".

Adopte.

Il est ensuite question des soumissions pour le posage de 18,000 pieds de tuyaux environ, le creusage et le remplissage. A ce sujet, le conseiller Paul-Emile Ouellette suggère d'accorder le contrat non pas par soumissions mais au contracteur qui peut faire le travail pour un prix raisonnable.

Des conseillers et des contribuables sont pour accorder le contrat au pied linéaire avec le surintendant d'aqueduc comme contre-maitre des travaux.

S.H. le maire Montour dit alors qu'il serait préférable que la municipalité achète les tuyaux pour ainsi sauver 11% de taxe chargé par le fédéral.

Prolongement
d'aqueduc

Règlement 57-C
nouveaux puits
et prol. aque.
adopte.

Nouv. secteur
à un arpent de
la route Nat.
59 à 63.

Cont. 2 puits
à R.J. Lévesque

Demande à la
S.W. P. 550 volts
aux n. puits.

Posage de tuyaux
18,000 pieds
soumissions

27 juillet 1959

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
3 9 4
INITIALES DU SEC-TRES:

Soumissions pour
18,000 pieds de
tuyaux..

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que des soumissions pour la pose de 18,000 pieds environ de tuyaux, le creusage et le remplissage, pour le prolongement d'aqueduc jusqu'aux 2 nouveaux puits, avec des tuyaux de 10 pouces; qu'on remplace ainsi ceux de 6 pouces, soient demandées par la voix du Nouvelliste d'ici le 6 aout à midi. Que le secrétaire montrera les plans et devis aux soumissionnaires".

Adopte.

Un contribuable, M. Wilfrid Beauchamp se déclare contre les soumissions. Il croit que le conseil devrait donner le contrat à un citoyen de la municipalité, à quelqu'un qui s'y connaît.

Le conseiller Henri Guilbert se dit en faveur de demander des soumissions.

Enfin, le conseiller Charbonneau déclare qu'à une entrevue avec les autorités des Affaires Municipales, il avait été dit qu'on ne pouvait accorder le contrat sans soumissions à moins de le faire faire à la journée et tout contrôlé par la municipalité.

arrosage des
parterres défen-
du - avis

On parle aussi de l'eau à la municipalité. On fait savoir que des contribuables arosent leurs parterres en dépit d'un manque d'eau.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,

"Que le surintendant d'aqueduc soit autorisé à faire l'inspection de l'aqueduc et voit à ce que tous les tourniquets soient fermés pour économiser l'eau. Qu'il aura l'autorité de couper l'eau si cela devient une nécessité pour ceux qui continueront à arroser leurs parterres, après un premier avis."

Adopte.

Rencontre Avec
C.F.I. - tuyaux

Le conseil demande au maire Montour d'aller rencontrer les autorités de la Canada Iron Foundries pour avoir une réduction dans le cout de 18,000 pieds de tuyaux qui doivent être achetés à cette compagnie pour le prolongement d'aqueduc sur le Pl. St-Jean. Il pourra dire aussi que la municipalité sauvera 11% de taxe du fédéral parce qu'elle achètera elle-meme ces tuyaux.

Le secrétaire fait lecture du règlement no.78 de pavage et d'égout au cout de \$45,000 pour le secteur DeMontigny.

Reg. 78 -pavage
et égouts -Sect.
Demontigny- app.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que pour faire suite à la demande de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, que le Secrétaire fasse part à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement que le Secteur connu sous le nom de "Demontigny" soit les subdivisions 1 à 61 du lot originaire P-41 seront desservis avant la fin des constructions par les services d'aqueduc et d'égout qui seront érigés par la Paroisse des Trois-Rivières."

Adopte..

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que le règlement no.78 tel qu'il apparait dans les filières des règlements à la fin de ce livre, concernant le page et l'égout dans le secteur DeMontigny pour un montant de \$45,000 soit et est approuvé."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que le règlement no78 adopté précédemment soit soumis aux électeurs imposables des subdivisions 1 à 61 du lot originaire no.41 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières pour fins d'approbation, les 17 et 18 aout 1959, de 8hres a.m., à 5hres p.m., au bureau du Secrétaire-trésorier de la Paroisse des Trois-Rivières."

Adopte.

referendum -
secteur P-41
1 à 61

27 juillet 1959

La convention de M. Georges DeMontigny par laquelle il accepte d'acheter les obligations de l'emprunt de \$45,000 est acceptée.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que M. Louis J. Servant soit et est nommé inspecteur de chiens pour la Banlieue, succédant à M. Jean-Guy Gamache, démissionnaire."

Adopte.

A la demande des conseillers et des inspecteurs et des contribuables, le secrétaire lit le règlement concernant les chiens.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE à l'unanimité,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire imprimer 100 copies du règlement des chiens pour en donner aux inspecteurs pour distribution."

Adopte.

Au sujet du loyer du secrétariat à Trois-Rivières, M. Brassard, l'un des commissaires d'école parle au nom de ses collègues pour dire que son groupe est intéressé à placer le secrétariat avec le municipal dans un même édifice mais dit que la majorité est contre l'union des deux organismes pour être dirigés par un seul secrétaire.

S.H. le maire Montour demande à M. Brassard si chaque groupe payait 50% du loyer, de l'électricité etc.. cela conviendrait à la Commission Scolaire. M. Brassard va en parler à son groupe et une réponse sera donnée sous peu.

Il est question de l'édifice Poliquin, rue Royale, à l'épreuve du feu qui pourrait servir de secrétariat.

On parle ensuite d'autobus dans la municipalité. Le conseil va s'informer de la chose auprès de St-Maurice Transport et en discutera prochainement.

La séance spéciale est levée.

Jules Montour maire

Armand Martel sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
3 aout 59

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 3 aout 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: Son honneur le maire Jules Montour, et Messieur les conseillers Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur, Henri Guilbert et Armand Blais.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que les minutes de la session régulière du 6 juillet 1959, la séance d'ajournement du 13 juillet 1959 et une seconde séance d'ajournement du 16 juillet 1959 ainsi qu'une séance spéciale du 27 juillet 1959 soient et sont approuvées après correction suivante: \$0.18 au lieu de \$0.22 du pied carré pour la soumission de M. Raymond Tessier de La Pérade."

ADOPTÉ.

copies du regl.
des chiens

3 aout 1959

INITIALES DU MAIRE

J. M.
396
DM
INITIALES DU SEC. TRÉS.

M. Cyrille Gélinas, inspecteur d'une partie du Blvd. Lacerte avise le conseil qu'il a l'intention de demeurer à ce poste et qu'il trouve vraiment étrange qu'on ait accepté M. Julien Cinq-Mars, lui même inspecteur de l'autre partie du Blv Lacerte, comme le seul inspecteur du Blvd.

Le conseil approuve la requete de M. Gélinas en ce sens:

M. Cyrille Gélinas reste insp. Bl. Lacerte

PROPOSE PAR: M. Armand Blais,
SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que le conseil rescinde la résolution adoptée le 13 juillet 1959 nommant M. Julien Cinq-Mars inspecteur général du Blv Lacerte pour l'entretien du chemin en été."

Adopte.

Les tuyaux Tyton.

M. le maire Montour annonce ensuite que la taxe de 11% qu'il croyait obtenir sur les tuyaux parce que la municipalité devait les acheter, n'est pas exacte car il n'y en a plus. Avec l'ingénieur Langlois, le maire a rencontré les autorités de la Canada Iron Foundries pour obtenir un prix de faveur. Il explique que le tuyau "Tyton" est moins cher que le mécanique et plus facile à installer. M. Roger Duval Inc vendra les tuyaux à \$3.60 le pied, soit celui de liste. C'est M. Fugère de Montreal, agent de la C.I.F. qui a permis d'obtenir ce prix, ainsi qu'une réduction de 2% soit le transport gratuit évalué à \$2.00 la tonne.

La malle..

M. le maire demande aussi au conseil de rencontrer le gérant du bureau de poste au sujet d'une demande pour faire reculer les boites à malles partout dans Ste-Catherine-de-Sienne. A ce sujet, des contribuables de Val Mauricie demandent des cases du coté du fleuve ainsi que ceux du Bl Lacerte qui veulent ce privilège.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
SECONDE PAR: M. Armand Blais,
"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Ch. No.

4094
4095
4096
4097
4098
4099
4100
4101
4102
4103
4104
4105
4106

1.- Benoit Massé - ass pub. Bordeleau	\$58,88✓
2.- Honoré Lesage - Mathon-Doucet	8.80✓
3.- Jos Paquette - Mathon-Doucet	30.00✓
4.- Leo Teasdale - " "	12.00✓
5.- André Laquerre - " "	26.12✓
6.- Le Numérique - botin des tel.	3.00✓
7.- The Bell Tel- au bureau	17.37✓
8.- Shaw. Water & Power-élec -paroisse	289.09✓
9.- Roger Paquette- Val Mauricie	37.50✓
10.- P.H. Marineau- Permis de constr.	15.86✓
11.- A. Martel - loyer aout- timbres \$10.00	25.00✓
12.- A. Martel - sal -11-18-25j-1-8aout..	250.00✓
13.- Ministère des Finances - taxe d'amusement	136.26✓

989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

14.- A. Martel voyage Québec 30j7.92 -10j.17.08	25.00✓
15.- Gilles Gagnon- 152h a \$1.10	167.20✓
16.- Pierre Dugré - 97h. à \$1.10	106.70✓
17.- G.Gilès Garceau - vente A.Doucet -rés.	26.50✓
18.- Loranger-Molesworth- tuyaux	13.33✓
19.- Eddy Beau lieu - sable -puits	8.00✓
20.- Roland Levasseur - ouvrage - matériel	24.50✓
21.- Ricard & Charpentier - pose tuyaux- Pilote-62	2,053.80✓
22.- Roger Duval Inc - fact 1924-57-76..	1,531.11✓
23.- Gilles Gagnon - 18-25 juil -1-8aout..	60.00✓
24.- Louis Petroff - salaire aout	25.00✓
25.- J.Louis Giroux - achat terrain	1,000.00✓
26- le conseil des... - p... ..	15.00 am ✓

am 993

MARGE DE LA RELIURE

3 aout 1959

PROPOSE PAR: M. Armand Blais,
 SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que le règlement 57-C concernant la construction de deux nouveaux puits et le prolongement du réseau d'aqueduc, pour \$156,000 soit et est rescindé."

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les dépenses de voyages à Québec du secrétaire soit de \$17.08 le 10 juillet et de \$7.92 le 30 juin soient et sont payées."

ADOPTÉ

M. Armand Charbonneau, conseiller présente ensuite un avis de motion pour la préparation du règlement 57C portant sur la construction de deux puits et le prolongement du réseau d'aqueduc. Le règlement sera présenté lors d'une assemblée spéciale tenue jeudi.

M. J. Auguste Bettez du Rang Ste-Marguerite demande ensuite au conseil d'approuver un plan de subdivision de sa terre sur le lot 16 du cadastre officiel de la paroisse.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le plan de subdivision du lot P-16 présenté par le secrétaire par l'entremise de M. J. Auguste Bettez soit et est accepté."

ADOPTÉ.

Au sujet de surnommer l'une des rues de cette subdivision lère avenue, le conseil décide d'attendre que le Ministère des Terres & Forêts approuve le plan de subdivision.

L'affaire Giroux rebondit encore une fois. Le conseiller Paul-Emile Ouellette demande que des membres du conseil voient M. Giroux avant de prendre des procédures pour exproprier une partie de sa terre, soit le terrain optionné. Le résultat de l'entrevue sera communiqué à la prochaine séance. Le maire, et les conseillers Paul-Emile Ouellette et Armand Charbonneau iront rencontrer M. Giroux.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
 SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les comptes en retard de taxes de Mme Vve Xavier Dufresne de la Banlieue, au montant de \$30.60 et de \$39.10 soient envoyés aux comptes radiés pour terminer enfin cette affaire."

ADOPTÉ

Le conseiller Charbonneau va voir la Voirie Provinciale pour faire creuser le fossé le long de la route du Calvaire afin de tirer les lignes. L'inspecteur agraire verra à faire creuser le fossé à la pelle et le nettoyer pour ensuite faire installer une clôture le long du terrain de M. G.E. Drouin.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
 SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Qu'une lumière de \$75.00 de 4,000 lumen soit installée en face de M. René Meunier, sur la route du Calvaire dans Val Mauricie et que la Shawinigan Water & Power soit avisée à ce sujet."

ADOPTÉ

La séance est levée.

Jules Houde maire

Armand Martel sec.-trés.

Reg. 57-C res
 cinder

Dépenses du
 sec. \$25.00

Avis de motion
 puits-aqueduc

Subdivision du
 P-16

L'affaire
 Giroux

comptes radiés
 Mme FX. Dufresne

Autre lumière
 a Val Mauricie

6 aout 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE

388
INITIALES DU SEC-TRES

Séance spéc.
6 aout 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le jeudi 6 aout 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant la formalité prescrite par la loi, et laquelle sessions sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil. L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Adopter le règlement 57-C pour la construction de 2 puits et le prolongement du réseau dans les secteurs DeMontigny et Terrasse Duvernay Inc.
- 2.- Soumissions pour le creusage, posage de tuyaux et remplissage - distance d'environ 18,000 pieds sur le R. St-Jean - travaux d'aqueduc.
- 3.- Aqueduc en général.

Reg. 57-C
adopté -
\$156,000 de
travaux aqueduc

Le secrétaire fait ensuite lecture du règlement 57-C pour être approuvé avec dépenses de \$156,000 et émissions d'obligations pour ce montant.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le règlement 57-C qui apparait dans les pages spéciales de règlements à la fin de ce livre des minutes concernant des dépenses de \$156,000 pour la construction de 2 puits et le prolongement du réseau d'aqueduc avec tuyaux de 10 pouces sur le Bl. St-Jean, soit et est adopté."

ADOPTE.

On en vient ensuite aux soumissions pour le posage des tuyaux de 10 pouces, le creusage, le remplissage et l'enlèvement des tuyaux de 6 pouces.

Les soumission-
naires - pose
de tuyaux

Le secrétaire lit les soumissions mais fait remarquer que les plans et devis de l'ingénieur Maurice Langlois ne sont arrivés au secrétariat qu'après midi soit en retard. En effet, la date limite pour les soumissions était midi le 6 aout et Carpentier & Ricard étaient les seuls soumissionnaires à l'heure.

Voici les soumissionnaires et les montants demandés:
Cie de Construction Laviolette - \$27,175.60 -
Anatole Blais de Nicolet--\$8,656.60 - Ricard & Charpentier de Ste-Marguerite- \$0.80 du pied pour le posage - 0.70 pour l'enlèvement du 6 pouces soit environ \$16,300 en tout.

Contrat Giroux

S.H. le maire Montour dit ensuite que M. Jean-Louis Giroux a été visité par lui et les conseillers Charbonneau et Ouellette et qu'il est maintenant prêt à signer. Le contrat a même été signé le 5 aout avec comme clauses spéciale de \$1,000 comptant plus de l'eau potable chez lui tant qu'il sera propriétaire du terrain.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que la municipalité accepte de payer \$1,000 à M. Jean-Ls Giroux pour un lopin de terre de 60 par 60 pieds, de lui fournir de l'eau gratuitement chez lui tant qu'il sera propriétaire de la terre."

ADOPTE.

Il est entendu que dans le contrat, il sera indiqué que la municipalité fournira de l'eau à M. Giroux avec le réseau d'aqueduc actuel et que la municipalité ne sera pas responsable s'il y a rupture entre la maison et les tuyaux de la paroisse situés le long de la route.

6 aout 1959

M. Wilfrid Beauchamp de Val Mauricie, l'un des contribuables désire, au nom de ses confrères, remercier le maire et les conseillers d'avoir mené à succès les démarches auprès de M. Giroux.

M. le maire Montour parle ensuite d'une entrevue avec M. Fugère, représentant de la C.I.F. et que ce dernier a insisté que 2% était tout ce qu'on pouvait accorder à la paroisse comme cadeau pour l'achat de tuyaux Tyton. C'est tout de même un profit de \$1,200.

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que la firme Roger Duval Inc obtienne le contrat des tuyaux de 10 pouces de marque Tyton, pour le prolongement du reseau d'aqueduc d'environ 18,000 pieds sur le Bl. St-Jean".

ADOPTÉ

Le conseil demande aussi à Carpentier & Ricard de voir à construire des bâtisses aux puits Doucet et Giroux d'ici la fin des travaux, soit de dimensions 12 par 12.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que la firme Carpentier & Ricard obtienne le contrat pour la construction des batisses aux puits Doucet et Giroux, au prix de \$1,480 pour chaque endroit y compris les accouplements nécessaires"

AD PTE

Au sujet de la construction de ces bâtisse, le puisatier R.J. Lévesque avertira les contracteurs quand débiter.

Le secrétaire devra écrire à la Commission Scolaire au sujet d'un loyer pour réunir les deux secrétariats.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du secrétaire de St-Michel des Forges voulant rencontrer notre conseil pour discuter du problème du réseau de prolongement d'aqueduc.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que la séance spéciale soit ajournée à lundi prochain le 10 aout 1959."

AD PTE.

La séance spéciale est levée.

Jules Montour maire

Armand Charbonneau sec.-trés.

10 aout 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Session spéciale d'ajournement de la séance du 6 aout 1959 ajournée au 10 aout 1959 et tenue à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Henri Guilbert, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

S.H. le maire dit que le conseil a étudié les trois soumissions pour la pose de tuyaux de 10 pouces, le remplissage et l'enlèvement des tuyaux de 6 pouces et qu'il y a maintenant une décision à prendre.

Le secrétaire fait à nouveau lecture des trois soumissions puis le conseiller Armand Charbonneau demande à l'ingénieur Langlois présent des renseignements additionnels sur les prix de .75 plus .15 pour la pose de tuyaux et l'enlèvement de tuyaux.

Roger Duval Inc
contrat des
tuyaux Tyton

Carpentier-&
Ricard- batisses
des puits

Séance ajournée

séance spéc
d'ajourn. 10 aout
59.

Décision sur les
soumissions...

10 aout 1959

INITIALES DU MAIRE :

400

INITIALES DU SEC-TRES :

Les soumissions

Le conseiller Henri Guilbert dit le danger d'accorder une soumission au plus bas soumissionnaire à cause de la misère à réaliser le projet. Il remarque qu'il y a un soumissionnaire de la paroisse et deux de l'étranger. Il demande alors à MM. Ricard & Charpentier d'oter quelques milliers de dollars sur leur soumission afin que l'écart soit moins imposante.

Le conseiller Ouellette diffère d'opinion avec M. Guilbert. Il s'en tient au prix demandé et veut que l'on discute sur ces prix. Il est favorable à la soumission de Ricard & Charpentier.

M. Guilbert dit que le conseil doit avoir le droit de marchander avec les soumissionnaires.

Le conseiller Charbonneau dit que comme administrateur public il faut regarder en face les soumissions et admet qu'il y a différence de \$20,000 entre la 1ère et la 3e et l'ingénieur est celui qui peut discuter mieux de la chose.

S.H. le maire Montour demande au conseil de s'en tenir aux plans et devis de l'ingénieur Langlois.

Par la suite MM. Charbonneau et Guilbert se rallient aux autres membres du conseil pour garder nos contrats dans la paroisse, à condition que Ricard & Charpentier baisse de quelques milliers de dollars sa soumission.

Contrat accordé
à Ricard-Charpen-
tier.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que la firme Ricard & Charpentier soit et est engagé pour poser les tuyaux de 10 pouces sur une longueur d'environ 18,000 pieds, remplir et remplacer les tuyaux de 6 pouces, au prix de la soumission."

ADOPTÉ.

Le conseiller Proulx dit qu'il s'en tient à l'estimé de l'ingénieur et que c'est pourquoi il appuie la résolution de M. Ouellette, à condition que les travaux soient complétés d'ici le 8 septembre prochain.

Le conseiller Guilbert n'a maintenant plus d'objection et est prêt à accepter la proposition de M. Ouellette.

Le conseiller Blais dit que M. Guilbert en demandant un prix de faveur au soumissionnaire faisait ainsi son possible pour sauver de l'argent à la municipalité. En contre proposition, il est..

PROPOSE PAR: M. Armand Blais,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que l'on marchande avec le contracteur pour obtenir une baisse de \$2,000."

ADOPTÉ.

Le maire demande de faire diligence afin que les travaux ne soient pas retardés. Il demande alors le vote pour décider de la chose.

Le conseiller Levasseur suggère alors quelque chose qui peut arranger le tout. Il s'agit de faire baisser la soumission de Ricard-Charpentier à \$15,000.00 avec garanties.

MM. Ricard et Charpentier sont alors prêts à accorder une baisse de 0.05.

Alors le conseiller Ouellette retire sa proposition et une nouvelle résolution est adoptée:

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx,

"Que la firme Ricard & Charpentier baisse de \$0.05 du pied carré sa soumission originale pour la pose et l'extraction des tuyaux et que S.H. le maire et le notaire G. Gilles Garceau sont autorisés, l'un à signer les documents nécessaires et l'autre à les préparer, avec le 15 septembre 1959 comme dernière journée pour compléter les travaux."

Adopté.

S.H. le maire Montour annonce alors que le contrat est accordé et que les travaux débiteront dès demain. Il demande au secrétaire d'aviser Roger Duval Inc d'envoyer immédiatement des tuyaux Tyton.

10 aout 1959

Il est ensuite question des fils électriques sous la terre ou dans l'air. Le conseil préfère alors que l'ingénieur s'occupe de la chose et donne des précisions sur la meilleure manière de protection et d'efficacité.

Au sujet d'une valve de réduction pour la Banlieue, l'ingénieur Langlois dit au conseil d'attendre encore avant d'en acheter une.

M. Eddy Normandin, entrepreneur-électricité obtient le contrat de l'électricité aux deux nouveaux puits. Il fera économiser de l'argent à la municipalité en prenant le tableau et d'autres articles des anciens puits pour les transporter aux puits Giroux et Doucet.

M. Normandin consent à travailler à l'heure à un prix fixé.

Le surintendant d'aqueduc est autorisé à faire installer deux valves entre le réservoir et les puits pour l'aider quand il y a réparations à faire au réseau sur le Bl. St-Jean.

La séance spéciale est levée.

Jules Montour maire

Armand Montel sec.-trés.

21 sept. 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

séance spéc.
1 sept. 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi 1er septembre 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant la formalité prescrite par la loi, et laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Armand Charbonneau, Henri Guilbert, Paul-Emile Ouellette, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.-Emission d'obligations - aqueduc.
- 2.-Loyer.
- 3.-Centre d'achat.
- 4.-Aqueduc.
- 5.-Bill.

S.H. le maire Montour explique alors que le sous-ministre des Affaires Municipales, Mtre Jean-Louis Doucet, a fait savoir au secrétaire d'attendre avant d'émettre des obligations au montant de \$156,000 pour la construction de deux puits et le prolongement du réseau d'aqueduc. Cela ne presse pas autant dit-il que faire un emprunt temporaire afin de payer le plus pressant.

Emprunt temp.
de \$75,000

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,

"Qu'une demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales pour obtenir l'autorisation d'emprunter un montant de \$75,000 pour une période de six mois, afin de payer les comptes les plus urgents des dépenses encourues pour la construction de deux puits et le prolongement du réseau d'aqueduc. Que S.H. le maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet."

ADOPTÉ.

1 sept 1959

INITIALES DU MAIRE

J. M.

482
INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,

Emprunt \$75,000
Banque Provinciale
du Canada

"Qu'une demande soit faite auprès de la Banque Provinciale du Canada pour un emprunt temporaire de \$75,000 afin de payer les comptes les plus pressants, pour une période de six mois, qui sera payé immédiatement après qu'on aura émis des obligations au montant de \$156,000 soit le cout total des travaux d'aqueduc. Que S.H. le maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet."

ADOPTÉ.

Le loyer du
secrétaire

La question du loyer du secrétaire revient encore sur le tapis. Lemaire Montour dit que jeudi soir, la Commission Scolaire de la Banlieue doit se réunir pour étudier la question de placer les deux secrétariats dans le meme édifice. Une réponse sera alors donnée ce soir-là.

Travaux arrêtés
à cause de la
Voirie Prov.

Les contracteurs Ricard & Charpentier font savoir que les travaux de pose de tuyaux sur le Bl St-Jean sont partiellement arrêtés à cause de la Voirie Provinciale. En effet, la Voirie doit faire un fossé après avoir corrigé une courbe de la route et la permission n'a pas encore été accordée par le ministère.

D'ailleurs, le conseiller Charbonneau et les contracteurs se sont rendus à Québec rencontrer les autorités de la Voirie Provinciale pour discuter de la chose. Tout doit être réglé d'ici quelques jours.

Deux Centres
d'achat

On parle maintenant de la construction de Centres d'Achat à la Banlieue.

Le maire Montour a été approché par un promoteur montrealais de descendance suisse pour ériger un centre d'achat sur les terres de MM. Némèse Garceau et Jos Elie Lamy, sur les lots 3 et 4 à la Banlieue, à condition d'avoir de la municipalité les égouts et l'aqueduc.

Voici qu'on apprend qu'un autre Centre d'achat veut se construire sur les lots 29 et 27 soit chez MM. Bernard Gelinat et Baptiste ainsi qu'Isidore Bolduc. Ce dernier groupe est prêt à se construire son propre égout mais demande seulement l'eau.

Les égouts

Le conseil étudie les deux projets et plusieurs citoyens prennent part à la discussion même les promoteurs du Centre d'Achat sur les lots 29-27.

Le plan préparatoire des égouts, fait par l'ingénieur-conseil René A. Robert est étudié soigneusement, surtout les sections F et D. Il en coûterait environ \$156,262,40 pour ériger un secteur avec des égouts et \$138,000 pour la construction d'une usine ~~de~~ d'épuration.

Le conseiller Guilbert n'a aucune objection à accepter les promoteurs des deux Centres d'Achat mais il est contre l'idée d'un système privé d'égout.

M. Marcel Blanchet, au nom des promoteurs du Centre d'Achat sur les lots 29-27 dit que l'on est prêt à ériger 40 magasins et a faire un stationnement de 2,000 autos tout cela au cout de \$4,000,000.

M. Jean-Guy Gamache parle aussi du centre d'achat et des égouts. Le conseiller Charbonneau abonde dans le même sens que M. Henri Guilbert pour favoriser le développement de la paroisse mais qu'il faut aussi parfois rendre une décision contraire.

Finalement le conseil décide que le secrétaire écrive à l'ingénieur-conseil René A. Robert pour lui demander d'assister à la prochaine assemblée et de discuter du système d'égouts pour les deux centres d'Achat et le secteur Ste-Catherine-de-Sienne.

L'ing-conseil
René A. Robert

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le secrétaire écrive à l'ingénieur-conseil René A. Robert pour lui dire de venir rencontrer le conseil mardi soir prochain."

ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le conseil municipal demande les plans et devis des futurs centres d'achat pour étudier les différents systèmes d'égouts tant municipal que privé et qu'une décision soit ensuite rendue."

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

1 sept. 1959

Le maire Montour parle ensuite d'un bill qui serait présenté par notre municipalité, ainsi n'aurait pas à changer en cité et villes, mais obtiendrait des pouvoirs spéciaux non au code municipal.

Il faut une autorisation pour qu'on prépare un tel bill et cela prend au moins un mois et il faut le présenter aussi au moins un mois avant l'ouverture de la session au début de novembre. Ainsi on saurait définitivement les pouvoirs d'un inspecteur agraire, on pourrait aussi imposer une taxe de vente, une taxe spéciale sur la machinerie industrielle, une licence pour les chiens etc.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE à l'unanimité,

"Que l'aviseur légal Mtre Ludovic Laperrière soit engagé au cout de \$1,000 pour préparer un bill en conséquence suivant les directives du conseil municipal, pour être présenté à la prochaine session en novembre."

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que l'amendement ajouté à la requete de Terrasse Duvernay Inc, soit marquer 15 riverains qui auront la permission de s'accoupler à son égout privé, soit accepté tel que lu".

ADOPTÉ.

Autobus dans la paroisse

Le maire Montour dit ensuite qu'il est question plus que jamais d'autobus de St-Maurice Transport dans Ste-Marguerite et à la Banlieue. Le chef du Contentieux à Trois-Rivières a déclaré n'avoir aucune objection et les principaux délégués de Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, St-Michel des Forges, Ste-Marthe du Cap et la Paroisse des Trois-Rivières doivent sous peu se rencontrer pour discuter ce problème.

M. Roger Carrier de Carrier & Frère est prêt à céder les territoires de Ste-Marguerite et la Banlieue à condition qu'on accepte les territoires déféciataires de St-Michel des Forges et de Ste-Marthe du Cap.

La séance spéciale est levée.

Jules Montour maire

Armand Charbonneau sec.-trés.

8 sept 1959

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
404

INITIALES DU SEC-TRÉS:

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

sess. rég.
8 sept. 59

Session régulière du 8 septembre 1959 du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi 8 septembre 1959 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et MM. les conseillers Armand Charbonneau, Henri Guilbert et Edmond Proulx.

Au tout début de la séance, S.H. le maire Montour demande au conseil, par respect pour le décès de l'Hon. Maurice L. Duplessis, premier-ministre de la province et député des Trois-Rivières, d'ajourner à jeudi soir prochain.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Séance ajournée à cause du décès de l'Hon. Maur. Duplessis.

"Que la séance régulière soit et est ajournée à jeudi soir prochain, le 10 septembre 1959 par respect pour la mort de l'Hon. Duplessis, premier-ministre de la province et député de Trois-Rivières".

Adopté

La séance régulière est ajournée au 10 septembre 1959.

Jules Montour maire
Armand Martel sec.-trés.

10 septembre 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

Sess. ajour. du
8 sept - 10 sept
59

Session d'ajournement de la séance du 8 septembre 1959 au 10 septembre 1959 du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire des sessions, à 8hres p.m., et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et MM. les conseillers Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les minutes de la séance régulière du 3 août 1959, de la séance spéciale du 6 août 1959, de la séance d'ajournement du 10 août 1959 et d'une autre séance spéciale le 1er septembre 1959 soient et sont acceptées après correction faite à la page 402, au 13e para, pour supprimer le dernier paragraphe, et à la page 403, 3e para, oter le cout de \$1,000 pour l'engagement de l'aviseur légal pour la préparation d'un bill."

Adopté.

Service d'autobus..

Avant d'accepter les comptes dus, le maire Montour parle des autobus et du service que recevront la Banlieue et Ste-Marguerite de la part de St-Maurice Transport, si les cités du Cap de la Madeleine et de Trois-Rivières acceptent que cette compagnie étende son trajet dans ces secteurs.

Il est entendu que les citoyens devront payer \$0.05 de plus pour un billet simple.

Carier & Frère est prêt à céder les secteurs de la Banlieue et de Ste-Marguerite à St-Maurice Transport à condition de prendre aussi les secteurs de St-Michel des Forges et de Ste-Marthe du Cap.

MARGE DE LA RELIURE

10 septembre 1959

Le maire dit que les autobus en question viendraient jusqu'à la route du Calvaire à Ste-Marguerite et à Val Mauricie à la Banlieue.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Qu'une demande officielle soit faite auprès de la cité des Trois-Rivières pour obtenir la permission que les autobus de St-Maurice Transport viennent dans nos secteurs de la Banlieue et de Ste-Marguerite, parce qu'il y aura avantage pour les usagers de ces dits secteurs éloignés et que cela n'affectera pas en rien la cité quand il y aura majoration dans les prix des billets."

Adopte.

C'est un service d'autobus aux demi-heures qui sera en opération.

On en vient ensuite aux centres d'Achat qui doivent être construits à la Banlieue.

Le maire Jules Montour dit qu'il n'a aucune préférence et que la loi municipale n'empêche pas d'y ériger plus d'un centre d'achat. Le conseil est prêt à fournir les services nécessaires exigés.

Mtre Pierre Garceau, au nom de Riverton Development Ltée parle d'un projet de centre d'achat sur les terres 3 et 4 à la Banlieue. Des options ont été prises il y a sept mois et des contrats d'achat doivent être signés avec MM. J. Némèse Garceau et Jos Elie Lamy prochainement.

Ce centre d'achat comprendrait de 25 à 30 magasins et coûterait environ \$2,500,000. Il demande au conseil d'accepter ce projet et d'autoriser le maire et le secrétaire à signer les documents s'il est consentant à recevoir de l'argent d'avance de ce groupe pour une période de 25 ans sans intérêt, afin d'aider à construire un système d'égout et à prolonger le réseau d'aqueduc.

Il ajoute que plus tard, il serait dans l'ordre de faire un territoire bien zoné pour que des taudis ne viennent pas détruire le bel aspect de ce centre d'achat.

Le conseil, par l'entremise du maire Montour remercie Mtre Garceau et M. Isovich de leur offre monétaire et qu'on aura une décision à prendre à ce sujet sous peu.

En terminant Mtre Garceau demande que le secrétaire envoie une lettre à Riverton Development Ltée lui disant que le conseil est en faveur en principe au projet et qu'il verra à fournir les services nécessaires exigés.

M. René A. Robert, ingénieur-conseil de Montreal, à la demande du conseil assiste à la séance et donne des précisions sur un secteur d'égout à Ste-Catherine-de-Sienne advenant la construction d'un ou de deux centres d'achat à la Banlieue. Dans son plan préliminaire qui couvre un territoire situé entre le fleuve et la voie ferroviaire du Pacific Canadien puis de Trois-Rivières à la fin de la Banlieue soit à la Baie-Jolie, c'est simplement un réseau domestique. Il faudrait préparer un plan directeur pour couvrir la municipalité.

Les centres d'achat ne causeraient pas de difficultés au projet d'égouts mais il faudrait faire une petite revision s'il y a des puisards sur le stationnement des automobiles.

Le maire Montour déclare alors qu'un referendum sera préparé pour un ou des secteurs d'égouts et que si cela est refusé, le conseil verrait à donner l'égout au centre d'achat seulement.

M. Marcel Blanchette, le porte-parole d'un autre centre d'achat sur les terres 29-27 également à la Banlieue, présente le plan et dit que 30 à 40 magasins seront construits et coûteront entre 4 et 5 millions de dollars, à part la construction domiciliaire qui serait aussi de plusieurs millions de dollars.

M. Blanchet demande au conseil d'établir le sérieux entre les 2 groupes.

M. Robert prend ensuite la parole pour demander au conseil de le consulter s'il y a construction d'égouts car il a un contrat de 10 ans avec la municipalité. Le conseil est prêt à prendre M. Robert pour un tel développement.

Centres
d'achats à la
Banlieue

MARGE DE LA RELECTURE

J. 14
406
Dum
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Toujours
question des
centres d'achat

Mtre Pierre Garceau réplique alors à M. Blanchette pour demander le sérieux dans son affaire surtout du fait que le plus grand centre d'achat de l'Amérique a couté environ 25 millions.

Les deux groupes veulent des égoutes et de l'eau.

Le conseiller Charbonneau laisse la parole à M. Guilbert puisque le ou les secteurs intéressés à ces projets sont de la Banlieue.

M. Guilbert demande des renseignements auprès de M. René A. Robert puis dit quel plaisir il a de voir que des groupes sont intéressés à construire des centres d'achat à la Banlieue mais qu'il ne peut donner de préférence à l'un plus qu'à l'autre.

M. Marcel Blanchette demande qu'on lui accorde comme à Riverton Development Ltée les mêmes privilèges et une lettre de la paroisse disant qu'il est favorable en principe aux projets et a fournir les services nécessaires.

Finalement le conseil demande à M. Robert d'être prêt à préparer sous peu un plan directeur d'égouts.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau

L'ingénieur
Robert engagé

"Qu'une demande soit faite auprès de M. René A. Robert, ingénieur conseil de Montreal de préparer un plan général d'égouts avec les secteurs à développer."

adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à payer la somme de \$10.00 à M. Jules Montour pour argent déboursé lors d'un option prise sur la terre de M. Jean-Ls Giroux."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:-

Ch. No.

4107	1.- Pharmacie LeBlanc - ass. pub. Morgan	\$16.75✓
4108	2.- Pharmacie Gouin - ass. pub. Bordeleau	2.25✓
4109	3.- Benoit Massé - ass. pub. Morgan	13.45✓
4110	4.- Benoit Massé - ass. pub. Bordeleau	22.44✓
4111	5.- Henri Eллерin - ass. pub. Morgan	15.73✓
4112	6.- Jos Paquette - gravier Mathon-Doucet	22.50✓
4113	7.- Arthur Lemieux - rue Guay	9.90✓
4114	8.- Maurice Chabot- entretien salle du Conseil	5.00✓
4115	9.- Mutations aouts - Abran-Lambert	12.00✓
4116	10.- Shaw. Water & Power - élec. paroisse	297.38✓
4117	11.- Geo-Emile Drouin - cloture Route du Calvaire	101.20✓
4118	12.- Jacques Dugré - ass. pub. Rob. Trahan	29.04✓
4119	13.- Imprimerie Lacoursière - forms..	3.40✓
4120	14.- P.H. Marineau - forms. construction	29.07✓
4121	15.- Bell Tel- bureau	15.92✓
4122	16.- Jules Dugré - rep cloture Route du Calvaire	54.00✓
4123	17.- Synd. Coop. Ste-Marg. broche et crampes -R.D.C.	11.50✓
4124	18.- Shaw. Water & Power - élec. Calvaire	10.29✓
4125	19.- Leonard Beaulieu - Dom. Ste-Catherines	34.10✓
4126	20.- Mme A. Martel - assistance au sec.	200.00✓
4127	21.- A. Martel -sal - 15-22-29 aout 5-12 sept.	250.00✓
4128	22.- A. Martel - loyer de sept.	15.00✓

10 septembre 1959

407

INITIALES DU SEC-TRES

Ch. no.

1002	23.- Garage Dufresne - gas	\$ 2.00✓
1003	24.- Armand Bourassa- creuser main- entrées	24.50✓
1004	25.- Roy Excavation - aqueduc	11.25✓
1005	26.- A. Martel - 6 cray-voy Québec7aou8.10-2se.9.25	21.20✓
1006	27.- Mme A. Martel -referendum DeMontigny-	10.00✓
1007	28.- Herman Lyonnais - aqueduc	24.92✓
1008	29.- P.A.Gouin - matériaux	55.52✓
1009	30.- Shaw. Water & Power- élec au puits	53.18✓
1010	31.- Gilles Gagnon - 176h à \$1.10	193.60✓
1011	32.- Emile Gagnon - 8h. à 1.10	8.80✓
1012	33.- Honoré Lesage -8h. à 1.10	8.80✓
1013	34.- Cité des T.R. - 9 juin-4aout-2,606,280gal. d'eau	521.26✓
1014	35.- G.Gilles Garceau - contrats Giroux-Ricard&Charp.	97.00✓
1015	36.- Gilles Gagnon - sal 15-22-2 9 aout 5-12 sept.	75.00✓
1016	37.- Anatole Blais - tuyaux - transport	24.00✓

Adopte.

Le maire Montour demande au secrétaire de lire une copie d'un projet d'entente entre le Municipal et la Commission Scolaire de la Banlieue pour la réunion des deux secrétariats au même endroit.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

"Que la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est prête à occuper un local dans l'édifice de la Pharmacie Jean-Marc Poliquin, 1625 rue Royale, conjointement avec la Commission Scolaire de la Banlieue, suivant le projet proposé par cette dernière et que le contrat soit signé conjointement par S.H. le maire qui est ici autorisé et par le président de la Commission Scolaire de la Banlieue. Que le contrat indiquera que le loyer commence le 1er octobre pour une période d'un an avec renouvellement au même prix."

Les deux secr.
réunis à
1625 Royale

--

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que les mutations du mois d'aout sont acceptées telles que lues."

Mut. aout
acceptées.

Adopte.

Le secrétaire lit une lettre du conseiller Armand Blais dans laquelle il demande au conseil de voir à faire creuser le fossé situé entre les Blvds Ste-Catherine et Des Dominicains.

Fossé à creuser
entre les Blvds
Ste-Cat-Des Dom.

L'inspecteur agraire, Clément Ricard est ainsi autorisé à voir des contribuables pour leur demander droit de passage puis d'installer des tuyaux de 12 pouces pour égouter en passant sous la terre près d'Eddy Normandin. Ce travail sera fait à la petite pelle.

M. Clément Ricard, l'un des évaluateurs annonce que le grand rôle sera tout probablement déposé au conseil à la séance du mois de novembre.

Demande de
prolongement du
reseau d'aqueduc

Dans une lettre adressée au conseil, M. Auguste Bettez demande le prolongement du reseau d'aqueduc sur le lot 15, une distance de 300 à 400 pieds du chemin parce que des maisons en construction seront sous peu occupées par des locataires.

MM. Allaire et Aurèle Lefebvre font également une demande identique avec un tuyau de 2 pouces car celui de 3/4 n'est pas suffisant. Cette demande est faite pour une distance de 1,500 pieds sur le lot 59, rue Vaillancourt.

Le conseiller Armand Charbonneau demande aux intéressés d'attendre un peu et que peut-être les travaux d'hiver aidés par le gouvernement fédéral pourront permettre une telle réalisation.

10 septembre 1959

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
408
INITIALES DU MAIRE

Le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon fera enquête chez M. Auguste Bettez pour l'eau puis donnera un rapport au conseil.

M. Lucien Dupont, un contribuable de Ste-Marguerite fait savoir qu'il est imprimeur à son compte et demande à la municipalité de l'encouragement.

Benoit Bégin veut une entrevue

M. Benoit Bégin, urbaniste de Trois-Rivières demande une entrevue avec le conseil. S.H. le maire déclare alors qu'il verra M. Bégin et lui donnera une date de la prochaine rencontre pour un plan de construction.

Camions usagés à incendies

Dans une lettre au conseil, la firme Pierre Thibeault de Pierreville offre en vente des camions usagés pour le service d'incendies, l'un à \$1,800, un autre à \$4,500 et enfin à \$5,500.

Le conseiller René Levasseur qui a visité la firme donne des renseignements additionnels aux membres du conseil et ajoute qu'on aura 6 mois pour payer l'achat d'un camion.

Finalement, on décide que le conseil se rendra sur les lieux rencontrer les autorités pour discuter de la chose.

Le conseiller Guilbert ajoute que c'est vraiment embêtant pour la paroisse d'acheter un camion sans avoir de garage. Il préfère l'achat d'un camion neuf.

Le conseil remercie le conseiller Levasseur de son voyage et de ses renseignements et décidera de la question à la prochaine assemblée.

Le conseiller Armand Charbonneau dit qu'il s'est rendu à Québec avec M. Ricard au sujet de travaux à faire sur le Blv St-Jean. Les crédits ont été votés à la Voirie et les travaux de creusage pour couper une courbe, commenceront sous peu.

Lumière dans Val Mauricie

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Shawinigan Water & Power pour poser une lumière sur la Route du Calvaire, dans Val Mauricie, au prix de \$75.00."

adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

P.E. Ouellette pro-maire.

"Que M. Paul-Emile Ouellette soit nommé pro-maire, pour une période de trois mois, succédant ainsi à M. Charbonneau qui a complété son terme."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

En mémoire de feu l'Hon Maur. Duplessis.

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire paraître dans le Nouvelliste une annonce de sympathies du conseil et des citoyens à la famille de l'Hon. Maurice L. Duplessis, premier-ministre de la province, décédé dimanche dernier." Qu'une messe sera chantée à sa mémoire et qu'une lettre de condoléances soit envoyée à sa famille."

Adopte.

On parle de l'eau qui circule sur la Route du Calvaire pres du garage Esso. Il serait dans l'ordre de construire un puisard qui accouplerait avec l'égout de M. Mongrain. Il suffirait d'en demander la permission à M. Mongrain.

L'inspecteur agraire Clément Ricard verra à trouver une solution à ce problème en voyant le gérant local de l'Esso Imperial M. Powers .

Referendum Sect- Demontigny

Le secrétaire-trésorier annonce que le référendum pour les travaux d'égout et de pavage d'après le règlement N. 78 a été approuvé en nombre et en valeur soit une voix et \$10,000 et que les travaux de \$45,000 commenceront incessamment.

Démission du sec.-trésorier

M. Armand Martel, secrétaire-trésorier annonce sa démission à cause de sa santé chancelante et de ses nombreuses occupations personnelles. Il dit combien il regrette de quitter les rangs mais la force majeure est plus forte que l'amour du travail.

S.H. le maire Montour et le conseiller Henri Guilbert disent comment M. Martel était considéré non seulement comme un secrétaire mais un ami intime.

MARGE DE LA RELIURE

10 septembre 1959

Enfin le conseil refuse pour le moment d'accepter la démission de M. Martel. Ce dernier dit au conseil qu'il faudra trouver un remplaçant pour le 1er novembre. A cette date, il devra se retirer du secrétariat.

INITIALES DU SEC-TRÉS
Livres examinés
par Decotret-Fer-

Il demande que les livres soient examinés par René DeCotret-Ferron, Nobert & Cie avant son départ afin d'obtenir une quittance finale. Les comptables balanceront les livres à la fin d'octobre.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE à l'unanimité,

\$200.00 alloué
à Mme A. Martel

"Qu'un montant de \$200 soit alloué à Mme Martel pour son aide au secrétaire et que des félicitations lui soient adressées de la part du conseil et des contribuables pour le magnifique travail de collaboration."

Adopte:

Travaux sur les
Blvds. Bettez-
Gagnon.

Le conseiller Paul-Emile Ouellette parle des blvds Bettez et Gagnon et du manque de pierre concacée. Le conseil dit que l'inspecteur des chemins a le droit d'entretenir ces deux Blvds. Que le surplus d'eau au printemps sur ces blvds sera corrigé. L'inspecteur agraire fera enquête à ce sujet. Il y a une chose qui frappe c'est qu'il n'y a aucune pente et pas de fossé.

Le secrétaire est prié d'aviser une seconde fois M. Adélarde Sevigny de voir à clôturer ses trous sur le Bl. Bettez où des fondations sont déjà sur les lieux.

Le conseil décide de faire blanchir la face du réservoir ce qui sera plus propre et jettera un meilleur coup d'oeil et de faire nettoyer les environs.

Un contribuable, M. Fleury de Val Mauricie est en pour-parlers avec M. Mongrain au sujet du terrain de jeux dans Val Mauricie. D'autres intéressantes nouvelles à ce sujet seront annoncées sous peu.

La séance est levée.

Jules Montour maire
Edmond Martel sec.-trés.

28 septembre 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

séance spéc.
28 sept. 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 28 septembre 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant la formalité prescrite par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Pour autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer des renonciations concernant les égouttes de Terrasse Duvernay Inc.
- 2.- Pour régler les problèmes soulevés en raison des emprunts pour la construction de l'aqueduc.
- 3.- Pour régler les problèmes soulevés par certains comptes.
- 4.- Pour toutes autres fins.

28 septembre 1959

Egouts de
Terrasse Duvernay

Le premier item concerne les égouts de Terrasse Duvernay Inc. Le conseiller Ouellette défend les 15 riverains et ne veut pas que le conseil fasse suite à une résolution préparée par le notaire Roger Paquin demandant la résiliation des 15 riverains.

Le conseiller Charbonne abonde en même sens que le conseiller Ouellette mais le conseiller Guilbert dit que cela est regrettable car ce sera une perte de 1,000 nouveaux contribuables si l'on refuse cette résolution.

Une longue discussion s'en suit et M. Guilbert suggère que le conseil laisse les choses comme elles le sont. Le conseiller Proulx se demande si ce n'est pas sage d'attendre. D'ailleurs M. Laflamme n'est pas un constructeur comme Demontigny.

Le maire prend une part active à la discussion puis M. Charbonneau dit qu'il est contre la résiliation mais qu'il n'est pas prêt à bloquer l'égout.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le conseil laisse les choses comme elles le sont au sujet des égouts de Terrasse Duvernay Inc et qu'on accepte les 15 riverains."

En contreproposition,

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Qu'on remette à la séance régulière du mois d'octobre la décision à prendre sur la résiliation des 15 riverains concernant les égouts de Terrasse Duvernay Inc et qu'entre temps des informations soient prises à ce sujet."

S.H. le maire Montour demande alors le vote sur la première proposition concernant la motion de M. Henri Guilbert.

Le conseiller Proulx vote en faveur et le conseiller Armand Blais se prononce contre.

S.H. le maire Montour doit donc donner son veto et il favorise la motion Charbonneau, disant toutefois qu'il est contre les deux propositions, et qu'il aurait préféré que l'on décide si oui ou non on veut la continuation des égouts de Terrasse Duvernay Inc du secteur du Père Daniel.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Armand Blais,

Veto du maire
Montour

Contrats avec la
SWP -électricité
aux nouveaux
puits.

"Que le conseil accepte les item mentionnés dans le contrat préparé par la Shawinigan Water & Power concernant l'électricité aux deux nouveaux puits et que le maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer les deux contrats de force motrice pour l'opération des puits Giroux et Doucet situés sur le Bl. St-Jean."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

"Que le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire la connection d'eau avec Trois-Rivières. Qu'il rencontre l'ingénieur Dufresne à ce sujet".

adopte.

Il est entendu d'après la lettre de l'ingénieur Dufresne que notre municipalité fournira le compteur automatique.

Le secrétaire annonce que le taux de 5% pour une période de 40 ans dans l'émission d'obligations pour un montant de \$156,000 est pas assez élevé et que l'emprunt temporaire de \$75,000 pour payer des comptes urgents en attendant l'émission de ces obligations n'a pas été accepté par la Banque.

28 septembre 1959

L'aviseur légal a visité les courtiers pour vendre à ce taux mais tous ont refusé. La Banque demande 6% et un tableau d'échéance de 20 ans.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que S.H. le maire Montour, le secrétaire, les conseillers et l'aviseur légal, Mtre Ludovic Laperrière sont autorisés à se rendre dans la vieille capitale, rencontrer les autorités des Affaires Municipales afin de faire changer le taux de 5 à 6% et de 40 à 20 ans le tableau d'échéances. Que les dépenses de voyage seront payées par la municipalité."

Il est aussi question d'égout et d'asphalte dans le secteur De Montigny. L'ingénieur Langlois prétend qu'il serait préférable, pour ne pas briser la rue centrale, de construire les égouts et l'aqueduc cote-à-cote dans un même fossé, les égouts étant plus bas.

Le secrétaire fera préparer une annonce pour des demandes de soumissions pour la pose de tuyaux pour les égouts et l'aqueduc, dès qu'il aura reçu la copie de l'ingénieur Langlois.

MM. Urbain Boucher et Roch Bédard, propriétaires de terrains du Bl. Bettez, au nom des citoyens des blvds Bettez et Gagnon, présentent une requête en leur nom demandant au conseil d'enquêter sur les travaux de chemins pour leur remettre la différence. Ils prétendent avoir été induits en erreur par l'inspecteur de chemins et croient qu'ils ont déboursé beaucoup trop.

M. Boucher demande au conseil d'y voir car MM. Bisson & Bisson sont prêts à prendre des procédures contre la municipalité.

Le secrétaire et le conseiller Guilbert prennent alors une part active à la discussion. Finalement le conseil est prêt à faire examiner les chemins par un ingénieur qui en fera un estimé et devra présenter un rapport d'ici un mois.

Il est de nouveau question d'un surplus d'eau sur la route du Calvaire près du garage Esso Imperial. L'inspecteur agraire s'occupera de la chose et le secrétaire écrira une lettre au gérant local, M. Powers à ce sujet pour lui demander de faire ériger un puisard au frais de la compagnie pour ôter le surplus d'eau et éviter des dégats plus appréciables.

Le conseiller Henri Guilbert donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement de confection et d'entretien de la rue des Pilotes, sur le lot No 38.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

Que deux voyages de gravier soient déposés sur le chemin des Pilotes en face de la demeure de M. Marius Guilbert et qu'au paravant, on enlève de la terre à la pelle pour faire un meilleur fond."

Adopté.

Le secrétaire est autorisé à préparer une annonce dans le Nouvelliste demandant des candidats pour le poste de secrétaire-trésorier. Que les candidats devront se présenter en personne au secrétariat, 1625 rue Royale, vendredi soir prochain à 8hres avec des références. Le conseil sera alors au complet pour examiner les candidats et faire un choix judicieux.

La séance spéciale est levée.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. Edmond Proulx.,

"Que la séance spéciale soit et est levée."

adopte.

Jean Montour maire

Edmond Proulx sec.-trés.

111
INITIALES DU SEC-TRÉS

Voyage à Québec

Soumissions pour
égouts et aqueduc
Secteur
De Montigny

Procédures re:
travaux Blvds
Bettez-Gagnon

Puisard sur la
Route du Calvaire

Avis de motion
reg. rue Des
Pilotes

Annonce pour
un secrétaire

3 octobre 1959

INITIALES DU MAIRE:

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

J.M.
4 1 2
AMM
INITIALES DU SEC-TRÉS

sess. rég.
3 oct. 59

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 3 octobre 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour, et Messieurs les conseillers Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Armand Blais,

"Que les minutes de la session régulière du 8 septembre 1959, la séance d'ajournement du 10 septembre 1959 et la session spéciale du 28 septembre 1959 soient et sont acceptées après avoir corrigé ce qui suit: le maire a donné son vote prépondérant et non son veto--le compteur automatique sera fourni par la cité de Trois-Rivières et non par notre municipalité."
adopte.

Il est encore
question d'autobus

S.H. le maire Jules Montour éclaircit la situation au sujet d'une lettre ambiguë envoyée par le secrétaire qui n'a pas été comprise par le conseil de ville de Trois-Rivières. A ce sujet, le maire a écrit au gérant Roger Lord pour donner plus de renseignements sur l'affaire des autobus et ce dernier a répondu en y incluant plus de précisions. Une copie de la lettre de M. Lord a été ensuite envoyée à M. Marcel Carrier, président de St-Maurice Transport.

Candidats au poste
de sec.-trés.

Le maire parle aussi des candidats pour remplacer le secrétaire-trésorier actuel démissionnaire. Il y avait 15 candidats présents à une assemblée spéciale avec les membres du conseil pour choisir un successeur à M. Martel et deux autres avaient téléphoné pour le poste.

Le secrétariat municipal est déménagé depuis le 1er octobre à l'édifice Jean-Marc Poliquin, 1625 rue Royale et l'on a décidé d'attendre pour faire plus de publicité à ce sujet que le nouveau secrétaire soit choisi afin d'annoncer en même temps les heures d'ouverture du secrétariat.

On en vient ensuite au sujet le plus brulant de l'heure, l'égout de Terrasse Duvernay Inc.

L'égout de
Terrasse Duvernay Inc.

Le maire Montour invite Mtre Ludovic Laperrière, aviseur légal de la municipalité à définir les points légaux de l'affaire. Mais le conseiller Paul-Emile Ouellette demande auparavant que le secrétaire présente la requête des riverains, 14 sur 15 ayant signé une ~~requête~~ pétition demandant au conseil de s'en tenir mordicus au contrat signé avec Terrasse Duvernay Inc sans en changer une seule clause.

Le maire parle du projet Lafamme et l'attitude actuel du conseil puis Mtre Laperrière parle du contrat signé entre la cité de Trois-Rivières et Terrasse Duvernay Inc stipulant que seul le secteur mentionné comprenant les lots 160-161 et 159 des qu'il sera acquis, pourra recevoir l'égout de la rue du Père Daniel. Les autres clauses ajoutées après la signature des deux partis ne sont pas légales. Le contrat entre Terrasse Duvernay Inc et la Paroisse des Trois-Rivières était bon jusqu'à ce qu'on ajoute une clause demandant que 15 riverains peuvent s'accoupler à l'égout.

Mtre Laperrière dit qu'il faut choisir entre l'avancement de l'égout ou l'arrêt définitif. Une action en annulation a été prise mardi par le chef du Contentieux, Mtre Leopold Pinsonneault de T.R. et sera fondée si la clause de résiliation n'est pas acceptée.

Les conseillers Armand Charbonneau, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert et Edmond Proulx de même que le maire Montour et plusieurs contribuables, prennent alors part à un débat très vivant.

MARGE DE LA RELIURE

3 octobre 1959

4 1 3

INITIALES DU MAIRE

Le conseiller Guilbert déclare entre autres qu'il n'a pas l'intention de punir Laflamme mais préfère étudier le projet de s'égoutter chez nous plutôt que d'accepter la résiliation d'une clause du contrat de Terrasse Duvernay Inc.

Enfin on en vient à une décision finale.

PROPOSE PAR: M. Paul-Émile Ouellette,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

"Que le contrat signé entre la Paroisse des Trois-Rivières et Terrasse Duvernay Inc reste comme il l'est concernant l'égout."

En contre-proposition voici que

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que l'on accepte la résiliation du contrat avec Terrasse Duvernay Inc, concernant la clause des 15 riverains devant s'accoupler à l'égout, car en refusant, on retarde le développement de la municipalité."

Vote prépondérant
du maire pour
trancher la
question

Alors le maire Montour demande le vote sur la proposition du conseiller Ouellette.

Le conseiller Edmond Proulx vote en faveur et le conseiller Armand Blais est contre.

S.H. le maire tranche alors la question en donnant son vote prépondérant en faveur de la motion de M. Charbonneau, soit de signer la résiliation.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Taux d'intérêt
de 5 à 6% et
rembour 40 à 20
ans

"Que le taux d'intérêt mentionné à l'article 8 du règlement 570 soit porté de 5 à 6% l'an et que les termes de remboursement soient réduits de 40 à 20 ans."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

compteurs autom.
aux puits

"Que le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à acheter un compteur automatique pour chacun des deux nouveaux puits."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

Camion à
incendies

"Que le conseil municipal visite la firme Pierre Thibeault à Pierreville pour étudier la possibilité d'acheter un camion à incendies et que les dépenses de ce voyage soient payées par la paroisse."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. Paul-Émile Ouellette,

Lettres de
félicitations

"Que le secrétaire envoie une lettre à L'Hon. Maurice Bellemare, député du comté de Champlain pour sa nomination au poste de Ministre d'état et à M. Stanislas Panneton, élu président de la Commission de l'Industrie Laitière, pour les féliciter chaleureusement de ces promotions."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

Asphalte sur le
Bl. St-Jean et la
Route du Calvaire

"D'écrire à l'Hon. Maurice Bellemare et à l'Hon. Jean-Louis Baribeault pour leur demander une entrevue au sujet de la confection du Bl. St-Jean et de la Route du Calvaire. Ces deux chemins principaux devraient être asphaltés."

Adopte.

Le conseiller Armand Charbonneau parle d'un règlement pour les cours d'eau Lacerte, Duvai-Panneton. Il demande que le creusage soit fait au plus vite.

3 octobre 1959

INITIALES DU MAIRE

J. M.
414
INITIALES DU MAIRE

Demande d'un ingénieur du drainage

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
"Qu'une demande soit faite auprès de l'Office du Drainage pour que l'un de ses ingénieurs vienne rencontrer les membres du conseil ainsi que le surintendant du projet de réglementer les cours d'eau, M. Clément Ricard, afin d'étudier la superficie à égouter et ceux qui seront taxés par suite de ces travaux de creusement des cours d'eau Lacerte et Duval-Panneton".

Adopte.

Travaux de pavage, d'égout et d'aqueduc dans le secteur DeMontigny.

Le maire Montour demande ensuite au conseil de se prononcer sur l'engagement d'un contracteur pour activer les travaux d'égouts, de pavage et d'aqueduc dans le secteur DeMontigny. Il suggère que M. Georges DeMontigny, le promoteur de ce centre domiciliaire soit engagé pour exécuter ces travaux car cela deviendra beaucoup moins dispendieux.

M. DeMontigny est prêt à faire les travaux à l'heure, avec surveillance de la part de l'ingénieur de la municipalité, M. Maurice Langlois et du surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon.

Le conseiller Guilbert comprend le point de vue de M. DeMontigny mais il veut aussi sauvegarder les intérêts de la paroisse.

Une discussion s'en suit entre les conseillers Paul-Emile Ouellette d'une part et Henri Guilbert d'autre part. Finalement le maire demande de trancher la question après que plusieurs contribuables eurent pris une part active à la discussion.

PROPOSE PAR: M. René Levasseur,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Contrat d'égouts et pavage du secteur DeMontigny accordé à M. Geo. DeMontigny

"Que le contrat pour le creusement et la pose des tuyaux d'égouts, le sablage et le pavage de la rue principale du secteur DeMontigny, soit accordé à M. Georges DeMontigny, contracteur, à l'heure, en demandant à ce dernier de se servir si possible de la machinerie de la paroisse." Le maire est aussi autorisé à signer le dit contrat.

Adopte.

Le maire prend ensuite des informations concernant le salaire des employés du contracteur DeMontigny. Ce dernier dit que les spécialistes reçoivent \$2.00 de l'heure et les journaliers entre \$1.60 et \$1.75."

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Travaux d'aqueduc chez Aug. Bettez

"Que le surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à exécuter des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc avec des tuyaux de 2pouces, sur une distance de 450 pieds sur le lot P-16 de M. Auguste Bettez pour desservir des maisons nouvellement construites."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Blais,
SECONDE PAR: M. Henri Guilbert,

Assemblées à la Banlieue -1er nov. 59

"Qu'à compter du 1er novembre 1959 et pour une période de six mois, les assemblées du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières soient tenues à la Banlieue, au couvent Ste-Catherine-de-Sienne."

Adopte.

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Heure normale le 31 oct. 59

"Que la municipalité redevienne à l'heure normale à compter du 31 octobre 1959 à minuit."

adopte.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette,

Octroi de \$400 aux Loisirs de Ste-Marguerite

"Qu'un octroi de \$400 soit et est accordé aux Loisirs de Ste-Marguerite pour les aider à construire un abris à la patinoire de Ste-Marguerite."

adopte.

MARGE DE LA RELIURE

3 octobre 1959

PROPOSE PAR: M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR: M. René Levasseur,

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour
paiement:-

Ch. no.

4129	1.-Leonard Beaulieu - Des Dom.-Ste-Cath.	\$17.35✓
4130	2.- Le Nouvelliste - Annonces secrétaire	15.00✓
4131	3.- Le Nouvelliste - Annonces décès Duplessis	84.00✓
4132	4.- Bell tel- au bureau	19.52✓
4133	5.- Abran-Lambert - mut juil-sept	23.50✓
4134	6.- P.H. Marineau - imprimerie	25.20✓
4135	7.- Shaw. Water & Power- élec. paroisse	298.44✓
4136	8.- Shaw. Water & Power - élec ass pun. Rob.Trahan	9.80✓
4137	9.- Jean Banville Inc- rep. dactylo	6.33✓
4138	10.-J.-Marc Poliquin- loyer octobre	100.00✓
4139	11.-A. Martel-sal 19-26 sept-3-10-17-24- 31 oct.	300.00✓
1017	12.-Shaw. Water & Power-élec puits	55.70✓
1018	13.-C.P.R. -droit de passage aqueduc	5.00✓
1019	14.-Loranger-Molesworth- tuyaux-ciment	14.14✓
1020	15.-Jules Montour- option terre JLS Giroux	10.00✓
1021	16.-Henri Guilbert- voyage avec conseil à Québec	22.00✓
1022	17.-Armand Bourassa- creusage aqueduc voyQu.11.98	59.50✓
1023	18.-A.Martel- 2clefs0.70-porte-cl 1.50-aff6.as sp.8.75	28.93✓
1024	19.-Bernard Montour- travaux borne-fontaines	3.00✓
1025	20.-Cité de T.R.- eau 4aout-29 sept 3,588,820gal.	717.76✓
1026	21.-Gilles Gagnon- 193h à 1.10	212.30✓
1027	22.-L aurent Proulx 4h à 1.10	4.40✓
1028	23.-Denis Dufresne 6h à 1.10	6.60✓
1029	24.-Gilles Gagnon - sal19-26 sept-3-10 oct.	60.00✓
4140	25.-Ministre des Finances- taxe amus- 8 aout-20 oct.	85.15✓
4141	26.-Ministre des Finances- projet lois à Québec	500.00✓
4142	27.-Loisirs Ste-Marguerite - octroi	400.00✓
4143	28.-A. Martel- timbres DeCotret- envoi de comptes	25.00✓
4144	29.-A. Martel - sal 31 oct. Adopte.	50.00✓

La séance régulière est levée.

Jules Montour maire
Armand Martel sec.-trés.

26 octobre 1959

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES

INITIALES DU MAIRE

J.M.
4 1 6
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Ses. sp.
26 oct. 59

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 26 octobre 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle session sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Edmond Proulx, René Levasseur et Armand Blais. Le conseiller Paul-Emile Ouellette est absent.

avis de conv.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Engagement du secrétaire.
- 2.- Construction d'égout et d'aqueduc sur projet de centre d'achat et problèmes d'aqueduc pour l'électricité du puits et en général.
- 3.- Pavage.
- 4.- Protection contre l'incendie et octroi.
- 5.- Fossé et égout sur les chemins.
- 6.- Problèmes de voirie.
- 7.- Salle de conseil pour l'hiver.
- 8.- Affaires diverses.

M. le maire Montour déclare au début de la séance que l'item no.1 concernant l'engagement du secrétaire est reporté à la fin de la soirée du fait que le conseiller Ouellette doit arriver vers 9h.30.

égout et aqueduc pour centre d'Ach. d'égout et d'aqueduc sur projet de centre d'achat.

A ce sujet le secrétaire fait lecture d'une lettre des avocats Lacroix, Viau et Poupard demandant au nom de la compagnie Harwick Development Corporation qui veut ériger un centre d'achat et un centre résidentiel pour environ \$10,000,000.00, les services d'aqueduc et d'égout. Ce projet doit être fait sur les terres 27-29 à la Banlieue de Trois-Rivières.

La compagnie serait même prête à fournir une garantie pour le payage des taxes annuelles prévues, pour une période de cinq années et d'acheter des obligations ne dépassant pas \$50,000 à un prix de 95 avec intérêts à 6% à 20 ans.

Le conseiller Guilbert dit que l'aqueduc n'est aucun problème en ce qui concerne ce centre d'achat et dit que le conseil doit répondre à ce groupe comme il l'a fait à l'autre sur ce problème et profiter de la circonstance pour étudier un projet d'égout dans le secteur Ste-Catherine-de-Sienne. Il se demande si le conseil ne ferait pas un mauvais pas en promettant des égouts. Il vaut mieux faire des estimés sur l'évaluation dans ce secteur pour faire ensuite étude d'un taux de taxe suffisant pour payer tout cela avant d'aller plus loin.

26 octobre 1959

Le conseiller Armand Charbonneau seconde les paroles du conseiller Guilbert au sujet du projet d'égout pour le centre d'achat en disant qu'il favorise cela et qu'après qu'un référendum aura été voté par les contribuables du secteur, le conseil verra à faire construire ces égouts pour le Centre d'achat seulement s'il est battu.

Le conseiller Armand Blais demande si les promoteurs du Centre d'achat vont aller plus haut qu'un emprunt de \$50,000, sinon la municipalité devra payer le reste.

Le conseiller Edmond Proulx seconde lui aussi M. Guilbert et que le conseil doit prendre ses précautions pour rédiger la lettre aux promoteurs. Il demande que cette lettre soit préparée avec l'aviseur légal.

Proposé par M. Henri Guilbert,

Secondé par M. Armand Charbonneau,

"Que le conseil, après avoir consulté l'ingénieur-conseil René A. Robert, s'engage en principe à fournir les services d'aqueduc et d'égout à Hardwick Development Cop. Si le référendum pour le secteur est battu par les contribuables, le conseil s'engage alors à construire les égouts pour le Centre d'Achat seulement."

Adopté.

Puits Doucet

S.H. le maire Montour annonce que la Shawinigan Water & Power installera demain un compteur automatique au puits Doucet et ce puits pourra être en marche d'ici la fin de semaine.

Puits Giroux

Le puits Giroux sera bientôt prêt. La bâtisse est même commencée et sera terminée en fin de semaine.

Aqueduc Blvd.
Pratte

On parle maintenant d'aqueduc sur le Blvd. Pratte. Il est question de la pose de tuyaux de 6 pouces sur une distance de 1,000 pieds soit jusqu'au bord du fleuve.

Le conseiller Charbonneau dit qu'il a téléphoné à M. R.J. Lévesque au sujet des tuyaux de 6 pouces pouvant être transférés ailleurs. M. Lévesque a suggéré de ne pas déranger le petit puits qui peut encore servir. Autrement, on peut casser la moitié des tuyaux et priver un autre débit d'eau. Le puits no.1 pourrait aussi être mis en marche et fournir une certaine quantité d'eau s'il y était nettoyé.

Le conseil décide de ne pas enlever les tuyaux de 6 pouces avant de consulter l'ingénieur à ce sujet.

Le conseiller Guilbert déclare que le problème du Blvd Pratte est très difficile et qu'il y a là des travaux de \$4,000 à faire. Il croit que le conseil devrait attendre à lundi pour donner une décision et d'ici là étudier sérieusement la question.

Il suggère de même que S.H. le maire, d'attendre un peu et s'il reste quelque chose de l'emprunt de \$156,000, ces travaux pourraient être faits plus tard.

Chemin défectueux
Blvd. Pratte

Un contribuable du Bl. Pratte, Gérard Jolin demande au conseil d'améliorer la rue car c'est vraiment urgent. Il demande qu'on y installe trois pouces de sable ou de gravier afin de lui permettre ainsi que les autres contribuables de passer en automobile et de même pour le laitier et le boulanger.

Le conseiller Charbonneau croit que 6 pouces d'épaisseur de sable ou de gravier serait mieux. Il est en faveur de demander des soumissions.

Le maire Montour dit alors aux gens du Blvd Pratte de faire signer une requête et de la présenter à l'assemblée de lundi.

Protection contre
l'incendie

L'item suivant est ensuite débattu. Il s'agit de la protection contre l'incendie. Le maire dit que le conseiller René Levasseur a visité la firme Pierre Thibeault de même que le conseil dernièrement et on a vu un camion de seconde-main de \$1,800, un autre de \$4,500 et finalement un camion plus dispendieux, un neuf, de \$14,500. Seulement tous se posent la question où le loger? La municipalité peut recevoir un octroi de 50% du gouvernement sur un camion neuf

Il serait dans l'ordre de demander un octroi au gouvernement puis insérer la dépense de l'achat d'un camion neuf dans le prochain budget. En attendant, la firme Thibeault est prête à fournir gratuitement un camion usagé d'ici février ou mars prochain.

26 octobre 1959

4 1 8

Un contribuable, M. Jean Lemieux parle de construire un garage en blocs de ciment, beaucoup plus solide et moins dangereux contre le feu que le bois.

Le maire Montour dit qu'il en coûterait environ \$1,500 pour construire un tel garage portatif si possible et que ce montant pourrait être ajouté avec celui de l'achat du camion neuf.

demande d'octrois
pour camion et
garage -
emprunt de \$156,000
pour deux puits
et aqueduc

PROPOSE PAR M: Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Qu'une demande officielle soit faite auprès du gouvernement provincial afin d'obtenir des octrois, l'un pour l'achat d'un camion à incendie plus un garage, au montant total de \$16,000 et l'autre sur la construction de deux nouveaux puits et le prolongement d'aqueduc au coût de \$156,000. Que cette lettre soit adressée à la secrétaire du premier-ministre, Mlle Auréa Cloutier."

adopté.

Trous - Voirie

On en vient ensuite aux problèmes de Voirie. et à ce sujet des résolutions sont adoptées en ce sens.

PROPOSE PAR M: Armand Blais,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale pour réparer les trous suivants: Ancienne Route, en face de la maison de Mme Vve Frank Nobert; à l'entrée de la Banlieue, ancienne route, près de l'accouplement du réseau d'aqueduc avec Trois-Rivières et à l'entrée des Blvds Lacerte, Des Dominicains et Ste-Catherine."

Adopté.

PROPOSE PAR M: Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M: René Levasseur,

"Qu'une demande soit faite auprès de la Voirie Provinciale pour installer un tuyau vis-à-vis le réservoir du réseau d'aqueduc, sur le Bl. St-Jean afin d'aider à l'égouttement de cette route."

Adopté.

Réunions d'hiver
à Val Mauricie

Le conseil parle ensuite des prochaines séances du conseil qui doivent être tenues à la Banlieue. Le maire Montour dit que la Commission Scolaire est prête à permettre les séances à l'Académie St-Dominique et à l'école de Val Mauricie mais non au Couvent Ste-Catherine-de-Sienne.

PROPOSE PAR M: René Levasseur,

SECONDE PAR M: Henri Guilbert,

"Qu'à compter du 1er novembre et pour une période de six mois, les séances du conseil soient et seront tenues à l'école de Val Mauricie."

Adopté.

Le secrétaire est prié d'aviser le gardien de l'école M. Raymond Pidgeon que la première séance aura lieu lundi soir prochain.

Requete de 17
riverains pour
égout Terrasse
Duvernay

Le conseiller présente une requête non pas de 15 mais de 17 riverains qui s'adressera au Ministère de la Santé pour enquêter sur l'hygiène et demander ensuite à la Régie des Services de Transports de contraindre la cité des Trois-Rivières & Terrasse Duvernay Inc de desservir par son égout.

Le conseil accepte la requête et demande au secrétaire de la faire parvenir au Ministère de la Santé.

Avis à Esso
Imperial pour
inst. puisard

Le secrétaire est aussi avisé d'écrire une lettre à M. Powers, le gérant local d'Esso Imperial pour lui dire de construire un puisard pour enlever le surplus d'eau qui se trouve le long de la route du Calvaire à proximité du garage Imperial Oil. En construisant ce garage, on a bouché le fossé.

Le conseil demande au surintendant d'aqueduc, M. Gilles Gagnon de voir à ce que les travaux d'égouts de Terrasse Duvernay Inc ne brisent pas les "calvettes". Un appel a été reçu par un contribuable à ce sujet.

26 octobre 1959

Le maire Montour fait savoir que l'engagement d'un nouveau secrétaire doit être encore remis car le conseil a adopté une formule d'unanimité sur ce sujet.

Le conseiller Charbonneau explique la situation, disant que le conseil s'est divisé sur l'engagement d'un secrétaire et comme il faut l'unanimité afin de plaire à tout le monde, il demande que de nouvelles applications soient demandées par l'entremise du Nouvelliste, concernant la capacité et le salaire.

PROPOSE PAR M: Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M: Armand Blais,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire paraître deux annonces, mercredi et jeudi dans la page no 3 du Nouvelliste, demandant de nouvelles applications pour le poste de secrétaire et que les candidats avec références, se présentent au secrétariat, 1625 rue Royale, vendredi soir à 8hres."

adopte.

PROPOSE PAR M: Henri Guilbert,

SECONDE PAR M: Armand Charbonneau,

"Que la firme DeCotret, Ferron, Nobeit & Cie soit et est autorisée à sortir un état financier en date du 1er novembre concernant la démission du secrétaire-trésorier, M. Armand Martel."

Adopte.

PROPOSE PAR M: Henri Guilbert,

SECONDE PAR M: Armand Blais,

"Que le secrétaire soit et est autorisé à biffer les taxes foncières pour 1958 de la compagnie Sangamo au montant de \$78.11."

Adopte.

PROPOSE PAR M: Henri Guilbert,

SECONDE PAR M: Armand Blais,

"Que M. Jean-Guy Gamache soit et est nommé inspecteur de chemins pour Val Mauricie. Il succède à M. Gaétan Dussault qui est maintenant rendu aux Etats-Unis."

Adopte.

PROPOSE PAR M: René Levasseur,

SECONDE PAR M: Armand Charbonneau,

"Que la séance spéciale soit et est levée."

adopte.

La séance spéciale est levée.

Jean Montour maire

Armand Martel sec-trés.

MARGE DE LA RELIURE

J. M.

419

INITIALES DU SEC-TRES

App. secrétaire

Audition des
livres par
DeCotret..Taxe biffée de
Sangamo - \$78.11

2 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

J.M.
420
R.P.
INITIALES DU SEC-TRES

Session régulière du 2 novembre 1959 du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 2 novembre 1959, à huit heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Jules Montour et Messieurs les Conseillers Paul Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, René Lévasseur et Edmond Proulx. Monsieur Armand Blais est absent.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Correction des minutes Ass. spéciale 26 oct.

Que les minutes de l'assemblée régulière du 5 octobre 1959 et de l'assemblée spéciale du 26 octobre 1959 soient approuvées sujettes à la correction suivante: Assemblée spéciale du 26 octobre 1959, page 418, 9ième paragraphe, le nom de Monsieur Armand Charbonneau devra être ajouté vu qu'il a présente la requête en question.

Centre d'achat

Son Honneur le Maire discute de l'établissement d'un centre d'achat sur les lots 27 et 29, dont le projet a été soumis par Harwick Development. Son Honneur le Maire ajoute que cette compagnie devrait préparer les plans du projet de ce centre d'achat et que Conseil pourra s'entendre par la suite au sujet de la construction de l'égout pour ce secteur.

Tuyau d'égout puit No. 1

Monsieur Armand Charbonneau rappelle que l'Ingénieur Langlois suggère de conserver les tuyaux de 6" desservant le puit No. 1 plutôt que de les enlever pour s'en servir ailleurs. L'Ingénieur-Conseil, Monsieur Langlois, conseille même de faire nettoyer ce puit No. 1 pour servir en cas de besoin.

PROPOSE PAR Monsieur Edmond Proulx

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Comptes acceptés

Que les comptes suivants, pour le mois d'octobre 1959, soient et sont approuvés pour paiement:

Ck No.	M.	Description	Montant
M.2	1.	Jean-Marc Poliquin - loyer	\$100.00✓
M.3	2.	La Fédération des Oeuvres de Charité - octroi	50.00✓
M.26	3.	P.H.Marineau Ltée - enveloppes	6.80✓
M.27	4.	The Bell Telephone Company of Canada - service	20.02✓
M.4	5.	Roger Guilbert - confection du rôle d'évaluation	470.00✓
M.5	6.	Clément Ricard - confection du rôle d'évaluation	545.00✓
M.6	7.	Gilles Montour - confection du rôle d'évaluation	546.00✓
M.7	8.	Réal Fleury - confection du rôle d'évaluation	420.00✓
M.8	9.	Léonard Beaulieu - gravier Blvd. Ste. Catherine	18.10✓
M.9	10.	Royal Valois - frais de déménagement	10.00✓
M.10	11.	Roger Paquette - gravier Val Mauricie	195.00✓
M.11	12.	The Shawinigan Water & Power Co. électricité paroisse	306.52✓
M.12	13.	The Shawinigan Water & Power Co. élect. Calvaire	11.41✓
M.13	14.	The Shawinigan Water & Power Co. élect. bureau	1.76✓
M.14	15.	Imprimerie Ovila Lacoursière	23.43✓
M.15	16.	L'Imprimeur de la Reine - publication soumissions	55.19✓
M.16	17.	Maxime Gélinas - Entretien Terrain du Calvaire	100.00✓
M.17	18.	Royal Valois - transport de sable et gravelle Blvd.Lacerte	89.02✓
M.18	19.	Roger Paquette - charroyage de gravelle Val Maur.	15.00✓
A.12	20.	The Shawinigan Water & Power Co. élect.	50.88✓
M.20	21.	Coopérative Fédérée de Québec - Route du Calvaire	51.20✓
M.21	22.	Le Nouvelliste - annonce sec.trés.	27.50✓
M.22	23.	Receveur General du Canada - timbres poste	25.00✓
A.27	24.	Receveur General du Canada - timbres chômage	133.64✓
A.8	25.	Ricard et Charpentier et Banque de Montréal	250.00✓
	26.	Can. Ludlow Valve mfg. matériel	346.80✓

MARGE DE LA RELIURE

*M.18
19 annuités*

INITIALES DU MAIRE	A.9	27	Launier Ltée	4,048.75✓
	A.10	28	R.J.Lévesque	21,000.00✓
	A.11	29	Roger Duval Inc.	38,374.45✓
	A.1	30	Normandin & Frère Enrg. - matériel puit Doucet	548.93✓
	A.2	31	Armand Bourassa - ouvrage Val Mauricie	70.00✓
INITIALES DU SEC-TRÉS	A.3	32	Léonard Beaulieu - charroyage gravelle Bld.Ste.Cathe- rine	16.20✓
	A.4	33	Gilles Gagnon - surveillance etc.	234.30✓
	A.5	34	Emile Gagnon - salaire	9.90✓
	A.6	35	P.A.Gouin Limitée - rubber packing Blvd.St.Jean	8.08✓

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur René Levasseur

Octroi
Féd. des Oeuvres
de Charité.

Qu'un octroi de \$50.00 soit de nouveau accordé à
la Fédération des Oeuvres de Charité de Trois-Rivières.

Adopté.

Coût des tra-
vaux Secteur
Demontigny

Le Conseiller, Monsieur Henri Guilbert, demande que
le Surintendant d'Aqueduc vérifie le coût des travaux effectués
à date dans le secteur Demontigny.

Le Conseiller, Monsieur Armand Charbonneau, suggère
que ce soit l'Ingénieur Langlois qui s'occupe de vérifier les
dépenses se rapportant à ces travaux de pavage et d'égout et
d'aqueduc. Les factures qui sont présentement en filière se chif-
frent à \$944.00. Monsieur Charbonneau demande que le Conseil
s'adresse à Monsieur Georges Demontigny pour que ce dernier
fournisse pour le 19 novembre 1959 un rapport détaillé de ces
dépenses pour ces travaux dans ce secteur, en y indiquant la
longueur des tuyaux actuellement installés.

Voeux de Noel
dans l'édition
spéciale du
Nouvelliste

Son Honneur le Maire a soumis une demande de la part
du Nouvelliste pour l'insertion de Voeux de Noel, dans son édi-
tion spéciale pour un quart de page, moyennant la somme de \$84.00.
Les Conseillers considèrent que ce montant est trop dispendieux
pour le moment et il suggère de remettre cette décision à la pre-
chaine séance.

Son Honneur le Maire déclare que le Conseil a arrêté
son choix sur une Secrétaire-Trésorière, après mûre réflexion,
alors que le Conseil a décidé de retenir les services de Made-
moiselle Beatrice Nelligan qui possède les qualifications re-
quises pour assumer les responsabilités incombant à cette charge.
Monsieur Armand Charbonneau a mentionné que le choix de cette
personne pour remplir ces fonctions avaient été fait à l'unanimi-
té près.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Nomination
Sec.trés.

Que Mademoiselle Beatrice Nelligan soit engagée com-
me Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de la Paroisse des
Trois-Rivières, à raison d'un salaire hebdomadaire de \$90.00.

Adopté.

Monsieur René Levasseur s'est déclaré dissident de cette décision.
Son Honneur le Maire réitère les raisons militant en faveur de
cette décision prise par le Conseil.

Mademoiselle Beatrice Nelligan est ensuite assermentée par Mon-
sieur Armand Martel, sortant de charge.

Démission de M.
A.Martel acceptée

La démission de Monsieur Armand Martel en date du 8 septembre
1959 est officiellement acceptée.

2 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

J. M.
4 2 2
INITIALES DU SEC-TRES

Inspecteur de-
mandé pour don-
ner instructions
Sec. M.W. Isabel
suggéré

Il est suggéré d'écrire au Département des Affaires Municipales, le priant de déléguer un de leurs employés, pour donner les instructions et directives à la nouvelle Secrétaire-Trésorière; Monsieur Wildy Isabelle a été suggéré.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau

Acceptation de la
démission de M.
Armand Martel
comme sec.trés.

Que la démission de Monsieur Armand Martel comme Secrétaire-Trésorier soit acceptée et qu'il soit déchargé de toutes responsabilités futures ou postérieures par suite de la vérification des livres à la date du 31 octobre 1959.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Edmond Proulx

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Octroi demandé
pour l'entretien
des chemins.

Qu'une demande soit adressée à l'Honorable Ministre de la Voirie pour l'obtention d'un octroi d'au moins deux cents dollars du mille pour aider à l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1959-1960, de manière à permettre la circulation des véhicules-automobiles dans les routes et les rangs suivants: Route du Calvaire, Route et Chemin du Petit Village, Boulevard St. Jean (route Denoon), Rang Ste. Marguerite, soit un total de 8.17 milles situés dans le comté de Trois-Rivières.

Adopté.

Avis de motion
re préparation
d'un règlement
pour l'entretien
Rue des Pilotes

Le Conseiller Henri Guilbert présente un avis de motion pour la préparation d'un règlement concernant l'entretien des chemins dont le coût sera supporté par les riverains des deux côtés de la rue des Pilotes, sur le lot No. 37 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières.

Avis de motion
re règlement
entretien che-
mins Blvd. Pratte

Le Conseiller Henri Guilbert présente un avis de motion pour la préparation d'un règlement pour l'entretien de chemins dont le coût sera supporté par les contribuables ~~du côté~~ ^{est} ~~est seulement~~ du Boulevard Pratte, sur le lot No. 38.

Services de M.
Martel retenus
pour 1 semaine

Il est suggéré de retenir les services de Monsieur Armand Martel pour une semaine, moyennant une rémunération de \$50.00, afin de transmettre les directives et instructions qui s'imposent à la suite de la nomination de la nouvelle Secrétaire-Trésorière.

Avis de motion
re règlement
réparation Par-
tie est Blvd.
Pratte

Le Conseiller Henri Guilbert présente un avis de motion pour la préparation d'un nouveau règlement en vue de la réparation de la partie est du Boulevard Pratte

Compte Richard
Duval annulé

Il a été décidé d'annuler le compte de M. Richard Duval au montant de \$5.58 et d'ajouter ce montant aux dépenses de l'année re Place Bellemare.

Inscription rô-
le de Mme S.B.
Dugré, prop.

Les évaluateurs sont priés de bien vouloir inscrire le nom de Madame Sylvia B. Dugré comme propriétaire au rôle d'évaluation.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

2 novembre 1959

Que le projet de subdivision du lot No. P. 15 appartenant à Monsieur Jean Paul Roberge soit accepté tel que soumis par Monsieur Georges Gariépy, arpenteur-géomètre.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières consent à acheter de Monsieur Jean Paul Roberge pour le prix de \$1.00 la rue portant le numéro de subdivision 15-275 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, suivant le projet soumis par Monsieur Georges Gariépy, arpenteur-géomètre.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer devant Me Léo Leblanc, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, l'acte de vente à cet effet.

Adopté.

Monsieur François Richard ayant exposé une demande en rapport à l'annexion d'une partie de Ste. Marguerite à la Cité des Trois-Rivières, il est suggéré de nommer un comité composé de divers contribuables de la paroisse des Trois-Rivières dans le but d'étudier de concert avec la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les possibilités d'annexion de la paroisse en son entier car cette dernière ne serait sûrement point intéressée à y annexer une partie seulement.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Qu'un Comité composé de divers contribuables de la Paroisse des Trois-Rivières soit formé dans le but d'étudier les possibilités d'annexion de la Paroisse des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et qu'il soit autorisé à transiger avec cette dernière dans ce but.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Que le règlement No. 57-C soit amendé en remplaçant l'article 6 par le suivant:

"6.- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec".

L'article 7 est amendé en remplaçant "septembre" par "décembre".

L'article 8 est amendé en remplaçant "5%" par "6%" et en remplaçant les mots "mars et septembre" par les mots "juin et décembre".

L'article 10 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article:
"Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er décembre 1966 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er décembre 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er décembre 1969 inclusivement si elles sont émises à courte échéance vingt ans; après ces dates....".

Adopté.

3

INITIALES DU SEC-TRES
Sub.P.15 J.P.
Roberge

Achat rue 15-275
de J.P.Roberge.

Annexion partie
de Ste.Marguerite
à 3-Rivières

Formation d'un
comité re annex-
ion paroisse à
Cité 3-Rivières

Règlement No.57C
amendé.

2 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

J.M.
A.P.
INITIALES DU SEC-TRES

Nomination M. R. Pidgeon comme concierge

Les services de M. Raymond Pidgeon comme concierge de la salle des délibérations ont été retenus à raison de \$2.50 par séance

Il est suggéré de demander des soumissions aux divers contracteurs de la paroisse pour la pose de tuyaux d'aqueduc de 2" sur les Boulevards Bettez et Pratte.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Qu'une demande de soumissions soit adressée aux divers contracteurs de la Paroisse des Trois-Rivières, pour la pose de tuyaux d'aqueduc de 2", comprenant le creusement et l'enterrage, sur une longueur de 450 pieds sur le Boulevard Bettez et une longueur de 1000 pieds sur le Boulevard Pratte. La Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions soumises.

Adopté.

Soumissions demandées re aqueduc Blvd. Pratte et Blvd. Bettez

Liste des membres du Conseil à la Revue Municipale

Il est suggéré d'écrire à la Revue Municipale pour lui transmettre la liste des membres du Conseil et du Secrétariat au sujet de l'expédition de la revue municipale.

Fossé. Blvds Dominicain et Ste. Catherine

Le Conseil demande de s'enquérir auprès de Monsieur Armand Martel au sujet d'une requête qui a été signée par les contribuables en rapport à l'entretien du fossé situé entre le Blvd. Dominicain et le Blvd. Ste. Catherine.

Projet de lettre re égout et aqueduc - centre d'achat Harwick approuvé.

Il a été décidé d'adresser une lettre à Me L. Laperrière pour l'aviser que le Conseil approuve le projet de lettre soumis en rapport à la construction d'un service d'égout et du prolongement du service de l'aqueduc nécessitée par suite de la possibilité d'érection d'un centre d'achat par la compagnie Harwick Development Corporation.

Paiement du loyer à J.M. Poliquin

Le Conseil demande à la Secrétaire-trésorière d'acquitter le loyer de novembre 1959, au montant de \$100.00 payable à Monsieur J.M. Poliquin, pour les bureaux du Secrétariat, 50% du prix du loyer devant toutefois être acquitté par la Commission Scolaire de la Paroisse des Trois-Rivières.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur René Levasseur

Eclairage 2ième avenue Bellemare

Que le Conseil s'adresse à la Shawinigan Water and Power Company pour obtenir l'éclairage nécessaire sur la 2ième avenue Bellemare en y faisant l'installation de lampes de rues en nombre égal à celui existant présentement sur la 1ère avenue Bellemare.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Ajournement au 9 nov. 1959

Que la session régulière soit ajournée à lundi, le 9 novembre 1959, à la Salle de la Coopérative Ste. Marguerite.

Adopté.

La séance est levée.

Jus Mouton Maire
A. P. Sec. trés.

MARGE DE LA RELIURE

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES.

Séance d'ajournement de la session du 2 novembre 1959, tenue le lundi, neuf novembre mil neuf cent cinquante-neuf, à huit heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée le 2 novembre 1959, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour, messieurs les Conseillers, Armand Blais, Armand Charbonneau, Henri Guilbert, René Levasseur, Paul Emile Ouellette et Edmond Proulx.

Les soumissions reçues à la suite de l'avis de soumissions paru dans l'édition du 26 octobre 1959 de la Gazette Officielle de Québec, sont ouvertes. Crédit Interprovincial Limitée offre d'acheter \$156,000. d'obligations de la Paroisse des Trois-Rivières au prix de 95.09, à 6%. Crédit-Québec Inc. offre d'acheter au prix de 96.015, à 6%. René T. Leclerc, Incorporée offre d'acheter au prix de 93.75%, à 6%. L. G. Beaubien & Cie Limitée offre d'acheter au prix de 94.33%, à 6%. Durocher Rodrigue & Cie Ltée offre d'acheter au prix de \$89.25, à 6%. La Maison Bienvenu Limitée offre d'acheter au prix de \$91.443, à 6%. Un syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, Grenier, Ruel & Cie Inc. Florido Matteau & Fils, Morgan, Ostiguy & Hudon Limitée offre d'acheter au prix de 95.50%, à 6%. Un syndicat formé de la Banque Provinciale du Canada, Veillet, Langlois & Courtemanche, Crédit Anglo-Français Ltée, offre d'acheter à 93.67%, à raison de 6%. Boisvert & Cie Ltée offre d'acheter au prix de 93.26, à 6%. Ces soumissions se rapportent à l'émission d'obligations de \$156,000.00 en rapport avec le règlement municipal No. 57-C. Aqueduc. Avant de prendre une décision le Conseil préfère obtenir une confirmation verbale de la Commission Municipale de Québec quant à la soumission la plus avantageuse.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Que les services de Monsieur Maurice Bergeron soient retenus comme concierge pour l'entretien des bureaux du Secrétariat, à raison de \$25.00 par mois, 50% de ce montant devant être payé par la Commission Scolaire, en même temps que le loyer.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance de la maquette soumise par Le Nouvelliste, au sujet de la publication de voeux de Noel, dans son édition spéciale, à raison de \$98.00. Le Conseil a fait la remarque que Le Nouvelliste a toujours apporté sa collaboration et cela gratuitement en diverses circonstances et qu'il serait dans l'ordre d'accepter cette offre.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Que le Conseil accepte l'offre soumise par Le Nouvelliste, au sujet de la publication de Voeux de Noel, dans son édition spéciale, à raison de \$98.00, conformément à la maquette qui a été soumise et qui est acceptée.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports

Soumissions
Emission d'obligations \$156,000.
Regl. 57-C

Nomination de
M. Maurice Bergeron
comme concierge
au Secrétariat.

1975 Paul Lemoyne

Publication de
Voeux de Noel
Edition spéciale
du Nouvelliste

9 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

Réfection Chemin
des Pilotes
par Min. des
Transport de-
mandée

pour le prier de bien vouloir procéder à la réfection de la rue appelée Chemin des Pilotes sur le lot No. 37 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières vu que ce chemin a été démoli par le transport lourd, à la suite des travaux de construction du quai à la Banlieue.

J.M.
428
INITIALES DU SEC-TRES

Adopté.

Le Conseil demande d'informer M. Ledoux du Ministère des Transports qu'il ne peut accéder à sa demande concernant une route sur les lots Nos. 36-142-143-76-78-79 et une partie du rang 77, vu que ces lots sont des propriétés privées.

Addition de rues
Convention Tho-
mas Bellemare
entretien chemins

Le Conseil demande de bien vouloir écrire à Monsieur Thomas Bellemare de Yamachiche pour le prier d'ajouter à la liste des rues indiquées dans la convention qui est intervenue entre la Paroisse et lui-même, la rue appelée chemin des Pilotes de même que le Boulevard Pratte dans toute sa longueur ainsi que le prolongement du Boulevard Bettez jusqu'au dernier résident.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Charbonneau

Octroi O.T.J.

Qu'un octroi de trois cent cinquante dollars, (\$350.00) soit accordé à L'O.T.J. Ste Catherine pour permettre à cette association de continuer ses activités.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau

Emprunt tempo-
raire \$11,500.
demandé C.M.

Qu'une demande soit adressée à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser, pour une période minimum de six mois, un emprunt temporaire n'excédant pas onze mille cinq cents dollars (\$11,500.00) par l'entremise de La Banque Provinciale du Canada, pour pourvoir au paiement de l'échéance du 1er décembre 1959, au montant de onze mille cinq cents dollars, (\$11,500.00).

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Renouvellement
emprunt \$8,112.50

Qu'une demande soit adressée à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir accorder l'autorisation de renouveler, par l'entremise de La Banque Provinciale du Canada, l'emprunt de huit mille cent douze dollars et cinquante cents (\$8,112.50) échéant le 22 novembre 1959, pour une période de six mois.

Adopté

Renouvellement
emprunt \$3,000.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau

Qu'une demande soit adressée à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir accorder l'autorisation de renouveler, par l'entremise de La Banque

9 novembre 1959

Provinciale du Canada, l'emprunt de trois mille dollars (\$3,000.00) échéant le 22 novembre 1959, pour une période de deux mois.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Edmond Proulx

SECONDE PAR Monsieur Armand Blais

Que le Maire Jules Montour et Mademoiselle Beatrice Nelligan sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ci-après appelés les "soussignés" de faire et signer tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance.

Aussi que le Maire Jules Montour et Mademoiselle Béatrice Nelligan ou aucun d'entre eux soit et ils sont par les présentes autorisés au nom du soussigné à négocier ou déposer avec ou transférer à ladite Banque (mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné) tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné, avec l'entente que tout endossement au nom du soussigné par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte en donnant quittance pour autant.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Que notre Paroisse passe un contrat avec La Banque Provinciale du Canada (ci-après appelée la "Banque") substantiellement semblable à leur formule de banque F-969, dont une copie fut soumise à l'assemblée concernant l'usage par notre Compagnie de leur "Service de la Caisse nocturne" à leur succursale de la rue Notre-Dame, Trois-Rivières et que Beatrice Nelligan et que Jules Montour de la Compagnie ou que chacun d'eux individuellement soient et sont autorisés au nom de la Compagnie, à signer et contracter une entente avec la Banque, concernant la résolution mentionnée ici ainsi que de faire des nominations de fondé de pouvoir pour la dite Compagnie, conformément avec cette résolution, ainsi que de signer et remettre à la Banque de temps à autre des avis et nominations substantiellement semblable à leur formule de banque F-969 dont une copie fut soumise à l'assemblée; et que cette résolution demeurera en vigueur et liera la Compagnie jusqu'à ce que une copie, certifiée par le Secrétaire sous le sceau de la Compagnie, d'une résolution contraire des Directeurs révoquant et remplaçant la présente résolution, soit reçue par le Gérant de la dite succursale de la Banque et qu'un accusé de réception par écrit soit reçu par la Compagnie.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Armand Blais

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'émission d'une police garantie pour la Secrétaire-Trésorière.

Adopté.

Autorisation
Maire et Sec.trés
de signer chèques

Contrat avec
Banque Provincia-
le re Caisse
Nocturne

Assurance-garan-
tie. sec.tres.

9 novembre 1959
10 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

J.M.
428
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau

Ajournement au
10 novembre 1959

Que la session du 2 novembre 1959 soit et est de nouveau ajournée à mardi, le 10 novembre 1959, à huit heures p.m.

Adopté.

La séance est levée.

Jules Montour MAIRE
P. Desaut SEC.TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Séance d'ajournement de la session du 2 novembre 1959, tenue le mardi, dix novembre 1959, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, conformément à la résolution adoptée le 9 novembre 1959, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Armand Blais, Armand Charbonneau, Henri Guilbert, René Levasseur, Paul Emile Ouellette et Edmond Proulx.

La Secrétaire fait rapport qu'après avoir communiqué avec Monsieur Maurice Turgeon de la Commission Municipale de Québec, au sujet des soumissions qui furent présentées en rapport à l'émission de \$156,000. en vertu du règlement No. 57-C, ce dernier désire informer le Conseil qu'il considère la soumission de Crédit-Québec Inc. comme étant la plus avantageuse, celle-ci comportant un loyer de 6.58. En conséquence, il est

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Vente d'obligations \$156,000.
Règl. No.57-C
à Crédit Québec

Que la vente par la Paroisse des Trois-Rivières de cent cinquante-six mille dollars (\$156,000) d'obligations émises en vertu du règlement municipal No. 57-C soit et est adjugée à Crédit-Québec Inc. aux conditions suivantes:

10. Quatre-vingt-seize et quinze millièmes pour cent (96.015%) de la valeur des titres, plus les intérêts courus à la date de livraison, pour \$156,000. d'obligations datées du 1 décembre 1959 et remboursables par séries du 1 décembre 1960 au 1 décembre 1969 inclusivement, suivant le tableau contenu dans la demande de soumission, à condition que ces obligations portent le taux nominal de 6% l'an, à compter du 1 décembre 1959 et qu'elles comportent un solde remboursable de \$138,000. d'obligations échéant le 1 décembre 1969.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Que..

9 novembre 1959

10 novembre 1959

Que l'impression des obligations au montant de \$156,000. émises en vertu du règlement No. 57-C soit et est confiée à la maison J.B.Deschamps, Inc.

Adopté.

Le Conseil demande que la Secrétaire s'adresse de nouveau à Mademoiselle Auréa Cloutier, au sujet de l'obtention d'un octroi du gouvernement provincial, pour un montant de \$14,500.00 pour l'achat d'un camion à incendie, portant à sa connaissance que depuis quelques mois cinquante nouvelles constructions avaient été érigées dans la Banlieue, alors que la Paroisse des Trois-Rivières ne possède aucune protection contre l'incendie.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Que la soumission de Ricard et Charpentier pour la pose de tuyaux de 2" et 6", comprenant l'excavation et le remplissage, sur le Boulevard Pratte, 1ère Avenue Duvernay et Demontigny, soit acceptée au prix de 45 cents le pied linéaire pour le tuyau de 2" et .70 cents le pied linéaire pour le tuyau de 6". Ils devront également procéder aux travaux nécessaires à la traverse du chemin Ste. Marguerite à raison de quatre cents dollars, (\$400.00).

Que l'achat du tuyau de 2" soit fait par l'entremise de la compagnie Leunier Limitée, à raison de .59½ cents le pied linéaire.

Adopté.

Le Conseil a pris connaissance de la lettre de Geo. Demontigny Limitée au sujet du coût des travaux de pavage et d'égout exécutés dans le secteur Demontigny. Le Conseil demande d'aviser cette compagnie qu'il s'en tient toujours à l'offre qui fut faite, lui réitérant qu'il fut convenu que ces travaux seraient exécutés à un coût inférieur à celui indiqué dans l'estimé de l'ingénieur. Si cette compagnie ne prévoit pas, dans les circonstances, être en position de rencontrer les exigences et les conditions de la convention, il devra en notifier le Conseil.

Le Conseil demande d'aviser la société René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie que le taux de la taxe spéciale pour 1959 n'est pas encore fixé.

La demande de Monsieur Johnny Gendron concernant la taxe spéciale pour aqueduc sur son terrain situé Boulevard Gagnon a été prise en considération et il devra être informé que cette taxe est imposable vu qu'il possède un terrain dans le secteur de l'aqueduc.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

Qu'une demande soit adressée à la Banque Provinciale du Canada, la priant de bien vouloir donner suite à l'emprunt de soixante-quinze mille dollars, (\$75,000.00) pour une période de six mois, demandé par une résolution adoptée le premier septembre 1959 et approuvée par la Commission Municipale de Québec dès que l'émission d'obligations de \$156,000.00 serait acceptée.

Adopté.

La demande de R.J.Lévesque concernant son état de compte a été prise en considération.

Le Conseil demande d'obtenir des soumissions de Gérald Martineau P.V.Ayotte, Jean Banville et de Monsieur Lemire pour l'achat

MARGE DE LA RELIURE

J.M.

489

INITIALES DU SEC-TRES

Impression obligations \$156,000.
J.B.Deschamps

Octroi réitéré
camion-incendie

soumission Ricard
& Charpentier
acceptée pour
pose de tuyaux
d'aqueduc Blvd.
Pratte

Achat tuyau 2"
Leunier Ltée

Lettre à Geo.De-
montigny re
travaux de pa-
vage et d'égout

Demande Johnny
Gendron taxe
spéciale aque-
duc considérée

Emprunt \$75,000.

Soumissions de-
mandées pour
ameublement Se-
crétariat

9 novembre 1959
10 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE

J.M.
430
J.P.
INITIALES DU SEC-TRES

de l'ameublement du bureau du Secrétariat. Le Conseil autorise la réparation de la machine à écrire qui ne l'a pas été depuis son acquisition.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur René Levasseur

Emission chèque
\$50.00 petite
caisse

Qu'un chèque de \$50.00 soit émis comme petite caisse pour faire le change et payer les menues dépenses pour fourniture de bureau ou autres. L'achat d'une serviette pour le Secrétariat et d'une boîte à argent est également autorisé.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Puisard route du
Calvaire, vis-à-
vis Imperial Oil

Que la Paroisse des Trois-Rivières est consentante à contribuer 50% du coût des travaux pour l'érection d'un puisard pour l'égouttement de la route du Calvaire, vis-à-vis la propriété de Imperial Oil Ltd. à la Banlieue.

Adopté.

Avis de motion
régl. acquisition
égout Val
Mauricie

Monsieur Henri Guilbert donne un avis de motion pour la préparation d'un règlement relativement à l'acquisition de l'égout de Val Mauricie.

Lettre René de
Cotret re comptes
arrérages

Le Conseil a pris connaissance d'une lettre de René de Cotret Ferron Nohert & Cie transmettant une liste de divers contribuables à qui les comptes n'ont pas été adressés pour des arrérages de taxes, faute d'adresses. Le Conseil suggère de prendre les dispositions nécessaires en vue de retracer l'adresse des contribuables y mentionnées.

La Secrétaire fait remarquer que certains comptes pour taxes foncières ont été envoyés sur des formules de comptes pour aqueduc qui étaient désuètes.

La session est levée.

Jules Montour Maire
J.P. Rivest Sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi, 16 novembre 1959, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle session sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour, et messieurs les conseillers Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, Edmond Prouls, René Levasseur et Armand Blais.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Charbonneau

Que....

MARGE DE LA RELIURE

16 novembre 1959

Que, pour l'emprunt total de \$156,000. autorisé par le règlement No. 57-C, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de 10 ans au lieu de 40 ans; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$10,590.00 soit contracté pour une période de six mois à La Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et la Secrétaire-Trésorière soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur Armand Blais

Qu'une demande de renouvellement de l'emprunt temporaire de \$8,112.50 soit sollicitée de la Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et la Secrétaire-Trésorière soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx

Qu'une demande de renouvellement de l'emprunt temporaire de \$3,000.00 soit sollicitée de la Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et la Secrétaire-Trésorière soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

Monsieur W. Isabel envoyé par le département des Affaires Municipales pour aider, entr'autres, à la confection du rôle de perception du service de l'aqueduc, informe le Conseil qu'il fera de son mieux avec les documents à sa disposition.

Mademoiselle Beatrice Nelligan donne lecture d'une lettre par laquelle elle donne sa démission comme secrétaire-trésorière, mentionnant que lorsqu'elle accepta ce poste, elle n'était pas au courant de la situation de la Paroisse et des conditions de travail requises pour réaliser une administration adéquate du Secrétariat.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert

Que la démission de Mademoiselle Beatrice Nelligan comme secrétaire-trésorière soit acceptée à compter de samedi midi, le 21 novembre 1959 et que la société René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie soit autorisée à faire un relevé de caisse tant pour le béné-

Emprunt tempo-
raire \$10,590.

Renouvellement
emprunt tempo-
raire \$8,112.50

Renouvellement
emprunt tempo-
raire \$3000.

Confection rôle
de perception
aqueduc par M.
W.Isabel

Démission de Mlle
B. Nelligan com-
me sec.trés.
Relevé caisse.

16 novembre 1959

INITIALES DU MAIRE:

fice de la Paroisse que pour le bénéfice de Mademoiselle Nelligan.

J.M.
4 3 2
INITIALES DU SEC-TRES

Adopté.

La session est levée.

Julius Montour Maire
R. Levassor Sec. trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil tenue le 24 novembre 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: S.H. le maire, M. Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Gilbert, Edmond Proulx, Paul-Emile Ouellette, Armand Charbonneau et René Levasseur.

M. le conseiller Armand Blais est absent.

L'original de l'avis de convocation de la présente session ainsi que le certificat de signification sont produits, et après lecture faite il est constaté que l'avis de convocation a été signifié au conseiller absent, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des affaires et sujets suivants:

- 1o-Engagement d'un secrétaire.
- 2o-Règlement Demontigny.
- 3o-Affaire dépotoir.
- 4o-Présentation des états financiers.

PROPOSE PAR: M. Henri Gilbert, conseiller,
SECONDE PAR: M. Edmond Proulx, conseiller,

états financiers

"Que les états financiers, tels que présentés par le bureau René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie, pour les périodes du 1er janvier au 31 octobre 1959 et du 1er au 20 novembre 1959 soient et sont acceptés."

ADOPTÉ

Dépotoir

M. Maurice Langlois, avocat, présent à la session, demande au conseil l'adoption d'une résolution à l'effet d'autoriser son client à opérer un dépotoir sur la terre de M. J.M. Beaudry, lot 93, Rang Ste Marguerite.

PROPOSE PAR: M. Armand Charbonneau, conseiller
SECONDE PAR: M. Paul-Emile Ouellette, conseiller,

"QUE cette demande fasse l'objet d'une étude plus approfondie et soit présentée de nouveau à la séance régulière de décembre."

S.H. le maire informe que les membres du conseil ont étudié les applications logées par différents postulants pour remplir les fonctions de secrétaire-trésorier.

MARGE DE LA RELIURE

J.M.
4 3 3
R.P.
INITIALES DU SEC-TRES

Engagement
Secrétaire-Trésorier.

PROPOSE PAR: M. Paul-Emile Ouellette, conseiller,
SECONDE à l'unanimité,
"QUE M. Roland Prévost, soit et est nommé secrétaire-trésorier au salaire de \$75.00 par semaine."
ADOPTÉ

PROPOSE PAR: M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR: M. Armand Charbonneau,

Autorisation
Maire et Sec. trés.
de signer chèques

"QUE le Maire Jules Montour et M. Roland Prévost, secrétaire-trésorier, sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ci-après appelés les "soussignés" de faire et signer tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance.

Aussi que le Maire Jules Montour et Monsieur Roland Prévost ou aucun d'entre eux soit et ils sont par les présentes autorisés au nom du soussigné à négocier ou déposer avec ou transférer à ladite Banque (mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné) tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné, avec l'entente que tout endossement au nom du soussigné par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte en donnant quittance pour autant.

Adopté.

PROPOSE ET RESOLU.

Contrat avec
Banque Provinciale
re Caisse
Nocturne

Corporation

Que notre Paroisse passe un contrat avec la Banque Provinciale du Canada (ci-après appelée la "Banque" substantiellement semblable à leur formule de banque F-969, dont une copie fut soumise à l'assemblée concernant l'usage par notre Compagnie de leur "Service de la Caisse nocturne" à leur succursale de la rue Notre-Dame, Trois-Rivières et que Roland Prévost et que Jules Montour de la Compagnie ou que chacun d'eux individuellement soient et sont autorisés au nom de la ~~Compagnie~~ à signer et contracter une entente avec la Banque, concernant la résolution mentionnée ici ainsi que de faire des nominations de fondé de pouvoir pour la dite ~~Compagnie~~ conformément avec cette résolution, ainsi que de signer et remettre à la Banque de temps à autre des avis et nominations substantiellement semblable à leur formule de banque F-969 dont une copie fut soumise à l'assemblée; et que cette résolution de-certifiées par le Secrétaire sous le sceau de la ~~Compagnie~~ d'une résolution contraire des Directeurs révoquant et remplaçant la présente résolution, soit reçue par le G.rant de la dite succursale de la Banque et qu'un accusé de réception par écrit soit reçu par la ~~Compagnie~~ Corporation *P*

Adopté.

PROPOSE ET RESOLU.

Assurance-garantie
sec. trés.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour l'émission d'une police garantie pour le Secrétaire-Trésorier.

Adopté

J.M.
4 3 4
J.P.
INITIALES DU SEC-TRES.

Emprunt tempo-
raire \$10,590.00

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$10,590.00 soit contracté pour une période de six mois à la banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

PROPOSE ET RESOLU.

Renouvellement
emprunt tempo-
raire \$8,112.50

Qu'une demande de renouvellement de l'emprunt temporaire de \$8,112.50 soit sollicitée de la Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

PROPOSE ET RESOLU.

Renouvellement
emprunt tempo-
raire \$3,000.00

Qu'une demande de renouvellement de l'emprunt temporaire de \$3,000.00 soit sollicitée de la Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

Adopté.

PROPOSE ET RESOLU.

Relativement au règlement concernant l'égout pour le développement Demontigny, le secrétaire est prié de faire les démarches nécessaires pour établir la situation à date dans cette affaire.

La session est levée.

Jules Montour
.....Maire
J.P. Charbonneau
.....Sec.-Trés.

7 décembre, 1959.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES

Session Régulière
7 décembre, 1959.

Session régulière du 7 décembre 1959 du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, 7 décembre 1959, à huit heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Paul Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau, René Levasseur, Edmond Proulx et Armand Blais:

PROPOSE PAR MONSIEUR HENRI GUILBERT

SECONDE PAR MONSIEUR ARMAND CHARBONNEAU

Que les minutes de l'assemblée régulière du 2 novembre 1959, de la session d'ajournement du 9 novembre 1959, de la session d'ajournement du 10 novembre 1959, de la session spéciale

MARGE DE LA RELIURE

J.M.
4 3 5
INITIALES DU SEC-TRES.

du 16 novembre 1959, de la session spéciale du 24 novembre 1959 soient approuvées sujettes aux corrections suivantes: Session spéciale du 9 novembre 1959, page 427, paragraphe 3, et Session spéciale du 24 novembre 1959, page 433, paragraphe 4, les mots Compagnie soient changés à celui de Corporation, et Session spéciale du 16 novembre 1959, page 430, dernier paragraphe le nom du Secondeur devrait se lire Paul Emile Ouellette au lieu de Paul Emile Charbonneau.

Adopte.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce la formation du Comité d'annexion, qui sera formé de 7 membres, 8 avec Son Honneur le Maire Ex Officio. Quatre représentants pour la Banlieue et trois représentants pour Ste-Marguerite. Le Comité d'Annexion sera formé de Mtre François Lajoie, Messieurs Emile Tellier, Pierre Gouin et Henri Guilbert pour la Banlieue et de Messieurs Gaston Panneton, Paul Charbonneau et Alfred Gagnon pour Ste-Marguerite. Ce Comité sera un comité d'étude qui fera rapport au Conseil et le Conseil fera part aux contribuables, qui décideront par Referendum.

PROPOSE PAR MONSIEUR Edmond Proulx

SECONDE PAR MONSIEUR Paul Emile Ouellette

Que le Comité d'annexion soit et est accepté tel qu'annoncé par Son Honneur le Maire Jules Montour et que le Secrétaire soit prié d'écrire à chaque membre les avisant qu'ils ont été choisis pour faire partie du Comité D'Annexion et aussi d'en faire part à Monsieur Roger Lord, Gérant de la Ville des Trois-Rivières.

Adopté.

Etant donné que des plaintes avaient été reçues à l'effet que le chemin Ste-Marguerite n'avait pas été ouvert assez large lors de la première tempête de neige, le Secrétaire est prié de communiquer avec Mons. Thomas Bellemarre à cet effet.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR M. Henri Guilbert

"Que M. Edmond Proulx soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois, succédant ainsi à M. P.E. Ouellette qui a complété son terme.

Adopté.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que Monsieur Marcel Déry, garagiste avait offert ses services pour le service des incendies pour le montant de \$50.00 par mois. Monsieur s'engageant à fournir son camion, voir au séchage des boyaux et de répondre aux appels. A la suggestion des membres du Conseil, monsieur Gilles Gagnon, Surintendant de l'aqueduc se dit prêt à grouper trois ou quatre autres pompiers volontaires à ceux déjà existant. Sans prendre aucune décision à ce sujet monsieur le conseiller Henri Guilbert se dit d'avis que tous les contribuables devraient avoir un genre de pamphlet indiquant les noms et numéros de téléphone des gens attachés au service d'incendie.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Edmond Proulx

"Que l'offre de M. Marcel Déry soit acceptée et que M. Marcel Déry soit et est engagé comme responsable du Service d'incendie à raison de \$50.00 par mois.

Adopté

Session Régulière
7 décembre, 1959

Formation Comité
d'Annexion.

Plaintes re:
Chemin d'hiver

Pro-maire

Service
d'incendie

7 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE

Comptes acceptés

PROPOSE PAR Mons. Armand Charbonneau

SECONDE PAR Mons. Henri Guilbert,

J.M.
436
INITIALES DU SEC-TRES.

"Que les comptes suivants, pour le mois de novembre 1959 soient et sont approuvés pour paiement:

1-	Roy Excavation - pour aqueduc	26.25✓
2-	A. Belhumeur - pour tuyau	66.00✓
3-	Lefrançois Auto Electric - Rép. pompe à eau	3.75✓
4-	J. P. Gravel - 2 flèches et porte lettrée	15.75✓
5-	Roger Duval Inc.	23,959.99✓
6-	J. B. Deschamps Inc. Re: Obligations	643.10✓
7-	J.B. Deschamps Inc. Re: Obligations	72.03✓
8-	Imprimerie Ovila Lacoursière	68.26✓
9-	Wilson & Lafleur Limitée	9.70✓
10-	Francois Rouette Inc.	9.50
11-	Francois Rouette Inc.	.64✓
12-	Jean Descoteaux - Papeterie pour bureau	22.56✓
13-	La Cité des Trois-Rivières - pour eau	476.64✓
14-	M. Jos. Paquette - Gravelle pour Blv. Lacerte	45.00✓
15-	D. Levasseur - 3 clefs	1.00
16-	Abran & Lambert - Mutations mois d'octobre 1959	16.00✓
17-	Abran & Lambert - Mutations mois de novembre, 1959	11.00✓
18-	G. Poliquin - Almanach des adresses	8.00✓
19-	The Bell Telephone Co. of Canada - service	25.82✓
20-	The Shawinigan Water & Power Co. - Lumière(rues)	304.81✓
21-	The Shawinigan Water & Power Co. - Blv. St-Jean	55.24✓
22-	The Shawinigan Water & Power Co., - ajustement de 9 jours Station de Pompage "Doucet"	7.38✓
23-	Trudel & Frere & L. Garceau - Gravelle 2e Bellemarre	81.00✓
24-	Syndicat Coopératif Agricole - Broche	17.00✓
25-	Armand Bourassa - Ouvrage pour Aqueduc Blv. St-Jean	14.00✓
26-	Armand Bourassa - Ouvrage pour Aqueduc ch. du Calv.	10.50✓
27-	Armand Bourassa - Ouvrage pour Aqueduc Blv. Mathon	35.00✓
28-	Anatole Blais - Gravelle Blv. St-Jean.	9.20✓
29-	Anatole Blais - Gravelle Blv. Bettez	143.48✓
30-	Leonard Beaulieu - Gravier pour chemin des Pilotes	16.20✓
31-	Roland Levasseur - Boites service d'aqueduc	8.00✓
32-	Garage Dufresne - pour pompe à incendie	3.85✓
33-	Leonard Beaulieu - Sable pour rue Val Mauricie	32.00✓
34-	Roger Paquette 12 verges de gravier	15.00
35-	Roger Paquette 138 verges de gravier rueS Val Mauricie.	172.50✓
36-	Normandin & Frere Enrg. - materiaux et inspection Re: Reg. 57-c	885.89✓
37-	Ricard & Charpentier & Banque de Montréal Accompte sur contrat d'Aqueduc (Reg. 57-C	10,000.00✓
38-	Ricard & Charpentier & Banque de Montréal-grédage	492.30✓
39-	Bertrand Gilbert - Salaire 18 nov. 5 déc.	142.49✓
40-	Normand Martin - salaire 18 nov. 5 déc.	143.12✓
41-	Gilles Gagnon - 8 semaines à \$15.00 par semaine	120.00✓
42-	Gilles Gagnon - 199 Hres à \$1.10 de l'heure	218.90✓
43-	Alphonse Roch - 81 Hres à 1.10 de l'heure	89.10✓
44-	Gilles Gagnon - pour 6 clefs	1.75✓
45-	Yves Robichaud- ouvrage avec béliet mecanique sur rue de l'école Val Mauricie	231.50✓
46-	Yves Robichaud - ouvrage avec béliet mécanique rue Frontenac - Val Mauricie.	155.50✓
47-	Yves Robichaud - ouvrage avec béliet mécanique rue Jeanne-Mance - Val Mauricie	344.95✓
48-	René de Cotret, Ferron Nobert & Cie. Rapport financier Octobre et Novembre 1959	1,045.00✓
49-	Raymond Pidgeon - salaire et réparation et déménagement de la tribune	16.50✓
50-	Conseil de Comté	1,747.94✓

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

7 Décembre 1959.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Blais,

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

"Que des remerciements soient transmis à Me. Jean Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre des Affaires Municipales, pour avoir bien voulu envoyer un de ses officiers pour aider à la réorganisation du secrétariat à l'occasion de la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire est prié d'envoyer une lettre de remerciements à Mons. Hervé Gagnon, du Département des Affaires Municipales en rapport avec la résolution précédente.

Son Honneur le Maire émettant l'opinion que des félicitations et remerciements devraient être faits à l'Honorable Paul Sauvé, Premier Ministre de la Province de Québec, il est

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR Monsieur René Levasseur,

"Que des remerciements et des félicitations soient adressés à l'Honorable Premier Ministre de la Province de la Province de Québec, pour la déclaration et sa considération en vue de la réalisation du projet de la construction du Pont sur le St-Laurent, et que des remerciements soient aussi adressés à l'Honorable Maurice Bellemar, Ministre d'Etat, à Mons. René Hamel, Député de St-Maurice et à Mons. Camille Roy, Député de Nicolet pour l'intérêt qu'ils apportent à ce sujet."

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Après lecture d'une lettre de Me. Pierre Garceau, réclamant des dommages au montant de \$415.00 au nom de Messieurs Ludovic Milette et Roland Lafond pour des dommages causés à leurs propriétés par les employés de Ricard & Charpentier, il est

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert,

"Que copie de cette lettre soit transmise à Ricard & Charpentier afin que ces derniers la remettent à leur compagnie d'assurances pour régler cette affaire.

ADOPTE.

Une lettre de Monsieur André Montour à l'effet qu'il avait été chargé de \$60.00 en trop pour taxe d'eau pour les années 1958 et 1959 vu qu'il n'a qu'un logement depuis le 1er novembre 1957, et demandant un rajustement de \$30.00 pour 1958 et \$30.00 pour 1959, il est

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette

"Que les corrections soient faites dans le but de régulariser la situation tel que demander par Mon. André Montour.

ADOPTE.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette,

Remerciements
à Me. J.Ls. DoucetRemerciements à
Mons. Hervé GagnonRemerciements
Hon. Paul Sauvé
Maurice Bellemar
René Hamel
Camille Roy
re: PontRéclamation
MM. Milette &
LafondChangement Mons.
André Montour
1 logement seule-
ment

7 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE

J. M.
438
INITIALES DU SEC-TRES

Repl. Accotements
Chemin Ste-Marg.

"Que Mons. Marcel Laflamme soit prié de replacer les accotements du chemin Ste-Marguerite tel qu'ils étaient avant les travaux d'égouts et ce dans le plus bref délai.

ADOPTE.

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur,

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx,

Prép. Règlement
achat Egoûts
Val Maurice.

"Qu'une demande à Me. Ludovic Laperrière, Aviseur Légal soit faite en vue de la préparation du Règlement pour l'achat du système d'égout de Val Maurice.

ADOPTE.

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert

SECONDE PAR Mons. Armand Blais,

Obt. subvention
pour l'établissement
d'égouts

"Qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, pour l'obtention de la subvention mentionnée dans la Loi pour faciliter l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égout, ceci en rapport de l'emprunt de \$156,000.00 du Règlement 57-C.

ADOPTE.

Etant donné l'état des registres des gens déservis par le système d'aqueduc, il est

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert,

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx,

Engagement de
Mons. B. Gilbert
Recensement
Egoûts

"Que Monsieur ^{Armand Blais} soit engagé à raison de \$1.25 de l'Heure et de \$5.00 par jour pour l'usage de sa voiture pour faire le recensement de maison en maison afin de vérifier chaque entrée pour le service d'aqueduc, spécialement pour les nouveaux logements, afin que les fiches soient tenues à date.

ADOPTE.

PROPOSE PAR Monsieur Henri Guilbert,

SECONDE PAR Monsieur Armand Blais,

Octroi timbres
Noël

"Qu'une somme de \$2.00 soit envoyée au Comité du Timbre de Noël tel que demandé par leur lettre à cet effet.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Monsieur Henri Guilbert,

Achat de Bureau
Secrétariat

"Que le bureau avec Plate Glass et la chaise offerts par Monsieur Jean Marc Poliquin au prix de \$115.00 soit acheté pour le bureau du secrétariat.

ADOPTE.

Séance d'Homologation
du rôle

Son Honneur le Maire annonce que la séance d'homologation du rôle aura lieu le 15 décembre, 1959.

Inv. de Riverton
au Conseil

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce au conseil qu'il a reçu une invitation à une réception à l'Hôtel St-Maurice, de la part des Autorités de Riverton Development. La réunion aura lieu à 5 hrs mardi soir le 8 décembre, 1959.

MARGE DE LA RELIURE

le 7 décembre, 1959.
le 15 Déc. 1959

La Séance est levée.

Jules Montour Maire

A. Lévesque Sec. Trés.

le 15 décembre, 1959.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS RIVIERES.

Session spéciale du conseil tenue le 15 décembre, 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents, Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette, Armand Charbonneau, René Levasseur et Armand Blais.

L'original de l'avis de convocation de la présente session ainsi que le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivant:

- 1o L'homologation du rôle d'évaluation.
- 2o Egouts de Val Mauricie
- 3o Egouts Demontigny
- 4o Comptes à payer.

Le secrétaire donne lecture de l'Avis Public du Dépot du Rôle d'Evaluation.

PROPOSE PAR MONSIEUR Henri Guilbert,

SECONDE PAR MONSIEUR Armand Charbonneau,

"Que le rôle d'évaluation déposé par les estimateurs le 14 novembre, 1959, soit et est homologué avec les amendements suivants:

No. d'Ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		EVALUATION REVISEE
	TERRAIN	BATISSE	TERRAIN	BATISSE	
13			2,100.00		4,125.00
18			5,150.00		7,975.00
48			3,500.00		7,500.00
59				425.00	8,850.00
107				630.00	4,400.00
155			50.00		1,900.00
110		10.00	1,185.00		4,300.00
124			1,075.00		4,875.00
128			1,055.00		4,250.00
134			815.00		2,450.00
141			650.00	175.00	2,975.00
143			2,200.00		11,150.00
176			25.00		3,550.00
177			25.00		3,775.00
209			475.00		4,700.00
217			675.00		3,275.00
224			4,150.00		3,000.00
346			175.00		5,150.00

Homologation du rôle

15 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
440
INITIALES DU SEC-TRES

No. d'Ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		EVALUATION REVISEE
	TERRAIN	BATISSE	TERRAIN	BATISSE	
351				300.00	5,650.00
496				1,025.00	5,100.00
656				1,950.00	14,950.00
755		1,900.00			3,100.00
756		925.00			1,200.00
991			200.00		300.00
1237				500.00	4,900.00
1243				275.00	7,025.00
1861	150.00				1,250.00
1877			425.00		1,275.00
1904			975.00		2,325.00
1923			650.00	350.00	NIL
1999			1,300.00		4,500.00
2019			1,050.00		5,750.00
2033			2,950.00	225.00	5,100.00
2034				600.00	8,650.00
2061			1,000.00	300.00	7,200.00
2126			150.00		250.00
2537			350.00		4,500.00
2538	350.00				3,750.00
2710			350.00		NIL
2711	1,300.00			44,000.00	121,950.00
49	800.00			4,750.00	5,600.00

En y ajoutant les biens-fonds suivants:

No. d'Ordre	No. de Cadastre	Terrain	Bâtisses	Evaluation Totale
141a	P-15	1.00		1.00
1893a	P-15	975.00		975.00
2019a	P-146	1,050.00		1,050.00
2126a	P-28-1	170.00		170.00
78a	P-52	625.00	5,350.00	5,975.00
1949a	P-68	1,475.00	3,000.00	4,475.00
48a	P-27	3,500.00		3,500.00
1893b	P-15-259	250.00		250.00
13a	P-3P-4	7,275.00		7,275.00
1894a	P-15-263	215.00		215.00

Et que les mutations suivantes soient faites:

No. d'ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
755	Sauvageau, Joseph	Gélinas, Bernard
756	Sauvageau, Joseph	Gélinas, Bernard
49	Gélinas, Bernard	Harwick Development Corp.
482	Boucher, Albéric	La Pâtisserie Moderne
898	Biron, Mme Jérôme	Désilets, Pierre
377	Olson, Harry	Ricard, Raymond
2488	Gervais, Conrad	Girard, Ernest
2486	Gervais, Conrad	Girard, Ernest
62	Guay, Raoul	Rioux, Roger
1153	Poliquin, P.H.	Lamothe, Chs. Phil.
1155	Poliquin, P.H.	Lamothe, Chs. Phil.
356	Veilleux, Henri	Beaudry, Lucien
1255	Radisson Construction Inc.	Blanchette, Benoit
1259	Radisson Construction Inc.	Grandmont, Roland & Bonenfant, Jean Paul

MARGE DE LA RELIURE

15 décembre, 1959.

<u>No. d'Ordre</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>
1277	Radisson Construction Inc.	Grandmont, Armand & Bonenfant, Jean Paul
1282	Radisson Construction Inc.	Grandmont, Armand & Bonenfant, Jean Paul
1162	Radisson Construction Inc.	Provencher, Robert
704	Matteau, Monique (Phil. Laneuville)	Drouin, Maurice
1354	Pratte, Philippe	Massicotte, Benoît
1356	Pratte, Philippe	Massicotte, Benoît
1365	Pratte, Philippe	Massicotte, Benoît
686	Poulin, Louis	Boulay, Réjean
183	Guay, Roméo	Landry, Gérard
809	Guay, Roméo	Landry, Gérard
810	Guay, Roméo	Landry, Gérard
781	Guay, Roméo	Landry, Gérard
2704	Provencher, Raoul	Les Assurances Funéraires Rousseau & Frères Ltée.
513	Grenier, Georges	Vincent, Barnabé
514	Bolduc, Yvon	Vincent, Barnabé
680	Mathon, Hermile	Leblanc, Roger
681	Mathon, Hermile	Matteau, Maurice
657	Déry, Marcel	Camirand, Ls. Philippe
2213	Terrasse Duvernay Inc.	Tousignant, Guy
1301	Landry, Gérard,	Landry, Victor
1251	Lamothe, Charles Philippe	Leblanc, Claude
1678	Mongrain, J. Alfred	Ouellette, Robert
1679	Mongrain, J. Alfred	Ouellette, Robert
1764	Mongrain, J.A.	Lemieux, Jean Louis
1687	Mongrain, J.A.	Masse, Georges
1688	Mongrain, J.A.	Masse, Georges
705	Beaupré, Fernand	Boucher, Marcel
706	Beaupré, Fernand	Boucher, Marcel
1240	Houle, Roméo	Coté, Laurent
408	Bourbeau, Marcel	Courteau, Guy
397	Milot, Alberic	Baril, Maurice
1980	Joseph Fisher & Louis Glassman	Les Immeubles Trois-Rivières Inc.

En y ajoutant les noms suivants:

<u>No. d'Ordre</u>		
54	Levasseur, René	co-proprétaire
73	Dugré, Roger	locataire

En y radiant les noms suivants:

<u>No. D'Ordre</u>		
1925	Janvier, Thomas Mme.	
655	Langlois, Honoré,	locataire parti.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour remercie au nom du conseil les Evaluateurs pour le beau travail qu'ils ont accompli. Et demande à tous les contribuables de bien vouloir rapporter au secrétariat tous les changements de locataires afin que les corrections soient faites et ce dans le but d'avoir un record à date de tous les électeurs afin de faciliter le travail en cas d'élection.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce qu'il a réussi à faire accepter l'évaluation de l'an dernier au conseil de Comté et cela pour 5 comtés, économisant ainsi la somme de \$800,000.00 pour ces comtés.

15 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
442
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR Mons. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Mons. Henri Gilbert

"Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

Comptes

- | | |
|---|--------|
| 1- Armand Martel - pour confection du Rôle | 487.50 |
| 2- René Levasseur - dépenses de voyage Re: camion | 33.00 |
| 3- Ministre des Finances - Taxe d'amusements Nov. | 25.11 |

ADOPTE.

Voyage Québec
Bill 130

Son Honneur le Maire annonce que le conseil est invité à se rendre à Québec pour 10.30 Hres. de l'avant midi, jeudi le 17 décembre 1959 à l'occasion de la présentation du Bill de la Paroisse.

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR Monsieur René Levasseur,

dépenses payées
pour voyage à
Québec.

"Que les dépenses des membres du conseil à l'occasion de ce voyage à l'occasion de la présentation du Bill, soient payées par la Municipalité.

ADOPTE.

Nécessaire pour
coffres camion
à Incendie.

Monsieur Déry met le conseil au courant de ce qu'il aura besoin pour la fabrication des coffres qui serviront à enmagasiner les boyaux, instincteurs et le différents matériel pour combattre les incendies après en avoir discuté, il est

PROPOSE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

achat de Spotlight
flasher, nozzles
et extincteurs

"Que Monsieur Déry soit et est autorisé à fabriquer les coffres pour le camion à incendie et que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter les items suivants: un spotlight, un Flasher à main, deux nozzle pour petite borne-fontaine et deux extincteurs l'un à pression et l'autre Soda & Acide au plus bas prix possible.

ADOPTE.

Le secrétaire-trésorier se mettra en communication avec Mons. Gagnon pour la fabrication des petits nozzle.

A minuit la séance est ajournée pour cinq minutes.

Opinion Légale
re: Egouts
Val Mauricie

A la reprise de la session, Son Honneur le Maire Jules Montour donne lecture de l'Opinion Légale de Me. Ludovic Laperrière sur l'achat du réseau d'égout de Val Mauricie. Après discussion, il est

PROPOSE PAR Monsieur Henri Gilbert,

SECONDE PAR Monsieur Edmond Proulx,

Nouvelle Opinion
légale re: égout
Val Mauricie

"Qu'une nouvelle Opinion Légale soit demandée à Me. François Lajoie, sur l'achat par la Municipalité du réseau d'égout de Val Mauricie, afin de donner satisfaction à tous les intéressés.

ADOPTE.

Assurances
Resp. Publiques

Le secrétaire-trésorier est prié de faire les recherches pour s'assurer si la Police d'assurances pour Responsabilités Publiques est encore en force, il devra en faire rapport au conseil.

MARGÉ DE LA RELIURE

15 décembre, 1959.
29 décembre, 1959.

La séance est levée.

Jules Montour Maire

R. Proulx Sec.-Trés.

le 29 décembre, 1959.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES.

Session spéciale du conseil tenue le 29 décembre, 1959, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents, Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette, Armand Charbonneau, René Levasseur et Armand Blais.

L'original de l'avis de convocation de la présente session ainsi que le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivant:

- 1o IMPOSITION TAXE SPECIALE D'EAU
- 2o POMPE A INCENDIE
- 3o TRAVAUX D'HIVER
- 4o PLAN No. 4 MONS. HOUDE
- 5o PLAN ROBERGE
- 6o COMPTES.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que les membres du Conseil ont étudié les dépenses et les revenus du Service d'Aqueduc et qu'une taxe spéciale de \$0.30 par cent d'évaluation devait être imposée pour l'année 1959.

PROPOSE PAR Mons. Edmond Proulx

SECONDE PAR Mons. Armand Blais,

Qu'une ta xe spéciale de \$0.30 par cent dollars soit imposée pour le service d'Aqueduc pour l'année 1959.

ADOPTE.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre reçue du Commissariat des Incendies de la Province au sujet de la Protection contre l'incendie dans la Paroisse de Trois-Rivières, après avoir discuté de la chose il est:

PROPOSE PAR Monsieur René Levasseur

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette,

Que des soumissions soient demandées par le secrétaire aux compagnies mentionnées dans la lettre pour un camion à incendie de 500 G.P.M. et d'un séchoir à Boyaux.

ADOPTE.

Taxe Spéciale
Service Aqueduc

Protection contre
incendie.

demande de soumis-
sions camion à
incendie

le 29 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
444
INITIALES DU SEC-TRES

Travaux d'Hiver

Après avoir pris connaissance de la réponse reçue du Gouvernement Provincial au sujet des Travaux d'Hiver. Les Conseillers désirent étudier la chose à fond avant de prendre une décision, le tout sera gardé en filière pour future référence.

Plan No. 4
R.H. Houde

Vu le manque d'informations de la part de Mons. R.H. Houde au sujet de son Plan No. 4 et de son absence à la séance, le secrétaire convoquera de nouveau Mons. Houde pour la prochaine séance du Conseil le 4 janvier prochain.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau
SECONDE PAR Monsieur René Levasseur,

Achats de rues
Chemin des Pilotes
rue Montour
Rue Roberge

Que demande soit faite à Me. Garceau pour préparer les contrats d'achats du Chemin des Pilotes ainsi que de la rue Montour. Et que demande soit aussi faite à Me. Léo LeBlanc pour préparer le contrat d'achat de la rue Roberge étant donné que Monsieur Roberge a exprimé le désir que Me. LeBlanc prépare le contrat pour l'achat de sa rue.

ADOPTE.

Lettre R.A. Robert

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre de Mons. Robert A. Robert, Ingénieur, réclamant le montant qui lui est dû, étant donné que son plan avait été mis de côté lors que le contrat pour l'égoût Demontigny a été donné.

Le secrétaire est prié d'écrire à Monsieur Robert, pour lui expliquer la situation et d'informer qu'il sera prié par le Conseil au début de janvier de venir le rencontrer afin de discuter de travaux à être exécutés dans Ste-Catherine de Siennes et ailleurs.

PROPOSE Par Monsieur Armand Charbonneau,

SECONDE Par Monsieur Paul Emile Ouellette,

Copie du Plan
Paroisse

Que le secrétaire commande du Ministère des Terres et Forêts, Service du Cadastre, 12 copies du Plan de la Paroisse.

ADOPTE.

Rapport pont
Bettez

Monsieur le Conseiller Armand Charbonneau demande qu'un rapport sur l'état du Pont Bettez soit soumis par Mons. Clément Ricard.

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert

SECONDE PAR Mons. Edmond Proulx,

Comptes

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1-	Pharmacie LeBlanc - Bien-être	8.50✓
2-	The Shawinigan Water & Power Company (Bureau)	8.56✓
3-	Ministre des Finances, re: Bill 130	467.50✓
4-	Ministre des Finances, re: Bill 130	88.98✓
5-	Mons. Henri Guilbert, re: Voyage pour Bill 130	25.00✓
6-	Jean Banville Inc. - Réparation Machine à écrire	20.77✓
7-	Poliquin Incorporé - Bureau pour secrétariat	100.00✓
8-	La Cie. de Téléphone du Canada -	20.27✓
9-	Pierre Lajoie - Police Garantie	20.00✓
10-	Lucien Dupont & Fils - Entêtes de lettres	6.91✓
11-	Imprimerie Ovila Lacoursière - Binders pour rôle	45.68✓
12-	Normand Martin, Salaire du 6 au 26 déc. 1959	128.12✓
13-	François Rouette Inc. - Tube cutter	3.02✓
14-	The Shawinigan Water & Power Co. - Puits Doucet	64.59✓
15-	The Whawinigan Water & Power Co., - Boul St-Jean	44.22✓
16-	Cité des Trois-Rivières - 101,920 gals, eau	20.38✓

MARGE DE LA RELIURE

le 29 décembre, 1959.

445
INITIALES DU SEC-TRES

17- Loranger & Molesworth - 50 machine bolts.	10.97✓
18- Launier Ltée. facture au 28 décembre, 1959.	3,795.10✓
19- Bertrand Gilbert - salaire du 6 au 26 déc.	133.75✓
20- Bertrand Gilbert - 13 jours à \$5.00 pour char.	65.00✓
21- Gilles Gagnon - salaire du 1 au 29 déc. 1959	196.90✓
22- Gilles Gagnon - 6 au 26 déc. à \$15.00 par semaine	60.00✓

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR Mons. René Levasseur,

SECONDE PAR Mons. Armand Blais,

Qu'une demande soit faite à ls Shawinigan Water & Power Company pour l'installation d'une lampe de rue dans la cour de Mons. Emile Tellier, gérant de la Caisse Populaire. Monsieur Tellier devra rembourser le coût de cette lampe à la Municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR Mons. Armand Charbonneau,

Qu'une demande soit faite à Mons. Marcel Laflamme afin d'accorder à Municipalité de droit de passage et de réparations pour les Services de la Municipalité dans le secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette, *ET À MONS. MARCEL LAFLAMME*

Qu'une demande soit faite à Ville des Trois-Rivières afin de donner suite aux demandes du Ministère de la Santé en ce qui a trait aux égouts des 15 propriétaires riverains.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR Monsieur Armand Charbonneau

SECONDE PAR Monsieur Paul Emile Ouellette,

Que \$10.00 soit envoyé à la Croisade de l'Hopital Ste-Justine.

ADOPTÉ.

Etant donné que la demande du Conseil au Ministère de la Voirie pour la réfection du Boulv. St-Jean et de la Route du Calvaire est restée sans réponse, il est:

PROPOSE PAR Mons. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

Qu'une nouvelle demande soit faite au Ministère de la Voirie pour la réfection du Boulevard St-Jean et la Route du Calvaire.

Le secrétaire informe le conseil qu'il a reçu une communication du Ministère de la Voirie l'avisant qu'une subvention de \$175.00 du mile avait été approuvée pour l'entretien des chemins d'Hiver. S'il y a lieu de corriger le mileage, ont devra le faire aussitôt que possible.

Son Honneur le Maire Jules Montour offre ses souhaits pour la nouvelle année et exprime le voeux que l'année apportera pour

MARGE DE LA RELIURE

Lampe de rue
Mons. E. Tellier

Droit de Passage
Terrasse Duvernay

Ville 3-Rivières
égouts 15 prop.
riverains

Octroi Hopital
Ste-Justine

Réfection Boulv.
St-Jean - Route
du Calvaire

Subvention chemins
d'Hiver

Souhaits

le 29 décembre, 1959.

INITIALES DU MAIRE:

J. M.
446

INITIALES DU SEC.-TRÉS

chacun la réalisation de nos désirs les plus chers, santé paix et bonheur.

Vœux à S.E.
Mons. Pelletier

Le conseil devra se rendre à l'Evêché pour trois heures de l'après-midi le 1er janvier pour présentation des voeux à Son Excellence Monseigneur Georges Léon Pelletier.

La prochaine assemblée régulière aura lieu le lundi le 4 janvier 1960.

L'Assemblée est levée.

Jules Montour

Maire

Perost

Sec.-Trés.

Le 4 Janvier, 1960.

Session régulière du 4 janvier, 1960 du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 4 janvier 1960, à huit heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour, et Messieurs les Conseillers Paul Emile Ouellette, Henri Guilbert, Armand Charbonneau et Edmond Proulx. Sont absents les Conseillers Armand Blais et René Levasseur.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau
SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Que les minutes soient acceptées en y ajoutant le nom de monsieur Marcel Laflamme au para. 4, page 445.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour offre à tous et chacun ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Le Conseil décide d'ajouter 2,000 pieds à la route. Des Pilotes, 400 pieds au Boulv. Bettez et 1500 pieds au Boulv. Pratte au contrat d'entretiens d'Hiver.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que le Conseil a étudié la question d'engager un commis pour aider au secrétariat et que leur choix s'est arrêté sur Mons. Bertrand Gilbert, qui s'occupera spécialement de la question aqueduc étant donné que monsieur Gilbert est un résident de la Paroisse et qu'il connaît parfaitement tous les abonnés vu qu'il a fait le recensement de tous les abonnés du service d'aqueduc. Le Maire insiste sur besoin de récupérer les montants dûs, et que les règlements à ce sujet seront appliqués c'est-à-dire que les abonnés qui ne paieront pas leurs dûs se verront priver de ce service.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Que Monsieur Bertrand Gilbert soit et est engagé comme premier Commis au secrétariat à raison de \$50.00 par semaine et qu'il soit autorisé à percevoir les comptes en collaboration avec le secrétaire-trésorier.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

correction aux minutes

addition aux chemins d'hiver

Engagement d'un premier commis au Secrétariat.

4 janvier 1960.

INITIALES DU MAIRE

GM
4 4 7
EP
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Edmond Proulx

QUE les comptes suivants soient acceptés pour paiement:

1- Le Nouvelliste	- Souhaits des Fêtes	98.00✓
2- Shawinigan Water & Power	- Route du Calvaire	11.21✓
3- Shawinigan Water & Power	- Banlieue 3-Rivières	314.61✓
4- Raymond Pidgeon	- Services 15 déc. 29 déc. et 4 jan.	7.50✓
5- Maurice Bergeron	- mois de décembre	12.50✓
6- J. Marc Poliquin	- loyer de janvier	100.00✓
7- Assurance Chômage	mois de décembre	23.00
8- Jacques Dugré re:	lait pour R. Trahan	25.62✓
9- Petite caisse		8.12✓
10- Ricard & Charpentier & Banque de Montréal		2,194.55✓
11- R.J. Levesque,	3 ième paiement	2,071.20✓
12- Roger Duval Inc.	- Factures de décembre	5,315.92✓

Comptes

ADOPTE.

Vu l'absence du Conseiller René Levasseur, le comité des pompiers volontaires devra se réunir pour compléter la liste des pompiers volontaires. Après discussion les conseillers décident qu'il serait utile de faire imprimer des cartes qui pourraient être placées près du téléphone et qu'en cas d'incendie le Numéro d'appel serait à la main et que l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent sur la même carte à titre d'informations pour les contribuables.

Pompiers volontaires

Des circulaires seront préparées et imprimées par L. Dupont & Fils pour être incluses dans les comptes de taxes afin d'avertir les contribuables que l'intérêt de 5% leur est chargé 30 jours après que les comptes viennent d'être dus.

circulaires re: intérêts sur comptes d'us.

Le secrétaire s'occupera de demander une copie de la police d'assurance couvrant la responsabilité patronale.

police assurances responsabilité

Les conseillers émettent l'idée qu'il serait temps de revoir le prix par mille gallons d'eau.

prix pour mille galls. d'eau

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Commission Scolaire avisant le Conseil que Mons. Hormidas Martin a été nommé membre du Comité d'annexion.

H. Martin sur comité d'annex.

Son Honneur le Maire Jules Montour donne lecture de l'opinion légale de Me. François Lajoie au sujet de l'achat du réseau d'égoûts de Radisson Construction.

Opinion légale Me. Lajoie Egoûts Val-Maur.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Edmond Proulx

Qu'une demande soit faite à Me. Laperrière de bien vouloir préparer le Règlement d'acquisition du réseau d'égoût de Radisson Construction d'après les deux opinions légales.

Demande de Prép. Règlement d'achat

ADOPTE.

Le secrétaire donne lecture d'une demande de Mons. Gilles Gagnon demandant au Conseil de bien vouloir augmenter son salaire de .15 de l'heure.

Aug. de salaire Gilles Gagnon

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Que le salaire de Monsieur Gilles Gagnon soit porté de \$1.10 à \$1.25 de l'heure à compter du 4 janvier 1960.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

4 & 25 janvier 1960.

INITIALES DU MAIRE

La Séance est levée.

J. M.
448
R.
INITIALES DU SEC-TRÉS.

Jules Montour Maire.

René Levasseur Secré-Trés.

25 janvier 1960.

Session spéciale du Conseil tenue le 25 janvier, 1960, à huit heures au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents, Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette Armand Charbonneau, René Levasseur et Armand Blais.

L'original de l'avis de convocation de la présente session et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la Prise en considération des affaires et sujet suivants:

- 1o- DEMANDE A LA REGIE DES TRANSPORTS D'AUTORISER LA CIE DE TRANSPORT ST-MAURICE D'ETENDRE SON SERVICE A LA BANLIEUE.
- 2o- PRENDRE CONNAISSANCE DES SOUMISSIONS POUR CAMION-INCENDIE.
- 3o- REGLEMENT DEMONTIGNY.
- 4o- NOMINATION D'UN COMITE POUR LE NUMEROTAGE DES MAISONS A LA BANLIEUE.
- 5o- NUMEROTAGE DES MAISONS A STE-MARGUERITE.
- 6o- DISCUSSIONS POUR LES LICENCES DE CHIENS.

Soumissions
camion-incendie

Monsieur Pierre Thibault étant dans la salle le Conseil passe à l'examen des soumissions pour l'achat d'un camion-pompe. Deux seules soumissions furent reçues la demande de soumissions ayant été envoyée à cinq compagnies différentes toutes mentionnées dans les recommandations de Mons. Jean Foldès du commissariat des incendies de la Province de Québec.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,
SECONDE PAR M. Edmond Proulx

acceptation du
camion Pierre
Thibault

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète de la Firme Pierre Thibault (Canada) Limitée le camion-pompe G.M.C. au montant de \$12,440.00 plus les accessoires mentionnés au paragraphe 2 de la lettre de Mons. Jean Foldès du Commissariat des Incendies de la Province et en plus de ces accessoires, un séchoir électrique pour boyaux le tout sujet à approbation du Commissariat des Incendies de la Province et de l'obtention de l'Octroi Provincial à ce sujet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Armand Blais

Que le Conseil de Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières demande à la Régie Provinciale des Transports

25 janvier, 1960.

de permettre à Compagnie de Transport St-Maurice de sortir des limites de la Cité des Trois-Rivières afin d'étendre son service d'autobus à la Banlieue et Ste-Marguerite jusqu'à la Route du Cal-

Autobus St-Maurice
Transport

ADOPTÉ.

Comité de numérotage
Comité de numérotage pour la Banlieue a été formé qui se compose comme suit:

Messieurs Armand Blais, G. Masse, E. Leunier, Philippe Mongrain et Robert Boucher.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. René Levasseur

Que le Comité de numérotage pour la Banlieue soit et est accepté tel que formé par monsieur le conseiller Armand Blais.

ADOPTÉ.

Avis de Motion
Imposition taxe
de chiens

Après discussions sur l'imposition d'une taxe pour les chiens, Monsieur l'échevin Henri Guilbert présente un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un Règlement en vue de l'Imposition d'une taxe pour licence pour les chiens dans la Paroisse.

Service d'autobus
Banlieue

La compagnie Carrier & Frère ayant supprimer des autobus dans la Banlieue notamment l'autobus de 12.30 A.M. ce qui rend très difficile pour les travailleurs de retourner chez-eux après le travail se terminant à minuit, il est,

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau

Que demande soit faite à la Compagnie Carrier & Frère Ltée. de bien vouloir rétablir le service de l'autobus de 12.30 A.M. dans la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se réunir vendredi soir à 8.30 P.M. afin d'étudier le budget afin d'imposer la Taxe Générale pour l'année 1960.

La Séance est levée.

Jean Montour Maire

R. Levasseur Sec-Trés.

1 février, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
450
INITIALES DU SEC-TRES:

Session régulière du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le 1er février, 1960 à huit heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les minutes de l'assemblée régulière du 4 janvier et de l'assemblée spéciale du 25 janvier, 1960 soient et sont approuvées tel que lues.

ADOPTE.

BUDGET

Le secrétaire donne lecture du budget pour l'année 1960 et Son Honneur le Maire annonce que le taux de taxe foncière baissera de .05¢ par \$100.00 d'évaluation, il sera donc de \$0.40 au lieu de \$0.45 par \$100.00 d'évaluation.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que le budget pour l'année 1960 soit et est adopté tel que présenté et que le taux de la taxe foncière soit porté de \$0.45 à \$0.40 par \$100.00 d'évaluation.

ADOPTE.

Avis de motion pour fermeture des magasins.

Le secrétaire donne lecture d'une demande de Riverton Development Ltd., demandant le droit de rester ouvert jusqu'à 11 hres tous les soirs de la semaine. Le conseil ayant étudié la question et après discussion:

Monsieur l'échevin Armand Charbonneau donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour la fermeture des magasins.

Revision du salaire du secrétaire-trésorier.

Son Honneur le Maire Jules Montour, annonce que le Conseil avait étudié la question de reviser le salaire du secrétaire-trésorier et avait décidé de donner une augmentation de \$5.00 de plus par semaine au secrétaire-trésorier.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que le salaire du secrétaire-trésorier soit augmenté de \$5.00 par semaine à compter du 1er février, 1960.

ADOPTE.

Comité de numérotage pour la Banlieue.

Monsieur l'échevin Armand Blais, fait rapport du travail accompli par le comité de numérotage, le travail sera complété sous peu le tout est reporté à une prochaine séance.

Le secrétaire donne lecture d'une offre de la Compagnie Bell Téléphone du Canada pour la mise en opération des contrôles pour les puits.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Offre Bell Téléphone pour circuits contrôles des pompes.

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières accepte au prix et conditions le service de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada pour les deux circuits pour les contrôles des pompes des puits, tel que mentionné dans la lettre de Mons. Gilles Laflamme de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada à la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières en date du 25 janvier dernier.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

1er février, 1960.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que le plan No. 4 présenté par Mons. R. Houde qui a rapport
à une subdivision d'une partie du lot 4 soit accepté.

ADOPTÉ.

Après étude et discussion du contrat d'achat par la Municipalité des rues de Terrasse Duvernay, les clauses qui ont regard à la construction dans ce secteur devront être biffés avant que le Conseil puisse accepté d'achat de ces rues. Monsieur l'échevin rencontrera M. Laflamme à ce sujet.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- FRANCOIS ROUETTE	2.99 ✓
2- Loranger & Molesworth	10.33 ✓
3- Roger Duval Inc.	61.20 ✓
4- Bertrand Gilbert - salaire du 28 déc. 2 jan. 60 6 jours à \$5.00 pour char.	75.62 ✓
5- Gilles Gagnon - Salaire mois de janvier	185.00 ✓
6- Roland Levasseur - travail pour aqueduc	27.00 ✓
7- Shawinigan Water & Power - Station Doucet	74.10 ✓
8- Shawinigan Water & Power - Station Giroux	53.60 ✓
9- R.J. Levesque - 3ième versement et final	2,000.00 ✓
10- Garage Dufresne - pour Borne Fontaine	4.00 ✓
11- Dery Esso Service - pour borne Fontaine	2.20 ✓
12- Shawinigan Water & Power - Boulv. St-Jean	41.82 ✓
13- Bell Telephone of Canada	20.82 ✓
14- Anatole Blais - pour Rang Ste-Marguerite	49.60 ✓
15- Anatole Blais - pour Boulv. St-Jean	10.20 ✓
16- Abran & Lambert - mutations de décembre 1959	9.50 ✓
17- Ministère des Terres & Forêts - plan de Cadastre	14.40 ✓
18- Imprimerie Lacoursière	9.57 ✓
19- P.V. Ayotte	32.69 ✓
20- Lucien Dupont & Fils	5.10 ✓
21- Benoit Massé - Re; Mme Argall	68.02 ✓
22- Henri Pellerin - Re: J.Claude Savoie	30.84 ✓
23- Shawinigan Water & Power - Re: Mme Paul Argall	18.29 ✓
24- Jacqueline Prévost - 3 semaine à 30.00	90.00 ✓

ADOPTÉ.

Monsieur Marcel Paquin demande au conseil pourquoi il est situé suivant le rôle d'évaluation sur le boul. Ste-Catherine au lieu du Boulv. Royal étant donné qu la façade de sa maison est située sur le boulv. Royal. La chose sera étudié et rectifié s'il y a lieu.

La séance est levé.

Jus Houde Maire

Armand Charbonneau Sec.-Trés.

8 février, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 8 février 1960, à huit heures, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

INITIALES DU SEC-TRES:

L'Original de convocation de la présente session et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivants:

- 1- REGLEMENT DE FERMETURE DES MAGASINS
- 2- EGOUTS DE VAL MAURICIE
- 3- REGLEMENT DEMONTIGNY
- 4- AUTOBUS ST-MAURICE TRANSPORT
- 5- TERRASSE DUVERNAY

Après discussion sur le Règlement de fermeture des magasins, le Conseil désirant faire refaire le Règlement préparé à cet effet, la question est reportée à une prochaine séance.

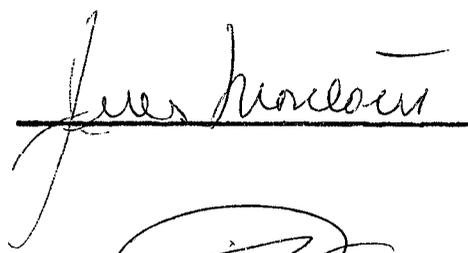
Monsieur Georges Demontigny demande au Conseil de l'autoriser à procéder avec la pose des tuyaux de 42" en acier pour la sortie au fleuve de son égout. Le Conseil désire consulter l'ingénieur René Robert avant de prendre aucune décision à ce sujet la question sera étudiée lors de la rencontre du conseil avec Mons. Robert jeudi ou vendredi soir prochain. Le secrétaire téléphonera à mons. Robert pour le convoquer.

Il n'y a aucun développement dans le Règlement Demontigny et la chose est reportée jusqu'à l'acceptation du Ministère des Affaires Municipales.

Dans les affaires de l'égout de Val Mauricie, la liste des créanciers a été remise à Me. Laperrière, aviseur légal. Lorsque tout sera prêt le Règlement pour l'achat des égouts de Val Mauricie sera présenté aux créanciers et au bureau de surveillance et soumis aux intéressés pour Referendum.

Le nouveau contrat d'achat des rues Duvernay n'ayant pas été reçu la question est remise.

La séance est levée.

 Maire

 Sec.-Trés.

17 février, 1960.

Session spéciale du Conseil tenue le 17 février, 1960, à huit heures au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette, Armand Charbonneau et René Levasseur. Monsieur le Conseiller Armand Blais est absent.

L'Original de l'avis de convocation de la présente session et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivants:

- 1- REGLEMENT POUR FERMETURE DES MAGASINS
- 2- SECTEUR DEMONTIGNY
- 3- TERRASSE DUVERNAY
- 4- SOUMISSIONS ACCESSOIRES INCENDIES.
- 5- SOUMISSIONS RE: EGOUTS DEMONTIGNY.

Après lecture du Règlement de fermeture des magasins et discussions sur ledit règlement il est:

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,
SECONDE A L'UNANIMITE,

Que le règlement de fermeture des magasins tel que lu soit et est adopté et entrera en vigueur suivant la Loi.

ADOPTE.

Le règlement No. 78 Demontigny ayant été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le secrétaire demande à la maison Lé Deschamps Inc. de procéder à l'impression des obligations au Montant de \$45,000.00 tel que spécifié dans le règlement No. 78

ADOPTE.

Trois soumissions furent reçues pour les accessoires pour combattre les incendies, ce sont de Pierre Thibault de Pierreville de Launier Ltée et de Marsh Pumps de Stratford Ont. toutes trois seront envoyées au Commissariat des Incendies de la Province de Québec pour étude et recommandations.

Des Soumissions ayant été demandées pour la sortie au fleuve des égouts Demontigny, deux soumissions furent reçues. Une de Ricard & Charpentier et une de M. Henri Louis Martel au montant de 9,960.00 et celle de Ricard & charpentier se montant à 7,500.00 il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la soumission de Ricard & Charpentier pour le contrat général au montant de \$7,500,00 soit et est accepté.

Deux soumissions sont reçues pour la vente du tuyau de 42" en acier pour la sortie au fleuve de l'égout Demontigny les deux pour le même montant de \$8,977.98, l'une de Launier Ltée, l'autre de

17 février, 1960
7 mars, 1960

INITIALES DU MAIRE

J.M.
4510
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Loranger & Molesworth Ltée.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que la soumission pour les tuyaux de 42" pour l'égoût Demontigny de Launier Ltée su montant de \$8,977.98 soit et est acceptée

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat au nom de la Municipalité avec Ricard & Charpentier pour la pose des tuyaux de 42" pour la Sortie au fleuve de l'égoût Demontigny.

ADOPTÉ.

La séance est levée.

Jules Montour
Maire

Quirant
Sec.-Trés.

7 mars, 1960.

Session régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 7 mars, 1960 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que les minutes de la dernière assemblée régulière et de l'assemblée spéciale du 17 février, 1960 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Petite Caisse	\$37.42 ✓
2- Henri Pellerin Re;- J.C. Lavoie	36.45 ✓
3- Pharmacie Mélançon RE: Mme Nadeau	10.15 ✓
4- R. Pidgeon - RE: Salle du Conseil	7.50 ✓
5- Maurice Matteau" RE: " " "	5.00 ✓
6- Anatole Blais - RE: Rang Ste-Marguerite	14.20 ✓
7- Armand Bourassa - Enlèvement de neige	25.00 ✓
8- Bell Téléphone du Canada - mois de février	20.16 ✓
9- Shaw. Water & Power - RE Mme Trahan .	18.19 ✓
10- Shaw. Water & Power - RE Bureau	9.67 ✓
11- Shaw. Water & Power - Boulv. St-Jean	40.80 ✓

7 mars, 1960

12- S haw. Water & Power - Lumières de rues Janvier	\$315.69 ✓
13- Shaw. Water & Power. - " " " Février	317.83 ✓
14- Dominion Carbon & Ribbons - Papier Carbon	21.47 ✓
15- Abran & Lambert - Mutations mois de janvier	5.00 ✓
16- L. Dupont & Fils - Pancartes pour le feu	37.08 ✓
17- J. Prévost, Salaire mois février	120.00 ✓
18- Shawinigan Water & Power - Station Giroux	65.26 ✓
19- Shawinigan Water & Power - Station Doucet	61.26 ✓
20- Ricard & Charpentier - Plancher&abri du réservoir	300.00 ✓
21- Garage Dufresne - Gas pour borne-fontaine	4.00 ✓
22- Armand Bourassa - Rép. Aqueduc secteur Demontigny	7.00 ✓
23- Normandin & Frère Enrg. - Contrôles des puits	1,721.81 ✓
24- Garage Déry - Rép. Camion Incendies	186.46 ✓
25- Launier Ltée. - Instincteur chimiques etc.	170.52 ✓
26- Salaire Gilles Gagnon 1-27 février 1960	137.50 ✓

ADOPTE.

Après discussion sur le contrat d'achat des rues de Terrasse Duvernay, il est décidé de remettre à la prochaine session cette question afin de permettre à Me. Laperrière, aviseur légal de prendre connaissance de ce contrat.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Régie des Transport avisant que les Cies Carrier & St-Maurice Transport avaient été avisés de la demande de la Municipalité.

Lecture d'une du Ministère des Affaires Municipales à l'effet que les travaux d'hiver avaient été acceptés.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le conseil soit autorisé à faire exécuter immédiatement ou en tout temps, avant le 30 avril 1960, tous les travaux énumérés à l'annexe 1 de l'application pour l'octroi des Travaux d'Hiver et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale.

ADOPTE.

La question de l'impression des obligations pour le règlement No. 78 est remise jusqu'au retour de M. Georges Demontigny.

A une demande de monsieur Lucien Gélinas pour transporter un chalet sur la rue Bellemarre, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que Monsieur ^{Bernard} ~~Lucien~~ Gélinas soit autorisé à transporter son chalet sur la rue Bellemarre.

ADOPTE

En réponse à une plainte de Mme. Julia B. Lamarre, se plaignant de la vermine sur sa propriété du Boulv. St-Jean causer par la présence de vieux chars usagés entreposés à cet endroit, le secrétaire avisera Mme Lamarre de s'adresser à l'Unité Sanitaire.

Le Secrétaire avisera M. Noel Richard du Cap de la Madeleine qu'il peut ramoner les cheminées dans la Paroisse et que son application sera gardée en filière pour future références en cas de besoin.

Etant donné le manque d'informations au sujet de la distribution de la malle proposé par le Bureau de Poste, cette question est remise.

Le Secrétaire est prié de préparer un règlement pour l'entretien du Boulv. Pratte et la répartition au pied de front.

7 mars, 1960
4 avril, 1960

INITIALES DU MAIRE:

J. M.
456
RP
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

La question de la police d'assurance pour les pompiers est remise, pour permettre aux membres du conseil de rencontrer M. Caron pour discuter de la question.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les pompiers volontaires soient rénumérés à raison de \$2.00 la première heure et de \$1.00 de l'heure pour les heures subséquentes, seulement que les pompiers appelés seront rénumérés. Monsieur Gilles Gagnon sera toujours appelé en cas de feu.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE demande soit faite à Mons. Marcel Laflamme de donner suite à la résolution du 7 décembre dernier afin de remettre le chemin Ste-Marguerite dans l'état où il se trouvait avant les travaux d'égoûts exécutés par lui et ce dans le plus bref délai.

Le conseil étant mis au courant que les employés de M. Geo. Demontigny, ouvraient les valves pour donner l'eau aux nouveaux propriétaires, le secrétaire écrira à M. Demontigny l'avisant que cette pratique doit cesser immédiatement et d'aviser le secrétaire ou M. Gilles Gagnon lorsqu'un nouveau locataire ou propriétaire entrera dans sa maison, et voudra faire ouvrir l'eau.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que le secrétaire soit autorisé à faire demande à Mons. Moreau, Ingénieur de bien vouloir transmettre à notre aviseur légal un plan et devis du système d'égoût de Val Mauricie, pour lui permettre de compléter le règlement d'achat des égoûts.

La session est levée.

Jules Montour Maire

R. Proulx Sec.-Trés.

4 avril, 1960.

Session régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 4 avril, 1960 à huit heures p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les échevins Henri Guilbert, Armand Blais Paul Emile Ouellette, Armand Charbonneau et René Levasseur. Absent monsieur l'échevin Edmond Proulx.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées en changeant le nom de Lucien pour Bernard Gélinas au paragraphe 7 de la page 455.

ADOPTE.

4 avril, 1960.

4 5 7
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR M. René Levasseur,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Origène Bourassa - Aqueduc Blvd. Mathon & Doucet	24.82✓
2- Shaw. Water & Power Co. - - Boulv. St-Jean	37.23✓
3- Shaw. Water & Power Co., - Station Doucet	55.54✓
4- Shaw. Water & Power Co., - Station Giroux	62.51✓
5- Corp. Cité des Trois-Rivières, Rép. boyaux	54.02✓
6- Gilles Gagnon, Sal. 29 fév. 26 mars 1960	132.50✓
7- Ricard & Charpentier - Gradage Val Mauricie	52.50✓
8- Abran & Lambert - Mutations Fév. & mars	17.00✓
9- P.H. Marineau Ltée. - Etampes et Fasteners	17.40✓
10- Anatole Blais - Sablage et rigoles Rg. Ste-Marguerite	79.55✓
11- Municipalité Péroisse Des Forges, Taxes	.50✓
12- Jean Banville - Inspections machine mars 60-mars 61	28.00✓
13- Cie. de Bell Tél.phone - mars	20.96✓
14- Shaw. Water & Power Coé - Lumières de rues	317.05✓
15- J.R. Lemire Enrg. - chaise de bureau	37.12✓
16- Honoré Lesage - Travail Boulv. Mathon	7.70✓
17- Origène Bourassa - Gravier Boulv. Mathon & Doucet	26.24✓
18- Benoit Massé - Bien-Etre	84.36✓
19- Mme Vve. Donat Aubry - Bien-Etre	72.00✓
20- Jacques Dugré - Bien-Etre	9.65✓
21- Octroi Société du Cancer	10.00✓
21- Ministre des Finances - Taxe amusement Fév. & mars	14.53✓
22- Eddy Beaulieu, - Bien-Etre	100.00✓

ADOPTÉ.

Le représentant de la maison Jean Banville vient offrir au Conseil de changer la machine à calculer pour une autre plus moderne et qui est en démonstration au bureau du secrétariat depuis janvier. Après avoir discuté de l'affaire, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

Que la municipalité change la machine à calculer payable en trois paiements annuels.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René Levasseur
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que la somme de deux mille dollars due à Mons. René A. Robert, ingénieur soit payé du compte général et transférer au compte d'aqueduc lorsque le règlement des égouts pour le centre d'achat sera passé.

ADOPTÉ.

Après avoir pris connaissance des recommandations du Commissariat des incendies au sujet des accessoires à incendies, il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que la soumissions de la Maison Pierre Thibault soit et est acceptée.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

4 avril 1960.

INITIALES DU MAIRE

Qu'une demande soit faite à l'Hon. Lorrain
Ministre des Travaux Publics afin d'obtenir un octroi
pour l'achat du camion-pompe ainsi que les acces-
soires pour combattre les incendies. Et que demande
soit aussi faite au représentant du Comté de St-Maurice
et au Commissariat des Incendies de bien vouloir appuyer
cette demande auprès du Ministère des Travaux Publics.

J. M.
458
INITIALES DU SEC. TRÉS.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert
SECONDE PAR M. Armand Blais,

Qu'une demande soit faite à la Shawinigan Water & Power
de bien vouloir déplacer le poteau à l'entrée du Boulv. Pratte
et de bien vouloir s'informer auprès de Mons. Eugène Desaulniers
inspecteur des chemins afin de savoir exactement où le placer.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette
SECONDE A L'UNANIMITE,

Que demande soit faite à l'aviseur légal de bien vouloir
faire une mise en demeure à M. J. Marcel Laflamme pour qu'il re-
place les accotements du chemin Ste-Marguerite dans l'état où ils
se trouvaient avant les travaux.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que les assemblées soient tenue à la salle de la coopéra-
tive Fédérée pour les prochains six mois à compter du 1er mai, 1960.
Et que la Municipalité adopte le système de l'heure avancée d'été

ADOPTÉ.

A une demande d'augmentation de salaire de Mons. Bertrand
Gilbert, commis au secrétariat, il est

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Qu'une augmentation de dix dollars soit accordée à Mons.
Gilbert à compter du 4 avril, 1960.

ADOPTÉ

Ajournement de 5 minutes à minuit.
PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE le tuyau de 2" pour desservir Mons. Raymond St-Ger-
main soit prolongé pour donner le service d'aqueduc à ce contribu-
able sur le Boulv. Bettez.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE A L'UNANIMITE

Que le conseil autorise le comité de numérotage à acheter
les numéros pour les maisons numérotés et ce jusqu'à la pointe à
Lacerte et que ces numéros seront donnés aux contribuables.

ADOPTÉ.

4 avril, 1960.

20 avril, 1960.

PROPOSE PAR M. René Lévesseur,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Que le reste de la Banlieue soit desservie par malle rurale tel que présentement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à Mons. René A. Robert de bien vouloir venir rencontrer le conseil le plus tôt possible et s'enquérir auprès de Mons Fisher pour savoir leurs besoins.

ADOPTE.

LA SEANCE EST LEVEE

20 avril, 1960.

Session spéciale du Conseil, tenue le 20 avril, 1960, à 8 hres P.M. au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les échevins.

L'Original de l'avis de convocation de la présente session et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujets suivants. 1- ETUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS VAL MAURICIE

2- ETUDE DE L'ACHAT D'UN TERRAIN EN VUE DE L'USINE D'EPURATION DES EAUX DANS STE-CATHERINE DE SIENNE.

3- ETUDE DU COURS D'EAU LACERTE

4- REGELEMENT DE CONSTRUCTION.

Le conseil étant au complet décide d'étudier la question du contrat des chemins d'hiver. Mons. Bellemarre demandant la signature pour 2 ans, mais le conseil préfère ne pas engager la municipalité pour plus d'un an, il est donc

PROPOSE PAR M. Armand Blais,
SECONDE A L'UNANIMITE

Que le contrat d'entretien d'hiver soit donné pour 1 an à Mons. Thomas Bellemarre

ADOPTE.

PROPOSE PAR Mons. Aramnd Blais
SECONDE PAR Mons. Edmond Proulx

Que son Honneur le Maire et le Secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat d'entretien des chemins d'hiver avec Mons. Thos. Bellemarre, et ce pour le prix de \$450.00 du mille.

ADOPTE

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. P.E. Ouellette,

Que le plan de resubdivision et le plan de construction de Radisson soient et sont acceptés tel que présentés, pour la partie du lot 37.

ADOPTE.

Puis vient la question des terrains de Messieurs Rocheleau et Marcotte en vue de la prochaine usine d'épuration des eaux.

4 avril, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

J. M.
459A
INITIALES DU SEC-TRÉS

Que les répartitions pour l'an 1960 soient et sont acceptés
tel que présentées:

SUR TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITE
\$0.01453 pour l'entretien de la Route du Calvaire.

BANLIEUE, Route nationale et rue Guay, \$0.135 pour éclairage.
SUBDIVISION Lot-2 Bellemarre Chemins 0.2204 par \$100.00 d'évaluation.

SUBDIVISION Lot Noll Beaudry, 0.7625 par \$100.00 d'évaluation pour
l'entretien des chemins et \$0.1046 pour éclairage.

SUBDIVISION Lot N o. 15 Blvds Ste-Catherine et Dominicains
\$0.16381 pour l'entretien des chemins et \$0.1475 pour éclairage.

SUBDIVISION Lot No. 17 Nicol. \$0.073 pour l'entretien des chemins
et \$0.1335 pour éclairage.

SUBDIVISION No. 29 Mathon - Doucet. \$0.65795 entretien des chemins

SUBDIVISION No. 35 Bellemarre \$0.58087 pour l'entretien des chemins
et \$0.1755 pour éclairage pour les lots 35-4 à 35-66 inclus et
\$0.0381 pour éclairage pour les lots 35-67 à 138 inclusivement.

RANG ET ROUTE DU PETIT VILLAGE Entretien des chemins \$0.536 pour
l'entretien des chemins.

SUBDIVISION 36 BOURASSA \$0.49387 pour l'entretien des chemins

SUBDIVISION 42 GELINAS, \$0.09667 pour l'entretiens des chemins

SUBDIVISION Lot 46 PRATTE \$0.51947 pour l'entretien des chemins

SUBDIVISION LOTS 37 & 38 VAL MAURICIE. \$0.70722 pour l'entretien
des chemins et \$0.27135 pour lumière de rues.

SUBDIVISION Lot N o. 16 BETTEZ & GAGNON \$1.46872 pour les chemins
et la 3ième partie de la répartition.

SUBDIVISION No. 143 BOULV. St-Jean, \$0.427 pour les chemins et
\$0.3085 pour lumières de rues.

RANG STE-MARGUERITE \$0.1482 pour les chemins et \$0.13072 pour
lumières de rues.

RUE DES PILOTES, Lot 37, \$0.21774 pour l'entretien des chemins

SUBDIVISION N o. 15 rue Auguste Bettez \$0.62847 pour entretien
des chemins.

La répartition du Boulv. Lacerte sera faite pour les 2 secteurs
Gelinas et Cinq-Mars.

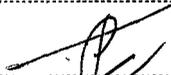
Jules Houvet Maire

Armand Charbonneau Sec.-Trés.

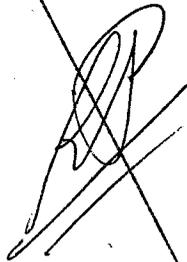
AP

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU SEC-TRES



MARGE DE LA RELIURE

20 avril 1960

INITIALES DU MAIRE

J.M.
460
R. L.
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

Qu'une offre de 5% pour une option de trois mois soit faite a Mons. Donat Rocheleau pour le lot P-1415 pour \$300.00, somme qui sera déuite du montant d'achat advenant l'achat du terrain pour \$6,000.00 et \$750.00 à Mons. Pierre Marcotte pour le lot P-15-250 advenant l'achat de son terrain s'il accepte le prix de \$15,000.00 offert par la Municipalité. Que son Honneur le Maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer les options.

ADOPTÉ *R*

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que monsieur Clément Ricard soit nommé inspecteur spécial du cours d'eau Lacerte pour préparer un règlement pour le cours d'eau Lacerte,

ADOPTÉ *R*
CHARBONNEAU *R*

Monsieur l'échevin donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement pour le cours d'eau Lacerte.

Avec l'annonce que le contrat de remplissage du terrain du Centre d'achat de Riverton Development serait donné sous peu, son Honneur le Maire et tout le conseil sont d'avis que les camionneurs de la Paroisse aient la préférence pour le camionnage nimporte à qui le contrat soit donné.

Pour ce qui a trait au règlement de construction Mons. l'échevin Armand Charbonneau rencontrera l'Urbaniste M. Bégin, a ce sujet.

La session est levée.

Jules Montour
.....Maire

R. L.
.....Sec.-Trés.

2 MAI, 1960.

Session régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 2 mai, 1960, aux lieux ordinaires des sessions à 8 hres p.m. à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que les minutes de la séance régulière du 4 avril, 1960, et de l'assemblée spéciale du 20 avril, 1960 soient adoptées tel que lues.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que les comptes soient et sont acceptés pour paiement tel que présentés.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

2 MAI, 1960.

Gilles Gagnon, - Salaire du mois d'avril	157.80✓
Armand Bourassa - Entrée d'eau	14.00✓
Restaurant Hélène Plante - Repas feu. Motel Moulin Rouge	2.53✓
Cité des Trois-Rivières - Service de Pompiers	400.00✓
Shaw. Water & Power Co., Ajustement Boulv. St-Jean	.97✓
Shaw. Water & Power Co., Boulv. St-Jean	37.23✓
Shaw. Water & Power Co., Station Doucet.	59.09✓
Shaw. Water & Power Co., Station Giroux	62.31✓
Honore Lesage - Pour Réparations d'aqueduc	3.30✓
Launier Ltée, - Matériel pour aqueduc	746.43✓
Honoré Lesage, - Entretien Boulv. Mathon & Doucet	11.00✓
Origène Bourassa - Boulv. Mathon & Doucet	53.87✓
Assemblée Législative - Copie Bill 130	5.00✓
Shaw. Water & Power Co. - Electricité pour bureau	8.66✓
Shaw. Water & Power Co., - Le Calvaire	20.57✓
Shaw. Water & Power Co., - Lampes de rues	317.05✓
Bell Telephone Co. -	22.51✓
Jacqueline Prévost - aide au secrétariat	60.00✓
Ricard & Charpentier - Boulv. St-Jean & Val Mauricie	66.00✓
Lionel Levasseur - déménagement bureau du Maire	2.50✓
Léonard Beaulieu - Boulv. Ste-Catherine	45.00✓
P.H. Marineau Ltée. - Papeterie	2.41✓
Armand Bourassa - enlèvement de neige	14.00✓
Launier Ltée. - Pour numéros pour numérotage maisons	206.55✓
Petite - Caisse	44.74✓
Anatole Blais, - Bettez-Gagnon, Ste-Marg. Boulv. S. Jean	255.92✓
Receveur Général du Canada - Timbres Ass. Chomage	84.28✓
Maurice Matteau - Salle du Conseil	5.00✓

Monsieur Pierre Marcotte n'ayant pas encore répondu à l'offre d'option de la part du Conseil pour l'achat de son terrain en vue de l'usine d'épuration, le secrétaire est prié d'aviser M. Donat Rocheleau des difficultés du conseil d'accepter l'option offerte par lui pour la vente de son terrain, mais dès que le conseil sera en mesure de donner suite à cette affaire il en sera avisé.

Le secrétaire fera demande au Ministère de la Voirie de bien vouloir relever le bas des côtes et de réparer les crevasses dans le Rang Ste-Marguerite, qui sont très mauvaises en certains endroits.

Pour faire suite à une demande de Me. Robert Lajoie à l'effet que M. René Pozier serait intéressé à se porter acquéreur du Lot P-257 sur le Boulv. Ste-Jean, le conseil demande au secrétaire de bien vouloir aviser Me. Lajoie que le Conseil prendra une décision vers le mois de juin, et que son client aura la préférence en cas de vente de ce terrain par le Conseil.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à vendre au nom de la Municipalité la vieille pompe et ce pour un montant de douze à quinze cent dollars suivant l'offre qu'il lui sera faite.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert
SECONDE AAL'UNANIMITE,

QUE demande soit faite à Radisson Construction et Monsieur David Tessier, Contracteur de bien vouloir faire creuser le fossé dans lequel des travaux d'égoûts ont été faits pour Radisson Construction et ce à partir du fleuve jusqu'à la Route Nationale et ce dans le plus bref délai possible.

ADOPTE.

2 MAI, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J. M.
462
[Signature]
INITIALES DU SEC-TRES

Monsieur l'échevin Armand Charbonneau se retire et offre au conseil de vendre à la Municipalité en vue de l'élargissement du Boulevard St-Jean une lisière de 16 pieds de large sur une longueur de 1.8 mille au prix de \$600.00 l'arpent.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Mons. Armand Charbonneau le terrain nécessaire à l'élargissement du Boulv. St-Jean soit une lisière de 16 pieds de largeur sur une distance de 1.8 mille au prix de \$600.00 l'arpent, aussitôt que le Minis. de la Voirie aura tiré les lignes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE les répartitions suivantes soient et sont acceptées pour le Boulv. Lacerte, les deux secteurs:
\$0.37332 pour l'entretien des routes, secteur Gélinas et \$0.82,682 pour les routes secteur Cinq-Mars et \$0.08295 pour éclairage de rue pour les deux secteurs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale, de bien vouloir faire tirer les lignes en vue de l'élargissement du boulevard St-Jean, étant donné qu'une résolution a été adoptée pour l'achat d'une lisière de terrain de 16 pieds sur une longueur de 1.8 mille aussitôt que le Ministère aura complété son travail.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande des résidents du Boulv. Pratte pour avoir le service d'aqueduc, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Que le Service d'aqueduc soit prolongé sur une distance de cinq 500 pieds avec une conduite de 6 pouces c.a.d. jusqu'à la rue du bord du fleuve et ensuite avec une conduite de deux (2) pouces pour desservir les résidents de ce secteur.

ADOPTE.

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Armand Charbonneau, à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un Règlement pour déterminer les lignes de construction.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE demande soit faite aux autorités du Can. Pacific et du Canadien National de bien vouloir prolonger leur service de freight et d'express dans la Banlieue et le Rang Ste-Marguerite et ce jusqu'à la Route du Calvaire.

ADOPTE.

Monsieur Le Conseiller Edmond annonce la fin de son terme de Pro-Maire et remercie tous et chacun d'avoir facilité sa tâche durant son terme et

2 MAI, 1960.

INITIALES DU MAIRE

HM
4 6 3
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE Mons. le Conseiller René Levasseur soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller René Levasseur remercie ses collègues de la confiance qu'il lui font en le nommant Pro-Maire et se fera un devoir de se montrer à la hauteur de la tâche.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir tirer les lignes du Rang Ste-Marguerite des limites de la Cité des Trois-Rivières à la fin du chemin en asphalte en vue de permettre à la Municipalité d'homologuer ces lignes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE monsieur René A. Robert, Ingénieur-Conseil soit autorisé à préparer, dans un délai raisonnable, les plans, l'estimation et le cahier des charges pour le réseau d'égoûts sanitaire et l'usine de traitements primaires devant desservir le bassin comprenant la partie habitée des lots 1 à 17 inclusivement, y compris le centre commercial projeté dans la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières. Et de prier Mons. René A. Robert de bien vouloir donner à la compagnie Riverton Development Ltd., le niveau pour qu'il soit possible de procéder avec leurs plans et ce dès cette semaine.

ADOPTE.

SON HONNEUR LE MAIRE ANNONCE QUE

La mise en nomination pour trois conseillers sortant de charge se fera le 11 mai prochain à la Salle de la Coopérative lieu des séances du Conseil, la séance à cet effet aura lieu de 10 hres du matin à midi le 11 mai, 1960.

Si il y a lieu d'avoir des élections, celles-ci se tiendront le lundi le 16 mai, 1960. les bureaux de scrutin seront aux endroits suivants: Dans Ste-Marguerite, N o. 1 chez Mons. Gilles Gagnon, No. 2 chez Mons. Paul Charbonneau, No. 3 chez M. Léo Bellemarre dans la Banlieue, N o. 4 chez M. Xavier Laroche, No. 5 chez M. Emile Bourassa et N o. 6 chez M. Gerry Gaulin.

Son Honneur le Maire remercie à son nom et au nom de toute la population les membres du conseil sortant de charge c.a.d. les conseillers Henri Guilbert, Armand Blais et Paul Emile Ouellette qui ont toujours travaillé dans l'intérêt général de la Municipalité et qu'il espérait tous les voir revenir avec la mise en nomination espérant qu'ils seraient tous trois élus par acclamation pour l'avancement de la Municipalité et termine en leur souhaitant bonne chance.

Les conseillers sortant de charge remercient la population et les autres membres du conseil pour l'appui qu'ils ont reçus durant leur mandat et se disent prêts à revenir les représenter dans le prochain conseil et continuer de prendre leurs intérêts comme ils l'ont fait dans le passé.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que le montant de 0.49 frais d'avis pour M. Pierre Guin, René Meunier, R. Poliquin, M. Tanguay soit rayé étant donné que ces comptes sont payés par la Banque, ainsi qu'un montan de \$30.00 pour mons. Arsène Bellemarre, ayant été chargé pour 3 loyer au lieu de 2 lpour l'an 1958.

ADOPTE

MARGE DE LA REJURE

11 mai, 1960

INITIALES DU MAIRE:

J. M.

4 6 4
INITIALES DU SEC.-TRÉS

J. Montour
.....Maire

R. Prévost
.....Sec.-Trés.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES,

ASSEMBLEE des électeurs de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi le onzième jour de mai, mil neuf cent soixante, à dix heures de l'avant-midi à la Salle du conseil, Rang Ste-Marguerite, sous la présidence du soussigné, Roland Prévost, président de l'élection.

Après lecture de l'avis public donné par lui-même de même que du certificat de publication dudit avis public, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de conseiller pour chacun des sièges numéros un, deux et six de la susdite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Henri Guilbert, Cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Bernard Montour et M. Rosaire Benoit, tous deux électeurs présents mettant en nomination ledit Henri Guilbert comme conseiller au siège No. 2 de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Armand Blais, Contre-Maitre, présenté par M. Gilbert Lacroix, et Maurice Morin, tous deux électeurs présents mettant en nomination ledit Armand Blais comme conseiller au siège No. 1 est admis.

Le bulletin de présentation de M. Paul Emile Ouellette Millwright, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Auguste Bettez et Lucien Dupont, tous deux électeurs présents mettant en nomination ledit Paul Emile Ouellette comme conseiller au siège N o. 6 est admis.

A Midi, aucune autre nomination n'ayant été faite à la charge de conseillers aux sièges un, deux, et six de cette municipalité que les trois nominations susmentionnées, le président d'élection proclame M. Armand Blais élu conseiller au siège No. 1 de cette municipalité; M. Henri Guilbert élu conseiller au siège N o. 2 de cette municipalité et M. Paul Emile Ouellette élu conseiller au siège No. 6 de cette municipalité.

L'Assemblée est levée.

R. Prévost
.....Prés. de l'Elec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE
DES TROIS-RIVIERES.

Je, Armand Blais, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant dûment été élu conseiller (Siège No. 1) de cette municipalité jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

MARGÉ DE LA RELIURE

11 mai, 1960.

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, Qué.
ce 14^{ème} jour de mai, 1960


Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Henri Guilbert, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège No. deux (2) de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en Aide.

Assermenté devant moi,
à Trois-Rivières, Qué.
ce 18^{ème} jour de mai, 1960.


Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Paul Emile Ouellette, soussigné du Rang Ste-Marguerite des Trois-Rivières, ayant dûment été élu conseiller au siège No. 6 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières, Qué.
ce 18^{ème} jour de mai, 1960.


Secrétaire-Trésorier.

18 mai, 1960.

INITIALES DU MAIRE

Session Spéciale du Conseil tenue, le 18 mai, 1960, à huit heures p.m. aux lieux ordinaires des sessions, et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers, *Joseph W. A. Levasseur*

J.M.
466
SP
INITIALES DU SEC-TRES

L'original de l'avis de convocation de la présente session et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivants:

- 1- SECTEUR DEMONTIGNY
- 2- DEPOTOIR
- 3- TERRAINS POUR USINE D'EPURATION
- 4- GRADAGE DES RUES
- 5- SURINTENDANT SPECIAL
- 6- RUE ROBERGE

N'ayant eu aucune nouvelle de l'affaire du Secteur de Montigny, le secrétaire-trésorier convoquera Mons. Georges Demontigny pour 9.30 p.m. vendredi soir prochain le 20 mai, 1960.

Après avoir entendu Messieurs Lambert & Paradis, qui sont prêts à prendre les vidanges de la Municipalité de la Paroisse à titre gratuit pourvu que le conseil de la Municipalité accepte l'établissement d'un dépotoir pour recevoir les vidanges de la Cité des Trois-Rivières. Mons. Levasseur qui ramasse actuellement les vidanges dans la Paroisse et le point de vue de contribuables et celui des échevins au sujet de la question de dépotoir dans les limites de la Municipalité, sur décision du Conseil la question est reportée à la séance du mois de juin.

Les inspecteurs de chemins n'étant pas tous présents à la séance du conseil le secrétaire-trésorier les convoquera pour une rencontre au bureau du secrétariat pour vendredi le 20 mai, prochain afin de discuter du Gradage des rues.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE Monsieur Clément Ricard soit et est nommé Surintendant Municipal pour ce qui regarde les cours d'eau et les fossés de lignes, cependant Monsieur Ricard devra suivre les directives du Conseil.

ADOPTE.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES,

Je, Clément Ricard, de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé Surintendant Municipal de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en Aide.

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, Qué., ce
25ième jour de mai, 1960.

Secrétaire-Trésorier

18 mai, 1960.
25 mai, 1960.

AVIS DE MOTION est donné par M. le Conseiller Henri Guilbert, qu'il présentera à une prochaine séance un règlement à l'effet de régler la rue Roberge.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE DES remerciements soient adressés à Me. Yves Gabias, pour le bon travail fait jusqu'à présent pour l'obtention de travaux de voirie dans la Municipalité ainsi que l'obtention de l'écotri pour l'achat du camion-pompe.

ADOPTE.

Mons. l'échevin Blais donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour l'entretien des fossés et le mode de répartition de ces travaux.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à demandé à l'aviseur légal Me. Ludovic Laperrière de bien vouloir faire une mise en demeure à Radisson Construction et Mons. David Tessier Contracteur pour que ceux-ci fassent les travaux requis pour remettre le fossé dans lequel des travaux d'égoûts furent faits pour Radisson Construction, dans le même état qu'il était avant les travaux.

ADOPTE.

LA SEANCE EST LEVEE.

Jules Montour Maire

René Levasseur Sec.-Trés.

25 juin, 1960.

Session Spéciale du Conseil, tenue le 25ième jour de mai, 1960 à huit heures p.m. aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les échevins, Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Blais, Paul Emile Ouellette et Armand Charbonneau. ~~M. le conseiller René Levasseur absent en dehors de la Municipalité,~~

L'original de l'avis de convocation et le certificat de signification sont produits.

La présente session, tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des affaires et sujet suivants:

- 1- REGLEMENT DE CONSTRUCTION
- 2- ENTRETIEN DES RUES EN ETE
- 3- BOULEVARD PRATTE
- 4- SECTEUR DEMONTIGNY
- 5- TERRAINS D'USINE D'EPURATION
- 6- ENTRETIEN FOSSE - ALLAIRE & DUFRESNE
- 7- FOSSES DE LIGNES - RAPPORT DU SURINTENDANT

18 mai, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J. M.

4 6 7 A

INITIALES DU SEC-TRES

A ETRE INSERER
APRES LE PREMIER PARAGRAPHE DE LA PAGE 467,

Monsieur l'échevin Henri Guilbert annonce que
Mons. Donat Rocheleau est dans les mêmes dispositions en
ce qui regarde la vente de son terrain le secrétaire fera
Et que Monsieur Philippe Mongrain demande à attendre après
le 22 juin, son notaire étant pris dans les élections, mais
il a donné sa parole d'honneur qu'il accepte l'offre d'option
de 5% de la somme de \$8,000.00 qui lui est offert par la Municipali-
té.

Le secrétaire-Trésorier fera le travail nécessaire auprès
du notaire Garceau en vue de la signature de l'option pour Mons.
Donat Rocheleau, et fera une demande au Ministère de la Santé
d'envoyer l'un de ses ingénieurs pour juger si ces terrains seront
acceptés par le Ministère pour l'érection de l'usine d'épuration
des eaux.

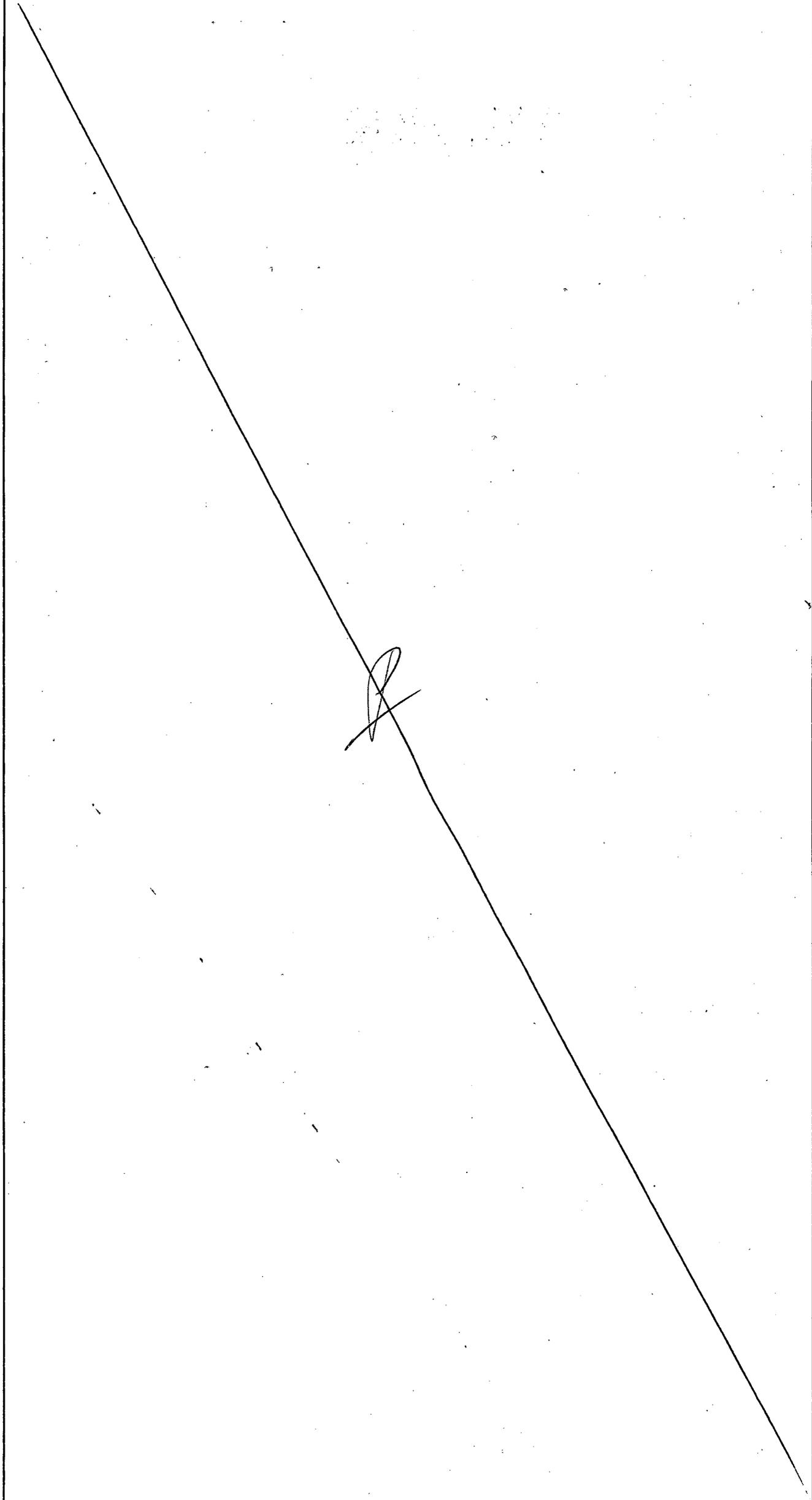
MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE

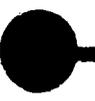
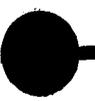
.....

.....

INITIALES DU SEC-TRÉS



MARGE DE LA REPIURE



25 mai, 1960.

INITIALES DU MAIRE

- 8- EVALUATEURS POUR REVISION DU ROLE
- 9- POMPE A INCENDIE.

INITIALES DU SEC-TRES

Mons. l'échevin Armand Charbonneau, annonce que le règlement de construction n'est pas au point et qu'il est impossible de le présenter.

Les soumissions pour les travaux d'entretiens du boulev. Pratte sont ouvertes, M. Léonard Beaulieu se chiffre à \$2,930.00 Mons. Yves Robichaud \$4,172.40 et celle de Ricard & Charpentier au montant de \$3,950.00. Après étude de ces soumissions il est

PROPOSE PAR M. René Levasseur
SECONDE PAR M. Henri Guilbert

QUE la soumission de Mons. Léonard Beaulieu soit et est acceptée et ce pour le montant de \$\$\$2,930.00 que les fossés seront refaits et que s'il y a lieu de louer de la machinerie pour faire ce travail la préférence soit donnée aux gens de la Paroisse qui en possède.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QU'A l'avenir les soumissions soient faites de blancs de soumissions qui seront obtenues du secrétaire-Trésorier afin que tous les intéressés établissent leurs soumissions sur des données uniformes.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE LE COUT des travaux soient réparti sur une période de trois ans et ce d'après le mode de répartition réglementant ce boulevard.

ADOPTÉ.

Mons. Jolin met le conseil au courant que la rue de 20 pieds qui mène au bord de l'eau est en voie de vente, cette rue étant cadastrée le conseil doit auparavant approuvé cette vente, en vue de garder un débouché pour les résidents de ce boulevard qui désireraient se rendre au bord de l'eau ainsi que pour la sortie possible d'égoûts, il est pr

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE le conseil garde la préférence pour l'achat de cette rue.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Edmond Prouls,

Que l'offre de Ricard & Charpentier pour l'entretien des rues en été c.a.d. le gradage des rues soit accepté pour le prix de \$280.00 par mois en passant 1 fois par semaine.

ADOPTÉ.

Monsieur le conseiller Charbonneau fait remarquer que l'on

25 mai, 1960.

pourrait s'attendre à envisager un déficit sur cet item étant donné qu'il n'était pas prévu au budget.

Aucun nouveau dans l'affaire du Secteur Demontigny,

L'Option sur le terrain de Mons. Donat Rocheleau a été signée. Celle pour le terrain de mons. Mongrain le sera sous peu.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert demande aux journalistes de faire une mise au point à l'effet que le Conseil avait et faisait tous les efforts possible en vue de l'obtention du terrain voulu pour l'usine d'épuration et ceci dans le but de hâter la construction du centre d'achat. Ceci pour mettre fin aux rumeurs que la chose était intentionnelle de la part de certains conseillers.

Monsieur Jolin du Boulv. Pratte demande à la Municipalité la permission de remplir sa piscine. A sa demande le conseil accepte sa demande, toutefois il devra s'entendre avec le surintendant d'aqueduc Mons. Gilles Gagnon.

Le fossé du boulv. Ste-Catherine ne débouchant pas au fleuve, mons. Léonard beaulieu accepte de le faire déboucher par chez-lui. Le surintendant municipal fera rapport au conseil.

A la suite d'une demande du service d'aqueduc par Mons. Nadeau sur la première rue dans la Municipalité, le surintendant Mons. Gilles Gagnon, dit qu'il est dans l'impossibilité de faire aucun travail dans cette endroit étant donné que les égouts des contribuables de la cité des Trois-Rivières se déversent dans la rue et un état de chose intolérable existe à cette endroit.

Le secrétaire-Trésorier est prié d'écrire à la Cité des Trois-Rivières et au Ministère de la Santé pour leur demander de bien vouloir faire quelque chose afin de corriger la présente situation.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE les évaluateurs soient avisés afin qu'il fassent le travail nécessaire en vue de la Séance spéciale qui sera tenue pour la Revision du rôle.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René Levasseur
SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

QUE le Maire soit autorisé à signer le contrat avec la firme Pierre Thibault pour l'achat du camion-pompe et ce aux mêmes conditions que l'octroi.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE le Maire soit et est autorisé à signer le contrat d'achat pour le terrain en vue de l'élargissement du Boulevard St-Jean.

ADOPTÉ.

La question du dépotoir est reportée à la séance de juin.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le secrétaire-Trésorier soit autorisé à transférer

25 mai, 1960.
6 juin, 1960

INITIALES DU MAIRE:

J.M.

470

INITIALES DU SEC-TRÉS:

un montant de \$5,000.00 du compte Général au compte d'aqueduc pour lui permettre de faire face à l'échéance du premier juin.

ADOPTE.

LA SEANCE EST LEVEE

Jules Montour Maire

R. Proulx Sec.-Trés.

6 juin, 1960.

Session régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi 6 juin, 1960, à 8 heures p.m., aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette, Armand Blais et René Levasseur.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les minutes de la session régulière du 2 mai, de l'assemblée des électeurs du 11 mai, des sessions spéciales du 18 et 25 mai, 1960 soient acceptées tel que lues.

ADOPTE.

Monsieur Bernard Lorrain du bureau des Auditeurs René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie., sonne lecture du Rapport Financier au 31 décembre 1959 et qui démontre un arrérage de taxe de \$43,762.73 cependant il fait remarquer que la taxe spéciale de l'aqueduc ayant été imposée à la fin de l'année, cela contribuait à grossir le montant d'arrérages.

Son Honneur le Maire Jules Montour fait remarquer également que les changements au secrétariat ont grandement contribué à cet état de choses, mais que les moyens sont présentement pris pour recouvrer ces arrérages de taxes et qu'il espérait que les choses deviendraient normales sous peu.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le rapport financier pour l'année 1959 soit et est accepté tel que lu.

ADOPTE.

Monsieur Jean Cloutier, Agent d'Affaires pour le Centre d'Achat de Riverton Development Ltd., annonce que les travaux devraient débutés vers la dernière semaine de juin le projet comprendra 32 magasins et une Salle de Quilles de 32 allées. A une demande de Son Honneur le Maire que la main d'oeuvre locale soit favorisée, Monsieur Cloutier dit que les entrepreneurs sont invités à le faire.

6 Juin, 1960.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

ADOPTE.

1- SHAWINIGAN WATER & POWER CO. - Lumières de rues	\$317.05 ✓
2- Bell Telephone of Canada -	18.36 ✓
3- Armand Bourassa - Enlèvement de neige	28.00 ✓
4- Eudore Deshaies - Ent. rue Bourassa	53.13 ✓
5- Joseph Paquette - Lacerte secteur Gélinas	97.50 ✓
6- Leonard Beaulieu - Rues Ste-Catherine- Dominicains Mathon - Doucet,	197.53 ✓
7- Clément Brouillette - rues Mathon Doucet	7.50 ✓
8- Bernard Gélinas, - rues Mathon et Doucet	42.00 ✓
9- Honore Lesage - Mathon Doucet	19.80 ✓
10- Georges Emile Drouin, - Route du Calvaire	7.00 ✓
11- Gérard Dorval- rue Mathon et Doucet	5.50 ✓
12- J. Bégin, Urbaniste	800.00 ✓
13- Me. Léo Leblanc - Achat rue Roberge	26.00 ✓
14- Jacqueline Prévost - aide au secrétariat	60.00 ✓
15- Poste C.K.T.M. - TV - pour programme à la TV.	35.00 ✓
16- Jean Banville Inc. - réparation clavigraphie	4.98 ✓
17- L. Dupont & Fils - enveloppe & comptes	45.71 ✓
18- La Revue Municipale, 1960-61	15.00 ✓
19- Pharmacie Gouin, - Bien-Etre	15.00 ✓
20- Abran & Lambert - Mutations Avril & Mai	24.50 ✓
21- Construction Laviolette - Re: Route à Bureau	53.25 ✓
22- Ricard & Charpentier - Entretien de rues	155.00 ✓
23- Ministre des Finances - Tsxe amusements	27.16 ✓
24- Henri Pellerin - Bien-Etre	16.14 ✓
25- Benoit Massé - Bien Etre	89.63 ✓
26- Aldéi Croteau - Rep. aqueduc & entrées	54.28 ✓
27- Shaw. Water & Power Ajustement pour Boulv. St-Jean	1.53 ✓
28- Shaw. Water & Power - Boulv. St-Jean	28.56 ✓
29- Shaw. Water & Power - Station Giroux	58.50 ✓
30- Shaw. Water & Power - Station Doucet	53.95 ✓
31- Garage Dufresne - huile pour pompe	3.00 ✓
32- Armand Bourassa - Entrées aqueduc	14.00 ✓
33- Launier Ltée - Matériaux pour aqueduc	157.75 ✓
34- Paul Martel - Entrées aqueduc	6.60 ✓
35 - Gouin Lumber Co. - serrures pour puits	13.26 ✓
36- Gilles Gagnon - salaire mai,	249.02 ✓
37- Marcel Déry - Service incendies	29.00 ✓
38- Yves Dumont - " "	15.00 ✓
39- Yvon Pothier - " "	18.00 ✓
40- Robert Pothier - " "	6.00 ✓
41- Gilles Gagnon - " "	11.00 ✓
42- Emilien Launier - " "	11.00 ✓
43- Arthur Dufresne - " "	9.00 ✓
44- Robert Boucher - " "	4.00 ✓
45- Michel Dugré - " "	3.00 ✓
46- René Leclerc - " "	2.00 ✓
47- Jos. Trempe - " "	4.00 ✓
48- Antoine Biron - " "	2.00 ✓
49- Robert Crête - " "	3.00 ✓
50- Ricard & Charpentier - Egoûts Val Mauricie	181.00 ✓

Le secrétaire-trésorier sur demande de Mons. Henri Guilbert transmettra au Ministère de la Santé la date de la fin de l'option pour le terrain de mons. Donat Rocheleau afin de lui demander son rapport sur l'inspection des terrains sur lesquels la Municipalité projette d'établir l'usine d'épuration des eaux.

Pour faire suite à la demande de Mons. Aurèle Lefebvre pour le prolongement du service d'aqueduc pour desservir 7 chalets, il est

6 juin, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

R. L. P. M.

472

INITIALES DU SEC-TRES.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le réseau d'aqueduc soit prolongé de 1,000' en tuyau de 2" pour déservir les chalets de MM. Lefebvre & Allaire, pouvu que Ricard & Charpentier exécutent les travaux au même prix que l'an dernier.

ADOPTE.

Le surintendant d'aqueduc demandera des soumissions pour ces tuyaux.

Monsieur le Conseiller Armand Charbonneau, présente une requête des propriétaires dans le secteur de la Route à Bureau pour porter la route à 66 pieds afin que le Ministère de la Voirie puisse entretenir cette route à ses frais, il faudrait pour ce faire que la Municipalité achète de Mons. Levasseur ~~4 arpents~~ de terrain à \$450.00 l'arpent soit une lisière à partir du chemin Ste-Marguerite à la courbe. Mons. Lemay fera un échange de terrain avec Mons. Levasseur afin de permettre à ce projet de se réaliser, et trois autres contribables cèdent leur terrain gratuitement ces terrains étant leur rue en front.

P indéterminé

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE la Municipalité achète de Mons. Levasseur 4 arpents de terrain pour l'élargissement de la Route à Bureau mais que cet achat sera fait seulement l'an prochain étant donné que cet item n'est pas prévu au Budget.

Adopte.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE les évaluateurs soient notifiés de faire leur travail en vue de la Revision du Rôle qui aura lieu le 27 juin, prochain.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE demande soit faite à l'Office du Drainage de bien vouloir faire le travail nécessaire en vue de compléter les procédures du Cours d'Eau Lacerte, et que copie de cette résolution soit envoyée à Me. Yves Gabias.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE Monsieur L. Duplessis, soit engagé pour déterminer les lignes pour l'élargissement du Boulevard St-Jean sur une largeur de 16 pieds de largeur sur une distance de 1.8 mille.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette fait une mise au point à l'effet de l'article paru dans le Le Nouvelliste sous la rubrique "SON DE CLOCHE" et qui avait trait aux égouts des 15 riverains que le Conseil entier avait fait tout ce qu'il pouvait à ce sujet et demanda au journaliste s'il ne croyait pas que cette nou-

6 juin, 1960.

velle n'aurait pas dû paraître, monsieur Julien répond que le journal ne partageait pas toujours l'opinion des gens écrivant sous cette rubrique.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QU'UNE demande formelle soit faite à la Cité des Trois-Rivières d'accepter les 15 riverains dans leur égoût et ce pour faire suite à la recommandation du Ministère de la Santé et de la demande de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières. Et que si rien n'est fait à ce sujet, la Municipalité prendra les moyens nécessaires pour régler ce problème.

ADOPTÉ.

Monsieur le Conseiller Armand Blais annonce que tous les numéros ont été distribués et qu'il ne reste plus que la liste à être envoyée au maître de Poste, chose qui sera faite sous peu. Le Comité de numérotage suggère le changement de noms de rue comme suit: la petite rue Dupont ou Bellemarre la première dans les limites de la Paroisse s'appellera Rue GIRARD, la première Bellemarre demeurera simplement Rue Bellemarre, la deuxième Bellemarre, sera Rue DUVAL et la troisième Bellemarre restera ce qu'elle était auparavant la Rue BOURASSA. Le Boulevard Ste-Catherine deviendra la Rue Ste-Catherine De Sienne. Il est aussi suggéré que tous les boulevards soient effacés à l'exception du Boulevard Royal pour éviter les complications.

PROPOS Pour faire suite à une requête des résidents de la rue Demontigny, il est,

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le conseil appuie la requête des résidents de la rue Demontigny pour travaux de voirie, toutefois ceci après l'achat de la rue par la Municipalité

ADOPTÉ.

Le secrétaire fera demande à Carrier de bien vouloir le premier départ du matin à 6 $\frac{1}{2}$ hres le matin au lieu de 6 $\frac{1}{2}$ hres afin de permettre à ceux qui travaillent au Cap de la Madeleine de se rendre à leur travail à temps.

Monsieur Turcotte n'étant pas satisfait de l'entente pour le gradage étant donné que les résidents de la rue Gélinas sont satisfaits de l'état de leur rue, Ricard & Charpentier ne feront plus le gradage dans cette rue.

Après une discussion assez longue sur la question du dépôt dans la Paroisse, cette question est reportée à la session de lundi prochain.

PROPOSE Par M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée à lundi prochain, le 13 juin, 1960.

ADOPTÉ.

René Levasseur Maire

Chenest Sec.-Trés.

13 juin, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

R.L. P.M.

474
INITIALES DU SEC-TRÉS

Séance d'ajournement de la session régulière du 6 juin, 1960, tenue le 13 juin, 1960, à huit heures du soir aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette Armand Blais et René Levasseur.

Monsieur Gilles Gagnon ayant fait rapport de la demande qu'il a faite afin d'obtenir des prix pour le tuyau de 2" pour le prolongement du service d'aqueduc pour desservir le secteur Pratte & Allaire, les prix sont les suivants:

Loranger & Molesworth	\$58.61 le cent pieds
Fred Poliquin	58.92 le cent pieds
E. Launier Ltée.	58.61 le cent pieds.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

Que le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à acheter le tuyau nécessaire de Launier Ltée. pour donner le service aux résidents du Boulv. Pratte ainsi que des chalets de MM. Allaire et Lefebvre et que Ricard & Charpentier soit autoriser

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE Ricard & Charpentier soient autorisés à faire la pose de 500 pieds de tuyau de 6" pour faire les prolongements Pratte & Allaire aux mêmes conditions que l'an dernier soit \$0.45 le pied.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Monsieur Gravel 4 enseignes en veneer de $\frac{3}{4}$ " de pouces, une enseigne pour chaque puits et une pour le réservoir, tel que le plan proposé au conseil. Le tout pour le prix de \$25.00.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, vende à Mons. R. Pozier le terrain et la bâtisse du vieux puits pour la somme de \$1,000.00 comptant et que monsieur Pozier n'aura pas la permission d'y opérer un service privé d'aqueduc en aucun temps, mais pourra y installer une pompe pour son propre usage personnel, et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signé le contrat de vente.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE DES REMERCIEMENTS soient adressés à l'Honorable Paul Dozois, Ministre des Affaires Municipales, pour l'octroi de \$57,078.

13 juin, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

47

INITIALES DU SEC-TRÉS

84, à la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, pour faciliter l'établissement de service municipaux d'aqueduc et d'égoûts.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE La Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, autorise le Ministère de la Voirie Provinciale à faire les travaux de voirie dans les rues Lacerte, Des Dominicains, Ste-Catherine, Nicol et Beaudry.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Blais, Pellerin,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir poser un tuyau pour l'égoutement du Boulv. Royal, intersection des Dominicains du côté sud étant donné que le fossé est bloqué et que les eaux se dirigent dans la cave de mons. Pellerin et ce avant que les travaux d'asphalte se complètent.

ADOPTÉ.

A une demande de MM. Paul Emile Ouellette et de Mons. Armand Charbonneau le secrétaire demandera au ministère de la Voirie de bien vouloir répandre du calcium sur les boulevards Bettez & Gagnon.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le nouveau taux de 6% au lieu de 5% soit applicable au Règlement N o, 78, Demontigny.

ADOPTÉ.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine session un Règlement pour définir le nouveau secteur d'Aqueduc.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

Seconde par Monsieur Paul Emile Ouellette,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée à jeudi le 16 juin, 1960.

ADOPTÉ.

René Levasseur pro Maire

A. Pellerin Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE

16 juin, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

R. L. P. M.

476

INITIALES DU SECRÉTAIRE:

Séance d'ajournement de la session d'ajournement du 13 juin, 1960, tenue le 16 juin, 1960 à huit heures P.M. aux lieux ordinaires des sessions et laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette, Armand Blais et René Levasseur.

Lecture d'une requête des résidents propriétaires du Boulv. St-Jean, s'opposant l'installation d'un dépotoir dans ce secteur est donnée par le secrétaire.

Monsieur le Conseiller Edmond Proulx s'oppose catégoriquement à ce que la Ville des Trois-Rivières installe leur dépotoir dans les limites de la Municipalité.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Secrétaire-Trésorier s'informe du prix de location de sont terrain pour y déposer les déchets de la Municipalité.

ADOPTE.

Le Règlement No. 81, Pour l'entretien et Mode de Répartition pour l'entretien du Cours d'eau Lacerte, est présenté, puis discuté, MM. Charbonneau & Ouellette s'étant retirés comme intéressés

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Henri Guilbert

"QUE Le Règlement N o. 81 soit adopté après y avoir fait les corrections qui s'imposent et compléter les entrées incomplètes.

ADOPTE.

Messieurs Charbonneau & Ouellette reprennent leurs sièges.
PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète pour la somme de un dollar la rue Demontigny et que le Maire Mons. Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Munic ipalité.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Mons. Henri Guilbert présente la demande de Monsieur Siméon Ricard pour offrir sa ^{sortie dans toute la paroisse} ~~sortie au terrain~~ ainsi que la rue transversale, mais se terrain n'étant pas cadastré il doute que ce soit dans l'ordre. Le conseil décide tel que prévu par Mons. le conseiller Guilbert, que cette transaction ne serait pas dans l'ordre et regrette de ne pouvoir accepter l'offre.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion qu' à aucune prochaine session, il présentera un Règlement pour chacun des items suivants 2 - a & b ainsi que 4 et 5 pour ces articles contenu dans le nouveau Bill No. 130 qui ont trait à la construction permis de construction et subdivision de lots.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le coût des portraits ^{POUR LA MOSAÏQUE} pour tout les Mmembres du Conseil du personnel du Secrétariat et du Surintendant de l'aqueduc soit défrayé par la Municipalité.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

de M. J. Montour

16 juin, 1960.
27 juin, 1960.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le Ministère de la Voirie Provinciale soit autorisé à faire les travaux de Voirie dans la rue Demontigny.

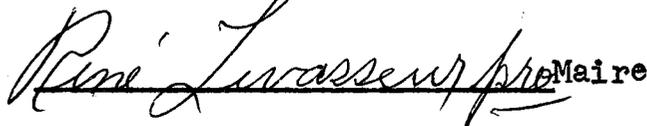
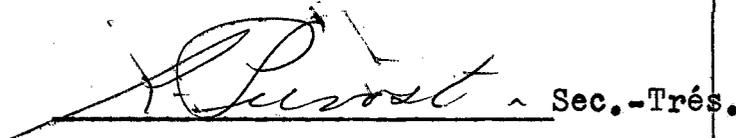
ADOPTE.

Pour faire suite à la Société St-Jean-Baptiste il est,
PROPOSE PAR M. René Levasseur,
SECONDE PAR M. Paul-Emile Ouellette,

"QUE \$25.00 soit envoyé comme octroi à la Société St-Jean-Baptiste pour la célébration de la Fête Nationale.

ADOPTE.

La Séance est levée.

 René Levasseur Maire Paul-Emile Ouellette Sec.-Trés.

27 juin, 1960.

Session spéciale tenue le 27 juin, à 8 heures P.M. aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette, Armand Blais et René Levasseur.

L'original de l'avis de convocation et le certificat de signification a pour but la prise en considération des affaires et sujets suivants:

- 1- AUDITION DES PLAINTES AU ROLE D'EVALUATION.
- 2- DEMANDE DU CENTRE D'ACHAT.
- 3- DEMANDE DU MAITRE DE POSTE RE: Distribution de la malle dans la Paroisse.

L'Agent d'affaires du Centre d'Achat "Riverton Development Ltd. présente une demande à l'effet de faire accepter par le conseil que le taux de la taxe de .70 par cent d'évaluation soit fixé pour les prochains 5 ans afin de leur permettre d'établir leur budget il se dit prêt à payer .75 le cent pour les prochains 5 ans.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE demande soit faite à Commission des Affaires Municipales de bien vouloir fixer le taux de la taxe à .75 pour le Centre d'Achat pour les prochains 5 ans.

ADOPTE.

Le secrétaire-Trésorier communiquera avec Me. Jean-Louis Doucet, sous-Ministre afin de hâter une réponse pour les Propriétaires du Centre d'Achat.

Pour faire suite à une demande du Maître de Poste, il est

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite au Ministre des Postes à Ottawa,

27 juin, 1960.

INITIALES DU MAIRE

R. L. P. M.

4 78

INITIALES DU SEC-TRES.

afin d'obtenir le service postal par facteurs à domicile dans Ste-Catherine de Sienna dans la Banlieue des limites ouest de la Ville des Trois-Rivières à la pointe des chemins, c'est-à-dire la Pointe à Lacerte.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite au Ministère des Postes à Ottawa, afin d'obtenir le service de poste rural dans les rues Mathon, Doucet, Lemieux, Bellemarre, Duval, Bourassa, Des Pilotes, Secteur Demontigny, Gélinas dans la Banlieue et Boulevards Bettez et Gagnon dans Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Les évaluateurs ont réglé un certains nombre de plaintes, mais n'ont pu terminer leur travail une autre séance sera tenue le 11 juillet, 1960.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

Qu'un rajustement des taxes de routes pour l'année 1959 soit fait sur la maison n'ayant été transporté qu'à la fin de l'année 1959 sur le boulv. Mathon.

ADOPTE.

Le montant déduit sera reporté pour la répartition de 1960.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Qu'un rajustement de taxe soit fait pour Mons. Louis St-Pierre pour le lot P-104-105 vu qu'une erreur avait été faite pour l'évaluation de son terrain soit de \$1200. à \$450. ceci pour l'année 1959 et 1960.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir faire relever le bas des côtes qui traversent présentement le chemin dans Ste-Marguerite.

ADOPTE.

La session est Levée.

René Levasseur pro MAIRE

[Signature] Sec. Trés.

4 juillet, 1960.

479

INITIALES DU SEC-TRES

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 4 juillet, 1960, à 8 hres p.m. aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle assemblée sont présents Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette, Armand Blais et René Levasseur. Vu l'absence de Son Honneur le Maire Jules Montour, Monsieur le Pro-Maire René Levasseur occupe le fauteuil présidentiel.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les minutes de l'assemblée régulière du 6 juin, 1960, d'ajournement du 13 et du 16 juin, 1960, et de la session spéciale du 27 juin, 1960, soit et sont acceptées avec les amendements suivants: Page 472, une lisière de terrain indéterminée au lieu de 4 arpents. Page 476, Changer "sortie au fleuve" pour lire "sa rue dans toute sa longueur et ajouter le mot "Mosaïque" au dernier paragraphe.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE LES COMPTES suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Clément Brouillette - Réparations Mathon & Doucet	18.70 ✓
2- Léonard Beaulieu - Gravier Re: rue Girard	61.55 ✓
3- Shawinigan Water & Power - Blvd St-Jean	24.48 ✓
4- Shawinigan Water & Power - Station Doucet	54.64 ✓
5- Shawinigan Water & Power - Station Giroux	55.21 ✓
6- Shawinigan Water & Power - Le Calvaire	11.17 ✓
7- Shawinigan Water & Power - Service Secrétariat	6.54 ✓
8- Léonar Beaulieu - Ent. Ste-Catherine (rue)	12.00 ✓
9- R. Prévost, - Timbres postes pour comptes	51.00 ✓
10- Petite Caisse - dépenses diverses	12.66 ✓
11- Carrière St-Maurice (Rousseau & Freres) Route à Bureau	45.45 ✓
12- Yves Robichaud - Rue Bourassa	145.00 ✓
13- Yves Robichaud - Val Mauricie	22.81 ✓
14- Yves Robichaud - Val Mauricie	13.35 ✓
15- Léonard Beaulieu - Rue Mathon	96.68 ✓
16- Roger Dorval - Rue Mathon	8.00 ✓
17- Bernard Gélinas - Mathon & Doucet	17.50 ✓
18- Launier Ltée - Matériaux Extensions Aqueduc	1,166.26 ✓
19- Eudore Deshaies - rue Bourassa	54.37 ✓
20- Ricard & Charpentier - Tuyau pour Aqueduc (pose)	825.00 ✓
21- Ricard & Charpentier - Gradage pour mois de juin,	280.00 ✓
22- Albert Proulx - Tracteur pour Aqueduc	6.00 ✓
23- Armand Gauthier - ouvrage sur rue Bellemarre	24.20 ✓
24- Joseph Paquette - 111 voyage de gravier rue Bellemarre	832.50 ✓
25- Gilles Gagnon - Salaire de juin, 1960.	332.27 ✓
26- Léo Bergeron - entretien salle du conseil	15.00 ✓
27- Paul Martel - travail aqueduc juin, 1960	126.70 ✓
28- Alphonse Roch - " " " "	17.16 ✓
29- Emile Gagnon - " " " "	25.96 ✓
30- Marcel Déry - Incendie Moulin Rouge	4.00 ✓
31- Alphida Trempe " " " "	2.50 ✓
32- Antoine Biron " " " "	2.50 ✓
33- Raymond Ricard " " " "	2.50 ✓
34- Herman Lyonnais " " " "	2.50 ✓
35- Emilien Launier " " " "	2.50 ✓
36- Yvon Pothier " " " "	4.50 ✓
37- Yves Dumont " " " "	4.50 ✓

ADOPTE.

4 juillet, 1960.

INITIALES DU MAIRE

L'Édition du Code Municipal actuellement en usage par les Membres du Conseil et le Secrétaire étant de l'édition de 1955, il est,

480

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LE secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à commander huit (8) exemplaires du Code Municipal, édition sixième qui comprend toutes les amendements et jurisprudence au 31 décembre, 1959. au prix de \$9.50 l'exemplaire.

ADOPTE.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Sous-Ministre des Affaires Municipales traitant de l'émission de \$45,000.00 d'obligations pour le Règlement No.78, Secteur Demontigny.

Une résolution sera préparée à cet effet pour la séance d'ajournement de mercredi prochain, pour adoption par le Conseil.

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil qu'il a reçu l'approbation au montant de \$769.15 de la réclamation pour travaux d'hiver, ce qui représente la moitié des salaires dans l'exécution de ces travaux.

Lecture de la lettre de l'Ingénieur en Chef du Ministère de la Santé, monsieur Théo, J. Lafrenière, approuvant le rapport de monsieur Jean-Claude Veillette, Ingénieur hygiéniste au sujet du terrain pour l'usine d'épuration des eaux si requise et ses recommandations pour la sortie au Fleuve de l'émissaire.

Après lecture de la proposition de l'établissement de servitude préparée par Me. G.G. Garceau pour obtenir un droit de passage pour desservir les chalets de Messieurs Allaire & Lefebvre, il est,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR. M. Armand Blais,

"QUE Jules Montour, Maire, soit comme il l'est autorisé à signer une convention avec MM. Aurèle Lefebvre et Paul Allaire, propriétaires à la Banlieue, de partie du lot 59 telle que décrite en un projet de contrat soumis ce jour, au Conseil, par G.G. Garceau, Notaire.

Que cette convention établit entre les immeubles y décrits des dits Lefebvre & Allaire un passage mitoyen de 26 pieds de largeur dans lequel la Municipalité pourrait installer gratuitement tout en en restant propriétaire un réseau d'aqueduc municipal, le tout à titre de servitude réelle et permanente.

ADOPTE.

Une requête en date du 16 juin, 1960 comportant 112 noms propriétaires dans la Paroisse des Trois-Rivières mentionne que tous les signataires de la requête s'opposent fermement au transfert du dépôt de la Ville des Trois-Rivières dans les limites de la Paroisse des Trois-Rivières,

Après une vive discussion sur le sujet, Monsieur Henri Paul Pleau qui se fait le porte-parole des signataires de la requête demande que la requête soit prise en considération.

Monsieur le Conseiller Edmond Proulx se dit prêt à faire une proposition pour interdire tout déchet, vidange venant de l'extérieur et monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette se dit prêt

4 juillet, 1960.

a`la seconder si aucun règlement ne prévoit rien dans ce sens.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture de l'article No. 12 du Règlement N o. 49, qui se lit comme suit:

"Aucun endroit, dans les limites de cette municipalité, ne pourra servir de dépotoir public, à moins que l'autorisation en soit accordée au moyen d'une résolution adoptée par le conseil local."

La discussion est close par le fait même.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Shawinigan Water & Power de bien vouloir accorder la permission à la Municipalité de poser les plaques désignant les noms de rues sur les poteaux de la compagnie dans les limites de la Municipalité.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau demande au secrétaire de bien vouloir écrire au Ministère de la Santé pour avoir de la documentation sur l'établissement d'un dépotoir les conditions et l'entretien.

Un contribuable demandant si quelque chose pourrait être fait par le conseil pour faire diminuer la vitesse dans les rues transversales ainsi que la route nationale, est mis au courant que pour ce faire, il faudrait avoir notre propre service de police, que malheureusement le conseil n'y peut rien pour les rues transversales à une question s'il pouvait mettre une affiche pour essayer de ralentir la circulation sur ces rues, réponse lui fut faite qu'il était parfaitement libre de l'essayer. Pour ce qui regarde la circulation sur la route nationale le secrétaire en fera la demande à la Police Provinciale.

Etant donné que la circulation est détournée dans le moment sur les rues Jeanne Mance, Jacques Cartier et Maisonneuve, demande sera faite à Mons. Favreau, de la Voirie Provinciale de bien vouloir étendre du calcium sur ces rues étant donné que les travaux sont arrêtés sur la route du Calvaire.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE l'assemblée soit ajournée à mercredi 6 juillet, 1960. à 8 hres p.m.

ADOPTE.

Jean Monroie Maire

A. Lévesque Sec.-Trés.

6 juillet, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

482

INITIALES DU SEC-TRES:

Séance d'ajournement de la ~~session d'ajournement de la session~~ régulière du 4 juillet, 1960, tenue le 6 juillet, 1960, à 8 hres p.m. aux lieux ordinaires des sessions, et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette et Armand Blais. Absents Messieurs les conseillers Armand Charbonneau, et René Levasseur.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que l'ingénieur M. René A. Robert avait soumis au Conseil les plans et estimé du coût des travaux d'égouts pour desservir le bassin "F" qui englobe le Centre d'Achat et la vieille Banlieue jusqu'à la Pointe à Lacerte.

Après lecture de l'estimé du coût du projet d'égout, il est proposé

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Plant R-3-4, pour travaux d'égout sanitaire en la Paroisse des Trois-Rivières et l'estimation du coût de ces travaux au montant de \$297,315.93 préparés par Mons. René A. Robert, Ing. P. soit accepté, et que l'ingénieur René A. Robert est autorisé à soumettre ce plan d'égout au Ministère de la Santé de la Province de Québec pour approbation.

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales pour effectuer certains changements dans le Règlement No. 78, secteur Demontigny pour l'émission des Obligations.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le Règlement No. 78 soit amendé comme suit:

"Article No.5, Les obligations seront datées du 1er septembre, 1960 et seront remboursées en séries, en vingt (20) ans,

"Article No.6, Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement,

"Article No.8, Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er septembre, 1970 inclusivement. Après le 1er septembre, 1970 les obligations pourront être rachetées par anticipation, tel que prévu par la loi.

ADOPTÉ.

M. Q. PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le comité de numérotage soit et est autorisé à faire faire les plaques indicatrices pour les noms de rues, prix qui reviendrait à Municipalité à environ \$612.60, ~~les plaques installés.~~

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Mons. R.J. Levesques soit autorisé à faire le nettoyage du vieux puits boulevard St-Jean.

ADOPTÉ.

6 juillet, 1960.
11 juillet, 1960

483

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE l'assemblée soit ajournée à 8.15 p.m. Lundi le 11 juillet 1960.

ADOPTÉ.

Jules Montour Maire

R. Proulx Sec. Grés.

Session d'ajournement de la session d'ajournement du 6 juillet, 1960, tenue le 11 juillet, 1960, à 8.15 hres p.m. aux lieux ordinaires des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, Paul Emile Ouellette et René Levasseur. Absent Monsieur le conseiller Armand Blais.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LES COMPTES suivants soient et sont acceptés pour paiement

Adopté.

1- Bell Telephone du Canada	✓ \$67.61
2- Shawinigan Water & Power Co. - Boulv. St-Jean	✓ 1.53
3- Shawinigan Water & Power Co. - Lumières de Rues	317.05
4- Loranger & Molesworth Ltée. - Pour réservoir	✓ 1.83
5- Central Quebec Steel Ltd. - " "	✓ 2.30
6- J.P. Gravel - enseignes pour puits & flèche pour bureau	✓ 26.50
7- Abran & Lambert - Mutations de juin	✓ 10.50
8- Réal Fleury - pour revision du rôle	✓ 250.00
9- Clément Ricard - " " " "	✓ 225.00
10- Roger Guilbert - " " " "	✓ 225.00
11- Gilles Montour - " " " "	✓ 180.00

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le tableau d'amortissement soit amendé pour lire 1961 au lieu de 1960 et 1980 au lieu de 1979.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la revision du rôle d'évaluation soit accepté tel que présenté par les évaluateurs avec les amendements suivants:-

<u>No. d'ordre.</u>	<u>AUGMENTATION</u>		<u>DIMINUTION</u>		<u>NOUVELLE EVALUATION</u>
	<u>TERRAIN</u>	<u>BATISSE</u>	<u>TERRAIN</u>	<u>BATISSE</u>	
76				1350	5,200
256				150	6,625
218				100	4,900
334		1,650			2,175

11 juillet, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J. M.
4 8 4

AUGMENTATION

DIMINUTION

No. d'ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		Nouv. Eval.
	TERRAIN	BATISSE	TERRAIN	BATISSE	
287	300			975	2,550
219		725			1,100
1870			100\		700
1854B	250	725			975
1850		800			950
1840		650			800
1832		75			1,300
1298		4,375			4,850
1413		575			800
1306		1,625			1,975
1300		1,275			3,650
1658B	500				500
1155	10	3,525			3,925
1153	10	3,525			3,925
1152		1,625			3,725
1143		1,525			2,090
1004		975			1,300
975		600			2,925
972				325\	350
920		725			1,090
898		1,225			1,550
890		1,125			1,400
837		6,900			7,525
179				50\	2,450
73		350			350
170				175\	275
756		325			1,525
755				525\	2,575
735		1,450			1,725
704		3,600			3,875
697		1,950			4,325
889			275\	1,125\	-
694	5	2,925			3,200
691		4,650			9,575
686		375			650
680		1,500			1,775
675			10\	275\	3,625
663		275			1,275
629		75			275
628		875			1,075
584				300\	500
569		9,725			10,075
571				50\	4,050
546		1,400			1,825
528			800\	6,075\	425
512		850			8,650
483		1,000		1,525\	400
346			175\		5,150
309		2,175			2,795
298		100			1,725
266			750\		-
265				125\	9,825
262				600\	3,675
205	375				12,100
185	775				6,725
157				100\	1,200
147				450\	450
135		450			5,810
129		200			6,575
131				80\	4,220
106		280			4,260
81				275\	4,525
78A		1,350			7,325
62		3,700			23,375
59				150\	8,700

INITIALES DU SEC-TRES

Nouv. Eval.

MARGE DE LA RELIURE

122

11 juillet, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J.M.
485
[Signature]
INITIALES DU VICE-PRÉS

No. d'ordre	AUGMENTATION		DIMINUTION		NOUVELLE EVALUATION
	TERRAIN	BATISSE	TERRAIN	BATISSE	
28B	775	3,150			3,925
8			310\	775	5,875
7		650	225\		5,775
1993				4,075	3,175
1901		4,075			5,675
101			650\		2,950
91A	650				650
91			650\		9,875
416			225\		525
417			225\		525
101A	650				650
1857				375	200
1852		575			850
90			1,125\		10,375
89A	925				925
90A	1,125				1,125
89				925	925
2705	200				1,375
2580		2,225			3,375
2555		225			575
2521		140			500
2509		75			800
2454	50				5,200
2453			50\		125
2161		1,700			1,885
2154				2,275	2,900
2082			50\		50
2042			275\		8,000
2024A	250	400			650
2024			475\		3,200
2019A		1,500	275\		2,275
2009	50				50
1991				150	4,950
1951				900	6,525
1949A				1,375	3,100
1945		1,525			2,725
1938			1,575\		675
1917		2,075			3,125
1916		1,650			3,375
1895		2,075			4,500
1893B		900			1,150
1885			350\		5,925
	6900	9574		34200	

En y changeant les noms suivants:

No. d'ordre	ANCIEN NOM	NOUVEAU NOM
1812	Lamy, Roger	Duguay, Rodolphe
1007.	Bourassa, Fleurette,	Gouin, Mme. Adélarde
1006	Bourassa, Fleurette,	Gouin, Mme, Adélarde
2566	Boucher-Lefebvre, Mme Gilberte	Lefebvre, Mme Gil.P.
2145	Boisvert, Gérard,	Ferron, Henri
44	Lacerte, Arthur	Lacerte, Mme Arthur
630	" "	" "
631	" "	" "
632	" "	" "
633	" "	" "
634	" "	" "
635	" "	" "
636	" "	" "
637	" "	" "
638	" "	" "
639	" "	" "
640	" "	" "
641	" "	" "
642	" "	" "
643	" "	" "
644	" "	" "

MARGE DE LA RELIURE

Canada
Province de Quebec
Paroisse de Trois-Rivieres

Avis de Motion

Je, soussigné Henri Guilbert conseiller de la Pa-
roisse des Trois-Rivieres donne avis de motion qu'aux temps et en la
maniere voulue par la loi et les reglements de la paroisse, je propo-
serai et soumettrai à ce conseil. à une prochaine scéance, un reglement-int
intitulé: "Reglement autorisant le conseil de la paroisse d'emprunter
au moyen d'une émission d'obligations une somme n'exédant pas \$46.000.00
pour travaux de pavage et d'égouts portant sur les lots nu: 41-20 41-29
Et aux fins de municipaliser ledit secteur. 41-1
Fait et signé dans la paroisse des Trois-Rivieres, ce
jour du mois de 1959

Henri Guilbert 41-54 41-62
Conseiller de la Paroisse
des Trois-Rivieres.

d
Reglement autorisant le conseil de la paroisse

11 juillet, 1960

INITIALES DU MAIRE

[Signature]
486

<u>NO. D'ORDRE</u>	<u>ANCIEN NOM</u>	<u>NOUVEAU NOM</u>
2023	Levasseur & Dufresne	Levasseur Roland
1938	Hébert, Mme Edouard	Gagnon, Mme Maurice
611	Gélinas, Lucien Abbé	Gélinas, Léopold
170	Leblanc, Roger	Mathon, Hermile

INITIALES DU SEC. TRÉS.

QUE LES NOS DE LOTS SUIVANT SOIENT CHANGES POUR LIRE COMME SUIVANT:

<u>NO. D'ORDRE</u>	<u>ANCIEN NO.</u>	<u>NOUVEAU NO.</u>
654	P-17-116	P-17-76
345	P-11-14	P-11-15
346	P-11-15	P-11-14

QUE les changements suivants soient apportés aux biens de la Commission Scolaire non-imposables comme suit:-

<u>NO. D'ORDRE</u>	<u>AUGMENTATION</u>		<u>DIMINUTION</u>		<u>NOUVELLE EVALUATION</u>
	<u>TOTAL</u>	<u>TERRAIN</u>	<u>TOTAL</u>	<u>TERRAIN</u>	
2723				3,550	15,675
2723A	45,050	3,550			45,050

QUE les mutations pour les mois de Décembre, 1959, janvier, février, mars, avril, juin, soient acceptées tel que présentées.

<u>AUGMENTATION</u>		<u>DIMINUTION</u>		<u>AUGMENTATION TOTALE</u>
<u>TERRAINS</u>	<u>BATISSES</u>	<u>TERRAINS</u>	<u>BATISSES</u>	
6,900	95,745	9,495	24,705	68,445
EVALUATION AVANT REVISION		4,266,900.00		
AUGMENTATION PAR REVISION		68,445.00		
EVALUATION TOTALE		\$4,335,345.00		

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne Avis de Motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine assemblée en vue de l'établissement d'un réseau d'égout soit le Bassin "F" qui sera appelé à desservir la vieille Banlieue soit des limites de la ville des Trois-Rivières à la Pointe à Lacerte.

Avis de motion pour règlement égouts bassin "F"

Comptes en retard. Avertissement est donné aux contribuables que les propriétés grevées de trois ans et plus de taxes au 1er novembre seront transmises au Conseil de Comté pour y être vendues tel que prévu par la Loi. Si les taxes d'eau ne sont pas payées, le conseil se verra dans l'obligation de faire discontinuer le service aux contribuables retardataires.

Ponceau Bloqué

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau fait remarquer que le ponceau en bas du Boulv. St-Jean est bloqué et que l'eau traverse le chemin à cet endroit et que cela dégage une senteur pas très agréable, le secrétaire demandera à la Voirie Provinciale de bien vouloir faire déboucher ce ponceau.

Offre pour vente vieille pompe

Le secrétaire trésorier est autorisé à écrire à Mons R.J. Levesque lui renouvelant que le conseil est toujours décidé à vendre la vieille pompe pour le montant de \$1500.00 tel que consenti au paravant.

Dépotoir

La question du dépotoir est abordée, une longue discussion s'en suit et finalement il est:-

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE
4 8 7
INITIALES DU SEC-TRÉS

11 juillet, 1960
1 août, 1960.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'AUCUN dépotoir que ce soit enfouissement sanitaire ou non soit établi dans les limites de la Paroisse pour les vidanges venant de l'extérieur.

ADOPTE.

Après discussion pour savoir si le terrain de Mons Jean-Marie Beaudry était acceptable ou était accepté, il est

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Santé, afin de savoir si le terrain de Mons. Jean-Marie Beaudry, dans la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est acceptable pour site d'un futur dépotoir.

ADOPTE.

Un voyage est en train de s'organiser pour le conseil afin de visiter un dépotoir où se fait l'enfouissement sanitaire.

La séance est levée.

Jules Montour Maire

Levoist Sec.-Trés.

1 août, 1960.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 1 août, 1960, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Armand Blais, Edmond Proulx, Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les minutes de l'assemblée régulière du 4 juillet, 1960 des sessions d'ajournement du 6 juillet, du 11 juillet 1960 soient acceptées en biffant à la page 482 les mots "LES PLAQUES INSTALLEES"

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Camille Houle - Etiquettes pour comptes de taxes	16.18 ✓
2- André Gaudet - RE: Camion incendies juillet 1960	50.00 ✓
3- Shaw. Water & Power Co. - Boulv. St-Jean	1.53 ✓
4- Shaw. Water & Power Co. - Boulv. St-Jean	24.48 ✓
5- S haw. Water & Power Co.- Station Giroux	61.99 ✓
6- Shaw. Water & Power Co. - Station Doucet	53.36 ✓

Pas de dépotoir pour vidanges de l'extérieur

Terrain Mons. J.M. Beaudry accepté ou non pour dépotoir.

Voyage pour visiter dépotoir.

MARGE DE LA REPIQUE

1 août 1960.

INITIALES DU MAIRE

A.B.

4 8 8

INITIALES DU SEC-TRES

7- Leopold Boisvert - Incendies Moulin Rouge	8.50 ✓
8- Ricard & Charpentier - Egouts Val-Mauricie	844.25 ✓
9- Gilles Gagnon - Salaire Juillet 1960	166.25 ✓
10- Paul Martel - Salaire juillet 1960	68.20 ✓
11- Emile Gagnon - Salaire juillet 1960	17.60 ✓
12- Notaire G.G. Garceau - Servitude Allaire & Lefebvre	43.00 ✓
13- Loranger & Molesworth - RE; extension Aqueduc	1,049.05 ✓
14- Les Produits de Ciment St-Maurice Egouts Val-Mauricie	41.86 ✓
15- Launier Ltée - fac. 8541 - Matériel pour aqueduc	532.17 ✓
16- Ricard & Charpentier - Gradage des rues -juillet	280.00 ✓
17- Ricard & Charpentier - Rép, rue Bellemarre	61.25 ✓
18- Léonard Beaulieu - Confection Blv. Pratte	3,036.05 ✓
19- Léonard Beaulieu - Chemin des Pilotes	48.76 ✓
20- François Rouette - Fluorescents	7.59 ✓
21- Shaw. Water & Power Co. - Lampes desrues	321.41 ✓
22- Bell Telephone of Canada	41.96 ✓
23- Henri Pellerin - RE: Bien-Etre	59.97 ✓
24- B. Massé - RE: Bien-Etre	30.08 ✓
25- B. Massé - RE: Bien-Etre	47.49 ✓
26- Wilson & Lafleur - Codes Municipal	77.20 ✓
27- René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie.	1,200.00 ✓
28- André Laquerre - Fac. No. 210	12.02 ✓
29- Me. L. Laperrière - Reglement Cours d'eau Lacerte	50.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE le plan de subdivision d'une partie du lot P-15 c'est à-dire les Lot P-15-283 - 284 - 285 - et 286 soit accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Pour faire suite à des demandes pour extension de service d'aqueduc dans la rue Girard, Terrasse Duvernay et dans Val-Mauricie, après consultation avec le surintendant d'aqueduc Mons. Gilles Gagnon il est

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le réseau d'aqueduc soit prolongé sur une distance de 500 pieds en tuyau de 2" sur la rue Girard de faire les traverses du chemin de la Route du Calvaire avant la pose de l'asphalte en 2" sur la Rue Frontenac et en 6" sur la rue Maisonneuve pour ce qui est du prolongement du service d'une longueur de 500 pieds en tuyau de 6" il faudra auparavant obtenir l'autorisation demander à Mons. J. Marcel Laflamme d'accorder à la Municipalité le droit de passage et de réparation tel que demandé par la résolution en date du 29 décembre, dernier.

ADOPTE.

Messieurs Allaire & Lefebvre demandant une nouvelle estension de 400 pieds en tuyau de 2" le conseil étudiera la demande de nouveau à la prochaine séance.

Le surintendant d'aqueduc fera rapport sur les dépenses pour la réparation de la borne-fontaine brisé par Mons. Pelchat, qui devra en défrayer le coût.

Puis vient la question du dépotoir avec une série de discus-

1 août, 1960.

A B'

4 8 9

INITIALES DU SEC-TRES

sions; En réponse à notre demande à savoir si le Terrain de Monsieur Jean-Marie Beaudry était accepté ou non pour y établir un dépotoir, lecture d'un rapport du Ministère de la Santé démontre que ce terrain est accepté par le Ministère.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert se dit encore favorable à accepter l'offre de la ville des Trois-Rivières pour l'établissement du dépotoir dans les limites de la Paroisse et qu'il en serait avantageux pour la Municipalité d'accepter. Il est d'avis que nous devrions répondre à la ville des Trois-Rivières que nous acceptons son offre et que les conditions seraient discuter pour et avant de signer un contrat avec la ville.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx dit qu'il n'a pas changé d'avis et que sa réponse est: pas de dépotoir de la ville des Trois-Rivières dans la Paroisse.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert demande que la Municipalité réponde oui ou non à la ville des Trois-Rivières.

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau, se dit du même avis que monsieur le conseiller Henri Guilbert qu'il n'était pas intéressé à imposer une taxe pour le dépotoir vu qu'il serait nécessaire de pépenser environ 7 à 8 mille dollars pour un dépotoir.

Monsieur Proulx se prononce encore une fois en disant "Pas de dépotoir de la ville dans Ste-Marguerite.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette qui a fait partie du voyage pour se rendre compte sur lieux du dépotoir d'Ottawa où il se pratique l'enfouissement sanitaire dit qu'il a trouvé cela très bien, mais qu'il avait remarqué qu'il y avait trois hommes employés à ramassé les papiers sur le chemin conduisant au dépotoir qui étaient brulés dans un camion immédiatement, est du même avis que Mons. Proulx et ne voyait aucune raison d'accepter la ville des Trois-Rivières ici.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert dit que même qu'il n'a pas accompagné les membres du conseil qui s'y sont rendu est favorable à ce projet étant donné les rapports qu'il avait eut de ceux qui y étaient allé.

Son Honneur le Maire annonce qu'il y aurait un autre terrain de messieurs Paradis et Bourassa soit le lot P-165 appartenant à Mons. Ubald Gélinas, situé sur le chemin du Rochon qui dégagerait Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE DEMANDE soit faite au Ministère de la Santé à Québec, de bien vouloir faire l'inspection d'un terrain appartenant à Mons. Ubald Gélinas, soit le lot P-165 situé au Rochon dans la Paroisse des Trois-Rivières pour savoir si le ministère accepterait ce terrain pour dépotoir éventuel.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières de Monsieur Philippe Pratte la rue portant le No. 38-86, la première transversalle P-38-56 P-38-18, la deuxième transversalle P-38-77 P-38-39 pour la somme de \$1.00 et la sortie au fleuve le lot P-38-82 pour la somme de \$250.00 que la municipalité revende à Mons. ^{GERRY} Gaulin une lisière de 5 pieds attenant à son terrain et 5 pieds à Melle Alma Roux attenant à son terrain pour le même prix payé par la municipalité et que son Shonneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer les contrats.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELECTURE

à être inséré
a près le mot
vouloir

x
envoyer l'un de
ses ingénieurs
pour

1 août 1960.
8 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

A B

490

INITIALES DU SEC-TRES

Monsieur Napoléon Casaubon ayant fait demande au conseil d'appuyer sa demande pour le renouvellement de son contrat pour l'entretien des chemins d'hiver sur la route nationale, les conseillers appuie sa demande et prie le secrétaire de faire parvenir une lettre appuyant sa demande.

Monsieur le conseiller Armand Blais demande s'il y a du nouveau dans l'affaire des fossés, monsieur Ricard dit qu'il n'est pas encore prêt pour la préparation des règlements.

Monsieur le conseiller Armand Blais donne un Avis de Motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un Règlement sur les articles 1 & 2 de l'article No. 9 du Bill 130 portant sur les dépotoirs à carrosseries d'automobiles et ferrailles sur terrains vacants.

Monsieur le Pro-Maire René Levasseur annonce que son terme est maintenant terminé comme tel et

PROPOSE

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Monsieur le conseiller Armand Blais soit nommé pour le remplacer pour les prochains trois mois comme Pro-Maire.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Armand Blais remercie le conseil de la confiance qu'il lui fait et se dit prêt à remplir cette tâche au meilleur de ses capacités.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE la séance soit ajournée à lundi le 8 août, 1960.

ADOPTE.

Armand Blais Maire, Prof.

R. Levasseur Sec.-Trés.

8 août, 1960.

Session d'ajournement de la séance régulière du 1 août, 1960 tenue, le 8 août, 1960 à 8 hres P.M. au lieu ordinaire de sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx, Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette. Absent Mons. le conseiller Armand Blais en voyage en dehors de la Municipalité.

Lecture d'une lettre d'invitation de l'Association des Evaluateurs Municipaux du Quebec à un congrès d'étude devant se tenir à l'Université de Montréal, les cours porteront sur l'évaluation foncière municipale. Le coût sera d'environ \$30.00 chacun.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Secrétaire-Trésorier et les trois évaluateurs, participent à ces cours les 29 - 30 - 31 août prochain advenant le cas

8 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE

A. B.

491

INITIALES DU SEC-TRES

ou le secrétaire serait empêché de s'y rendre Mons. Bertrand Gilbert Premier commis au secrétariat le remplacera.

Adopte.

Monsieur Fontaine n'étant pas venu faire l'inspection demandée pour le terrain devant servir de dépotoir c.à.d. dire l'enfouissement sanitaire Son Honneur le Maire demande au Conseil son avis sur la question, Une longue discussion sur le sujet a lieu avec les mêmes conseillers pour et les Mêmes contre l'acceptation de l'offre de la ville des Trois-Rivières, de plus un Contribuable expose son point de vue au conseil lui soumettant qu'en acceptant le dépotoir de la ville c'était ouvrir la porte à l'annexion soulignant que Mons. Laflamme demandait ou serait sur le point de demander l'annexion pour son développement à la ville des Trois-Rivières.

Monsieur le conseiller P.E. Ouellette demande qu'elle valeur prendrait les propriétés sur le Rang Ste-Marguerite lorsque qu'à titre d'informations l'on répondrait, il demeure sur la route du dépotoir.

Pour en finir avec question à la quelle aucune solution n'ent entrevue, il est

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le conseil attende le rapport d'inspection du terrain de monsieur Gélinas avant de régler cette question du dépotoir.

ADOPTÉ.

Monsieur René A. Robert remet au conseil 10 copies du Plan et devis ainsi qu'une formule de demande de soumissions pour les égouts du bassin "F" pour desservir la vieille Banlieue et le Centre D'Achat. Monsieur Robert informe qu'il a obtenu la permission du Gouvernement Fédéral pour la sortie au Fleuve de ces égouts.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE des soumissions soient demandées dans le Journal Le Nouvelliste et La Presse pour la construction des égouts, mais que cette demande de soumissions soit retardée jusqu'au début des Travaux du Centre d'Achat.

ADOPTÉ.

Mons. Géo. Demontigny présente au conseil un plan de subdivision d'une partie du lot P-41, après en avoir pris connaissance les membres du conseil n'étant pas satisfait de la disposition de la rue en bas longeant le fleuve, des corrections sont apportées et demande du conseil à Mons. Demontigny de bien vouloir le présenter à la prochaine séance avec les changements requis.

A minuit l'assemblée est ajournée pour cinq minutes.

A la reprise de la séance Mons. Dufresne demande le service d'aqueduc pour sa maison juste en arrière du Garage Dufresne sur le Boulv. Gagnon, comme il n'y a pas de main étant situé à une distance de 180 pieds, ce contribuable devra faire son entrée jusqu'au Rang Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QU'A l'avenir les permis de construction soient donnés au bureau du secrétariat.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

8 août, 1960.
17 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

A B

492

INITIALES DU SEC-TRES:

Monsieur Géo. Demontigny expose au Conseil que les égouts dans son secteur devront être refaits sur une longueur de 970 pieds et que ce travail nécessitera environ \$1,500.00 pour le matériel et approximativement la même chose pour l'ouvrage.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE Monsieur Géo. Demontigny soit et est autorisé à faire les travaux nécessaires au remplacement de 970 pieds de tuyau dans les égouts et qu'il est autorisé à acheter au nom de la Municipalité le tuyau requis.

ADOPTE

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE l'assemblée soit ajournée à 8 $\frac{1}{4}$ hres p.m. mercredi le 17 août, 1960.

ADOPTE.

Armand Blain Maire.

René Levasseur Sec. Trés.

17 août, 1960.

Session d'ajournement de la session d'ajournement du 8 août, 1960, tenue à 8 $\frac{1}{4}$ hres p.m. le 17 août, 1960, au lieu ordinaire des sessions à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- | | |
|--|------------|
| 1- Armand Bourassa - Ext. d'aqueduc | \$225.00 ✓ |
| 2- Armand Bourassa - Entrée d'aqueduc | 14.00 ✓ |
| 3- Ricard & Charpentier - Entretien Route à Bureau | 15.00 |
| 4- Abran & Lambert - Mutations de Juillet, | 10.00 |
| 5- Shawinigan Water & Power Co. - Elec. pour le bureau | 4.95 ✓ |
| 6- Petite Caiss e | 40.32 ✓ |

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE les mutations du mois de juillet, 1960. soient acceptées tel que présenté.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

17 août, 1960.

A B

493

INITIALES DU SEC-TRES.

Lecture d'une lettre de Mons. J. Marcel Laflamme autorisant la Municipalité à faire des travaux de construction et de réparations pour le service d'aqueduc dans Terrasse Duvernay.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la conduite d'aqueduc soit prolongée sur une longueur de 500 pieds en tuyau de 6" afin de desservir 3 contribuables qui se construisent présentement dans Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre du bureau de l'Agence d'urbanisme qui démontre que le prix du projet demandé pour la ligne de construction coûterait à la Municipalité \$2,400.00. Monsieur Robert, Associé de Mons. J.U. Bégin, urbaniste donne des explications du projet.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le conseil fasse une étude plus approfondie du projet avant de donner une réponse à l'urbaniste.

ADOPTE.

L'option sur le terrain de Mons. Mongrain finissant le 31 août, 1960, il est

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de Monsieur Mongrain et des intéressés le lot P-15-253 au prix de \$8,000.00 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE.

Des démarches seront faites afin de faire le paiement de \$8,000.00 en deux versements, le premier à l'achat et le second en février, 1961.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir tirer les lignes en vue de l'élargissement de la Route à Bureau.

ADOPTE.

Le plan de Mons. Géo. Demontigny est de nouveau soumis au conseil, mais la correction n'ayant pas été faite suivant les exigences du conseil en ce qui a trait à la rue longeant le fleuve le plan sera retourné de nouveau à Mons. Demontigny.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Dr. Dargis avisant le conseil, qu'il présentait une demande pour obtenir les services d'un ingénieur étranger à la question du dépotoir pour faire l'inspection de sites pouvant servir à l'enfouissement Sanitaire.

Son Honneur le Maire Jules Montour suggère que la question du dépotoir soit reportée à la Grande question d'Annexion et que la

17 août, 1960.

29 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

A B

494

INITIALES DU SEC-TRES

ville des Trois-Rivières accepte les vidanges de la
Municipalité jusqu'au règlement de la question.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne des pré-
cisions sur le travail fait par les comités d'étude de
la question d'annexion, que seulement deux réunions avaient
eut lieu, que très peu de travail avait été accompli. Que suivant
les évaluations faites dans la Paroisse, les urbains paieraient moins
cher de taxe et que les cultivateurs paieraient un peu plus cher.
Les propriétés évaluées sont celles des membres du comité d'étude
de l'annexion, pour fin d'étude. Et que la ville était prête à
toutes sortes de conditions.

La question d'annexion fut le point de départ d'une vive dis-
cussion, à un moment donné un contribuable demande s'il n'y aurait
pas lieu de recourir à un référendum pour régler la question du
dépotoir. Son Honneur le Maire répond qu'il n'avait pas voulu re-
courrir à un référendum pour ne pas diviser la Paroisse en deux sur
cette question, chose qui serait regrettable.

Enfin à minuit moins trois pour régler la question, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE la question du dépotoir soit reportée à la grande ques-
tion d'annexion et que la ville des Trois-Rivières devra s'engager
à recevoir les vidanges de la Municipalité de la Paroisse des Trois-
Rivières et ce jusqu'au règlement de la question.

ADOPTE.

La séance est levée.

Armand Blais... Maire

Sec. Trés.

29 août, 1960.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de la Pa-
roisse des Trois-Rivières, tenue le 29 août, 1960, à 8 hres p.m.
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient pré-
sents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

L'original de l'avis de convocation et le certificat de signi-
fication sont produits et a pour but la prise en considération des
affaires et sujets suivants:

- 1- DEPOTOIR
- 2- REGLEMENT POUR LES EGOUTS
- 3- ACHAT DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE LA RTE DU CAL-
VAIRE.
- 4- REGLEMENT DES FOSSES.
- 5- COURS D'EAU LACERTE
- 6- DEMANDE DU BUREAU DES EVALUATEURS DE LA CITE DES
TROIS-RIVIERES.

Son Honneur le Maire annonce que nos vidanges étaient refusées
à Trois-Rivières et qu'il fallait trouver une solution temporaire.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette dit qu'il avait
encore un terrain à faire inspecter et pour enfouissement sanitaire

29 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

A B

495

INITIALES DU SEC-TRES

par un inspecteur étranger, qu'il dévoilera l'endroit et qu'il discutera des conditions lorsque celui-ci sera accepter.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx dit qu'il a un autre projet mais que dans le moment les promoteurs du projet ne sont pas encore arrivés. Son Honneur le Maire dit qu'il pourra toujours revenir sur une question de privilège pour discuter du projet.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert dit que vu l'état d'urgence, et pour respecter l'opinion de Ste-Marguerite il aurait une solution pour accepter le dépotoir de la ville en faisant un chemin par le chemin du Cordon pour se rendre à la terre de Mons. Beaudry, la Municipalité achèterait le terrain nécessaire pour ce chemin et que la ville s'occuperait d'entretenir ce chemin. La longueur du chemin serait à peu près $1\frac{1}{2}$ à $1\frac{1}{2}$ mille.

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau appuie monsieur le conseiller Guilbert. Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette s'oppose à l'achat du terrain et Monsieur le conseiller Edmond Proulx s'oppose catégoriquement au dépotoir de la ville dans la Municipalité.

Les promoteurs du projet de Monsieur le conseiller Edmond Proulx étant arrivés, il est

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette

"QUE demande soit faite au Ministère de la Santé de bien vouloir faire l'inspection du lot No. 150 pour y faire de l'enfouissement sanitaire, et ce par un inspecteur étranger du district.

ADOPTE.

Le conseil est mis au courant que les égouts en employant du tuyau Transite coûterait \$340000.00 mais que nous n'avons pas les plans à ce sujet,

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE demande soit faite à Mons. René A. Robert, Ingénieur-Conseil de bien vouloir préparer un profil et estimé suivant les exigences pour l'usage de tuyau de marque Transite.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète le terrain nécessaire à l'élargissement de la Route du Calvaire et que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer les contrats.

ADOPTE.

Il n'y a aucun nouveau dans les fossés

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur

"QUE demande soit faite à Mons. J.A. Mongrain afin d'obtenir la permission d'installer un puisard près de l'école de Val Mauricie et d'en faire faire l'inspection par son Ingénieur.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

29 août, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

A B

Aucun développement dans l'affaire du cours d'eau Lacerte.

496

INITIALES DU SEC-TRES

Le secrétaire écrira à l'office du Drainage pour s'informer s'il y a du nouveau à propos du cours d'eau Lacerte.

Le secrétaire écrira à Mons. Martel afin qu'il replace le fossé qu'il a comblé, dans le même état qu'il était avant les travaux au quai des Pilotes.

Pour faire suite à une demande du bureau des Evaluateurs de la ville des Trois-Rivières au sujet de lot à partir du lot 160 à 165 compris et des lots 7 & 9 au nord du chemin Ste-Marguerite apparemment pour fins d'annexion de cette partie,

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à donner les informations demandées par le bureau des évaluateurs de la ville des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller P.E. Ouellette s'oppose toutefois aux travaux déjà acceptés dans ce secteur Duvernay et que ces travaux soient retardés temporairement.

A une demande de monsieur Mongrain d'une cession de terrain pour compenser au surplus de terrain céder pour le montant de \$8,000.00, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le conseil accepte en principe la demande de Mons. L.P. Mongrain à l'effet de lui céder une lisière de 7 pieds de terrain d'après le plan présenté, que le contrat de cession sera fait lors de l'achat par la Municipalité du terrain de Dame Donat Rocheleau.

ADOPTE.

Le plan de Mons. Géo, Demontigny revient mais pas conforme aux demandes du conseil, le secrétaire est prié de lui retourner son Plan pour correction conforme tel que demandé.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir installer un feu de circulation (Rouge-Janne et vert) sur la route nationale à l'intersection de la Route du Calvaire.

ADOPTE.

Afin de Hâter les démarches en vue du Règlement des égouts de Val Mauricie il est

PROPOSE PAR Mon. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR Mon. Henri Guilbert,

QUE demande soit faite à Me. Paul Villeneuve, Notaire de bien vouloir préparer une liste avec entête de tous les contribuables concernés afin d'obtenir leurs signatures pour consentir au droit de passage et de réparations pour les égouts de Radisson Construction.

ADOPTE.

29 août, 1960

A B

489

Un contribuable Monsieur Rivard s'offre pour faire le travail de faire signer ces contribuables.

Le secrétaire trésorier répondra à Mons. Déry au sujet de sa demande pour son camion l'avisant que sa demande sera prise en considération à la prochaine session.

Le secrétaire téléphonera à Monsieur Thibeault pour obtenir la date probable de livraison du camion à incendies.

La séance régulière aura lieu mardi le 6 septembre, 1960. vu que le lundi 5 est fête légale.

La séance est levée.

Armand Blais Maire

Rivard Sec. Trés.

6 septembre, 1960.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 6 septembre, 1960 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Armand Blais, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, et Paul Emile Ouellette. Son Honneur le Maire Jules Montour qui assiste présentement au congrès des Conseils de Comté est absent. Monsieur le Pro-Maire Armand Blais occupe le Fauteuil Présidentiel.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE les minutes de l'assemblée régulière du 1 août, 1960 des sessions spéciales du 8, 17 & 29 août, 1960 soient acceptées en y apportant les corrections suivantes:

Page 489 para. 7, en changeant les mots "un camion" pour y lire "la rue".

Page 489 dernier paragraphe en changeant le nom de "Gerry" à celui de "Gérald."

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert déclare que la résolution qui a trait à la remise de la question du dépotoir à la Grande question d'Annexion n'exprime pas l'idée qu'il s'était fait sur la question et

PROPOSE

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE LA résolution apparaissant à la page 494 et qui a trait au dépotoir soit et est rescindée."

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés, pour

6 septembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J. M.
498
INITIALES DU SEC-TRES

paiement:

1- Vincent Caron - Boulv. Lacerte	15.00 ✓
2- Henri Pellerin - Bien-être	87.33 ✓
3- G.G. Garceau, Notaire - Renouv. option Rocheleau	20.00 ✓
4- G.G. Garceau, Notaire, - Achat rues Pratte	27.00 ✓
5- Shawinigan Water & Power Co. - Boulv. St-Jean	1.53 ✓
6- Shawinigan Water & Power Co. - Le Calvaire	11.23 ✓
7- Shawinigan Water & Power Co. - Lampes de rues	320.02 ✓
8- Shawinigan Water & Power Co. - Boulv. St-Jean	25.50 ✓
9- Shawinigan Water & Power Co. - Station Doucet	70.60 ✓
10- S hawinigan Water & Power Co. - Station Giroux	58.09 ✓
11- Bell Telephone of Canada	49.61 ✓
12- Normandin & Frère Enrg. - Pour Relays	53.85 ✓
13- Ricard & Charpentier Gradage des rues pour août	200.00 ✓
14- Ricard & Charpentier - Aqueduc Val Mauricie	778.00 ✓
15- Léonard Beaulieu - Camionnage pour tuyau Aqueduc	10.00 ✓
16- Léonard Beaulieu - Boulv. Pratte (Sable)	75.60 ✓
17- Léonard Beaulieu - Boulv. Lacerte (Sable)	144.00 ✓
18- Roland Levass eur - Soudure - Borne-fontaine	14.75 ✓
19- Honore Lesage - Re; Boulv. Mathon-Doucet	22.00 ✓
20- Bertrand Gilbert - Re; Congrès Evaluateurs	26.00 ✓
21- Roger Guilbert, - " " " "	26.00 ✓
22 - Réal Fleury, - " " " "	36.00 ✓
23- Roger Piquette - Chemins Val-Mauricie	37.50 ✓
24- Le Numérique - Edition 1960-61	3.00 ✓
25- J.B. Deschamps Inc., - Impressions obligations R-78	334.34 ✓
26- Launier Ltée. - Matériaux pour aqueduc	891.46 ✓
27- Germain & Frere Ltée. - Service aqueduc	18.65 ✓
28- Lucien Dupont & Fils - Formules pour service aqueduc	5.22 ✓
29- Lucien Dupont & Fils - Rouleau de Papier	8.38 ✓
30- Assurance Chomage - Mai-juin-juillet & août	71.80 ✓
31- Gilles Gagnon - Salaire août, 1960.	251.25 ✓
32- Paul Martel - salaire août, 1960	88.00 ✓

MARGE DE LA RELIURE

"QUE le compte suivant soit accepté pour paiement sur acceptation par l'ingénieur des travaux pour la sortie au fleuve secteur Demontigny.

1- Ricard & Charpentier - 7,675.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le déplacement des borne-fontaines pour l'élargissement du boulevard St-Jean soit autorisé.

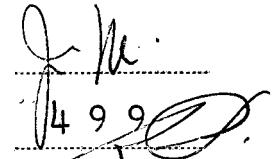
ADOPTE.

Pour faire suite d'une demande de la Commission Scolaire pour appuyer une demande pour le transport des écoliers à l'heure du dîner, des informations seront prises à ce sujet auprès du Secrétaire de la Corporation Scolaire.

Monsieur Armand Rivard ayant porté plainte à l'effet qu'il était chargé des taxes 2 fois sur le même terrain, son cas est remis à la prochaine revision du rôle d'évaluation.

Le secrétaire s'occupera de rencontrer Messieurs Ricard & Normandin afin d'obtenir le droit de passage et de réparations en ce qui a trait au fossé de ligne, dans leur secteur.

6 septembre, 1960.


 499
 INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire informe les inspecteurs de construction que les permis de constructions seront donnés au bureau du secrétariat dorénavant.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le salaire du Secrétaire-Trésorier soit porté à \$90.00 par semaine à compter de septembre, 1960 comme il avait été entendu lors de l'engagement de celui-ci.

ADOPTE.

Le secrétaire informe le conseil que le camion à incendies nous arrivera vers le 10 ou 12 septembre prochain. Monsieur Thibault avertira une journée à l'avance.

Le Ministère sera informé du fait que le fossé au pied du Boulevard St-Jean est bouché, demande avait été formée auparavant.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement qui régit présentement le mode de répartition sur les boulevards Bettez et Gagnon soit de l'évaluation au prorata du pied de front, et ce à la séance d'ajournement du 15 septembre prochain.

Demandé de Monsieur le conseiller Armand Charbonneau d'aviser le Ministère de la Voirie que la Municipalité a acquis le terrain nécessaire à l'élargissement de la Route à Bureau.

Le Secrétaire-Trésorier écrira aux évaluateurs afin qu'ils établissent le nouveau secteur d'aqueduc.

Le rapport d'inspection du lot P-165 pour servir d'enfouissement sanitaire n'ayant pas été reçu, le secrétaire téléphonera au docteur Dargis pour lui demander ce rapport.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE DEMANDE soit faite à la Shawinigan Water & Power Co., de bien vouloir installer deux lumières de rue de \$35.00 dans le secteur de Val Mauricie, l'une sur la rue Frontenac et l'autre sur la rue en arrière de l'école.

ADOPTE.

Des informations seront prises au sujet du déplacement des poteaux dans la route du Calvaire étant donné que les pelouses sont plus éclairées que la route présentement dû à l'élargissement et de la pose de l'asphalte dans cette route.

Monsieur le Pro-Maire dit que demande lui était faite par les résidents de son secteur afin de demander à la compagnie de Transport St-Maurice de prolonger son service sur les boulevards Ste-Catherine & des Dominicains.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

6 septembre, 1960.
15 septembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J. M.

500

INITIALES DU SEC.-TRÉS

"QUE DEMANDE soit faite à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir étendre son service dans les boulevards Ste-Catherine et des Dominicains étant donné que les travaux d'asphalte sont complétés dans ce secteur. Cette demande est pour le service à toutes les trente minutes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée à 8 hres p.m. jeudi le 15 septembre, 1960.

ADOPTE.

Jules Montour.....Maire

René Levasseur.....Sec.-Trés.

15 Septembre, 1960.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 Hres p.m. le 15 septembre, 1960 au lieu ordinaire des sessions et à laquelle séance étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et MM. les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx, Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette. Absent Mons. le conseiller Armand Blais au travail.

Lecture d'une lettre de l'Honorable René Hamel, Ministre des Affaires Municipales à laquelle un chèque au montant de \$1,094.12 était attaché, représentant le dernier paiement de la première tranche de l'octroi pour établissement de service municipaux d'aqueduc et d'égouts.

Lecture du rapport que nous faisait parvenir le Dr. Jean Dargis à l'effet que le lot P-165 de mons. Ubald Gélinas était refusé pour y établir un dépotoir avec enfouissement sanitaire.

Un contribuable qui écrivait au Ministère des Affaires Municipales pour demander une enquête du Ministère à l'effet que des octrois étaient accordés à Mons. Geo. Demontigny qui servait pour la construction de nouvelles maisons au lieu de servir aux égouts et au pavage de la rue Demontigny, lecture du sous-ministre est lue ainsi que copie de la lettre du contribuable. Le conseil est d'avis que ce contribuable est sans doute mal informé et prie le secrétaire-Trésorier de bien vouloir répondre au Sous-Ministre, pour l'informer des montants payés à date.

Un rapport de l'aviseur légal démontre que le règlement pour les égouts en sont rendus à leur dernière phase soit de faire signer les servitudes et droits de passage par les 6 contribuables sur le terrain desquels passe l'égout.

Suite à une demande de prolongement de service sur les boulevards Ste-Catherine & Des Dominicains, lecture de la réponse de la Cie. de Transport St-Maurice à l'effet que la compagnie aime mieux

15 septembre, 1960.

attendre quelque temps avant de faire des changements, vu l'ordonnance temporaire pour desservir une partie de notre population et aussi les conditions qui ne sont pas très favorables pour maintenir ce service dans la Paroisse.

Lecture d'une lettre de remerciements de la Corp. Scolaire au conseil pour la pierre qu'il a fait étendre sur le chemin qui part du boulev. Ste-Catherine au couvent.

Une demande d'octroi de l'aumônier Jules Bettez Prêtre pour la construction d'une chapelle scout est présentée mais le conseil juge qu'il serait bon de garder le montant disponible pour les loisirs de la Paroisse.

Son Honneur le Maire fait part que le camion a été reçu cet après-midi, que l'essai fait durant le cours de l'après-midi a prouvé qu'un très bon rendement est donné par ce camion et demande au secrétaire-trésorier de bien vouloir en faire rapport au Commissariat des Incendies à Québec afin d'obtenir l'octroi pour l'achat de ce camion.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser pour la période d'un an, un emprunt temporaire de \$12,090.00 que ce montant sera employé pour défrayer le coût du camion-pompe récemment acquis par la Municipalité et sera prévu au prochain budget.

QUE sur réception de ladite autorisation, Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents relatifs audit emprunt.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DES demandes de plusieurs compagnies d'assurances seront demandées pour obtenir des prix pour Assurer le camion-pompe comme suit:

\$100,000.00 pour autrui et \$14,000.00 pour feu et vol sur le camion.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire soient et sont autorisés les contrats pour les assurances pour le camion-pompe.

ADOPTE.

La réception du camion-pompe pose un problème, celui de lui trouver un garage pour l'entreposage, diverses suggestions sont apportées, Monsieur Léonard Beaulieu un contribuable dit qu'il a l'espace voulue pour l'entreposer, présentement le camion est remisé chez Monsieur Emilien Launier. La question est en suspens pour l'étude par le conseil de ce problème.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre reçue de Mons. Rénald Blanchet, Officier en Loi de l'Office du Drainage de Québec, demandant de plus amples informations au sujet de la passation du Règlement No. 81 qui a trait au cours d'eau Lacerte.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE LE secrétaire demande à l'aviseur légal de bien vouloir répondre au dernier paragraphes de la lettre de Mons. Blanchet et qui

15 septembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

a trait aux arrangements pris avec les riverains dont la propriété sera affectées par le creusage et le détournement prévus.

502
INITIALES DU SEC-TRES

ADOPTE.

Lecture de l'Avis donné aux contribuables des boulevards Bettez & Gagnon et du Règlement pour changer le mode de répartition sur ces boulevards est donnée et il est:

PROPOSE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR Mons. Armand Charbonneau,

QUE le Règlement No. 70A amendant le règlement N o. 70 soit et est adopté tel que présenté,

ADOPTE:

Lecture de L'Avis donné aux contribuables intéressés dans les Règlements des fossés suivants: Boulv. Ste-Catherine, Centre Des Dominicains et Ste-Catherine, Pratte Sud et Val Mauricie ainsi que des Règlements se rapportant à chacun est donné,

Le règlement No. 82 est remis à la prochaine séance étant donné que les propriétés de deux intéressés manquent à l'Annexe "A" de ce règlement.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE le Règlement No. 83 se rapportant au fossé Centre des Dominicains et Ste-Catherine, soit est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE le Règlement No. 84 se rapportant au fossé Boulevard Pratte soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le Règlement No. 85, se rapportant au fossé VAL MAURICIE soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE:

Etant donné que Monsieur Clément Ricard n'a pas le temps voulu pour faire exécuter ces travaux de fossés, il est suggéré par Monsieur le conseiller Henri Guilbert que Mons. Bertrand Gilbert soit nommé Surintendant Municipal pour l'exécution de ces Travaux.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE Monsieur Bertrand Gilbert, commis au secrétariat soit et est nommé Surintendant Municipal pour faire exécuter les travaux de fossés.

ADOPTE.

JM
503
[Signature]
INITIALES DU SEC-TRÉS

15 septembre, 1960.
29 septembre, 1960.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'un arpenteur soit engagé pour tirer les lignes et donner les niveaux pour les fossés Centre Des Dominicains et Ste-Catherine et le fossé Ste-Catherine. Ce sera Mons. Duplessis ou Gariépy soit celui qui sera prêt à commercer le premier.

ADOPTE.

Monsieur Armand Bourassa est prêt à faire le travail pour le creusage de ces fossés, le conseil s'informerá de la manière de donner ce travail afin de protéger le Municipalité en cas d'accidents au travail.

A une demande de Mons. Allaire pour donner le service d'aqueduc à l'un de ses chalets soit celui de Mons. Morrissette, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le service d'aqueduc soit donné à Mons. Morrissette en prolongeant de 400' pieds le tuyau de 2" par en bas au lieu de par la Route Nationale étant donné que cette dernière extension ne servirait pas à d'autres clients possibles en haut.

ADOPTE.

Le secrétaire est autorisé à demander au Ministère de La Voirie Provinciale la permission de poser un tuyau de 6" dans la calvette du Boulevard Royal afin de donner le service au Centre d'Achat.

AVIS DE MOTION
Rue Roberge
Rue Demontigny

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne avis de Motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement pour régler les rues Roberge et Demontigny et le mode de répartition de d'entretien de ces rues.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le règlement No. 82, concernant le fossé Ste-Catherine soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Jules Montour
.....Maire,

[Signature]
.....Secé-Trés.

29 septembre, 1960.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 29 septembre, 1960 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

L'original de l'avis de convocation et le certificat de signification sont produits.

La présente session a pour but tel qu'il appert à l'avis de convocation la prise prise en considération des affaires et sujets suivants:

- 1- OUVERTURE DES SOUMISSIONS
- 2- ASSURANCE POUR EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE
- 3- CAMION A INCENDIES
- 4- NOMINATION ET ASSERMENTATION DES POMPIERS

MARGE DE LA RELIURE

29 septembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

- 5- COURS D'EAU LACERTE
- 6- REGLEMENT DE CONSTRUCTION
- 7- DEMANDE OFFICIELLE POUR REFAIRE ROUTE No.2 ET CHEMIN STE-MARGUERITE.

504
INITIALES DU SEC-TRES

Un total de trois soumissions furent reçues pour la construction du système d'égout pour desservir le centre d'achat et la vieille Banlieue:

La Cie Dollard Construction Ltée.	\$308,477.00
Geo. Demontigny Ltée.	\$356,630.00
B.&.M. Construction Ltée.	\$375,000.00

Le conseil étudiera les soumissions avant de prendre une décision.

La question de l'assurance pour les employés de la Municipalité est remise à la séance du 3 octobre étant donné qu'aucun renseignement n'était parvenu au secrétariat à propos de la Commission des Accidents de travail.

La demande d'emprunt temporaire ayant été approuvée par La Commission Municipale de Québec pour l'achat du Camion-Pompe, il est:

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QU'UN emprunt temporaire au montant de \$12,090.00 soit contracté pour une période de six (6) mois à la Banque Provinciale du Canada et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer le billet ou tout autre document requis à cette fin.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Armand Charbonneau donne Avis de Motion à l'effet qu'il présentera un règlement intitulé REGLEMENT DE CONSTRUCTION.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir faire la reconstruction du Chemin Ste-Marguerite ainsi que la Route No.2, ou du moins rendre cette dernière moins dangereuse en redressant les courbes qui sont particulièrement prononcées sur celle-ci.

ADOPTE.

Que copie de cette résolution soit envoyée à Mons. Théo Larose, L'Hon. René Hamel, à l'Hon. Bernard Pinard, Mons. Duchesne représentant le Parti Libéral et à Me. Yves Gabias, député du Comté.

Le Ministère de la Voirie fera parvenir à la Municipalité 12 enseignes "ARRET & STOP pour être placés au rues transversales.

Une foule de petites annonces le long de la route nationale empêchant de voir les indications de la Voirie a été signalée à Son Honneur le Maire par Mons. Théo Larose, cette question sera réglée avec l'adoption du Règlement de construction.

La liste des pompiers en vue de l'assurance de ceux-ci sera fournie au secrétaire par Monsieur Emilien Launier afin de continuer

29 septembre, 1960.

le travail en vue de l'obtention de cette assurance.

Monsieur Dubé un résident du boulevard St-Jean se plaint que les déchets déposés sur le terrain de M. Ricard n'ont pas été enfouis tel que convenu et que la senteur et la vermine lui causent ainsi qu'aux résidents alentour un tort et des inconvénients. Mons. Clément Ricard est avisé par le conseil à voir à enfouir ces déchets immédiatement.

Lecture d'une lettre de Mons. Conrad Bourassa offrant à la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières de ramasser les vidanges de la Municipalité, de les transporter et de les enfouir sur un terrain en dehors des limites de la Paroisse, terrain qui est accepté par le Ministère de la Santé et ce au prix de \$1.00 par mois si la municipalité fait la collection de ces charges elle-même et de \$1.25 s'il s'occupe de faire la collection de ces charges lui-même.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette souligne le fait que cette soumission est venue sans que le conseil en fasse la demande que des demandes semblables devraient être faites aux autres intéressés pour faire l'étude des différentes soumissions que nous pourrions avoir.

Son Honneur le Maire fait remarquer que à plusieurs reprises cette demande avait été faite aux intéressés sans que personne ne soumette aucun projet pour régler ce problème.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx se dit du même avis que monsieur le conseiller Ouellette et que ceux qui sont intéressés fassent des soumissions.

Une plainte d'un contribuable à l'effet que le tir à la carabine était pratiqué dans les limites de la Municipalité et ce tout près des habitations demande que le conseil donne la protection voulue pour les gens et les animaux. Il ressort de cette plainte qu'un contribuable a vu sa vitrine fracassée par une balle, un autre une de ses vaches blessée et enfin monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette dit qu'un enfant avait été blessé lorsque qu'une balle ricocha sur une roche et la balle vint se loger dans la gorge de cet enfant.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE demande soit faite à la Sureté Provinciale de bien vouloir assurer l'ordre étant donné que des personnes tirent à la carabine dans les limites de la Municipalité et mettent ainsi la vie des gens en danger, ainsi que la vie des animaux de ferme.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, revient à la question des vidanges et se dit qu'il n'était pas favorable d'imposer à d'autres ce que la Municipalité ne veut recevoir des autres.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx se dit du même avis et qu'il faut absolument qu'il y ait de l'ordre dans cette affaire.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE tout intéressé fassent des soumissions pour régler le problème des vidanges pour que le conseil puisse étudier à fond cette question.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Armand Blais, s'informe des développements dans les fossés et informe le conseil de quelques difficultés rencontrées. Monsieur Bertrand Gilbert, donne des informations au sujet de ces difficultés et demande au conseil la manière de procéder.

29 septembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

Son Honneur le Maire informe l'assemblée que le service par facteur à pied aura lieu très prochainement et que les contribuables devront se conformer aux exigences du Ministère des Postes s'ils veulent avoir leur courrier à leur domicile. Des instructions leurs seront transmises par le bureau de Poste.

INITIALES DU SEC-TRES:

PROPOS E PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la traverse du chemin pour le fossé Boulv. Dominicains et Ste-Catherine soit faite en tuyau de 15".

ADOPTE.

Suite à une lettre de Mons. Roger Houde Ing. P., au sujet du déplacement des bornes-fontaines, et de changer de 2" pouces à 6" pouces, cette question sera étudiée plus profondément par le conseil quoique que de l'avis de tout le conseil soit de laisser celles-ci en 2" pour le moment.

Il est suggéré que deux sorties pour l'aqueduc en 6" pouces soient faite de chaque coté de la route soit l'une à l'est et l'autre à l'ouest.

Monsieur le conseiller ^{ARMAND CHARBONNEAU} se retire étant intéressé dans la question de l'acquisition par la Municipalité du terrain additionnel pour l'élargissement du boulevard St-Jean.

Suivant le plan soumis par Mons. Houde une superficie de 4,025' pieds est nécessaire pour compléter l'élargissement de ce boulevard.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

QUE la Municipalité achète de Monsieur Armand Charbonneau une superficie de 4,025' pieds de terrain au prix de 0.07 \$ le pied carré en vue de compléter l'élargissement du boulevard St-Jean et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Larose du Ministère de la Voirie a été autorisé à faire le tracé du chemin Ste-Marguerite et que le gouvernement achèterait le terrain nécessaire à l'élargissement.

Lecture d'une lettre de Mons. J. Marcel Laflamme demandant le service d'aqueduc pour deux maisons dans son secteur, Mons. Gilles Gagnon informe le conseil que ceci nécessiterait 300' pieds de tuyaux ces travaux avaient été approuvé auparavant mais l'exécution en avait été retardé sur demande de monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette qui dit que l'on devrait arrêter de causer des embêtements dans ce secteur.

Monsieur Géo. Demontigny dit qu'il sera prêt bientôt à recevoir le service d'aqueduc dans son nouveau développement. Ceci nécessitera une conduite de 6" pouces.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en vue de l'amélioration des rues secondaires du secteur de ValMauricie et son mode de répartition, de ces travaux.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

J.M.
507

29 septembre, 1960.

3 octobre, 1960.

"QUE Monsieur Roger Ing. P. soit et est engagé pour l'exécution des travaux d'amélioration des rues du secteur de Val Mauricie.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE des soumissions soient demandées par la voix du journal Le Nouvelliste pour les travaux y compris l'asphalte dans les rues de Val Mauricie.

ADOPTÉ.

A la demande de contribuables du Boulevard Des Dominicains il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power de bien vouloir enlever la lampe de rue près de C.H.L.N. étant donné que cette lampe ne sert qu'à l'éclairage de terrains vagues.

ADOPTÉ.

La séance est levée.

Jules Montour
.....Maire,

[Signature]
.....Sec.-Trés.

3 octobre, 1960.

Session régulière du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 3 octobre, 1960, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les minutes de l'assemblée régulière du 6 septembre, 1960 et de l'assemblée d'ajournement du 15 septembre, 1960 et de l'assemblée spéciale du 29 septembre, 1960 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1-	Shawinigan Water & Power Co. - lumières de rues	320.02 ✓
2-	Bell Telephone (Canada) -	15.91 ✓
3-	Benoit Massé - Re: Bien-Etre	67.14 ✓
4-	Benoit Massé - Re: Bien-Etre	56.51 ✓
5-	Henri Pellerin - Re: Bien-Etre	66.44 ✓
6-	Abram & Lambert - Mutations Août & Septembre, 1960	26.50 ✓
7-	Yves Robichaud - Entretien rues Jeanne-Mance & Jacques Cartier	33.75 ✓

MARGE DE LA RELIURE

3 octobre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

M

8- P.A. Gouin - Fac. M-84773	8.79	✓
9- Can. Pacific Raylway - fac. 101369	5.00	✓
10- Lucien Dupont - Fac. 19 sept. 1960	2.04	✓
11- Benoit Bégin, Urbaniste - Re: Regl. const.	200.00	✓
12- Maurice Chabot - Re: fossé Ste-Catherine	35.20	✓
13- André Morinville - Re: fossé Ste-Catherine	30.80	✓
14- Rémi Panneton - Re: fossé Ste-Catherine	26.40	✓
15- Léo Bergeron - Salle du conseil	15.00	✓
16- Léonard Beaulieu - Ent. rue des Pilotes & Dominicains	80.35	✓
17- Ricard & Charpentier - Boulv. Bettez & Gradage	320.25	✓
18- Maurice Bergeron - concierge Bureau	12.50	✓
19- J.M. Poliquin - loyer octobre, 1960	100.00	✓

INITIALES DU SEC-TRES

500

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 15 et que la rue Bettez Lot No. 15-272 est acceptée et que la municipalité de la Paroisse achète de Mons. Auguste Bettez cette rue pour le prix de \$1.00 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre de Mme Michel Nassif réclamant la somme de \$109.60 pour dommages à son tuyau d'égout, la question sera soumise à notre aviseur légal.

Lecture de soumissions pour la disposition des déchets de messieurs Ricard & Charpentier ainsi que de messieurs Bourassa & Paradis, monsieur Levasseur n'ayant pas encore remis sa soumission il est:proposé

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE cette question devra se régler d'une façon propre et que la question soit reportée à l'étude avant qu'une décision soit prise à ce sujet.

ADOPTÉ.

La question du déplacement des bornes-fontaine sur le boulevard St-Jean, est reportée à l'étude sur la suggestion de Monsieur le conseiller Edmond Proulx.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE les mutations pour les mois d'août et septembre, soient et sont acceptées tel que présentées.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les assemblées du conseil soient et seront tenues à l'école de Val-Mauricie à compter du premier Novembre 1960 pour les prochains six mois et que La municipalité revienne à l'heure normale à compter du 29 octobre prochain à minuit.

ADOPTÉ.

*Revue par
résolution
page 713
H*

MARGE DE LA RELIURE

3 octobre, 1960

La question de trouver un abri pour le camion à incendies revient sur le tapis et il est question du Garage Grenier pour servir d'abri pour le camion. Mons. Launier serait d'avis qu'une séparation devrait être érigée en vue de protéger le camion du public. Monsieur Grenier sera vu à ce sujet par quelques membres du conseil.

Sur réception d'une requête du secteur Demontigny il est PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

Seconde PAR M. René Levasseur,

"QUE Monsieur J.A. Rondeau soit et est nommé inspecteur de la rue Demontigny.

Adopté.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation des contribuables de la Municipalité pour la présentation d'un règlement de construction dans la Municipalité.

Les membres du conseil sont d'avis qu'il y aurait lieu de faire quelques changements au règlement et qu'il sera présenté plus tard.

Quelques contribuables demandent au conseil d'abolir la prohibition dans la Municipalité.

Monsieur le conseil Henri Guilbert donne Avis de Motion qu'il présentera à une prochaine séance un Règlement pour permettre la vente de la bières et des liqueurs alcooliques dans les limites de la Municipalité.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert émet l'opinion que les contribuables devront se prononcer par vote si oui ou non la prohibition devrait oui ou non maintenue.

Un contribuable dit que si le rang Ste-Marguerite ne sont pas en faveur ils peuvent être exclus du règlement. Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette se dit d'avis que si la paroisse soit se développer elle doit le faire à l'unité et que nous devrions faire en sorte de garder notre argent chez-nous.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que Monsieur Gilles gagnon prête mains forte à monsieur Bertrand Gilbert dans la préparation et l'exécution des fossés et qu'il soit et est nommé assistant surintendant des fossés et que monsieur Bernard Montour soit autorisé à surveiller et à faire exécuter les travaux dans le fossé Bernard Montour.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE L'assemblée soit et est ajournée à mardi le 11 octobre, 1960.

ADOPTE.

.....Maire

.....Sec.-Trés.

11 octobre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

Session d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 11 octobre, 1960 au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les échevins.

510
INITIALES DU SEC-TRES

Après avoir étudié les soumissions avec l'ingénieur-conseil Mons. René A. Robert, soumissions en rapport avec la construction d'un réseau d'égout, qui n'avaient pas été jugées acceptables il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le conseil rejette les trois soumissions en demandant aux trois soumissionnaires de bien vouloir reviser leurs soumissions et qu'ils déposent au bureau du secrétaire la revision pour 5 hres p.m. vendredi le 14 octobre, 1960. et que le secrétaire soit et est autorisé à retourner les chèques de 10% accompagnant chaque soumission.

ADOPTE.

La question de prohibition revient sur le tapis et elle est laissée en suspens afin de prendre l'avis de l'aviseur légal à ce sujet.

Lecture d'une lettre de Monsieur Cormier demandant un octroi pour les loisirs dans la partie ouest de Ste-Marguerite pour organiser une patinoir sur son terrain privé. Monsieur le conseiller Ouellette explique les troubles que l'on pourrait envisager d'avoir une patinoire sur un terrain privé puis après discussion sur la manière de répartir l'octroi, il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"Qu'une somme de \$300.00 dollars soit accordée à chacune des organisations des loisirs et ce pour Val-Mauricie, Ste-Marguerite et Ste-Catherine de Sienne.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Armand Blais

PROPOSE L'amendement suivant,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le partage soit fait au prorata des élèves de chaque section.

Le vote est pris le résultat est le suivant

2 pour 4 contre, donc l'amendement est battu.

Monsieur J. A. Rondeau demande de faire faire le fond de la rue Demontigny en pierre au lieu de gravier que l'ingénieur Langlois est prêt à préparer les estimés immédiatement.

Le conseil autorise monsieur Rondeau à demander des soumissions pour ce travail et la question est reportée à la semaine prochaine.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

11 octobre, 1960.

Que le règlement N o. 86 concernant l'entretien et le mode de répartition pour la rue Demontigny Lot-P-41-1 soit est adopté tel que présenté

ADOPTE

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le règlement No. 87 concernant l'entretien et le Mode de répartition de la rue Roberge Lot. P-15-275 soit est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

Quatre soumissions furent reçues pour l'amélioration des rues de Val-Mauricie soient:-

RICARDE & CHARPENTIER	\$34,851.18
THOMAS BELLEMARRE	35,910.68
YVES ROBICHAUD	32,756.22
LAVIOLETTE CONSTRUCTION LTEE.	32,056.23

Toutes ces soumissions seront étudiées avec l'ingénieur qui a préparé les estimés.

Des contribuables sont d'avis que l'on devrait changer le nom de la Paroisse. même des suggestions tel que Val St-Laurent sont faites, mais l'affaire est restée en suspens.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QU'UN vote de sympathie soit adopté par le conseil à l'endroit de la famille Caron, éprouvée par le décès de Mons. Emile Caron, ancien conseiller,

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- H.G. Gauthier - pour couronne de fleurs famille Caron	15.30 ✓
2- M. Jules Montour - messe pour Mons. Emile Caron	5.00 ✓
3- François Rouette - fac. 12379	3.32 ✓
4- Le Nouvelliste - annonce demande soumissions	22.50 ✓
5- Théodore Boileau - Re. Fossés	37.96 ✓
6- Alphonse Roch - Re. fossés	46.64 ✓
7- Roger Béland - bélier mécanique	34.00 ✓
8- Armand Bourassa - Pelle mécanique	185.50 ✓

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne Avis de motion qu'il présentera un amendement au règlement pour le mode de répartition de l'entretiendes rues bellemarre.

Monsieur le conseiller Armand Blais donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement pour le mode de répartition de la rue Girard.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE la séance soit ajournée au lundi le 17 octobre, 1960

ADOPTE.

11 octobre, 1960
17 octobre, 1960

INITIALES DU MAIRE

J.M.

512

INITIALES DU SEC-TRES

Jules Montour
.....Maire

.....Sec.-Trés,

17 octobre, 1960.

S éance d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 17 octobre, 1960 à 7.45 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions à laquelle session étaient présent Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Edmond Proulx, René Levasseur Armand Blais Paul Emile Ouellette, et Armand Charbonneau. En l'absence de Son Honneur le Maire Jules Montour, Monsieur le Pro-Maire Armand Blais occupe le fauteuil présidentiel.

Le secrétaire donne lecture d'un télégramme de la Cie B. & M. Construction Ltd. à l'effet que leur soumissions est portée à \$332,000.00 au lieu de 351,933.00.

Monsieur le Pro-Maire donne des explications sur les revisions reçues notamment que la soumission de Geo. Demontigny Ltée. n'était pas revenue révisée à son nom, mais au nom de Spino Construction ce qui par le fait même n'était pas acceptable étant donné que ceci équivalait à une nouvelle soumission et qu'elle n'était pas acceptable en toute justice pour les autres soumissionnaires.

La soumission révisée de Dollard Construction n'avait pas été jugée acceptable par le conseil entier, et il ne restait plus que la soumission de B & M Construction Ltd. qui à la majorité du conseil était acceptable.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Que la commission de la cie B. & M. Construction soit acceptée en principe et qu'un bond de garantie de 50% soit demandé à cette compagnie au lieu du chèque de 10% seulement, ceci pour avoir le plus de garantie possible.

Le vote est pris sur cette question

Monsieur le conseiller Henri Guilbert se prononce contre en mentionnant le fait que Spino construction était 13,00.00 plus bas et que cela représentait une forte somme.

Monsieur le conseiller Armand Blais se dit du même avis que Monsieur le conseiller Guilbert et que l'on devrait avoir l'opinion de l'ingénieur à ce sujet.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette di que la soumission de Spino était hors d'ordre étant que ce n'était pas une revision mais bien une nouvelle soumission.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx abonde dans le même sens que monsieur le conseiller Ouellette et s'en tient à la soumission de B & M. Construction.

Monsieur le Pro-maire dit que la soumission de Spino doit être écartée en toute justice pour les 2 autres soumissionnaires et appuie la Proposition de M. le conseiller Levasseur.

Résultat 2 contre 4 pour.

ADOPTÉ.

5 1 3
INITIALES DU SEC-TRÉS

17 octobre, 1960.

20 octobre, 1960

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur

"QUE la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Mme Donat Rocheleau le terrain sur lequel la municipalité détient une option et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signé le contrat pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉ

Etant donné que la coopérative a besoin de la salle pour une réunion, il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE l'assemblée soit et est ajourné à jeudi le 20 octobre, 1960 à 8 hres p.m.

ADOPTÉ.

Jules Montour.....Maire,

.....Sec.-Trés.

20 octobre, 1960.

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 20 octobre, 1960 à 8 hrs p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle séance sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette, René Levasseur, Armand Blais, et Henri Guilbert, Monsieur le conseiller Armand Charbonneau est absent.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Théodore Boileau,	Re. Fossé	52.25
2- Alphonse Roch	Re. Fossé	52.25
3- Armand Bourassa	" "	245.00
4- Vincent Caron		161.25
5- Paul Charbonneau	ent. rue Demontigny	10.00

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre de Monsieur Bourassa pour offrir des conditions pour le dépotoir.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx désire reporter la question à l'étude qui n'est pas complète à ce sujet.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert dit que les cultivateurs devraient être exemptés de l'affaire du dépotoir étant donné que les cultivateurs prenaient soin de leur déchets.

L'offre du Nouvelliste pour les souhaits du conseil à la population à l'occasion des fêtes au pris de \$105.00 cette question est remise à plus tard.

MARGE DE LA RELIURE

20 octobre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

[Signature]
514
[Signature]
INITIALES DU SEC-TRES

Sur demande de plusieurs contribuables pour changer le nom de Route du Calvaire à celui de boulevard Mauricien, il est proposé par

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"que le nom de Route du Calvaire soit changé pour Boulevard Mauricien.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire fait remarquer que toutefois le nom ne pourra pas être changé tant qu'un nouveau Plan de cadastre ne sera fait.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que Mons. le conseiller Armand Blais soit et est autorisé à commander une plaque pour le boulevard Mauricien et une pour la rue des Ormes.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette informe qu'un contribuable du Rang Ste-Marguerite déverse ses égout d'eau usagées directement dans la rue et ceci pour causer du trouble seulement. Il s'agit de Monsieur François Richard.

Lecture d'une lettre de Ricard et Charpentier pour le déplacement du tuyau de 10" dans le boulevard St-Jean. Son Honneur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement paie ordinairement \$1.00 le pied pour ce travail, mais que l'Ingénieur M. Monette sera rencontré pour obtenir plus qu'un dollar du pied.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

....."QU'un montant gal à celui de l'an dernier soit accorder à la souscription de la campagne de charité de Caritas.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

Que le secrétaire demande une entrevue avec le Ministre de l'Agriculture et M. Régnald Blanchet au sujet du Cours d'eau Lacerte.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"Que le secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à retourner les chèques qui accompagnaient les soumissions pour l'égout.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. H. Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le contrat pour l'améliorations des rues de Val-Mauric

J.M.
5 1/2
R.P.
INITIALES DU SEC-TRES

soit accordé en principe à Yves Robichaud sujet aux approbations du Règlement.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le plan de subdivision No. D-725 pour le centre domiciliaire de Riverton soit et est accepté en principe.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le conseil accepte en principe l'érection d'une usine de pompage pour le Centre D'Achat et que la question soit soumise à l'ingénieur M. René A. Robert,

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur

Que Mons. Ricard agisse comme surintendant pour le fossé Ricard-Demontigny.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur

"Que l'assemblée soit ajournée à jeudi le 27 octobre, 1960.

ADOPTE.

Jules MontourMaire

R.P.Sec.-Trés.

27 octobre, 1960

séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 27 octobre, 1960 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle séance sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Lecture d'une lettre de Monsieur J.A. Mongrain autorisant le conseil à faire le prolongement des égouts dans Val-Mauricie.

Mons. le conseiller Henri Guilbert dit qu'il ne s'objecte pas mais que la permission doit être obtenue du comité de surveillance.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau

SECONDE PAR M. René Levasseur

QUE les travaux pour m. Laflamme soit autorisé
ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

27 OCTOBRE 1960.

INITIALES DU MAIRE

J.M.

516

INITIALES DU SEC-TRÉS

Lecture d'une lettre de Me. Bureau et de Me Lacoursière d'une réclamation de la Municipalité des Forges au sujet d'un fossé bloqué dans le boulevard St-Jean.

Etant donné que les travaux avaient été faits pour le compte de la Voirie, il est propose

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx, que M. le conseiller négocie avec l'ingénieur de la Voirie afin de faire réparer ce fossé.

ADOPTE.

Le secrétaire remettre cette lettre à l'aviseur légal afin qu'il communique avec Me. Lacoursière pour prendre arrangement.

Une lettre de Monsieur Bourassa a propos du dépotoir, donne suite à une longue discussion et Monsieur le conseiller Edmond Proulx pour mettre fin à cette discussion donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un Règlement pour régler la question des vidanges pour un dépotoir chez-nous afin d'avoir de l'ordre dans la Paroisse.

Lecture du Règlement de la Cité des Trois-Rivières en vue de l'annexion.

Monsieur le conseiller René Levasseur donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un Règlement pour la question d'annexion.

Monsieur le conseiller H. Guilbert pour faire suite à la demande des résidents de la rue Demontigny donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour la confection d'une chaine de béton dans le secteur DeMontingy

PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE LA Municipalité de la Paroisse appuie la résolution qui sera présentée par les Maires lors de l'entrevue avec le Premier Ministre, au sujet de la traverse Routière sur le St-Laurent.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE L'Assemblée soit et est ajournée à 7.30 Hres. p.m. mercredi le 2 novembre, 1960.

ADOPTE

Jules Montour
.....Maire

Paul Emile Ouellette
.....Secr. Trés.

2 novembre, 1960.

séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 2 novembre, à 7.30 p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et mess. les conseillers Henri Guilbert, Armand Blais, Edmond Proulx, Paul Emile Ouellette, et Armand Charbonneau, Absent M. René Levasseur en dehors de la

MARGE DE LA RELIURE

J.M.
5 17
INITIALES DU SEC-TRES.

2 novembre, 1960.
7 novembre, 1960.

Municipalité

Monsieur Rondeau du Secteur Demontigny informe l'assemblée que les contribuables ne désire pas de chaine de béton dans leur rue.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais.

QUE des soumissions publiques soient demandées pour l'amélioration de la rue Demontigny.

ADOPTE

Le secrétaire s'informerá de Me. Bureau ou en sont rendus les pourparlers au sujet du fossé Ste-Catherine.

La séance est levée.

Jules Montour Maire

Peuvost Sec.-Trés.

7 novembre, 1960.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 7 novembre, 1960 à 9 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Dû à des circonstances intrelables, l'assemblée débute à 9 hres p.m. par les lectures des minutes après laquelle monsieur le conseiller Armand Charbonneau remarquer qu'il avait mention d'une autre raison pour s'opposer à la soumission de B.&M. Construction Ltée et demande que les minutes soient amendées et corrigées comme suit:

Page 512, para. 7 en y ajoutant: et que les premiers soumissionnaires avaient fait un prix fixe au lieu d'un prix à l'unité.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE LES Minutes des assemblées des 3, 11, 17, 20, 27 octobre et 2 novembre, 1960, soient adoptées tel qu'amendées.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LES comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- 1- Roland Levasseur - Soudure sur chaine 1.00 ✓
- 2- Clément Brouillette, - Réparation Calvette Mathon 18.00 ✓
- 3- Guy Doucet - Re: fossé Mathon-Doucet 8.80 ✓
- 4- Maxime Gélinas - entretien du Calvaire 100.00 ✓
- 5- Ricard & Charpentier - Gradage des rues 200.00 ✓
- 6- Léonard Beaulieu - Ent. Ste-Cath. & Dominicains 20.00 ✓

MARGE DE LA REJOURNE

7 novembre, 1960.

INITIALES DU

5 1 8

INITIALES DU SEC-TRES.

7- Léonard Beaulieu - Ent. rue Girard	59.30 ✓
8- Léonard Beaulieu - Ent. Boulv. Pratto	51.49 ✓
9- Léonard Beaulieu - Ent. Boulv. Lacerte (Cinq-Mars)	70.45 ✓
10- Léonard Beaulieu - Re: Fossés Ste-Cath. & Dominicains	39.10 ✓
11- Léonard Beaulieu - Boulv. Mathon & Doucet	79.13 ✓
12- Jacqueline Badeaux - 3 semaines au Sec.	90.00 ✓
13- Launier Ltée. Re: Fossés Ste-Cath. & Dominicains	382.91 ✓
14- Ricard & Charpentier - Re: Fossés Ste.Cath. & Dom.	349.99 ✓
15- Shaw. Water & Power - Lampes de rues	319.16 ✓
16- Théodoro Boileau - Ré: Fossés	80.30 ✓
17- Alphonse Roch - " "	74.80 ✓
18- Léon Montour - " "	74.25 ✓
19- Yvon Chamberland - " "	39.60 ✓
20- André Morinville - " "	39.60 ✓
21- Jean-Paul Doucet - " "	8.80 ✓
22- Armand Bourassa - " "	126.00 ✓
23- Edouard Bourassa - " "	105.00 ✓
24- Yves Robichaud - " "	175.50 ✓
25- Bell Telephone -	42.31 ✓
26- The Shawinigan Water & Power - Station Giroux	64.39 ✓
27- The Shawinigan Water & Power - Boulv. St-Jean	25.50 ✓
28- The Shawinigan Water & Power - Station Doucet	49.61 ✓
29- The Shawinigan Water & Power - Ajustement Blv.St-Jean	1.53 ✓
30 Antoine Biron - Brake Fluid & Gas. Camion incendies	16.28 ✓
31- Garage Dufresne - Prestone - Camion incendies	13.67 ✓
32- Roland Levasseur - Rép. & soudure re: Aqueduc	4.50 ✓
33- Launier Ltée- Ro; Aqueduc	977.74 ✓
34- Ricard & Charpentier - Ext. Terrasse Duvernay (Aqueduc)	217.00 ✓
35- Maurice Chabot - Ro: Aqueduc - Oct.	96.80 ✓
36- Jean-Paul Gagné - " " "	21.62 ✓
37- Gilles Gagnon - Salaire Octobre,	263.75 ✓
38- Roger Béland - Temps pour Camion incendies Ajustement	5.00 ✓

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre du Canadian Pacific Railway demandant une résolution de la Part de la Municipalité à l'effet que la Municipalité absorbera le coût de déplacement du "block de signaux" pour l'élargissement de la route du Calvaire. Copie de cette lettre sera envoyée à M. Théo Larose, pour être transmise à la Voirie Provinciale.

L'Avis de convocation des tous les contribuables électeurs de la Municipalité les avisant qu'un règlement serait présenté pour l'annexion de la Municipalité à la cité des Trois-Rivières, ainsi que le certificat de publication de cet avis est lue et le règlement No. 238 de la cité des Trois-Rivières décrétant l'annexion est présenté.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert prend la parole et est d'avis que le règlement tel que présenté devrait être refusé et que cette question est trop brûlante et qu'elle ne devrait pas être décidée par les membres du conseil qui sont seulement 7 et qu'un plébiscite devrait être tenu dans la Municipalité pour tirer cette affaire au clair et que les électeurs se prononcent en faveur de négocier ou de fermer la porte complètement.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une proposition comportant une série de demandes à la ville à savoir quels seraient les avantages que pourraient en tirer la Municipalité et est d'avis de la tenue d'une consultation populaire pour savoir si l'on devrait négocier ou rejeter le règlement de la ville.

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau endosse le point de vue de monsieur le conseiller Henri Guilbert, que le règlement n'est

pas acceptable tel que présenté, que ce n'est pas assez clair, il ne sait pas mais trouve que le conseil est dans une drôle de situation étant donné qu'il y a 2 ans une requête à 80% était pour l'annexion et maintenant le courant était contraire. Il dit que la requête n'était pas présentée partout avec les mêmes raisons, que les gens ne savaient pas ce qu'ils signaient et qu'il est en faveur de la tenue d'un plébiscite pour savoir si l'on doit fermer la porte ou la laisser ouverte aux négociations, qu'il faut que cette question soit réglée une fois pour toute pour le plus grand bien.

Monsieur le Conseiller Edmond Proulx prend la parole et dit qu'il s'oppose formellement à l'annexion de la Paroisse à la cité des Trois-Rivières et s'oppose aussi à la tenue d'une consultation populaire étant donné qu'il y avait eu une requête de signer avec une grosse majorité qui se prononçait contre l'annexion et que la ville avait eu tout le temps de faire des conditions et qu'elle ne l'avait pas faites.

Monsieur Proulx dit à monsieur Charbonneau que quand il dit que les gens ne savent pas ce qu'ils ont signé, il dit que c'est faux, que tout le monde sait ce qu'ils ont signé et nous avons la conviction que la consultation a été bien faite et que la majorité ne veut pas d'annexion et qu'il s'oppose formellement à au règlement d'annexion et à la proposition de monsieur Guilbert de tenir un plébiscite et en fait une proposition.

Monsieur le conseiller Ouellette est du même avis que monsieur le conseiller Proulx et dit que la Municipalité était capable de s'administrer elle-même, que la ville des Trois-Rivières était très intéressée parce que les taxes monteraient et que penser de l'aéroport qui se construit à grand coup d'argent, il n'y a pas seulement que nos déchets à donner à la ville, que dire de la majeure partie des achats qui se font à Trois-Rivières et de la taxe de 6% que les contribuables laissent à Trois-Rivières ce n'est certainement pas dans les déchets que l'on trouve l'argent.

Que les déclarations faites dans les journaux étaient faites sous pression et que nous n'avons pas toujours l'espace voulu dans le journal local quand une réplique pour défendre nos droits se faisait et que s'il y avait moyen de placer les nouvelles de la paroisse en dessous de la page, ce serait fait. Et termine en disant que cela coûtait toujours moins cher de s'administrer soi-même que de se faire administrer.

Son Honneur le Maire revient à la proposition de demande de conditions à la ville et qu'il serait difficile de fermer la porte.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert dit qu'au sens démocratique de l'affaire qu'étant donné que plusieurs ne savaient pas ce qu'ils avaient signé, ne veut pas que cette signature serve contre son intérêt et son bon vouloir et qu'il n'est pas prêt à autoriser le conseil à ne pas négocier et demande de donner à tous la chance de ce prononcer et d'avoir un tableau clair de l'affaire et que tout le monde nous disent ce qu'ils veulent que l'on fasse.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE le règlement d'annexion soit rejeté tel que présenté et de soumettre la question à un plébiscite.

PROPOSE PAR Monsieur Proulx apporte une contre-proposition

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

Qu'il s'oppose formellement à l'annexion de la Municipalité à la cité des Trois-Rivières et la tenue d'un plébiscite.

Le vote est pris et le résultat est le suivant 4 pour la contre-proposition soit Messieurs Proulx, Ouellette, Blais et Levasseur 2 contre soit Messieurs Guilbert & Charbonneau.

La proposition de Monsieur Guilbert est donc battue.

7 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
520
INITIALES DU SEC-TRES.

Tout le long des discussions sur l'annexion il y eut passe d'armes entre contribuables et conseillers et l'ordre fut rappelée à plusieurs reprises.

Le vote sur les propositions et contre-proposition s'étant pris d'une manière apparemment irrégulièrement le tout recommence

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE le règlement d'annexion tel que présenté par la ville soit rejeté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QU'un plébiscite soit tenu pour régler la question d'annexion

En contre-proposition,

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

La proposition formelle de l'annexion de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, à la Cité des Trois-Rivières ainsi que de la tenue d'un plébiscite.

Le vote est pris Les Conseillers Proulx, Ouellette, Blais et Levasseur votant pour la contre-proposition et Messieurs Guilbert et Charbonneau contre. Résultat 4 pour et deux contre.

Contre-Proposition

Adotée.

L'Avis de Convocation des intéressés dans le secteur de la vieille Banlieue soit des lots 1-17 compris ainsi que le certificat de publication de cet avis sont lus, et le Règlement No. 89 concernant la construction d'un réseau d'égout au montant de \$409,000.00 est présenté.

Après différentes discussions et informations aux électeurs intéressés, il est

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le règlement No. 89 concernant la construction d'un réseau d'égout pour le bassin "F" soit la vieille Banlieue soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec la Compagnie B & M. Construction Ltd., pour la construction du réseau d'égout du bassin "F".

ADOPTE.

7 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.

521

INITIALES DU SECRÉTAIRE:

Monsieur le conseiller fait remarquer que l'en avait choisi un contracteur pouvant satisfaction.

Les secrétaires annoncent que deux soumissions avaient été reçues dans le délai fixé et qu'une autre soumission lui avait été remise à la table du conseil qui n'en portait aucune indication à l'effet que c'était une soumission pour l'amélioration de la rue Demontigny ce qui constituait un préjudice aux soumissionnaires et devenait par le fait même hors d'ordre.

Les deux soumissions sont les suivantes:

Regional Asphalt Limited \$9,290.00

Ricard & Charpentier 8,850.00

L'assemblée est ajournée pour cinq minutes à 11.55 p.m.

A la reprise de l'assemblée les contribuables font des représentations auprès du conseil de choisir la soumission de Regional Asphalt au lieu de Ricard & Charpentier vu les demandes des contribuables intéressés, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

Que la soumission de Regional Asphalt limited au montant de \$9,090.00, pour l'amélioration de la rue Demontigny soit et est acceptée et que les travaux débutent le plus tôt possible sous la surveillance de l'ingénieur J.A.M. Langlois.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE le chèque de 10% accompagnant la soumission de Ricard et Charpentier pour l'amélioration de la rue Demontigny soit retourné à ces messieurs.

ADOPTÉ.

L'Avis de convocation des contribuables intéressés dans le secteur de Val-Mauricie et le certificat de publication de cet avis est présenté et le règlement No. 88 concernant l'amélioration des rues secondaires de Val-Mauricie est soumis aux électeurs intéressés et il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur

"QUE le règlement No. 88, concernant l'amélioration des rues dans le secteur de Val-Mauricie soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

QUE les évaluateurs passent pour la révision du rôle pour les constructions nouvelles.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

7 novembre, 1960.
14 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.

522

INITIALES DU SEC. TRÉS.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

ADOPTÉ A PL. UNANIMITE

"QUE des félicitations soient offertes à Monsieur René A. Robert, Ingénieur-Conseil qui a été élu récemment Maire de Ste-Therese.

Adopté

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE demande soit faite en vue d'obtenir les octrois pour les travaux d'hiver à être exécutés dans la Municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE son Honneur le Maire soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Mons. Yves Robichaud pour l'amélioration des rues dans le secteur de Val-Mauricie.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE Monsieur Jean-Paul Reberge soit et est nommé inspecteur de la rue portant le même nom.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE l'assemblée soit ajournée à 8 hres p.m. le 17 novembre, 1960.

ADOPTÉ.

Jules Montour
.....Maire

Edmond Proulx
.....Sec.-Trés.

14 novembre, 1960.

Session spéciale du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 14 novembre, 1960 au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Edmond Proulx, Henri Guilbert, Paul Emile Ouellette, et René Levasseur.

Constation du quorum et l'avis de convocation de l'assemblée spéciale et le certificat de signification sont produits.

La présente session spéciale a pour but de la prise en considération des affaires suivantes tel qu'il appert à l'avis de convocation sont à savoir:

MARGE DE LA RELIURE

14 novembre, 1960

INITIALES DU MAIRE

RL

523

INITIALES DU SECRÉTAIRE

- 1- SECTEUR DE LA VIEILLE BANLIEUE.
- 2- SECTEUR DE VAL-MAURICIE
- 3- SECTEUR DEMONTIGNY
- 4- CAMION A INCENDIE.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE l'assemblée des Electeurs intéressés dans le secteur de la vieille Banlieue, c'est-à-dire des lots 1 à 17 compris, soit tenue à huit heures p.m. de vingt e unième jour de novembre, mil neuf cent soixante, au lieu ordinaire des sessions et qu'à cette assemblée il leur sera soumis le Règlement No. 89, concernant la construction d'un réseau d'égout dans leur secteur.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE l'assemblée des Electeurs intéressés dans les rues Secondaires de Val-Mauricie, soit tenue à huit hres p.m. le vingt et unième jour de novembre, mil neuf cent soixante au lieu ordinaire des sessions et qu'à cette assemblée il leur sera soumis le Règlement No. 88, concernant l'amélioration des rues secondaires de Val-Mauricie.

ADOPTE.

L'ingénieur Moreau fait une demande pour l'exécution des égouts pour Mons. Gauthier contracteur dans Val-Mauricie et qui nécessitera une station de pompage. Aucune décision n'est et ne peut être prise étant donné que le Conseil siège en session spéciale et qu'il y a des conseillers absents.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Syndic Alice Beauchesne, avisant la Municipalité qu'elle a communiqué avec le comité de surveillance et qu'ils attendent le retour de leur aviseur légal avant d'autoriser la municipalité à faire des travaux d'égouts dans le secteur de Val-Mauricie.

Le conseil se réunira en caucus mardi soir pour étudier l'affaire Demontigny.

La Compagnie Bell téléphone offrant à la Municipalité de lui installer un téléphone pour le service d'incendies et que l'inscription serait faite dans l'annuaire "Feu, appels d'urgence, Banlieue" serait placée en dessous de celles de Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine au taux de \$7.05 par mois et une charge d'installation de \$10.00, il est prepe

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE l'offre de la Cie Bell soit acceptée tel que présenté afin que la Municipalité soit doté d'un numéro d'appel qui demeurerait toujours le même pour les appels pour feu et d'urgences.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

MARGE DE LA RELECTURE

14 novembre, 1960.

17 novembre, 1960.

Afin d'éviter l'usage des boyaux d'incendies pour les travaux d'aqueduc et d'égouts il est

INITIALES DU MAIRE:

524
INITIALES DU SEC. TRÉS.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"Que Monsieur Gilles Gagnon soit et est autorisé à acheter 500 pieds de boyaux de 1".

ADOPTE.

Un rapport sera fourni à la Municipalité sur ce qui manque à l'équipement du camion à incendies et la chose sera étudiée.

Jules Montour
.....Maire

La séance est levée.

Edmond Proulx
.....Sec.-Trés.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres P.M. le 17 novembre, 1960 au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Edmond Proulx, Henri Guilbert, Paul Emile Ouellette, R. Levasseur et Armand Charbonneau. Absent Mons. le conseiller Armand Blais au travail.

L'avis de convocation et le certificat de publication de l'avis convoquant les intéressés dans le fossé J.B. Bolduc & Boulv. Mathon est lu et le règlement No. 90 concernant l'entretien de ce fossé est présenté.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le règlement No. 90 concernant l'entretien et le mode de répartition des coûts des Travaux du fossé J.B. Bolduc & Boulv. Mathon soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

L'avis de convocation et le certificat de publication de l'avis convoquant les intéressés dans le fossé Siméon Ricard et Dementigny est lu et le règlement No. 91 concernant l'entretien de ce fossé est présenté.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le règlement No. 91, concernant l'entretien et le mode de répartition du coût des travaux du fossé Siméon Ricard et rue Dementigny soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir autoriser pour la période de trois (3) mois un emprunt temporaire de \$17,677.50 pour permettre à la Municipalité de rencontrer les échéances du 1er décembre, 1960.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient

MARGE DE LA RELIURE

14 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

525
INITIALES DU SEC-TRES

et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'emprunt temporaire au montant de \$17,677.50 couvrant les échéances du premier décembre, prochain.

ADOPTÉ.

Une demande de Mon. Jacques Béland, demandant l'autorisation de déménager un chalet présentement situé sur la route du Calvaire pour le transporter sur le lot P-59 est autorisée par les membres du conseil.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE une lettre enregistrée soit envoyée à tous les contribuables les avisant que si les taxes dues ne sont pas payées avant le 20 décembre prochain les terrains et immeubles seront vendus tel que l'oblige la loi.

ADOPTÉ.

Cette résolution faite suite à liste de 89 contribuables qui ont des arrérages de taxes depuis 1958 et antérieurement.

Le plan de subdivision de Mons. Auguste Bettez est remis à une prochaine séance afin de s'assurer qu'il ne viendra pas en contravention avec la route du chemin Ste-Marguerite projetée.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LES COMPTES suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Henri Montour - Tracteur pour fossé	26.75
2- Léon Montour - Re: Fossé	42.90
3- Alphonse Roch "	125.40
4- Theodoro Boileau "	85.80 ✓
5- André Morinville "	34.10
6- Robert Chamberland "	29.70
7- Yvon Chamberland "	25.30
8- Rémi Panneton "	96.80
9- Pierre Ayme "	92.40
10- Yves-Robichaudnvier "	144.00
11- Armand Bourassa "	84.00 ✓

ADOPTÉ.

la lettre de monsieur J.E. Langlois se plaignant que la machine-rie avait causé des dommages à ses arbres, la lettre est remise au surintendant Mons. B. Gilbert pour qu'il fasse un rapport.

Monsieur Gilles Gagnon met le conseil au courant que Mons. Beauchesne qui avait du trouble avec son égout dans la route du Calvaire, que le tuyau de son entrée avait été mis à découvert et que son tuyau était connecté dans le pont au lieu de l'être dans l'égout.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE demande soit faite à l'Office du Drainage de bien vouloir absorber le coût des travaux dans le creusage du Cours d'eau Lacerte.

ADOPTÉ.

Monsieur le conseiller Armand Charbonneau étant intéressé ainsi que Mons. le conseiller Paul Emile Ouellette se retirent avant l'adoption de cette résolution.

MARGE DE LA RELIURE

21 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J.M.

526

INITIALES DU SEC. TRÉS.

Assemblée des électeurs intéressés dans la vieille Banlieue soit des lots compris 1 à 17 compris, tenue le vingt et unième jour de novembre, mil neuf cent soixante à 8.15 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle assemblée assistent tous les conseillers.

L'avis et le certificat de publication sont produits

Le Secrétaire-Trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée lit le règlement No. 89 concernant la construction d'un réseau d'égout dans le secteur de la vieille Banlieue et le règlement est soumis aux électeurs intéressés qui sont au nombre de 329 dans ce secteur.

A aucun moment durant l'assemblée qui dura une heure, demande fut faite de la part des intéressés de soumettre ce règlement à l'approbation des électeurs par voie de référendum. Le règlement No. 89 est donc approuvé par les électeurs intéressés.

L'avis et le certificat de publication sont produits.

Assemblée des électeurs intéressés dans le secteur de Val-Mauricie, tenue le vingt et unième jour de novembre mil neuf cent soixante à 9.15 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle assemblée assistent tous les Conseillers.

Le Secrétaire-Trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée lit le règlement No. 88, concernant l'amélioration des rues secondaires dans le secteur de Val-Mauricie et le règlement est soumis aux électeurs intéressés qui sont au nombre de 75 dans ce secteur.

A aucun moment durant l'assemblée qui dura une heure, demande fut faite de la part des intéressés de soumettre ce règlement à l'approbation des électeurs par voie de référendum. Le règlement No. 88 est donc approuvé par les électeurs intéressés.

L'assemblée est close à 10.15 hres p.m.

Jules Montour
.....Maire-Président

Blais
.....Secr. - Trés.

28 novembre, 1960.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m., le 28 ième jour de novembre, 1960 au lieu ordinaire des Sessions et à laquelle session spéciale sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

La présente session a pour but lequel il appert à l'avis de convocation la prise en considération des affaires et sujets suivants

- 1- Centre d'Achat
- 2- Rues Terrasse Duvernay
- 3- Camion à incendies
- 4- Depotoir
- 5- Taxe spéciale d'aqueduc
- 6- Contrat re: Elargissement Boulv. St-Jean
- 7- Fossés.

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont produits.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

MARGE DE LA RELIURE

28 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

527

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières accepte en principe le Plan de subdivision du projet No. 4 sur le Plan D-725 de Riverton Development mais en prévoyant une rue du côté Ouest.

ADOPTÉ.

Après discussion sur le projet, il est
PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert,
SECONDE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

"QUE Monsieur Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire le prolongement du réseau d'aqueduc en tuyau de 6" pour donner le service d'aqueduc au Centre d'Achat.

ADOPTÉ.

Sur demande de Monsieur Gilles Gagnon il est
PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert
SECONDE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

Que Mons. Gilles Gagnon soit et est autorisé à acheter un couteau de 6" pour couper les tuyaux.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,
SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE Mons. René A. Robert, Ingénieur-Conseil soit et est autorisé à préparer les plans pour l'usine de pompage pour desservir le Centre d'Achat et le Centre dominiliaire en arrière du Centre d'Achat.

ADOPTÉ.

Les autorités de Riverton Development fourniront une servitude de droit de passage et de réparation pour passer le tuyau d'égout et d'aqueduc, passage de 20'.

Lecture du contrat pour l'achat des rues de Terrasse Duvernay par la Municipalité. Cette question est remise après la visite de l'officier de l'Office du Drainage.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE demande soit faite à Mons. Pelland de l'Office du Drainage de bien vouloir faire l'inspection de l'égouttement des terres sur le côté Nord du Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,
SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE LE CAMION a incendies soit remis chez mons. Léonard Beaulieu pour la période de 6 mois au prix de \$50.00 par mois.

ADOPTÉ.

Le secrétaire-Trésorier avertira la cie d'assurances du changement de location du camion à incendies.

MARGE DE LA REPIURE

28 novembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

528

INITIALES DU SEC-TRRES

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE L'entente prise au sujet de nos déchets soit \$25.00 par semaine pour tous les déchets de la Paroisse est accepté jusqu'au règlement définitive de la question du dépoteir.

ADOPTE.

Après étude du budget avec l'auditeur il est pr

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE la taxe spéciale d'aqueduc demeure au même taux soit de \$0.30 le cent d'évaluation.

ADOPTE.

Le secrétaire donne lecture des contrats d'achats pour les terrains nécessaires à L'élargissement de la route du Calvaire et du Boulevard St-Jean, Monsieur le conseiller Armand Charbonneau se retire.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx

QUE les contrats soient acceptés tel que présentés.

ADOPTE.

Mais le prix d'achat de ces terrains est différé jusqu'au prochain budget.

L'Avis de convocation des intéressés dans les fossés Duval & Bourassa et Centre Toronto Trust & rue Bellemarre et le certificat de publication sont présentés.

Lecture du Règlement No. 92 concernant l'entretien du fossé Centre Duval & Bourassa

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le règlement No. 92, concernant l'entretien du fossé Centre Duval & Bourassa soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

Lecture du règlement No. 93 concernant l'entretien du fossé Centre Toronto Trust & Rue Bellemarre,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE le règlement No. 93 concernant l'entretien du fossé Centre Toronto Trust et Rue Bellemarre soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE monsieur Gilles Gagnon soit autorisé à faire l'extension du réseau d'aqueduc pour donner le service aux maisons de Mens. Gauthier.

ADOPTE.

28 novembre, 1960.

529
INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette

QUE la firme Ferron - De Cotret, Nobert & Cie. demeure les auditeurs de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre, 1960.

ADOPTÉ.

La Régie des transports étudiera les ententes temporaires pour le service d'autobus le mardi 29 novembre, à 10 hres en séance publique au Palais de justice.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette

QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Henri Montour Re; Fossés	88.00
2- Léon Montour "	88.00
3- Alphonse Rech "	90.20
4- Théodore Boileau "	42.35
5- André Merinville "	96.80
6- Pierre Ayme "	48.40
7- Jean-Claude Janvier "	44.00
8- Normand Janvier "	48.40
9- Armand Bourassa "	203.00
10- Edouard Bourassa "	17.50
11- Gilles Gagnon "	40.00
Edouard Bourassa re: Boulv. Pratte	14.00
13- Edouard Bourassa Re: Service d'aqueduc	52.50
14- Armand Bourassa " "	175.00
15- Conrad Bourassa Re; " "	11.00

ADOPTÉ.

L'Assemblée est levée.

Jules MontourMaire
.....Sec.-Trés.

5 décembre, 1960.

Session régulière du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 5 décembre, 1960, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Sont Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE les minutes des assemblées du 7, 14, 17, 21 et 28 novembre 1960 soient acceptées tel que lues en ajoutant les mots "POUR AU MOINS" ence qui a trait à la résolution au sujet du camion incendies qui apparaît au bas de la page No. 527.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

5 décembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J.M.
530

INITIALES DU SEC-TRES

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiements:

1- Arthur Grenier - Assurances camion incendies	\$97.00 ✓
2- Launier Ltée. - Matériels pour aqueduc.	624.63 ✓
3- Marcel Thiboutot - Soudure pour aqueduc	6.00 ✓
4- Jean Claude Janvier - Sal. pour aqueduc	17.60 ✓
5- André Morinville - " " "	8.80 ✓
6- Pierre Ayme - " " "	17.60 ✓
7- Rémi Panneton - " " "	17.60 ✓
8- A. Belhumeur - 1,500 pieds de tuyau	90.00 ✓
9- S hawinigan Water & Power - Ajustment blv. St-Jean	1.53 ✓
10- Loranger&Molesworth Ltée. - Aqueduc Centre D'achat	267.45 ✓
11- Gilles Gagnon, sal. pour novembre,	252.75 ✓
12- Maurice Chabot, - Sal. pour novembre Aqueduc	200.20 ✓
13- Ricard & Charpentier - Aqueduc Boulv. St-Jean	266.00 ✓
14- Le Nouvelliste - Annonce re: soumissions -Demontigny	10.50 ✓
15- Bourassa & Fils - BackHoe - Fossé B. Montour	49.00 ✓
16- Launier Ltée. - matériel pour fossé	.72 ✓
17- Léon Montour - Re; Fossé	22.00 ✓
18- Alphonse Rock- " "	26.40 ✓
19- J.C. Janvier - " "	22.00 ✓
20- André Morinville " "	22.00 ✓
21- Pierre Ayme - " "	22.00 ✓
22- Rémi Panneton - " "	22.00 ✓
23- Gilles Gagnon " "	20.00 ✓
24- Henri Montour - Tracteur re: Fossé	18.00 ✓
25- Jacqueline Badeaux - Aide au Secrétariat	60.00 ✓
26- Yves Robichaud - Tracteur re: fossé S. Ricard	45.00 ✓
27- B. Gilbert, - Matériel pour fossé	8.45 ✓
28- Léonard Beaulieu - Ent. Ste-Cath. & Dom. - Math-Dou.	128.03 ✓
29- Léopold Duplessis - Bois Reé Fossé Dom. & Ste-Cath.	29.62 ✓
30- B. Gélinas - Gradage Mathon Doucet pour novembre,	12.00 ✓
31- J.L. Levasseur - Vidanges - 2 semaines	50.00 ✓
32- Shawinigan Water & Power - Elec. Bureau	5.39 ✓
33- Shawinigan Water & Power - Lumières de rues	327.20 ✓
34- Shaw. Water & Power-Le Calvaire	10.67 ✓
35- Les Produits de Ciment St-Maurice - Bettez	101.35 ✓
36- Trois-Rivières Ready Mix - Fossé Des Dominicains	23.36 ✓
37- Villeneuve & Lambert - Mutations octobre,	10.00 ✓
38- P.H. Marineau - Papeterie	1.84 ✓
39- Francois Rouette Inc. Mat. pour Fossés	32.30 ✓
40- C. Ricard - Revision du Rôle	40.00 ✓
41- R. Guilbert - " " "	30.00 ✓
42- Rev Fleury - " " "	40.00 ✓
43- Laurentide Ready Mix - Ent. Rue Demontigny	37.50 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le chèque de 10% de Régional Asphalt pour l'exécution des travaux dans la rue Demontigny leur soit retourné étant donné que les travaux sont terminés.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. Chs. Philippe Lamothe contracteur dans le secteur de Val-Mauricie réclamant la somme de \$1275.00 pour dommages en creusant un canal d'égout. est référée à l'Avisur Légal.

Lecture d'une demande de Mons. Bertrand Gilbert pour une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

MARGE DE LA RELIURE

5 décembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J.H.
531

INITIALES DU SECRÉTAIRE

"QUE le salaire de Monsieur Bertrand Gilbert soit porté de \$60.00 à \$70.00 par semaine, effectif le premier janvier, 1961.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande de l'inspecteur des bouvl. Mathon & Doucet pour faire ouvrir la première rue dans ce secteur pour la saison d'hiver la demande sera faite au contracteur et le mileage ajouter.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite à la Shwinigan Water & Power de bien vouloir installer 2 lumières de rues comme celles existantes dans le secteur de Val-Mauricie pour la patinoire et une lampe de rue en face de Mons Beaudet sur la rue qui joint les deux Bellemarre.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Me. Gérard Dufresne, Notaire, avisant le Conseil qu'une nouvelle Coopérative connue sous le nom de "COOPÉRATIVE D'HABITATION DUVERNAY" venait d'être formée, le tout conformément à l'article 12 de la Loi des Syndicats Coopératifs.

Lecture d'une lettre de The Express Traffic Association of Canada, avisant le conseil que la demande d'extension de services gratuit de messageries était accordée.

Pour faire suite à la requête pour abolir la prohibition, reçue des contribuables le règlement à cet effet sera préparé et soumis à la prochaine session.

Mons. J.É. Langlois, un contribuable qui faisait une réclamation pour des arbres endommagés lors du creusage du fossé Ste-Catherine, il est:

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE la somme de \$50.00 soit payée à Mons. Langlois à titre de dédommagement pour ces arbres.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE le conseil soit et est autorisé à se rendre à Québec pour rencontrer le Ministre de la Santé et autres Ministres et que les frais de voyage soient absorbés par la Municipalité.

ADOPTE.

Monsieur Gauthier entrepreneur qui désire faire des travaux d'égout pour desservir ses nouvelles constructions dans Val-Mauricie demande l'autorisation du Conseil pour faire ces travaux. Après discussion il est décidé d'attendre la venue de l'ingénieur Robert qui soit venir le 8 déc. soit cette semaine.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le salaire du concierge pour la salle du Conseil soit porté à \$5.00 par séance à compter du premier janvier, 1961.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

5 décembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J.M.
532
[Signature]
INITIALES DU SEC-TRÉS

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de Jardin de Trois-Rivières, une pointe de terrain pour la rue Maisonneuve et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Armand Blais remercie les autres membres du conseil pour la confiance qu'il lui avait faite en le nommant Pro-maire pour le dernier terme et qu'il se fait un plaisir de

PROPOSER

SECONDER PAR M. René Levasseur,

"QUE Monsieur le conseiller Henri Guilbert soit nommé pro-maire pour la période de trois mois.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Guilbert remercie tous et chacun de l'honneur et la confiance qu'il lui font et fera son possible pour remplir son mandat à la satisfaction de tous.

Monsieur Gilles Gagnon donne un rapport sur le puits No.1 qui démontre qu'il marche de 4 à 5 hres par jour et que Mons. R. Lévesque a terminé sont travail.

Il avise le conseil que le couteau pour couper le tuyau coûtait \$150,00 et qu'il avait préféré ne pas l'acheter et attendre queque temps encore.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais

"QUE la séance soit ajournée à jeudi 15 décembre, 1960 à 8 hres p.m.

ADOPTE.

Jules Montour
.....Maire

[Signature]
.....Sec.-Trés.

15 décembre, 1960.

Sessions d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 15 décembre, 1960, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour; et tous les conseillers.

~~La présente session a pour but tel qu'il appert à l'avis de convocation la prise en considération des affaires et sujets suivants.~~

L'Avis de convocation de tous les contribuables et le certificat de publication de cet avis est présenté.

Lecture du règlement No. 95 concernant l'abolition de la prohibition dans la Municipalité est lu.

MARGE DE LA RELIURE

le 15 décembre, 1960.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE le règlement No. 95, concernant l'abolition de la prohibition dans la municipalité soit adopté tel que lu et que ledit règlement soit soumis à l'acceptation des contribuables par voix de référendum.

ADOPTE.

Monsieur Jean Cloutier demandant si les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc vont continuer, Monsieur Gilles Gagnon met le conseil au courant de la situation et qu'il faudra pour continuer engager une plus grosse pelle étant donné que le temps est devenu trop froid et que la gelée est trop profonde pour procéder tel que commencé. Le conseil autorise Monsieur Gagnon à prendre les moyens nécessaires pour compléter ce travail et fera rapport au secrétariat des arrangements pris pour ces travaux.

L'avis de convocation de tous les contribuables et le certificat de publication de cet avis sont présentés.

Lecture du Règlement No. 94, concernant l'établissement d'un terrain servant à l'enfouissement sanitaire est lu et il est noté que le numéro de terrain devrait lire 150 au lieu de 156 cet erreur apparaît sur le droit de passage pour se rendre au terrain servant à l'enfouissement sanitaire. La chose sera rectifiée.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le règlement No. 94, concernant l'établissement d'un terrain servant à l'enfouissement sanitaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Ricard & Charpentier pour la cueillette des vidanges et l'enfouissement des vidanges.

ADOPTE.

Lecture des lettres reçues de Québec nous avisant que le Règlement No. 89 qui a trait aux égouts dans le bassin "F" est accepté.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LES mutations du mois de novembre, 1960 soient acceptées tel que présenté.

ADOPTE.

La maison Loranger & Molesworth Ltée a fait parvenir un offre pour la vente d'un couteau pour couper le tuyau, mais ce couteau est trop dispendieux pour le moment mais l'offre sera gardé en filière pour future référence.

Son Honneur le Maire Jules Montour, met les contribuables au courant du voyage du conseil à Québec, que la rencontre avec plusieurs Ministres et sous-ministres rapporterait sans doute des profits à la municipalité.

15 décembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE

J. M. 1.

534

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LES comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- M. Jules Montour - remb. souscription pour Rév.P. Curé	\$10.00
2- H. Guilbert & P.E. Ouellette - Voyage Conseil Québec	74.50
3- Villeneuve & Lambert - Mutations Nov.	11.00
4- Bell Téléphone - 16 nov.	46.96
5- R. Prévost, - Timbres postes	47.00
6- Bernard Montour - pour Fossé	64.00
7- Albert Baril - Pelle mécanique pour fossé	103.50
8- Pierre Ayme - pour aqueduc	29.70
9- Rémi Panneton - pour aqueduc	29.70
10- Alphonse Roch - pour Aqueduc	17.60
11- Léon Montour - pour aqueduc	19.80
12- Henri Montour, - Tracteur pour aqueduc	24.00

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire dit que le Conseil de Comté s'entendra à la revision du rôle d'évaluation faite au mois de juin pour cotiser la paroisse.

REVISION DU ROLE

<u>No. d'ordre</u>	<u>Nom du Propriétaire</u>	<u>Ancienne Evaluation</u>	<u>Nouvelle Evaluation</u>
1642	Radisson Const. Inc.	220.00	1,750.00
1642A	" " "	220.00	1,750.00
1642B	" " "	220.00	1,750.00
1643C	" " "	220.00	1,750.00
1640	" " "	220.00	150.00
1640A	" " "	220.00	150.00
1640B	" " "	220.00	150.00
1638	" " "	220.00	150.00
1638A.	" " "	220.00	150.00
1638B	" " "	220.00	150.00
1636	" " "	220.00	150.00
1636A	" " "	220.00	150.00
1636B	" " "	220.00	150.00
1636C	" " "	220.00	150.00
1634	" " "	220.00	150.00
1634A	" " "	220.00	150.00
1634B	" " "	190.00	150.00
1634C	" " "	190.00	150.00
1590	" " "	190.00	150.00
1590A	" " "	190.00	150.00
1590B	" " "	190.00	150.00
1590C	" " "	190.00	150.00
1588	" " "	190.00	150.00
1588A	" " "	190.00	150.00
1588B	" " "	190.00	150.00
1588C	" " "	190.00	150.00
1586	" " "	190.00	150.00
1586A	" " "	190.00	150.00
1586B	" " "	190.00	150.00
1586C	" " "	190.00	150.00
1584	" " "	190.00	150.00
1584A	" " "	190.00	150.00
1584B	" " "	190.00	150.00
1584C	" " "	190.00	150.00
1581	" " "	350.00	250.00
1443	Géo. Demontigny Ltée	400.00	3,400.00
1444	" " "	450.00	4,075.00
1445	" " "	450.00	4,475.00

MARGE DE LA RELIURE

15 décembre, 1960.

<u>No. d'ordre</u>	<u>Nom du Propriétaire</u>	<u>Ancienne Evaluation</u>	<u>Nouvelle Evaluation</u>
1446	Géo. Demontigny Ltée.	400.00	4,925.00
1447	" " "	400.00	4,425.00
1471	" " "	425.00	4,000.00
1472	" " "	425.00	4,275.00
1473	" " "	425.00	4,450.00
1474	" " "	425.00	5,350.00
13A	Riverton Development	7,275.00	4,300.00
13C	" "	-	164,050.00
13B	" "	-	125,650.00
1883	Conrad Dugré	12,025.00	7,955.00
1883A	Riverton Development	-	3,100.00
2151	Terrasse Duvernay Inc.	165.00	415.00
2162	" " "	150.00	2,275.00
2163	" " "	150.00	2,275.00
2174	" " "	150.00	1,425.00
2183	" " "	170.00	1,695.00
2184	" " "	170.00	370.00
215	Jean Louis Morrissette	1,000.00	2,175.00
1583	Radisson Const. Inc.	-	150.00
1583A	" " "	-	150.00
1583B	" " "	-	150.00
1583C	" " "	-	150.00
1582A	" " "	-	150.00
1582B	" " "	-	150.00
1582C	" " "	-	150.00
1582D	" " "	-	150.00
1581A	" " "	-	150.00
1581B	" " "	-	150.00
1581C	" " "	-	150.00
1581D	" " "	-	150.00
1904	Paul Emile Ouellette	2,325.00	2,225.00
1885	Jacques Dugré	5,925.00	6,050.00
	Marcel Godon =	250.00	1,375.00
2652	Pierre Ayme	175.00	875.00
2472	Antonio Bolduc	350.00	1,800.00
2039	Abel Charbonneau	6,175.00	6,725.00
2069	Lucien Bourassa	5,525.00	5,675.00
1368	Claude Vigneault	275.00	1,475.00
1343	Henri Paul Champoux	2,750.00	3,925.00
1175	Léonard Martin	400.00	2,300.00
1171	Marcel Gauvin	400.00	2,475.00
1164	Edmour Gauthier	450.00	1,950.00
1148	Arthur Lefebvre,	550.00	2,900.00
1146	Louis Georges Chainé	525.00	2,750.00
1143	Auguste Rouleau	2,090.00	2,490.00
1250	Maurice Houde	300.00	2,950.00
487	Maurice Morin	400.00	2,250.00
482	La Patisseries Moderne L.	26,075.00	35,475.00
1291	Léon Bellefeuille	400.00	1,800.00
972	Georges Duval	350.00	1,200.00
185	Supertest Petroleum Corp.	6,725.00	7,000.00
898	Pierre Desilets	1,550.00	2,075.00
896	Georges Vézina	325.00	1,325.00
848	Mme Marie Anna Bourassa	1,375.00	2,350.00
838	Gaston Paillé	525.00	2,850.00
66	Raoul Guay & F. Colbert	14,450.00	18,425.00
735	Julien Tousignant	1,725.00	2,500.00
774	Roger Ebacher	1,075.00	1,425.00
732	Léon Laroche	1,275.00	1,475.00
731	Léon Laroche	350.00	1,975.00
690	Clément Brouillette	275.00	425.00
48	Isidore & J.B. Bolduc	7,500.00	5,825.00
485	Jean Marc Boucher	475.00	400.00
921	Eugène Baril	350.00	425.00
618	Jean-Marie Cinq-Mars	425.00	8,550.00
605	Alfred Biron =	600.00	1,275.00
584	Michel Levasseur	500.00	1,850.00
1141	André Dumont	475.00	2,375.00
1184	Léo Paquin	450.00	2,350.00

MARGE DE LA RELECTURE

15 décembre, 1960.

INITIALES DU MAIRE:

J. M.
536
INITIALES DU SEC-TRES

No. d

<u>No. d'ordre</u>	<u>Nom du Propriétaire</u>	<u>Ancienne Evaluation</u>	<u>Nouvelle Evaluation</u>
2636	Marcel Dufresne	200.00	1,575.00
1891A	Gérard Leblanc	425.00	3,000.00
2568	Alfred Piché	350.00	2,000.00
143	Jean-Paul Roberge	11,150.00	9,850.00
141B	Raymond Normandin	-	850.00
141C	Edmond Linteau	-	875.00
142	Roger Linteau	6,250.00	6,300.00
141	Henri Deshaies	2,975.00	2,675.00
142B	Jean Paul Roberge	-	200.00
142A	Jean Paul Roberge	-	1,575.00
705	Marcel Boucher	275.00	500.00
727	Royal Beaudoin	425.00	1,825.00
	Albert Nadeau	20.00	2,025.00
TOTAL		\$150,531.00	\$554,526.00

Augmentation d'evaluation \$ 403,995.00

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

TOTAL \$ 4,739,340.

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE la revision du Rôle d'Evaluation soit acceptée et homologuée tel que présenté.

ADOPTE.

Un plan de subdivision présenté par Mons. Auguste Bettez est remis à plus tard pour étude.

L'Achat des rues de Terrasse Duvernay est remis à plus tard et ce jusqu'a ce que les rues soient données jusqu'au borne du terrain riverain.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le plan de subdivision 160-163 de Terrasse Duvernay soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Un rapport du chef de pompiers M. Emilien Launier à l'effet que le camion à incendies avait été trouvé hors d'état de servir étant donné qu'il était gelé, et ce lors d'un feu de cheminée heureusement, un autre endroit sera trouvé pour remiser le camion-incendies et une lettre sera envoyée à Monsieur Beaulieu l'avisant que le camion serait retiré de son garage pour être remisé ailleurs et de ce fait la cancellation de la convention intervenue entre la municipalité et lui.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QU'un montant de \$1,000.00 soit versé à M. Armand Charbonneau pour l'achat de son terrain et de régler aussi les deux autres vendeurs de terrains pour l'élargissement de la route du Calvaire.

ADOPTE.

La séance est levée.

MARGE DE LA RELIURE

15 décembre, 1960
27 décembre, 1960.

537

.....Maire

.....Sec.-Trés.

27 décembre, 1960.

Session Spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions le 27 décembre, 1960, et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

L'Avis de convocation de l'assemblée spéciale et le certificat de signification sont produits.

La présente session spéciale tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des sujets et affaires suivants:

- 1- EMPRUNTS TEMPORAIRES.
- 2- SECTEUR DEMONTIGNY
- 3- SEANCE DE JANVIER
- 4- COMPTES.

Le montant dépensé à date pour le règlement No. 88, L'amélioration des rues de Val-Mauricie étant de \$11,774.32 il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QU'UN emprunt temporaire soit fait pour le montant de \$11,774.32 pour le règlement No. 88 et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOpte.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LES MONTANTS requis pour les dépenses actuellement faites pour le règlement No. 89, concernant les égouts du bassin "F" soient payés à même d'un emprunt temporaire qui sera contracté à cette fin, et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOpte.

Son Honneur le Maire demande au Secrétaire de préparer un état de compe de l'affaire Demontigny afin qu'un arrangement soit pris à ce sujet.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

J.M.

538

INITIALES DU SEC-TRES

1- Shawinigan Water & Power Co. Stn. Giroux	69.87
2- Shawinigan Water & Power Co. Stn. Doucet	57.00
3- Corp. Scolaire pour service aqueduc 3-R.	28.36
4- Loranger & Molesworth - pour drain réservoir	3.53
5- Loranger & Molesworth - Tuyau aqueduc C. D'Achat	1,969.40
6- Loranger & Molesworth - transport tuyau "	26.18
7- Maurice Chabot - sal. re: Aqueduc Dec.	115.50
8- R. J. Levesque & Fils Ré: Puits No. 1	1,157.57
9- P.A. Gouin, Ltée. - Matériel pour service aqueduc	7.88
10- Bell téléphone du Canada	45.41
11- Petty Cash	21.17
12- Ministère du Bien Etre Social	61.17
13- Roger Paquette - Ent. rue val-mauricie	6.25
14- Bertrand Gilbert - Affichage 1960	23.00
15- Joseph Paquette - Ent. Rues Bellemarre	1,215.00
16- Shawinigan Water & Power Co. - Elec. Bureau	6.04
17- Edouard Bourassa - Egouttement rues Val-Mauricie	438.87
18- Lucien Dupont & fils - livrets de reçu	20.27
19- Conseil de Comté -	1,767.56
20- Lannier Ltée. - Plaques pour noms de rues	679.53

ADOPTE.

Pour prévenir toute erreur au sujet des comptes et avoir un meilleur contrôle il est:

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'A l'avenir aucun achat ne pourra être fait sans être contrôlé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE.

Monsieur Gilles Gagnon fait rapport sur les difficultés rencontrées en faisant le prolongement du réseau d'aqueduc pour desservir les maisons de monsieur Gauthier dans Val-Mauricie et demande au conseil ce qu'il doit faire, attendre au printemps ou le faire à un prix très élevé. Ayant été informé que les maisons ne seraient habitées qu'au mois de mai, le conseil décide qu'il est préférable d'attendre au mois d'avril avant de continuer les travaux et demande à monsieur Gagnon d'attendre au printemps.

POUR REGLER LA QUESTION DU DEPOTOIR, il est:

PROPOSE PAR M. EDMOND PROULX,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE Ricard & Charpentier devront s'en tenir aux clauses du règlement concernant l'enfouissement sanitaire ainsi qu'aux exigences du Ministère de la Santé en ce qui concerne l'exploitation d'un terrain servant à l'enfouissement sanitaire. Aucune récupération n'est et ne sera permise.

ADOPTE.

Le conseil demande au secrétaire d'avertir par lettre enregistrée les gens qui faisaient la cueillette des vidanges dans la paroisse soit messieurs Levasseur et Charpentier.

Le conseil autorise Mons. Gilles Gagnon à faire l'installation des plaques de rues.

27 décembre, 1960.
9 janvier, 1961.

538
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine session afin de régler le stationnement sur les rues durant les tempêtes d'hiver, pour faciliter le déneigement.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que la visite du jour de l'an à l'évêché aura lieu le samedi 31 déc. à 4.30 p.m. Le secrétaire s'occupera d'obtenir une entrevue avec Me. Gabias et monsieur le conseiller Levasseur s'occupera d'en obtenir une de l'Hon. Léon Balcer.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement pour amender tous les règlements des rues qui sont encore à l'évaluation au lieu du pied de front.

Son Honneur le Maire Jules Montour offre ses souhaits pour la nouvelle année et souhaite à tous Santé Bonheur Prospérité et la réalisation des vœux les plus chers pour chacun.

PROPOSE PAR M. René Levasseur, La session est levée.
SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE l'assemblée régulière de janvier soit tenue le 9 jan.
1961

ADOPTE
La session est levée.

Jules Montour.....Maire

.....Sec.-Trés.

9 janvier, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 9 janvier, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE les minutes des assemblées du 5 - 15 et 27 décembre, 1960 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement tel que présentés, à l'exception toutefois du compte de M. Ernest L. Duplessis, Arpenteur pour lequel de plus amples informations sont requises.

ADOPTE.

1- Armand Bourassa - pour fossé Toronto Trust 7 Bellemarre	✓ 119.00
2- Shawinigan Water & Power Co. - Lampes de rues	✓ 324.62
3- Shawinigan Water & Power Co. - Pour le Calvaire	✓ 11.10
4- Le Nouvelliste - Annonce pour cueillette pour vidanges	✓ 12.00
5- Jean Louis Levasseur - pour vidanges de déc.	✓ 100.00
6- Armand Bourassa - Travail pour Aqueduc	✓ 52.50
7- Garage Dufresne - Gas. pour borne-Fontaine	✓ 2.00
8- Antoine Biron - Gas pour Camion incendies	✓ 7.55
9- Shawinigan Water & Power - Boulv. St-Jean	✓ 37.74